

POLYNESIE FRANÇAISE



RAPPORT

du

PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

à

ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

POUR L'ANNEE CIVILE 2017

TOME 1

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE



Le rapport du Président de la Polynésie française à l'Assemblée de la Polynésie française est établi annuellement en application :

- des principes constitutionnels issus de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, et notamment ses articles 14 et 15 :
« Art. 14. - Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »
Art. 15. - La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration. »
- de la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, dans son article 155 :
*« Le Président de la Polynésie française adresse chaque année à l'assemblée de la Polynésie française :
1° Pour approbation, le projet d'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire écoulé, avant l'ouverture de la session budgétaire ;
2° Un rapport sur l'activité du gouvernement durant l'année civile écoulée, sur la situation économique et financière de la Polynésie française et sur l'état de ses différents services. »*

Le contenu de ce rapport est produit par consolidation des éléments transmis par l'administration et le gouvernement, chacun pour ce qui concerne son secteur d'intervention.

Le présent rapport, qui concerne l'année 2017, est composé de 2 tomes :

TOME 1 : RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

TOME 2 : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Directeur de la publication : le Président de la Polynésie française

Editeur : Direction du budget et des finances

Impression :

édité à 120 exemplaires

Dépôt légal 2017

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE 16

TABLEAU GENERAL DES MISSIONS ET PROGRAMMES – EXERCICE 2017 18

1. MISSION POUVOIRS PUBLICS 19

1.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	19
1.2 CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	19
1.2.1 CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	19
1.3 PROGRAMME GOUVERNEMENT	19
1.3.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	19
1.3.2 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	19
1.3.3 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	22
1.4 PROGRAMME ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	22
1.4.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	22
1.4.2 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	22
1.4.3 CREDITS PAR ACTION	22
1.5 PROGRAMME CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	22
1.5.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	22
1.5.2 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	22
1.5.3 CREDITS PAR ACTION	23
1.5.4 BILAN DE LA PERFORMANCE	23
1.6 PROGRAMME ADMINISTRATION GENERALE	23
1.6.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	23
1.6.2 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	23
1.6.3 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	25
1.6.4 CREDITS PAR ACTION	26
1.6.5 BILAN DE LA PERFORMANCE	27
1.6.6 LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	35
1.7 PROGRAMME RELATIONS EXTERIEURES	35
1.7.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	35
1.7.2 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	35
1.8 PROGRAMME GOUVERNEMENT-PERSONNELS DE CABINET	36
1.8.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	36
1.8.2 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	36
1.8.3 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	38
1.9 PROGRAMME COMMUNICATION	38
1.9.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	38
1.9.2 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	38
1.9.3 CREDITS PAR ACTION	38

2. MISSION MOYENS INTERNES 38

2.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	38
2.2 CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	38
2.2.1 CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	38
2.3 PROGRAMME FINANCES	39
2.3.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	39
2.3.2 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	39
2.3.3 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	40
2.3.4 BILAN DE LA PERFORMANCE	40
2.4 PROGRAMME INFORMATIQUE	42
2.4.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	42

2.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	42
2.4.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	44
2.4.4	CREDITS PAR ACTION	44
2.4.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	44
2.5	PROGRAMME BATIMENTS DU PAYS	45
2.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	45
2.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	46
2.5.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	46
2.5.4	CREDITS PAR ACTION	46
2.5.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	47
2.5.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	47
2.6	PROGRAMME ACHAT DE MATERIELS ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU	47
2.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	47
2.6.2	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	47
2.6.3	CREDITS PAR ACTION	47
3.	MISSION PERSONNEL	48
3.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	48
3.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	48
3.3	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	54
3.3.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	54
3.4	PROGRAMME RESSOURCES HUMAINES	54
3.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	54
3.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	54
3.4.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	55
3.4.4	CREDITS PAR ACTION	55
3.4.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	55
3.5	PROGRAMME REMUNERATION ET CHARGES	57
3.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	57
3.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	57
3.5.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	67
3.5.4	CREDITS PAR ACTION	67
4.	MISSION PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES	68
4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	68
4.2	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	68
4.2.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	68
4.3	PROGRAMME PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES	68
4.3.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	68
4.3.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	68
4.3.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	71
4.3.4	CREDITS PAR ACTION	72
4.3.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	72
4.3.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	74
4.4	PROGRAMME PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS	75
4.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	75
4.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	75
4.4.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	75
4.4.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	76
4.4.5	CREDITS PAR ACTION	76
4.4.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	76
4.5	PROGRAMME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS	79
4.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	79
4.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	79
4.5.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	79

4.5.4	CREDITS PAR ACTION	79
4.5.5	BILAN DE LA PERFORMANCE - ANALYSE DES RESULTATS	80
4.5.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	80
4.6	PROGRAMME PROJETS PILOTES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	80
4.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	80
4.6.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	80
4.6.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	81
4.6.4	CREDITS PAR ACTION	81
4.6.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	81
4.6.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	82
4.7	PROGRAMME EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT A VOCATION COLLECTIVE	82
4.7.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	82
4.7.2	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	82
4.7.3	CREDITS PAR ACTION	82
4.7.4	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	83

5. MISSION TOURISME **85**

5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	85
5.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	85
5.3	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	87
5.3.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	87
5.4	PROGRAMME EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	88
5.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	88
5.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	88
5.4.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	88
5.4.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	88
5.4.5	CREDITS PAR ACTION	89
5.4.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	90
5.4.7	BILAN DES COMPTES SPECIAUX	92
5.4.8	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	93
5.5	PROGRAMME AIDES ET REGULATION DU TOURISME	93
5.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	93
5.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	93
5.5.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	93
5.5.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	94
5.5.5	CREDITS PAR ACTION	94
5.5.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	94
5.5.7	BILAN DES DEPENSES FISCALES	96
5.5.8	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	96
5.6	PROGRAMME ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME	97
5.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	97
5.6.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	97
5.6.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	97
5.6.4	CREDITS PAR ACTION	98
5.6.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	98
5.6.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	102

6. MISSION DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES **102**

6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	102
6.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	102
6.3	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	104
6.3.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	104
6.4	PROGRAMMES AGRICULTURE, ELEVAGE ET FORETS	104
6.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	104
6.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	104

6.4.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	106
6.4.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	107
6.4.5	CREDITS PAR ACTION	108
6.4.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	109
6.4.7	BILAN DES COMPTES SPECIAUX	113
6.4.8	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	114
6.5	PROGRAMME PECHE ET AQUACULTURE	116
6.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	116
6.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	116
6.5.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	117
6.5.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	117
6.5.5	CREDITS PAR ACTION	119
6.5.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	119
6.5.7	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	120
6.6	PROGRAMME PERLICULTURE	121
6.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	121
6.6.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	121
6.6.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	122
6.6.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	122
6.6.5	CREDITS PAR ACTION	122
6.6.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	123
6.7	PROGRAMME ARTISANAT	124
6.7.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	124
6.7.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	124
6.7.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	125
6.7.4	CREDITS PAR ACTION	125
6.7.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	126
6.8	PROGRAMME RESSOURCES MINIERES	129
6.8.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	129
6.8.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	129
6.8.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	129
6.8.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	129
6.8.5	CREDITS PAR ACTION	130
6.8.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	130

7. MISSION ECONOMIE GENERALE **130**

7.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	130
7.2	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	131
7.2.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	131
7.3	DEPENSES FISCALES GEREES AU SEIN DE LA MISSION	131
7.4	PROGRAMME REGULATION	131
7.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	131
7.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	131
7.4.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	132
7.4.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	132
7.4.5	CREDITS PAR ACTION	132
7.4.6	BILAN DE COMPTES SPECIAUX	132
7.5	PROGRAMME COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION	134
7.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	134
7.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	134
7.5.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	135
7.5.4	CREDITS PAR ACTION	135
7.5.5	BILAN DE LA PERFORMANCE - ANALYSE DES RESULTATS	135
7.5.6	BILAN DES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	136
7.6	PROGRAMME DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	136

7.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	136
7.6.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	136
7.6.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	137
7.6.4	CREDITS PAR ACTION	137
7.6.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	137
7.6.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	139
7.7	PROGRAMME REGULATION DES PRIX	140
7.7.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	140
7.7.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	140
7.7.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	140
7.7.4	CREDITS PAR ACTION	141
7.7.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	141
7.8	PROGRAMME TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT	141
7.8.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	141
7.8.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	141
7.8.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	141
7.8.4	CREDITS PAR ACTION	141
7.8.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	142
7.9	PROGRAMME PROPRIETE INDUSTRIELLE	142
7.9.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	142
7.9.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	142
7.9.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	142
7.9.4	CREDITS PAR ACTION	142
7.9.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	143

8. MISSION TRAVAIL ET EMPLOI **143**

8.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	143
8.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	143
8.3	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	144
8.3.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	144
8.4	PROGRAMME TRAVAIL	144
8.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	144
8.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	144
8.4.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	145
8.4.4	CREDITS PAR ACTION	145
8.4.5	BILAN DE LA PERFORMANCE - ANALYSE DES RESULTATS	146
8.4.6	BILAN DES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	148
8.5	PROGRAMME EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	148
8.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	148
8.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	148
8.5.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	150
8.5.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	151
8.5.5	CREDITS PAR ACTION	151
8.5.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	152
8.5.7	BILAN DE COMPTES SPECIAUX	153
8.6	PROGRAMME FORMATION PROFESSIONNELLE	155
8.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	155
8.6.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	155
8.6.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	156
8.6.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	156
8.6.5	CREDITS PAR ACTION	157
8.6.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	158
8.6.7	BILAN DES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	160

9. MISSION CULTURE ET PATRIMOINE **162**

9.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	162
9.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	163
9.3	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	163
9.3.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	163
9.4	PROGRAMME CULTURE ET ARTS CONTEMPORAINS	163
9.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	163
9.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	163
9.4.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	164
9.4.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	164
9.4.5	CREDITS PAR ACTION	164
9.4.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	165
9.4.7	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	166
9.5	PROGRAMME PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS	166
9.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	166
9.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	166
9.5.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	167
9.5.4	CREDITS PAR ACTION	167
9.5.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	168
9.5.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	170

10. MISSION ENSEIGNEMENT **170**

10.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	170
10.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	170
10.3	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	180
10.3.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	180
10.4	PROGRAMME ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	182
10.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	182
10.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	183
10.4.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	184
10.4.4	CREDITS PAR ACTION	185
10.4.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	185
10.4.6	BILAN DES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	188
10.5	PROGRAMME ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	189
10.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	189
10.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	189
10.5.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	192
10.5.4	CREDITS PAR ACTION	192
10.5.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	193
10.5.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	201
10.6	PROGRAMME ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	201
10.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	201
10.6.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	201
10.6.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	202
10.6.4	CREDITS PAR ACTION	203
10.6.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	203
10.6.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	204
10.7	PROGRAMME ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	205
10.7.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	205
10.7.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	205
10.7.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	206
10.7.4	CREDITS PAR ACTION	206
10.7.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	206
10.7.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	208
10.8	PROGRAMME SOUTIEN A L'ELEVE	209
10.8.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	209
10.8.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	209

10.8.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	210
10.8.4	CREDITS PAR ACTION	211
10.8.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	211
10.8.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	214
10.9	PROGRAMME PROMOTION LANGUES POLYNESENNES ET PLURILINGUISME	214
10.9.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	214
10.9.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	214
10.9.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	216
10.9.4	CREDITS PAR ACTION	216
10.9.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	216
10.9.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	218

11. MISSION SANTE **219**

11.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	219
11.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	219
11.3	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	220
11.3.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	220
11.4	PROGRAMME OFFRE DE SANTE – MEDECINE CURATIVE	220
11.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	220
11.4.2	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	220
11.4.3	CREDITS PAR ACTION	221
11.4.4	BILAN DE LA PERFORMANCE	221
11.4.5	BILAN DES COMPTES SPECIAUX	222
11.4.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	223
11.5	PROGRAMME SANTE PUBLIQUE – PREVENTION	224
11.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	224
11.5.2	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	224
11.5.3	CREDITS PAR ACTION	225
11.5.4	BILAN DE LA PERFORMANCE	225
11.5.5	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	225
11.6	PROGRAMME VEILLE ET SECURITE SANITAIRE	226
11.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	226
11.6.2	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	226
11.6.3	CREDITS PAR ACTION	226
11.6.4	BILAN DE LA PERFORMANCE	226
11.6.5	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	227

12. MISSION VIE SOCIALE **227**

12.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	227
12.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	228
12.3	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	228
12.3.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	228
12.4	PROGRAMME PROTECTION DE L'ENFANCE	229
12.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	229
12.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	229
12.4.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	229
12.4.4	CREDITS PAR ACTION	230
12.4.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	230
12.4.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	231
12.5	PROGRAMME SOLIDARITE	232
12.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	232
12.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	232
12.5.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	232
12.5.4	CREDITS PAR ACTION	232
12.5.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	233

12.5.6	BILAN DES COMPTES SPECIAUX	233
12.5.7	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	235
12.6	PROGRAMME COHESION SOCIALE	236
12.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	236
12.6.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	236
12.6.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	240
12.6.4	CREDITS PAR ACTION	241
12.6.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	242
12.6.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	244
12.7	PROGRAMME ACCES AU LOGEMENT	244
12.7.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	244
12.7.2	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	244
12.7.3	CREDITS PAR ACTION	244
12.7.4	BILAN DE LA PERFORMANCE	245
12.7.5	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	245
12.8	PROGRAMME JEUNESSE	245
12.8.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	245
12.8.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	245
12.8.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	246
12.8.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	246
12.8.5	CREDITS PAR ACTION	246
12.8.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	247
12.8.7	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	249
12.9	PROGRAMME SPORTS	250
12.9.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	250
12.9.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	250
12.9.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	250
12.9.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	251
12.9.5	CREDITS PAR ACTION	251
12.9.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	253
12.9.7	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	256
13.	MISSION ENVIRONNEMENT	257
13.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	257
13.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	257
13.3	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	258
13.3.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	258
13.4	PROGRAMME GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES	259
13.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	259
13.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	259
13.4.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	264
13.4.4	CREDITS PAR ACTION	265
13.4.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	265
13.5	PROGRAMME PREVENTION ET DES POLLUTIONS	266
13.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	266
13.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	266
13.5.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	268
13.5.4	CREDITS PAR ACTION	268
13.5.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	268
13.5.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	269
13.6	PROGRAMME CONNAISSANCE ET EDUCATION	270
13.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	270
13.6.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	270
13.6.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	271
13.6.4	CREDITS PAR ACTION	272
13.6.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	272

14. MISSION RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

272

14.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	272
14.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	272
14.3	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	273
14.3.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	273
14.4	PROGRAMME RESEAU ROUTIER	273
14.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	273
14.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	273
14.4.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	273
14.4.4	CREDITS PAR ACTION	274
14.4.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	274
14.5	PROGRAMME PORTS ET AEROPORTS	276
14.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	276
14.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	276
14.5.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	277
14.5.4	CREDITS PAR ACTION	277
14.5.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	277
14.6	PROGRAMME PROTECTION CONTRE LES EAUX	278
14.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	278
14.6.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	278
14.6.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	278
14.6.4	CREDITS PAR ACTION	279
14.6.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	279
14.7	PROGRAMME ENERGIE	280
14.7.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	280
14.7.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	280
14.7.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	280
14.7.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	281
14.7.5	CREDITS PAR ACTION	281
14.7.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	282
14.7.7	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	285
14.8	PROGRAMME POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES	286
14.8.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	286
14.8.2	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	286
14.8.3	CREDITS PAR ACTION	286
14.8.4	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	286
14.9	PROGRAMME MEDIAS	286
14.9.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	286
14.9.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	287
14.9.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	287
14.9.4	CREDITS PAR ACTION	288
14.9.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	288
14.9.6	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	292

15. MISSION TRANSPORTS

292

15.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	292
15.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	292
15.3	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	293
15.3.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	293
15.4	PROGRAMME TRANSPORTS TERRESTRES ET SECURITE ROUTIERE	293
15.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE	293
15.4.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	293
15.4.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	293
15.4.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	294
15.4.5	CREDITS PAR ACTION	295

15.4.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	296
15.4.7	BILAN DES DEPENSES FISCALES	297
15.4.8	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	298
15.5	PROGRAMME TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES	298
15.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	298
15.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	298
15.5.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	300
15.5.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	300
15.5.5	CREDITS PAR ACTION	300
15.5.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	300
15.6	PROGRAMME TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE	302
15.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	302
15.6.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	302
15.6.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	302
15.6.4	CREDITS PAR ACTION	303
15.6.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	303
15.7	PROGRAMME SECURITE AEROPORTUAIRE	304
15.7.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	304
15.7.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	304
15.7.3	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	304
15.7.4	CREDITS PAR ACTION	304
15.7.5	BILAN DE LA PERFORMANCE	305
15.7.6	BILAN DES DEPENSES FISCALES	306
16.	MISSION URBANISME, HABITAT ET FONCIER	306
16.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	306
16.2	CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	306
16.2.1	CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	306
16.3	PROGRAMME URBANISME	307
16.3.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	307
16.3.2	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	307
16.3.3	CREDITS PAR ACTION	307
16.3.4	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	307
16.4	PROGRAMME GESTION DU DOMAINE PUBLIC	307
16.4.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	307
16.4.2	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	307
16.4.3	CREDITS PAR ACTION	308
16.5	PROGRAMME AFFAIRES FONCIERES	308
16.5.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	308
16.5.2	BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	308
16.5.3	BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	308
16.5.4	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	309
16.5.5	CREDITS PAR ACTION	309
16.5.6	BILAN DE LA PERFORMANCE	310
16.5.7	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	313
16.6	PROGRAMME HABITAT	313
16.6.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	313
16.6.2	CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	313
16.6.3	CREDITS PAR ACTION	313
16.6.4	BILAN DE LA PERFORMANCE	314
16.6.5	LES OPERATEURS PARTICIPANT A LA REALISATION DU PROGRAMME	314
17.	MISSION GESTION FISCALE	314
17.1	RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	315
17.2	BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	315

17.3 CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	315
17.3.1 CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	315
17.4 PROGRAMME FISCALITE INDIRECTE	315
17.4.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	315
17.4.2 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	316
17.4.3 BILAN STRATEGIQUE DES REFORMES	316
17.4.4 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	316
17.4.5 CREDITS PAR ACTION	316
17.4.6 BILAN DE LA PERFORMANCE	317
17.5 PROGRAMME FISCALITE DIRECTE	322
17.5.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	322
17.5.2 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	322
17.5.3 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	322
17.5.4 CREDITS PAR ACTION	322
17.5.5 BILAN DE LA PERFORMANCE	322
17.5.6 BILAN DES DEPENSES FISCALES	329
<u>18. MISSION GESTION FINANCIERE</u>	<u>330</u>
18.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	330
18.2 CREDITS BUDGETAIRES DE LA MISSION	330
18.2.1 CREDITS BUDGETAIRES PAR TITRE DE DEPENSES	330
18.3 PROGRAMME ENGAGEMENTS FINANCIERS	331
18.3.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	331
18.3.2 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	331
18.3.3 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	332
18.3.4 CREDITS PAR ACTION	333
18.3.1 BILAN DES COMPTES SPECIAUX	333
18.4 PROGRAMME AUTOFINANCEMENT	334
18.4.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	334
18.4.2 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	334
18.4.3 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	335
18.5 PROGRAMME OPERATIONS DIVERSES ET EXCEPTIONNELLES	335
18.5.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	335
18.5.2 BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	335
18.5.3 CREDITS BUDGETAIRES DU PROGRAMME	335
<u>19. DEPENSES IMPREVUES</u>	<u>336</u>
19.1 RAPPEL DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE (PAP)	336
19.2 BILAN STRATEGIQUE	336
<u>ANNEXE 1 : REPARTITION DES PARTICIPATIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE DANS LES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2017</u>	<u>337</u>
<u>ANNEXE 2 : RAPPORT PORTANT SUR LES AIDES NON SOUMISES AU DISPOSITIF DE TRANSMISSION PREVU PAR L'ARTICLE 157-2 DU STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE - EXERCICE 2017</u>	<u>338</u>

Préambule

Ce document présente le rapport annuel de performance du Gouvernement de la Polynésie française pour l'exercice budgétaire 2017. Il complète le commentaire technique du Compte administratif, en apportant, en supplément de la présentation globale des éléments de réalisation du budget et des comptes spéciaux, une information circonstanciée sur les réalisations engagées pour la mise en œuvre des stratégies sectorielles.

Il s'inscrit dans la démarche de performance initiée par le gouvernement, dispositif de pilotage de l'action publique ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité de la dépense publique en orientant la gestion vers l'atteinte de résultats prédéfinis, dans le cadre de moyens budgétaires prédéterminés.

Cette démarche de performance repose sur la production de deux documents de référence présentés à l'Assemblée de la Polynésie française (APF) :

- le projet annuel de performance (PAP) à l'occasion du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget ;
- le rapport annuel de performance (RAP) produit lors de l'examen du compte administratif de la collectivité.

Ce rapport permet au Gouvernement de rendre compte de sa gestion et de l'exécution de ses engagements au titre du PAP 2017 et du vote des moyens budgétaires de l'année 2017. Il rend compte de l'utilisation des moyens alloués aux politiques publiques et des résultats obtenus.

Il constitue en cela le document "*bilan*" du projet annuel de performance. Il est établi au regard des objectifs et des indicateurs de performance fixés dans le cadre du document PAP. Il exprime les performances réellement obtenues, comparées aux objectifs prédéfinis. Il rend compte des écarts par rapport aux prévisions définies dans le projet de performance.

AVANT-PROPOS : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

(Sources : ISPF et IEOM)

A la suite d'une année qui a accentué les signes d'amélioration et de sortie de crise déjà esquissée en 2014, 2017 marque véritablement l'année de la reprise économique en Polynésie française, propice à la création de l'emploi.

La vitalité de l'économie polynésienne est par ailleurs soulignée par l'agence Moody's qui a confirmée en décembre 2017, la note de Baa1 avec perspective stable attribuée depuis le mois de décembre 2016. Cette perspective sera d'ailleurs relevée de stable à positive au mois de mai 2018.

L'indicateur du climat des affaires se stabilise.

L'indicateur du climat des affaires se stabilise à 111,7 à la fin de l'année 2017, bien au-delà de sa moyenne de longue période (100 = moyenne de longue période).

Le « moral » des entrepreneurs se maintient surtout dans le secteur tertiaire, de l'industrie et dans une moindre mesure dans le BTP.

Les services marchands continuent, en effet, à profiter de l'embellie constatée sur la consommation des ménages et la fréquentation touristique. Le chiffre d'affaires du tertiaire en hausse de 6,7%, repose en grande partie sur la performance des secteurs du commerce de détail (+4,5%), du commerce automobile (+9%) et de l'hébergement et restauration (+8%).

Le chiffre d'affaires du BTP est stable sur un an, grâce au dynamisme de l'investissement immobilier des ménages qui devrait se maintenir en 2018, avec le dispositif local d'aide à l'investissement des ménages reconduit en novembre 2017. Sur onze mois, la production totale de prêts immobiliers atteint 24,5 milliards XPF, soit 1 milliard XPF de plus qu'en 2016.

Dans le secteur de l'industrie, le chiffre d'affaires s'accroît de 4,5% (sur les neuf premiers mois de l'année 2017). La production totale de crédits à l'équipement des entreprises s'établit à 19,8 milliards XPF sur les onze premiers mois de l'année 2017 (17,1 milliards XPF sur toute l'année 2016).

Le marché du travail en pleine embellie.

L'expansion du marché du travail se poursuit en 2017. L'indice de l'emploi salarié augmente de 1,8% en fin d'année. A l'exception du BTP (-0,6%), tous les secteurs ont embauché, et plus particulièrement l'industrie (+4,1%) et l'hôtellerie-restauration (+3,4%).

Les effectifs déclarés à la CPS, au terme des neuf premiers mois de l'année, sont en progression de 2,8% dépassant la barre des 64 000 (et le meilleur niveau depuis début 2011 avec 63 500 en janvier 2011). Entre septembre 2016 et septembre 2017, 1 700 emplois ont été créés (1 100 un an auparavant), essentiellement dans le secteur tertiaire.

La consommation des ménages reprend.

La dynamique de l'emploi, conjuguée à une stabilité des prix (l'évolution des prix est nulle entre décembre 2016 et décembre 2017) favorise la reprise de la consommation des ménages, orientée vers l'acquisition de véhicules du tourisme, de produits agro-alimentaires et de biens d'équipement.

Sur les dix premiers mois de l'année, la production totale des crédits à la consommation est en hausse de 3%.

De même, l'encours des crédits à l'habitat augmente de 5% sur un an et la production totale de prêts immobiliers en faveur des ménages croît de 10%.

La fréquentation touristique en hausse.

Par rapport à 2016, le nombre de touristes ayant visité la Polynésie française en 2017 est en hausse de 3,4% (199 000 touristes, soit +6 500). Cette progression provient exclusivement de l'augmentation de la fréquentation des touristes dits terrestres (+5,6% soit + 8700), tandis que le nombre de croisiéristes diminue pour la troisième année consécutive (-6%, soit -2 200).

Le nombre de touristes logés en hébergement gratuit est en hausse de 12% (+2 200) essentiellement en provenance du marché métropolitain. Par différence, le nombre de touristes logés en hébergement terrestre payant augmente de 5% (+6 500), provenant à parts égales du marché américain et français.

Dans l'hôtellerie polynésienne, le revenu moyen par chambre augmente de 11% en 2017, et le volume de chambres disponibles s'accroît de 6,5% (effet extension de l'offre de transport aérien en 2018 avec l'arrivée des compagnies aériennes French Bee et United Airlines).

La hausse des exportations du secteur primaire.

Globalement, les exportations locales croissent de 17% grâce aux produits perliers (+26%), à la vanille (+33%) et le poisson (+4,5%).

Les recettes d'exportation de l'huile de coprah reculent de 8,9%, pénalisées par le repli du tonnage de coprah récolté (11,8 tonnes, soit -4,5% en 2017 après une baisse de 21,9% en 2016). Cette situation incite les cultivateurs à s'orienter également vers de nouveaux débouchés plus rémunérateurs (huile de coco vierge, eau de coco).

TABLEAU GENERAL DES MISSIONS ET PROGRAMMES – EXERCICE 2017

Mission	Programme	% Crédits / mission - programme	
		Fonctionnement	Investissement
POUVOIR PUBLICS	GOUVERNEMENT	0,71%	0,02%
	ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	2,94%	
	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	0,13%	0,05%
	ADMINISTRATION GENERALE	0,45%	0,08%
	RELATIONS EXTERIEURES	0,05%	
	COMMUNICATION	0,01%	
		4,29%	0,14%
MOYENS INTERNES	FINANCES	0,09%	
	INFORMATIQUE	0,32%	0,66%
	BATIMENTS DU PAYS	0,21%	0,95%
	ACHATS MAT. ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU	0,04%	0,39%
		0,66%	2,00%
PERSONNEL	RESSOURCES HUMAINES	0,27%	
		0,27%	0,00%
PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"	PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES	20,79%	4,65%
	PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS	1,42%	
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS	0,03%	0,28%
	PROJETS PILOTES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	0,25%	0,10%
	EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS A VOCATION COLLECTIVE	0,15%	1,14%
		22,63%	6,16%
TOURISME	EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	0,14%	1,30%
	AIDE ET REGULATION DU TOURISME	0,10%	0,09%
	ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME	2,60%	
		2,84%	1,39%
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	AGRICULTURE ET ELEVAGE	2,67%	0,80%
	FORETS	0,05%	0,11%
	PECHE ET AQUACULTURE	0,69%	0,56%
	PERLUCULTURE	0,28%	0,22%
	ARTISANAT	0,07%	0,17%
	RESSOURCES MINIERES	0,02%	
		3,78%	1,85%
ECONOMIE GENERALE	REGULATION	0,91%	0,01%
	COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION	0,13%	
	DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	1,89%	1,47%
	REGULATION DES PRIX	0,52%	
	TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT	0,05%	
	PROPRIETE INDUSTRIELLE	0,00%	
		3,51%	1,48%
TRAVAIL ET EMPLOI	TRAVAIL	3,11%	
	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	6,05%	
	FORMATION PROFESSIONNELLE	2,44%	
		11,60%	0,00%
CULTURE ET PATRIMOINE	CULTURE ET ART CONTEMPORAIN	1,15%	0,35%
	PATRIMOINE ET TRANSMISS" DES SAVOIRS TRADITIONNELS	0,38%	0,21%
		1,53%	0,56%
ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	0,26%	0,09%
	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	1,59%	7,60%
	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	0,88%	0,06%
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	0,06%	0,10%
	SOUTIEN A L'ELEVE	1,64%	
	PROMOTION LANGUES POLYNESIENNES, PLURILINGUISME...	0,07%	
		4,49%	7,84%
SANTE	OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE	2,24%	0,95%
	SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	1,53%	1,13%
	VEILLE ET SECURITE SANITAIRES	0,16%	0,03%
		3,94%	2,12%
VIE SOCIALE	PROTECTION DE L'ENFANCE	0,42%	
	SOLIDARITE	3,71%	
	COHESION SOCIALE	2,37%	0,05%
	ACCES AU LOGEMENT	0,97%	
	JEUNESSE	0,14%	0,02%
	SPORTS	1,14%	1,40%
		8,74%	1,47%
ENVIRONNEMENT	GESTION DE LA BIODIVERSITE ET RESS. NATURELLES	0,36%	0,23%
	PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS	0,49%	0,93%
	CONNAISSANCE ET EDUCATION	0,03%	
		0,88%	1,16%
RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	RESEAU ROUTIER	0,87%	11,72%
	PORTS ET AEROPORTS	0,18%	5,72%
	PROTECTION CONTRE LES EAUX	0,74%	1,99%
	ENERGIE	0,10%	2,05%
	POSTES, TELECOMS, NOUVELLES TECHNOLOGIES	0,29%	0,20%
	MEDIAS	1,15%	0,21%
		3,33%	21,90%
TRANSPORTS	TRANSPORTS TERRESTRES & SECURITE ROUTIERE	0,11%	0,07%
	TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES	0,49%	0,63%
	TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE	0,32%	0,01%
	SECURITE AEROPORTUAIRE (ETAT)	0,55%	1,04%
		1,48%	1,75%
URBANISME, HABITAT ET FONCIER	URBANISME	0,13%	
	GESTION DU DOMAINE PUBLIC	0,07%	0,06%
	AFFAIRES FONCIERES	0,40%	3,16%
	HABITAT	1,65%	16,08%
		2,25%	19,30%
GESTION FISCALE	FISCALITE INDIRECTE	4,52%	
	FISCALITE DIRECTE	3,10%	
		7,62%	0,00%
GESTION FINANCIERE	ENGAGEMENTS FINANCIERS	4,51%	30,71%
	AUTOFINANCEMENT NET	6,55%	
	OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES	5,13%	0,15%
		16,19%	30,86%
TOTAL		100%	100%

Fonctionnement (hors Rémunération et charges)

1. MISSION POUVOIRS PUBLICS

Cette mission comprend les programmes gouvernement, assemblée de la Polynésie, conseil économique, social et culturel, Administration générale, relations extérieures, Gouvernement-personnels de cabinet et communication.

1.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés à la page 5 du PAP 2017.

1.2 Crédits budgétaires de la mission

1.2.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

900/960 - POUVOIRS PUBLICS			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2015	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Gouvernement	96007/96201	Dépenses de personnel (1)	811 838 036	781 962 919	1 119 400 000	1 119 400 000	807 692 917	812 894 046	306 505 954
	960 01	Dépenses de fonctionnement	550 555 914	522 017 370	659 470 801	721 404 830	591 343 483	532 393 030	189 011 800
	900 01	Dépenses d'investissement	2 723 786	3 063 478	4 799 800	9 482 800	7 888 183	5 167 721	4 315 079
			1 365 117 736	1 307 043 767	1 783 670 601	1 850 287 630	1 406 924 583	1 350 454 797	499 832 833
Assemblée de la Polynésie française	962 02	Dépenses de personnel							
	960 02	Dépenses de fonctionnement	2 196 100 000	2 196 100 000	2 216 930 000	2 216 930 000	2 216 930 000	2 216 930 000	0
	900 02	Dépenses d'investissement							
			2 196 100 000	2 196 100 000	2 216 930 000	2 216 930 000	2 216 930 000	2 216 930 000	0
Conseil économique, social et culturel	962 02	Dépenses de personnel	111 198 899	113 074 138	113 300 000	113 300 000	111 869 096	113 140 844	159 156
	960 03	Dépenses de fonctionnement	94 300 000	111 000 000	91 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000	0
	900 03	Dépenses d'investissement	0	0	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0
			205 498 899	224 074 138	219 300 000	225 300 000	223 869 096	225 140 844	159 156
Haut-Conseil	962 02	Dépenses de personnel	99 967 676	2 401 920	10 000 000	10 000 000	4 803 451	5 587 425	4 412 575
	960 04	Dépenses de fonctionnement	5 825 879	0	0	0	0	0	0
	900 04	Dépenses d'investissement							
			105 793 555	2 401 920	10 000 000	10 000 000	4 803 451	5 587 425	4 412 575
Administration générale	962 02	Dépenses de personnel	2 724 523 137	2 747 128 995	2 709 287 000	2 720 283 000	2 694 223 482	2 700 811 116	19 471 884
	960 05	Dépenses de fonctionnement	279 038 388	329 226 962	451 262 135	460 092 957	401 227 429	343 013 244	117 079 713
	900 05	Dépenses d'investissement	69 806 624	32 588 180	76 927 132	59 122 337	26 706 179	26 592 788	32 529 549
			3 073 368 149	3 108 944 137	3 237 476 267	3 239 498 294	3 122 157 090	3 070 417 148	169 081 146
Relations extérieures	962 02	Dépenses de personnel	61 986 295	75 616 535	85 818 000	85 818 000	85 808 874	85 808 874	9 126
	960 06	Dépenses de fonctionnement	41 190 347	43 874 687	47 547 827	47 565 827	39 687 736	39 144 518	8 421 309
	900 06	Dépenses d'investissement							
			103 176 642	119 491 222	133 365 827	133 383 827	125 496 610	124 953 392	8 430 435
Communication	962 02	Dépenses de personnel	48 463 304	48 667 942	50 011 000	50 011 000	49 145 734	49 382 456	628 544
	960 08	Dépenses de fonctionnement	7 443 238	8 375 077	15 620 000	15 620 000	8 563 116	8 182 581	7 437 419
	900 08	Dépenses d'investissement							
			55 906 542	57 043 019	65 631 000	65 631 000	57 708 850	57 565 037	8 065 963
Total			7 104 961 523	7 015 098 203	7 666 373 695	7 741 030 751	7 157 889 680	7 051 048 643	689 982 108
Pour mémoire									
(1) Gouvernement - Personnel de cabinet	960 07	Dépenses de personnel	811 838 036	781 962 919	1 119 400 000	1 119 400 000	807 692 917	812 894 046	306 505 954
			811 838 036	781 962 919	1 119 400 000	1 119 400 000	807 692 917	812 894 046	306 505 954

1.3 Programme Gouvernement

1.3.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 5 du PAP 2017.

1.3.2 Bilan stratégique du programme

Les indemnités servies aux membres de gouvernement (sous-chapitre 960 01) :

Les crédits budgétaires du programme sont dédiés aux frais de fonctionnement des cabinets ministériels.

Les rémunérations servies aux membres du gouvernement, logées au sous-chapitre 960 01, sont encadrées par la délibération n° 84-1018 AT modifiée, l'arrêté n° 28 CM du 02 juillet 2004 modifié et les dispositions de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée.

Cependant, la loi organique n° 2011-918 du 1^{er} août 2011 (article 21 et 25) est venue poser certaines limites au régime de rémunération et indemnitaire des membres du gouvernement de Polynésie française.

Ces limites sont posées par l'article 73 de la loi organique, modifié par l'article 21 de la LO 2011-918 qui précise que le gouvernement comprend 7 à 10 ministres.

Rappel : Le Conseil d'Etat dans son avis du 24 mars 2009 (n° 382.646) précise clairement que le vice-président est à distinguer des ministres visés à l'article 73 de la LO. Il ne doit donc pas être compté au nombre des ministres dont le maximum est fixé à 10.

L'article 87 de la loi organique modifié par l'article 25 de la LO 2011-918, prévoit :

- d'une part le plafonnement de l'indemnité mensuelle allouée aux membres du gouvernement à l'indice 760 du traitement brut des agents de la fonction publique de Polynésie française ;
- d'autre part le versement d'un mois d'indemnité mensuelle (au lieu de trois mois) aux membres du gouvernement après la cessation de leurs fonctions, sauf s'il leur a été fait application des dispositions de l'article 78 ou s'ils ont repris auparavant une activité rémunérée.

En fin d'exercice (2017), le coût mensuel du Président de la Polynésie française, de son Vice-président et d'un ministre est détaillé ainsi :

membre	Indemnité mensuelle (a)	Indemnité mensuelle de (b)	Cotisations patronales	Cotisations retraite	CST	Total
Président (PR)	687 420	161 135	107 719	96 239	31 369	1 052 513
Vice-président (VP)	687 420	134 251	107 719	96 239	31 369	1 025 629
Ministre (MN)	687 420	120 851	107 719	96 239	31 369	1 012 229

valeur du point d'indice FPT : 1005

(a) : Délibération n° 2015-1 APF du 05 février 2015 fixant l'indice de rémunération

(b) : Arrêté n° 126/CM du 02/02/11

Suite au remaniement ministériel du 12 septembre 2014, 9 membres composent le gouvernement de M. Edouard FRITCH, président du Pays. C'est par arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 que le Vice-président du Pays ainsi que les ministres ont été nommés.

En 2015, plusieurs remaniements ministériels ont été observés :

- tout d'abord le 26 mars 2015 avec la nomination de M. Patrick HOWELL, ministre de la santé et des solidarités et de M. Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU, ministre de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement (cf. arrêté n° 207/PR du 25 mars 2016) ;
- puis le 27 mai 2015 avec la nomination de M. Teva ROHFRTSCH en qualité de ministre de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique ;
- et enfin le 08 octobre 2015 avec la fin de fonction de M. Frédéric RIVETA, ministre de l'agriculture, de l'artisanat et du développement des archipels et de M. René TEMEHARO, ministre de la jeunesse et des sports. Leurs portefeuilles ont été redéployés au sein du cabinet du Président et de celui du ministre en charge de l'éducation.

En 2016 aucun remaniement ministériel n'est intervenu, maintenant ainsi le nombre de membres composant le gouvernement de M. Edouard FRITCH, président du Pays, à 10 membres¹, Président et Vice-président inclus.

En 2017, 3 remaniements ministériels sont enregistrés :

- un premier remaniement ministériel le 13 janvier 2017 avec d'une part, la fin de fonctions de M. SOLIA et M. HOWELL et d'autre part, la nomination de Mme BOUTEAU, M. FAATAU et M. RAYNAL. En février 2017, l'effectif des membres du gouvernement est donc passé à 13. A partir d'avril 2017, ce nombre est réduit, pour passer à 10 ;
- la fin des fonctions de M. Nuihau LAUREY en qualité de Ministre des finances, de l'énergie et des mines (MFE), au 28 février 2017.

¹ Cf. arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française.

- Le dernier remaniement ministériel date du 15 juillet 2017 au soir, suite à la démission de Madame Nicole SANQUER-FAREATA, ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur. A compter de cette date, l'effectif passe à 9 et un redéploiement du portefeuille ministériel est opéré. Le Président s'est vu doter du portefeuille des sports et le ministère en charge du travail et de la formation professionnelle du portefeuille de l'éducation.

Code statut	Libellé statut	déc.-15	déc.-16	déc.-17	Écart 2017/2016	Écart 2017/2015
MN	Ministre	10	10	9	- 1	- 1

PERIODE_CALCUL	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Ecart Jan/Déc
LIBELLE	EFFECTIF_AGENT												Ecart
Ministre 2017	10	13	11	10	10	10	10	10	9	9	9	9	- 1
Ministre 2016	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	-
Ministres 2015	9	9	9	11	11	12	12	12	12	12	12	10	1
Ecart 2017/2016	-	3	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1
Ecart 2017/2015	1	4	2	- 1	- 1	- 2	- 2	- 2	3	- 3	- 3	- 1	- 2

En 2017, le montant total des indemnités versées aux membres du Gouvernement et des pensions de retraites versées aux anciens élus émergeant au sous-chapitre 960 01, s'élève à 229,356 millions XPF contre 231,844 millions XPF, enregistrant une diminution de 2,487 millions XPF.

La baisse relevée entre 2017 et 2016 s'explique par la baisse du nombre de membre du gouvernement entre janvier et décembre 2017, la mise en place d'une rémunération écartée pour Mme Nicole SANQUER épouse FAREATA cumulant un mandat local avec un mandat national (*député*), et la diminution du mandatement des pensions de retraite versées aux anciens élus.

Récapitulatif des indemnités versées aux membres du gouvernement de 2015 à 2017

	Indemnité mensuelle 653 12	Frais de mission et de 653 22	Pension de retraite AXA 653 3	Cotisations sociales 653 4	Total 653
2015	104 052 301	29 992 073	97 457 664	16 157 238	247 659 276
2016	93 865 421	30 746 498	94 098 747	13 133 404	231 844 070
2017	95 698 593	33 000 981	87 735 637	12 921 560	229 356 771
Ecart 2017/2016	1 833 172	2 254 483	- 6 363 110	- 211 844	- 2 487 299
Ecart 2017/2015	- 8 353 708	3 008 908	- 9 722 027	- 3 235 678	- 18 302 505

L'article 653 3 enregistre en plus des cotisations AXA versées pour le compte des membres du gouvernement, les versements de pension de retraite des anciens élus.

Au 1er janvier 2017, 30 personnes bénéficient d'une pension de retraite ou de réversion versée par le budget du Pays. Au 31 décembre 2017, 27 personnes perçoivent une pension de retraite ou de réversion payée par le budget du Pays, contre 30 au 31 décembre 2016.

Le montant des pensions versées aux anciens élus pour 2017 est de 74,569 millions XPF, contre 80,375 millions XPF (CST incluse) en 2016, comptabilisant une diminution de 5,806 millions XPF par rapport à 2016. En 2015, le montant des pensions versées aux anciens élus était de 82,537 millions XPF (CST incluse).

1.3.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	302 730 858	290 173 300	395 117 681	490 904 830	373 383 378	299 413 980	191 490 850
Aides à la personne	0	0	0	0	3 590 537	3 590 537	-3 590 537
Indemnités	247 825 056	231 844 070	264 353 120	230 500 000	214 369 568	229 388 513	1 111 487
TOTAL	550 555 914	522 017 370	659 470 801	721 404 830	591 343 483	532 393 030	189 011 800
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses diverses, dont :	2 723 786	3 063 478	4 799 800	9 482 800	7 888 183	5 167 721	4 315 079
TOTAL	2 723 786	3 063 478	4 799 800	9 482 800	7 888 183	5 167 721	4 315 079

1.4 Programme Assemblée de la Polynésie française

1.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 6 du PAP 2017.

1.4.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dotation	2 196 100 000	2 196 100 000	2 216 930 000	2 216 930 000	2 216 930 000	2 216 930 000	0
TOTAL	2 196 100 000	2 196 100 000	2 216 930 000	2 216 930 000	2 216 930 000	2 216 930 000	0

1.4.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
900/960 02 - ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	2 196 100 000	2 216 930 000	2 216 930 000	20 830 000	
Dotation	2 196 100 000	2 216 930 000	2 216 930 000	20 830 000	

1.5 Programme Conseil économique, social et culturel

1.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 6 du PAP 2017.

1.5.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dotation	94 300 000	111 000 000	91 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000	0
TOTAL	94 300 000	111 000 000	91 000 000	97 000 000	97 000 000	97 000 000	0
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dotation	0	0	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0
TOTAL	0	0	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0

1.5.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
900/960 03 - CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	91 000 000	97 000 000	97 000 000	6 000 000	
<i>Dotation-compte rendu annuel de la suite donné aux avis du CESC</i>	91 000 000	97 000 000	97 000 000	6 000 000	collectif budgétaire (organisation des 40 ans du

Au budget primitif, la dotation de 2017 est une reconduction de celle de 2016 (91 millions XPF). Ce budget a été amendé de 6 millions XPF pour financer l'organisation des 40 ans de l'institution. Pour mémoire, le CESC a effectué également un prélèvement de 20 millions XPF sur ses réserves pour le règlement des vacances des membres de l'institution.

1.5.4 Bilan de la performance

Au cours de l'année 2017, le CESC a reçu 32 saisines et a rendu 32 avis sur des projets et propositions de « lois du pays ».

Dans le cadre de ses travaux, en 2017, le CESC a tenu au total 324 réunions réparties comme suit : 246 au titre des commissions permanentes, 3 au titre de la commission du budget, 47 au titre du bureau, 6 pour la tenue des trois collèges et 22 séances plénières.

Dans le cadre de ses fonctions, le Président du CESC a participé à :

- deux séances plénières de l'Assemblée économiques, sociaux et régionaux de France ;
- des conférences à l'étranger sur invitations d'organismes internationaux.

Pour la célébration des 40 ans de l'institution, celle-ci a bénéficié d'un collectif de 6 000 000 FXPF.

1.6 Programme Administration générale

1.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments le contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés dans le document PAP 2017 :

- Au titre de la modernisation et des réformes administratives à la page 7 ;
- Au titre de la préservation du patrimoine matériel et immatériel polynésien à la page 11 ;
- Au titre de la préservation de la préservation des langues polynésiennes et de la promotion du plurilinguisme à la page 12.

Le programme Administration générale retrace également les actions visant à assurer la représentation du Président de la Polynésie française et du gouvernement dans l'archipel des Tuamotu et Gambier, les actions de partenariat avec l'Etat ainsi que l'animation et la coordination de l'action des subdivisions déconcentrées de l'archipel par le tavanahau.

1.6.2 Bilan stratégique du programme

Bilan au titre de la modernisation et des réformes administratives :

Les orientations stratégiques portent sur la :

- Simplification et allègement des procédures, évolution de l'organisation et du périmètre des missions ;
- Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) et management des compétences ;
- Maîtrise des dépenses ;

- Amélioration de la qualité du service public et de la relation à l'utilisateur.

La remise en question permanente des organisations et des pratiques est encouragée.

Il s'agit d'atteindre une amélioration de la performance des politiques publiques et du service public en termes de fiabilité, d'accessibilité, de simplicité, de délais de réponse et, d'équité du fait de l'hétérogénéité des situations géographiques, sociales, techniques ou de développement.

La modernisation de notre service public passe par la mise en œuvre effective de sa déconcentration administrative pour « garantir l'égalité application des textes légaux et réglementaires et à favoriser la modernisation du service public sur l'ensemble de son territoire ». Base d'organisation, celle-ci ne concerne pas que les circonscriptions et les tavana hau, mais toute l'administration et par conséquent, le gouvernement et l'ensemble de l'administration.

La performance du service public ne pourra être atteinte que par une mise en cohérence des organisations, une structuration pertinente et une allocation optimale des ressources et des moyens à mettre en œuvre.

Ceci passe également par une action particulière sur les fonctions supports (ressources humaines, financières, achats publics, système d'information, informatique et réseaux, immobilier, archivage et communication), un renforcement des contrôles internes et, la refondation de bases réglementaires actualisées.

Compte tenu de sa complexité, cette migration vers une administration moderne, s'appuyant largement sur le déploiement de l'e-administration, prendra du temps.

La direction de la modernisation et des réformes de l'administration (D.M.R.A), dotée de prérogatives étendues a pris la suite de l'Inspection générale de l'administration (I.G.A) pour assurer le portage durable de cette modernisation. Ses moyens sont progressivement renforcés.

Avec l'adoption de son projet de service début 2016, la DMRA a précisé ses objectifs opérationnels, déclinés en plan de 27 actions à mener durant les années 2016-2018 :

1. Affirmer la place de la DMRA comme référent en matière de conseil en organisation et en modernisation ;
2. Accompagner et suivre la mise en place des projets de service ;
3. Animer l'évolution du service public et la modernisation des organisations publiques ;
4. Accompagner la modernisation de l'action publique ;
5. Participer au développement de la maîtrise des risques et du contrôle interne.

Elle a en outre poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route fixée par le Président en juin 2015 (n° 3553/PR du 10 juin) :

1. Mettre le service en ordre de marche et renforcer ses compétences ;
2. Animer le chantier de révision du périmètre du service public ;
3. Développer la démarche de contrôle interne et encourager à favoriser la maîtrise des risques dans l'action publique ;
4. Instaurer un programme d'audit ;
5. Proposer et engager un plan d'action pour la modernisation de l'administration.

La DMRA a poursuivi sa mise en ordre de marche avec une stabilisation de l'équipe, le renforcement de ses compétences a été engagé. Un suivi d'activité est en place pour les activités et celui pour les recommandations faites lors des enquêtes et des audits en cours de développement.

Un programme d'audit et d'étude a été élaboré et validé par la tutelle.

En 2017, 4 enquêtes ont été réalisées et 2 sont en cours. De même, 4 audits ou études ont été réalisés et 3 sont en cours.

Bilan au titre des circonscriptions administratives :

Les objectifs principaux sont de :

- * Consolider la proximité de l'administration avec les usagers des archipels

- * Renforcer la mission de coordination de l'action de la Polynésie française
- * Participer à l'amélioration du service public de la Polynésie française dans les archipels.

Ces objectifs ont été globalement atteints en 2017 pour la CTG sur la base des indicateurs retenus : lors des tournées administratives, 33 atolls ont été touchés par voie aérienne sur les 34 disposants d'une piste d'aviation, 6 atolls ont été touchés sur les 11 accessibles uniquement par voie maritime, et 9 services administratifs ainsi que 8 établissements publics et autres, ont pu participer à certaines de ces tournées administratives.

Bilan au titre de la préservation du patrimoine matériel et immatériel :

La préservation du patrimoine matériel consiste en un entretien régulier de la centrale froid et hygrométrie du dépôt d'archives de Tapaerui, de gros travaux de reprise d'étanchéité ont démarré et devront se poursuivre sur les prochains exercices budgétaires.

La préservation du patrimoine immatériel, se poursuit par la numérisation de la bibliothèque patrimoniale, des fonds du gouverneur et des registres d'état civil, de la vidéothèque et des fonds audio et iconographiques, malgré un matériel de numérisation obsolète et une architecture informatique d'un autre temps, sans back-up intégré.

Les objectifs relatifs au SPAA s'inscrivent dans les missions fondamentales du service d'une part collectée, gérer et stocker dans les meilleures conditions les archives patrimoniales et administratives du Pays et d'autre part valoriser les fonds d'archives afin de les rendre accessibles aux plus grands nombres.

La gestion des magasins d'archives impose un suivi des documents entreposés afin de permettre soit l'élimination soit le stockage définitif des archives, une fois la Durée d'Utilisation Administrative dépassée (DUA). Afin d'optimiser la qualité de stockages dans les magasins d'archives un entretien permanent et des travaux de reprise d'étanchéité ont été programmés.

La valorisation des fonds, permet à la population de pouvoir consulter, chaque fois que cela est légalement possible, des trésors d'archives qui sont au dépôt de Tapaerui. Pour ce faire des campagnes annuelles de numérisations sont opérées par des prestataires privés, au sein même du SPAA.

Annuellement, sur ces deux missions principales, les objectifs sont atteints et les budgets qui y sont consacrés sont consommés en totalité.

Bilan au titre de la préservation des langues Polynésiennes et promotion du plurilinguisme :

L'élaboration d'un lexique trilingue Tahitien-Français-Anglais (plus de 15.000 entrées dans chaque langue) et sa déclinaison en application mobile et site web (Reo.pf) constitueront l'essentiel du bilan au titre de l'orientation supra.

1.6.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	279 038 388	329 226 962	451 262 135	460 092 957	401 227 429	343 013 244	117 079 713
TOTAL	279 038 388	329 226 962	451 262 135	460 092 957	401 227 429	343 013 244	117 079 713
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	69 806 624	32 588 180	76 927 132	59 122 337	26 706 179	26 592 788	32 529 549
5.2015 - Mise aux normes ERP et aménagements bâtiment SPAA	1 538 835	13 907 937	30 600 000	(30 600 000)	(4 819 478)	(4 819 478)	(25 780 522)
2.2016 - Matériel et équipement SMG - 2016	0	0	14 662 541	(14 662 541)	(14 662 541)	(14 662 541)	(0)
2.2017 - Matériel et équipement SMG - 2017	0	0	1 859 796	(1 859 796)	(1 728 647)	(1 615 256)	(244 540)
3.2013 - Travaux de rénovation du bâtiment de l'imprimerie officielle	0	0	19 546 635	(5 000 000)	(2 189 088)	(2 189 088)	(2 810 912)
3.2017 - Travaux remises aux normes électriques du garage du SMG - Tapaerui	0	0	7 000 000	(7 000 000)	(3 306 425)	(3 306 425)	(3 693 575)
Autres	68 267 789	18 680 243	3 258 160	0	0	0	0
TOTAL	69 806 624	32 588 180	76 927 132	59 122 337	26 706 179	26 592 788	32 529 549

Détail pour les circonscriptions administratives :

Fonctionnement	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM-CA
CAU	4 069 758	4 635 014	4 730 514	4 835 014	4 736 374	4 545 544	289 470
CTG	13 295 667	15 394 301	16 338 983	17 547 807	17 090 617	16 936 358	611 449

Pour la circonscription des îles Australes, les crédits ont été délégués dans leur totalité soit 4 730 514 XPF. Le budget a été abondé de 104 500 XPF pour la prise en charge de la location de matériel informatique au titre de l'année 2017 portant ainsi son total à 4 835 014 XPF.

Le montant de 289 470 XPF correspond au total du disponible des crédits délégués et aux dépenses non totalement mandatés.

Les crédits délégués de la circonscription des Tuamotu-Gambier pour le programme Administration générale pour 2017 étaient de 16 137 483 XPF.

Ils ont été abondés de 1 410 324 XPF par des crédits de la Présidence, qui ont permis d'une part, de couvrir les frais de déplacement des agents de la CTG qui ont assuré le secrétariat des assises des Outre-mer aux îles Sous-le-Vent, Australes, Tuamotu-Gambier et Marquises et d'autre part, d'assurer la prise en charge de la dernière tournée administrative de l'année 2017.

Pour la DMRA, il n'y a pas eu de postes vacants en 2017, les crédits ont été consommés dans leur intégralité et il n'y a pas de crédits d'investissement, les travaux de réfection des locaux étant portés par le service des moyens généraux, affectataire de l'immeuble dit du gouvernement.

1.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
900/960 05 - ADMINISTRATION GENERALE	55 941 049	42 150 000	26 002 421	-29 938 628	
Actions au titre de la modernisation et des réformes de l'Administration	19 700 000		15 838 921	-3 861 079	
affirmer la place de la DMRA comme référent en matière de conseil en organisation et en modernisation					
<i>relative à la consolidation des compétences des agents en charge d'enquête, d'audit ou de contrôle interne</i>	3 000 000		2 240 568	-759 432	Congrès RH 3 pax + Coût de formation IFACI intégré au prorata 80 jours
accompagner et suivre la mise en place des projets de service					
animer l'évolution du service public et la modernisation des organisations publiques					
<i>relative à l'évolution des besoins en capital humain et à la révision du périmètre du service public</i>	1 500 000		1 627 200	127 200	Bilan de positionnement managérial pour 16 chefs de service + solde audit impression
<i>relative à l'identification des processus et à la formalisation des procédures des services administratifs</i>	10 000 000		7 559 828	-2 440 172	Recrutements 6 et 10 mois - 2 ATA art.34 - solde non utilisable DMRA
accompagner la modernisation de l'action publique					
<i>relative au renforcement du portail numérique et à l'amélioration des informations mises en ligne</i>	3 200 000		718 756	-2 481 244	Campagne média reportée pour V2
participer au développement de la maîtrise des risques et du contrôle interne					
<i>relative à la sensibilisation et à la formation des acteurs publics au développement du contrôle interne et à la prise de conscience de la maîtrise des risques dans l'action publique</i>	2 000 000		3 692 569	1 692 569	Conférence SP + Formation IFACI au prorata 128 jours
Actions au titre de la culture, du patrimoine, de la préservation des langues polynésiennes et de la promotion du plurilinguisme	36 241 049	42 150 000	10 163 500	-26 077 549	
assurer une collecte efficace des fonds					
<i>formation des agents du service du patrimoine archivistique et audiovisuel</i>	2 000 000	0	0	-2 000 000	Report dans la mise en œuvre du plan triennal 2016-2018 de la DGRH
<i>remise aux normes et aménagements du bâtiment</i>	22 861 049	28 500 000	2 850 000	-20 011 049	Exécution du chantier sur plusieurs mois - livraison premier semestre 2018
numériser les fonds en vue d'une meilleure communication					
<i>numérisation de 120 000 pages issues d'ouvrages anciens de la bibliothèque</i>	7 200 000	9 500 000	3 163 500	-4 036 500	Exécution du chantier sur plusieurs mois - livraison premier semestre 2018
<i>valorisation de documents rares au travers de notices documentaires publiées sur le site Internet</i>	1 680 000	1 650 000	1 650 000	-30 000	
promouvoir l'activité et consolider les références lexicales					
<i>création d'un lexique trilingue anglais-tahitien-français à paraître en 2018</i>	2 500 000	2 500 000	2 500 000	100%	Taux de réalisation Appli gratuite
<i>utilisation de l'application toolbox créateur de dictionnaires, base de données linguistique</i>					
promotion du tahitien au sein de l'administration et auprès du public					
<i>traduction et interprétariat en reo tahiti (nombre de pages / heures d'interprétariat)</i>	600p / 80h		678p/2,5h	113%/3%	Taux de réalisation
<i>traduction et interprétariat en reo tahiti (nombre de pages / heures d'interprétariat + heures</i>	600p / 80h	678p/2,5p + 59,6 =62,1h		113%/78%	Taux de réalisation
<i>évolution des ventes des lexiques produits</i>	2 000 000		48 000	2,40%	Taux de réalisation

Pour ce qui concerne le Service du patrimoine archivistique et audiovisuel l'ensemble des prévisions ont été atteintes.

Dans le domaine de la collecte des fonds et de la gestion des magasins d'archives avec 600 mètres linéaires d'archives éliminées et 800 mètres d'archives collectés, les 15 kilomètres d'archives stockées ont été atteints.

La disponibilité d'archivage au dépôt de Tipaerui se réduit d'autant avec à peine plus d'un kilomètre linéaire de libre.

Dans le domaine de la numérisation des fonds en vue d'une meilleure communication, là aussi les objectifs ont été atteints. Le programme de numérisation a correctement été effectué puisque 190 000 pages ont été numérisées, en prestation de service, 150 000 pages au titre des œuvres rares de la bibliothèque patrimoniale et 40 000 pages au titre du fonds du Gouverneur, notamment le fonds chinois, dans le cadre de l'élaboration du dernier Archipel. La numérisation est généralement immédiatement mise en consultation via différents supports médias internet et réseaux sociaux. Plusieurs centaines de pages de littérature grise ou de supports iconographiques sont numérisés en régie, souvent à la demande de la population qui visite la salle de lecture et de consultation du SPAA.

Dans le cadre des autres objectifs des actions chiffrées du programme, outre la formation des agents qui sera reconduite l'année prochaine, faute d'avoir trouvé, in situ, un expert en formation archivistique, l'ensemble des objectifs ont été tenus. L'archipel n° 18 finalisé en 2017 est sortie, certes en 2018, mais pour correspondre avec le nouvel an chinois, l'ensemble des notices valorisant nos fonds et la bibliothèque ont été réalisées et sont diffusées régulièrement via le site internet du SPAA ou sa page FaceBook et aussi dans certaines publications du mensuel Hiro'a. La première phase de la remise aux normes du bâtiment, notamment dans les travaux de reprise d'étanchéité on été réalisés et la toiture du 5^{ème} étage a été posée.

Pour ce qui concerne le service de la traduction et de l'interprétariat la création du lexique trilingue Tahitien-Français-Anglais consistant essentiellement en la constitution d'une base de données lexicales, permet ensuite de valoriser cette base de données sous trois formes : papier, application mobile, site web.

L'ensemble des ressources financières prévues au budget 2017 ont été mises à profit pour la création de la base de données du lexique, qui était effective en fin d'exercice.

1.6.5 Bilan de la performance

Bilan au titre de la modernisation et des réformes administratives :

1) Objectif n° 1 - Affirmer la place de la DMRA comme référent en matière de conseil en organisation et en modernisation:

La direction de la modernisation et des réformes de l'administration assume une compétence générale en matière de modernisation du service public. Elle a vocation à intervenir sur l'ensemble des services, établissements publics et organismes investis d'une mission de service public relevant du Pays.

Objectif n° 1 - Affirmer la place de la DMRA comme référent en matière de conseil en organisation et en modernisation								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP	2017 Révisée à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Le site DMRA est en activité		-	0	1	1	0	-	-
Indicateur 1.2 - Demandes spontanées de conseils ou d'accompagnement ou d'audit auprès de la DMRA pour une amélioration de l'organisation	Nb	-	10	20	20	17	30	50
Indicateur 1.3 - Evolutions de l'organisation des services ou des EP qui ont fait l'objet d'une consultation préalable de la DMRA	%	-	10	50	50	50	60	80
Indicateur 1.4 - Les services, établissements et cabinets sont informés des missions de la DMRA	%	-	60	80	80	104	90	100
Indicateur 1.5 - Guides et référentiels d'audit et d'enquête réalisés		-	0	2	1	0	1	Tous
Indicateur 1.6 - Agents d'audit et d'enquête sont formés	Nb	-	0	12	12	9	12	25
Indicateur 1.7 - Données des entités publiques disponibles sur le centre-info satellites	%	-	-	80	-	-		95
Sources des données : Tableau de suivi d'activité DMRA Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Site en activité Indicateur 1.2 - Nombre de demandes recensées Indicateur 1.3 - Nombre de demande de consultation préalable au regard du nombre de consultations réglementaires obligatoires Indicateur 1.4 - Nombre d'entités rencontrées au moins une fois au cours de l'année / nombre total d'entités Indicateur 1.5 - Nombre total de guides finalisés Indicateur 1.6 - Nombre d'agents formés à l'audit et au contrôle Indicateur 1.7 - Nombre de données actualisées / nombre de données à intégrer sur le centre info Autres commentaires :								

Si l'identification des missions de la DMRA reste à améliorer, l'accompagnement et le conseil en organisation est bien perçu des services administratifs, pour la plupart de ces derniers, le recours à la DMRA sur ces sujets devient un réflexe. Ceci reste à développer pour les autres acteurs.

Dans le cadre de sa structuration, la DMRA doit renforcer les compétences et les outils méthodologiques des agents du service. Elle travaille également à une clarification de sa base réglementaire.

- action n° 1 : Les conditions d'accueil et de travail ont été améliorées par l'aménagement des locaux, coûts pris en charge par le SMG affectataire du bâtiment pour les travaux les plus importants. La DMRA a pour sa part pris à sa charge les travaux nécessaires pour améliorer les conditions de travail et d'accueil mais aussi, favoriser des économies sur les coûts de fonctionnement : mise en éclairage LED des locaux, travaux de réseaux, d'entretien et de remplacement de pièces de climatiseurs pour des plus économiques, de mobilier et d'équipement informatique (2nd écran) soit un montant de 2 313 916 XPF. Les travaux de rénovation vont se poursuivre par la rénovation du couloir de l'immeuble et la mise en éclairage LED.
- action n° 2 : Le site Internet est en cours, sa mise en production est en attente de l'identification d'un fournisseur spécialisé en 3D.
- action n° 3 : Les échanges réguliers se poursuivent et une rencontre est systématiquement organisée en cas de nomination d'un nouveau chef de service ou directeur d'établissement. En outre, 11 services ou établissements sont actuellement accompagnés dans leurs démarches de réorganisation. Des rencontres informelles mensuelles ont été instaurées entre les chefs de service pour favoriser les échanges, le partage de problématiques communes notamment en matière de management. La DMRA et ses missions a été présentée aux personnels de direction (principaux ou proviseurs, adjoints et gestionnaires) des 36 établissements publics d'enseignement.
- action n° 4 : les agents DMRA ont été formés aux bases méthodologiques et aux outils de l'audit interne (9 agents) et du contrôle interne (7 agents) soit 80 jours de formation.

2) Objectif n° 2 - Accompagner et suivre la mise en place des projets de service

Les projets de services sont mis en œuvre sur la période 2016-2018. Il s'agit de s'assurer de leur bonne exécution et à partir de cette évaluation de proposer un projet d'administration pour la déclinaison des prochains projets 2019-2022.

Objectif n° 2 - Accompagner et suivre la mise en place des projets de service								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP	2017 Révisée à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Plateforme d'échange et tableau de bord de suivi opérationnels		-	0	1	0	0	1	
Indicateur 1.2 - Atteinte des résultats envisagés	%	-	-	60	47	6	60	80
Indicateur 1.3 - Projet d'administration élaboré		-	-	1	0	0	1	
Indicateur 1.4 - Partage de l'information et d'échanges entre managers	Nb	-	2	2	2	13	4	4
Indicateur 1.5 - Managers formés	%	-	-	25	0	0	50	80
Sources des données : Tableau de suivi d'activité DMRA								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - Plateforme d'échange et tableau de bord de suivi en production								
Indicateur 1.2 - Nombre d'indicateurs des projets de services atteints à 80% sur le nombre total à atteindre								
Indicateur 1.3 - Communication du Projet d'administration déposée en conseil des ministres								
Indicateur 1.4 - Nombre de conférence annuelle du SP tenues ou de mobilisation des managers de tous les services dans l'année (hors vœux & TAM)								
Indicateur 1.5 - Nombre de managers formés au management de l'organisation et du changement / nombre total								
Autres commentaires :								

Les projets de services sont mis en œuvre et un premier point a été réalisé et intégré au rapport annuel du Président à l'Assemblée pour l'exercice 2016 - cf. tome 3 pages 177 à 182.

Un nouveau point le sera dans l'édition 2017 - cf. tome 2. Il est établi à partir d'une matrice de suivi améliorée. Toutefois, celle-ci ne répond pas au nécessaire suivi du projet et des plans d'action en interne aux services ou établissements.

Les futurs projets de services et d'établissements 2019-2023 seront préparés sur le dernier semestre 2018. Ils seront précédé de l'élaboration d'un projet d'administration, à partir des projets existants et de leur réalisation, mais aussi des éléments, axes et enjeux de modernisation. Celui-ci sera soumis à la validation du nouveau gouvernement.

Une formation sur la gestion par les résultats et notamment la détermination d'indicateurs pertinents est envisagée en préalable. La mise en place d'une application informatique en outre été sollicitée pour faciliter le suivi de ces projets.

3) Objectif n° 3 - Animer l'évolution du service public et la modernisation des organisations publiques :

Le principe de mutabilité du service public suppose une adaptation permanente des organisations publiques à leur contexte. En cela, elles doivent être accompagnées pour faire évoluer le périmètre de leurs missions, leurs organisations et leurs modes de fonctionnement afin que ceux-ci soient les plus performants dans une orientation vers l'utilisateur. Il convient également d'instaurer et de généraliser certains des outils permettant d'appliquer ce principe : évaluation des besoins en emplois, effectifs et compétences, fiches de procédures, notes internes d'organisation, ...

Objectif n° 3 - Animer l'évolution du service public et la modernisation des organisations publiques								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP	2017 Révisée à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Maquettes optimales en matière de capital humain des entités formalisées	Nb	-	16	50	18	18	so	so
Indicateur 1.2 - Procédure formalisées	%	-	0	20	nd	8	50	70
Indicateur 1.3 - Textes d'organisation actualisés	Nb	26	3	20	2	4	49	61
Indicateur 1.4 - Analyse du périmètre du service public	Nb	-	0	2	so	0	so	-
Sources des données : Tableau de suivi d'activité DMRA								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - Nombre d'analyse complètes produites et transmises au CM								
Indicateur 1.2 - Nombre de procédures élaborées au regard du nombre de processus identifiés dans les entités sur la base des éléments communiqués et qualifiés								
Indicateur 1.3 - Nombre d'entité ayant procédé à une actualisation des textes constitutifs (mission, organisation, fonctionnement) après recommandations DMRA ou équipe EEC								
Indicateur 1.4 - Nombre de fiches d'analyse sectorielles émises								
Autres commentaires :								

- action n° 1 : Réaliser la maquette optimale de l'administration en emplois, effectifs et compétences

Ce chantier relève dorénavant de la direction générale des ressources humaines mais la DMRA y contribue dans le cadre d'audits spécifiques ou de sollicitations des ministères ou de leurs services. Deux nouvelles analyses ont été réalisées en 2017.

- action n° 2 : Réviser le périmètre du service public

Engagée depuis le 19 mai 2017, il s'agit d'un inventaire des missions et activités de chacun des 49 services administratifs résultant de l'acte d'organisation, des missions issues d'autres normes, des missions assurées malgré l'absence de base juridique et partant de là, l'identification des missions et activités assurées et de quelle manière ; le cas échéant, les motifs qui conduisent à ne pas les assurer, les suites qu'il serait souhaitable de donner à ces constats et enfin, une réflexion sur l'intérêt du service de détenir une mission relevant aujourd'hui d'une autre entité ou d'en créer de nouvelles.

A ce titre, 4 séances d'information ont été dispensées sur les objectifs du chantier et la méthode utilisée. Tout au long du processus, la DMRA est venue à la demande de 22 services administratifs en appui méthodologique individuel.

Près de quatre mois ont été nécessaires à l'aboutissement des cartographies de trente-huit (38) services administratifs sur quarante-neuf (49), la DMRA a établi l'inventaire des 2 services administratifs récemment créés.

Au total, 631 missions de service public ont été identifiées dont 579 (92%) d'origine réglementaire parmi lesquelles seulement 263 (57%) sont répertoriées au sein des actes d'organisation ; 52 (8%) sont assumées, d'après les services administratifs, sans fondement réglementaire. Parmi celles-ci, 138 missions ne sont pas assurées (27%). Sur 737 activités rapportées par les services administratifs, seulement 100 activités ne sont pas assurées (14%) et 217 (29%) d'entre elles sont désignées, par eux, comme des activités de support. Les résultats ne sont cependant pas aussi exhaustifs qu'escompté. 34 (60%) missions nouvelles ont été proposées par 18 services administratifs, considérant qu'elles sont aujourd'hui inexistantes au sein de l'administration.

Les premiers travaux de contrôle de conformité des données transmises avec les actes d'organisation permettent de constater des écarts significatifs. Une consolidation, par profil de services, par domaine et secteur d'activité permettra ensuite de déceler les missions en doublon. Cela augure également un chantier important de régularisation des actes d'organisation.

- action n° 3 : *Identification des processus, formalisation et simplification des procédures des services administratifs.*

Chantier engagé en janvier par le recensement des listes de procédures des services suivi d'une phase en cours de leur qualification. Il a donné lieu au recrutement de deux agents pour des durées de 10 et 6 mois au titre de l'article 34, surcroît exceptionnel d'activité.

A fin 2017, 37 services actifs sont en relation avec la DMRA avec 47 séances de travail mais, 8 tardent à répondre.

2971 procédures inventoriées à fin 2017 (1653 l'avaient été en mai soit + 79%) mais 2 502 sans élément ou non fournies dont : 1 643 finalisées, 206 en cours d'élaboration et 1 123 sans formalisation - 38%. 2 050 sont des procédures métiers (spécifiques) et 921 procédures supports (transversales) - 31%.

3 sessions de formation se sont tenues en 2017 avec 35 agents formés à l'élaboration d'une procédure soit 99 agents ayant été formés depuis 2013.

Le chantier se poursuit en 2018.

- action n° 4 : *Créer et animer le portail modernisation*

La création de ce portail est liée à la mise en place d'un intranet en attente de l'identification de l'outil adapté par le service de l'informatique. Il sera précédé du projet informatique de développement des outils collaboratifs validé par la commission stratégique des systèmes d'information de l'administration du Pays.

4) Objectif n° 4 - Accompagner la modernisation de l'action publique

Le chantier de modernisation est engagé sur la base des 4 orientations stratégiques (cf. supra). Il appartient à la DMRA d'accompagner ou de susciter la mise en œuvre de ces démarches. Parmi ces chantiers, une forte transformation numérique est attendue de l'administration, tant en faveur des usagers que dans l'amélioration des processus internes.

Objectif n° 4 - Accompagner la modernisation de l'action publique								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP	2017 Révisée à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Portail NET est opérationnel	Nb	-	20	100	300	353	400	500
Indicateur 1.2 - Référentiel d'accueil la orana adopté		-	-	1	0	0	1	
Indicateur 1.3 - Dispositif de déconcentration actualisé		-	0	1	0	0	0	1
Indicateur 1.4 - Groupes thématiques de partage d'expérience actifs	Nb	-	1	2	2	0	3	5
Indicateur 1.5 - Intranet de l'administration opérationnel	%	-	-	5	0	0	5	100
Sources des données : Tableau de suivi d'activité DMRA								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - Nombre de connexions moyennes par jour								
Indicateur 1.2 - Rapport de présentation du référentiel déposé en conseil des ministres								
Indicateur 1.3 - Textes modificatifs publiés au JOPF								
Indicateur 1.4 - Nombre de groupes thématiques qui se sont réunis au moins 4 fois dans l'année								
Indicateur 1.5 - Nombre d'agents ayant l'intranet installé au regard du nombre de postes informatiques								
Autres commentaires :								

- action n° 1 : *renforcement du portail numérique et amélioration des informations mises en ligne*

Poursuite de l'accompagnement des services et des formations pour l'adaptation et le développement des sites des services ou de leur développement dans une orientation usager. *Net.pf*, le portail des services public en Polynésie a été lancé le 16 novembre 2016 avec les services et étendu en octobre dernier aux établissements publics et aux services de l'Etat. Il le sera ultérieurement aux communes pour aboutir à un portail des démarches unique des services publics en Polynésie française.

La fréquentation poursuit son développement ; 167 136 vues depuis son lancement.

3 formations des référents des entités suivies ont été organisées. Il est amélioré en permanence et sa version 2 pour améliorer la qualité des données et la présentation est prévue en 2018.

- action n° 2 : La modernisation et la simplification des fonctions supports et des aspects logistiques sont privilégiées.

Ainsi, la chaîne du traitement des ressources humaines a été étudiée et un groupe de travail pilote est lancé sur la gestion des archives en partenariat avec le SPAA. Les groupes de travail sur l'immobilier des

services en partenariat avec la DAF se poursuit et celui sur les véhicules en partenariat avec la DTT a été suspendu dans l'attente du rapport de la CTC sur le sujet.

5) Objectif n° 5 - Participer au développement de la maîtrise des risques et du contrôle interne

Une des orientations de la feuille de route de la DMRA est de développer la démarche de contrôle interne et favoriser la maîtrise des risques dans l'action publique. Il s'agit de sensibiliser les acteurs publics à la prise de conscience des enjeux majeurs et de les former pour mettre en œuvre ces démarches.

Objectif n° 5 - Participer au développement de la maîtrise des risques et du contrôle interne								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP	2017 Révisée à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Entités dotées d'une unité de contrôle interne et d'audit interne pour les EP	Nb %	3 4	4 10 %	5 20%	6 20%	6 20%	8 30%	10 60%
Indicateur 1.2 - Cartographie des risques disponible	Nb	-	1	5	1	0	5	50
Indicateur 1.3 - Textes relatifs aux commissaires de gouvernement actualisés		-	0	1	1	0	1	
Sources des données : Tableau de suivi d'activité DMRA								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - Nombre de services ayant un élément chargé du contrôle interne dans leur organisation								
Indicateur 1.1 - Nombre d'EP ayant un élément chargé du contrôle interne ou de l'audit interne dans leur organisation / Nombre total d'EP								
Autres commentaires :								

- action n° 1 : Réunir les cadres du service public – Conférence annuelle du service public :

La conférence s'est déroulée dans le grand amphithéâtre de Te Fare Tauhiti Nui au cours de la matinée du 23 mai à destination des responsables et des cadres des services et des établissements publics sur le thème de «la maîtrise des risques dans le service public polynésien» ; coût de 616 115 XPF. Les communes y ont été invitées.

- action n° 2 : Sensibiliser et former les acteurs publics au développement du contrôle interne et à la prise de conscience de la maîtrise des risques dans l'action publique

Formation de sensibilisation et de méthodologie pour des chefs de services et agents de 13 services administratifs et 2 établissements par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), soit 128 jours de formation.

- action n° 3 : Le programme d'étude et d'audit des services et établissements du Pays est établi. Pour 2018, il doit être présenté en conseil des ministres.

- action n° 4 : Renforcer et développer les actions et les compétences des commissaires de gouvernement

Le suivi des rapports des commissaires de gouvernement en activité est mis en place. Le bilan de leur activité pour 2016 a été établi et présenté en conseil des ministres par la DMRA. Une évolution réglementaire est prévue pour 2018.

Le recensement des candidatures a permis d'identifier deux candidats.

Les commissaires des établissements publics d'enseignement ont été supprimés et le dispositif de contrôle engagé avec la DGEE.

Bilan au titre des circonscriptions administratives des archipels:

La circonscription des Tuamotu et Gambier :

Objectif n° 1 - Consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisée à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Toucher 28/34 atolls par voie aérienne par an	nb	30	30	28	14	33	33	34
Indicateur 1.2 - Toucher 5/11 atolls accessibles par voie maritime par an	nb	2	6	5	4	6	6	7
Indicateur 1.3 - Faire participer 7 services aux tournées administratives	nb	12	13 services administratifs et 9 établissements publics et autres	7 services	7 services administratifs et 8 établissements publics et autres	9 services administratifs et 8 établissements publics et autres	9 services administratifs et 8 établissements publics et autres	9 services administratifs et 8 établissements publics et autres

La circonscription des îles Australes :

Objectif n° 1 - Consolider la proximité de l'administration avec les usagers de l'archipel								
Assurer la présence des services de l'administration sur chacune des îles de l'archipel afin de permettre aux administrés des îles de rencontrer physiquement les agents et/ou responsables de services et de subdivisions sur leur île.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Îles touchées annuellement	nb	3	4	4	4	4	4	4
Indicateur 1.2 - Tournées administratives effectuées annuellement	nb	3	4	4	3	4	4	4
Indicateur 1.3 - Services participants aux tournées administratives	nb	-	7	11	4	5	8	
Indicateur 1.4 - Îles touchées par voie aérienne	nb	3	3	3	2	3	3	3
Indicateur 1.5 - Îles touchées par voie maritime	nb	0	1	1	1	1	1	1
Sources des données : base de données de la CAU (voir rapports d'activités CAU)								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'île sur laquelle une mission de la CAU a été effectuée par le bureau de développement								
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir du nombre d'îles touchées par une tournée administrative								
Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre de service représenté par au moins un de ses agents								
Indicateur 1.4 - indicateur calculé à partir de la somme du nombre d'île ayant un aéroport, touchée au moins une fois dans l'année								
Indicateur 1.5 - indicateur calculé à partir de la somme du nombre d'île ayant un quai mais par d'aéroport, touchée au moins une fois dans l'année (RAPA)								
Autres commentaires :								

Bilan au titre de la préservation du patrimoine matériel et immatériel :

Dans le cadre de la préservation du patrimoine matériel, nous devons considérer que la performance de ce programme, pour le SPAA, en fonction de la relance de l'application de la circulaire 1505/PR du 21 avril 1995 relative aux référents archivistiques dans les services et établissement territoriaux, conjugué à l'audit juridique de la Conservatrice Générale des Patrimoines devant étudier l'intégration de la gestion des archives des communes (moins de 2 000 habitants) dans la sphère de compétences du Pays devrait déboucher, à très court terme à la saturation du dépôt d'archives de Tipaerui. La gestion des magasins d'archives du SPAA est de plus en plus délicate car leur capacité limite de stockage et pratiquement atteinte et les demandes des services territoriaux sont, tous les ans, de plus en plus nombreuses et pressantes.

Une vraie politique de gestion des archives administratives devraient être instaurés à travers l'identification d'un référent archivistique dans chaque service et établissement public du Pays. Cette politique devra s'accompagner d'un plan de formation de premier niveau de vulgarisation au bénéfice de ces référents mais aussi des directions, puis se poursuivre par une formation plus pointue afin de former des formateurs en matière de gestion d'archives.

1) Objectif n° 1 - Assurer une collecte efficace des fonds

Objectif n° 1 - assurer une collecte efficace des fonds								
Rationaliser des filières de collecte pour enrichir la bibliothèque patrimoniale du Pays. Mise en place de tableau annuel de collecte des fonds dans les services administratifs								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Volume d'archives conservées	ml	/	/	6200	6250	6240	6500	7000
Sources des données :								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir de ...								
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de ...								
Autres commentaires :								

Il s'agit de rationaliser les procédures de collecte des fonds publics et privés et de veiller à une gestion des fonds plus efficace de façon à enrichir les collections, les protéger, veiller au respect des obligations de communicabilité pour les citoyens et favoriser leur transmission aux générations futures.

Afin de se réserver des capacités d'archivage supplémentaires, sans avoir à construire de nouveaux magasins de conservation, il est prévu d'optimiser la surface occupée par les archives définitives en affinant les tris jusqu'à la pièce, de mettre en œuvre des solutions de dématérialisation et de se concentrer sur l'élimination des documents sans valeur archivistique ou patrimoniale.

La mise en œuvre du plan de formation triennal 2016-2018 permettra de doter les agents du service, ainsi que les correspondants archivistiques de l'administration des compétences nécessaires pour une gestion efficace.

Les résultats en termes d'objectifs réalisés sont conformes à la cible.

Pour la réalisation de cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- action n° 1 : formation des agents du service du patrimoine archivistique et audiovisuel, pour un montant en fonctionnement de 2 000 000 XPF ;
- action n° 2 : remise aux normes et aménagements du bâtiment, pour un montant en investissement de 22 861 049 XPF.

2) Objectif n° 2 - Numériser les fonds en vue d'une meilleure communication

Objectif n° 2 - Numériser les fonds en vue d'une meilleure communication								
La numérisation des fonds permet d'améliorer les délais de mise à disposition des fonds et de limiter les agressions résultant de la manipulation								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 - Volume d'archives numérisées en nombre de pages	nb pages	/	75 000	190 000	190 000	190 000	400 000	600 000
Sources des données :								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir de ...								
Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir de ...								
Autres commentaires :								

Il s'agit de relever le défi numérique en menant chaque année un programme de numérisation des fonds. La priorisation des documents à traiter est réalisée parmi les fonds d'archives publiques, d'archives privées, des fonds iconographiques, audiovisuels et dans les ouvrages de la bibliothèque.

L'externalisation de la numérisation permet d'accélérer l'offre en archives numériques, et complète le travail réalisé en interne. A cet effet, les prestataires sont assujettis au respect d'un cahier des charges établi conformément aux directives des archives de France, garant de la pérennité des documents produits. Ces opérations ont permis d'augmenter la capacité de numérisation du service de 75 000 pages en 2016.

Les résultats en termes d'objectifs réalisés sont conformes à la cible.

Pour la réalisation de cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- action n° 3 : numérisation de 120 000 pages issues d'ouvrages anciens de la bibliothèque, pour un montant en investissement de 7 200 000 XPF ;
- action n° 4 : valorisation de documents rares au travers de notices documentaires publiées sur le site Internet du service, pour un montant en investissement de 900 000 XPF et en fonctionnement de 780 000 XPF pour l'hébergement du site.

Bilan au titre de la préservation des langues Polynésiennes et promotion du plurilinguisme :

1) Objectif n°1 : Promouvoir l'activité et consolider les références lexicales

Objectif n° 1 - Promouvoir l'activité et consolider les références lexicales							
Renforcer la production de bases de références lexicales et en assurer la diffusion / Renforcer l'interprétation certifiée / Faciliter les demandes de traduction							
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision (PAP 2017)	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes	XPF	4 389 600	4 330 375	3 500 000	3 317 550	3 760 000	
	XPF	5 696 800	3 696 800	6 159 300	6 159 300	6 264 280	
	%	77,1%	117,1%	56,8%	53,9%	60,0%	
Indicateur 1.2 - Nombre de termes nouveaux ajoutés à la base des termes du lexique bilingue		0	Sortie lexique	900	525	500	
Indicateur 1.3 - Nombre de demandes de traductions via le téléservice Tūrama		0	0	5 (nov. 2016)	42	200	
<u>Sources des données :</u> Données statistiques du STI <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 1.1 - Régie de recettes du STI Indicateur 1.2 - Termes créés et répertoriés au fil des traductions effectuées par le STI Indicateur 1.3 - Tūrama comptabilise automatiquement le nombre de demandes <u>Autres commentaires :</u> 1.1 - Quelques traductions non payées et non réclamées. Relances pour recouvrement ou faire payer à l'avance lorsque possible désormais 1.2 - Quasi essentiellement traductions techniques du français vers le reo mā'ohi 1.3 - Le téléservice Tūrama est appelé à se développer davantage avec le paiement en ligne et la signature numérique de documents améliorant ainsi la qualité du service rendu à l'utilisateur. A noter que le téléservice Tūrama monte progressivement en puissance. Le nombre de demandes au 1er trimestre 2018 (environ une cinquantaine) dépassant celui des demandes pour l'année 2017 entière.							

Pour la réalisation de cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- action n° 1 : création d'un lexique trilingue anglais-tahitien-français à paraître en 2018 pour un montant en fonctionnement de 2 500 000 XPF;

L'entrée des termes dans le lexique trilingue s'est achevée en fin d'année 2017. Début 2018, après une période de révision et de relecture, la publication papier sera lancée ainsi que la sortie des versions application mobile et site web. Le taux de réalisation pour cette action est de 100%.

- action n° 2 : utilisation de l'application ToolBox créateur de dictionnaires, base de données linguistique. Cette application gratuite sert à entrer les termes dans la base de données du lexique et à l'enrichir de nouveaux termes. Le taux de réalisation pour cette action est de 100%.

Le taux de réalisation global de cet objectif est donc de : 100%.

Il est à noter que dans le cadre de la déclinaison du lexique trilingue sous la forme du site Web Reo.pf, un nouvel outil d'édition de la base de données lexicales sera créé, ouvrant la possibilité d'instaurer de nouveaux espaces de dialogue et de co-création, où les usagers, d'utilisateurs, deviendraient également acteurs, forces de proposition pour de nouveaux termes. Le Reo Tahiti s'ancrerait ainsi dans la modernité en tant que langue vivante faite sienne par ses locuteurs.

Au titre de la promotion de l'activité, le téléservice Tūrama du STI, encore appelé à se développer, met le service sur les rails de la digitalisation et permettra, à terme, d'offrir des gains substantiels aux usagers en terme de distances, de temps et de coûts.

2) Objectif n°2 : Promouvoir le reo mā'ohi au sein de l'administration, auprès du public et au niveau régional

Objectif n° 2 - Promouvoir le reo mā'ohi au sein de l'administration, auprès du public et au niveau régional							
Faire rayonner le reo mā'ohi							
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de traductions/interprétations en Reo/Nombre Total	Pages	360	500	600	678	600	
	Hrs	50	60	80	2.5	80	
Indicateur 2.2 - Recettes des ventes du lexique bilingue tahitien-français	XPF	1 212 000	122 000	2 000 000	48 000	60 000	
Recettes des ventes du lexique trilingue tahitien-français-anglais	XPF					250 000	
Indicateur 2.3 - Nombre d'installations de l'application mobile REO (iOS et Android) depuis le lancement mi-juin 2017	-	-	-	-	15038 = 8599 (Android) + 6439 (iOS)	9 000	
Indicateur 2.4 - Taux d'avancement du lexique trilingue	%			100%	100%		
Indicateur 2.5 - Nombre de visites sur le site Internet REO à venir (2018 - lexique trilingue en mode connecté)	-	-	-	-	-	-	
Sources des données : Données statistiques du STI Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - Tableau de bord du STI Indicateur 2.2 - Livre de comptes de la régie de recettes du STI Indicateur 2.3 - Statistiques tirées des tableaux de bord Google et Apple Indicateur 2.4 - Statistiques produites par la prestataire de service Autres commentaires : -							

Pour la réalisation de cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- action n° 3 : traduction et interprétariat en reo Tahiti :

La cible a été atteinte voire dépassée de 13% en termes de nombre de pages traduites depuis/vers le Reo Tahiti. En revanche, pour ce qui est du nombre d'heures d'interprétariat depuis/vers le Reo Tahiti, le taux de réalisation tourne autour de 3%. Cependant, ce chiffre remonte à 78% si l'on prend en compte les 60 heures environ de jury d'examen en Reo Tahiti, qui participent aussi à la réalisation de l'objectif.

- action n° 4 : évolution des ventes des lexiques produits :

L'objectif de 1000 exemplaires du lexique bilingue fixé pour 2017 (2 000 000 XPF de recettes) n'a pas été atteint avec les 24 lexiques vendus en 2017 (48 000 XPF de recettes). Le taux de réalisation arrive à 2,4%.

Le taux de réalisation moyen global pour cet objectif s'établit donc à : 64,5%.

Il convient de noter que la sortie du lexique trilingue du STI, décliné en application mobile et en site web, viendra enrichir cet objectif et, que de nouveaux indicateurs de performance (en rouge dans le tableau) permettront de mesurer plus finement la performance globale (notamment en termes de portée géographique, au niveau régional et international) et budgétaire.

1.6.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Il s'agit de l'ensemble des acteurs publics : ministères, services administratifs dont les services chargés d'une fonction support, établissements publics, sociétés, groupements, commissaires de gouvernement.

1.7 Programme Relations extérieures

1.7.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 14 du PAP 2017.

1.7.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	24 336 913	26 814 171	20 047 827	20 065 827	16 656 025	16 112 807	3 953 020
Contributions:	16 853 434	17 060 516	25 500 000	25 500 000	17 031 711	17 031 711	8 468 289
OCTA (Overseas Countries & territories of European Union)							
Secrétariat général de la communauté du Pacifique							
SPREP (South Pacific regional environment prog)							
Participations	0	0	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000
Au titre de la coopération régionale							
Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	6 000 000	6 000 000	-6 000 000
Collectivité de St Barthélemy							
TOTAL	41 190 347	43 874 687	47 547 827	47 565 827	39 687 736	39 144 518	8 421 309

1.8 Programme Gouvernement-personnels de cabinet

1.8.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 14 du PAP 2017.

1.8.2 Bilan stratégique du programme

Les rémunérations versées aux collaborateurs de cabinets ministériels (sous-chapitre 960 07) :

En application de la loi organique n° 2011-918 du 1^{er} août 2011, le dispositif des emplois dits « de cabinet » a été encadré par un *mécanisme à double entrée* comprenant :

- la fixation d'un nombre maximum de collaborateurs de cabinet du président, du vice-président et des membres du gouvernement, soit 150 collaborateurs au maximum (*cf. délibération n° 2012-9 APF du 29 mars 2012*) ;
- la fixation d'une limite en pourcentage de crédits budgétaires pour ces emplois à hauteur de 5 % pour 2012, puis 4 % en 2013 et enfin 3 % à partir de 2014 (*cf. article 86 de la loi organique statutaire*).

C'est la délibération n° 2009-78 APF du 29 octobre 2009 et l'arrêté n° 2156 CM du 23 novembre 2009 modifié qui encadrent le régime applicable aux collaborateurs des cabinets ministériels du gouvernement du Pays.

Par ailleurs, pour identifier la rémunération des collaborateurs de cabinet, les crédits nécessaires ont été logés dans un sous-chapitre spécialement créé à cet effet : 960-07 « Gouvernement – Personnels de cabinet ».

	2015	2016	2017	Ecart 2017/2016	Ecart 2017/2015
96 007	811 838 036	781 962 919	812 894 046	30 931 127	1 056 010

EVOLUTION DES DEPENSES DE CABINET (SCHAP 96007) PAR RAPPORT PERSONNEL
ADMINISTRATIF (SCHAP 96202)

SCHAP	ETAPE (*)	2015	2016	2017 (**)
96007	BP	1 100 000 000	892 093 000	888 900 000
	CA	811 838 036	781 962 919	812 894 046
96202	BP	29 753 310 690	29 727 104 871	29 629 804 516
	CA	29 040 661 394	29 032 701 036	29 546 944 149
% 96007 / 96202	BP	3,70%	3,00%	3,00%
	CA	2,80%	2,69%	2,75%
Taux réglementaire		3,00%	3,00%	3,00%

(*) sources : budgets primitifs et comptes administratifs votés APF

(**) situation d'exécution au 26 janvier 2018

L'effectif des cabinets ministériels est en hausse (+ 4) par rapport à 2016 avec 66 collaborateurs, hors personnel du service des moyens généraux mis en service.

La répartition des effectifs au sein des cabinets ministériels, au 31 décembre 2017, est la suivante :

PERIODE_CALCUL	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Ecart Jan/Déc
LIBELLE / Personnel Cabinet (CA)	EFFECTIF_AGENT												Ecart
Personnel Cabinet 2017	40	30	42	41	44	46	46	43	45	50	49	50	10
Personnel Cabinet 2016	42	44	43	43	41	41	41	41	42	44	43	41	- 1
Personnel Cabinet 2015	51	50	53	45	45	43	44	50	48	50	41	40	- 11
Ecart 2017/2016	- 2	- 14	- 1	- 2	3	5	5	2	3	6	6	9	11
Ecart 2017/2015	- 11	- 20	- 11	- 4	- 1	3	2	- 7	- 3	-	8	10	21

Code statut	libelle	déc-15	déc-16	déc-17	Écart 2017/ 2016
CA	Personnel Cabinet	40	41	50	9
MES_SMG	Agents du SMG « mis en service » auprès des cabinets ministériels	56	59	57	- 2
FPT_DETACHES	Fonctionnaires détachés auprès des cabinets ministériels	15	15	13	- 2
ANFA	ANFA	1	-	-	-
FE_DETACHES	FE_Fonctionnaires d'Etat détachés	5	5	2	- 3
MAD	Agents de l'administration mis à disposition des cabinets ministériels	-	-	-	-
CEPF	Agents CEAPF recrutés en cabinets ministériels	1	1	1	-

Total CAB hors personnel mis à disposition du SMG : 62 62 66 4

Total avec le personnel du SMG : 118 121 123 2

A titre de rappel, l'année 2015 a été marquée par 3 remaniements ministériels. En fin d'exercice budgétaire, le nombre de collaborateurs composant les cabinets ministériels de la Polynésie française est de 62 collaborateurs (*hors personnel du SMG*), pour un coût de 811 838 036 XPF.

En 2016, l'effectif des cabinets ministériels reste constant avec 62 membres (*hors personnel du SMG*), pour un coût de 781 962 919 XPF.

Pour 2017, le coût des rémunérations versées aux collaborateurs de cabinets ministériels représente 812 894 046 XPF, soit 30,931 millions XPF de plus qu'en 2016. Par rapport au coût de 2015, l'écart ne

représente qu'1,056 million XPF. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de collaborateurs payés entre 2016 et 2017.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2015, les indemnités de sujétions particulières versées aux agents du SMG mis en service auprès de cabinets ministériels et les indemnités de fin de fonctions versées aux collaborateurs de cabinets sont imputées au sous-chapitre 962 02.

1.8.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de personnel	811 838 036	781 962 919	1 119 400 000	1 119 400 000	807 692 917	812 894 046	306 505 954
TOTAL	811 838 036	781 962 919	1 119 400 000	1 119 400 000	807 692 917	812 894 046	306 505 954

1.9 Programme Communication

1.9.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 14 du PAP 2017.

1.9.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	7 443 238	8 375 077	15 620 000	15 620 000	8 563 116	8 182 581	7 437 419
TOTAL	7 443 238	8 375 077	15 620 000	15 620 000	8 563 116	8 182 581	7 437 419

1.9.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
900/960 08 - COMMUNICATION	15 620 000	0	0	0	
Dépenses de fonctionnement	15 620 000				

2. MISSION MOYENS INTERNES

Cette mission recouvre les programmes Finances, Informatique, Documentation, Bâtiment du Pays et Achats de matériels roulant, informatique, de bureau.

2.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés à la page 15 du PAP 2017.

2.2 Crédits budgétaires de la mission

2.2.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

901/961 - MOYENS INTERNES			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Finances	962 02	Dépenses de personnel	720 901 996	679 712 751	535 709 000	587 094 000	594 349 384	766 969 269	-179 875 269
	961 01	Dépenses de fonctionnement	170 154 083	74 220 014	176 777 780	178 327 430	161 267 228	64 431 037	113 896 393
	901 01	Dépenses d'investissement							
			891 056 079	753 932 765	712 486 780	765 421 430	755 616 612	831 400 306	-65 978 876
Informatique	962 02	Dépenses de personnel	449 235 875	455 973 934	457 309 000	460 539 000	453 278 300	454 223 478	6 315 522
	961 02	Dépenses de fonctionnement	209 789 380	225 849 778	275 334 278	289 600 467	274 988 268	245 202 372	44 398 095
	901 02	Dépenses d'investissement	293 100 200	165 405 942	1 049 319 073	747 978 600	201 101 715	217 530 881	530 447 719
			952 125 455	847 229 654	1 781 962 351	1 498 118 067	929 368 283	916 956 731	581 161 336
Documentation	962 02	Dépenses de personnel							
	961 03	Dépenses de fonctionnement							
	901 03	Dépenses d'investissement							
			0	0	0	0	0	0	0
Bâtiments du pays	962 02	Dépenses de personnel	367 544 693	372 598 680	352 064 000	352 064 000	340 118 722	341 167 109	10 896 891
	961 04	Dépenses de fonctionnement	147 186 784	152 951 538	178 045 745	171 899 730	160 747 363	155 036 224	16 863 506
	901 04	Dépenses d'investissement	453 149 790	212 161 343	842 266 994	885 070 003	330 750 649	312 512 423	572 557 580
			967 881 267	737 711 561	1 372 376 739	1 409 033 733	831 616 734	808 715 756	600 317 977
Achats matériel roulant, informatique, de bureau	962 02	Dépenses de personnel	134 361 871	135 005 343	128 149 000	128 149 000	129 371 868	129 539 906	-1 390 906
	961 05	Dépenses de fonctionnement	32 868 741	28 265 215	35 560 470	35 560 470	33 516 335	33 249 477	2 310 993
	901 05	Dépenses d'investissement	173 393 434	124 538 712	156 304 384	354 947 538	129 668 411	129 668 411	225 279 127
			340 624 046	287 809 270	320 013 854	518 657 008	292 556 614	292 457 794	226 199 214
Total			3 151 686 847	2 626 683 250	4 186 839 724	4 191 230 238	2 809 158 243	2 849 530 587	1 341 699 651

2.3 Programme Finances

2.3.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 15 du PAP 2017.

2.3.2 Bilan stratégique du programme

Ce programme regroupe les crédits nécessaires à l'organisation de la direction du budget et des finances. En dehors des activités classiques budgétaires, comptables et de suivi des partenariats financiers, des travaux ont été menés dans le cadre de :

- L'élaboration du premier plan d'action, s'inscrivant dans le cadre du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques (GFP) de la Polynésie française approuvé par délibération n°2017-20 APF du 9 mars 2017 ;
- la poursuite de la mise en œuvre des actions prévues par la convention de service comptable et financier (CSCF) signée en juin 2016 avec le payeur et la direction générale des finances publiques en Polynésie française (DGFIP) ;
- la transformation digitale de la chaîne comptable. Cette orientation stratégique sera développée dans le programme informatique (conformément aux imputations comptables), mais contribue pleinement à l'optimisation des activités du programme « finances ».

Ces orientations contribuent à l'amélioration, d'une part de la notation de la collectivité et d'autre part, de la qualité des comptes du Pays.

Concernant la notation de la collectivité, le 7 décembre 2016, l'agence Moody's a attribué la notation « Baa1/P-2 » d'émetteur et la notation « Baa1 » de dette avec perspective stable à la Polynésie française.

Comparée au barème de S&P, cette notation est équivalente à « BBB+ », soit une progression de 2 crans par rapport à la dernière notation remise par S&P, en 2016. La qualité de signature de la Polynésie s'est nettement améliorée : la collectivité est sortie de la catégorie « spéculative » pour la catégorie « investissement ».

Cette note « Baa1, stable » a été confirmée le 21 décembre 2017. Elle prend en considération les bons résultats financiers de l'exercice 2016, dans la lignée des exercices de 2014 et de 2015, ainsi que le maintien anticipé de cette trajectoire au cours des 4 prochaines années. Elle reflète également la fragilité économique du Pays, malgré les signes récents d'amélioration, et les déficits importants du système polynésien de sécurité sociale, dont la réforme est réclamée par la Chambre territoriale des comptes.

Concernant l'indice qualité des comptes locaux (IQCL)², il s'agit d'un indicateur de mesure de la qualité des comptes d'une collectivité calculé au regard du respect des mécanismes comptables. Il permet aux auditeurs et aux bailleurs de fonds de la collectivité d'accéder à une plus grande lisibilité et sincérité de ses comptes et d'en déduire une progression ou une dégradation.

Pour la Polynésie, cet indice est en progression depuis 2012 :

2012	2013	2014	2015	2016
10,67	13,68	13,89	15,34	16,60

Parmi les points perfectibles relevés par le comptable, il a été annoncé par la circulaire d'exécution du budget 2018 la suppression de la journée complémentaire dont l'impact concernera essentiellement les dépenses de la section de fonctionnement. La date limite de liquidation sera avancée à mi-décembre 2018

2.3.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	88 363 259	74 220 014	81 777 780	83 327 430	161 267 228	64 431 037	18 896 393
Dotation aux amortissement et provisions	81 790 824	0	95 000 000	95 000 000	0	0	95 000 000
TOTAL	170 154 083	74 220 014	176 777 780	178 327 430	161 267 228	64 431 037	113 896 393

2.3.4 Bilan de la performance

La réforme de la GFP et la CSCF sont toutes deux des démarches cadres dans lesquelles s'inscrivent de nombreux chantiers de la DBF.

Les principaux objectifs assignés à ce programme s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques énoncées ci-dessus.

1) Objectif n° 1 : Elaboration du plan d'action n°1 relatif au plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publique de la Polynésie française

Des institutions et des systèmes efficaces de gestion des finances publiques (GFP) sont indispensables à une mise en œuvre optimisée des politiques publiques. Une bonne gestion des finances publiques est le rouage essentiel entre les ressources, les prestations de services et la réalisation des objectifs de l'action publique. Une saine gestion des finances publiques garantit que les recettes sont dûment recouvrées et utilisées de manière appropriée et durable.

A cet égard, la mise en place du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques de la Polynésie française (approuvé par délibération n°2017-20 APF du 9 mars 2017) vise non seulement à répondre aux obligations de la collectivité dans le cadre des financements octroyés par l'Union Européenne (UE) via le XIème Fonds Européen de Développement (FED), mais également à tendre vers les normes et critères de qualité tels que recommandés à l'échelle internationale (en particulier par le FMI³, l'INTOSAI⁴ ou l'OCDE) en la matière.

Le plan de réforme s'articule autour de quatre axes stratégiques suivants :

1. Mettre en place des dispositifs permettant de traduire dans le budget les priorités de politiques publiques à moyen terme, réalistes et sincères ;
2. Renforcer les capacités de maîtrise de l'exécution du budget ;
3. Développer les audits et vérifications internes et les contrôles externes ;

² Cet indice élaboré par les services de la DGFiP pour l'ensemble des collectivités de métropole et adapté à la Polynésie française, permet de mesurer la progression ou au contraire la dégradation des comptes d'une collectivité au regard du seul respect des mécanismes comptables.

Cet indicateur vise à accroître la lisibilité des comptes et leur sincérité.

³ « Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques » FMI 2007

⁴ International Organisation of Supreme Audit Institutions (INTOSAI)

4. Développer les systèmes d'information et les publications sur les finances publiques.

Le 22 mai 2017, le comité de pilotage (COPIL) s'est réuni afin de lancer ce chantier. Suivi le 24 mai 2017, par le comité technique (COTECH) qui s'est réuni afin de créer les ateliers de travail qui ont eu pour mission d'élaborer les fiches actions qui vont composer le plan d'actions n°1.

Les groupes de travail en quelques chiffres, ce sont :

- 13 groupes ;
- 54 participants ;
- 10 services différents ;
- 60 réunions ;
- 120 heures de réunions ;
- 59 fiches actions produites (45 retenues dans le plan d'actions n°1).

Ces travaux ont demandé une très forte mobilisation des agents de la DBF.

Ainsi, lors des COTECH et COPIL, respectivement du 12 décembre 2017 et 14 décembre 2017, le plan d'action n°1, couvrant la période 2018 et 2019 a été approuvé.

Dans sa séance du 28 décembre 2017, le conseil des ministres a approuvé par arrêté n°43/CM du 5 janvier 2018, le plan d'action n°1.

2) Objectif n° 2 : Mise en œuvre des actions prévues par la convention de services comptable et financier

Une convention de services comptable et financier (CSCF) vise à définir dans un document une série d'actions perfectibles, parfois ambitieuses mais toujours pour répondre à un besoin, une attente ou en perspective d'une amélioration du secteur concerné.

La CSCF signée le 03 juin 2016 a été initiée début 2014 à la demande du payeur. Son objectif étant d'engager la réflexion et le travail sur dix actions réparties selon les cinq axes suivants :

1. Axe 1 : Amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable
2. Axe 2 : Optimiser la chaîne de la dépense
3. Axe 3 : Optimiser la chaîne de recettes
4. Axe 4 : Améliorer la fiabilité des comptes et les restitutions
5. Axe 5 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale au service des responsables

Le premier comité de pilotage s'est tenu le 1er février 2017.

L'axe 1 relatif aux échanges entre l'ordonnateur et le comptable s'est concrétisé le 20 avril 2017 par une présentation faite par le comptable, M. Gatty, de ses activités à l'ensemble du personnel de la DBF. Ce premier contact s'est poursuivi par des matinées de rencontre des agents de la paie dans les locaux de la DBF en mai et juin puis ceux des agents de la DBF dans les locaux de la paie en novembre.

Le chantier du contrôle partenarial allégé a débuté en juin, avec pour cible les dépenses relative aux indemnités de déplacement des agents. Un retour de la part du comptable est attendu.

Le prochain comité technique devrait avoir lieu avant le départ du payeur prévu fin février 2018.

Plusieurs actions de cette convention se retrouvent dans le plan d'action n°1 du plan de réforme stratégique de la GFP.

Mis à part ces grands objectifs, il a aussi été mené les travaux liés à la suppression du compte d'aide aux victimes de calamités (CAVC).

La décision prise par le gouvernement de suppression du CAVC au 31 décembre 2016 a entraîné la mise en place d'une nouvelle technique budgétaire introduite par une modification de la délibération n° 95-205 APF

du 23 novembre 1995 et l'organisation de procédures comptables de clôture diffusées aux sections de fonctionnement et d'investissement côté ordonnateur et côté CDE.

Les travaux menés en 2017 ont porté sur la transcription des données d'exécution dans les états de suivis en vue d'être intégrés à l'annexe des dépenses imprévues, devant obligatoirement figurer au compte administratif de 2017.

Prochainement, une communication sera présentée en conseil des ministres dressant le bilan 2017 des dépenses imprévues qui sera suivie d'une circulaire destinée à rappeler aux services concernés les dérives à éviter.

2.4 Programme Informatique

2.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 16 et 17 du PAP 2017.

2.4.2 Bilan stratégique du programme

Les objectifs visés par la mise en place de la future application informatique de gestion du domaine immobilier de la Polynésie française, baptisée "Natira'a", sont d'une part, une meilleure coordination et une cohérence de gestion par les différents gestionnaires du domaine, et d'autre part, une utilisation optimale et proactive des biens du Pays tout en améliorant le service à l'utilisateur.

La rédaction des documents du marché a été finalisée en août 2017 et l'appel d'offre a été lancé début septembre pour une remise des offres dont la limite était le 19 janvier 2018.

Les travaux d'évolution des applications existantes de la RCH ont débuté en 2015 pour se poursuivre en 2016 par un état des lieux des outils utilisés, mettant en évidence le besoin en évolution avec à terme le développement d'une nouvelle application.

L'année 2017 a permis, par le biais d'une assistance technique, de poser les premières pistes de définition de cahier des charges.

Parallèlement il est devenu nécessaire de mettre à niveau l'informatisation de la partie recette de la division.

Le Schéma directeur informatique des applications financières, projet de refonte des applications financières du Pays initié en 2014 et planifié en réalisation sur 4 années concernait 8 projets métiers, 4 projets transverses et 3 projets techniques. Devant son niveau d'avancement extrêmement limité à fin 2016 et par défaut de coordination, l'option a été retenue de responsabiliser chaque entité sur la gestion de ses projets informatiques prioritaires.

Ainsi, pour la DBF, deux axes de travail ont été développés :

1) Plan de transformation digitale de la chaîne comptable

L'amélioration de la performance du système de gestion des finances publiques du pays, à la charge de la direction du budget et des finances, appelle une modernisation de son système d'information.

Qu'il s'agisse de soutenir l'activité économique par la réduction des délais de paiement, d'optimiser les processus administratifs en faisant intelligemment gagner du temps aux agents, ou valoriser l'utilité des métiers, la transformation digitale de la chaîne comptable s'inscrit dans un cadre stratégique, imposant un délai de mise en œuvre.

Cette démarche de transformation digitale est une des briques d'importance, car elle permet de transformer en numérique les flux de données et de documents métiers circulant dans l'organisation ou échangés avec ses partenaires, mais aussi de réviser les processus.

Elle vise :

- Une simplification et une accélération des processus comptables ;
- Une diminution des activités manuelles chronophages ;
- Une réduction des délais de paiement ;
- Une diminution des coûts de gestion, directs et indirects ;
- Une qualité accrue des comptes et des informations financières ;
- Une garantie d'exhaustivité des échanges de données ;
- Une meilleure information de l'ordonnateur sur les actions menées par la paierie ;
- Une facilitation des recherches et un enrichissement des restitutions comptables et financières ;
- Une optimisation du système de contrôle de la dépense.

L'objectif de ce projet est d'élaborer la transformation digitale de toute la chaîne comptable, soit les fonctionnalités et les briques techniques permettant à l'ordonnateur de produire des documents originaux dématérialisés opposable au tiers, de les transmettre de façon sécurisé au comptable public en authentifiant leurs actes par voie de signature électronique.

Ce projet concerne les documents d'exécution budgétaire de la dépense et de la recette, ainsi que les pièces justificatives associées, tel que les mandats, titres, bordereaux, état de paye, pièces de passation de marché, pièces d'exécution de marché, factures, etc.

Au mois de mai 2017, la direction du budget et des finances lance une consultation pour une étude de cadrage de la transformation digitale de la chaîne comptable, dont l'objet est de définir une stratégie de déploiement et une généralisation de la dématérialisation de toute la chaîne comptable et financière « de bout en bout », incluant le processus d'archivage.

Suite à cette consultation, l'offre de l'entreprise CAP GEMINI qui répond à l'ensemble des critères de sélection, a été retenu.

La date de démarrage de cette prestation est planifiée à partir de 02 janvier 2018, jusqu'au 15 mars 2018.

Ce projet d'ampleur impactera la DBF et l'ensemble de l'administration, c'est pour cela qu'il s'inscrit dans une démarche de concertation et de collaboration.

2) Serveur SBUD

La première version de l'application informatique de préparation et de suivi budgétaire (SBUD v1) a été livrée et déployée dans l'ensemble des ministères et des services de la Polynésie française mi-2015. Outre la fourniture de données d'exécution budgétaire, celle-ci a permis, en particulier, d'assurer la collecte, l'analyse et l'arbitrage des projets de budgets ministériels au titre du BP 2016.

Pour autant, comme la plupart des applications informatiques métiers (ex : polygf, sofix, sedit, miria, ...), ce type d'outil est amené à évoluer pour notamment répondre à des besoins fonctionnels complémentaires, optimiser la structuration et la qualification des données, voire apporter des améliorations à l'ergonomie du logiciel.

Sur la période 2016-2017, un marché à bons de commande (durée un an, renouvelable une fois) a ainsi été mis en œuvre pour permettre la réalisation de développements complémentaires afin d'aboutir à une version 2 de l'outil, dénommée SBUD V2.0, à fin 2017.

Pour ce qui concerne 2017, les travaux sur l'application de suivi et de préparation budgétaire SBUD visant à apporter à l'outil des fonctionnalités complémentaires ont été satisfaisants pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et de fonctionnement hors personnel. Ont notamment été développés et mis à disposition des services et des ministères de nouveaux tableaux de bord pour le suivi et la prévision de réalisation des projets d'investissement : appels d'offres sur exercice, prévisions d'engagement et de liquidation mensuelles.

En matière de dépenses de personnel, des lacunes sur certaines fonctionnalités ont été mises en évidence lors de la collecte budgétaire du BP 2018. D'un point de vue général, il a également été noté qu'une collaboration plus étroite avec le service de l'informatique du Pays pourrait s'avérer plus profitable.

Ont aussi été lancés en 2017 d'importants travaux d'actualisation / de mise à niveau et de refonte / mise aux normes (réorganisation, production de docs techniques manquants) de la base documentaire SBUD pour l'ensemble des modules (hors recettes de fonctionnement). L'assistance d'un chargé de mission informatique au sein du service s'est avérée particulièrement utile à cet égard. La réalisation de ces travaux SBUD v2 est

de 51 %, la dernière commande dans ce domaine ayant été passée fin 2017 pour une livraison dans le courant du 1er trimestre 2018.

2.4.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	209 789 380	225 849 778	275 334 278	289 600 467	274 988 268	245 202 372	44 398 095
TOTAL	209 789 380	225 849 778	275 334 278	289 600 467	274 988 268	245 202 372	44 398 095

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	293 100 200	165 405 942	1 049 319 073	747 978 600	201 101 715	217 530 881	530 447 719
<i>Schéma directeur informatique des applications financières (SDIAF)</i>	<i>(175 252 164)</i>	<i>(112 772 827)</i>	<i>(594 830 433)</i>	<i>(332 852 330)</i>	<i>(91 239 198)</i>	<i>(108 798 364)</i>	<i>(224 053 966)</i>
<i>327.2015 - Système de gestion des données des bénéficiaires de l'action sociale</i>	<i>(847 500)</i>	<i>(6 949 500)</i>	<i>(5 203 000)</i>	<i>(2 190 339)</i>	<i>(1 412 500)</i>	<i>(1 412 500)</i>	<i>(777 839)</i>
<i>6.2015 - Migration Lexpol</i>	<i>(3 177 560)</i>	<i>(6 709 940)</i>	<i>(1 879 900)</i>	<i>(1 877 200)</i>	<i>(1 877 200)</i>	<i>(1 877 200)</i>	<i>(0)</i>
<i>14.2016 - E-administration - Refondation et modernisation de l'infrastructure informatique du Pays</i>			<i>(107 000 000)</i>	<i>(69 500 000)</i>	<i>(16 347 029)</i>	<i>(16 347 029)</i>	<i>(53 152 971)</i>
<i>20.2017 - Refonte de l'applicatif métier du SEFI et de son site internet</i>			<i>(45 000 000)</i>	<i>(10 075 618)</i>	<i>(9 951 318)</i>	<i>(9 951 318)</i>	<i>(124 300)</i>
<i>6.2017 - Dématérialisation de processus d'élaboration, de gestion et de transmission d'actes administratifs</i>			<i>(29 945 000)</i>	<i>(29 945 000)</i>	<i>(7 939 380)</i>	<i>(7 939 380)</i>	<i>(22 005 620)</i>
<i>21.2017 - Evolution des applications de la conservation des hypothèques et du fichier généalogique</i>			<i>(25 000 000)</i>	<i>(21 073 200)</i>	<i>(5 544 168)</i>	<i>(5 544 168)</i>	<i>(15 529 032)</i>
<i>Autres ...</i>	<i>(113 822 976)</i>	<i>(38 973 675)</i>	<i>(240 460 740)</i>	<i>(280 464 913)</i>	<i>(66 790 922)</i>	<i>(65 660 922)</i>	<i>(214 803 991)</i>
TOTAL	293 100 200	165 405 942	1 049 319 073	747 978 600	201 101 715	217 530 881	530 447 719

2.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
901/961 02 - INFORMATIQUE	291 000 000	14 076 756	2 211 410	-32 788 590	
<i>Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information et du Numérique du Pays</i>					
<i>réalisation d'un « réseau Très Haut Débit sécurisé</i>	<i>100 000 000</i>				
<i>la mise à niveau et le renouvellement des moyens de l'infrastructure informatique (équipements serveurs, réseau, stockage, postes de travail)</i>	<i>100 000 000</i>				
<i>Politique de Sécurisation du Système d'Information</i>	<i>6 000 000</i>				
<i>production de 6 téléseuices</i>	<i>30 000 000</i>				
<i>renouvellement des 500 postes de travail informatique</i>	<i>20 000 000</i>				
<i>Evolution des applications de la conservation des hypothèques et du fichier généalogique</i>	<i>25 000 000</i>	<i>6 030 068</i>	<i>2 211 410</i>	<i>-22 788 590</i>	
<i>Développement des outils de la valorisation et de la gestion domaniale</i>	<i>10 000 000</i>	<i>8 046 688</i>	<i>0</i>	<i>-10 000 000</i>	

Les crédits dédiés aux évolutions d'applicatifs à la recette conservation des hypothèques ont été destinés aux projets suivants :

- A la conservation des hypothèques, la phase préalable d'analyse stratégique pour la refonte des outils informatiques de la publicité foncière a été lancée. Cette phase préparatoire sera utile à la rédaction en 2019 du cahier des charges pour le développement de l'applicatif de la conservation des hypothèques.

S'agissant de la réduction du délai de traitement des formalités hypothécaires des notaires, il a été lancé en 2017 la préparation de la mise en place d'un applicatif de gestion électronique des réquisitions d'états à déployer en 2018.

- A la comptabilité de la division, le déploiement au 3ème trimestre 2018 et après les phases de test d'un applicatif spécifique commandé en 2017.

- A l'enregistrement, il est développé depuis 2015 avec les moyens internes du SIPF un applicatif de traitement de la formalité. Une restitution est prévue au 1er semestre 2018 pour un déploiement au 2ème semestre 2018 après les étapes de test.

2.4.5 Bilan de la performance

Avec l'appui technique du service informatique, en leur qualité de chef de projet de l'application "Natira'a", la rédaction du CCTP n'a été finalisée qu'au mois d'août 2017.

La définition des besoins et la collecte de toutes les informations notamment des procédures et processus de tous les services gestionnaires du domaine de la Polynésie française a nécessité une mobilisation plus importante que celle qui a été estimée au départ.

L'appel d'offres pour le marché de l'application de gestion domaniale a finalement été lancé en septembre 2017 au JOPF et BOAMP.

La notification du marché est prévue au mois de mai 2018.

Les actions mises en œuvre pour les évolutions d'applicatifs à la recette conservation des hypothèques ont permis :

- A la conservation des hypothèques, d'initier la phase préalable d'analyse stratégique pour la refonte des outils informatiques de la publicité foncière. Cette phase préparatoire sera utile à la rédaction en 2019 du cahier des charges pour le développement de l'applicatif de gestion de la conservation des hypothèques.

S'agissant de la réduction du délai de traitement des formalités hypothécaires des notaires, il a été lancé en 2017 la préparation de la mise en place d'un applicatif de gestion électronique des réquisitions d'états à déployer en 2018.

- A la comptabilité de la division, de développer un applicatif spécifique dont le déploiement est prévu au 3ème trimestre 2018 après les tests en cours.

- A l'enregistrement, de développer depuis 2015 avec les moyens internes du SIPF un applicatif de traitement de la formalité. Une restitution est prévue au 1er semestre 2018 pour un déploiement au 2ème semestre 2018 après les étapes de test.

1) Objectif n° 1 – Réaliser une application informatique SIG domaniale

La rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a été retardée puisqu'il n'a été finalisé que fin août 2017. L'avis d'appel d'offres ouvert a été publié en le 05/09/2017 puis rectifié le 05/12/2017 afin de proroger la date limite de remise des offres du 08/12/2017 au 19/01/2018 compte tenu de la technicité du projet et de la complexité des prestations à réaliser. Trois entreprises ont candidaté et deux offres ont été retenues. L'analyse de ces offres vient d'être achevée et le choix de la société sera soumis en Commission consultative des marchés publics en avril 2018. L'objectif est d'engager et de signer le marché en mai 2018.

2) Objectif n° 2 - Faire évoluer les applications existantes

Objectif n° 2 - Réalisation de l'informatisation de la RCH.								
Réalisation de l'informatisation de la RCH (comptabilité - enregistrement - conservation des hypothèques) : *application ODOO pour la comptabilité; *application ATEA pour l'enregistrement des actes; *application pour la conservation des hypothèques en phase de préparation								
	Unité	Réalisation de	2016	2017	2017	2017	2018	2019 et +
		Réalisé	Réalisé	Prévision PAP 2017	Révisé à 06/2017	Réalisé	Prévision (PAP 2018)	Cible
Indicateur 1.1 - Phase préalable de rédaction du cahier des charges des applications	T					75%	100%	
Indicateur 1.2 - Mise en œuvre	T					50%		
Sources des données : DAF - RCH Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Indicateur calculé à partir du temps consacré à la rédaction du texte Indicateur 1.2 - Indicateur calculé à partir du temps nécessaire à l'adoption du texte Autres commentaires :								

Les phases préalables de rédaction des cahiers des charges seront réalisées à 100 % en 2018 excepté le projet d'informatisation de la conservation où des applications secondaires d'amélioration des outils existants sont actuellement en cours de mise en œuvre. Les applications liées à la comptabilité et à l'enregistrement sont en cours de mise en production au sein du service.

2.5 Programme Bâtiments du Pays

2.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 19 du PAP 2017.

2.5.2 Bilan stratégique du programme

Les crédits de ce programme financent les opérations d'entretien, de maintenance et rénovation des bâtiments administratifs du Pays, afin d'offrir des conditions d'accueil optimales aux usagers.

Seules les opérations disposant de crédits de paiement en 2017 ont pu être réalisées. Il s'agit de la réalisation des travaux relatifs au guichet unique de la DICP et de la DAF.

L'année 2017 a vu l'ouverture de la phase opérationnelle de réalisation des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de l'immeuble TE FENUA qui offrira à l'utilisateur un comptoir unique pour ses démarches foncières.

L'autorisation de travaux délivrée en avril 2017 a permis le lancement des appels d'offres en juillet 2017.

Bien que la livraison des nouveaux espaces soit prévue pour le 3ème trimestre 2018, la délivrance des documents fonciers de la DAF est réalisée selon l'organisation du guichet unique depuis décembre 2017.

2.5.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	147 186 784	152 951 538	178 045 745	171 899 730	160 747 363	155 036 224	16 863 506
TOTAL	147 186 784	152 951 538	178 045 745	171 899 730	160 747 363	155 036 224	16 863 506
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	453 149 790	212 161 343	842 266 994	885 070 003	330 750 649	312 512 423	572 557 580
39.2017 - Travaux et équipements des bâtiments administratifs de la DSP - 2017			15 596 707	(27 187 662)	(18 424 936)	(18 424 936)	(8 762 726)
11.2017 - Travaux et aménagement de locaux - Tous services - 2017			(49 660 259)	(89 860 259)	(72 625 923)	(63 704 945)	(26 155 314)
27.2015 - Réalisation de travaux d'aménagement d'un guichet d'accueil unifié - Travaux	(1 040 876)	(12 109 588)	(43 849 536)	(58 849 536)	(41 424 572)	(41 256 307)	(17 593 229)
23.2015 - Réhabilitation & construction de logements de fonction : subdivision santé Marquises	(2 740 915)	(5 404 768)	(17 449 066)	(17 380 149)	(17 380 149)	(17 380 149)	(0)
7.2008 - Relogement de la DTT	(265 591 324)	(4 781 416)	(300 472 541)	(230 472 541)	(6 880 025)	(6 880 025)	(223 592 516)
328.2015 - Réhabilitation et remise aux normes de l'immeuble Toriri - CHSP	(0)	(0)	(50 000 000)	(35 000 000)	(29 544 191)	(26 227 833)	(8 772 167)
Autres ...	(183 776 675)	(189 865 571)	(365 238 885)	(426 319 856)	(144 470 853)	(138 638 228)	(287 681 628)
TOTAL	453 149 790	212 161 343	842 266 994	885 070 003	330 750 649	312 512 423	572 557 580

S'agissant du guichet unique des affaires foncières, l'appel d'offre de travaux a été lancé en juillet 2017 avec une mise en place des marchés en fin de semestre 2017 - début 2018.

Si 2 lots sur 4 ont pu être engagés fin 2017 pour un montant de 25 millions XPF, les 2 autres lots ont été engagés début 2018 pour un montant de 20 millions XPF.

2.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS 901/961 04 - BATIMENTS DU PAYS	Prévision	Exécution		Commentaires
	Projection (PAP)	Engagement	Réalisé	
	91 489 001	142 676 174	130 140 273	120 140 273
financement des opérations d'entretien, de maintenance et de rénovation des bâtiments administratifs		142 676 174	130 140 273	130 140 273
poursuite de la réhabilitation des bureaux de l'arrondissement maritime de la DEQ	10 000 000			-10 000 000
désamiantage et la démolition des anciens locaux TG de la DEQ à Tipaerui	20 000 000			-20 000 000
réparation des logements de fonction situés à Bora Bora et Raiatea	18 000 000			-18 000 000
travaux de réalisation du guichet unique des affaires foncières au RDC de l'immeuble Te Fenua	43 489 001	30 229 962	112 887	-43 376 114

Les opérations de la DEQ programmées pour 2017 n'ont pu être réalisées par manque de crédits de paiement. Il s'agit de la réhabilitation des bureaux de l'arrondissement maritime-tranche 2, du désamiantage et de la démolition des anciens locaux de la subdivision Tuamotu-Gambier à Tipaerui et de la réparation des logements de fonction situés à Bora Bora et à Raiatea.

2.5.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 - Réaliser le guichet unique des affaires foncières

Objectif n° 1 – Réaliser le guichet unique des affaires foncières								
Création du pôle d'activité d'accueil/information/aide/orientation de l'utilisateur, Centraliser l'activité de guichet de réception/traitement/délivrance de tous les documents produits par la DAF, Fusionner les différentes régies DAF pour centraliser et sécuriser les paiements, au rez-de-chaussée de l'immeuble TE FENUA.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Phase des travaux	T		Demande de PC	Obtention du PC			Livraison des travaux	
Indicateur 1.1 – Coût des travaux	XFP			60 millions		25 millions	20 millions	
Sources des données : Direction de l'Equipeement et Direction des Affaires Foncières								

Avec l'obtention du permis de construire au 1er semestre 2016 et la mise en place du marché de travaux fin 2017-début 2018, il est programmé un démarrage des travaux fin du 1er semestre 2018 pour une livraison du nouvel espace dans le courant du 2nd semestre 2018.

2.5.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

La maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction de l'Equipeement avec une subdélégation des crédits nécessaires par la Direction des affaires foncières.

2.6 Programme Achat de matériels roulant, informatique, de bureau

2.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 19 du PAP 2017.

2.6.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	32 868 741	28 265 215	35 560 470	35 560 470	33 516 335	33 249 477	2 310 993
TOTAL	32 868 741	28 265 215	35 560 470	35 560 470	33 516 335	33 249 477	2 310 993

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	173 393 434	124 538 712	156 304 384	354 947 538	129 668 411	129 668 411	225 279 127
30.2015 - Equipements informatiques - Tous services - 2015	(23 501 405)	(32 131 313)	(10 004 732)	(10 004 732)	(9 230 012)	(9 230 012)	(774 720)
16.2016 - Equipements informatiques - Tous services - 2016		(30 874 756)	(17 694 988)	(7 602 988)	(7 602 988)	(7 602 988)	(0)
17.2017 - Equipements informatiques - Tous services - 2017				(130 000 000)	(31 742 982)	(31 742 982)	(98 257 018)
9.2016 - Matériel de transport - Tous services - 2016		(15 453 000)	(28 530 000)	(28 514 888)	(28 509 533)	(28 509 533)	(5 355)
12.2017 - Matériel de transport - Tous services - 2017			(30 680 500)	(77 390 000)	(11 083 610)	(11 083 610)	(66 306 390)
22.2013 - Acquisition matériel informatique pour la e-santé		(10 539 141)	(10 127 615)	(10 127 615)	(138 764)	(138 764)	(9 988 851)
13.2017 - Matériel et mobilier de bureau - Tous services - 2017			(26 040 699)	(39 559 887)	(28 801 193)	(28 801 193)	(10 758 694)
Autres ...	(149 892 029)	(35 540 502)	(33 225 850)	(51 747 428)	(12 559 329)	(12 559 329)	(39 188 099)
TOTAL	173 393 434	124 538 712	156 304 384	354 947 538	129 668 411	129 668 411	225 279 127

2.6.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution		Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé
901/961 05 - ACHATS MATERIEL ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU	0	61 615 400	1 416 674	0
Opérations diverses : achat de matériels roulant, informatique et de bureau		61 615 400	1 416 674	
				Achat divers matériels de transport pour ministères et services

Les investissements réalisés en 2017 par la DEQ ont essentiellement concerné l'acquisition de véhicules pour les services et ministères ainsi que des engins et véhicules de chantier au travers des marchés gérés par le Parc à matériel de la DEQ.

3. MISSION PERSONNEL

La mission Personnel comprend les programmes Ressources humaines et Rémunération et charges.

3.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés à la page 20 du PAP 2017.

3.2 Bilan stratégique de la mission

L'objectif fléché « disposer d'une fonction publique professionnelle » se fonde sur le plan annuel de recrutement, et en marge de celui-ci l'organisation d'examens professionnels.
Les actions prévues au titre de l'année 2017 ont été menées à bien pour l'essentiel.

Tableau – Réalisations de la mission « Personnel » (avant ventilation)

02//962 Personnel en milliers de F CFP	BP 2017	BM 2017 (A)	Réalizations 2017 (B)	Rappel réal. 2016 (C)	Ecart		Ratios	
					A-B	B-C	B/A	(B)/Tot. Budget fct
Investissement								
902 01 Ress. humaines	-	-	-	-	-	-	-	-
902 02 Rémunération et charges	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement								
962 01 Ress. humaines	215 716	215 777	201 783	199 546	13 993	2 237	93,51	0,19
Autres	215 716	215 777	201 783	199 546	13 993	2 237	93,51	0,19
962 02 Rémunération et charges	29 629 805	30 187 498	29 546 944	29 032 701	239 472	514 243	97,88	27,75
Personnel	29 629 805	30 187 498	29 546 944	29 032 701	239 472	514 243	97,88	27,75
Total	29 845 521	30 403 275	29 748 728	29 232 247	253 466	516 480	97,85	27,94
TOTAL par mission/programme								
Ress. humaines	215 716	215 777	201 783	199 546	13 993	2 237	93,51	0,13
Rémunération et charges	29 629 805	30 187 498	29 546 944	29 032 701	239 472	514 243	97,88	19,29
Total	29 845 521	30 403 275	29 748 728	29 232 247	253 466	516 480	97,85	19,42
960 07 Personnel cabinet	888 900	888 900	812 894	781 963	76 006	30 931	91,45	0,76

Hors écriture d'ordre, la mission « Personnel » représente 27,94 % des dépenses totales de l'exercice, soit 29,749 milliards XPF contre 29,232 milliards XPF en 2016.

Ventilation de la rémunération et des charges sociales au sein des autres missions

<i>En milliers de F CFP</i>	BP 2017	BM 2017	Réal. 2017	Réal. 2016	Réal. 2015	Écarts 2017/2016
Dépenses	29 629 805	30 187 498	29 546 944	29 032 701	29 040 661	514 243
Net à ventiler	29 629 805	30 187 498	29 546 944	29 032 701	29 040 661	514 243
Personnel de cabinet au 960 07	888 900	888 900	812 894	781 963	811 838	30 931
	30 518 705	31 076 398	30 359 838	29 814 664	29 852 499	545 174
960 Pouvoirs publics	3 857 316	3 868 312	3 767 625	3 773 852	3 857 977	-6 228
961 Moyens internes	1 473 231	1 523 231	1 691 900	1 643 291	1 672 044	48 609
962 Personnel	2 616 971	3 003 971	1 115 777	912 143	846 432	203 634
963 Partenariat avec les "collect.	247 061	247 061	253 787	247 073	242 875	6 714
964 Tourisme	161 931	161 931	185 083	172 402	155 569	12 681
965 Développement des ressourc	2 069 155	2 082 882	2 018 651	2 160 457	2 182 107	-141 806
966 Economie générale	358 790	368 630	361 339	371 221	356 417	-9 883
967 Travail et emploi	751 980	751 980	758 140	766 179	742 157	-8 039
968 Culture et patrimoine	187 855	187 855	194 775	197 470	197 898	-2 694
969 Enseignement	3 261 916	3 287 609	3 532 951	3 668 826	3 653 664	-135 875
970 Santé	5 966 873	5 969 873	6 920 634	6 774 889	6 872 105	145 745
971 Vie sociale	1 599 232	1 602 722	1 676 221	1 614 322	1 592 107	61 899
973 Environnement	243 477	245 415	250 400	250 423	264 451	-24
974 Réseaux et équipements stru	2 880 435	2 880 435	2 945 169	2 975 226	3 012 434	-30 058
975 Transports	2 317 944	2 363 721	2 599 198	2 344 249	2 258 046	254 949
976 Urbanisme, habitat et fonci	1 008 429	1 008 429	1 151 537	1 049 829	1 042 988	101 708
990 Gestion fiscale	807 843	814 076	882 213	838 662	849 513	43 551
991 Gestion financière	708 266	708 266	54 439	54 148	53 714	291
	30 518 705	31 076 398	30 359 838	29 814 664	29 852 499	545 174

Tableau – Réalisations de la mission « Personnel » (après ventilation)

902//962 Personnel <i>en milliers de F CFP</i>		BP 2017	BM 2017 (A)	Réalisations 2017 (B)	Rappel réal. 2016 (C)	Écarts		Ratios	
						A-B	B-C	B/A	(B)/Tot. budget
Investissement									
Ress. humaines		-	-	-	-	-	-	-	-
902 01									
902 02	Rémunération et char	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement									
962 01	Ress. humaines	2 832 687	3 219 748	1 317 560	1 111 689	1 902 187	205 871	40,92	1,02
Personnel		2 616 971	3 003 971	1 115 777	912 143	1 888 194	203 634	37,14	0,84
Autres		215 716	215 777	201 783	199 546	13 993	2 237	93,51	0,18
Total		2 832 687	3 219 748	1 317 560	1 111 689	1 902 187	205 871	40,92	1,02
TOTAL GENERAL		2 832 687	3 219 748	1 317 560	1 111 689	1 902 187	205 871	40,92	1,02

La gestion des « Ressources humaines » a coûté en frais de personnel plus de 1,116 millions XPF et 202 millions XPF en autres charges de fonctionnement, soit un coût total de 1,318 milliard XPF représentant 1,02 % des dépenses total de fonctionnement du Pays de l'exercice 2017. Ce poste de dépenses a augmenté de près de 206 millions XPF par rapport à 2016.

Sur les trois dernières années, l'évolution des dépenses des programmes de la mission est la suivante :

Article 64 – Charges de personnel

Au 31 décembre 2017, on enregistre une hausse des dépenses à l'article 64 de 758,3 millions XPF par rapport à l'exercice 2016, contre 256,9 millions XPF entre 2016 et 2015.

Cette augmentation s'explique essentiellement par les effets des recrutements (+ 210 nouveaux recrutements entre 2016 et 2017 liés essentiellement au recrutement de CVD (+ 199), d'agents non titulaires (+90) et au recrutement de 35 stagiaires), des revalorisations de point d'indice (FEDA, marins, CPS), ainsi qu'à la régularisation des cotisations de retraite additionnelle pour les fonctionnaires détachés.

L'augmentation des dépenses de l'article 641 entraîne celle des dépenses enregistrées à l'article 645.

L'article 647 enregistre les dépenses liées à la médecine préventive et la médecine du travail. Au sous-chapitre 962 02, le coût des dépenses comptabilisées à cet article s'élèvent à près de 20,6 millions XPF, ce montant est quasi identique à celui de 2016 et 2015.

Quant aux dépenses enregistrées à l'article 648, on observe qu'elles sont en baisse de 17,5 millions XPF par rapport à 2016. Sont comptabilisées à cet article les dépenses liées au paiement des pensions de retraite des anciens cadres territoriaux pour 42,937 millions XPF ainsi que les dépenses liées au versement d'indemnité de mise à la retraite pour un montant de 43,294 millions XPF et 11,630 millions XPF d'indemnité de départ volontaire hors dispositif spécifique.

Hors EO	Exercice 2017				Rappel des réalisations		Ecart	
	BP	BM	Réal.	% budget total	2016	2015	2017-2016	2016-2015
641 Rémunération du personnel	23 776 628 744	24 211 520 925	23 397 560 562	21,47%	22 785 128 192	22 645 411 426	612 432 370	139 716 766
645 Charges sociales	6 515 344 672	6 599 146 393	6 465 044 632	5,93%	6 304 057 822	6 208 167 475	160 986 810	95 890 347
647 Autres charges sociales	31 975 469	31 975 469	28 746 226	0,03%	26 233 682	24 996 891	2 512 544	1 236 791
648 Autres charges de personnel	63 200 000	63 200 000	93 748 413	0,09%	111 329 690	91 192 900	-17 581 277	20 136 790
	30 387 148 885	30 905 842 787	29 985 099 833	27,51%	29 226 749 386	28 969 768 692	758 350 447	256 980 694

Article 65 – Dépenses d'intervention et autres charges d'activité

Tableau - Dépenses d'intervention et autres charges d'activité (65)

Hors EO	2 017			Rappel des réalisations		Ecart	
	BP	BM	Réal.	2 016	2 015	2017-2016	2016-2015
6531 Indemnités	118 000 000	118 000 000	-	-	-	-	-
65311 Elus de l'Assemblée de la Polynésie française	-	-	31 742	-	-	31 742	-
65312 Membres du Gouvernement	-	-	95 822 805	93 865 421	104 220 401	1 957 384	- 10 354 980
65314 Membres du Haut-conseil	-	-	-	-	38 648 901	-	- 38 648 901
6532 Frais de mission et de déplacement	33 853 120	33 853 120	-	-	-	-	-
65322 Membres du Gouvernement	-	-	41 409 713	35 201 908	32 623 164	6 207 805	2 578 744
65324 Membres du Haut-conseil de la Polynésie française	-	-	-	-	-	-	-
6533 Cotisations et pension de retraite	96 900 000	96 900 000	87 735 637	94 098 747	97 457 664	6 363 110	- 3 358 917
6534 Cotisations sociales	15 600 000	15 600 000	12 921 560	13 133 404	20 076 464	211 844	- 6 943 060
6535 Vacations	4 000 000	4 000 000	3 269 500	3 215 000	3 447 000	54 500	- 232 000
						-	-
Indemnités, vacations et frais de mission des élus et membres des	268 353 120	268 353 120	241 190 957	239 514 480	296 473 594	1 676 477	- 56 959 114

Ce compte enregistre les indemnités de fonctions et de représentation, les frais de mission et de déplacement.

Sont également comptabilisées à cet article les indemnités dites complémentaires des membres du Haut Conseil et celles versées aux auditeurs en application des dispositions de la délibération n° 2014-27 APF du 14 mars 2014 et de l'arrêté n° 1398 CM du 17 octobre 2013 modifié par l'arrêté n° 560 CM du 03 avril 2014.

Exercice 2017					Autres programmes (détail)								
Article	Intitulé	96001 Gouvernement	Autres programmes	TOTAL	96 005 Administration générale	96 403 Animation et promotion du tourisme	96 501 Agriculture et élevage	96 503 Pêche et aquaculture	96 801 Culture et art contemporain	97 301 Gestion de la biodiversité et ress. naturelles	97 302 Prévention et traitement des pollutions	97 603 Affaires foncières	Total général
65311	Elus de l'Assemblée de la Polynésie française	31 742	0	31 742									31 742
65312	Membres du Gouvernement	95 698 593	124 212	95 822 805			61 860	62 352					95 822 805
65322	Membres du Gouvernement	33 000 981	8 408 732	41 409 713		894 831	801 311	2 130 612	1 419 353	577 300	1 167 400	1 417 925	41 409 713
6533	Cotisations et pensions de retraite	87 735 637	0	87 735 637									87 735 637
6534	Cotisations sociales	12 921 560	0	12 921 560									12 921 560
6535	Vacations		3 269 500	3 269 500	3 269 500								3 269 500
Total général		229 388 513	11 802 444	241 190 957	3 269 500	894 831	863 171	2 192 964	1 419 353	577 300	1 167 400	1 417 925	241 190 957

Exercice 2016					Autres programmes (détail)		
Article	Intitulé	96001 Gouvernement	Autres programmes	TOTAL	96005 Administration générale	96801 Culture et art contemporain	Total général
65312	Membres du gouvernement	93 865 421	0	93 865 421			93 865 421
65322	Membres du gouvernement	30 746 498	4 455 410	35 201 908		4 455 410	35 201 908
6533	Cotisations et pensions de retraite	94 098 747	0	94 098 747			94 098 747
6534	Cotisations sociales	13 133 404	0	13 133 404			13 133 404
6535	Vacations		3 215 000	3 215 000	3 215 000		3 215 000
Total général		231 844 070	7 670 410	239 514 480	3 215 000	4 455 410	239 514 480

Exercice 2015					Autres programmes (détail)								
Article	Intitulé	96001 Gouvernement	Autres programmes	TOTAL	96005 Administration générale	96101 Finances	96202 Rémunération et charges	96802 Patrimoine et transmission des savoirs traditionnels	96902 Enseignement secondaire	97105 Jeunesse	97106 Sports	97603 Affaires foncières	Total général
65312	Membres du gouvernement	104 218 081	2 320	104 220 401					2 320				104 220 401
65314	Membres du haut conseil de la Polynésie française		38 648 901	38 648 901			38 648 901						38 648 901
65322	Membres du gouvernement	29 992 073	2 631 091	32 623 164			998 437			600 497	626 850	405 307	32 623 164
6533	Cotisations et pensions de retraite	97 457 664	0	97 457 664									97 457 664
6534	Cotisations sociales	16 157 238	3 919 226	20 076 464		21 686	3 897 540						20 076 464
6535	Vacations		3 447 000	3 447 000	3 447 000								3 447 000
Total général		247 825 056	48 648 538	296 473 594	3 447 000	21 686	42 546 441	998 437	2 320	600 497	626 850	405 307	296 473 594

Les dépenses de l'article 653 s'élèvent à 241,2 millions XPF en 2017 contre 239,5 millions XPF en 2016, représentant une augmentation de 1,676 million XPF.

La plus forte augmentation est relevée à l'article 65322 (+6,207 millions XPF) et à l'article 65312 (+1,957 million XPF), atténuée par la baisse des dépenses aux articles 6533 (- 6,636 millions XPF) et 6534 (-211 844 XPF).

L'article 653 12, qui accueille les indemnités de base des membres du gouvernement, affiche une hausse de 1,957 million XPF en 2017.

Si aucun remaniement ministériel n'est intervenu en 2016, trois remaniements ministériels sont intervenus en 2017. Quand bien même l'effectif total des membres du gouvernement passe à 9 au 31 décembre 2017, contre 10 en 2016, le maintien des indemnités des ministres sortants explique la hausse de ce poste de dépense.

PERIODE_CALCUL	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Ecart Jan/Déc
LIBELLE	EFFECTIF_AGENT												Ecart
Ministre 2017	10	13	11	10	10	10	10	10	9	9	9	9	- 1
Ministre 2016	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	-
Ministres 2015	9	9	9	11	11	12	12	12	12	12	12	10	1
Ecart 2017/2016	-	3	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1

Il convient également de noter qu'en juillet 2017, le Pays a procédé à la régularisation de l'écêtement de l'indemnité mensuelle de Mme Nicole FAREATA-SANQUER, ministre de l'éducation, suite à son élection en qualité de député.

A l'article 653 3, sont également comptabilisées les pensions de retraite versées aux anciens élus (cf. délibération n° 80-87 du 27 mai 1980 modifiée ; délibération n° 90-95 AT du 13 septembre 1990 modifiée et arrêté n° 113 CM du 30 janvier 1992 modifié).

Le montant des pensions versées aux anciens élus pour 2017 est de 74,569 millions XPF, contre 80,375 millions XPF (CST incluse) en 2016, comptabilisant une diminution de 5,806 millions XPF par rapport à 2016. En 2015, le montant des pensions versées aux anciens élus était de 82,537 millions XPF (CST incluse).

Au 1er janvier 2017, 30 personnes bénéficient d'une pension de retraite ou de réversion versée par le budget du Pays. Au 31 décembre 2017, 27 personnes perçoivent une pension de retraite ou de réversion payée par le budget du Pays, contre 30 au 31 décembre 2016.

Enfin, l'article 653 14 accueille les indemnités versées aux membres du haut conseil.

Fin 2017, les arrêtés régularisant les fins de fonction du conseiller associé et des 4 auditeurs du HCPF, ont été formalisés et traités dans le cadre de la journée complémentaire 2017. La régularisation de leur situation représente un coût approchant les 6,298 millions XPF. Ne restera à régulariser, en 2018, que la situation d'un des conseillers permanent du HCPF dont le montant a été évalué à un peu plus d'1 million XPF.

Aussi, par mesure de prudence, une provision de 20 millions XPF (article 681 5) dédiée au traitement des fins de fonctions des membres du haut conseil a été inscrite au budget primitif de 2018.

Article 672 - Charges sur exercices antérieurs

En 2017, le pays a mandaté au poste 672 « Charges sur exercices antérieurs » du sous-chapitre 962 02, des dépenses à hauteur de 364,757 millions XPF ; soit 96,525 millions XPF de plus qu'en 2016. En 2015, le montant du 672 était de 568,485 millions XPF, soit 200 millions XPF de plus qu'en 2017.

Au sous-chapitre 960 07, le montant des dépenses émergeant à l'article 672 diminue de près de 600 000 XPF pour représenter en 2017 la somme de 2,835 millions XPF, contre 3,479 millions XPF en 2016 et 4,078 millions XPF en 2015.

Pour l'essentiel, les dépenses concernées correspondent :

- aux rappels de traitement ou régularisations pour 63,748 millions XPF ;
- au versement d'indemnité de départ volontaire (hors dispositif particulier) et d'une indemnité de mise à la retraite d'un montant de 3,288 millions XPF (Lp 1223-3 du code du travail, CC ANFA) ;
- aux rappels de cotisations CPS pour 71,660 millions XPF et CST pour 15,668 millions XPF ;
- au paiement de cotisations sociales aux caisses métropolitaines (*MGEN, URSAFF, Service des pensions de l'Etat, IRCANTEC, PREFON, CLR Nouméa, CNRACL etc*) pour un montant de 24,122 millions XPF ;
- aux versements de capital décès pour 26,806 millions XPF ;
- aux frais de transport du personnel (congé administratif, affectation et rapatriement) et l'indemnité forfaitaire de changement de résidence pour 1,618 million XPF ;
- aux heures supplémentaires et dimanches compensés pour un total de 15,477 millions XPF, ainsi qu'aux majorations pour travaux horaires pour 5,856 millions XPF ;
- aux indemnités de gardes et astreintes pour 25,447 millions XPF ;
- à diverses indemnités (indemnités compensatrice de congés payés, d'isolement, de licenciement, de logement, de sujétion financière, indemnités de sujétions spéciales etc.) pour 101,649 millions XPF ;
- à l'exécution de contentieux pour un montant de 3,471 millions XPF.

Art 672		2015	2016	2017	Ecart 2017/2016
962 02	Personnel	568 485 710	268 232 091	364 757 548	96 525 457
960 07	Gouvernement - Personnel de ca	4 078 956	3 479 554	2 835 924	-643 630
		572 564 666	271 711 645	367 593 472	95 881 827

Article 68 – Dotation aux amortissements et provisions

Hors EO	2 017				Rappel des réalisations		Ecart	
	BP	BM	Réal.	% budget total			2017-2016	2016-2015
					2016	2015		
681 Dot. aux amortissements des immobilisation corporelles en incorporelles	6 825 000 000	8 175 582 779	7 816 721 434	7,17%	5 808 155 947	3 316 251 499	2 008 565 487	2 491 904 448
681 Dot. Aux provisions - Créances douteuses			258 924 505	0,24%	715 711 171	52 137 124	-456 786 666	663 574 047
681 Dot. aux provisions - Contentieux			194 901 558	0,18%	4 911 746 964	287 463 010	-4 716 845 406	4 624 283 954
686 Dot. amort. et provisions - Charges financières	79 510 000	79 510 000	79 508 888	0,07%	75 722 751	92 116 906	3 786 137	-16 394 155
687 Dot. amort. et provisions - Charges exceptionnelles				0,00%	0	500 000 000	0	-500 000 000
	6 904 510 000	8 255 092 779	8 350 056 385	7,66%	11 511 336 833	4 247 968 539	-3 161 280 448	7 263 368 294

Les dotations aux amortissements et provisions s'établissent à 8,350 milliards XPF en 2017, contre 11,511 milliards XPF en 2016 et 4,248 milliards XPF en 2015.

Au titre des dépenses de personnel de l'exercice 2017, les provisions suivantes ont été constituées :

- la constitution d'une réserve de 58 millions XPF pour les contentieux en cours du Pays dans le cadre des dépenses de personnel ;
- la constitution d'une dotation pour permettre le remboursement des cotisations sociales sur indemnités journalières pour un montant de 50 millions XPF ;
- la constitution d'une dotation pour permettre la régularisation des cotisations au titre de la retraite additionnelle (RAFP) des fonctionnaires métropolitains détachés ;
- les provisions, d'un montant de 210,663 millions XPF, des indemnités de tenue de compte (ITC) du payeur et du service des douanes ;
- et enfin une provision de 10 millions XPF pour régulariser les actes liés à la fin de fonction et aux contentieux des anciens membres du haut conseil dissout en 2015.

Fin 2017, les arrêtés régularisant les fins de fonction du conseiller associé et des 4 auditeurs du HCPF, ont été formalisés et traités dans le cadre des travaux complémentaires 2017. La régularisation de leur situation représente un coût approchant les 6,298 millions XPF. Ne restera à régulariser, en 2018, que la situation d'un des conseillers permanent du HCPF dont le montant a été évalué à un peu plus d'1 million XPF.

Quant aux ITC, une reprise de provision d'un montant de 115,663 millions XPF a été comptabilisée sur l'exercice 2017. Pour les contentieux, le montant de la reprise opérée est de 88 527 516 XPF (*divers contentieux pour 59 527 516 XPF et 29 000 000 XPF au titre des contentieux de personnel*).

Pour permettre de couvrir ces dépenses en 2018, une provision de :

- 27 409 611 XPF a été constituée pour les contentieux ;
- 100 000 000 XPF pour permettre le remboursement des cotisations sociales sur indemnités journalières ;
- 30 691 947 XPF pour permettre la régularisation des cotisations au titre de la retraite additionnelle (RAFP) des fonctionnaires métropolitains détachés retraités ;

- 20 000 000 XPF pour permettre la régularisation des derniers arrêtés de fin de fonction des anciens membres du haut conseil et l'exécution des contentieux pendants devant les juridictions administrative.

3.3 Crédits budgétaires de la mission

3.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

902/962 - PERSONNEL			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart ^s BM/CA
Ressources humaines	962 01	Dépenses de fonctionnement	177 880 289	199 546 131	215 716 320	215 776 782	210 740 759	201 783 498	13 993 284
			177 880 289	199 546 131	215 716 320	215 776 782	210 740 759	201 783 498	13 993 284
Rémunération et charges	96202	Dépenses de personnel	29 040 661 394	29 032 701 036	29 629 804 516	30 254 813 418	29 121 437 815	29 546 944 149	707 869 269
			29 040 661 394	29 032 701 036	29 629 804 516	30 254 813 418	29 121 437 815	29 546 944 149	707 869 269
Total			29 218 541 683	29 232 247 167	29 845 520 836	30 470 590 200	29 332 178 574	29 748 727 647	721 862 555

Les dépenses de personnels sont administrées par la Direction du budget et des finances (DBF).

La DGRH émerge au 962-01 pour la majeure partie des crédits (voir plus bas), cependant l'ensemble des crédits affichés en « dépenses de fonctionnement » ne relève pas de sa gestion unique, une partie de ceux-ci sont gérés par la DBF.

3.4 Programme Ressources humaines

3.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page du PAP 2017.

3.4.2 Bilan stratégique du programme

L'objectif n°1, vise à disposer d'une fonction publique « professionnelle » en s'appuyant sur :

- 1- La programmation et la réalisation des opérations de recrutement en fonction des besoins exprimés par les structures sur une période triennale (2016-2018).
La détermination et la priorisation de ces besoins découlent d'une analyse des organisations et des emplois effectifs et compétences (EEC) des structures administratives réalisées depuis mi-2015 par un groupe de travail associant la DGRH et la DMRA. Cette programmation triennale validée en fin 2015 par le Conseil des Ministres donne lieu chaque année à un plan annuel de recrutement (P.A.R) adopté par cette même instance ;
- 2- La gestion en temps réel, selon les dispositifs statutaires régissant la fonction publique du pays, des opérations concernant le déroulé de carrière des agents tels que les examens professionnels et les avancements d'échelon et de grade sur une base annuelle ;
- 3- Le développement des compétences en s'appuyant notamment sur un recensement des besoins et la programmation des actions de formation professionnelle sur une période triennale (2016-2018) et la déclinaison d'une offre d'itinéraires de formation sur une base annuelle.

Ainsi en ce qui concerne l'objectif n°1, l'année 2017 a vu :

- La réalisation annuelle des 23 examens professionnels contribuant à l'avancement de grade des agents de l'administration ;
- La tenue des CAP (hormis celui d'attachés d'administration qui ne saurait tarder) pour réaliser tous les avancements d'échelon et de grades afférents à l'année 2016 et pour engager la dotation budgétaire allouée à cet effet ;
- La réalisation pour grande part, selon la programmation triennale arrêtée, du plan annuel de formation.

L'objectif n°2, vise à renforcer la démarche GPEEC par le développement et l'actualisation des outils d'organisation ou liés au management RH (DUOG, fiches de postes, référentiel des métiers, directives permanentes...). Il vise à développer également la base de données RH (SIRH, outils statistiques...).

En ce qui concerne cet objectif, l'année 2017 a été marquée par la suspension du chantier d'analyse EEC impliquant de nouveaux arbitrages, et pour ce qui concerne le développement du SIRH, un travail de fond a été mené dans l'élaboration des référentiels de la gestion RH qui comprend la nomenclature des données, le registre des documents, la cartographie des processus, le registre des données.

3.4.3 Crédits budgétaires du programme

FUNCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	177 880 289	199 546 131	215 716 320	215 776 782	210 740 759	201 783 498	13 993 284
TOTAL	177 880 289	199 546 131	215 716 320	215 776 782	210 740 759	201 783 498	13 993 284

3.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
902/962 01 - RESSOURCES HUMAINES <i>le plan annuel de recrutement pour les 3 années</i>	0	0	0	0	

3.4.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Disposer d'une fonction publique « professionnelle »

Cet objectif implique de gérer de manière efficiente les carrières des agents en postes, de développer leurs compétences tout au long de leur carrière professionnelle, et d'anticiper les besoins futurs de l'administration en ayant une vision prospective sur l'évolution des profils des agents et des métiers.

OBJECTIF n°1 : Disposer d'une fonction publique professionnelle								
Indicateur 1 : Programmer et réaliser les opérations de recrutement en fonction des <i>Le plan annuel de recrutement pour les 3 années à venir sera présenté en conseil des ministres en octobre 2015- ce qui permettra alors de définir la cible. Le plan triennal de recrutement a été présenté en conseil des ministres en décembre 2015 - permettant de définir la cible. Le plan annuel de recrutement 2017 a été présenté à l'approbation du conseil des ministres prévoyant l'ouverture de 10 concours.</i>								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1.1 : Nombre de concours réalisés	Nb	2	6	10*	na	7**	10	attente du prochain plan triennal 2019-2021
Indicateur 1.1.2 : Nombre de lauréats	Nb	73	212	238	na	136	211***	93****
*prévision d'ouverture de concours (l'ouverture implique arrêtés portant ouverture et organisation matérielle des concours – dates limites de dépôt des dossiers – dates des épreuves d'admissibilité) ** concours effectivement ouverts. L'écart entre le nombre de concours prévisionnel (10) et le nombre de concours réalisés (7) s'explique par le fait que les textes réglementaires relatifs à certains concours sont en cours de modification. *** le nombre de 211 lauréats prévus au titre du PAP 2018 inclut : les 83 lauréats ATA (dont le concours a été ouvert en 2016), les 122 lauréats rédacteurs (dont le concours a été ouvert en 2017) et 6 autres postes dont les concours sont en cours **** il s'agit à minima du nombre de lauréats des concours ouverts en 2018.								
Source des données : Arrêtés d'ouverture des concours, de proclamation des résultats, plan triennal des concours 2016-2018 et résultats du recensement des postes à pourvoir aux concours, effectué en septembre 2015.								
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 – prise en compte de l'année d'ouverture du concours. Indicateur 1.2 – prise en compte de l'année de proclamation des résultats.								

Indicateur 2 : Gérer en temps réel le déroulé de carrière des agents par la réalisation des examens professionnels.								
<i>Les dispositions statutaires prévoient la réalisation annuelle de 23 examens professionnels contribuant à l'avancement de grades des agents de l'administration. Tous les moyens seront engagés pour maintenir ce rythme annuel en 2018.</i>								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.2.1: Nombre d'examens professionnels ouverts	NB	23	23	23	na	23	23	23
Indicateur 1.2.2 : Nombre de lauréats	NB	155	112	na	na	154	na	na
Source des données : Arrêtés d'ouverture des examens professionnels et arrêtés de proclamation des résultats des examens professionnels.								
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Prise en compte du nombre d'examens professionnels ouverts. Indicateur 1.2 – nombre d'agents ayant réussi l'examen professionnel.								

Indicateur 3 : Gérer en temps réel le déroulé de carrière des agents par la réalisation des avancements d'échelon et de grade. Réunion les CAP aux fins de satisfaire aux avancements afférents à l'année précédente et engager la dotation budgétaire sollicitée à cet effet.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.3.1: Budget annuel utilisé	MXPF	360	246	529	156	333	na	na
Indicateur 1.3.2: Actes d'avancement finalisés	NB ATE	1755	1796	1440	1254	2383	na	na
Source des données : Indicateur 1.3.1 - DBF Indicateur 1.3.2 - arrêtés officialisés portant avancement Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.3.1 - DBF Indicateur 1.3.2 - décompte								

Indicateur 4 : Développer les compétences des agents de l'administration par la formation professionnelle Un plan triennal de formation basé sur le recensement des besoins en formation exprimé par les entités administratives et sur la base du référentiel des métiers et des compétences a été élaboré pour les années 2016-2017-2018.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.4.1: Nombre d'agents formés	NB	833	1260	1139	na	1397	1009	*
Indicateur 1.4.2: Nombre d'actions de formation dispensées	NB	1495	1711	2717	na	1718	6693	*
Indicateur 1.4.3: Nombre de modules	NB	47	68	80	na	48	94	*
Source des données : Fiches d'émargement des sessions de formations, conventions avec organismes de formation et formateurs occasionnels. Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - décompte Indicateur 3.2 - décompte Autres commentaires : * Données encore inconnues, dans l'attente du recensement en formation pour le PTF 2019-2021 élaboré courant 2018								

2) Objectif n° 2 – Renforcer la démarche GPEEC par l'analyse des emplois, des effectifs et des compétences, et le développement du système d'information des RH (SIRH) et de l'outil statistique

La gestion par les compétences de l'emploi public doit être le noyau central du système que constitue l'ensemble des fonctions RH. Préfigurer l'administration de demain, analyser quels agents publics seront nécessaires pour en assurer les missions, et mettre en adéquation les compétences avec ces besoins, telles sont les objectifs des fonctions des RH.

OBJECTIF n°2 : Renforcer la démarche GPEEC par l'analyse des emplois, des effectifs et des compétences, et le développement du système d'information des RH (SIRH) et de l'outil statistique.								
Indicateur 2.1 : Analyser les emplois, les effectifs et les compétences des structures composant l'administration Afin de poser la maquette optimale de l'administration pour ces prochaines années, une analyse associant la DMRA et la DGRH a été lancée en 2015. Elle débouchera sur des préconisations impactant le champs d'organisation de ces structures et d'actions destinées à adapter les ressources humaines tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1.1 : Nombre de structures étudiées	NB	4	15	50	na	15*	*	*
* le chantier d'analyse EEC a été suspendu à partir d'avril 2017 et n'a pas vocation à être poursuivi dans la forme initialement prévue. En attente des arbitrages.								
Source des données : Organigrammes des services administratifs, DUOG, fiches de postes, rapports d'activité, audits DMRA, état sur la volumétrie de l'activité, analyse de l'évolution des postes dans le service, rapports de présentation relatifs à l'expression des besoins en Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1 - L'indicateur correspond au nombre de structures administratives ayant fait l'objet d'une analyse par le groupe DGRH/DMRA de son organisation et pour lesquelles une restitution des préconisations et propositions d'évolution a été								

Indicateur 2.2 : Développer le système d'information des RH (SIRH) et l'outil statistique Le développement du système d'information des RH (SIRH) et de l'outil informatique vise à automatiser les processus répétitifs et fastidieux sans valeur ajoutée, décentraliser les fonctions aux services administratifs dans le cadre des procédures partagées, améliorer la qualité de la production des données et des actes, mettre en œuvre très rapidement les fonctions devant faire l'objet d'un repositionnement des fonctions RH.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.2.1 : Elaboration des référentiels de la gestion RH	%		10%	na	na	60%	80%	100%
Source des données : Documentations relatives à la gestion RH, tableaux de suivi de la DGRH, rapports d'activité, audits et contrôle interne, entretiens avec les agents de la DGRH, analyse des procédures Mode de calcul des indicateurs : Les référentiels se composent de : la nomenclature des données, le registre des documents, la cartographie des processus, le registre des données ; chaque composante étant à un taux de réalisation différent, le taux indiqué ci-dessus donne une Autres commentaires : L'élaboration des référentiels de la gestion RH constitue en amont un socle indispensable pour l'étape d'étude et de conception du SIRH.								
Indicateur 2.2.2 : Etude et conception du SIRH	%	0	0	na	na	2%	20%	80%
Source des données : Documentations relatifs à la gestion RH, tableaux de suivi de la DGRH, rapports d'activité, audits et contrôle interne, entretiens avec les agents de la DGRH, analyse des procédures Mode de calcul des indicateurs : Taux d'avancement Autres commentaires : En 2017, la constitution d'un comité de pilotage SIRH par arrêté CM a permis d'amorcer la phase d'étude et de conception. En 2018, la réalisation d'une étude de cadrage visant à définir le schéma directeur du SIRH est envisagée. Une fois cette phase finalisée, la mise en place du SIRH pourra être amorcée à horizon 2020 au plus tôt.								

3.5 Programme Rémunération et charges

3.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 21 du PAP 2017.

3.5.2 Bilan stratégique du programme

Ce programme correspond à la charge budgétaire (salaires, charges sociales, indemnités diverses, congés administratifs, médecine du travail) qu'engendrent les moyens en personnels déployés dans les différents services du Pays pour la mise en œuvre des missions.

Sur l'exercice 2017, ce programme a représenté 27,85 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement, soit un total de 30,360 milliards XPF, en augmentation de 545 millions XPF par rapport à 2016 et de 507 millions XPF par rapport à 2015.

Cette hausse s'explique principalement par les effets des recrutements (+ 210 nouveaux recrutements entre 2016 et 2017 lié essentiellement au recrutement de CVD (+ 90), d'agents non titulaires (+199) et au recrutement de 35 stagiaires), des revalorisations de point d'indice (FEDA, marins, CPS), ainsi qu'à la régularisation des cotisations de retraite additionnelle pour les fonctionnaires détachés. On note également que le montant dédié aux rémunérations des personnels de cabinets ministériels a augmenté de + 31 millions XPF.

	2015	2016	2017
962 02	29 040 661 394	29 032 701 036	29 546 944 149
960 07	811 838 036	781 962 919	812 894 046
Total	29 852 499 430	29 814 663 955	30 359 838 195

Dépenses de fonctionnement

Total (avec EO)	119 836 992 768	121 802 797 561	125 334 003 962
Dépenses réelles FCT (avec EO)	24,91%	24,48%	24,22%
Total (hors EO)	94 664 687 428	106 459 056 015	109 001 908 628
Dépenses réelles FCT (hors EO)	31,53%	28,01%	27,85%

L'effectif payé sur le budget de la PF

Au 31 décembre 2017, le nombre de « personnes » payées sur le budget du Pays se porte à 5333 agents contre 5123 en 2016, enregistrant ainsi une augmentation de 210 agents par rapport à 2016, et 268 agents par rapport à 2015.

Les plus fortes diminutions enregistrées en 2017 sont localisées au niveau du personnel ANFA (- 48) et des titulaires (-57). Cette diminution des effectifs s'explique notamment par les départs à la retraite de 46 agents relevant du secteur privé (36 agents ANFA ont bénéficié d'une indemnité de mise à la retraite et 15 (ANFA) d'une indemnité de départ volontaire à la retraite, hors dispositif de départ volontaire particulier), voire des suspensions pour congés de maladie, absences pour service non fait.

Cette baisse est atténuée par l'augmentation des engagements de CVD (199), le recrutement d'agents non titulaires (90), la nomination de 35 fonctionnaires stagiaires et le recrutement de 9 personnels de cabinets ministériels.

La répartition par statut des agents payés par le budget de la Polynésie française est indiquée dans le tableau ci-après :

Code statut	Libellé statut	déc-15	déc-16	déc-17	Ecart 2017 / 2016	Ecart 2017/2015 (mémo)
AN	ANFA	810	763	715	-48	-95
ANT	Agent Non titulaire FPT	558	669	759	90	201
CA	Personnel Cabinet	40	41	50	9	10
CM	Personnel Maritime	81	80	80	0	-1
CVD	Corps volontaires au développement	75	125	324	199	249
DI	Docker Itinérant	60	57	56	-1	-4
DP	Agent de droit privé	16	16	15	-1	-1
FE	Fonctionnaire Etat ou autres rémunérés	67	58	54	-4	-13
FN	Corps d'Etat attaché à la Polynésie	7	8	5	-3	-2
MN	Ministre	10	10	9	-1	-1
NT	Non titulaire FPT	9	14	17	3	8
RA	Retraite	41	40	37	-3	-4
RF	Forfaitaire	21	13	8	-5	-13
RV	Allocation rente viagère	10	8	6	-2	-4
SR	Suppléant	32	28	27	-1	-5
STA	Stagiaire	77	87	122	35	45
TT	Titulaire	3151	3106	3049	-57	-102
		5065	5123	5333	210	268

Les postes budgétaires

En 2015, 101 postes budgétaires ont été supprimés et 9 créations de postes ont été validées. En 2016, ce sont 141 postes budgétaires qui ont été supprimés au budget primitif. En contre partie, 54 créations de postes ont été approuvées en 2016.

Au budget primitif 2017, 29 suppressions de postes ont été actées et 30 créations postes validées ; neutralisant ainsi l'économie générée par ces suppressions. Au cours de l'année, 8 nouvelles créations de postes⁵ ont été décidées.

A fin décembre 2017, sur les 5 317 postes budgétaires ouverts, 4 931 sont occupés et 386 sont vacants.

Sur les 386 postes vacants, 169 postes étaient gelés au 29 décembre 2017.

Evolution des postes budgétaires de 2015 à 2017

Situation du poste	déc.-15	déc.-16	déc.-17
Postes occupés :	4 861	4 875	4 931
VC Postes vacants	505	432	386
dont postes vacants gelés :	322	195	169
Total :	5 366	5 307	5 317

A ce nombre de postes budgétaires occupés (4 931), s'ajoutent les effectifs payés hors postes.

Il s'agit :

- des membres du gouvernement ;
- des personnels des cabinets ministériels (hors agents permanents mis en service auprès des cabinets ministériels) ;

⁵ Collectifs 1-2017 et 3-2017.

- des agents recrutés pour remplacer des agents titulaires momentanément absents ou tout autre type de recrutement hors poste (dispositions de l'article 33 et 34 de la délibération 95-215 AT) ;
- des agents CEAPF (ces derniers perçoivent du pays uniquement des accessoires de salaires : heures supplémentaires, astreintes, ISF etc.) ;
- des personnes percevant une pension de retraite versée par le pays (ancien régime de retraite des membres du gouvernement et de l'APF, pension de retraite des cadres territoriaux) ;
- des allocations de rente viagère.

Le traitement des heures supplémentaires

En 2017, la dotation budgétaire initiale votée au titre d'indemnités imputées à l'article 641 12 (heures supplémentaires et dimanches compensés) s'élevait à 200 millions XPF.

Cette dotation a été abondée de 10 millions XPF lors du 3ème collectif budgétaire de 2017, afin de tenir compte des heures supplémentaires effectuées dans le cadre des intempéries des 21 et 22 janvier 2017.

Le montant total des dépenses liées au paiement des heures supplémentaires et dimanches compensés s'élève, pour 2017, à 191,887 millions XPF, dont 10,098 millions XPF au titre des intempéries, réalisant ainsi sur ce poste une économie de 18,113 millions XPF par rapport à la dotation modifiée.

En 2016, sur une dotation de 213 millions XPF, le montant total des dépenses du 641 12 s'est élevé à 177,979 millions XPF, dont 7,015 millions XPF au titre des intempéries, réalisant ainsi sur ce poste une économie de 35,021 millions XPF par rapport à la dotation modifiée.

Dotations accordées au titre des heures supplémentaires 2018							
SIGLE	CTRH	DOTATION 2017	DOTATION COMPLEMENTAIRE	TOTAL DOTATION ACCORDEE EN 2017 A	MONTANT MANDATEMENT (ajustement automatique) B	RELIQUAT SUR DOTATION (sur la dernière paye saisie)	Consommation % B/A
DAF	344	-	-	-	-	-	0,00%
SMG	310-311	3 000 000	-	3 000 000	3 318 699	- 318 699	110,62%
SEFI	342	300 000	-	300 000	75 477	224 523	25,16%
SDR	325	8 943 037	-	8 943 037	8 943 037	-	100,00%
DAG	383	-	-	-	-	-	0,00%
DBS	384	5 056 963	-	5 056 963	8 934 455	- 3 877 492	176,68%
SAS	307-381	15 000 000	-	15 000 000	10 465 974	4 534 026	69,77%
DSP	322	120 000 000	-	120 000 000	123 977 762	- 3 977 762	103,31%
IO	331	1 300 000	700 000	2 000 000	1 845 906	154 094	92,30%
DTT	348	2 000 000	-	2 000 000	1 167 894	832 106	58,39%
DRMM	368	900 000	-	900 000	952 655	- 52 655	105,85%
DGEE	378-319	2 500 000	-	2 500 000	527 260	1 972 740	21,09%
DEQ	327	20 000 000	10 000 000	30 000 000	19 411 671	10 588 329	64,71%
DAS	332	8 000 000	-	8 000 000	8 732 941	- 732 941	109,16%
ART	358	500 000	-	500 000	362 291	137 709	72,46%
SCP	357	-	-	-	-	-	0,00%
SJS	356	1 500 000	-	1 500 000	1 463 928	36 072	97,60%
SI	303	2 000 000	-	2 000 000	1 097 258	902 742	54,86%
DAC	347-	1 000 000	-	1 000 000	130 710	869 290	13,07%
SGG	313	250 000	-	250 000	227 323	22 677	90,93%
SPJ	370	-	300 000	300 000	251 577	48 423	83,86%
TOTAL		192 250 000	11 000 000	203 250 000	191 886 818	11 363 182	94,41%

Il convient de relever que, hors dépenses imprévues de 10 millions XPF, sur une enveloppe initiale de 200 millions XPF, 192,250 millions XPF ont été attribués aux différents services.

En 2017, le dépassement de près de 8 millions XPF au total des enveloppes allouées à la direction de la santé et la direction de la biosécurité a été contenu dans l'enveloppe modifiée de 210 millions XPF.

Les autres indemnités⁶

En application des dispositions de la délibération 2011-66 APF du 22/09/2011 applicables depuis le 1^{er} novembre 2011, une minoration de 10 % est appliquée aux indemnités suivantes :

- indemnités de sujétions spéciales inscrites dans la grille figurant à l'article 3 de la délibération n° 97-153 APF du 13 août 1997 et servis aux agents de l'administration,
- indemnités de sujétions financières servies aux agents relevant de la direction du budget et des finances (délibération n° 2003-65 APF du 15/05/2003),
- indemnités de sujétions spéciales de la direction des affaires foncières (décision n° 972 DOM/ENR du 27/12/1978 et la délibération n° 79-35 AT du 13/03/1979, modifiées par délibérations n° 2018-48 et n° 2018-49 du 22/06/2017 étendant à l'ensemble des agents de la DAF le bénéfice de ce régime indemnitaire),
- indemnités servies aux agents de la direction des impôts et des contributions publiques (D 97-93 APF du 29/05/1997, D 98-121 APF du 06/08/1998 et l'arrêté 808 CD du 23/04/1986 modifié),
- prime informatique servie aux agents du service de l'informatique (arrêté 360 CM du 11/03/1986).

Les indemnités de sujétions spéciales se répartissent de 2015 à 2017 de la manière suivante :

⁶ Jusqu'en 2014, les tableaux communiqués faisaient apparaître le montant de toutes les indemnités, dont les indemnités de sujétions spéciales (ISS), perçues par les agents au titre d'une période de référence donnée. Par conséquent, si des régularisations étaient effectuées sur le progiciel de paye en $n+1$, les données des tableaux évoluaient.

Le tableau synthétique présenté ne retrace que le montant des indemnités effectivement perçues par les agents au titre des différentes périodes de paye (période de calcul) de l'exercice budgétaire de 2015, période complémentaire incluse.

Dernier libellé du service	Code rubrique	Libellé rubrique	2 015		2 016		2 017		Ecart 2017/2016
			Coût	Effectif	Coût	Effectif	Coût	Effectif	
Secrétariat général du CESC	2300	Indemnité de sujétion spéciale	6 000	1	0	0	0	0	0
Secrétariat général du gouvernement	2300	Indemnité de sujétion spéciale	5 895 600	7	6 021 000	7	4 990 500	7	-1 030 500
Inspection générale de l'Administration	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Service des moyens généraux	2300	Indemnité de sujétion spéciale	58 226 100	42	52 195 800	38	45 929 100	38	-6 266 700
Service du protocole	2300	Indemnité de sujétion spéciale	1 504 500	3	4 432 500	7	0	0	-4 432 500
Service de la communication	2300	Indemnité de sujétion spéciale	7 845 900	6	7 908 300	6	7 189 500	6	-718 800
Délégation aux affaires internationales	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Service d'assistance et de sécurité	2300	Indemnité de sujétion spéciale	1 282 500	4	750 600	2	0	0	-750 600
Haut Conseil de la Polynésie française	2300	Indemnité de sujétion spéciale	2 146 500	2	0	0	0	0	0
Secrétariat général du médiateur PF	2300	Indemnité de sujétion spéciale	2 160 000	1	720 000	1	0	0	-720 000
Sce patrimoine archivistique et audiovi	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Direct. générale des ressources humaines	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	179 126	2	272 998	1	93 872
Service de la traduction et de l'interpr	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Direction des impôts et des contrib. pub	2300	Indemnité de sujétion spéciale	3 240 000	2	3 240 000	2	2 970 000	2	-270 000
Direction du budget et de la prospective	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Direction générale des finances publique	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Direction du budget et des finances	2300	Indemnité de sujétion spéciale	1 046 627	2	1 087 118	2	1 055 313	2	-31 805
Direction générale affaires économiques	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Direction polynésienne des affaires mari	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Service du tourisme	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Direction de l'aviation civile	2300	Indemnité de sujétion spéciale	40 755 057	110	33 231 800	120	-6 835 950	110	-40 067 750
Direction ressources marines et minières	2300	Indemnité de sujétion spéciale	4 780 800	13	4 533 300	11	4 813 200	12	279 900
Direction des transports terrestres	2300	Indemnité de sujétion spéciale	6 969 600	9	6 912 000	8	7 060 800	9	148 800
Direction centrale SDR	2300	Indemnité de sujétion spéciale	7 976 400	12	6 911 100	10	1 327 300	10	-5 583 800
Développement agricole	2300	Indemnité de sujétion spéciale	810 000	1	810 000	1	337 500	1	-472 500
Contrôle phytosanitaire et zoosanitaire	2300	Indemnité de sujétion spéciale	10 516 500	11	8 910 000	11	3 712 500	11	-5 197 500
Direction de l'équipement	2300	Indemnité de sujétion spéciale	1 512 000	1	1 811 963	2	1 663 277	2	-148 686
Service des parcs et jardins et de la pr	2300	Indemnité de sujétion spéciale	10 699 200	25	9 809 100	26	8 855 100	22	-954 000
Direction des affaires foncières	2300	Indemnité de sujétion spéciale	1 794 000	1	2 088 000	2	1 980 000	1	-108 000
Service des énergies	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Imprimerie officielle	2300	Indemnité de sujétion spéciale	591 600	2	0	0	0	0	0
Service de l'Informatique	2300	Indemnité de sujétion spéciale	1 048 800	1	0	0	0	0	0
Direction de la santé	2300	Indemnité de sujétion spéciale	5 060 100	16	4 461 000	12	3 959 400	24	-501 600
Direction centrale	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	72 000	1	0	0	-72 000
Service de médecine préventive	2300	Indemnité de sujétion spéciale	2 808 000	6	2 805 000	6	2 179 500	7	-625 500
Service d'hygiène dentaire	2300	Indemnité de sujétion spéciale	540 000	1	540 000	1	45 000	1	-495 000
Etablissement de soins	2300	Indemnité de sujétion spéciale	523 500	1	523 500	1	0	0	-523 500
CM de Tahiti	2300	Indemnité de sujétion spéciale	301 950	1	1 697 850	4	6 190 650	9	4 492 800
CM de Tahiti Nui	2300	Indemnité de sujétion spéciale	297 000	1	455 400	2	0	0	-455 400
Hôpital de Taravao	2300	Indemnité de sujétion spéciale	390 000	2	1 104 300	2	45 000	1	-1 059 300
CM de Tahiti Iti	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	267 300	1	148 500	1	-118 800
CM de Moorea	2300	Indemnité de sujétion spéciale	414 000	2	324 000	1	297 000	1	-27 000
CM des I.S.L.V.	2300	Indemnité de sujétion spéciale	1 170 000	5	540 000	1	652 500	3	112 500
CM des Marquises	2300	Indemnité de sujétion spéciale	2 926 500	13	1 116 000	4	3 424 500	12	2 308 500
Infirmierie de Vaitahu (Tahuata)	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
CM des Australes	2300	Indemnité de sujétion spéciale	873 000	4	540 000	1	1 179 000	4	639 000
CM des Tuamotu-Gambier	2300	Indemnité de sujétion spéciale	2 160 000	12	1 818 000	7	3 681 000	13	1 863 000
Infirmierie de Tiputa	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Infirmierie de Takapoto	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Institut Formation Professions Santé	2300	Indemnité de sujétion spéciale	72 000	1	0	0	450 000	1	450 000
Direction des enseignements secondaires	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Service de l'emploi, de la formation pro	2300	Indemnité de sujétion spéciale	44 700	3	0	0	0	0	0
Direction de la jeunesse et des sports	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
Déleg. à la famille et cond. féminine	2300	Indemnité de sujétion spéciale	14 400	1	0	0	0	0	0
Délégation générale à la protec sociale	2300	Indemnité de sujétion spéciale	288 000	1	0	0	0	0	0
CTG Circonscription des Tuamotu Gambie	2300	Indemnité de sujétion spéciale	320 100	3	432 000	1	396 000	1	-36 000
CISL Circonscription Iles Sous le Vent	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	0	0	0
CMQ Circonscription des Iles Marquises	2300	Indemnité de sujétion spéciale	540 000	1	157 500	1	269 100	1	111 600
Direction générale de l'éduc. et des ens	2300	Indemnité de sujétion spéciale	918 000	1	918 000	1	841 500	1	-76 500
Direction modernisation et réformes adm	2300	Indemnité de sujétion spéciale	6 000	1	-15 600	1	-19 500	1	-3 900
Service d'accueil et de sécurité	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	2 947 050	7	2 947 050
Direction de la biosécurité	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	8 446 500	21	8 446 500
Agence de régulation de l'action sanitai	2300	Indemnité de sujétion spéciale	0	0	0	0	56 700	2	56 700
Autres	2300	Indemnité de sujétion spéciale	1 488 000	3	0	0	0	0	0
			191 962 934	335	169 307 957	306	120 510 538	345	-48 797 419

Moyenne annuelle / agents : 573 024 553 294 349 306

En 2017, le montant total des indemnités de sujétions spéciales a représenté 120,510 millions XPF pour un effectif total de 345 agents, contre 169,307 millions XPF, pour un effectif de 306 agents en 2016 et 191,962 millions XPF pour un effectif de 335 agents en 2015, soit 48,797 millions XPF de moins par rapport à 2016.

Cette baisse s'explique par les réorganisations opérées par le Pays depuis 2016 et notamment l'arrêt du versement, sur la rubrique de paye 2300, des ISS au profit des agents de la DAC. En effet, depuis l'intégration des pompiers dans un statut particulier de la fonction publique de la Polynésie française, le régime de leurs ISS a été révisé. Ces dernières émargent dorénavant aux rubriques 2306 à 2309.

Le coût moyen des indemnités versées en 2017 est de 349 306 XPF par agent et par an. En 2016, le coût moyen était de 553 294 XPF contre 573 024 XPF en 2015.

Les baisses les plus conséquentes sont observées à la DAC, au SMG, au service du protocole et à l'ancien SDR (direction centrale et contrôle phytosanitaire).

Concernant la **DAC**, depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté n° 610 CM du 12 mai 2016, les dispositions de l'arrêté n° 1293/CM du 30 décembre 2005 sont abrogées. Par conséquent, depuis le 1er août 2016, les ISS versées aux agents de la DAC issus de l'arrêté 1293 CM ont été suspendues pour 136 agents. Les actes formalisant l'attribution de ces indemnités ont été traités en octobre et novembre 2017, avec le versement des rappels rétroactivement au 1^{er} mai 2016. La régularisation de cette situation⁷ a représenté pour le budget du Pays un coût de 164 374 416 millions XPF, hors charges sociales.

Pour les indemnités versées aux agents de l'ancien **SDR** (central/contrôle phytosanitaire), il convient de noter que depuis le 1er juin 2017, le SDR⁸ a été scindé en deux directions : la direction de l'agriculture (DAG) et la direction de la biosécurité (DBS). Par conséquent, l'attribution des indemnités s'y rattachant a été révisée.

Enfin, dans le cadre de la fusion du SAS et du service du protocole le 1^{er} décembre 2016, l'attribution des indemnités à verser aux personnels des agents du protocole, intégrant le SAS, a également été revue à la baisse. Il convient également de noter que depuis cette fusion, les ISS émargent sur le centre de travail du SAS.

Pour ce qui est du SMG, cette baisse s'explique par une diminution du montant des ISS entre 2016 et 2017, alors que l'effectif est constant (38 bénéficiaires).

Le détail des primes et indemnités de sujétions financières (ISF) mandatées de 2015 à 2017 est présenté ci-après :

	Référence des textes	Libellé rubrique	Code rubrique	2015	2016	2017	Ecart 2017/2016
Direction des impôts et des contributions publiques	Arrêté n°808 CD du 23 avril 1986 modifiée	Prime de rendement	2077	32 623 431	32 574 114	32 893 459	319 345
	Délibération n°98-121 APF du 06 août 1998	Prime de Technicité	2000	32 275 786	33 768 127	33 196 105	-572 022
		Prime SAR	2302	31 010 757	30 546 117	30 938 848	392 731
		SAR contributions	2163	2 207 745	2 094 250	2 135 631	41 381
	Délibération n°97-93 APF du 29 mai 1997	Prime assiette	2129	31 010 757	30 546 117	30 938 848	392 731
		Prime assiette contributi	2303	2 207 745	2 094 250	2 135 631	41 381
Sous-total DICP				131 336 221	131 622 975	132 238 522	615 547
Direction du budget et des finances	Délibération n°2003-65 APF du 15 mai 2003	Indemnité de sujétion fir	2164	104 489 977	106 953 837	105 888 551	-1 065 286
Sous-total DBF				104 489 977	106 953 837	105 888 551	-1 065 286
Direction des affaires foncières	Délibération n° 79-35 du 13/03/1979 modifié par la délibération n° 2017-49 APF Décision n°972 DOM/ENR	pénalités	2154	9 322 896	9 391 587	10 033 972	642 385
		Indemnité de sujétion fir	2164	19 048 991	22 549 681	25 296 757	2 747 076
Sous-total DAF				28 371 887	31 941 268	35 330 729	3 389 461
Service de l'Informatique	Arrêté n°360 CM du 11 mars 1986	Prime informatique	2079	34 364 400	34 965 000	34 322 400	-642 600
Sous-total SI				34 364 400	34 965 000	34 322 400	-642 600
Total				298 562 485	305 483 080	307 780 202	2 297 122

⁷ Cf. rubriques de paie 2306 « ISS SSLIA » (136 bénéficiaires), 2307 « ISS SPPA » (60 bénéficiaires), 2308 « ISS AFIS » (53 bénéficiaires), 2309 « ISS RESP » (47 bénéficiaires).

⁸ Arrêtés n° 168 et 169 CM du 17 février 2017 modifiés.

Entre 2017 et 2016, une augmentation de près d'un peu plus de 2 millions XPF du montant total des différentes primes versées à certains services administratifs est observée. Une augmentation qui s'explique essentiellement par la hausse de la masse salariale liée au glissement vieillesse technicité (GVT) et à l'augmentation des effectifs au sein de ces services. On note une hausse de + 3,3 millions XPF des primes versées aux agents de la DAF suite à l'extension, depuis juin 2017, du versement des primes et indemnités DAF à l'ensemble des agents.

Les agents de l'administration mis à disposition des organisations syndicales

REPARTITION PAR SYNDICAT EN 2014-2017

		Mise à disposition et décharge totale				Décharge partielle
		2014	2015	2016	2017	2017
Libellé affectation géographique		Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
CSTP-FO	CSTP-FO	6	7	7	6	-
Syndicat OTHI	OTHI	1	1	1	-	-
Syndicat de la	SFP	1	1	-	-	2
Syndicat territorial des instits. de P.F.	STIP/AEP	1	1	-	-	4
Syndicat A TIA I MUA	A Tia i Mua	5	5	5	5	2
		14	15	13	11	8

Le nombre d'agents mis à disposition ou en décharge totale d'activité auprès de centrales syndicales s'établit pour 2017 à 11 agents, soit -2 par rapport à 2016 et -4 par rapport à 2015.

En 2017, le coût des rémunérations assuré par le Pays dans le cadre des mises à disposition ou décharge totale d'activité auprès de syndicats (11 agents) représente 103,265 millions XPF, soit une économie de près de 5 millions XPF par rapport à 2016 (108,1 millions XPF).

Pour parfaire votre information, le nombre d'agent ayant bénéficié en 2017 d'une *décharge « partielle » d'activité* auprès de centrales syndicales s'élève à 8 agents pour un coût de 10,703 millions XPF.

Les agents recrutés à l'article 641 31 (recrutement sur postes) et 641 32 (recrutement hors poste)

Le coût des recrutements a été plus conséquent sur les programmes suivants :

- 970 01, 970 02 et 970 03 pour le secteur de la Santé avec un coût en 2017 de 962,181 millions XPF contre 953,104 millions XPF en 2016, enregistrant ainsi une augmentation de 9 millions XPF ;
- 969 01, 969 02, 969 03 et 969 05 au titre de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, le coût pour 2017 atteint les 488,392 millions XPF, soit près de 14,6 millions de plus qu'en 2016 où le coût global était de 473,761 millions XPF ;
- 960 05 « Administration générale » avec un coût en 2017 de 156,785 millions XPF contre 130,659 millions XPF en 2016 ;
- 965 01 et 965 02, où le coût des recrutements dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, est passé à 90,007 millions XPF en 2017 alors que le niveau avait atteint 94,701 millions XPF en 2016. Une partie de ces recrutements est financée par des fonds affectés.

Au 31 décembre 2017, on enregistre 759 contrats à durée déterminée (CDD) en activité pour un coût total de 2,393 milliards XPF ; soit 173,668 millions XPF de plus qu'en 2016, où le coût avoisinait les 2,219 milliards XPF pour 669 contrats formalisés au 31 décembre 2016. En 2015, ce sont 558 contrats qui sont formalisés au 31 décembre pour un coût de 1,892 milliard XPF, représentant entre 2015 et 2017 une hausse de 511,583 millions XPF.

Entre janvier et décembre 2017, ce sont plus de 112 recrutements qui ont été formalisés. Cette évolution, bien que dégressive, reste relativement stable. Entre janvier et décembre 2016, ce sont 115 recrutements qui ont été réalisés, contre 120 entre janvier et décembre 2015.

Ce poste est en augmentation depuis 2012.

Sous-chapitre	Programme de ventilation	Libelle programme de ventilation	2016		Total 2016	2017		Total 2017
			64131	64132		64131	64132	
96202	96003	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	988 920		988 920	3 452 979		3 452 979
	96005	ADMINISTRATION GENERALE	123 975 104	6 684 119	130 659 223	144 865 056	11 920 748	156 785 804
	96006	RELATIONS EXTERIEURES	3 468 852		3 468 852	3 883 320		3 883 320
	96008	COMMUNICATION	18 290 035		18 290 035	18 446 553		18 446 553
	96101	FINANCES	7 482 366	3 255 118	10 737 484	13 832 101		13 832 101
	96102	INFORMATIQUE	1 726 920		1 726 920	2 966 760	848 823	3 815 583
	96104	BATIMENTS DU PAYS	11 978 648		11 978 648	10 685 081		10 685 081
	96105	ACHATS MAT. ROULANT, INFORMATIQUE, DE BUREAU	8 739 080		8 739 080	11 955 191		11 955 191
	96201	RESSOURCES HUMAINES	62 749 430		62 749 430	69 186 014		69 186 014
	96301	PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES				1 582 272		1 582 272
	96302	PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS	6 229 531		6 229 531	7 435 194		7 435 194
	96303	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATUREL	14 470 474		14 470 474	16 292 524		16 292 524
	96402	AIDE ET REGULATION DU TOURISME	2 122 027	3 541 463	5 663 490	4 310 043		4 310 043
	96501	AGRICULTURE ET ELEVAGE	46 482 006	45 700 635	92 182 641	39 750 792	48 562 643	88 313 435
	96502	FORETS		2 519 287	2 519 287	1 694 080		1 694 080
	96503	PECHE ET AQUACULTURE	13 036 187		13 036 187	2 288 653		2 288 653
	96504	PERLICULTURE	9 033 377		9 033 377	11 328 429	106 028	11 434 457
	96601	REGULATION	21 632 126		21 632 126	23 346 094		23 346 094
	96602	COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION	15 078 641		15 078 641	17 511 196		17 511 196
	96603	DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	3 864 000		3 864 000	3 883 320		3 883 320
	96606	PROPRIETE INDUSTRIELLE	12 464 425		12 464 425	17 592 894		17 592 894
	96701	TRAVAIL	17 305 805		17 305 805	22 944 820		22 944 820
	96702	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	14 891 689	2 705 440	17 597 129	27 503 683	2 185 737	29 689 420
	96703	FORMATION PROFESSIONNELLE	10 444 014		10 444 014	11 482 628		11 482 628
	96802	PATRIMOINE ET TRANSMISS° DES SAVOIRS TRADITIO	2 952 000		2 952 000	3 819 241		3 819 241
	96901	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	220 813 254	14 683 202	235 496 456	250 342 031	1 245 497	251 587 528
	96902	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	187 574 945	13 900 891	201 475 836	185 229 572	16 820 711	202 050 283
	96903	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	35 400 308	1 389 292	36 789 600	29 388 900	2 201 317	31 590 217
	96905	SOUTIEN A L'ELEVE				3 164 544		3 164 544
	97001	OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE	734 811 445	9 482 495	744 293 940	722 659 352	14 414 161	737 073 513
	97002	SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	161 200 606	2 563 947	163 764 553	164 680 751	1 253 302	165 934 053
	97003	VEILLE ET SECURITE SANITAIRES	37 165 633	7 880 669	45 046 302	56 071 070	3 102 971	59 174 041
	97101	PROTECTION DE L'ENFANCE	17 299 155		17 299 155	34 664 774		34 664 774
	97102	SOLIDARITE	8 253 670		8 253 670	15 996 988		15 996 988
	97103	COHESION SOCIALE	39 138 328		39 138 328	52 418 155		52 418 155
	97105	JEUNESSE	3 185 609		3 185 609	5 007 394		5 007 394
	97106	SPORTS	12 633 225		12 633 225	20 899 651		20 899 651
	97301	GESTION DE LA BIODIVERSITE ET RESS. NATURELLES					508 932	508 932
	97302	PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS	17 151 786		17 151 786	8 491 313	395 568	8 886 881
	97303	CONNAISSANCE ET EDUCATION	2 532 000		2 532 000	2 544 660		2 544 660
	97401	RESEAU ROUTIER	57 975 978	425 810	58 401 788	56 333 497		56 333 497
	97402	PORTS ET AEROPORTS	8 638 301		8 638 301	16 800 921		16 800 921
	97403	PROTECTION CONTRE LES EAUX	1 848 000		1 848 000	1 707 629		1 707 629
	97404	ENERGIE	5 570 693		5 570 693	5 461 205		5 461 205
	97405	POSTES, TELECOMS, NOUVELLES TECHNOLOGIES	3 864 000		3 864 000	4 850 647		4 850 647
	97501	TRANSPORTS TERRESTRES & SECURITE ROUTIERE	10 417 845		10 417 845	14 161 279	4 658 492	18 819 771
	97502	TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES	14 527 218	3 907 956	18 435 174	22 705 161	2 859 627	25 564 788
	97503	TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE	13 303 841		13 303 841	12 728 462		12 728 462
	97504	SECURITE AEROPORTUAIRE (ETAT)	8 747 801		8 747 801	13 236 320		13 236 320
	97601	URBANISME	14 157 789		14 157 789	13 778 490	2 813 264	16 591 754
	97602	GESTION DU DOMAINE PUBLIC	11 016 000		11 016 000	11 204 012		11 204 012
	97603	AFFAIRES FONCIERES	36 671 569		36 671 569	48 536 267		48 536 267
	99002	FISCALITE DIRECTE	2 012 301	5 327 322	7 339 623	5 690 900	8 262 485	13 953 385
Total 96202			2 095 316 957	123 967 646	2 219 284 603	2 270 792 863	122 160 306	2 392 953 169

Ci-après le détail du coût des recrutements par missions :

CHAP	LIBELLE CHAP	2016	2017
960	Pouvoirs publics	153 407 030	182 568 656
961	Moyens internes	33 182 132	40 287 956
962	Personnel	62 749 430	69 186 014
963	Partenariat avec les "collectivités"	20 700 005	25 309 990
964	Tourisme	5 663 490	4 310 043
965	Développement des ressources propres	116 771 492	103 730 625
966	Economie générale	53 039 192	62 333 504
967	Travail et emploi	45 346 948	64 116 868
968	Culture et patrimoine	2 952 000	3 819 241
969	Enseignement	473 761 892	488 392 572
970	Santé	953 104 795	962 181 607
971	Vie sociale	80 509 987	128 986 962
973	Environnement	19 683 786	11 940 473
974	Réseaux et équipements structurants	78 322 782	85 153 899
975	Transports	50 904 661	70 349 341
976	Urbanisme, habitat et foncier	61 845 358	76 332 033
990	Gestion fiscale	7 339 623	13 953 385
		2 219 284 603	2 392 953 169

Pensions versées aux anciens cadres territoriaux 2017

Au 1^{er} janvier 2017, 10 anciens cadres territoriaux bénéficient du versement d'une pension de retraite pour une dotation annuelle de 43 millions XPF contre 42,5 millions XPF l'an passé.

Cette dotation a augmenté de 500 000 XPF par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de la valeur du point d'indice pris en compte pour le calcul de la pension (indice FEDA) en juillet 2016 et février 2017.

Au 31 décembre, le montant des liquidations s'élève à 42 937 846 XPF. L'effectif demeure inchangé.

Pour 2018, la dotation de 43 millions XPF a été reconduite.

Les congés administratifs 2017

En application des dispositions de la délibération n° 2011-60 APF du 13 septembre 2011, le dispositif des congés administratifs pour les fonctionnaires, à destination de la France métropolitaine et de la Nouvelle Calédonie, a été suspendu pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} février 2012. Cette mesure qui arrivait à son terme le 31 décembre 2017 a été reconduite jusqu'au 31 janvier 2019 (cf. délibération n° 2017-126 APF du 14 décembre 2017).

La suspension des congés administratifs a été étendue aux agents non fonctionnaires (ANFA) par avenant n° 16 à la convention collective des ANFA du 10/05/1968. Ainsi, le droit aux congés administratifs à destination de la France métropolitaine et de la Nouvelle Calédonie a été suspendu pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2016. Par avenant n° 18 à la CC ANFA (article 2), cette suspension a été prorogée du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2019.

En outre, depuis la mise en application de la nouvelle convention Etat-Pays n° 99-16 du 22 octobre 2016, les frais de voyages administratifs des agents CEPF ne sont plus pris en charge par le Pays depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, une économie notable est observée entre 2015 et 2017 (- 150,916 millions XPF), essentiellement due à l'absence de prise en charge des frais de voyages administratifs des agents CEPF.

Tableau récapitulatif des congés administratifs de 2015 à 2017

Statut	Nbre de passages pris en	Coût 2015	Coût 2016	Coût 2017	Ecart 2016/2017
ANFA	73	13 990 646	3 829 520	-	- 3 829 520
CEAPF	861	149 761 099	139 916 125	-	- 139 916 125
TT	148	23 185 896	8 040 385	869 536	- 7 170 849
Total	1 082	186 937 641	151 786 030	869 536	- 150 916 494

Il convient de rappeler que le droit à un congé administratif dans les îles de la Polynésie française reste ouvert. Les coûts restent toutefois minimes (0,869 million XPF pour les FPT en 2017 (pour 14 billets), contre 2 382 199 XPF en 2016 (27 billets) et 949 815 XPF en 2015 (15 billets)). Aucun agent ANFA n'a bénéficié d'un congé administratif en 2017.

La dissolution du haut conseil de la Polynésie française

L'assemblée de la Polynésie française a adopté, le 11 juillet 2013, la loi du pays n° 2013-17/LP/APF relative au haut conseil de la Polynésie française. Cette loi du pays fait renaître le haut conseil, qui a déjà connu une existence juridique entre 2004 et 2011, en élargissant ses missions par rapport à la loi organique de 2004.

A cet effet, la délibération n° 2013-49 APF du 11 juillet 2013 a été votée. Par arrêt du 19 février 2014, le Conseil d'état est venu annuler cette délibération.

Suite à cette annulation, le Pays a adopté une nouvelle délibération sur le haut conseil (délibération n° 2014-27 APF du 14 mars 2014) et de nouvelles nominations ont été formalisées pour l'ensemble des membres du haut conseil.

L'adoption de cette nouvelle délibération a généré de nouveaux recours devant les juridictions administratives.

Par jugements du 25 mars 2015, le tribunal administratif, bien qu'ayant validé la délibération n° 2014-27 APF, a conclu à l'illégalité des cas de saisine obligatoire du haut conseil, privant ainsi le haut conseil de sa mission initiale.

C'est ainsi que par délibération n° 2015-68 APF du 03 septembre 2015, publiée au journal officiel de la Polynésie française du 18 septembre 2015, le haut conseil a été dissout.

En 2015, pour un effectif de 13 personnes, le coût du haut conseil s'est élevé à 99,897 millions XPF (75,871 millions XPF pour les membres et 24,026 millions XPF pour le personnel administratif composant le secrétariat général) contre 97,669 millions XPF en 2014 (79,3 millions XPF pour les membres et 18,3 millions XPF pour le personnel administratif composant le secrétariat général).

Il est nécessaire de préciser que sur les 13 fins de fonctions attendues, suite à la dissolution du haut conseil en septembre 2015, seules deux ont été traitées avant la clôture de l'exercice budgétaire.

Fin 2017, les arrêtés régularisant les fins de fonction du conseiller associé et des 4 auditeurs du HCPF, ont été formalisés et traités dans le cadre des travaux complémentaires 2017. La régularisation de leur situation représente un coût approchant les 6,298 millions XPF. Ne restera à régulariser, en 2018, que la situation d'un des conseillers permanent du HCPF dont le montant a été évalué à un peu plus d'1 million XPF.

Des contentieux sont actuellement pendants devant la juridiction administrative dans le cadre du règlement des fins de fonctions du personnel du haut conseil.

Aussi, par mesure de prudence, une provision de 20 millions XPF dédiée au traitement des fins de fonctions des membres du haut conseil a été inscrite au budget primitif de 2018.

Exécution des contentieux

En 2017, 11 décisions ont été rendues courant 2017 et condamnent le Pays au versement d'une somme.

Ainsi, le montant total des mandats liés à l'exécution des contentieux de rémunérations s'élève à près de 31 millions XPF (contre 22 millions XPF en 2016 et 30,3 millions XPF en 2015). Une partie de ces décisions a été imputée à l'article 622 7 du sous-chapitre 962 02, le reste à l'article 641 11 lors de son exécution via l'application de paye du Pays.

Comme en 2016 et 2015, aucun titre de recette n'a été émis en 2017 en exécution d'une décision de justice.

Recettes exceptionnelles de la CPS

Des recettes totalisant la somme de 352,984 millions XPF ont été comptabilisées en 2017 tous sous-chapitres confondus. Elles correspondent au remboursement par la Caisse de prévoyance sociale des indemnités journalières avancées par le Pays (341,589 millions XPF) et des cotisations sociales sur indemnités journalières (11,395 millions XPF) pour les exercices 2014 à 2017.

Régularisation de la retraite additionnelle des fonctionnaires d'état détachés (RAFP)

L'article 76 de la Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, a institué un régime public de retraite additionnelle obligatoire, destiné à permettre l'acquisition de droits à la retraite assis sur une fraction de l'ensemble des éléments composant la rémunération de l'agent de toute nature non pris en compte dans l'assiette de calcul des pensions civiles et militaires de retraite.

Ce régime public de retraite revêt un caractère obligatoire puisqu'il a pour objet d'améliorer le montant de la retraite versée aux fonctionnaires en valorisant les éléments de rémunération actuellement non cotisés au titre de la couverture vieillesse. Il est toutefois qualifié « d'additionnel » car il est indépendant du régime de retraite des fonctionnaires tel que prévu par les statuts (régime des pensions civiles et militaires de retraite pour les fonctionnaires de l'Etat et régime de la CNRACL pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers).

La mise en place de cette retraite additionnelle s'est effectuée en octobre 2017. Le coût de la revalorisation de janvier 2005 à septembre 2017 inclus a coûté au Pays la somme totale de 18 740 498 XPF, dont 9 370 249 XPF au titre de la part patronale. Au 31 décembre 2017, les versements effectués au titre de la RAFP s'élèvent à près de 19,308 millions XPF.

Dans le respect de la prescription applicable, le Pays a émis à l'encontre des agents concernés, des titres de recette pour un montant total de 6 222 534 XPF en récupération des cotisations salariales avancées pour leur compte.

Sur les crédits inscrits au BP 2017, soit 50 millions XPF, l'exécution a représenté 19 308 053 XPF. En 2018, nous avons sollicité l'inscription d'une provision d'un montant de 30 691 947 XPF.

3.5.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Rémunérations et charges	29 040 661 394	29 032 701 036	29 629 804 516	30 254 813 418	29 121 437 815	29 546 944 149	707 869 269
TOTAL	29 040 661 394	29 032 701 036	29 629 804 516	30 254 813 418	29 121 437 815	29 546 944 149	707 869 269

3.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
902/962 02 - REMUNERATION ET CHARGES	200 000 000	0	0	0	
la suppression de postes libérés par des départs à la retraite en 2016 et 2017 pour les catégories C, D, CC3, CC4 et CC5 à l'exception des postes libérées à la DGEE, dans le domaine de la santé et au SDR un recours limité au recrutement d'agent non titulaire sans poste budgétaire la création de moins de trente postes (dont ceux nécessaires à la sécurité aéroportuaire financé par la taxe d'aéroport au nombre de 9) le maintien sur 2017 de l'enveloppe 2016 destinée aux heures supplémentaires	200 000 000				

4. MISSION PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES

Cette mission regroupe les programmes Partenariat avec les communes, Partenariat avec les archipels, Aménagement du territoire et risques naturels, Projets pilotes de développement durable et Equipements et aménagement à vocation collective.

4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 22 et 23 du PAP 2017.

4.2 Crédits budgétaires de la mission

4.2.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

903/963 - PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Partenariat avec les communes	962 02	Dépenses de personnel	65 127 487	61 581 031	65 218 000	65 218 000	65 130 819	65 149 903	68 097
	963 01	Dépenses de fonctionnement	14 658 132 449	14 615 837 553	15 682 509 493	15 701 031 865	15 699 687 956	15 699 243 249	1 788 616
	903 01	Dépenses d'investissement	1 148 638 724	1 974 356 494	2 593 281 024	2 531 929 023	1 529 645 874	1 529 645 874	1 002 283 149
			15 871 898 660	16 651 775 078	18 341 008 517	18 298 178 888	17 294 464 649	17 294 039 026	1 004 139 862
Partenariat avec les archipels	962 02	Dépenses de personnel	112 155 589	111 494 952	104 667 000	104 667 000	111 989 198	112 456 736	-7 789 736
	963 02	Dépenses de fonctionnement	1 093 168 382	1 027 569 138	1 069 608 741	1 069 608 741	1 069 470 714	1 068 869 233	739 508
	903 01	Dépenses d'investissement							
			1 205 323 971	1 139 064 090	1 174 275 741	1 174 275 741	1 181 459 912	1 181 325 969	-7 050 228
Aménagement du territoire et risques naturels	962 02	Dépenses de personnel	65 592 103	73 996 665	77 176 000	79 481 000	76 110 194	76 179 926	3 301 074
	963 03	Dépenses de fonctionnement	24 314 058	24 448 107	27 868 937	27 869 011	21 887 422	20 131 801	7 737 210
	903 03	Dépenses d'investissement	113 237 740	68 908 941	128 433 146	180 286 123	93 155 203	92 353 574	87 932 549
			203 143 901	167 353 713	233 478 083	287 636 134	191 152 819	188 665 301	98 970 833
Projets pilotes de développement durable	962 02	Dépenses de personnel							
	963 04	Dépenses de fonctionnement	128 000 000	176 610 000	189 635 000	189 635 000	189 635 000	189 635 000	0
	903 04	Dépenses d'investissement	781 075	0	111 950 000	39 000 000	32 247 109	32 029 609	6 970 391
			128 781 075	176 610 000	301 585 000	228 635 000	221 882 109	221 664 609	6 970 391
Eqts et aménagement à vocation collective	962 02	Dépenses de personnel	95 894 065	102 769 881	130 469 000	175 969 000	120 226 355	111 858 299	64 110 701
	963 05	Dépenses de fonctionnement	1 683 557 854	672 618 506	2 207 373 358	1 754 672 984	569 635 193	374 960 321	1 379 712 663
	903 05	Dépenses d'investissement	1 779 451 919	775 388 387	2 337 842 358	1 930 641 984	689 861 548	486 818 620	1 443 823 364
Total			19 188 599 526	18 910 191 268	22 388 189 699	21 919 367 747	19 578 821 037	19 372 513 525	2 546 854 222

4.3 Programme Partenariat avec les communes

4.3.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 23 à 25 du PAP 2017.

4.3.2 Bilan stratégique du programme

Au titre du bilan du soutien volontariste du pays aux investissements communaux, plusieurs mesures fortes ont été prises depuis 2014, maintenues et renforcées en 2017.

1. Un renforcement des capacités d'autofinancement des communes grâce à un transfert des recettes fiscales du Pays au titre du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP)

Les communes bénéficient en 2017 de versements additionnels importants au Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP).

En effet, l'introduction du CAVC au budget du Pays ainsi que la réalisation sur le précédent exercice de recettes fiscales au-delà des prévisions ont permis d'augmenter l'assiette du FIP et ainsi, la quote-part du Pays.

De surcroît, en y ajoutant :

- le rattrapage auquel s'est engagé le Pays jusqu'en 2018, à concurrence d'un milliard de francs en moyenne par an,
- mais aussi les résultats positifs issus des comptes administratifs arrêtés sur exercice N-2,

la quote-part totale du Pays progresse de 10 % d'un exercice à l'autre, passant ainsi de 14.156.798.887 XPF en 2016 à 15.686.873.665 XPF en 2017 (budgets primitifs).

Entre 2014 et 2017, la quote-part de la Polynésie française aux budgets primitifs annuels du FIP a augmenté de plus de 2,9 milliards XPF (*y compris rattrapage annuel de la dette*).

C'est avec l'assurance de cette augmentation substantielle que les élus communaux ont pu, lors du comité des finances local réuni le 2 mars 2017, décider d'orientations touchant à l'augmentation des dotations du FIP.

Les représentants des communes au sein du CFL, ont souhaité prioriser les investissements communaux en augmentant les moyens dédiés tant s'agissant de la dotation non affectée que de celle affectée aux différents volets du FIP.

2. Le maintien du niveau des interventions de la Délégation pour le développement des communes

Le montant des interventions financières du Pays instruites et gérées par le service de la Délégation au développement des communes (DDC) a considérablement augmenté entre 2013 et 2015 suite à la mise en place du gouvernement actuel en septembre 2014. La 3^{ème} session de programmation exceptionnelle décidée fin 2014 pour absorber le nombre de dossiers jusque-là mis en suspens justifie en grande partie l'augmentation importante des octrois de 2015.

De fait, le montant annuel de 2016 traduit un retour au niveau de soutien qui avait prévalu avant le changement de gouvernement de 2013 tandis que les chiffres de 2017 le confirment et illustrent même une pleine réalisation des objectifs fixés pour l'année avec une augmentation de plus de 538,6 millions XPF soit 37 % de hausse entre 2017 et 2016.

Subventions (XPF) de la DDC / année (y compris CDP et CRSD) validées par le conseil des ministres

2013	2014	2015	2016	2017
1.285.112.199	601.373.605	2.185.408.626	1.482.362.112	2.021.030.633

Répartition des subventions d'investissement (XPF) aux communes par dispositif au titre de 2017

	DDC	CDP	CRSD
	1.420.721.708	588.690.925	11.618.000
Total	2.021.030.633		



Données cumulées 2014-2017

Au 31 décembre 2017, le montant total cumulé des octrois de financements validés par le conseil des ministres depuis septembre 2014 est de 6,157 milliards XPF (tous dispositifs confondus, càd DDC, CDP et CRSD) en soutien de plus de 12,5 milliards XPF d'investissements communaux soit un taux moyen de participation du Pays de plus de 50 %.

Au travers de l'ensemble de ces financements importants, le gouvernement manifeste aux communes un soutien réel et constant à la fois, **plaçant les conditions et la qualité de vie des populations de l'ensemble des archipels au centre de ses préoccupations.**

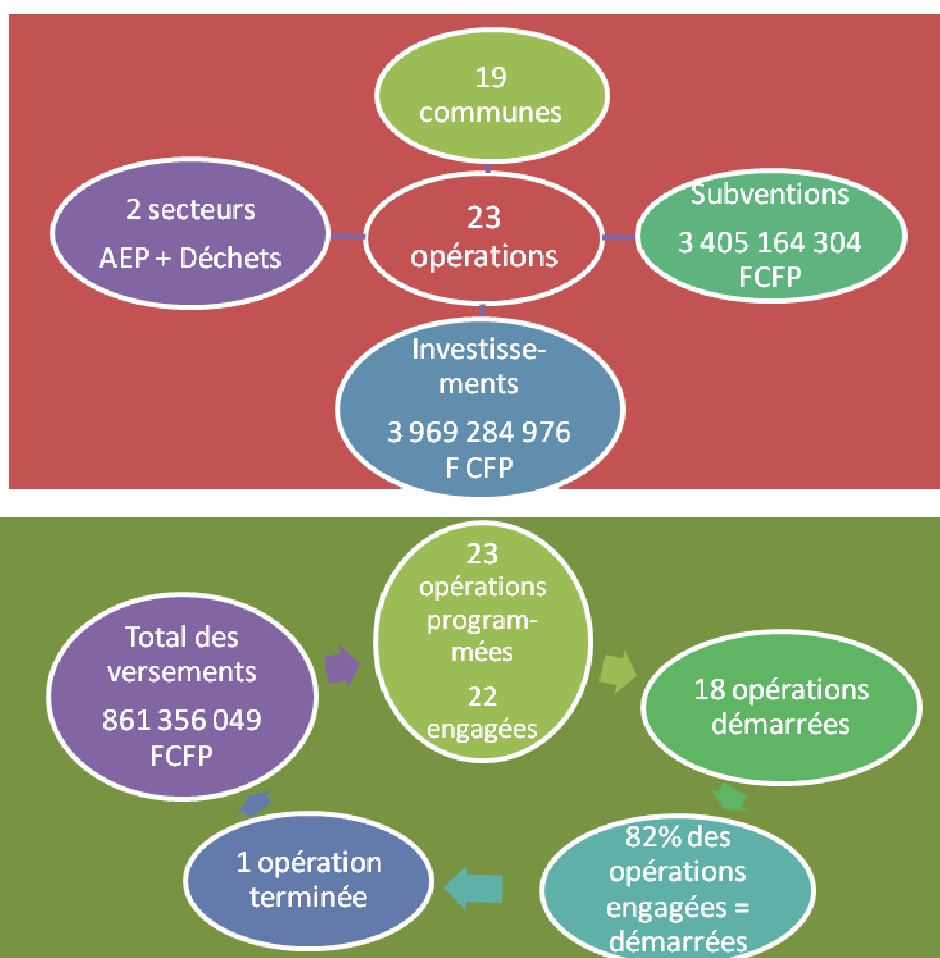
3. La mise en place en 2015 d'un contrat de projet dédié aux communes

Innovation de l'exercice 2015, la mise en place d'un contrat de projet spécifique aux investissements communaux d'ordre environnemental (AEP, AEU, déchets...) a permis de concentrer des fonds sur ces enjeux importants pour les communes et leurs administrés.

Le contrat a pris son essor dès 2015 avec la programmation de 10 opérations (dont une à titre complémentaire) et l'engagement de la totalité des crédits dédiés par le Pays (*hors opération complémentaire en sur-programmation*).

Sur 2017, les octrois de financement du Pays validés par le conseil des ministres s'élèvent pour le contrat de projet à 588.690.925 XPF soit 112,5 millions XPF de plus qu'en 2016.

Bilan 2015-2017 du contrat de projets Etat / Pays / communes



A cet égard, on relève les capacités limitées d'engagement de l'Etat au regard de ses dotations annuelles dédiées au contrat nonobstant, d'une part, le principe paritaire des participations Etat et Pays, et d'autre part, les objectifs financiers contractualisés.

A mi-parcours du contrat en 2017, celui-ci accuse un retard cumulé depuis son lancement en 2015 de près de 3 milliards par rapport aux engagements contractuels.

De manière plus générale, il y a lieu de considérer aussi les limites de l'enveloppe annuelle du contrat de projets pour répondre aux besoins colossaux en investissements environnementaux des communes.

4. Le Contrat de redynamisation des sites de la défense (CRSD) : concrétisation majeure de 2016

Le vote par l'Assemblée de Polynésie française des textes instituant le Contrat de reconversion des sites de la défense (CRSD) constitue une concrétisation majeure de 2016.

Le contrat fut signé au mois de février en présence du Président de la République et celle de l'ensemble des communes signataires.

Sans attendre, le Pays a procédé à l'inscription, au premier collectif budgétaire, d'une autorisation de programme à hauteur de 500 millions XPF, à déployer sur la durée du contrat (2016-2020), concrétisant un effort supplémentaire dans sa politique de soutien des investissements communaux.

5. Un code des marchés polynésien applicable aux communes

L'adoption du nouveau code polynésien par la loi du Pays n° 2017-14 du 13 juillet 2017 assortie d'un arrêté d'application du conseil des ministres n° 1455/CM du 24 août 2017 constitue une avancée majeure pour le monde communal.

En effet, ce nouveau texte constitue désormais un socle commun tant pour le Pays et ses établissements publics que pour les communes, groupements de communes, EPCI ou syndicats mixtes.

Pour permettre à ces entités communales de prendre toutes les dispositions transitoires nécessaires, notamment en termes de formation, le code leur a été rendu applicable à compter du 1^{er} janvier 2018, leur offrant ainsi un délai supplémentaire conformément au besoin manifesté.

Il convient de rappeler que le monde communal a également été consulté sur ce texte et y aura donc contribué, via le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF), donnant corps une nouvelle fois à la volonté de travail en concertation avec les communes souhaité par le Président et son gouvernement.

6. Le versement par le Pays de la subvention prévue au nouveau Contrat de ville

En tout dernier lieu, dans le cadre du nouveau Contrat de ville de l'agglomération de Papeete signé le 30 juin 2015, une enveloppe minimum a été prévue chaque année jusqu'en 2020.

Le montant inscrit au budget de 2017, reconduit à hauteur de 50 millions XPF, conformément aux engagements contractuels du Pays, a été mandaté et versé au profit de syndicat mixte.

Ces crédits viennent en complément de la participation de l'Etat et des communes à l'ensemble du budget de fonctionnement et d'investissement porté par le nouveau contrat.

En complément, la Polynésie française accompagne les communes pour la mise en place des infrastructures et équipements publics pour la protection de l'environnement, notamment pour le traitement des eaux usées. Elle soutient actuellement la mise en place de l'équipement collectif dans la zone urbaine de Tahiti.

Après la réception en 2016 des travaux financés par le contrat de projets (CdP) 2008-2014 (4 milliards XPF, Station, réseau principal, émissaire) pour l'assainissement collectif de Papeete, des études complémentaires ont permis la préparation de la seconde tranche de travaux financée par le FED, pour un montant de 20,7 millions XPF.

La seconde tranche de travaux a démarré en 2017. Après le choix de maîtrise d'œuvre (conception et suivi de chantier) en 2016 puis celui des entreprises en juin 2017, les travaux préparatoires ont débuté en septembre 2017. Le début effectif des travaux est programmé pour janvier 2018. Le montant budgété par la Polynésie française correspond au paiement de la TVA de la maîtrise d'œuvre et des travaux.

4.3.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	3 219 049	3 948 666	7 324 000	7 358 200	6 014 291	5 569 584	1 788 616
FIP	14 654 913 400	14 156 798 887	15 675 185 493	15 693 673 665	15 686 873 665	15 686 873 665	6 800 000
Provisions	0	455 090 000	0	0	6 800 000	6 800 000	-6 800 000
TOTAL	14 658 132 449	14 615 837 553	15 682 509 493	15 701 031 865	15 699 687 956	15 699 243 249	1 788 616

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	66 372 244	1 677 824	167 322 573	117 322 573	42 793 130	42 793 130	74 529 443
300.2010 - Assainissement des eaux usées de Papeete - Etudes, communication et travaux préparatoires (CdP)	41 268 083	0	21 400 397	(21 400 397)	(20 673 642)	(20 673 642)	(726 755)
Subventions :							
Aux communes	847 636 703	1 537 645 366	2 405 348 014	2 394 431 989	1 466 678 283	1 466 678 283	927 753 706
SEM Te Ora No Ananahi - AEU Papeete	234 629 777	422 658 878	431 345	0	0	0	0
CUCS....	0	12 374 426	20 179 092	20 174 461	20 174 461	20 174 461	0
TOTAL	1 148 638 724	1 974 356 494	2 593 281 024	2 531 929 023	1 529 645 874	1 529 645 874	1 002 283 149

L'opération relative à l'assainissement des eaux usées de Papeete (CdP, AP 300.2010) s'est terminée et a été clôturée. Elle marque la fin des 4 milliards XPF dépensés dans le cadre du CdP pour la première phase de travaux de Papeete. La seconde phase sera financée par l'Union européenne (10ème FED territorial) à hauteur de 1,8 milliard XPF, visible à l'AP 5.2012 puisque le Pays doit verser la TVA correspondante.

4.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/ Réalisé	
903/963 01 - PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES	17 354 743 468	212 409 132	1 508 558 938	-91 949 037	
fonctionnement au FIP	15 754 235 493		1 466 678 283	-133 829 692	
subventions aux communes	1 600 507 975		41 880 655	41 880 655	
subventions aux SEM : Te Ora No Ananahi-AEU papeete	0	212 409 132			Erreur au niveau du PAP car finalisation de l'opération CdP Assainissement de Papeete et démarrage seconde phase de travaux financés par le 11ème FED (paiement TVA).

4.3.5 Bilan de la performance

En matière de développement des communes :

La politique volontariste du Pays d'accompagnement des communes reconduite en 2017 était axée sur deux objectifs essentiels savoir :

En premier lieu, le maintien du niveau des interventions de la DDC par un budget équivalent à celui de 2016 (objectif 1).

En second lieu, le déploiement de mesures visant la bonne exécution des partenariats tripartites (CRSD) et la mise en œuvre optimisée des projets communaux d'envergure (CDP II) (objectif 2).

1) Objectif n° 1 : Maintenir l'importante participation du Pays aux investissements communaux (financements DDC hors contrats Etat)

Les autorisations de programmes de la Délégation pour le développement des communes correspondent aux secteurs relevant des compétences des communes (cimetières, voiries, travaux et aménagements sportifs, police municipale etc...) et éligibles à un octroi financier de la DDC en vertu :

- de la loi du Pays N° 2010-14 du 8 novembre 2010 fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements
- et de l'arrêté n° 2192/CM du 26 novembre 2010, modifié, pris pour application de la loi du pays précitée.

La reconduction en 2017 des enveloppes dédiées aux octrois financiers de la DDC à concurrence de 1,450 milliard XPF contre 1,300 milliard XPF en 2016 (*budgets primitifs hors dotation annuelle de 700 millions XPF du contrat de projet et celle de 500 millions XPF prévue au CRSD*) marque le maintien de la participation volontariste du Pays aux investissements stratégiques communaux.

Ainsi, le Pays consacre aujourd'hui le maximum possible de moyens au soutien financier des projets des communes. Aller au-delà de ces enveloppes reviendrait à remettre en cause les déterminants de la politique territoriale (emploi, santé, logement...).

Objectif n° 1 - Maintenir l'importante participation du Pays aux investissements communaux						
Maintenir le niveau de participation des financements du Pays au titre des interventions de la Délégation pour le développement des communes (hors CDP et CRSD)						
	Unité	2015 Réalisé	2016	2017 Prévision (PAP 2017)	2017 Réalisation	2018 et + Cible
Indicateur 1.1 - Montant des octrois financiers de la DDC (hors CDP et CRSD)	FCFP	1 664 980 083	1 002 532 940	1 150 000 000	1 420 721 708	1 150 000 000
Indicateur 1.2 - Taux de participation du Pays aux investissements communaux	%	49,3	55	55	57	55
<u>Sources des données :</u> Tableaux de bord annuels DDC <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 1.1 - montant des subventions d'investissement aux communes financiers validés par arrêtés du conseil des ministres au 31 décembre de l'année cible (hors CDP et CRSD) Indicateur 1.2- le taux de participation du Pays aux investissements communaux est obtenu par le montant des subventions validées en CM sur année cible rapporté au montant total des investissements communaux financés <u>Autres commentaires :</u> L'indicateur 1.1 annule et remplace l'indicateur 1.2 qui avait été proposé au PAP 2017						

Au 31 décembre 2017, les financements validés par le conseil des ministres depuis le début de l'année au titre de la loi du Pays 2010-14 du 8 novembre 2010 (instruits par la DDC) se sont élevés à 1.420.721.708 francs CFP (hors CDP et CRSD) pour un total d'investissements communaux de 2 496 837 314 XPF soit un taux de participation de 57 % supérieur à l'objectif fixé (indicateur 1.2).

L'indicateur 1.1 traduit des résultats dépassant l'objectif de près de 271 millions XPF (soit + 23 %) confirmant que le soutien financier du Pays est bien plus qu'une volonté affichée, c'est une réalité.

2) Objectif n° 2 : Favoriser la bonne mise en œuvre des projets communaux relevant d'un partenariat financier de l'Etat (CDP II / CRSD)

La recherche d'une relation de confiance dans un esprit commun de concertation et de construction entre les institutions que sont l'Etat, le Pays et les communes a pris toute son ampleur dès la signature en 2015, par les parties (y compris l'ensemble des élus communaux) du contrat de projet des communes.

En 2016, la sanctuarisation de ces engagements partenariaux s'est accentuée lors de la signature du Contrat de redynamisation des sites de la défense (CRSD).

Objectif n° 2 - Favoriser la bonne mise en œuvre des projets communaux relevant d'un partenariat tripartite					
Favoriser la mise en œuvre des projets d'investissement communaux relevant du partenariat tripartite entre l'Etat, le Pays et les communes					
	Unité	2016	2017 Prévision (PAP 2017)	2017 Réalisation	2018 et + Cible
Indicateur 2.1 - Niveau d'exécution du contrat de redynamisation des sites de la défense	FCFP	3 675 600	80 000 000	15 293 600	500 000 000
Indicateur 2.2 - Taux de démarrage des opérations au titre du contrat de projet II	%	64	75	82	90
<u>Sources des données :</u> Serveurs comptables et tableau de bord DDC <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 2.1- le niveau d'exécution du contrat de redynamisation des sites de la défense correspond au montant des financements engagés par le Pays, cumulé en considérant le montant contractualisé de 500 millions de francs CFP sur la durée du contrat soit de 2016 à 2021. Indicateur 2.2 - le taux de démarrage des opérations financées au titre du CDP II correspond au nombre cumulé des opérations démarrées rapporté au nombre cumulé des opérations engagées par arrêté du conseil des ministres au 31 décembre de l'année cible <u>Autres commentaires :</u> Le faible montant engagé en 2016 au titre du CRSD s'explique par la signature du contrat au cours de l'année et le lancement des premières programmations lors du comité de pilotage de programmation lequel s'est tenu seulement en septembre 2016. Seule une opération a pu être validée par le CM au 31.12.16					

Indicateur 2.1 : Niveau d'exécution du CRSD

A la suite de l'approbation du Contrat de redynamisation des sites de la Défense par l'Assemblée de Polynésie française, suivie de sa signature le 22 février 2016 par les parties au contrat, l'inscription d'une autorisation de programme dédiée fut opérée dès le premier collectif budgétaire de la même année à hauteur de l'enveloppe contractuelle soit 500 millions de francs XPF.

En effet, l'Etat et le Pays contribuent ensemble, au financement des projets communaux, dans la limite de 80 % des coûts hors taxes.

Les engagements financiers contractualisés se répartissent ainsi qu'il suit :

- Etat : près de 716 millions XPF (FRED+FEI+DETR)
- Pays : 500 millions XPF
- Participation des communes à hauteur de 20 % du coût de leur projet HT et prise en charge de la TVA.

Un premier comité de pilotage dédié à la validation des modalités de mise en œuvre du contrat, de son règlement et ses annexes fut organisé en mai 2016 suivi, en septembre, d'un comité de pilotage de programmation. Ce dernier a donné lieu à la validation des premières phases d'études, état des lieux ou recensements des besoins inhérents aux projets d'envergure à déployer.

Le faible montant cumulé des engagements effectués au 31 décembre 2017 doit être relativisé. En effet, toutes les communes concernées ont dès 2016 déposé des demandes de subventions de l'Etat ou du Pays selon les plans de financements propres à chacun des projets, pour leurs premières phases d'études (*études de conception, de maîtrise d'ouvrage déléguée ou de maîtrise d'œuvre* ...).

De première part, le caractère stratégique et la portée très large des parcelles à céder tant au plan du développement économique que de celui de l'aménagement général de certaines communes donnent lieu à un besoin important et légitime de réflexion préalable quant aux montages financiers ou juridiques les plus adaptés aux potentiels et aux capacités des communes.

De seconde part, si certaines communes ont pu se voir transférer la propriété des parcelles, toutes n'en disposent pas encore et doivent par conséquent prendre des dispositions spécifiques quant à l'accès aux terrains, pour ceux qui ne sont plus occupés, et à leur sécurisation en termes de responsabilité, pour avancer leurs programmes.

Enfin, les communes dont les terrains ne sont pas encore libérés peuvent voir le lancement effectif de leur programme conditionné par le calendrier de libération de sites et de leur cession.

Indicateur 2.2 : Taux de démarrage au titre du contrat de projet II

Pour ce qui concerne le contrat de projet des communes, les mesures visant l'installation progressive d'un rythme plus soutenu de « mise en route » des projets programmés chaque année se sont poursuivies en lien étroit avec les services du Haut-commissariat et du SPCPF.

Ainsi, au 31 décembre 2017, le nombre cumulé (2015 à 2017) d'opérations engagées par arrêté du conseil des ministres est de 22 parmi lesquels 18 ont démarré.

Par conséquent le taux réalisé très positif de 81 % se révèle supérieur à l'objectif et illustre une progression régulière depuis 2016 du travail partenarial entre le Pays, l'Etat et les communes.

En matière de protection de l'environnement :

3) Objectif n°3 - Soutenir la mise en place d'infrastructures environnementales pour le traitement des eaux usées

Afin de répondre à cet objectif, la participation financière de la Polynésie française correspond à la prise en charge de la TVA pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux et des imprévus à hauteur de 288 MF.

Les opérateurs et établissements participant à la réalisation de cette actions sont la Commune de Papeete, la SEM Te ora no ananahi ainsi que les opérateurs privés titulaires des marchés.

4.3.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

OPERATEUR : CUCS							
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions à CUCS	(0)	(12 374 426)	(20 179 092)	(20 174 461)	(20 174 461)	(20 174 461)	(0)
TOTAL	0	12 374 426	20 179 092	20 174 461	20 174 461	20 174 461	0

4.4 Programme Partenariat avec les archipels

4.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 28 et 29 du PAP 2017.

4.4.2 Bilan stratégique du programme

a. La circonscription des îles Tuamotu-Gambier

Les objectifs principaux sont de :

- Participer à l'amélioration du service public de la Polynésie française dans l'archipel
- Poursuivre le développement de l'archipel des îles Tuamotu et Gambier.

Ces objectifs ont été partiellement atteints en 2017 sur la base des indicateurs retenus.

Sur l'objectif de la participation de la CTG à l'amélioration du service public de la Polynésie française dans l'archipel, il nécessite au préalable une modification de la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Sous-le-Vent, des îles Tuamotu et Gambier, des îles Marquises et des îles Australes, sur l'exercice des missions confiées aux circonscriptions. Cette modification de texte n'a pas été à ce jour effectuée, bien qu'un projet de texte ait été proposé par la DMRA à la Présidence en août 2016.

Sur la poursuite du développement de l'archipel des îles Tuamotu et Gambier, les objectifs ont été globalement atteints compte tenu du taux d'activité de la CTG en matière de conseils et d'orientations, voire de soutien aux porteurs de projets privés, associatifs ou communaux.

b. La circonscription des îles australes

Pour ce qui concerne la circonscription des îles Australes, les principaux objectifs étaient orientés sur l'amélioration de la qualité du service public et la relation à l'usager, à travers l'exécution des conventions de représentation des services administratifs du Pays, le renforcement de la mission de coordination des services déconcentrés, la poursuite des activités de conseil, d'orientation et de soutien des administrés et la mise à jour de la base de donnée de l'archipel.

Par rapport aux prévisions, les objectifs fixés ont été atteints dans leur majorité.

c. La prise en charge par le Pays du coût du transport maritime intérieur

Le programme *Partenariat Avec les Archipels* (PAA) a également pour objectif le développement économique et social en faveur des archipels, en atténuant les disparités tarifaires entre Tahiti et les autres îles par la prise en charge du coût du transport maritime (neutraliser le coût du transport maritime intérieur au départ de, ou vers Tahiti) d'une liste encadrée de produits des armements locaux.

L'anticipation pour 2017 du Projet Annuel de Performance (PAP 2017) a renouvelé l'allocation budgétaire de cette prise en charge au niveau de 2016 (1,050 milliard XPF), la progression escomptée du budget nécessaire pour les exercices 2017 et 2018 étant estimée à + 5%.

En 2017, la prise en charge du fret maritime par le Pays totalise un milliard XPF en mandatements au 31 décembre, dont 97,3 millions XPF au titre de 2016 et 909,5 millions XPF pour l'exercice 2017.

Ces données d'exécution non exhaustives valident donc la projection initiale de dépenses.

4.4.3 Bilan stratégique des réformes

Les modalités de mise en œuvre du programme n'ont pas fait l'objet de modifications en 2017, toutefois le formalisme de l'encadrement comptable de ses procédures de traitement impose une concertation élargie

avec les services partenaires et les acteurs économiques partie prenante, afin d'aboutir à des simplifications favorables à l'amélioration de l'efficacité de la gestion de ce dispositif.

L'étude d'informatisation de gestion de la régie réalisée en 2017 sera finalisée par le service de l'informatique (« priorité basse » pour ce projet examiné par la commission ad hoc).

4.4.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	145 218 090	125 709 694	19 608 741	19 608 741	111 843 267	111 242 494	-91 633 753
Aides à caractère économiques	947 950 292	901 859 444	1 050 000 000	1 050 000 000	897 627 447	897 626 739	152 373 261
Continuité territoriale archipels							
Provisions	0	0	0	0	60 000 000	60 000 000	-60 000 000
TOTAL	1 093 168 382	1 027 569 138	1 069 608 741	1 069 608 741	1 069 470 714	1 068 869 233	739 508

Dont les circonscriptions administratives :

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM-CA
CAU	1 066 968	1 655 048	2 538 000	2 538 000	2 324 798	2 149 588	388 412
CTG	3 638 244	3 681 212	4 528 511	4 528 511	4 482 945	4 437 080	1 184 059

En 2017, le budget de la circonscription des îles Australes a été subdélégué dans sa totalité soit 2 538 000 XPF.

Le montant de 388 412 XPF correspond au disponible des crédits délégués de 213 202 XPF et aux dépenses non totalement mandatés de 175 210 XPF.

Pour la CTG, peu d'écarts sont constatés dans le montant des crédits délégués à la CTG (4 528 511 XPF) et l'exécution du programme (4 437 080 XPF), soit un taux d'exécution de 98 %.

En matière de prise en charge du fret maritime inter îles :

L'écart (BM-CA) exposé n'est pas représentatif de la performance économique du dispositif, et manifeste essentiellement l'écart entre le rythme de présentation des demandes de prise en charge auprès de la régie et la durée moyenne de son cycle d'apurement.

A ressources et moyens constants, le délai moyen de paiement aux armateurs s'est nettement amélioré, car il est passé de 6 mois en 2015 à 1 mois sur 2017.

4.4.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
903/963 02 - PARTENARIAT AVEC LES ARCHIPELS	1 050 000 000	1 006 731 316	897 626 739	152 373 261	
continuité territoriale Archipels: prise en charge du fret	1 050 000 000	1 006 731 316	897 626 739	152 373 261	

4.4.6 Bilan de la performance

Pour la circonscription des îles Tuamotu-Gambier, deux objectifs sont présentés :

1) Objectif n° 2 – Participer à l'amélioration du service public de la Polynésie française dans l'archipel

Objectif n° 2 - Participer à l'amélioration du service public de la Polynésie française dans l'archipel								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 - Modification de la délibération n°2001-72 APF du 5 juillet 2001	-	Bilan des missions CTG dans le cadre de la déconcentration administrative transmis le 20/08/2015 (lettre n°907/15 MAA /CTG du 20/08/2015)	Réunion le 02/08/2016 avec la Présidence et la DRMA : projet de modification d'un texte proposé par la DRMA non validé par le cabinet du PR	Projet de modification d'un texte proposé par la DRMA à valider	Modification des textes réglementaires proposés par la DRMA en attente de validation par le cabinet du PR	Toujours en attente de la validation par le cabinet du PR des modifications proposées par la DMRA	Validation des modifications de texte. Mise à jour des conventions DTT et SDT. Abrogation de 3 conventions non actives	Modifications du texte réglementaire. Etablissement de nouvelles conventions de représentation
Indicateur 2.2 - 7 guides de procédures à mettre à jour par les services représentés	nb	0	0	0	0	0	0	7
Indicateur 2.3 - 3 conventions de coopération avec les établissements publics à établir (CAPL, CCISM, OPH)	nb	-	-	-	Suite à l'analyse du SGG et de la DMRA, les établissements publics ne peuvent déléguer leurs missions aux circonscriptions	0	0	0
Indicateur 2.4 - 3 guides de procédures à établir par les établissements publics	nb	-	-	-	Suite à l'analyse du SGG et de la DMRA, les établissements publics ne peuvent déléguer leurs missions aux circonscriptions	0	0	0

2) Objectif n° 3 – Poursuivre le développement de l'archipel des îles Tuamotu et Gambier

Objectif n° 3 - Poursuivre le développement de l'archipel des îles Tuamotu et Gambier								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 3.1 - 45 fiches atolls mises à jour	nb	32	17	33	18	39	39	41
Indicateur 3.2 - 15% des usagers reçus pour conseils et orientations	%	-	18%	15%	12%	28%	28%	30%
Indicateur 3.3 - 90% des Tavana reçus pour conseils et orientations	%	-	60%	90%	47%	100%	100%	100%

Pour la circonscription des Australes, quatre objectifs sont présentés :

3) Objectif n° 1 – Exécuter les conventions de représentations des services administratifs du pays

Objectif n° 1 - Exécuter les conventions de représentation des services administratifs du Pays								
Mettre à jour la base réglementaire des activités de représentation, et renforcer les formations dispensées aux agents								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 révision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 révision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 - Conventions de représentation des services	Convention	9 et 1 avenant	9 et 1 avenant	9 et 1 avenant	9 et 1 avenant	9 et 1 avenant	9 et 1 avenant	9 et 1 avenant
Indicateur 2.2 - Conventions de représentation des services mis à jour	Conventions	0	0	2	0	0	(SEFI, ART, SCP)	
Indicateur 2.3 - Guides de procédures établis	Guide de procédures	0	0	0	0	1	1	10
Indicateur 2.4 - Formation reçues (dispensées par les services représentés)	Nbre de formations	1	1	2	0	0	-	-
Indicateur 2.5 - Contrôles effectués pour le compte des services représentés par convention	Nbre de contrôles	137	42	200	-	146	200	-
Sources des données :								
Données de la CAU								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 - indicateur calculé à partir du nombre de conventions et d'avenants de la CAU								
Indicateur 2.2 - indicateur calculé à partir du nombre de convention ou d'avenant daté de l'année 2017								
Indicateur 2.3 - indicateur calculé à partir du nombre de guide de procédures établis par les services représentés								
Indicateur 2.4 - indicateur calculé à partir du nombre de formations dispensées par les services représentés								
Indicateur 2.5 - indicateur calculé à partir du nombre de contrôles effectués par les agents de la CAU, pour le compte des services représentés (DGAE et SEFI)								
Autres commentaires :								
Pour l'indicateur 2.1, le nombre de convention n'est pas représentatif d'activités effectuées dans l'année, car les conventions sont existantes, et à moins que des travaux de mise à jour ou d'abrogation soient effectués, cet indicateur ne permet pas de mesure une quelconque activité.								
Pour l'indicateur 2.2, le changement d'administrateur et le manque de personnel a engendré du retard dans la mise à jour des conventions, néanmoins les travaux sont bien en cours, projet de convention SEFI, ARTISANAT et SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, report de la mise à jour de la convention avec la DJS car non sollicité durant les précédentes années par les administrés de l'archipel.								
Pour l'indicateur 2.3, ce n'est représentation d'une quelconque activité de la CAU étant donné que les guides de procédures des services représentés sont élaborés par ces mêmes services, et non par la CAU								
L'indicateur 2.4 n'est pas présent dans le PAP 2018								
Pour l'indicateur 2.5, l'unité n'est finalement pas pertinente, il faudrait calculé le % d'organisme contrôlés en fonction du nombre total à contrôler.								

4) Objectif n° 2– Renforcer la mission de coordination avec les subdivisions déconcentrées des services

Objectif n° 2 - Renforcer la mission de coordination avec les subdivisions déconcentrées des services								
Augmenter les échanges transversaux pour renforcer la cohésion et la cohérence des actions menées sur l'ensemble de l'archipel								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 3.1 - Courriers adressés aux subdivisions déconcentrées	Courriers	3	4	4	1	2	12	24
Indicateur 3.2 - Réunions de travail	Nbre	0	0	4	1	2	12	24
Indicateur 3.3 - Documents de synthèse établi	Rapports	3	4	4	1	2	12	24
Sources des données : Données de la CAU								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 3.1 - indicateur calculé à partir du nombre de courriers adressés à l'ensemble des services à coordonner (DEQ, SSA, SAU, DAF, DAG)								
Indicateur 3.2 - indicateur calculé à partir du nombre de réunion de coordination								
Indicateur 3.3 - indicateur calculé à partir du nombre de rapport établi à la suite des réunions de coordination								
Autres commentaires :								
Pour l'indicateur 3.2, les précédents plans annuels prévoyaient 1 réunion de coordination par trimestre, mais pour l'année 2018, la CAU a pour objectif de tenir au moins 1 réunion de coordination par								

5) Objectif n° 3– Poursuivre les activités de conseil, d’orientation et de soutien des porteurs de projets privés, associatifs ou communaux

Objectif n° 3 - Poursuivre les activités de conseil, d'orientation et de soutien des porteurs de projets privés, associatifs ou communaux								
Réception et instruction des demandes des administrés avant transmission aux services centraux								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 4.1 - Avis rendus	nbre	569	507	600	-	402	-	-
Sources des données : Données de la CAU								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 4.1 - indicateur calculé à partir du nombre d'avis rendus dans les dossiers déposés à la CAU, et à transmettre au services centraux (principalement SEFI)								
Autres commentaires :								
Cet indicateur seul ne permet pas de rendre efficacement compte de toute l'activité d'accompagnement, aussi d'autres indicateurs sont à prévoir (ex. nombre de personnes reçues, nombre d'administrés satisfaits de l'aboutissement de leur demande)								

6) Objectif n° 4– Actualiser la base de données sur l’archipel

Objectif n° 4 - Actualiser la base de données sur l’archipel								
Description de l'objectif								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Mise à jour des fiches îles de l'archipel	nbre de fiches	0	5	5	0	5	5	5
Sources des données : Données de la CAU								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir du nombre de fiches îles mises à jour par la CAU à partir des données de l'ISPF les plus récentes								

En matière de prise en charge du fret maritime inter îles :

7) Objectif n° 1 - Favoriser le développement économique et social en atténuant les disparités tarifaires entre Tahiti et les autres îles (neutraliser le coût du transport maritime intérieur au départ de, ou vers Tahiti, d’une liste de marchandises arrêtée)

Objectif n°1 – Favoriser le développement économique et social en atténuant les disparités tarifaires entre Tahiti et les autres îles								
Neutraliser le coût du transport maritime inter-îles de certaines marchandises.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Coût de prise en charge des marchandises transportées	MXPF	943,5	1 021	1 050	1 050	1006,7	1 100	1 100
<i>Sources des données : Régie d'Avance en charge du fret Maritime/DGAE.</i> <i>Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.</i>								

La bonne planification des ressources et le taux d'exécution budgétaire de l'instrument traduisent une réalisation efficace des objectifs fixés.

4.5 Programme Aménagement du territoire et risques naturels

4.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 34 et 35 du PAP 2017.

4.5.2 Bilan stratégique du programme

Les lagons sont soumis à des pressions croissantes soit anthropiques (pêche, pollution et urbanisation) soit naturelles (réchauffement climatique et acidification de l'océan) et leur sauvegarde passe par la protection de l'habitat et de l'écosystème qu'il soutient.

Le Pays poursuit sa politique de conservation des ressources halieutiques par la création d'un réseau d'espaces maritimes gérés en instaurant un réseau de zones de pêche réglementées (ZPR) dans les lagons et autour des îles.

Les ZPR sont un outil très intéressant car elles sont simples à mettre en œuvre pour mettre des mesures simples en œuvre. Elles ne permettent en revanche pas d'élaborer des plans de gestion complexe et intégrée aux autres activités. Elles font cependant l'objet de demandes croissantes de la part des communes et des communautés.

4.5.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	19 314 058	19 448 107	23 868 937	23 869 011	17 887 422	16 131 801	7 737 210
Subventions	5 000 000	5 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0
<i>Autres DrPrivé - PGEM</i>							
TOTAL	24 314 058	24 448 107	27 868 937	27 869 011	21 887 422	20 131 801	7 737 210

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	113 237 740	68 908 941	128 433 146	180 286 123	93 155 203	92 353 574	87 932 549
47.2009 - Acquisit* d'éléments topographiques et bathymétriques, ds le cadre de l'ét. du risque cyclonique en Polynésie française	(36 984 228)	(28 559 033)	(11 746 400)	(11 746 400)	(1 475 000)	(1 415 871)	(10 330 529)
63.2015 - CARTO 2022 - refonte des données cartographiques (2015-2018)	(13 506 119)	(23 955 752)	(28 420 539)	(60 420 539)	(39 776 898)	(39 776 898)	(20 643 641)
42.2014 - Mise en application des Plans de Prévention des Risques (2014 -2017)	(13 559 978)	(1 455 120)	(15 671 912)	(12 671 912)	(12 099 991)	(12 099 991)	(571 921)
45.2016 - Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (CdP 2)			(45 618 143)	(51 963 276)	(34 600 417)	(34 600 417)	(17 362 859)
<i>Autres ...</i>	(49 187 415)	(14 939 036)	(26 976 152)	(43 483 996)	(5 202 897)	(4 460 397)	(39 023 599)
TOTAL	113 237 740	68 908 941	128 433 146	180 286 123	93 155 203	92 353 574	87 932 549

Sur la partie fonctionnement, une dotation de 16,5 millions a été allouée à l'opération des plans de gestion des espaces maritimes (PGEM). Sur cette dotation, 4 millions étaient réservés au financement de l'association « PGEM Moorea » pour le financement de ses activités.

4.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
903/963 03 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RISQUES NATURELS	188 500 000	12 141 596	12 141 596	-8 358 404	
<i>subventions : PGEM</i>	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0	
<i>suivi des aires marines gérées</i>	16 500 000	8 141 596	8 141 596	-8 358 404	
Organiser l'aménagement du territoire					
<i>poursuite de la mise en application des PPR</i>	17 000 000				
<i>modernisation des outils de production cartographique</i>	28 000 000				
<i>programme de refonte des données cartographiques</i>	52 000 000				
<i>révision et élaboration de PGA</i>	11 000 000				
<i>maîtrise d'ouvrage auprès de TNAD pour des travaux relatifs au SAGE, aux plans d'aménagement à l'échelle communale ainsi qu'à la gestion des risques naturels</i>	60 000 000				

Sur une dotation de 16,5 millions, 12.141.596 F CFP ont été engagés et liquidés. Ces dépenses ont permis notamment de financer le suivi des 8 aires marines protégées dans le cadre du PGEM de Moorea ainsi qu'un suivi environnemental relatif çà la mise en place d'une zone de pêche réglementée à Rangiroa.

4.5.5 Bilan de la performance - Analyse des résultats

1) Objectif n° 1 - Création d'un réseau d'aires marines gérées (PGEM, ZPR, AMP)

Objectif n° 1 - Création d'un réseau de zone de pêche réglementée (ZPR)								
Préserver les capacités de régénération et de résilience des écosystèmes								
	Unité	2015	2016	2017	2017	2017	2018	2019
		Réalisé	Réalisé	Prévision PAP 2017	Révisée à 06/2017	Réalisé	Prévision (PAP 2018)	Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de commune ou île ayant une AMG	Nb	11	12	12	13	13		
Indicateur 1.2 - Superficie maritime en AMG	Km ²	247,5	247,8	250	295	295		
<i>Sources des données :</i> <i>Relevés cartographiques de la DRMM et journal officiel</i> <i>Mode de calcul des indicateurs :</i> <i>Indicateur 1.1 - Nombre de commune ou commune associée ou île ayant une ZPR</i> <i>Indicateur 1.2 - Superficie maritime en ZPR exprimée en km²</i> <i>Autres commentaires :</i>								

Un des principaux indicateurs est le pourcentage de la superficie lagunaire ou maritime mise en aires marines gérées.

La performance du programme est jugée bonne car la taille des ZPR augmentent sensiblement. Le nombre d'île augmente moins car les principales ZPR ont été ajoutées sur Tahiti. L'efficacité des ZPR, et des règles particulières qui s'y appliquent, sont pour l'instant difficile à évaluer, même qualitativement, car le suivi rigoureux (ante et post) de l'état des ressources et de leur milieu est souvent coûteux et complexe à organiser, et que le pas de temps pour voir des effets significatifs est parfois long sur la faune.

4.5.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Une partie des crédits de la dotation allouée au programme PGEM soit 24 % a été affecté à l'Association « PGEM Moorea » dont les objectifs alloués sont la promotion du PGEM, la sensibilisation du public à la réglementation et aux enjeux environnementaux ainsi que la surveillance du lagon.

4.6 Programme Projets pilotes de développement durable

4.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 37 et 38 du PAP 2017.

4.6.2 Bilan stratégique du programme

Les difficultés financières et organisationnelles rencontrées par l'EGAT dans la gestion de son domaine ont conduit le gouvernement à redéfinir son périmètre d'action. La désaffectation du musée Gauguin, du jardin botanique et des parcelles agricoles au profit du service du tourisme, a recentré les missions de l'établissement sur l'activité golfique.

4.6.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions <i>Etablissement de Teva</i>	128 000 000 (128 000 000)	176 610 000 (176 610 000)	189 635 000 (189 635 000)	189 635 000 (189 635 000)	189 635 000 (189 635 000)	189 635 000 (189 635 000)	0 (0)
TOTAL	128 000 000	176 610 000	189 635 000	189 635 000	189 635 000	189 635 000	0

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	0	0	80 200 000	39 000 000	32 247 109	32 029 609	6 970 391
Subventions aux Ets publics <i>Etablissement publics EGAT</i>	781 075 (781 075)	0 (0)	31 750 000 (31 750 000)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
TOTAL	781 075	0	111 950 000	39 000 000	32 247 109	32 029 609	6 970 391

4.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
903/963 04 - PROJETS PILOTES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	404 635 000	32 247 109	32 029 609	-7 970 391	
<i>Subventions établissement de Teva (EGAT)</i>	189 635 000				
<i>rénovation du "mémorial Gauguin"</i>	100 000 000				
<i>construction d'une pépinière</i>	20 000 000				
<i>guides audio multimédia, d'une signalétique et l'aménagement du circuit pédestre</i>	55 000 000				
<i>ancrages écologiques et de balises</i>	40 000 000	32 247 109	32 029 609	-7 970 391	Décalage d'une partie des travaux en 2018 (AP 65.2017).

4.6.5 Bilan de la performance

1) Objectif n°1 : améliorer l'offre muséale

Livrable n° 1 : Rénovation du « mémorial Gauguin ».

La construction d'un nouveau musée aux normes permettra d'enrichir la collection actuelle, pauvre en œuvres originales et, donc, de renforcer l'attractivité et la fréquentation du site.

Une mission exploratoire de janvier 2017 a mis en évidence, après inventaire, que les contenus du Musée Gauguin n'étaient pas en mesure de constituer une collection aux standards internationaux et sous la définition d'un musée.

Ainsi, et afin de pouvoir bénéficier du financement du CDP, le musée Gauguin a été affecté début décembre 2017 au service du tourisme. Un projet de création d'un « espace scénographique » dédié à Gauguin a été défini. TNAD en assure la maîtrise d'ouvrage déléguée.

2) Objectif n°2 : valoriser le jardin botanique

Le livrable attendu est un jardin botanique réhabilité comprenant :

- Une collection botanique présentant la flore des archipels ;
- Une signalétique complète et moderne ;
- Un espace d'information/vente adapté.

Les difficultés financières et la mauvaise gestion par l'établissement (EGAT) ne lui ont pas permis de mettre en œuvre les objectifs ci-dessus.

La nurserie n'a pas produit les espèces escomptées, la signalétique n'a pas pu être mise en œuvre, l'espace d'information/vente ne s'est pas organisé.

Le jardin n'a bénéficié que d'un entretien sommaire.

Le jardin botanique a été affecté début décembre 2017 au service du tourisme afin que celui-ci puisse effectuer les travaux nécessaires de réhabilitation et de développement en cohérence avec le projet d'espace scénographique Gauguin.

3) Objectif n°3 : Aménager les espaces maritimes protégés de la réserve de Biosphère de la commune de Fakarava

Objectif n° 3 – Aménager les espaces maritimes protégés de la réserve de Biosphère de la commune de Fakarava						
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017		2018 Cible
				Cible	Réalisé	
1.1 Nombre d'ancrages écologiques posés dans la commune	Nb.		17	5	7	9
1.2 Nombre de balises posées dans la commune	Nb.			13	25	23

4.6.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Etablissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)

OPERATEUR : EGAT							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention à EGAT	(128 000 000)	(176 610 000)	(189 635 000)	(189 635 000)	(189 635 000)	(189 635 000)	(0)
TOTAL	128 000 000	176 610 000	189 635 000	189 635 000	189 635 000	189 635 000	0

4.7 Programme Equipements et aménagement à vocation collective

4.7.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 40 du PAP 2017.

4.7.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	95 894 065	102 769 881	130 469 000	175 969 000	120 226 355	111 858 299	64 110 701
TOTAL	95 894 065	102 769 881	130 469 000	175 969 000	120 226 355	111 858 299	64 110 701

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	482 655 813	382 146 506	284 275 542	197 313 921	114 134 901	113 918 855	83 395 066
71.2010 - Réhabilitation de l'abri paracyclonique de Napuka (CdP)	(63 412 501)	(101 896 345)	(13 376 897)	(897 417)	(897 417)	(897 417)	(0)
318.2011 - Construction de l'abri de Amanu (CdP)	(24 776 810)	(92 844 707)	(20 018 595)	(12 592 873)	(12 592 873)	(12 592 873)	(0)
49.2014 - Aménagement du site de Tahiamanu	(4 060 826)	(48 857 112)	(97 756 044)	(79 675 028)	(77 929 026)	(77 712 980)	(1 962 048)
317.2011 - Construction de l'abri de Taenga (CdP)	(39 898 805)	(23 052 732)	(28 755 454)	(915 758)	(915 758)	(915 758)	(0)
Autres ...	(350 506 871)	(115 495 610)	(124 368 552)	(103 232 845)	(21 799 827)	(21 799 827)	(81 433 018)
Subventions aux Ets publics	1 200 902 041	290 472 000	1 923 097 816	1 557 359 063	455 500 292	261 041 466	1 296 317 597
TNAD	(1 159 938 812)	(274 600 000)	(1 626 732 510)	(1 351 117 651)	(446 562 239)	(252 103 413)	(1 099 014 238)
EGAT	(40 963 229)	(15 872 000)	(296 365 306)	(206 241 412)	(8 938 053)	(8 938 053)	(197 303 359)
TOTAL	1 683 557 854	672 618 506	2 207 373 358	1 754 672 984	569 635 193	374 960 321	1 379 712 663

4.7.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
903/963 05 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS A VOCATION COLLECTIVE	1 338 000 000	9 148 141	1 133 485 681	0	
achèvement des abris de survie de Napuka, Amanu et Taenga					
subventions aux Ets publics					
EGAT					
matériel industriel professionnel pour l'entretien du parcours de golf	26 000 000				
construction de sanitaire et de vestiaires publics	20 000 000				
aménagement de bunkers	30 000 000				
extension de l'atelier mécanique	27 000 000				
aménagement d'un parking et d'un vestiaire réservé aux locataires de box à voitures	30 000 000				
TNAD					
dont contrat définitif avec les futurs investisseurs projet Tahiti Mahana Beach	580 000 000		534 521 064		
dont les travaux de désamiantage et déconstruction du site de Mamao et les travaux préliminaires	625 000 000	9 148 141	598 964 617		

4.7.4 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Etablissement Tahiti Nui aménagement et développement (TNAD)

OPERATEUR : TNAD							
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions à TNAD	(1 159 938 812)	(274 600 000)	(1 626 732 510)	(1 351 117 651)	(446 562 239)	(252 103 413)	(1 099 014 238)
TOTAL	1 159 938 812	274 600 000	1 626 732 510	1 351 117 651	446 562 239	252 103 413	1 099 014 238

L'écart constaté entre les prévisions budgétaires ajustées de 2017 et ses réalisations a pour origine le décalage, sur l'exercice 2018, de mobilisation des crédits budgétaires nécessaires aux acquisitions foncières au titre de la DUP du projet d'Outumaoro rebaptisé « Le Village Tahitien » (SCI ARIITU, Pirato, Consorts FULLER et autre revendeur).

Objectif n° 2 : Valorisation des emprises foncières du Pays

Objectif n° 2 – Valorisation des emprises foncières du Pays									
Réaliser des études et travaux préliminaires pour permettre la valorisation des terrains publics du Pays									
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Prévision PAP 2016	2016 Révisé au 07/2016	2017 Réalisé	2018 PAP	2019 et + Cible
Indicateur 1 – Valorisation du site de Outumaoro -projet « Tahiti Mahana beach »	%								
1.1 – tranche 2 : désamiantage et déconstruction Hôtel Maeva Beach, Bel air et centre artisanal			100%						
1.2 – tranche 3 : consultation d'investisseurs (AMI – MOU) assistance juridique et analyse économique – phase 1				90%	100%	100%			
1.3 – tranche 4 : assistance juridique et analyse économique – phase 2 (Contrat définitif)					50%	50%			
Indicateur 2 – Valorisation du site « Royal Papeete » (études de maîtrise d'œuvre, dépollution, désamiantage & déconstruction) - Foncier acquis par TNAD	%			50%	50%	50%	95%	100% + lancement d'un appel à projets auprès d'investisseurs privés	
Indicateur 3 – Valorisation du site « Mamao »	%								
3.1 – tranche 1 (dépollution, désamiantage & déconstruction)				50%	100%	100%			
3.2 – tranche 2 (poursuite travaux désamiantage & déconstruction)					50%	100%			
Indicateur 4 – Projet Moorea Mahana Beach	%				50%	50%			Lancement d'un appels à projets auprès d'investisseurs privés
4.1 - Travaux de désamiantage et déconstruction des vestiges de l'ex-club Méditerranée	%							50%	100%

- Action n° 1 relative au projet Tahiti Mahana Beach

Le protocole d'accord avec l'investisseur retenu a finalement été dénoncé et résilié, fin 2016, annulant l'investissement demandé de 150 millions XPF nécessaire à la finalisation du contrat définitif. Une nouvelle gouvernance de ce projet, rebaptisé « Le Village Tahitien », a été adoptée et de nouvelles pistes de financement sont en cours de recherche. Un appel à projets a été lancé en novembre 2017 afin de recueillir les propositions d'investisseur privés pour la réalisation d'hôtels et condominiums.

- Action n° 2 relative au site du Royal Papeete

Les travaux de désamiantage se sont achevés en janvier 2016. Les travaux de déconstruction ont été suspendus, dans un premier temps, afin de privilégier un appel à projets auprès d'investisseurs

privés incluant les travaux de déconstruction. L'appel à projets lancé ayant été rendu infructueux, la décision de poursuivre la libération de cette emprise foncière, prise en juillet 2017, a conduit à la démolition de 95% des constructions fin décembre 2017 et sera entièrement achevée fin janvier 2018. Un nouvel appel à projets sera lancé sur la base d'un foncier entièrement libéré.

- Action n° 3 relative au site de Mamao

Le site de l'ex hôpital Mamao a été entièrement libéré en janvier 2017. La réalisation d'une salle multifonction est à l'étude. Dans l'attente, le site est mis à disposition, sous le régime des autorisations d'occupation temporaire payantes, auprès de commerçants ou associations pour des événements de type commercial, culturel, culturel, sportif, éducatif, social et familial. Pour mémoire, une subvention d'investissement de 625 millions XPF a été sollicitée et accordé pour les travaux de libération foncière (désamiantage et déconstruction).

Objectif n° 3 : Acquérir les emprises foncières pour le compte du Pays

Objectif n° 3 – Acquérir les emprises foncières pour le compte du Pays									
Réaliser des acquisitions foncières nécessaires au développement des projets d'envergure du Pays									
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Prévision PAP 2016	2016 Révisé au 07/2016	2017 Réalisé	2018 PAP	2019 et + Cible
Indicateur 1 – Projet Tahiti Mahana Beach									
1.1 – tranche 1 : acquisitions Tahiti Plongée & Te Puna Nautic Center	%		100%						
1.2 – tranche 2 : Déclaration d'utilité publique						100%	50%	50%	
Indicateur 2 – Projet Moorea Mahana Beach									
2.1 – acquisitions foncières – tranche 1	%		50%	100%					
2.2 – acquisitions foncières – levée option consorts MAIAU (1/8ème)						100%	Annulé		
Indicateur 3 – Aïnapore									
3.1 – acquisitions foncières – tranche 1 (SOLARI/BRUGMAN)	%		100%						
3.2 – acquisitions foncières – tranche 2 (LEOU)						Suspendu	Suspendu		

- Action n° 1 relative au projet Tahiti Mahana Beach rebaptisé « Le Village Tahitien »

La phase juridique de la procédure de déclaration d'utilité publique est toujours en cours, le cas des consorts Fuller n'ayant pas encore été tranché par le juge des expropriations. Par ailleurs, de nouveaux revendicants se font connaître par des dépôts en revendication foncière dont la prise en compte impactera fortement les moyens financiers à mettre en œuvre des prochains exercices pour la maîtrise totale de cette zone.

Etat des réalisations 2017 des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée

Imputation	Désignation	Budget 2017	Engagements	Réalizations	Ecart s/budget
4581100000	NCHPF - Constructions	110 000 000	107 701 529	66 914 976	43 085 024
4581106000	Aménagement Hotuarea	17 000 000	6 227 565	4 904 465	12 095 535
4581107000	Aménagement Vaitupa	15 000 000	4 181 000	4 181 000	10 819 000
4581109000	Logements Etudiants Outumaoro	48 000 000	15 995 836	8 728 159	39 271 841
4581110000	Centre CIGUATOXINE ILM	10 000 000	6 121 916	302 289	9 697 711
4581111000	Aménagement Aorai Tini Hau	150 000 000	139 570 004	114 166 124	35 833 876
4581112000	Helistations Moorea & Taravao	62 000 000	56 634 079	53 408 293	8 591 707
4581113000	Complexe sportif Hitiaa	150 000 000	130 765 797	54 244 664	95 755 336
4581114000	Centre Culturel Vaiani	43 000 000	42 962 850	40 136 476	2 863 524
4581115000	Musée Gauguin	13 000 000	12 077 440	12 077 440	922 560
4581117000	Ecloserie de Taravao	28 000 000	26 353 854	25 240 659	2 759 341
4581118000	Bat. Logist. Darse Faratea	30 000 000	26 819 280	24 811 363	5 188 637
4581119000	Logements VAN BASTOLAER	480 000 000	472 493 138	302 041 412	177 958 588
4581120000	Salle Multifonction Mamao	20 000 000	1 130 396	1 130 396	18 869 604
4581121000	Etanchéité Bat. Archives	20 000 000	19 824 130	9 937 094	10 062 906
4581122000	Remplct groupes froids	40 000 000	36 108 466	1 084 800	38 915 200
4581910000	Ecomusée Opunohu	45 000 000	36 100 433	18 291 427	26 708 573
4581940000	Site santé mentale	1 000 000 000	934 811 679	194 820 402	805 179 598
4581950000	Labo NSB 3	13 000 000	3 059 930	0	13 000 000
4581123000	Démolition DAF	10 000 000	3 018 456	1 043 216	8 956 784
4581124000	Centre INNOVENTOMO	30 000 000	20 016 260	1 186 500	28 813 500
4581125000	Extension CTA Vairao	2 000 000	141 250	141 250	1 858 750
	Total général	2 336 000 000	2 103 110 012	939 580 467	

5. MISSION TOURISME

La mission Tourisme comprend les programmes Equipements et aménagements touristiques, Aide et régulation du tourisme et Animation et promotion du tourisme.

5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 44 à 46 du PAP 2017.

5.2 Bilan stratégique de la mission

Le tourisme représente la première ressource économique propre de la Polynésie (42%), 20% des emplois salariés, 11% des entreprises, et injecte plus de 53 milliards de francs Pacifique par an dans l'économie locale.

Après deux crises majeures, de 2001 à 2002 d'abord, puis de 2008 à 2010, le secteur du tourisme polynésien s'est patiemment recomposé et reconstruit de 2011 à nos jours, avec une croissance régulière de la fréquentation. De 2012 à 2015, la reprise est faible, encore incertaine. À partir de 2015, la hausse devient plus soutenue. La priorité de la destination est de reconquérir sa crédibilité auprès des principaux marchés émetteurs, des circuits de distribution, et des professionnels locaux.

La dynamique de croissance du secteur touristique se confirme comme le montrent les chiffres relatifs à la fréquentation touristique : 228 271 visiteurs en 2014, 239 077 visiteurs en 2015, 241 339 visiteurs en 2016. Les derniers chiffres connus de l'année 2017 sont très optimistes quant à la poursuite de l'augmentation de la fréquentation qui devrait dépasser les 250 000 visiteurs. Les estimations attendues pour 2017 peuvent se traduire comme suit :

	2015	2016	N+1	2017	N+1	N+2
Touristes	183 831	192 485	+4,7%	<i>199 000</i>	+3,8%	+8,2%
Visiteurs	239 077	241 339	+1%	<i>255 000</i>	+5,6%	+6,6%

L'emploi dans les entreprises caractéristiques du tourisme a également progressé depuis ces dernières années avec 2,23% d'augmentation en 2015, 3,84% en 2016 et 4,64 % en 2017.

Ceci est le résultat de la mise en œuvre de la politique publique du tourisme qui s'appuie sur la « Stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020 » composée de 134 actions, approuvée en 2016 par le Conseil Économique, Social et Culturel et l'Assemblée de la Polynésie française.

La stratégie s'appuie sur trois axes :

- Affirmer la destination (actions de promotion, commercialisation et veille stratégique) ;
- Mettre en place les conditions de développement du tourisme (structuration des activités du secteur, développement des infrastructures, professionnalisation, formation, labels et classements, réglementations, régulation, développement de produits,...) ;
- Restructurer la gouvernance (organisation de la concertation et des structures publiques du tourisme).

La Polynésie se repositionne ainsi progressivement sur les valeurs « Nature humaine », « Culture » et « Environnement », souhaitant favoriser un tourisme immersif et inclusif, et devant assurer la transition d'un tourisme essentiellement balnéaire vers une offre d'expériences plus diversifiée, identitaire et personnalisée.

Dans la continuité des exercices précédents, ce sont 44 actions qui ont été mises en œuvre dans le courant de l'année 2017, soit 30% des actions du plan stratégique quinquennal.

Le programme d'actions menées en 2017 s'inscrit dans :

- La continuité des actions de proximité avec la population et les acteurs du tourisme :
 - avec des campagnes de sensibilisations lancées par le biais de publications, de vidéos promotionnelles et d'émissions télévisuelles sur le tourisme ;
 - les deux salons annuels du tourisme à Tahiti ;
 - la première édition des trophées du tourisme ;
 - l'appel à projets touristiques ;
 - la création et la réunion du comité de sensibilisation du tourisme ;
 - le forum des métiers du tourisme organisé une fois par an ;
 - la troisième édition du concours « j'embellis ma commune » élargi à de nouveaux archipels ;
 - la mise en place de dispositifs d'accompagnement personnalisé auprès des prestataires d'activités et gestionnaires de pensions de famille.
- La structuration de la gouvernance :
 - avec les premières réunions du Comité de pilotage (deux réunions) et de l'observatoire du tourisme (trois réunions) ;
 - la constitution du comité de pilotage Croisière Stratégie 2020 ;
 - la constitution et l'animation de groupes de travail thématiques avec les professionnels ;
 - la tenue du cadre de dépenses à moyen terme ;
 - le suivi de la programmation du 11^{ème} fond européen de développement sectoriel ;
 - la réforme de la réglementation plongée subaquatique de loisirs et la mise en place d'une licence multi transports (touristique notamment) pour les transporteurs terrestres dans les îles ;
 - les travaux de réforme des réglementations « agences de voyage » et « hébergements touristiques » (adoptée en février 2018).
- La réalisation et l'entretien des équipements et infrastructures à vocation touristique :
 - avec de nombreuses réalisations d'aménagements structurants des sites touristiques, initiés ou finalisés : Mahana park à Paea, Tahiamanu à Moorea, sentiers de randonnées pédestres, 3 cascades, Vaiava à Punaauia, pointe Vénus, Maison James Norman Hall...

- des études diverses menées sur les projets à venir : Hotuarea, Rangiroa, Fakarava, Gambiers, Raiatea, Bora Bora, Vairao... ;
 - la poursuite du déploiement de la signalétique touristique spécifique pour les sites de Tahiti.
- La promotion et la commercialisation de la destination :
 - avec des travaux sur le potentiel d'élargissement des dessertes aériennes internationales ;
 - l'analyse des tendances des marchés internationaux ;
 - l'analyse des forces et faiblesses (SWOT) de la destination ;
 - la réalisation d'une plateforme web de mise en relation ;
 - des aides aux tournages audiovisuels ;
 - la participation à de nombreux évènements internationaux (salon de la gastronomie, salon nautique, salon de la croisière...) ;
 - des voyages de familiarisation (tours opérateur, agences de voyage).
 - Le développement de produits sectorisés :
 - sur le tourisme bleu : études sur les sentiers aquatiques, démarrage de l'opération « éco-musée Fare Natura » sur Moorea ; lancement d'une stratégie de développement des activités physiques et sportives nautiques à vocation touristique ; mise en place d'un COPIL croisière ;
 - au niveau du tourisme vert : études sur le jardin botanique de Faaroa à Raiatea ; réalisation et études de sentiers de randonnées pédestres ;
 - au niveau du tourisme culturel : études sur l'espace scénographique Gauguin à Papeari, études sur l'aménagement du marae Taputapuata à Raiatea.

La stratégie de développement touristique est évolutive et l'avancée des actions démontre qu'une réévaluation du plan stratégique devrait être envisagée pour les années à venir, notamment en termes de priorisation, et de hiérarchisation des actions.

5.3 Crédits budgétaires de la mission

5.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

904/964 - TOURISME			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Equipements et aménagements touristiques	962 02	Dépenses de personnel	46 515 072	48 312 324	47 447 000	47 447 000	54 200 693	54 268 056	-6 821 056
	964 01	Dépenses de fonctionnement	63 240 061	60 081 993	95 627 000	140 653 589	122 730 232	107 601 278	33 052 311
	904 01	Dépenses d'investissement	419 042 748	141 876 556	1 507 569 341	980 145 350	432 865 315	429 270 887	550 874 463
			528 797 881	250 270 873	1 650 643 341	1 168 245 939	609 796 240	591 140 221	577 105 718
Aides et régulation du tourisme	962 02	Dépenses de personnel	109 054 131	124 090 071	114 484 000	114 484 000	130 815 238	130 815 238	-16 331 238
	964 02	Dépenses de fonctionnement	33 304 904	46 899 276	183 636 260	162 814 190	90 158 222	74 067 424	88 746 766
	904 02	Dépenses d'investissement	444 360	15 251 174	52 058 503	72 058 503	29 341 503	29 341 503	42 717 000
			142 803 395	186 240 521	350 178 763	349 356 693	250 314 963	234 224 165	115 132 528
Animation et promotion du tourisme	962 02	Dépenses de personnel	1 566 710 482	1 783 270 265	2 187 459 857	2 187 459 857	2 038 425 169	1 963 568 664	223 891 193
	964 03	Dépenses de fonctionnement							
	904 03	Dépenses d'investissement							
			1 566 710 482	1 783 270 265	2 187 459 857	2 187 459 857	2 038 425 169	1 963 568 664	223 891 193
Total			2 238 311 758	2 219 781 659	4 188 281 961	3 705 062 489	2 898 536 372	2 788 933 050	916 129 439

Au chapitre 964 01, les écarts sont constatés principalement au niveau des dépenses d'investissement. Certaines opérations prévues n'ont pu être réalisées ou ont pris du retard en raison de difficultés rencontrées dans la délivrance d'autorisations administratives, de résultats d'études qui ont révélé des contraintes techniques, de négociations longues à mener, mais également une congestion constatée par un manque de ressources humaines permettant d'initier et gérer de front davantage de projets d'investissement.

Au chapitre 964 02, les écarts des dépenses de fonctionnement proviennent d'opérations de formations et d'accompagnements des acteurs qui n'ont finalement pas été financées sur le budget du service mais sur celui du ministère, néanmoins le programme a pris une ampleur nouvelle en 2017 par rapport aux années précédentes.

Au chapitre 964 03, les écarts des dépenses de fonctionnement sont assez faibles. Ils correspondent notamment, pour des raisons de gestion opérationnelle du prestataire et en l'absence de performance rencontrée sur le marché, à la fermeture de la représentation ouverte en Russie en cours d'année 2017.

5.4 Programme Equipements et aménagements touristiques

5.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 46 du PAP 2017.

5.4.2 Bilan stratégique du programme

Les efforts se sont concentrés principalement sur la réalisation d'aménagements structurants afin de renforcer l'attractivité de la destination. Ceux-ci ont porté sur le site de Tahiamanu côté montagne à Moorea, le site du Mahana park à Paea, la première tranche du site des 3 cascades, la troisième tranche du site « trou du souffleur » et le réaménagement du site de la pointe Vénus. Des sentiers de randonnées, financés par le Contrat de Projet 2, ont été réalisés ou aménagés (Te Faaiti, Vaipahi).

Pour tous travaux d'aménagement des études sont préalablement menées. Celles-ci ont concerné les projets suivants : espace scénographique Gauguin, quai de Vairao, sites de Vaitupa et Hotuarea, jardins de Faaroa, sentiers de randonnée, construction d'un éco-musée à Moorea. En fonction des résultats des études, certains projets ont été redéfinis ou les crédits réaffectés.

Il est par ailleurs nécessaire de procéder à une priorisation parfois drastique des études et projets à mener, au regard des ressources humaines disponibles d'une part, et aux synergies effectives entre services d'autre part, pour gérer les différents aspects de ces réalisations potentielles. Il faut noter l'efficacité et l'engagement des agents au sein du Service du Tourisme qui ont permis une forte hausse du taux d'exécution par rapport aux années précédentes.

5.4.3 Bilan stratégique des réformes

La réforme de la réglementation relative à la plongée subaquatique de loisir a été adoptée par Loi du Pays n° 2017-44 du 28 décembre 2017.

En parallèle, plusieurs chantiers de réformes ont été amorcés, tant sur l'hébergement, le transport touristique terrestre, la commercialisation, et le tourisme nautique. Ceux-ci doivent se poursuivre pour aboutir et être présentées pendant les prochaines sessions de l'Assemblée de Polynésie française.

Il convient de noter l'intérêt crucial de ces chantiers. L'attractivité de notre destination dépend notamment de l'adéquation des pratiques, normes et standards adoptés par les différents segments du tourisme. Nombre des textes et réglementations d'encadrement datent de plusieurs décennies. Sur ce point également, il a été constaté en 2017 un manque de moyens humains internes aux Services concernés pour pouvoir agir avec la célérité et la diligence espérée. L'externalisation, notamment dans la préparation juridique, de ces réformes pourrait être à envisager pour les prochains exercices.

5.4.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	63 240 061	60 081 993	94 127 000	139 153 589	122 730 232	107 601 278	31 552 311
Subvention	0	0	1 500 000	1 500 000	0	0	1 500 000
TOTAL	63 240 061	60 081 993	95 627 000	140 653 589	122 730 232	107 601 278	33 052 311
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	419 042 748	141 876 556	1 507 569 341	980 145 350	432 865 315	429 270 887	550 874 463
72.2015 - Aménagement du site de Vaiova - Punaauia	(799 334)	(35 853 838)	(23 346 828)	(13 346 828)			(13 346 828)
70.2015 - Aménagement du site de Mahana Park	(0)	(33 417 001)	(11 582 999)	(11 582 999)	(11 222 708)	(11 222 708)	(360 291)
62.2014 - Aménagement éco-touristique du domaine d'Opunohu	(3 091 400)	(26 217 943)	(20 618 609)	(20 618 609)	(2 226 169)	(2 226 169)	(18 392 440)
48.2016 - Aménagement de sites touristiques - 2016		(13 854 056)	(32 871 822)	(31 366 901)	(21 184 972)	(21 184 972)	(10 181 929)
74.2017 - Aménagement de sites touristiques - 2017			(39 000 000)	(89 000 000)	(29 515 082)	(25 920 654)	(63 079 346)
47.2016 - Aménagement de chemins de randonnée (CdP 2)		(8 311 252)	(63 688 748)	(63 688 748)	(5 490 679)	(5 490 679)	(58 198 069)
302.2016 - Acquisition des parcelles AK 23 et 24 Punaauia		(0)	(180 000 000)	(159 600 000)	(154 189 580)	(154 189 580)	(5 410 420)
46.2016 - Construction d'un écomusée "Fare Natura" - Opunohu (CdP 2)			(320 000 000)	(106 600 000)	(65 927 465)	(65 927 465)	(40 672 535)
70.2011 - Aménagement du site de la Pointe Vénus	(180 800)	(7 353 619)	(151 233 178)	(168 728 178)	(99 996 987)	(99 996 987)	(68 731 191)
334.2015 - Aménagement du site Vaitupa			(131 500 000)	(31 500 000)	(19 939 020)	(19 939 020)	(11 560 980)
Autres ...	(414 971 214)	(16 868 847)	(533 727 157)	(284 113 087)	(23 172 653)	(23 172 653)	(260 940 434)
TOTAL	419 042 748	141 876 556	1 507 569 341	980 145 350	432 865 315	429 270 887	550 874 463

On note une forte progression du montant d'exécution en 2017 par rapport à 2016 (+203%), 2017 se rapprochant plus du taux d'exécution enregistré en 2015.

Des contraintes d'ordre administratif (autorisation, permis de construire), technique ou foncier, sont souvent à l'origine des retards dans la réalisation des travaux et donc dans l'exécution.

Certaines opérations connaissent également un ralentissement car s'inscrivent dans une réflexion plus globale en terme de projet et de politiques publiques. En outre, il est parfois complexe d'harmoniser les priorités et l'engagement des ressources entre les différents services concernés.

Les écarts constatés sont donc les suivants :

AP 72.2015 - Aménagement du site de Vaiava – Punaauia : les travaux ont été retardés en raison de l'acquisition des parcelles voisines qui s'est faite en fin d'année.

AP 62.2014 - Aménagement éco-touristique du domaine d'Opunohu : les crédits ont été subdélégués à la direction de l'agriculture qui réalise les travaux.

AP 48.2016 - Aménagement de sites touristiques – 2016 : il ne reste que les travaux d'aménagement de locaux de stockage à réaliser.

AP 74.2017 – Aménagement de sites touristiques – 2017 : le plan de charge du service du tourisme n'a pas permis d'entreprendre tous les travaux prévus.

AP 47.2016 - Aménagement de chemins de randonnée (CdP 2) : les travaux n'ont pu être réalisés en raison de problématiques foncières.

AP 302.2016 - Acquisition des parcelles AK 23 et 24 Punaauia : la négociation du prix des parcelles a ralenti la procédure d'acquisition.

AP 46.2016 - Construction d'un écomusée "Fare Natura" - Opunohu (CdP 2) : les travaux ont été retardés en raison d'autorisations administratives délivrées tardivement.

AP 70.2011 – Aménagement du site de la pointe Vénus : l'instruction du permis de construire ayant pris du retard, le démarrage des travaux a été retardé pour attendre la fin de la houle nord.

AP 334.2015 – Aménagement du site Vaitupa : l'opération a été suspendue pour être en concordance avec le projet du Village Tahitien.

5.4.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
904/964 01 - EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	2 714 277 000	1 218 352 213	431 010 334	-2 283 266 666	
Développer les activités terrestres et améliorer l'attractivité des sites touristiques					
entretien et au gardiennage des sites	95 277 000	122 856 548	111 665 882	16 388 882	
équipement, la signalétique et la remise à niveau des sites touristiques	106 000 000	59 129 654	25 920 654	-80 079 346	
sécurisation des chemins de randonnée à Tahiti	147 000 000	8 341 104	5 490 679	-141 509 321	
Construction d'un Fare Natura à Moorea	700 000 000	631 246 538	65 927 465	-634 072 535	
aménagement du site de Vaitupa	500 000 000	50 934 750	19 939 020	-480 060 980	
aménagement du site Hotuarea	250 000 000	10 000 000	6 673 340	-243 326 660	
aménagement du jardin botanique de Faaroa	110 000 000	14 348 200	1 885 555	-108 114 445	
Développer les activités nautiques					
réhabilitation des sites de surf à Tahiti et ses îles	10 000 000	0	0	-10 000 000	
développement de marinas aux Iles Sous-le-Vent et d'ancrages écologiques dans les autres archipels	136 000 000	4 575 064	4 575 064	-131 424 936	
aménagement de pôles de débarquement pour la croisière à Fakarava	140 000 000	0	0	-140 000 000	
aménagement des sites d'accès publics à la mer	430 000 000	300 030 245	188 932 675	-241 067 325	
création de sentiers sous marins	30 000 000	16 890 110	0	-30 000 000	
implantation d'un fare d'activité touristique	60 000 000	0	0	-60 000 000	

Les écarts constatés entre le prévisionnel et l'exécution s'expliquent en premier lieu par le fait que les projections 2017 font apparaître les montants des autorisations de programme d'opérations pluri-annuelles.

Les écarts s'expliquent plus précisément de la manière suivante :

- Le budget de l'action gardiennage et entretien des sites a dû être augmenté au collectif, ceci en raison de l'augmentation importante du nombre de sites affectés au service du tourisme dans le courant de l'année 2017 (10 sites supplémentaires) ;
- Pour l'équipement, la signalétique et la remise à niveau des sites touristiques, certains travaux ont été reportés sur 2018 ;
- Pour la sécurisation des chemins de randonnée, les travaux n'ont pu être réalisés en raison de problématiques foncières ;
- La construction d'un fare natura à Moorea s'est vue retardée par les retards de délivrance des autorisations administratives ;

- L'aménagement du site de Vaitupa a été suspendu afin de tenir compte de la conception du projet du village tahitien ;
- L'aménagement du site de Hotuarea a été suspendu le temps de mener les concertations avec la commune ;
- L'aménagement du jardin botanique de Faaroa a fait l'objet de deux appels d'offres infructueux en 2017 ;
- L'aménagement des sites de surf à Tahiti est une opération reportée ;
- L'aménagement de pôles de débarquement pour la croisière à Fakarava est également reporté sur 2018 ;
- Pour le développement de marinas aux îles sous le vent et d'ancrages écologiques dans les autres archipels, la réalisation concerne uniquement les ancrages écologiques sur Makatea. Les autres opérations ont été reportées dans l'attente des priorités dégagées suite aux résultats de l'étude dite des "36 mois ;
- En ce qui concerne l'aménagement des sites d'accès public à la mer, il s'agit de la pointe Vénus, retardé par la délivrance tardive d'autorisation administrative et des contraintes météorologiques ; de l'aménagement du site de Vaiava, conditionné à l'acquisition de parcelles de terre, puis de deux opérations terminées Tahiamanu côté montagne et Mahana park ;
- La création des sentiers sous-marins a été retardée par les autorisations administratives nécessaires, notamment l'avis des communes concernées ;
- Quant à l'implantation d'un fare d'activité touristique, il s'agit d'une opération annulée et clôturée.

5.4.6 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Développer les activités terrestres et améliorer l'attractivité des sites touristiques

Le développement et la structuration des activités terrestres sont un préalable au développement touristique de la destination et son acceptation par la population. Les offres se diversifient, et doivent s'envisager en complémentarités des offres et activités nautiques et maritimes. L'expérience doit être renforcée, enrichie, sur la base des piliers de la Stratégie, et tenir compte des possibilités en inter connectivités et interfaces terre-mer.

Cet objectif passe par la réhabilitation et la valorisation de sites touristiques.

Objectif n° 1 - Développer les activités terrestres et améliorer l'attractivité des sites touristiques								
diversifier l'offre de sites touristiques afin de rendre la destination plus attractive								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nb d'aménagements réalisés	N		2	8	6	6	4	6
Indicateur 1.2 - Taux de progression de la fréquentation des sites	%							
Sources des données : SDT								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - le nombre d'aménagements réalisés est déterminé par rapport aux opérations finalisées et mises à disposition du public								
Indicateur 1.2 -								
Autres commentaires : L'indicateur 1-2 "taux de progression de la fréquentation" n'est pas quantifiable à ce jour.								

Pour l'indicateur 1.1, les prévisions révisées en juin 2017 ont bien été atteintes. Ce sont six sites touristiques qui ont été livrés en 2017.

Les travaux ont concerné les opérations suivantes :

- Aménagement de la plage du « Mahana Park » à Punaauia/Paea : la tranche 2 réalisée consiste en un enrochement et une plage suspendue de sable blanc. Cet aménagement vient compléter la réalisation des sanitaires et douches réalisée en 2016.
- Aménagement du site des « 3 cascades » à Tiarei : avec la réalisation du chemin d'accès à la cascade 1, de l'évacuation des eaux pluviales, l'agrandissement et la réfection du bassin et la végétalisation des abords.
- Aménagement du site du « trou du souffleur » : la dernière tranche de l'opération d'aménagement (tranche 3) a porté sur la reprise de l'enrochement à l'entrée du site, l'aménagement du point de vue et du délaissé routier en une promenade touristique.
- Aménagement du site de « Tahiamanu » à Moorea : la zone montagne comprend désormais un parking paysager d'une centaine de places, des sanitaires, un parcours sportif avec agrès.
- Aménagement du sentier de randonnée « Vaipahi » : la première tranche a été finalisée. Les travaux ont porté sur la sécurisation des sentiers existants, des abattages, la réalisation d'un talus sur une

zone à fort risque d'éboulement, l'installation d'un fare potée avec tables de pique-nique, une signalétique directionnelle et deux passerelles.

- Aménagement du sentier de randonnée « Te Faaiti » : les travaux de réfection des refuges 1 et 2 sont terminés.

L'indicateur 1.2 "taux de progression de la fréquentation" n'est pas quantifiable pour les différents sites à ce jour. Il sera représentatif sur des sites dont l'entrée sera contrôlée par un paiement ou des moyens de comptage. Un dispositif spécifique sera mis en place sur le Marae Taputapuatea en 2018. Le suivi de fréquentation de sites pilotes s'inscrit dans la Stratégie.

2) Objectif n° 2 – Développer les activités nautiques et de croisière

Le tourisme bleu est au cœur du nouveau positionnement de la destination. Il est constitué par les activités nautiques, l'ensemble du tourisme nautique et la croisière. Ces différents segments ont connu une progression de 40% à plus de 70% selon les segments. Ils sont, en outre, toujours identifiés comme des secteurs à fort potentiels de croissance, et plusieurs plans d'action, programmes ou référentiels ont été établis, segment par segment, afin de permettre d'en optimiser les retombées, de gérer le surcroît de flux, et de réduire les conflits d'usage et les impacts négatifs sur les espaces maritimes et les milieux marins.

Objectif n° 1 - Développer les activités nautiques et de croisière								
diversifier l'offre liée au tourisme bleu afin de rendre la destination plus attractive								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 09/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nb d'infrastructures réalisées liées au nautisme	N		12	23	15	13	15	15
Indicateur 1.2 - Croissance du nombre d'escales de paquebots de croisière transpacifique	%		9	5	-10	?	20	10
Nombre de croisiéristes transpacifiques	N	55 246	48 854	58 000		55 399	60 000	
Sources des données : SDT-ISPF								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - le nombre d'infrastructures réalisées correspond au nombre de sites sur lesquels sont effectués les aménagements								
Indicateur 1.2 -								

Des ancrages écologiques ont été réalisés sur MAKATEA, ce qui porte le nombre d'infrastructures nautiques à 13 en 2017.

Dans la continuité du programme « Tourisme Nautique aux îles Sous-le-Vent », mais également des projets RESCUE, SPREPS et INTEGRE, et avec la finalisation de la stratégie de développement d'un circuit maritime pour les navires de plaisance, désignée comme « la route des 36 mois », ou encore dans le cadre de la révision du PGEM de Moorea, plusieurs initiatives continuent d'être conduites autour du développement des segments de la plaisance touristique et du charter nautique. La création d'infrastructures dédiées, d'interfaces terre-mer, de services et d'offres d'activités constitue un défi majeur afin de pouvoir pleinement bénéficier du potentiel de croissance de ces différents segments. Par ailleurs, la construction et l'aménagement de sites d'accueil dédiés se heurte encore, actuellement, à la difficulté de gestion et d'entretien d'infrastructures isolées, ou avec des flux uniquement saisonniers.

Afin de structurer et d'impulser une nouvelle dynamique, il a été lancé une étude sur les « Activités physiques et sportives nautiques à vocation touristique », qui va se poursuivre en 2018, permettant d'identifier les besoins réglementaires, en infrastructures, en formation, permettant de créer des emplois ainsi qu'une offre nouvelle, étalonnée sur les attentes des visiteurs internationaux.

En 2017, le segment de la croisière, en progression globale constante depuis 2012, a atteint un palier avec 30 navires ayant opérés 905 escales, et engagera une nouvelle phase de croissance en 2018. Il a été initié, en 2017, la construction d'un terminal de croisière sur Papeete, permettant de positionner davantage la destination comme une tête de ligne d'envergure régionale, et d'amorcer un travail conjoint avec les grands ports de croisière à Hawaii, Fidji, en Nouvelle-Zélande ou sur la côte Ouest des Etats-Unis. Il est prévu que les travaux soit finalisés et qu'il soit pleinement opérationnel pour la saison 2021, il convient donc d'ici là, de poursuivre la structuration interne de la destination, et de poursuivre l'équipement, la montée en gamme, l'animation, et l'offre d'activités dans les différentes escales polynésienne. A ce titre, pour éviter des effets de congestion qui peuvent se produire en raison de l'augmentation des flux, une nouvelle escale va être ajoutée aux îles du Vent, sur la presqu'île de Tahiti à Vairao. Le Service du tourisme a entamé en 2017 des travaux en ce sens. Les débarcadères et baies de Moorea ont été inaugurés en 2017, quelques

aménagements complémentaires restent à finaliser. Plusieurs autres infrastructures demeurent nécessaires mais n'ont pu être engagés, faute de ressources humaines suffisantes, tant à Fakarava, Rangiroa, Bora Bora, Hiva Oa, Huahine, et devront l'être au fur et à mesure que le plan de charge du Service du Tourisme le permettra.

5.4.7 Bilan des comptes spéciaux

1) Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

Ce fonds a été créé par délibération n° 2010-70 APF du 19 novembre 2010 afin de financer toutes opérations d'aménagements, de promotion de la destination en lien avec la croisière, d'animation locale de sites d'intérêt touristique visités par les croisiéristes.

Le service du tourisme est en charge du compte. Les ressources du fonds sont constituées d'une taxe pour le développement de la croisière, de dons et legs, de versements du budget général de la Polynésie française, de subventions de l'Etat ou autres entités publiques ou parapubliques.

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Titres	CA 2017	Ecart BM/CA
964 03/ ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME	22 500 000	8 000 000	0	0	0	0	0
990 02 / FISCALITE DIRECTE	104 309 350	89 168 700	100 000 000	100 000 000	101 613 900	101 613 900	-1 613 900
Total	126 809 350	97 168 700	100 000 000	100 000 000	101 613 900	101 613 900	-1 613 900
Dépenses	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagement	CA 2017	Ecart BM/CA
964 01/ EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	9 186 375	1 910 974	5 000 000	5 000 000	4 241 700	2 236 947	2 763 053
<i>Dépenses de fonctionnement courant</i>							
964 03 / ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME	40 000 000	19 229 712	25 000 000	25 000 000	25 000 000	0	25 000 000
<i>Subventions</i>							
991 02 / AUTOFINANCEMENT	0	0	70 000 000	70 000 000	0	0	70 000 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>							
Total	49 186 375	21 140 686	100 000 000	100 000 000	29 241 700	2 236 947	97 763 053
Résultat N	77 622 975	76 028 014	0	0	72 372 200	99 376 953	-99 376 953
Report à nouveau N-1	183 979 064	183 602 039				183 330 053	
Affectation résultat N-1	-78 000 000	-76 300 000				-69 700 000	
Résultat cumulé	183 602 039	183 330 053				213 007 006	

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Titres	CA 2017	Ecart BM/CA
951 02 / AUTOFINANCEMENT	0	0	197 218 866	197 218 866	0	0	197 218 866
Total	0	0	197 218 866	197 218 866	0	0	197 218 866
Dépenses	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagement	CA 2017	Ecart BM/CA
901 04 / BATIMENTS DU PAYS	88 692 219	90 305 538	197 218 866	197 218 866	8 061 277	8 061 277	189 157 589
<i>1.2012 - Equipements et aménagements touristiques</i>			<i>(17 855 816)</i>	<i>(17 855 816)</i>	<i>(7 078 949)</i>	<i>(7 078 949)</i>	<i>(10 776 867)</i>
<i>1.2015 - Construction d'un fare manihinihi à Paopao</i>			<i>(7 418 342)</i>	<i>(7 418 342)</i>	<i>(903 228)</i>	<i>(903 228)</i>	<i>(6 515 114)</i>
<i>2.2017 - Aménagement du débarcadère de Vairao</i>			<i>(5 000 000)</i>	<i>(5 000 000)</i>	<i>(79 100)</i>	<i>(79 100)</i>	<i>(4 920 900)</i>
<i>Autres ...</i>			<i>(166 944 708)</i>	<i>(166 944 708)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(166 944 708)</i>
Total	88 692 219	90 305 538	197 218 866	197 218 866	8 061 277	8 061 277	189 157 589
Résultat N	-88 692 219	-90 305 538	0	0	-8 061 277	-8 061 277	8 061 277
Report à nouveau N-1	82 216 623	71 524 404				57 518 866	
Affectation résultat N-1	78 000 000	76 300 000				69 700 000	
Résultat cumulé	71 524 404	57 518 866				119 157 589	

En section de fonctionnement, les dépenses 2017 totalisant 2.236.947 XPF ont été mandatées principalement pour l'entretien des zones d'accueil croisiéristes aux débarcadères de PAOPAO et PAPETOAI. S'agissant des dépenses d'investissement s'élevant à 8.061.277 XPF, elles ont consisté en :

- une étude de diagnostic des installations sanitaires publiques sur le quai de Vairao pour 79.100 XPF ;
- des travaux de sécurisation du site du débarcadère à Papetoai à Moorea pour 3.805.822 XPF ;
- des travaux d'aménagement du pôle d'accueil des croisiéristes à Pao Pao à Moorea pour 4.176.355.XPF.

5.4.8 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

La Direction de l'équipement est le maître d'ouvrage délégué des aménagements réalisés sur le FDTC. Tahiti Nui Aménagement et Développement est également maître d'ouvrage délégué sur les opérations d'aménagement du site de Vaitupa, Hotuarea, Espace scénographique Gauguin et Fare Natura.

5.5 Programme Aides et régulation du tourisme

5.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 48 du PAP 2017.

5.5.2 Bilan stratégique du programme

L'année 2017 s'est principalement orientée sur les actions visant à la structuration des filières. On peut citer notamment la dynamique initiée liée aux « activités physiques et sportives nautiques à vocation touristique » avec la signature, en septembre 2017, d'une convention relative à une étude sur une stratégie de développement spécifique, devant permettre, au-delà d'un état des lieux des activités existantes, de proposer un plan d'actions stratégiques à mener pour développer les différents segments de cette filière et permettre la création d'activités de sportifs polynésiens. Il s'agit d'un atout stratégique exploité sans méthode jusqu'à présent, afin de proposer une gamme d'activités touristiques renforcée, identitaires pour la destination, et accessibles pour l'ensemble de la population.

Les actions de professionnalisation se sont poursuivies avec les formations au certificat de pilote lagonaire. Un autre volet, répondant aux objectifs 2 et 3, a été initié avec la signature d'un « passeport tourisme » entre le Ministère du tourisme et la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers, destiné à proposer des modules d'accompagnements personnalisés aux prestataires d'activités touristiques. Déployé en priorité dans les archipels, ce programme se poursuivra durant l'année 2018.

Un programme similaire, porté par l'association AHFTI – Ia Ora, subventionnée à cet effet, a démarré au profit des établissements d'hébergements touristiques en para-hôtellerie. Là encore, les archipels et les îles ont été privilégiées dans un premier temps.

Malgré la relance d'actions de formation et d'accompagnement, et des crédits en hausse mobilisés à cette fin, il apparaît nécessaire de convoquer en 2018, des « Assises de la formation professionnelle et continue dédiée au tourisme », permettant de structurer un plan d'actions pluriannuel, co-construit avec les acteurs touristiques et ceux de la formation, répondant à des objectifs de performance progressifs et continus.

5.5.3 Bilan stratégique des réformes

Les travaux de réforme prioritaires des réglementations « agences de voyage » (distribution) et « hébergements touristiques » se sont poursuivis tout au long de l'année 2017. Une réforme a également été initiée autour de l'activité de charter nautique qui devra encore être poursuivie. La réglementation relative aux hébergements touristiques a été élaborée courant 2017 et présentée à l'Assemblée de Polynésie au début de l'année 2018.

En parallèle, une réglementation sur les « transports touristiques terrestres » a été finalisée avec le Ministère des transports, ainsi qu'une réglementation sur les « activités de plongée subaquatique de loisirs », avec le Ministère des Sports.

5.5.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	25 804 904	46 899 276	109 986 260	110 164 190	70 558 222	59 467 424	50 696 766
Aides à caractère économique	0	0	40 000 000	40 000 000	0	0	40 000 000
Subventions	0	0	30 000 000	9 000 000	9 600 000	9 600 000	-600 000
Subventions exceptionnelles (IJSFP)	7 500 000	0	3 650 000	3 650 000	10 000 000	5 000 000	-1 350 000
TOTAL	33 304 904	46 899 276	183 636 260	162 814 190	90 158 222	74 067 424	88 746 766

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Aides	444 360	15 251 174	52 058 503	72 058 503	29 341 503	29 341 503	42 717 000
<i>Aide au développement des logements chez l'habitant, dont :</i>							
74.2015 - Aide au développement des logements chez l'habitant - 2015	(0)	(10 770 000)	(3 330 000)	(3 330 000)	(1 050 000)	(1 050 000)	(2 280 000)
51.2016 - Aide au développement des logements chez l'habitant - 2016		(4 481 174)	(17 828 503)	(17 828 503)	(17 828 503)	(17 828 503)	(0)
52.2013 - Aide au développement des logements chez l'habitant - 2013	(0)	(0)	(900 000)	(900 000)	(900 000)	(900 000)	(0)
84.2017 - Aide au développement des logements chez l'habitant - 2017			(30 000 000)	(50 000 000)	(9 563 000)	(9 563 000)	(40 437 000)
66.2014 - Aide au développement des logements chez l'habitant - 2014	(444 360)						(0)
TOTAL	444 360	15 251 174	52 058 503	72 058 503	29 341 503	29 341 503	42 717 000

Les missions de formation des prestataires d'activités et d'hébergement initialement prévues (aides à caractère économique à hauteur de 40 MF) n'ont pas été réalisées sur le budget du service du tourisme mais sur celui du ministère du tourisme.

5.5.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
904/964 02 - AIDE ET REGULATION DU TOURISME	160 000 000	53 671 228	13 000 000	-147 000 000	
<i>action relative à l'aide financière en faveur de formations des acteurs du tourisme (terrestres, nautiques, hébergement et pôle locaux de développement)</i>	100 000 000	36 416 000	9 500 000	-90 500 000	
<i>aide financière en faveur des hébergements touristiques</i>	60 000 000	17 255 228	3 500 000	-56 500 000	

L'aide financière en faveur de formations et de l'accompagnement professionnel des acteurs du tourisme s'illustre dans deux programmes principaux :

- Une convention de mission d'assistance technique relative à l'accompagnement des prestataires d'activités touristiques dans les îles en Polynésie française. C'est le « passeport tourisme » de la CCISM.
- Une convention dont l'objet est le financement de la plateforme espace e-learning en faveur des gérants des pensions de famille en Polynésie française. Il s'agit des actions de formation menées par l'association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles (AHFTI-Ia Ora).

Les pôles locaux de développement n'ayant pas été mis en œuvre en 2017, aucun financement n'a été engagé.

Concernant l'aide financière en faveur des hébergements touristiques, 11 dossiers de demande d'aides au développement des logements chez l'habitant (2017) ont été instruits dans le courant de l'année 2017. Un dossier a obtenu un avis défavorable, six dossiers ont été acceptés et quatre ont retiré leur projet.

5.5.6 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Fédérer autour d'une charte de coresponsabilité pour le tourisme durable

La charte de coresponsabilité, destinée à fédérer les acteurs du tourisme autour des valeurs humaines, environnementales, comportementales a été élaborée en 2016.

Sa diffusion était envisagée sur l'année 2017.

Objectif n° 1 - Créer une charte de coresponsabilité pour le tourisme durable								
Sensibiliser à la coresponsabilité pour un tourisme durable								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2020 Cible
Indicateur 1.1 - % de professionnels adhérents à la charte	%		adoption charte	20%		0%		
Sources des données : SDT - Rapport annuel								

La communication en vue de l'adhésion à la charte est reportée à 2018 afin d'accompagner les campagnes de sensibilisation et d'information menées dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les hébergements touristiques et les actions stratégiques qui seront retenues auprès des prestataires d'activités nautiques. Les moyens seront ainsi mutualisés.

Cet indicateur n'a pas été retenu dans le PAP 2018. L'adhésion à la charte se fera progressivement dans le cadre du classement des hébergements touristiques selon les nouvelles normes de classement. Un programme de reclassement des établissements déjà classés s'étalera sur cinq années à compter de 2019.

2) Objectif n° 2 – Professionnaliser les acteurs touristiques, structurer les filières, développer l'offre d'hébergement, de restauration et des prestations touristiques

Il apparaît essentiel de miser sur la professionnalisation des acteurs du tourisme afin de garantir une offre de qualité. Cette action de professionnalisation passe également par la structuration méthodique des filières touristiques.

Objectif n° 2 - Professionnaliser les acteurs touristiques, structurer les filières, développer l'offre d'hébergement, de restauration et des prestations touristiques								
garantir la qualité de service et la sécurité des prestations								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2020 Cible
Indicateur 1.1 - Nb d'acteurs formés par an	N		120	40	120	88	120	120
Indicateur 1.2 - Nb de filières structurées	N		2	4	1	1	1	
Indicateur 1.2 - Nb de pôles locaux de développement créés et formés	N		1	4		0	8	15
Sources des données : SDT-Rapport annuel du comité de pilotage								

Les actions de formation, démarré en 2016 avec la certification de pilote lagonaire (CPL) se sont poursuivies sur 2017. Cette formation est financée conjointement par l'Etat et le Pays dans le cadre du contrat de projet. Sur les 165 candidats qui se sont présentés, 88 ont pu bénéficier de formation à un ou plusieurs modules. La formation a touché des candidats des Iles du Vent, des Iles Sous-le-Vent, des Marquises, des Tuamotu et Gambiers.

La loi du Pays n° 2017-44 du 28 décembre 2017 a posé les bases nécessaires à la structuration de la filière de la plongée subaquatique de loisir. Cette réglementation définit un nouveau cadre permet de répondre aux demandes relatives aux emplois locaux en permettant à la jeunesse polynésienne d'avoir un accès direct à la formation et aux métiers de la plongée et répondre aux attentes exprimées par les opérateurs touristiques pour faire face en toute sécurité aux flux et niveaux d'aptitudes des plongeurs internationaux visitant la Polynésie française.

Malgré le souhait de démarrer rapidement la constitution et le déploiement des PLDT, afin de vérifier la faisabilité de modification du périmètre d'intervention du Service du Tourisme au travers de la création de l'Agence Polynésienne d'Actions Touristiques, le Ministère du tourisme a souhaité saisir la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration le 10 mars 2017. Le Directeur a finalement émis un avis défavorable à l'ensemble du projet, impliquant même selon lui, « des risques potentiels de conflits d'intérêts voire de gestion de fait ». Une nouvelle approche organisationnelle doit donc être considérée afin de répondre aux problématiques de gouvernance et de performance de la structuration qui perdurent sur la grande majorité du territoire.

3) Objectif n° 3 – Renforcer le soutien aux hébergements familiaux et aux prestataires touristiques

L'amélioration de la qualité de l'hébergement familial et des prestations touristiques implique un accompagnement financier aux porteurs de projet.

Objectif n° 3 - Renforcer le soutien aux hébergements familiaux et aux prestataires touristiques										
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2020 Cible
Indicateur 1.1 - Nb de pensions de famille classées	N	78	78	93	98	160	98	95	103	200*
Indicateur 1.2 - Nb de prestataires touristiques soutenus	N	0	0	0	2	10	6	24	10	20
Indicateur 1.2 - Coefficient moyen de remplissage des pensions de famille	%	23,5	23,6	29,5	35,2	26	26	**	30	40
Sources des données : SDT - ISPF - observatoire du tourisme										
*régularisation des établissements déjà classés sur la base de la nouvelle réglementation et des nouveaux critères										
**les résultats ne sont connus qu'en fin d'année N+1, d'où la réactualisation des données de 2015 et 2016										

Les demandes de classement ont été instruites par le service afin d'être en cohérence avec les nouveaux critères de classement qui seront exigés à compter de l'année 2018.

Les visites effectuées par le service ont essentiellement portées sur l'évaluation des futurs critères de classement en vue de la création d'un quatrième tiare.

La baisse constatée dans le nombre de pensions de famille classé provient de la fermeture d'établissements.

Le soutien des prestataires touristiques concernent :

- les hébergements touristiques avec l'acceptation de six dossiers d'aide ;
- les activités de charter : 17 licences ont été accordées, dont 15 concernent la grande plaisance ;
- les agences de voyage : une licence a été accordée.

5.5.7 Bilan des dépenses fiscales

Le régime fiscal d'exonération de droits et taxes à l'importation applicable aux établissements d'hébergement de tourisme, institué par la délibération n° 92-6 AT du 24 janvier 1992 modifiée citée en objet, a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2017 par l'article LP 3 de la loi du pays n° 2015-16 du 14 décembre 2015 ci-dessus référencée.

Les objectifs de ce régime d'exonération visent à :

- ⇒ encourager une rénovation permanente des établissements hôteliers ;
- ⇒ alléger leurs charges d'exploitation ;
- ⇒ améliorer leur compétitivité au niveau international.

Peuvent bénéficier de ce régime, les établissements hôteliers qui sont à jour de la redevance de promotion touristique et qui ont reçu un classement en application de la délibération n° 2000-140/APF du 30 novembre 2000 modifiée.

Ce régime est plafonné par année civile et par établissement hôtelier, à un multiple du nombre de chambres fixé à 150 000 XPF par chambre.

Pour l'année 2017, le plafond d'exonération de droits et taxes à l'importation s'est établi à 337,9 millions XPF et le montant réellement accordé d'exonérations douanières s'est élevé à 44,573 millions XPF. Ce sont 24 établissements hôteliers sur les 30 éligibles qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

5.5.8 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSPF)

OPERATEUR : IJSPF							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention exceptionnelle à l'IJSPF	(7 500 000)	(0)	(3 650 000)	(3 650 000)	(10 000 000)	(5 000 000)	-(1 350 000)
TOTAL	7 500 000	0	3 650 000	3 650 000	10 000 000	5 000 000	-1 350 000

La subvention attribuée à l'Institut de la jeunesse et des sports a pour objet la formation à la mention « activités lagunaires » du brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature lagunaires, créé par arrêté n°1709 du 28 septembre 2017.

Il s'agit de la 1ère formation organisée sur Bora Bora. Elle a accueilli 13 stagiaires des Iles Sous-le-vent (Bora Bora, Maupiti et Huahine).

Cette formation prépare les stagiaires à encadrer et initier des publics, et en particulier des touristes, la découverte du lagon et de son environnement naturel, à travers essentiellement :

- des sorties en snorkeling ;
- des balades en paddle, jet-ski ou va'a ;
- la visite de motu et la pêche de loisir.

5.6 Programme Animation et promotion du tourisme

5.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 50 et 51 du PAP 2017.

5.6.2 Bilan stratégique du programme

Une fois l'offre structurée, répertoriée et consolidée, la promotion de la destination s'appuie sur la marque Tahiti Et Ses Îles créée par Tahiti Tourisme, l'opérateur principal en charge de la promotion de la destination.

En relation étroite avec la stratégie 2015-2020 développée par le Pays, le déploiement de cette marque auprès d'une clientèle à forte valeur ajoutée, préalablement identifiée, se fait au travers de concepts qui rapprochent les touristes de ce qui différencie Tahiti Et Ses Îles de ses concurrents, à savoir une culture forte, des paysages variés, une nature diverse et préservée.

Ce positionnement se définit autour d'une Culture en harmonie avec la Nature, et se recentre sur statut de destination « durable », préservée et luxueuse.

Les actions de Tahiti Tourisme tiennent compte des évolutions du marché mondial et des nouvelles habitudes de consommation des touristes.

Aussi, dans un souci de lisibilité et de cohérence, la présentation de son budget 2017 a été réorganisée pour s'inscrire au sein du programme budgétaire « Animation et promotion du tourisme » et de l'axe 1 de la stratégie : « Affirmer la destination Polynésie française » poursuivant le but de faire progresser le taux de fréquentation touristique et la dépense touristique.

Pour atteindre ses objectifs, Tahiti Tourisme s'appuie sur des représentations à l'étranger dans les pays cibles à fort potentiel touristique.

En leur qualité de spécialistes de la destination, ces bureaux adaptent la stratégie à chaque type de client. Ces spécialistes, en collaboration avec le siège, actionnent des formations d'agents de voyages, veillent à la présence de la destination sur des salons, et déploient des outils de communication sur le web liés à la stratégie de promotion.

En outre, pour renforcer la démarche marketing et commerciale, Tahiti Tourisme soutient un certain nombre d'initiatives locales en lien avec le positionnement de la destination « Nature Humaine ».

5.6.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	49 190 483	143 911 606	223 159 857	223 159 857	226 055 247	170 958 742	52 201 115
Subventions	1 517 519 999	1 639 358 659	1 964 300 000	1 964 300 000	1 812 369 922	1 792 609 922	171 690 078
<i>GIE Tahiti tourisme</i>	<i>(477 369 999)</i>	<i>(460 662 050)</i>	<i>(466 500 000)</i>	<i>(725 800 000)</i>	<i>(573 869 922)</i>	<i>(554 109 922)</i>	<i>(171 690 078)</i>
<i>Promotion tourisme</i>	<i>(1 025 000 000)</i>	<i>(1 123 703 144)</i>	<i>(1 238 500 000)</i>	<i>(1 238 500 000)</i>	<i>(1 238 500 000)</i>	<i>(1 238 500 000)</i>	<i>(0)</i>
<i>ass et autres organismes de droit privé</i>	<i>(15 150 000)</i>	<i>(54 993 465)</i>	<i>(259 300 000)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>
TOTAL	1 566 710 482	1 783 270 265	2 187 459 857	2 187 459 857	2 038 425 169	1 963 568 664	223 891 193

5.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
904/964 03 - ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME	3 325 800 000	0	2 620 356 477	0	
<i>Subventions</i>					
<i>GIE Tahiti tourisme</i>	466 500 000		466 500 000		
<i>promotion touristique</i>	1 238 500 000		1 238 500 000		
<i>associations et autres organismes de droit privé</i>	259 300 000				
<i>analyser la compétitivité et la demande pour la destination et mettre en place des plans d'actions pertinents</i>	143 000 000				
<i>définir le produit - développer les activités culturelles, sportives et de loisirs</i>					
<i>créer des produits de découverte des îles de Tahiti et Moorea à destination de la population et des touristes</i>			4 870 699		
<i>organiser ou soutenir financièrement des événements à portée culturelle</i>	1 000 000		10 195 508		
<i>participer à l'élaboration du programme annuel des événements culturels</i>	5 000 000				
<i>organiser ou soutenir financièrement des événements sportifs</i>	3 000 000		25 787 046		
<i>soutenir les événements locaux à portée internationale dans le domaine du tourisme nautique</i>	2 600 000				
<i>organiser les accueils des paquebots pour la plupart des escales de bateaux à Tahiti et dans les îles</i>	27 600 000		19 025 707		
<i>promotion via supports audiovisuels des sports de niche et événements culturels</i>	2 500 000		7 667 184		
<i>promouvoir la niche PHF</i>	30 000 000		38 507 192		
<i>promouvoir la niche Yachting de luxe</i>	4 500 000		4 453 953		
<i>promouvoir la niche charter nautique</i>	5 000 000		3 318 517		
<i>promouvoir la niche croisière</i>	25 000 000		19 204 808		
<i>promouvoir et commercialiser et améliorer la visibilité de la destination - structurer les supports de communication</i>					
<i>amélioration et animation des sites Tahiti Tourisme à l'international afin d'améliorer les outils et le contenu et de générer</i>	58 000 000		48 525 143		
<i>toujours plus de leads et trafic vers les offres partenaires</i>					
<i>lancement de campagnes image digitales auprès des cibles de consommateurs</i>	194 400 000		221 958 415		
<i>concevoir des campagnes marketing</i>	40 000 000		70 064 681		
<i>définition d'une stratégie réseaux sociaux globale et animation des réseaux sociaux</i>	10 000 000		10 798 940		
<i>identifier les médias pertinents pour assurer une visibilité constante de la destination</i>	192 000 000		91 328 116		
<i>uniformiser les outils et matériels promotionnels distribués aux opérateurs locaux et internationaux</i>	87 000 000		58 309 852		
<i>développer le web marketing</i>	45 000 000		24 867 081		
<i>optimiser la commercialisation de la destination Tahiti et ses îles</i>					
<i>améliorer le ciblage de la promotion touristique</i>	150 500 000		86 534 455		
<i>animer et diversifier les réseaux de distribution</i>	301 000 000		169 939 180		
<i>autonomiser les touristes et développer l'offre d'hébergement "Made in Tahiti et Ses îles"</i>	32 000 000				
<i>renforcer la coordination des acteurs du tourisme sur les îles et archipels</i>	2 400 000				

L'utilisation des crédits budgétaires a été optimisée, à la fois en fonction des performances attendues et des priorités et orientations issus de la Stratégie de développement touristique. Ainsi, la petite hôtellerie et le soutien aux événements culturels et sportifs ont été renforcés. Chaque programme est détaillé ci-après.

5.6.5 Bilan de la performance

Poursuivant l'objectif d'augmenter les dépenses moyennes par touriste, Tahiti Tourisme a misé, en 2017, sur le développement d'un support web permettant, d'une part, un accès aisé à l'ensemble de l'offre et, d'autre part, une amélioration de la visibilité des activités et prestations disponibles localement.

En particulier, ce support web, conjugué aux plans d'actions des représentations devrait contribuer à l'augmentation de la lisibilité de la destination *Tahiti Et Ses Îles* en diversifiant les produits touristiques proposés aux clients cibles.

1) Objectif n° 1 - Analyser la compétitivité et la demande pour la destination et mettre en place des plans d'actions pertinents (actions n°10 et n°11 de la stratégie)

Objectif n° 1 - Analyser la compétitivité et la demande pour la destination et mettre en place des plans d'actions pertinents (actions n° 10 et 11)								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de marchés disposant d'un benchmark	N	12	13	18	18	18	Iso	Iso
Indicateur 1.1 - Nombre de marchés disposant d'un plan d'actions réalisé	N	16	17	18	18	18	Iso	Iso
Sources des données : Tahiti Tourisme								

En 2017, la destination *Tahiti Et Ses Îles* a été représentée par 15 agences chargées de promouvoir la destination au sein de 18 marchés différents et pour le marché local au siège de Tahiti Tourisme. Au plan international ces représentations sont : France, Belgique, Allemagne-Suisse, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Brésil-Chili, Etats-Unis, Canada, Chine, Corée, Japon, Nouvelle-Zélande et Australie, Russie.

Chaque représentant de la destination a réalisé son plan d'action marketing tel qu'il avait été prévu au cours de la préparation du budget pour l'année 2017.

Chaque agence a également réalisé une analyse SWOT de la destination *Tahiti Et Ses Îles* au regard du contexte économique et politique du marché, de la typologie de voyageurs par âges et profil de consommateurs, de la concurrence et des capacités de déserte aérienne et d'offre d'hébergement de la destination. Ces documents seront accessibles en ligne sur le site de Tahiti Tourisme.

En 2017, la mise en œuvre des plans d'actions ainsi que les analyses par marchés ont été réalisés par les 15 agences pour un coût total de 141 millions XPF correspondant aux honoraires des représentations de Tahiti Tourisme.

Pour des raisons de gestion opérationnelle du prestataire et en l'absence de performance rencontrée sur le marché, il a été décidé de fermer la représentation ouverte en Russie en cours d'année 2017.

A noter que la Colombie est également un marché sur lequel Tahiti Tourisme investit depuis 2017 notamment pour multiplier les canaux de distribution en Amérique du Sud sachant que le Brésil rencontre toujours des difficultés économiques.

2) Objectif n° 2 – Définir le Produit – développer les activités culturelles, sportives et de loisirs (actions n° 17, n° 18, n°26, n° 29 et n° 30 de la stratégie)

Objectif n° 2 – Définir le Produit – développer les activités culturelles, sportives et de loisirs (actions n° 17, n° 18, n°26, n° 29 et n° 30 de la stratégie)								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 17 - Taux de fréquentation aux tours de l'île de Tahiti	%	490	510			640	Iso	Iso
Indicateur 29-11- Nombre d'événements attirant une couverture médiatique internationale	N	22	21	22		24	Iso	Iso
Sources des données : Tahiti Tourisme								

Tahiti Tourisme a veillé en 2017 à rendre accessible aux touristes les patrimoines culturels et naturels. Cela s'est manifesté notamment par la promotion et le soutien d'événements culturels et sportifs ou sur la réalisation d'actions dans des secteurs cibles, notamment autour du nautisme, de la croisière.

Tahiti Tourisme a ainsi organisé ou soutenu, d'une part, divers événements ayant une portée médiatique internationale et, d'autre part, des produits plus confidentiels mettant en valeurs l'accueil de sa population et les mythes de la destination.

Dans ce cadre, Tahiti Tourisme, pour un budget total de 133.030.614 XPF a notamment réalisé les actions suivantes telles qu'elles avaient été définies dans le plan d'action annuel pour 2017 et conformément au budget voté par le Conseil d'administration :

- Création de produits de découverte des îles de Tahiti et Moorea (*Tere Faati, Tere Nata'i, Te Ara O te Mana, Tere Eimeo, Arearea i te Fenua Aihere, Fa'a He'e Matamua*) à destination de la population et des touristes pour un total de 4 870 699 XPF ;
- Organisation ou soutien d'événements à portée culturelle (*Fifo, Heiva, Wallis, Festival Tatouage, Festival ONO'U, Festival des marquises, Hura Tapairu, Salon du livre, Festival Guitare, Miss Tahiti, Tahiti Fashion Week, etc...*) : 10.195.508 XPF (action n°17) ;
- Organisation ou soutien financier des événements sportifs locaux avec potentielle portée internationale (*Billabong Pro, Ironmana, Waterman, Air France Paddle Festival, Hawaiki Nui, Championnats du Monde de Vaa'a, Tahiti Nui Freeride Cup, Tahiti Moorea Marathon, Trans Tahitienne, XTerra, Ronde Tahitienne, Surf Pro Junior Taharuu, Body board Pro Papara, World Arc Rallye et Rallye Oyster Moorea, Tahiti Pearl Regatta, Tahiti Moorea Sailing Rdv*) : 25.787.046 XPF (action n°26 et 29) ;
- Organisation d'accueils des paquebots pour la plupart des escales de bateaux à Tahiti et dans les Îles : 19.025.707 XPF (action n°30) ;

- Promotion via support audiovisuel des sports de niche et des événements à portée culturelle : 7.667.184 XPF ;
- Promotion de la niche PHF : 38 507 191 XPF incluant les actions de labellisation menées par l'Association de la Petite Hôtellerie de Tahiti et Ses Îles (action n°83), ainsi qu'une campagne spécialisée PHF sur US, France, Canada et NZ d'un montant de 7.599.211 XPF.
- Promotion de la niche Yachting de luxe : 4.453.953 XPF ;
- Promotion de la niche charter nautique : 3.318.517 XPF ;
- Promotion de la niche croisière : 19.204.808 XPF.

3) Objectif n° 3 - Structurer les supports de communication – Promouvoir et commercialiser et améliorer la visibilité de la destination (actions n° 51, n° 52, n° 53 et n°54 de la stratégie)

Objectif n° 3 – Structurer les supports de communication – Promouvoir et commercialiser et améliorer la visibilité de la destination (actions n° 51, n° 52, n° 53 et n°54 de la stratégie)								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 51-1 - Nombre de visiteurs annuels sur les sites de Tahiti Tourisme	N	2 500 000	2 700 000	3 500 000		3 210 329	4 200 000	Iso
Indicateur 51-2 - Taux de progression du nombre d'abonnés réseaux sociaux	%	2	5	8		24	12	
Indicateur 52- Nombre de voyages de presse	N	157	141	152	155		Iso	
Sources des données : Tahiti Tourisme								

Le positionnement touristique oblige une communication accrue et des visuels forts pour se démarquer nettement des concurrents. Tahiti Tourisme a poursuivi le travail de fond sur la déclinaison des marqueurs (culture, art, nature ...) et la sensibilisation des professionnels locaux et internationaux, ainsi que sur la connaissance et compréhension des valeurs et atouts de la destination.

Ainsi en 2017, 73% du budget d'actions de Tahiti Tourisme a été destiné à promouvoir et commercialiser la destination en animant et diversifiant les réseaux de distribution (301 millions XPF, soit 23% du budget), et en structurant les supports de communication (620 millions XPF, soit 49% du budget).

Objectif n°3-1 : dynamiser la promotion et la commercialisation de la destination sur le WEB (action n°51) :

Budget total 2017 de 351,3 millions XPF :

- Amélioration et animation des sites Tahiti Tourisme à l'international afin d'améliorer les outils et le contenu et de générer toujours plus de leads et trafic vers les offres partenaires pour un total de 48.525.143 XPF ;
- Lancement de campagnes image digitales auprès des cibles de consommateurs pour 221.958.415 XPF ;
- Définition d'une stratégie réseaux sociaux globale et animation des réseaux sociaux pour 10.798.940 XPF ;
- Conception des campagnes marketing diffusées sur le web ainsi que déployées au sein des différents marchés identifiés (70.064.681 XPF).

Objectif n°3-2 : identifier les medias pertinents pour assurer une visibilité constante de la destination (action n°52) :

- Intensification de l'organisation de voyages de presse pour un montant total de 91.328.116 XPF en mettant l'accent notamment sur les îles autres que Bora Bora ainsi que la diversité des expériences et des hébergements afin de favoriser la dispersion de nos visiteurs vers les autres îles.

Objectif n° 3-3 : uniformiser les outils et matériels promotionnels distribués aux opérateurs locaux et internationaux (action 53) :

Budget total 2017 de 58.309.852 XPF :

- Production et distribution de brochures grand public et de produits dérivés/goodies sur les marchés (*Island Discovery Pass, Vacation Guide, Travel Planner, Goodies, Guide Bora Bora Sun*) pour 48.987.374 XPF ;
- Création de contenu promotionnel et réalisation de photoshooting et de videoshooting pour alimenter la médiathèque etc pour 7.062.478 XPF ;
- Création de cartes touristiques et de guides locaux à destination des touristes pour 2.260.000 XPF.

Objectif n°3-4 : développer le web marketing (action n°54) :

- Mise en place d'un outil efficient de base de données et maximisation des travaux menés en interne pour mieux cibler les visiteurs via des travaux de webmarketing (24.867.081 XPF).

4) Objectif n° 4 - Optimiser la commercialisation de la destination Tahiti Et Ses Îles – Améliorer le ciblage de la promotion touristique et diversifier les réseaux de distribution (actions n° 56, n° 57, n° 60 n° 61 et n° 63 de la stratégie)

Objectif n°4-1 : améliorer le ciblage de la promotion touristique :

Afin de répondre à cet objectif, ont notamment été mises en œuvre prioritairement des actions de coopérations qui visaient à équilibrer la saisonnalité pour un montant total de 86.534.455 XPF.

Objectif n°4-2 : Animer et diversifier les réseaux de distribution (actions n° 60, 61 et 63) :

Afin de répondre à cet objectif, les actions suivantes ont notamment été mises en place pour un budget total de 169.939.180 XPF:

- Organisation de voyages de familiarisation pour les chefs de produit et agents de voyage : 35.578.360 XPF ;
- Participation à des salons et événements professionnels et grands publics : 70.602.409 XPF ;
- Développement de la plateforme *Certified Tahiti Specialist* de formation online des professionnels afin qu'ils deviennent des agents certifiés : 5 539 895 XPF.
- Roadshows, sales calls et organisation de séminaires de formation pour 42.150.368 XPF ;
- Organisation d'un séminaire des représentants de Tahiti Tourisme à l'international : 9.707.000 XPF (action n° 60) ;
- Renforcement de la mutualisation avec les autres destinations, et en particulier avec celles du Pacifique, notamment en adhérant et participant activement aux actions de PATA et SPTO et d'ATOUT FRANCE : 6.361.118 XPF (Action n°63).

5) Objectif n° 5 - Autonomiser les touristes et développer l'offre d'hébergement « Made In Tahiti et Ses Îles » (actions n°73)

Les voyageurs utilisent de plus en plus les nouvelles technologies et sont donc mieux informés et plus autonomes. Aussi, Tahiti Tourisme met à la disponibilité de ces voyageurs, une panoplie d'outils de planification afin de créer les conditions favorables à l'essor de ce marché de voyageurs indépendants.

6) Objectif n° 6 - Renforcer la coordination des acteurs du tourisme sur les îles et archipels (actions n°101 de la stratégie)

Tahiti Tourisme avait mobilisé un budget de 2,4 millions XPF afin de diffuser, auprès des *Pôles Locaux de Développement Touristique (PLDT)*, la charte graphique représentative de la destination *Tahiti Et ses Îles* sur les archipels en vue de fédérer les acteurs locaux autour de la campagne globale et de présenter ainsi une image cohérente de la destination entre l'international et le local (action 1).

Cette action n'a pu être réalisée, la création de ces derniers ayant été reportée.

5.6.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

- Le comité de pilotage de la stratégie touristique
- L'observatoire du tourisme
- Le GIE Tahiti Tourisme, pour la promotion de la destination
- Le service du tourisme pour l'accompagnement des hébergements, la régulation, la réglementation, le développement des infrastructures et le suivi de la politique publique

1) **Groupement d'intérêt économique Tahiti Tourisme (GIE TT)**

OPERATEUR : GIE TT							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions <i>GIE Tahiti tourisme Promotion tourisme</i>	(477 369 999) (1 025 000 000)	(460 662 050) (1 123 703 144)	(466 500 000) (1 238 500 000)	(725 800 000) (1 238 500 000)	(573 869 922) (1 238 500 000)	(554 109 922) (1 238 500 000)	(171 690 078) (0)
TOTAL	1 502 369 999	1 584 365 194	1 705 000 000	1 964 300 000	1 812 369 922	1 792 609 922	171 690 078

6. MISSION DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES

La mission Développement des ressources propres rassemble les programmes Agriculture et élevage, Forêts, Pêche et aquaculture, Perliculture, Artisanat et Ressources minières.

6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés à la page 56 du PAP 2017.

6.2 Bilan stratégique de la mission

Le secteur primaire est un réservoir d'opportunités à la création d'emploi et d'activité. Chaque Polynésien aspire à une terre, une maison et un emploi. Le secteur primaire permet à une large partie de notre population d'accéder à ses moyens de subsistances et à des revenus.

Le ministère a souhaité axer son intervention publique de manière prioritaire sur l'accompagnement des porteurs de projets et sur la professionnalisation des filières productives pour l'année 2017.

L'objectif premier qui guide le déploiement des actions publiques auprès de chaque personne souhaitant se lancer dans les activités du secteur primaire, sur terre comme sur mer, est de permettre la création ou la consolidation d'une activité professionnelle permettant de tirer les revenus nécessaires à l'épanouissement d'un foyer.

Au titre de l'agriculture, l'accessibilité et l'aménagement des fonciers agricoles, notamment privés, est la pierre angulaire permettant une meilleure maîtrise de la production agricole. La loi du pays relative aux aides au secteur agricole votée par l'Assemblée de Polynésie française fin août 2017, accompagne fortement nos agriculteurs à l'aménagement des terres agricoles et à leurs irrigations.

Parallèlement, une loi du pays adoptée décembre 2017 va permettre au Pays d'ouvrir de nouvelles pistes à l'urbanisation et aux projets économiques sur des ensembles fonciers, qu'ils soient publics ou privés, mais aujourd'hui inutilisables car enclavés. Cette accessibilité foncière nouvelle pour l'agriculture, l'élevage ou encore les filières d'agro-transformation, permettra de consolider le secteur primaire en terme de production, d'emplois et d'infrastructures.

Une attention particulière a été portée sur la qualité de nos produits agricoles, avec un accompagnement accru vers la conversion à l'agriculture biologique et raisonnée. Certaines filières ont tout à gagner à se

positionner sur le créneau de la qualité et de l'image naturelle que véhicule nos îles. La filière de la Vanille de Tahiti en cours d'obtention de l'appellation d'origine protégée (AOP), nos fruits, l'apiculture, la viande bovine ou encore la transformation des tubercules (Taro, Tarua, Ufi, Umara Tahiti...) sont autant de produits dont le consommateur recherche aujourd'hui de plus en plus la garantie d'une alimentation saine. Une campagne massive de médiatisation a été lancée en fin d'année 2017 avec pour objectif « gagner la confiance des consommateurs » :

- la production de mini documentaire (10) sur la valorisation des produits locaux,
- une campagne de sensibilisation à la biosécurité
- une campagne de prévention du BBTV (banana bunchy top virus)
- une campagne de « manger local » portée conjointement par le ministère et la CAPL

L'exploitation de nos massifs forestiers est une action prioritaire. Le lancement de cette nouvelle filière sera un appel d'air pour notre économie ; de nouveaux emplois vont être créés comme de nouveaux métiers, de nouvelles entreprises. Suite à l'appel à candidature lancé courant 2017 pour l'exploitation d'un important massif de pins des caraïbes aux Marquises, le secteur privé se positionne de plus en plus sur les métiers de la transformation du bois, aussi bien dans les archipels qu'aux IDV, afin de couvrir davantage nos besoins locaux en menuiserie et bois de construction (ex : Fare OPH).

Le secteur primaire concerne également grandement le vaste espace maritime qui caractérise notre Fenua. **La pêche** fait partie intégrante de l'activité au quotidien de nos cinq archipels et il est nécessaire aujourd'hui de tendre vers une gestion pérenne du prélèvement de nos ressources qui respecte les 3 piliers du développement durable, à savoir une gestion :

- socialement équitable
- environnementalement responsable
- économiquement rentable.

Le gouvernement souhaite ainsi actionner deux leviers que sont d'une part, l'incitation aux porteurs de projets souhaitant se lancer dans l'aquaculture et d'autre part, mettre en place les cadres réglementaires permettant de pratiquer les activités de pêche d'une manière durable, responsable et partagée par la population.

Au niveau de l'aquaculture, au delà du projet phare porté par la société « Tahiti Nui Ocean Food » sur l'atoll de Hao, le Pays accompagnera également les porteurs de projets locaux par des aides aux investissements et à la recherche de fonciers aquacoles.

En 2017, les études liées à l'exploitation de la zone biomarine de Faratea ont bien avancée ; elle pourrait être aménagée dès l'année 2018.

D'autres zones propices à l'aquaculture ont également été étudiées, notamment aux ISLV et aux Tuamotu sur des techniques d'élevages accessibles, bon marché et des espèces ciblées (ex : Marava, crabes...)

La filière phare de notre aquaculture reste la crevette, élevée en bassin ou en cage en lagon, et les objectifs sont de tripler la production actuelle (100 tonnes en 2016) à l'horizon de 3 à 5 ans.

L'autre aspect de l'intervention publique sur le secteur des ressources marines concerne la **gestion de nos lagons**. De plus en plus d'associations et de communes réclament aujourd'hui la mise en place de règles de gestion pour assurer à nos générations futures une ressource pérenne en poissons et crustacés.

Concernant le milieu lagonaire, des concertations seront menées à l'échelle communale et associative pour organiser et dupliquer le concept de « Rahui » qui fait déjà ses preuves sur certains sites au niveau de l'acceptation de la population et de l'auto-gestion par les principaux acteurs du lagon. L'objectif principal étant l'écoute et la traduction des mesures de gestion que souhaite mettre en place la population.

Au niveau de la pêche hauturière, le Schéma directeur validé par l'assemblée de la Polynésie française le 13 mars 2018 permet de définir le cap de nos ambitions et des moyens que le secteur public et privé mettront en synergie pour atteindre nos objectifs de développement durable de cette filière. De réels gains en terme de PIB sont possibles grâce à l'augmentation de nos parts de marché sur l'export du thon polynésien bientôt estampillé éco-label. L'augmentation de la flotte de thoniers permettra aussi la création de nouveaux emplois, aussi bien embarqués que dans les métiers à terre.

6.3 Crédits budgétaires de la mission

6.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

905/965 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Agriculture et élevage	962 02	Dépenses de personnel	1 393 157 419	1 377 421 564	1 311 827 777	1 325 554 560	1 227 206 357	1 229 946 609	95 607 951
	965 01	Dépenses de fonctionnement	2 453 230 832	2 519 732 461	2 456 853 695	2 109 037 565	2 103 429 797	2 017 365 496	91 672 069
	905 01	Dépenses d'investissement	345 214 511	287 952 989	677 563 772	1 284 625 729	265 953 596	264 983 095	1 019 642 634
			4 191 602 762	4 185 107 014	4 446 245 244	4 719 217 854	3 596 589 750	3 512 295 200	1 206 922 654
Forêts	962 02	Dépenses de personnel	248 246 422	244 578 241	236 890 000	236 890 000	229 514 156	229 668 038	7 221 962
	965 02	Dépenses de fonctionnement	37 699 334	42 906 994	46 069 000	52 069 000	47 976 781	39 273 973	12 795 027
	905 02	Dépenses d'investissement	36 118 732	18 023 892	99 278 225	204 169 618	39 387 283	34 959 943	169 209 675
			322 064 488	305 509 127	382 237 225	493 128 618	316 878 220	303 901 954	189 226 664
Pêche et aquaculture	962 02	Dépenses de personnel	304 063 652	305 508 174	287 804 000	287 804 000	321 438 400	321 451 165	-33 647 165
	965 03	Dépenses de fonctionnement	529 969 349	549 850 792	472 918 000	553 920 324	537 184 844	518 078 678	35 841 646
	905 03	Dépenses d'investissement	259 584 773	94 081 357	824 266 036	858 742 246	183 138 967	183 138 967	675 603 279
			1 093 617 774	949 440 323	1 584 988 036	1 700 466 570	1 041 762 211	1 022 668 810	677 797 760
Perliculture	962 02	Dépenses de personnel	159 997 515	151 779 808	148 681 000	148 681 000	160 441 816	160 441 816	-11 760 816
	965 04	Dépenses de fonctionnement	83 477 606	119 146 143	216 277 156	249 279 698	229 211 232	213 398 702	35 880 996
	905 04	Dépenses d'investissement	13 021 072	48 856 325	145 762 919	128 341 022	73 104 503	73 104 503	55 236 519
			256 496 193	319 782 276	510 721 075	526 301 720	462 757 551	446 945 021	79 356 699
Artisanat	962 02	Dépenses de personnel	76 641 797	81 169 524	83 952 000	83 952 000	77 142 797	77 143 365	6 808 635
	965 05	Dépenses de fonctionnement	48 361 155	50 147 847	63 822 215	57 877 521	56 309 612	54 039 983	3 837 538
	905 05	Dépenses d'investissement	17 037 587	56 095 331	80 722 066	82 953 734	54 591 767	54 591 767	28 361 967
			142 040 539	187 412 702	228 496 281	224 783 255	188 044 176	185 775 115	39 008 140
Ressources minières	962 02	Dépenses de personnel							
	965 06	Dépenses de fonctionnement	0	0	12 000 000	12 000 000	11 390 400	11 390 400	609 600
	905 06	Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
			0	0	12 000 000	12 000 000	11 390 400	11 390 400	609 600
Total			6 005 821 756	5 947 251 442	7 164 687 861	7 675 898 017	5 617 422 308	5 482 976 500	2 192 921 517

6.4 Programmes Agriculture, élevage et forêts

6.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 57 du PAP 2017.

6.4.2 Bilan stratégique du programme

Sous l'impulsion du nouveau ministre du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines nommé en janvier 2017, la Direction de l'agriculture a poursuivi la mise en œuvre des programmes et missions mis en œuvre par le Service du développement rural les années précédentes, adaptés au nouveau contexte d'organisation du service public de l'agriculture et à la volonté du gouvernement de renforcer de manière significative les actions menées dans le secteur agricole.

Ainsi, de nouvelles opérations ont été votées lors du collectif budgétaire intervenu au début du 2^{ème} semestre 2017 et le budget global alloué à la Direction de l'agriculture s'est accru, tant au niveau du budget d'investissement que du budget de fonctionnement.

Cela s'est traduit par des niveaux d'engagements et de dépenses en forte progression par rapport aux années précédentes :

- sur le budget d'investissement avec 1,087 milliard XPF d'engagement contre 393 millions XPF en 2016, et 316 millions XPF de dépenses liquidées contre 186 millions XPF en 2016 ;
- de même sur le budget de fonctionnement à périmètre constant qui passe de 398 millions XPF de dépenses liquidées en 2016 à 401 millions XPF engagés en 2017.

Par ailleurs, tout en conservant les mêmes orientations stratégiques, mais afin de permettre une meilleure lisibilité des programmes et actions mis en œuvre, la programmation annuelle de performance a été reformulé autour de six objectifs opérationnels dont le présent rapport annuel de performance de l'exercice 2017 reprend les grandes lignes pour le secteur agricole et forestier. Toutefois, leur efficacité ne pourra ainsi être pleinement évaluée que d'ici 2 à 3 ans.

a) Objectif n° 1 : améliorer les performances des producteurs agricoles

Il s'agit d'améliorer la compétitivité des agriculteurs/éleveurs et la productivité de leurs exploitations par des actions de recherche appliquée, la production de références techniques, le transfert de technologie, la réalisation d'actions de formation. L'ensemble des mesures d'aides financières directement accordées aux exploitations agricoles et forestières répondent également à ce même objectif.

Sur ce point, le nouveau dispositif annoncé dès le début d'année, devenu opérationnel en début du 4^{ème} trimestre, a connu immédiatement un vif intérêt auprès des professionnels avec plus de 150 demandes enregistrées les 2 premiers mois de mise en œuvre, représentant un montant d'aide sollicitée d'environ 650 millions de XPF, comparés aux 101 aides attribuées durant toute l'année 2016 pour un montant d'aide attribuée de 75 millions de XPF. Toutefois, les effets concrets du dispositif ne seront vraiment perceptibles qu'à partir du 2^{ème} semestre 2018.

Les actions de soutien ont été mises en œuvre dans toutes les filières, et sont détaillées dans la partie consacrée à l'analyse des résultats (§ 6.4.6 Analyse des performances).

Il faut noter la nécessité de porter une plus grande attention au cours des prochaines années aux actions de soutien dans la filière fruits et filière cocotier qui doivent être intensifiées, et mieux structurées pour répondre aux besoins des professionnels et soutenir la production, notamment les agrumes.

b) Objectif n° 2 : structurer, organiser et diversifier les filières de commercialisation et transformation des produits

La mise en œuvre de mesures financières d'incitation à l'investissement dans des équipements destinés à moderniser les exploitations et les équipements de production et la participation technique ou financière à des investissements structurants dans les filières de production.

Les études de faisabilité, projet de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et études de maîtrise d'œuvre ont été lancés en 2017 dans les filières animales pour tout ce qui concerne les structures d'abattage et mises en marché des productions, afin de rénover l'abattoir de Papara et créer les premières structures d'abattage dans les archipels où l'élevage est présent, à savoir les Iles sous le vent et les Marquises.

Le soutien aux structures de commercialisation et transformation dans les filières végétales s'est accru, et un programme de construction d'atelier relai a été lancé au 2^{ème} semestre 2017.

Par ailleurs, le nouveau dispositif d'aide ouvert aux professionnels de l'agro-transformation avec des plafonds à 30 M XPF pour l'achat d'équipement à des taux majorés de 80% permettra véritablement de soutenir l'activité d'agro-transformation en Polynésie française. L'un des objectifs principaux du ministre est de permettre de fournir les cantines scolaires en produits locaux prêt à l'emploi.

c) Accroître la surface de terres domaniales et privées aménagées pour une activité agricole durable

L'action principale repose sur la mise en place de nouvelles parcelles agricoles, la création de réseaux hydrauliques et de voiries pour offrir aux agriculteurs les meilleures conditions de mise en valeur foncière au sein des lotissements agricoles réalisés sur les domaines du Pays affectés à la Direction de l'agriculture.

Les opérations de travaux relevant de financements du contrat de projet ont été réalisées, telle que la réfection de la retenue collinaire de Temaroa (89 M XPF), ou ont fait l'objet d'études de maîtrise d'œuvre et d'appels d'offre pour un démarrage en début 2018 (route de desserte du nouveau lotissement Marumarutua et 2^{ème} réseau hydraulique agricole sur le domaine d'Opunohu).

Le travail porte également sur l'amélioration des taux de mise en valeur des parcelles, un suivi plus rigoureux des lotissements et une meilleure application des cahiers des charges. Plusieurs lotissements sont revenus sous la responsabilité de la Direction de l'agriculture (Atai et Metuarii après une phase de conflit foncier éteint, Atimaono, suite aux difficultés rencontrées sous la précédente gestion).

Le nouveau dispositif d'aide en faveur de l'agriculture comprend un volet spécifique sur l'aménagement rural mis en œuvre au sein des zones agricoles privées, totalement rénové puisqu'il

fixe un plafond d'aide à hauteur de 150 millions de XPF pour des taux d'aide de 80%, ouvrant d'importantes possibilités pour la mise en œuvre de projets importants sur terrains privés.

d) Favoriser la transition agro-écologique et développer l'agriculture biologique

Plusieurs objectifs spécifiques participent à la mise en œuvre de ce programme :

- développer des actions d'expérimentation et de démonstration, capitaliser et vulgariser des références technico-économiques ;
- faciliter l'accompagnement technico-économique et commercial des agriculteurs certifiés en agriculture biologique et lever les freins à la conversion ;
- faciliter la mise en place de mesures incitatives au développement, à la conversion et à la certification en agriculture biologique d'exploitations agricoles ;
- promouvoir l'agriculture biologique auprès du grand public, informer les consommateurs sur les modes de production en agriculture biologique, valoriser les productions adaptées aux milieux tropicaux insulaires, respectueuses de l'environnement ;

e) Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs

Il s'agit d'améliorer les conditions d'installation des jeunes dans l'agriculture et de favoriser la réussite de leurs projets.

A partir du 2^{ème} semestre 2017, cette opération s'est appuyée sur le nouveau dispositif d'Insertion par la création d'activité (ICRA) permettant l'accompagnement des bénéficiaires sur 2 années durant lesquelles le jeune agriculteur, met en œuvre son projet d'exploitation et bénéficie d'une rémunération à hauteur de 90 000 XPF mensuelle, avec un tutorat exercé par un agent de la direction de l'agriculture sur le lieu de son projet. Le jeune agriculteur peut par ailleurs bénéficier dès le début de la période d'installation proprement des dispositifs d'aide à l'investissement productif prévue dans le dispositif d'aides agricoles, avec les majorations prévues pour la création d'activité.

Ce dispositif tout à fait intéressant et efficace en matière d'insertion doit s'accompagner de formations afin de réussir le processus d'installation. Il représente une activité nouvelle pour les agents de terrain de la Direction de l'agriculture.

f) Soutenir la création et le fonctionnement d'exploitation sylvicoles dans les pôles de production les plus importants et développer l'utilisation du bois local dans la construction

La filière bois représente un potentiel important de création de richesse et d'emplois. Les besoins annuels en ressource ligneuse s'élèvent à 31000 m3. Sur les 4512 ha de pinèdes plantées en Polynésie, les superficies de production représentent 3700 ha. Avec un rendement moyen de 50% au stade de la transformation, ce sont potentiellement plus 17000 m3 de produits finis qui pourraient ainsi être mis sur le marché local chaque année permettant de couvrir environ 50% de nos besoins.

L'objectif global de la politique forestière est de favoriser la création et le développement d'entreprises sylvicoles pour augmenter la part de la production locale de bois sur le marché de la construction sachant que le véritable démarrage et le développement de la filière bois local passe inévitablement par la mise en exploitation des massifs de Nuku-Hiva, plus grands massifs domaniaux de la Polynésie française, ce qui facilitera le développement et la création de petites entreprises d'exploitation forestière qui pourront proposer leur services aux privés conventionnés sur les autres massifs (Tahiti, Moorea, Raiatea et Tubuai).

Un appel à candidature a été effectué en 2017 et a permis d'identifier un porteur de projet pour un investissement global de 1,7 milliards XPF, dont 700 M ; XPF sur un projet de bois-énergie.

La réalisation des gros travaux d'entretien des pistes d'accès aux massifs forestiers et des des travaux d'entretien peuplements forestiers se sont poursuivis.

6.4.3 Bilan stratégique des réformes

a) Réforme effectuée

- **Création de la direction de l'agriculture et de la direction de la biosécurité**

A compter du 1er juin 2017, le Service du développement rural a été scindé en deux entités, la Direction de l'agriculture et la Direction de la Biosécurité après plusieurs années de réflexion et plusieurs projets jamais mis en oeuvre.

En terme de missions, la Direction de l'agriculture a conservé l'ensemble des missions dévolues au Service du développement rural, excepté les missions de biosécurité, ce qui a permis un recentrage vers des missions de développement et d'administration du secteur agricole et forestier. Le positionnement de la Direction de l'agriculture en matière de développement est facilité et son efficacité accrue, dès lors que les enjeux de biosécurité sont désormais portés par une autre direction.

La nouvelle organisation de la Direction de l'agriculture a permis de diminuer le nombre d'entités au sein de l'échelon central avec un bureau stratégie et économie, et de regrouper les entités en charge du développement oeuvrant à l'échelon déconcentrée. La coordination d'ensemble a été facilitée et les réformes intervenues au sein de l'échelon déconcentrée des Îles du vent, notamment à Tahiti, permettent de mieux clarifier le rôle des agents de terrain et de donner plus de cohérence aux actions de développement.

Les ajustements et rééquilibrage en matière d'affectation des personnels doivent encore se poursuivre et tous les bénéfices attendus de la création d'une cellule « recherche – innovation – valorisation » et « forêt et aménagement rural » au sein de l'échelon décontré ne seront perceptibles qu'au fur et à mesure où les nouvelles procédures de travail auront été maîtrisées.

- **Mise en place d'un nouveau dispositif d'aide aux professionnels**

Une refonte complète du dispositif d'aides aux professionnels de l'agriculture, de la forêt et de l'agro-transformation a été effectuée et mise en oeuvre à partir d'octobre 2017, proposant des études et soutiens financiers plus incitatifs :

- hausse importante des plafonds d'aide,
- cumul possible des types d'aide,
- taux majorés jusqu'à 80% pour les îles et les filières prioritaires.

Ce dispositif permet par ailleurs d'envisager désormais un soutien coordonné sur toute une filière, allant des premières études techniques de faisabilité, jusqu'aux installations de stockage/conditionnement/transformation.

b) Réformes à venir

- **Structuration des interventions publiques au travers d'un Schéma directeur de l'agriculture**

Il sera réalisée avec un co-financement de l'AFD sur la période mi 2018 – mi 2019 sur la base de termes de référence élaborés en collaboration avec un expert venu en mission en Polynésie française en novembre 2017. Il permettra d'étudier et mettre en place le cadre général approprié pour les grandes orientations de la politique agricole des dix prochaines années, planifier les besoins en ressources financières et ressources humaines correspondantes.

6.4.4 Crédits budgétaires du programme

905/965 01 - AGRICULTURE ET ELEVAGE							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	248 443 357	256 307 648	185 904 695	236 588 565	382 224 230	330 729 628	-94 141 063
Aides aux secteurs de l'agriculture, élevage... <i>Développement sect agriculture/élevage</i>	49 987 475	39 139 813	136 500 000	201 500 000	65 099 900	50 530 201	150 969 799
Subventions	2 154 800 000	2 224 285 000	2 134 449 000	1 670 949 000	1 656 105 667	1 636 105 667	34 843 333
<i>Caisse de soutien au prix du coprah</i>	<i>(1 780 000 000)</i>	<i>(1 800 000 000)</i>	<i>(1 700 000 000)</i>	<i>(1 200 000 000)</i>	<i>(1 200 000 000)</i>	<i>(1 200 000 000)</i>	<i>(0)</i>
<i>Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire</i>	<i>(149 000 000)</i>	<i>(185 285 000)</i>	<i>(203 185 000)</i>	<i>(203 185 000)</i>	<i>(203 185 000)</i>	<i>(203 185 000)</i>	<i>(0)</i>
<i>ass et autres organismes de droit privé</i>	<i>(1 200 000)</i>	<i>(19 000 000)</i>	<i>(9 264 000)</i>	<i>(30 764 000)</i>	<i>(50 920 667)</i>	<i>(30 920 667)</i>	<i>-(156 667)</i>
<i>Vanille de Tahiti</i>	<i>(224 600 000)</i>	<i>(190 000 000)</i>	<i>(190 000 000)</i>	<i>(190 000 000)</i>	<i>(190 000 000)</i>	<i>(190 000 000)</i>	<i>(0)</i>
<i>Sem Abattage de tahiti</i>	<i>(0)</i>	<i>(30 000 000)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>
<i>Autres</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(32 000 000)</i>	<i>(47 000 000)</i>	<i>(12 000 000)</i>	<i>(12 000 000)</i>	<i>(35 000 000)</i>
TOTAL	2 453 230 832	2 519 732 461	2 456 853 695	2 109 037 565	2 103 429 797	2 017 365 496	91 672 069

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	316 569 850	159 506 292	446 289 843	761 082 827	175 442 275	174 826 734	586 256 093
<i>73.2013 - Rénovation de la retenue collinaire de Temarua</i>	<i>0</i>	<i>843 219</i>	<i>114 156 781</i>	<i>(114 156 781)</i>	<i>(79 993 052)</i>	<i>(79 993 052)</i>	<i>(34 163 729)</i>
<i>84.2015 - Aides aux porteurs de projet en agriculture - 2015</i>	<i>21 010 732</i>	<i>25 373 603</i>	<i>54 735 698</i>	<i>(49 046 170)</i>	<i>(40 563 417)</i>	<i>(40 563 417)</i>	<i>(8 482 753)</i>
<i>56.2016 - Aides financières aux porteurs de projets en agriculture -</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>39 875 237</i>	<i>(37 703 338)</i>	<i>(25 276 855)</i>	<i>(25 276 855)</i>	<i>(12 426 483)</i>
<i>100.2014 - Subvention CAPL - Acquisition d'agro-équipements</i>	<i>0</i>	<i>21 380 247</i>	<i>22 272 833</i>	<i>(22 272 833)</i>	<i>(20 519 747)</i>	<i>(20 519 747)</i>	<i>(1 753 086)</i>
<i>303.2015 - Réalisation d'une salle de découpe - abattoir de Papara</i>		<i>12 266 023</i>	<i>12 733 977</i>	<i>(12 733 977)</i>	<i>(12 595 255)</i>	<i>(12 595 255)</i>	<i>(138 722)</i>
<i>99.2017 - Aménagements de pistes et travaux divers sur domaines</i>			<i>15 000 000</i>	<i>(34 198 257)</i>	<i>(11 825 229)</i>	<i>(11 430 429)</i>	<i>(22 767 828)</i>
<i>Autres ...</i>	<i>295 559 118</i>	<i>99 643 200</i>	<i>187 515 317</i>	<i>490 971 471</i>	<i>-15 331 280</i>	<i>-15 552 021</i>	<i>506 523 492</i>
Aides	26 286 452	34 708 241	193 151 096	424 270 069	69 991 574	69 636 614	354 633 455
<i>aux porteurs de projets</i>	<i>(26 286 452)</i>	<i>(34 445 465)</i>	<i>(177 704 024)</i>	<i>(383 822 997)</i>	<i>(67 834 514)</i>	<i>(67 479 554)</i>	<i>(316 343 443)</i>
<i>Régénération de la cocoteraie</i>	<i>(0)</i>	<i>(262 776)</i>	<i>(15 447 072)</i>	<i>(40 447 072)</i>	<i>(2 157 060)</i>	<i>(2 157 060)</i>	<i>(38 290 012)</i>
Subventions	2 358 209	23 738 456	38 122 833	99 272 833	20 519 747	20 519 747	78 753 086
<i>CAPL</i>	<i>(0)</i>	<i>(21 380 247)</i>	<i>(31 272 833)</i>	<i>(56 272 833)</i>	<i>(20 519 747)</i>	<i>(20 519 747)</i>	<i>(35 753 086)</i>
<i>EVT</i>	<i>(2 358 209)</i>	<i>(2 358 209)</i>	<i>(6 850 000)</i>	<i>(43 000 000)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(43 000 000)</i>
Avances en compte courant d'associés	0	70 000 000	0	0	0	0	0
<i>S.A. KAI HOTU RAU</i>	<i>(0)</i>	<i>(70 000 000)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>
TOTAL	345 214 511	287 952 989	677 563 772	1 284 625 729	265 953 596	264 983 095	1 019 642 634

905/965 02 - FORETS							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	37 699 334	42 906 994	46 069 000	52 069 000	47 976 781	39 273 973	12 795 027
TOTAL	37 699 334	42 906 994	46 069 000	52 069 000	47 976 781	39 273 973	12 795 027

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	36 118 732	18 023 892	99 278 225	159 169 618	39 387 283	34 959 943	124 209 675
<i>101.2017 - Acquisition d'équipements forestiers - 2017</i>			<i>(24 973 470)</i>	<i>(50 411 591)</i>	<i>(22 545 991)</i>	<i>(22 545 991)</i>	<i>(27 865 600)</i>
<i>59.2016 - Aménagements de pistes forestières - 2016</i>		<i>(5 561 300)</i>	<i>(8 652 410)</i>	<i>(7 804 910)</i>	<i>(5 605 930)</i>	<i>(5 605 930)</i>	<i>(2 198 980)</i>
<i>93.2013 - Développement de la filière pinus</i>	<i>(12 642 641)</i>	<i>(4 988 116)</i>	<i>(4 809 705)</i>	<i>(4 509 897)</i>	<i>(4 505 647)</i>	<i>(4 505 647)</i>	<i>(4 250)</i>
<i>90.2013 - Défense des forêts contre les incendies</i>	<i>(2 400 600)</i>	<i>(0)</i>	<i>(3 552 836)</i>	<i>(4 775 621)</i>	<i>(2 302 375)</i>	<i>(2 302 375)</i>	<i>(2 473 246)</i>
<i>Autres ...</i>	<i>(21 075 491)</i>	<i>(7 474 476)</i>	<i>(57 289 804)</i>	<i>(91 667 599)</i>	<i>(4 427 340)</i>	<i>(0)</i>	<i>(91 667 599)</i>
Aides	0	0	0	45 000 000	0	0	45 000 000
<i>407.2017 - Aide au développement de la filière bois -</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(45 000 000)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(45 000 000)</i>
TOTAL	36 118 732	18 023 892	99 278 225	204 169 618	39 387 283	34 959 943	169 209 675

6.4.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
905/965 01 - AGRICULTURE ET ELEVAGE	1 926 350 000	1 617 251 246	1 368 214 834	558 135 166	
Accroître la surface de terres domaniales et privées aménagées pour une activité					
Création d'un réseau hydraulique OPUNOHU (97.2017)	51 000 000	43 573 930	0	51 000 000	marché engagé - début travaux 1er trim 2018 problèmes rencontrés dans la réalisation de l'appel
Aménagement des voiries et ouvrages hydraulique du lotissement MARUMARUTUA Afoah	145 000 000	1 856 592	1 856 592	143 143 408	
Etudes et travaux de pistes pour domaines agricoles - 2017 (AP 99.2017)	30 000 000	26 828 637	12 197 129	17 802 871	
Etudes et travaux aménagements hydraulique sur domaine agricole - 2017 (100.2017)	30 000 000	29 379 517	5 980 151	24 019 849	
Etude réhabilitation réseau hydraulique domaine FAAROA (388.2017)	non renseigné	0	0	0	consultations maître d'œuvre consultations maître d'œuvre
Aménagement réseau hydraulique sur lotissement Faahue (389.2017)	non renseigné	0	0	0	
				0	
				0	
Améliorer les performances des producteurs agricoles					
Aides financières aux porteurs de projets en agriculture - 2017 (89.2017)	non renseigné	14 290 686	1 994 242	0	Globalement, les montants d'aide liquidés en 2017 (demandes 2015 et 2016) ont été supérieurs de 30% aux montants moyens des années précédentes. La mise en place d'un nouveau dispositif plus incitatif et annoncé comme tel aux bénéficiaires potentiels, en fin d'année a généré un report du dépôt des demandes vers la fin d'année, et donc une baisse des engagements de nouvelles demandes sur l'année 2017.
Aides financières aux porteurs de projets en agriculture - 2016 (56.2016)	non renseigné	0	25 276 855	0	
Aides aux porteurs de projets en agriculture - 2015 (84.2015)	non renseigné	0	40 563 417	0	
Aides aux porteurs de projets en agriculture et en forêt aux IDV (401.2017)	non renseigné	0	0	0	
Aides aux porteurs de projets en agriculture et en forêt aux ISLV (402.2017)	non renseigné	581 568	0	0	
Aides aux porteurs de projets en agriculture et en forêt aux MARQUISES (403.2017)	non renseigné	0	0	0	
Aides aux porteurs de projets en agriculture et en forêt aux AUST (404.2017)	non renseigné	0	0	0	
Aides aux porteurs de projets en agriculture et en forêt aux TG (405.2017)	non renseigné	0	0	0	
Aides aux porteurs de projets en forêt - filière BOIS (407.2017)	non renseigné	0	0	0	
Total aides aux porteurs de projets en agriculture et en forêt	150 000 000	14 872 254	67 834 514	82 165 486	
Equipements et matériels divers DAG - 2017 (372.2017)	non renseigné	25 855 880	0	0	augmentation AP collectif / retard livraison
Matériels et aménagements pour la recherche agronomique du SDR (95.2017)	15 000 000	28 348 811	5 957 827	9 042 173	
Travaux et équipements de la station d'élevage bovine de Taravao - Etudes (98.2017)	20 000 000	17 157 603	7 429 997	12 570 003	
Aides pour le développement de la cocoteraie - programmation 2017 (90.2017)	30 000 000	21 142 440	0	30 000 000	
Structurer, organiser et diversifier les filières de commercialisation et transformation des produits					
Construction du nouvel abattoir - études (AP336.2015)	5 000 000	1 785 538	365 538	4 634 462	études de faisabilité et dimensionnement en cours augmentation AP collectif / retard livraison engagement marché - annulation engagement marché AMO
Reconstruction de la station d'épuration - abattoir Papara (83.2015)	30 000 000			30 000 000	
Réalisation de structures d'abattages fixes ou mobiles (306.2016)	60 000 000	4 449 761	3 249 761	56 750 239	
Equipement du département Industries Agroalimentaires du SDR - 2017 (88.2017)	3 000 000	19 987 532	2 964 132	35 868	
Construction d'ateliers relais - filière bois - ISLV (AP273.2013)	12 000 000	27 663 130		12 000 000	
Etudes et travaux pour la mise en place d'un centre naisseur (94.2014)	50 000 000	35 539 956	67 260	49 932 740	
Moderniser l'environnement institutionnel					
renouvellement d'une partie du parc automobile du SDR APX.121.2016	15 000 000		7 000 000	8 000 000	2 véhicules achetés (berline direction et toyota Hilux) utilisation AP 373.2017 (voir ci-dessous)
Mise aux normes des bâtiments du SDR-IDV (AP32.2015)	10 000 000	2 615 370	2 515 830	7 484 170	
Mise aux normes des bâtiments du SDR-ISLV (AP80.2015)	7 000 000	7 070 860	7 070 860	-70 860	
Rénovation et la mise aux normes des bâtiments du SDR - Australes - 2016 (AP58.2016)	5 000 000	772 030	772 030	4 227 970	opération millésimée 2016
Rénovation et mise aux normes des bâtiments du SDR - Marquises- 2017(87.2017)	10 000 000	5 425 266	3 933 666	6 066 334	
Rénovation et extension du bâtiment DAG (373.2017)	non renseigné	12 545 892			retards exécution travaux
sous-total direction de l'agriculture	678 000 000	341 743 253	197 029 801	548 804 713	
Subventions & Opérateurs					
Caisse de Soutien des Prix du Coprah	1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000	0	
Chambre d'Agriculture et de la Pêche lagonnaire	18 500 000	30 380 247	20 519 547	-2 019 547	
EPIC vanille de tahiti	11 350 000	23 000 000		11 350 000	
Etablissement public territorial d'enseignement et de formation professionnelle agricoles	18 500 000	37 000 000	18 500 000	0	

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
905/965 02 - FORETS	110 000 000	107 955 542	26 973 321	83 026 669	
Aménagement de pistes forestières -2017 (102.2017)	20 000 000	43 510 707	4 427 340	15 572 660	Engagements en fin d'année n'ayant pas permis d'effectuer la totalité des paiements durant l'exercice
Acquisition d'équipements forestiers (101.2017)	35 000 000	49 762 875	22 545 991	12 454 009	
Aménagement d'un site de traitement du bois et équipement (103.2017))	55 000 000	14 681 960		55 000 000	

6.4.6 Bilan de la performance

Les résultats de l'activité de la Direction de l'agriculture pour l'exercice 2017 répondent aux objectifs fixés au PAP 2017. Ils restent toutefois en deçà des nouveaux objectifs exprimés en cours d'année par le nouveau ministère en charge de l'agriculture qui a obtenu en cours d'année un volume de crédits d'investissement important. Ces nouveaux objectifs ne pourront être atteints qu'une fois la nouvelle structure administrative pleinement opérationnelle avec les moyens humains et techniques adéquates.

1) Objectif n° 1 : Contribuer à améliorer les performances des producteurs agricoles

Objectif n°1 - Contribuer à améliorer les performances des producteurs agricoles ; structurer, organiser et diversifier les filières de production en agriculture et élevage										
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévisions (PAP 2017)	2017 à mi-2017	2017 Réalisé	2018 Prévision	2019 et + cible
Indicateur 1.1 Montant des aides attribuées pour l'achat d'équipements agricoles (types 2 et4)	FCFP		19 296 834	83 729 043	56 385 790	60 000 000	54 853 327	62 713 974	200 000 000	
Indicateur 1.2 Nombre de porteurs de projets en agro transformation formés ou informés	Nbre	18	24	22	34	20	25	37	35	35 à 40
Indicateur 1.3 Nombre de transformateurs et producteurs de produits agroalimentaires installés	Nbre	69	69	73	84	79	91	92	96	100
Indicateur 1.4 Nombre de groupements bénéficiant de la prise en charge du fret	Nbre	32	38	55	66	72	72	75	80	85
Indicateur 1.5 Quantité de coprah produit (pds arrivée données brutes HdT avant traitement stat SDR)	tonnes	9 765	12 937	14 556	11 288	15 000	5 476	10 781	12 000	12 000
Indicateur 1.6 Nombre de lâchers de tétrastychus										
Indicateur 1.7 Nombre d'hectares régénérés (données suivi TG + suivi champ semencier)	ha	57	162	99	50	150	7 (ISLV) nc (TG)	8 (IDV) 10 (ISLV)	200 dont 35 (IDV et ISLV)	500
Indicateur 1.8 Nombre de Plants fruitiers vendus										
Indicateur 1.9 Nombre de lâchers d'auxiliaires (micro-guêpes)								20	20	
Indicateur 1.10 Nombre de nouvelles fiches techniques élaborées ou actualisées										

Mise en œuvre opérée et principaux travaux ou études réalisées :

- Aides et soutien à la filière fruit
 - Production de plants fruitiers en pépinières (Tahiti, Raiatea, Tubuai, Rurutu, Rikitea, Nuku Hiva, Ua Pou, Ua Uka, Tikehau, Fakarava, Rangiroa)
 - Gestion et entretien des collections variétales, parcs à bois, et parcelles de démonstration (Papara, Ua Uka, Nuku Hiva, Rurutu, Tubuai, Raiatea)
 - Production et lâchers de micro-guêpes contre la mouche des fruits (Tahiti, Nuku Hiva,
 - Perfectionnement de l'équipement technique de la pépinière de Papara (dalles support des pots, réfection abris de greffage, hangar)
- Aide et soutien à la filière cocotier
 - Soutien aux actions de régénération : fourniture de noix sélectionnés et aide à la création et entretien de pépinières -
 - Aides à l'acquisition et/ou construction de séchoirs
 - Aides aux engrais et au bagage
 - Production et lâchers de *Tetrastychus* (lutte biologique)
 - Gestion du champ semencier – production de cocos hybrides
 - Consultation et choix d'un prestataire pour une large étude socio-économique de la filière coprah (enquête auprès de 200 exploitants) – budget 10 M. XPF
- Aide et soutien à la filière maraîchage et vivriers
 - Essais variétaux / tests gustatifs melons / carottes / pommes de terre
 - Maîtrise des impacts liés à l'utilisation des pesticides : 2 campagnes de mesures de contrôle des teneurs en résidus de pesticides dans les légumes et produits vivriers de Tahiti & Moorea sous mode de production conventionnel
 - Entretien de collections variétales des principales cultures vivrières pour conservation et diffusion à la demande des producteurs (taro, uru, bananes, fei, patates douces).
- Aide et soutien à la filière apicole
 - Stages de formation d'apiculteurs,
 - Etude sur la qualité des miels,
 - Spécialisation d'un binôme ingénieur/technicien en soutien de la filière.
- Aide et soutien à la commercialisation de viande bovine
 - Etude projet chambre de maturation à l'abattoir de Papara
 - Etudes économique de la filière et projet d'augmentation du soutien au prix de la viande
- Aide et soutien à la production de viande porcine
 - Suivi et conseil technique aux éleveurs par une technicienne spécialisée en production porcine
- Aide et soutien à la filière « plantes médicinales, aromatique, cosmétique »
 - Suivi et conseil technique aux unités de production d'huile de coco vierge

2) Objectif n° 2 : Structurer, organiser et diversifier les filières de production en agriculture et élevage

Objectif n° 2 - Réaliser et rénover les équipements structurants dans les filières de production animale et améliorer la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale										
	2013	2014	2015	2016 Réalisé	2017 Prévisions (PAP 2017)	2017 à mi-2017	2017 Réalisé	2018 Prévision	2019 et + cible	
Indicateur 2.1 Etat d'avancement des projets de construction d'équipements structurants dans la filière élevage										
Indicateur 2.1.1 Etat d'avancement centre naisseur (phases réalisé)	projets non démarrés			Etude faisabilité	Passation marché AMO	appel d'offres terminé	Finalisation marché AMO	Dépôt PC et IPCE	début travaux	
Indicateur 2.1.2 Etat d'avancement tuerie Raiatea				Etude de faisabilité & conception	début chantier travaux	Dépôt PC et IPCE	dossier aide étude (ICPE, PC) à l'instruction études	début des travaux	mise en service	
Indicateur 2.1.3 Etat d'avancement du nouveau projet d'abattoir				Etude faisabilité	Passation marché AMO	Etude faisabilité	complémentair es en cours : bâtementaire, éco	AMO	Maîtrise d'œuvre - APD	
Indicateur 2.2 Etat d'avancement des projets de construction d'équipements structurants dans les filières végétales										
Indicateur 2.2.1 Etat d'avancement Ateliers relai (installations de stockage / conditionnement / agro-transformation multi-filières)	projet non démarré					vote collectif budgétaire	Etude faisabilité	2 ateliers réalisés	5 ateliers réalisés	

Objectif 2.1 Réaliser et rénover les équipements structurants dans les filières de production animale et améliorer la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale

Réalisation des études de faisabilité et études de conception des projets à réaliser sur les 2 ou 3 prochaines années :

- Construction d'un centre de naisseurs porcins de 500 truies (étude de faisabilité démarrée en novembre 2015, consultation et passation marché pour une AMO). ,
- études préalables à la construction d'une unité d'abattage privé sur l'île de Raiatea sur un terrain domanial (domaine Hamoa), avec soutien technique et financier de la Direction de l'agriculture ;
- Projet de construction d'une unité d'abattage de bovins sur l'île de Nuku Hiva ;
- Centre de collecte caprins de Ua Uka et Ua pou
- Travaux de rénovation et d'équipements de l'abattoir de Papara : le projet de nouvel à l'abattoir est en phase d'étude et il demeure indispensable de maintenir en parfait état de fonctionnement l'abattoir actuel, ce qui suppose de remplacer certains matériels usagés ou installations défectueuses.
- Etude de faisabilité d'un nouvel abattoir

Un soutien important a été apporté à l'abattoir de Papara au travers de diverses réparations de matériels et travaux sur le bâtiment lui-même, réalisés suite à des travaux d'audit (travaux d'étanchéité et d'isolation notamment). Une chaîne spécifique d'abattage de volaille a été commandée, ainsi qu'une chambre de maturation destinée à améliorer la qualité de la viande bovine issue des bêtes de réforme ou des jeunes bovins. La réfection de la station d'épuration devra également être effectuée en 2018.

Une loi de pays a été adoptée afin de réglementer l'abattage dans les îles, qui s'effectue actuellement hors cadre réglementaire.

Objectif 2.2 Soutenir la réalisation et le fonctionnement des équipements structurants dans les filières de production végétale pour assurer la mise en marché des produits, en frais ou après transformation

- Appui technique et aide à l'équipement d'installations de stockage / conditionnement / agro-transformation multi-filières : fruits / légumes / produits vivriers / cocotier / produits cosmétiques
 - Unités de production d'huile vierge de cocos
 - Projets installation chambres froides à Rimatara et Huahine
 - Acquisition d'équipements pilotes pour traitement et conditionnement de l'eau de coco
- Etude de faisabilité et conception d'ateliers relais abritant des installations de stockage / conditionnement / agro-transformation de fruits / légumes / produits vivriers (Tahiti, Huahine, Raiatea)

3) *Objectif n° 3 : Accroître la surface de terres domaniales et privées aménagées pour une activité agricole durable*

Objectif n°3 Accroître la surface de terres domaniales et privées aménagées pour une activité agricole durable									
	Unité	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévisions (PAP 2017)	2017 à mi-2017	2017 Réalisé	2018 Prévision	2019 et + cible
Terres aménagées et agriculteurs installés au sein des lotissements agricoles									
Indicateur 3.1 Surface totale des lotissements agricoles aménagés	HA	855,20	872	896	906	906	940,4	950	970
Indicateur 3.2 Nombre total d'agriculteurs installés dans des lotissements agricoles	ind	404	435	465	480	480	506	528	540
Indicateur 3.3 Taux de mise en valeur des lots attribués	%		54%	54%	56%	56%	56%	60%	60%
Aides financières apportées aux travaux d'aménagement de terrains									
Indicateur 3.4 Montant des aides attribuées pour la réalisation d'aménagements fonciers en terrain privés	FCFP	0	4 429 927	6 885 265	10 000 000	10 032 743	12 521 536	40 000 000	60 000 000

Mise en œuvre opérée et principaux travaux ou études réalisées

- Plateau de Taravao (Tahiti) : réfection de la retenue collinaire de Temaroa – 89 M Fcp
- Opunohu (Moorea) : gros entretien et rechargement du réseau de pistes (35 M. Fcp), passation du marché de construction d'un 2^{ème} réseau hydraulique agricole
- Haamoia (Raiatea) : construction d'un nouveau réseau hydraulique (en cours)
- Faaroa (Raiatea) : création de pistes et radiers, défrichage de lots,
- Maraeroa (Raiatea) : création de pistes, achèvement et mise en service réseau hydraulique agricole
- Faahue/Brown (Tahaa) : début études d'un nouveau réseau d'hydraulique agricole
- Vaihi/Baie du contrôleur (Taipivai – Nuku Hiva) : travaux de réfection de pistes
- Matavahi (Tubuai) : travaux de réfection du réseau hydraulique (non achevé)

L'année 2017 a été la dernière année de mise en œuvre du programme INTEGRE « réseau ferme pilote en agriculture biologique ». Ce programme a permis de renforcer considérablement le secteur de l'agriculture biologique en Polynésie française. 17 fiches techniques ont été produites, 30 agriculteurs formés, près de 150 agriculteurs disposent d'une garantie en agriculture biologique, dont 104 sur la filière taro de Rurutu.

4) Objectif n° 4 : Favoriser la transition agro-écologique et développer l'agriculture biologique

Objectif n°4 - Favoriser la transition agro-écologique et encourager le développement de l'agriculture biologique									
	Unité	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévisions (PAP 2017)	2017 à mi-2017	2017 Réalisé	2018 Prévision	2019 et + cible
4.1 - Donner les outils nécessaires aux professionnels pour leur permettre de s'engager dans une démarche qualité en agriculture biologique									
Indicateur 4.1.1 Nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche de certification/garantie en agriculture biologique	Nbre	10	12	15	20	27 (dont 8 périmètres de taro regroupant 100 agriculteurs)	35 (dont 8 périmètres de taro regroupant 100 agriculteurs)	35	100
Indicateur 4.1.2 Surface des exploitations engagées dans une démarche de certification/garantie en agriculture biologique	ha	22,2	33,7	44,1	50	100	112	120	300
Indicateur 4.1.3 Nombre de formations dispensées en agriculture biologique	Nbre	1	2	5	diffusion fiches techniques visites parcelles pilotes	3	4	6	12
4.2 - Améliorer le taux de couverture de nos besoins caloriques actuels par des produits amyliacés, issus d'espèces vivrières polynésiennes traditionnelles adaptées au contexte agro-pédo-climatique à faible consommation d'intrants									
Indicateur 4.2.1 Volume des importations des produits alimentaires à base de céréales	tonnes	45 951	46 184	48 278	45 000	22 500	46 974	45 000	45 000
Indicateur 4.2.2 Production commercialisée des produits amyliacés locaux	tonnes	805	823	NC	850	non disponible	non disponible	900	45 000

Plusieurs actions en faveur du développement de l'agriculture biologique et soutenant toutes les pratiques relevant de l'agro-écologie ont été réalisées :

- Animation et suivi de 2 fermes pilotes équipées avec l'aide des pouvoirs publics ;
- Elaboration de 17 fiches techniques sur l'agriculture biologique (9 fiches cultures maraîchères – 8 fiches généralistes)
- Obtention de la première garantie groupée en agriculture biologique des périmètres irrigués de taro à Rurutu (100 agriculteurs sur plus de 20 ha répartis dans tous les villages de l'île),
- 4 stages de formation en agriculture biologique auprès d'un groupe d'agriculteurs de Raiatea par le référent du programme INTEGRE
- Soutien technique et financier et audit externe Ecocert du Système participatif de garantie SPG Biofetaia
- Elaboration du nouveau programme XIème FED régional PTOM sur la transition agro-écologique et le développement de l'agriculture biologique, en relation avec la CANC et les services techniques de Wallis & Futuna ;

- Participation d'une délégation polynésienne au Salon tech & Bio à Valence (nombreux contacts, prises d'informations, réunions de travail avec l'INAO et l'APCA)

5) Objectif n° 5 : Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs

Objectif n°5 Favoriser l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs									
Améliorer les conditions d'installation des jeunes dans l'agriculture et de favoriser la réussite de leurs projets									
	Unité	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévisions (PAP 2017)	2017 à mi-2017	2017 Réalisé	2018 Prévision	2019 et + cible
Indicateur 5.1 Nombre de jeunes agriculteurs en phase d'installation ayant bénéficié d'une aide ARA	nombre	8	8	4	7	3	3	20	40
Indicateur 5.2 : Pourcentage d'agriculteurs de moins de 40 ans parmi ceux ayant bénéficié d'une aide ARA	%	50%	44%	35%	30%	41%	38%	50%	50%
Indicateur 5.3 : Nombre de jeunes agriculteurs bénéficiant d'un dispositif d'insertion par la création d'activité	nombre	non mis en œuvre		16	30	16	32	80	100

6) Objectif n° 6 : Soutenir la création et le fonctionnement d'exploitation sylvicoles dans les pôles de production les plus importants et mener les travaux d'entretien sylvicoles pour garantir une bonne valorisation des ressources

Objectif n°6 Maintenir l'attractivité des activités agricoles et forestières dans les zones rurales éloignées de Tahiti et mener les travaux d'entretien sylvicoles pour garantir une bonne valorisation des ressources										
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 réalisé	2017 Prévisions (PAP 2017)	2017 à mi-2017	2017 Réalisé	2018 Prévision	2019 et + cible
Indicateur 6.1 Nombre d'entreprises installées dans l'exploitation et la transformation du bois local	Nbre	4	5	5	5	8	6	7	9	11
Indicateur 6.2 Volume de bois de pin vendu à des entreprises privées	m ³	1340	1835		1 890	19 700	3 700	5 200	9 000	13 000
Indicateur 6.3 Surface de forêts entretenus	ha									
Indicateur 6.4 Longueur de pistes forestières entretenues ou réhabilitées	km									

Mise en œuvre opérée et principaux travaux ou études réalisées

- Réfection et entretien de pistes forestières - pins des caraïbes et bois d'ébénisterie : (Nuku Hiva, Hiva Oa, Tubuai, Moorea, Raiatea, Tahiti)
- Inventaire et travaux d'entretien des plantations forestières (Rimatara, Tubuai, Raiatea, Moorea)
- Stages de formation à l'abattage/débardage/sciage (scies mobiles) de pins des caraïbes à Rurutu et Huahine
- Etudes et appel d'offres construction atelier relais – bois à Raiatea (domaine Hamoa)
- Identification d'un porteur de projet après appel à candidature pour l'exploitation du massif de Toovi (potentiel de production de 17 000 m³ annuel)
- Instruction de plusieurs dossiers d'aide à l'équipement de scieries en activité ou en projet (Tahiti, Raiatea, Hiva Oa, Tubuai, Moorea)

6.4.7 Bilan des comptes spéciaux

En 2017, le SDR est venu en assistance des populations de Tahiti et Moorea sinistrées suite aux fortes précipitations subies les 21 et 22 janvier reconnues comme état de calamités naturelles par arrêté n° 64/CM du 22 janvier 2017.

Le service s'est chargé de recenser les agriculteurs et éleveurs sinistrés pour monter leurs dossiers de demandes d'indemnisation.

A cet effet, une commission de recensement des sinistres et de répartition des secours a été créée par arrêté n°77 CM du 28 janvier 2017 qui s'est réunie les 14 février et 14 mars 2017. Elle a permis de valider, sur la base des enquêtes de terrain des agents du service, les montants des indemnisations à verser aux 69 sinistrés recensés. Au final, 22 055 503 XPF ont été versés aux 69 sinistrés à partir de crédits venant à l'origine du fonds d'aide aux victimes de calamités.

6.4.8 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1/ Etablissement public « Vanille de Tahiti » (EVT)

OPERATEUR : EVT							
FONCTIONNEMENT	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BM 2016	Engagements	CA 2016	BM - CA
Subvention de fonctionnement à l'EVT	(224 600 000)	(190 000 000)	(190 000 000)	(190 000 000)	(190 000 000)	(190 000 000)	(0)
TOTAL	224 600 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	0
INVESTISSEMENT	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BM 2016	Engagements	CA 2016	BM - CA
Subventions d'investissement à l'EVT	(2 358 209)	(2 358 209)	(6 850 000)	(43 000 000)	(0)	(0)	(43 000 000)
TOTAL	2 358 209	2 358 209	6 850 000	43 000 000	0	0	43 000 000

L'Établissement « Vanille de Tahiti » est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par délibération n°2003-068/APF du 15 mai 2003.

Son champ d'intervention s'étend aux secteurs de la production, de la recherche et développement, de la transformation, du contrôle de la qualité, de la commercialisation et de la promotion de la vanille produite dans notre pays.

Dans ce cadre, il a pour missions :

- d'assurer la promotion de la vanille produite en Polynésie française ;
- d'assurer le contrôle de la qualité de la vanille produite en Polynésie française ;
- de mettre en œuvre toute action en vue d'aboutir à la protection juridique de la vanille produite en Polynésie française ;
- d'assurer, par convention avec des organismes publics ou privés agréés, la formation des producteurs, des préparateurs et des experts de vanille ;
- d'assurer l'encadrement technique des producteurs de vanille ;
- de gérer la recherche appliquée au développement de la vanille ;
- de mettre en place et de gérer les mesures incitatives à l'installation de nouvelles parcelles de vanille ;
- de commercialiser auprès des producteurs de vanille les biens et les services destinés à la création, au renouvellement et à la conduite de leur exploitation ;
- de gérer les parcelles de terres domaniales affectées à l'établissement et destinées à la culture de la vanille.

Plus généralement, il peut mener toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou susceptible d'en favoriser l'exploitation, le développement ou la promotion.

OPERATEUR: EVT		Crédits budgétaires					
Rubrique de dépenses	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	Réalisé au 31/12/17	BM - CA
Dépenses de personnel	155 058 592	146 412 138	165 336 327	152 818 667	143 029 654	143 029 654	9 789 013
Dépenses de fonctionnement	63 544 213	108 827 489	61 014 201	71 224 567	63 396 475	63 396 475	7 828 092
Dépenses d'investissement	46 358 580	63 822 903	10 000 000	54 015 559	34 976 540	34 976 540	19 039 019
TOTAL		264 961 385	319 062 530	236 350 528	278 058 793	241 402 669	36 656 124

OPERATEUR: EVT		Crédits budgétaires						
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	Réalisé au 31/12/17	BM - CA	
Subventions								
Exploitation	194 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	0	
Installation d'ombrières	30 600 000	0	0	0	0	1 788 956	-1 788 956	
TOTAL	224 600 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	191 788 956	-1 788 956	

OPERATEUR: EVT		Prévision	Exécution				Commentaires
INVESTISSEMENT		BP 2017	BM 2017	Engagements	Réalisé au 31/12/17	BM - CA	
Subventions		0	43 000 000	23 130 181	26 534 710	16 465 290	
aménagement de l'antenne de Mataiea et acquisition de véhicule (AP 91-2017)		0	15 000 000	9 616 709	9 616 709	5 383 291	PC en cours d'instruction
aménagement d'une zone de fabrication de fertilisants sur Raiatea (AP 92-2017)		0	5 000 000	0	0	5 000 000	
mise en norme du laboratoire et aménagement de la patothèque - phase 1 (AP 93-2017)		0	3 000 000		3 404 529	-404 529	
ombrière pilote au Tuamotu & Marquises (AP 400-2017)		0	20 000 000	13 513 472	13 513 472	6 486 528	Installation réalisée à hauteur de 50%

L'agriculture contribue également au rayonnement international de la Polynésie française. En effet, les ressources issues de nos lagons et de notre océan et les produits agricoles tels que le monoi issu du coprah, le noni et plus particulièrement la vanille de Tahiti font partie intégrante des richesses de notre Fenua. D'ailleurs la filière vanille représente un enjeu important pour le développement économique de notre Pays.

Bien que la production de vanille mûre varie fortement selon les années (73 tonnes en 2009, 13 tonnes en 2015), la valeur à l'export reste plus constante ; c'est le signe d'un produit recherché (principalement en gastronomie, pâtisserie, glacerie fine et parfumerie) positionné sur un marché de niche et pour lequel les acheteurs n'hésitent pas à payer plus cher en situation de pénurie. Il n'en demeure pas moins que l'offre reste insuffisante pour satisfaire la demande (les besoins sont estimés à 25 tonnes de vanille préparée par

an) ; augmenter la production de manière durable reste donc le préalable pour profiter pleinement de ce marché de niche.

En effet, malgré que l'or noir de notre fenua fasse vivre environ 400 agriculteurs, nous assistons, depuis 2009, à une baisse de la production de vanille mûre, conséquence d'une démotivation puis de l'abandon de l'agriculteur suite à la chute du prix d'achat de la vanille mûre (2 747 XPF). Sur 24 hectares de surfaces plantées, seule la moitié produit. Ainsi, depuis fin 2013 une opération de remotivation et régénération a été entreprise afin de faire produire les 12 hectares.

L'ambition du ministère de l'agriculture est de garantir la production de vanille mûre de qualité irréprochable pour satisfaire la demande actuelle puis d'augmenter la production afin de se positionner sur des marchés autres que la gastronomie (pharmacopée et parfumerie).

Ainsi, afin de stabiliser puis d'augmenter la production de vanilles mûres pour satisfaire le marché à l'export (20 tonnes, soit 40 tonnes de vanilles mûres), le ministère en charge de l'agriculture a assigné à l'établissement vanille de tahiti plusieurs objectifs dont le premier consiste en l'installation de nouvelles surfaces de production et à l'améliorer la vulgarisation auprès des agriculteurs en faible production et motivés.

Objectif n° 1 - Augmenter la production de vanille								
Augmenter les surfaces productives pour sécuriser la production globale et améliorer la vulgarisation								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Production annuelle de vanille	KG	13 291	25 717	20 000	20 000	17 073	25 000	35 000
Indicateur 1.2 - Surface productive sous-ombrière	Ha	15	10,5	17,0	10,5	7,5	13,0	19,0
Indicateur 1.3 - Surface productive traditionnelle	Ha	28,0	31,0	35,0	31,0	29,0	31,0	31,0
Sources des données : EVT/ISPF								
Mode de calcul des indicateurs :								
Autres commentaires :								

L'augmentation de la production de la vanille implique également que l'accent soit mis sur la recherche. Ainsi, les projets de recherches de l'établissement regroupent différentes thématiques (conservation de la diversité, génétique, pathologie) complémentaires et qui se rejoignent sur leur objectif commun qui est l'amélioration des conditions de culture du vanillier.

Conservation et sélection de la diversité des vanilliers polynésiens

L'EVT dispose d'une collection de vanilliers afin de conserver la richesse, en termes de diversité, que représente le vanillier en Polynésie française : ces plants pourraient avoir des particularités intéressantes : précocité de floraison, non déhiscence, rendement, qualité aromatique, résistance aux maladies, etc.

Pour ce faire, l'EVT s'attache à caractériser la diversité des vanilliers polynésiens afin de sélectionner les meilleurs vanilliers à proposer aux agriculteurs.

Ainsi, des mesures et notations définies par l'UPOV sont réalisées sur des accessions. Ces dernières sont par la suite plantées en pépinière pour vérifier leur distinction, leur homogénéité et leur stabilité (test DHS) avant de les diffuser aux agriculteurs.

Pathologie du vanillier

La maladie la plus répandue dans les plantations de vanille est la fusariose. Cette maladie, dite de dépérissement des racines et des tiges, a été étudiée à l'occasion d'une thèse (T. Atuahiva, 2015). Le pathogène responsable a été identifié. Il s'agit d'une nouvelle souche de *Fusarium*, baptisée *Fusarium oxysporum* f.sp. *radicis -vanillae*, et des premières recommandations ont été faites aux producteurs pour éviter de propager la maladie.

L'EVT continue le suivi sanitaire et l'étude de la fusariose notamment pour déterminer s'il existe un ou plusieurs champignons responsables de la fusariose en Polynésie française.

Les résultats issus de ce projet permettront de définir des stratégies d'amélioration génétique du vanillier afin de pérenniser la filière vanille et de préserver la qualité de son image.

Objectif n° 2 - Améliorer les conditions de culture								
Augmenter les rendements des plantations en maîtrisant les maladies et en améliorant le nutriment								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Prévalence de symptômes de fusariose dans les plantations	%	90	84	60	60	70	60	50
Indicateur 1.2 - Rendement avec engrais vanillier (Phase de test dans les ombrières de l'EVT)	nbr de gousses par tuteurs					14	20,0	30,0
Indicateur 1.3 - Satisfaction des producteurs (fournitures de boutures hors dispositif d'aide)	note de 0 à 3	0	0	3	3	0	3	3
Sources des données : EVT								
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir des producteurs suivis Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir du nombre de boutures fournies								
Autres commentaires :								

L'émergence de nouveaux pays producteurs de *vanilla xtahitensis* et les retours d'informations issus du terrain et des ventes montrent que la vanille pourrait perdre l'image qu'elle véhicule depuis toujours à travers le monde. Pour ce faire, une démarche de labellisation est en cours par l'association interprofessionnelle créée en février 2017 et une amélioration des dispositifs réglementaires et d'organisation de la filière sera prochainement engagée.

Objectif n° 3 - Obtenir la labellisation AOP pour la vanille de Tahiti								
Garantir une vanille de qualité irréprochable								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Démarche d'obtention de l'AO en Polynésie française	%			80	80	80	100	100
Indicateur 1.2 - Démarche d'obtention de l'AOP au niveau Européen	%			60	60	60	90	100
Sources des données : EVT								
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir de l'avancement du dossier Indicateur 1.3 - indicateur calculé à partir de l'avancement du dossier								
Autres commentaires : Dossier de l'AOP porté par l'association interprofessionnelle de la vanille de Tahiti								

2/L'Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

L'EPEFPA participe aux axes stratégiques majeurs définis à la fois dans les programmes Formation professionnelle, Enseignement professionnel et les programmes Agriculture et Forêts.

L'établissement intervient dans le cadre de la politique gouvernementale en matière de développement rural.

6.5 Programme Pêche et aquaculture

Ce programme vise à utiliser les ressources marines de manière éco-responsable et équitable pour soutenir la création de revenus et contribuer à la sécurité alimentaire. Il concerne un nombre élevé de filières pour lesquelles les dimensions économique, sociale et environnementale sont très différentes.

6.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 69 du PAP 2017.

6.5.2 Bilan stratégique du programme

Les objectifs principaux liés aux programmes sont les suivants :

Objectif n° 1 - Favoriser le développement de la production des filières exportatrices

Pour la mise en œuvre de l'objectif 1, la stratégie consiste à stimuler en priorité la filière palangrière, dont les exportations représentent près de 80% de la valeur FAB des exportations de produits de la mer (hors perles). Trois leviers sont exploités :

- Réaliser les investissements dans les structures portuaires pour maintenir la conformité sanitaire du Port de Pêche et son adéquation par rapport aux priorités de développement de la filière ;
- Equiper le port de pêche en énergies renouvelables pour diminuer les coûts de production ;
- Compenser les handicaps structuraux liés à l'éloignement des marchés par le soutien à la certification des produits voir par des subventions.

En parallèle, des actions sont menées pour favoriser les exportations d'autres produits de la mer (rori, trocas, bénitiers), mais l'objectif recherché est généralement plus le développement d'activité économique et d'emplois que la création de devises, c'est pourquoi elles sont détaillées dans l'objectif 2, bien qu'elles concourent également à l'objectif 1.

Sur l'exercice 2017, les aménagements ont porté sur les travaux de rénovation et d'extension des chambres froides de l'aéroport. Deux études ont également été menées afin de planifier des investissements futurs. Il s'agit d'une part de l'élaboration d'un schéma d'aménagement, qui a proposé plusieurs scénarios de travaux sur les bâtiments et installations du port, et d'autre part sur l'installation d'équipements photovoltaïques. Les travaux sont prévus en 2018. Les subventions directes des exportations ont coûté un peu plus de 120 MXPF.

Objectif n° 2 - Diversifier les activités professionnelles liées à l'exploitation des ressources marines au profit de la population de chaque archipel

Pour la mise en œuvre de l'objectif 2, la stratégie consiste à multiplier les initiatives de valorisation des ressources dans le contexte insulaire. Les filières concernées sont actuellement la pêche des trocas, la pêche des roris et l'élevage de bénitiers. Ces productions sont valorisées exclusivement à l'exportation mais ces filières concourent avant tout à l'équilibre territorial en impliquant une grande partie de la communauté, et en générant un complément d'activité.

Sur l'exercice 2017, les campagnes de pêches de trocas et d'holothuries et les exportations de bénitiers ont respectivement générées une valeur 85 M.CFP et 38 M.CFP. En parallèle des missions d'assistance technique et R&D sont réalisées afin d'identifier de nouvelles filières à développer, notamment en matière d'aquaculture low cost et d'aquariophilie. Deux projets de formation professionnelle en aquaculture sont également en cours d'élaboration avec des organismes d'enseignement basés aux Marquises et aux Tuamotu.

Objectif n° 3 - Développer la production aquacole pour diversifier l'offre de produit de la mer

La stratégie mise en œuvre pour atteindre l'objectif 3 s'appuie sur l'outil CTA (Centre technique aquacole) qui rassemble les éclosiers de post larves et de juvéniles ainsi qu'une plateforme de R&D. Cet outil, financé par des investissements publics, soutient l'activité des deux principales filières (crevette et plax) et doit progressivement monter en puissance pour permettre la croissance de la production. L'enjeu est également d'atteindre la taille critique qui lui permettra d'être financé de manière autonome.

Sur l'exercice 2017, les investissements se sont poursuivis pour permettre de sécuriser la production et préparer les extensions nécessaires pour lancer la diversification des activités. Une large partie des coûts de fonctionnement a également été pris en charge par les pouvoirs publics à travers la mise en gestion de l'outil par la coopérative professionnelle.

6.5.3 Bilan stratégique des réformes

Aucune réforme n'a eu lieu en 2017 dans le cadre de ce programme.

6.5.4 Crédits budgétaires du programme

FUNCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	363 246 779	354 610 387	196 318 000	296 320 324	300 480 490	290 932 506	5 387 818
Dotation aux amort. Et prov.	20 000 000	0	0	0	0	0	0
Aides à caractère économique :	145 160 875	193 662 601	245 000 000	245 000 000	215 582 710	206 085 553	38 914 447
(Pêche et aquaculture, statut marins pêcheurs, ..)	(139 946 888)	(163 396 859)	(245 000 000)	(245 000 000)	(209 779 032)	(202 012 667)	(42 987 333)
Autres	(5 213 987)	(30 265 742)	(0)	(0)	(5 803 678)	(4 072 886)	-(4 072 886)
Contribution	1 561 695	1 577 804	1 600 000	1 600 000	1 583 174	1 583 174	16 826
Participation	0	0	0	0	1 043 470	982 445	-982 445
Cluster Maritime							
Subventions :	0	0	30 000 000	11 000 000	18 495 000	18 495 000	-7 495 000
Autres	(0)	(0)	(30 000 000)	(11 000 000)	(0)	(0)	(11 000 000)
SEM S3P	(0)	(0)	(0)	(0)	(18 000 000)	(18 000 000)	-(18 000 000)
TOTAL	529 969 349	549 850 792	472 918 000	553 920 324	537 184 844	518 078 678	35 841 646

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	259 584 773	88 331 357	790 961 992	712 041 623	159 977 117	159 977 117	552 064 506
93.2015 - Normalisation et extension du port de pêche de Papeete	(0)	(6 426 397)	(71 567 236)	(71 567 236)	(32 844 455)	(32 844 455)	(38 722 781)
307.2016 - Aménagement de la zone biomarine de Faratea		(0)	(300 000 000)	(145 000 000)	(23 167 681)	(23 167 681)	(121 832 319)
65.2016 - Dispositifs de concentration de poissons - 2016		(12 493 093)	(18 696 681)	(18 696 681)	(18 696 681)	(18 696 681)	(0)
60.2013 - Consolidation et pérennisation de l'outil CTA	(118 108 656)	(6 099 604)	(18 268 598)	(20 192 358)	(18 196 132)	(18 196 132)	(1 996 226)
109.2017 - Dispositifs de concentration de poissons - 2017			(35 000 000)	(35 000 000)	(15 845 044)	(15 845 044)	(19 154 956)
310.2016 - Aménagement de sites affectés à la DRMM - 2016		(0)	(14 271 279)	(14 271 279)	(14 271 279)	(14 271 279)	(0)
309.2016 - Aménagement et équipements pêche - Darse de Faratea			(30 000 000)	(30 000 000)	(13 725 017)	(13 725 017)	(16 274 983)
105.2017 - Matériel technique secteur aquacole - 2017			(8 000 000)	(12 000 000)	(10 038 821)	(10 038 821)	(1 961 179)
Autres ...	(141 476 117)	(63 312 263)	(295 158 198)	(365 314 069)	(13 192 007)	(13 192 007)	(352 122 062)
Aides (Professionnels aquacoles)	0	0	19 404 044	104 404 044	10 782 647	10 782 647	93 621 397
Subventions	0	5 750 000	13 900 000	42 296 579	12 379 203	12 379 203	29 917 376
Autres	(0)	(0)	(0)	(3 396 579)	(0)	(0)	(3 396 579)
Pour le dévelppt de la pêche (FIM)	(0)	(5 750 000)	(13 900 000)	(38 900 000)	(12 379 203)	(12 379 203)	(26 520 797)
TOTAL	259 584 773	94 081 357	824 266 036	858 742 246	183 138 967	183 138 967	675 603 279

Au titre des budgets de fonctionnements, avec des crédits ouverts à hauteur de 553,2 MXPf, il a été liquidé un montant de 518,1 MXPf, soit un taux de liquidation de 93,6%. Le montant des dépenses de fonctionnement courant se monte en liquidation à 290,9 MXPf, soit un taux de liquidation de 98,2 % de l'enveloppe allouée en crédits ouverts. Ces frais de fonctionnement courant concernent d'une part les dépenses de structure de la DRMM et d'autre part les coûts des programmes de développement du secteur pêche et du secteur aquacole.

Les aides économiques dont les montants de crédits votés s'élevaient à 245 MXPf, ont connu un montant de liquidations de 206,1 MXPf, soit un taux de liquidation de 84,1 %. Ces montants liquidés se répartissent comme suit : aides DASP (aides à l'exportation et à la glace) 154,8 MXPf, les aides au statut du marin pêcheurs (tranche 2017) 47,2 MXPf, autres aides côtières et lagonaires (FIM & DDPL relevant du fonctionnement et aide au carburant essence) 4,1 MXPf.

La ligne contribution se rapporte au versement de la contribution 2017 de la Polynésie française à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe avec un taux de liquidation de 99 %. La ligne participation correspond au partenariat du Cluster Maritime de Polynésie française et de la DRMM dans le cadre de l'organisation du IV^e forum de l'économie maritime.

Au titre des crédits en investissement, les deux opérations les plus dotées se sont poursuivies.

Il s'agit de :

- l'AP 93.2015 « Normalisation et extension du port de pêche de Papeete », où 32 MXPf ont été investis (27 MXPf pour 3 nouvelles chambres froides à l'aéroport de Tahiti Faa'a réservés à l'exportation du poisson, 5 MXPf au titre du renouvellement des groupes froid du port de pêche de Papeete et de certains équipements) ;
- ainsi que l'AP 307.2016 « Aménagement de la zone biomarine de Faratea » avec 23,1 MXPf principalement au titre des travaux de démolition de l'ancienne Ecloserie de Taravao et de l'étude générale préalable à la réalisation de la zone biomarine de Faratea. Les autres opérations d'investissement se sont poursuivies.

Au titre des aides, suite au vote de la loi du pays n° 2017-27 du 9 octobre 2017 relatives aux aides à la pêche, le montant des AP et CP des aides ont été relevés. Seuls les factures des anciens dispositifs ont pu être prises en compte sur l'exercice 2017, soit 10,7 MXPf au titres des aides lagonaires et 12,3 MXPf au titre des aides à la pêche côtière (FIM).

6.5.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
905/965 03 - PECHE ET AQUACULTURE	498 500 000	556 506 122	322 383 381	0	
<i>consolidation et extension du port de pêche de PPT</i>	100 000 000	73 000 000	32 844 455		AP 93.2015 poursuite programmes rénovation des groupes froids BML et BME
<i>aides DASP destinés à une aide au prix de la glace et principalement une aide à l'exportation de poissons hauturiers</i>	140 000 000	154 779 032	154 779 032		4 opérateurs pour l'exportations et la S3P pour la glace
<i>mise en place des équipements frigorifiques</i>	30 000 000	30 503 922	0		AP 110.2017 - engagement marché public pour une implantation 1 semestre 2018.
<i>mise en place de dispositifs de concentration de poissons</i>	55 000 000	35 862 877	18 713 278		AP 109.2017 dotée de 35 M et crédits de fonctionnement (2.868.234 F)
<i>Développement de filières d'aquaculture rurale durable</i>	18 000 000	318 793	318 793		Assistance technique à la filière bénitiers à Reao
	40 000 000	163 796 074	17 482 399		AP 95.2015 engagement de 160 M pour la construction de deux sites dédiés aux zones de pré-géniteurs de crevettes et de géniteurs de poissons
<i>consolidation du Centre technique Aquacole (CTA)</i>	30 000 000				Opération reportée en 2018
<i>installations photovoltaïque au Centre technique Aquacole (CTA)</i>	64 500 000	77 245 424	77 245 424		Coût de fonctionnement des éclosiers de production et du CTA
<i>développement des productions des éclosiers du CTA</i>	21 000 000	21 000 000	21 000 000		Coût de fonctionnement des éclosiers de production et du CTA
<i>accompagnement scientifique et technique du CTA et des filières crevettes et Platex</i>					Marché public de collaboration avec l'Ifremer

Au niveau du port de pêche de Papeete, une deuxième convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été engagée à hauteur de 73 M XPF de façon à remplacer tous les groupes froids des ateliers et chambres froides du bâtiment de mareyage export. Ainsi, les équipements frigorifiques des deux bâtiments de mareyage seront totalement rénovés avant la fin de l'année 2018.

Le pays poursuit son action de soutien à la filière export avec plus de 150 M XPF dédiés à la prise en charge partielle du fret aérien et du prix de la glace.

Les actions en faveur de la pêche côtière, qui produit environ un tiers des captures d'espèces pélagiques (les deux tiers restants étant réalisés par la pêche palangrière), se poursuivent avec les actions en faveur du maintien et du développement du parc de DCP et l'installation d'équipements frigorifiques supplémentaires (machines à glace et chambre froide).

L'accompagnement du pays au sein de la filière aquacole se maintient avec plus de 77 M XPF injecté dans le fonctionnement du centre technique aquacole et des éclosiers de production et se développe avec la construction de deux sites de production pour les pré-géniteurs de crevettes et géniteurs de poissons pour un montant de 160 M XPF.

6.5.6 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 - Favoriser le développement de la production des filières exportatrices

Il s'agit d'exploiter de manière optimale le potentiel des ressources de la ZEE et des lagons ayant des débouchés à l'exportation dans un contexte de rentabilité et de durabilité.

Les indicateurs sont la valeur des exportations des poissons du large principalement mais aussi des bénitiers, rori, trocas, burgaux et poissons d'aquariophilie.

Objectif n° 1 - Favoriser le développement de la production des filières exportatrices								
Exploiter pleinement le potentiel de nos ressources pour en tirer un bénéfice économique dans une logique de développement durable								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Volume des produits de la pêche	T	13 575	12 894	16 000	13 000	13 285		
Indicateur 1.2 - Valeur des exportations des produits de la mer	MXFP	1 588	1 321	1 700	1 500	1 385		
Sources des données : Statistiques de pêche collectées par la DRMM et données douanières fournies par l'ISPE								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - le volume des produits de la pêche commercialisée: calculé à partir des données des déclarations de pêche, des suivi de pêche communautaire et des déclarations préalable à								
Indicateur 1.2 - la valeur des exportations est une valeur calculée à partir des valeurs FAB déclarées								

Le programme est globalement jugé efficace : la valeur des exportations s'est globalement maintenue au cours des dernières années malgré les vicissitudes de la production. Le programme est par ailleurs jugé efficace dans la mesure où les dépenses publiques sont limitées au regard des investissements historiques

et du chiffre d'affaire de la filière. Sa performance est cependant limitée en grande partie par les retards dans la construction de nouveaux navires, en attente de l'approbation de la défiscalisation métropolitaine. L'adoption prochaine d'un nouveau schéma directeur va permettre de fixer un nouvel objectif de flotte et une nouvelle phase d'augmentation de l'outil de production est envisagée. Ce surplus de volume devrait directement profiter au développement des exportations. L'obtention prochaine de la labellisation MSC des produits devrait également contribuer à augmenter les exportations en donnant accès à des marchés de niche. Les moyens de développer les exportations de produits lagunaires sont structurellement plus limités, soit par l'abondance naturelle de la ressource, soit par l'étroitesse des marchés cible, souvent de niches.

2) Objectif n° 2 - Diversifier les activités professionnelles liées à l'exploitation des ressources marines au profit de la population de chaque archipel

Il s'agit d'inciter à la création d'emplois à travers la valorisation locale des produits de la mer et la reconnaissance des filières artisanales pluri-actives.

Les indicateurs sont le nombre d'emplois ou le nombre de projets nouveaux créés par filière et par archipel.

Objectif n° 2 - Diversifier les activités professionnelles liées à l'exploitation des ressources marines au profit de la population de chaque archipel								
Créer des activités économiques durables adaptées au contexte d'éloignement et de faible structuration économique des îles								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de personnes impliquées (hors IDV)	Nb	701	650	800	1 000	750		
Indicateur 2.2 - Nombre de personnes impliquées (IDV)	Nb	927	1 000	1 500	1 000	1 030		
<i>Sources des données : Données statistiques de la DRMM</i> <i>Mode de calcul de l'indicateur :</i> <i>Nb de licence PM*1,5+Nb licence BON*3+nb de CAPL+Nb d'aquaculteur+Nb d'éleveur/collecteur de bénitier+Nb de pêcheur de rori+Nb de pêcheur de trocas/burgau</i> <i>Autres commentaires : la pêche palangrière n'est pas comptabilisée</i>								

Le programme est jugé assez efficace : le nombre de personnes concernées est stable, mais, bien que le potentiel de développement soit encore difficile à appréhender, il existe vraisemblablement encore une bonne marge de progression et c'est principalement dans le domaine de l'aquaculture que réside le plus gros gisement d'emplois. Le programme est jugé relativement efficient, les coûts administratifs et financiers restent maîtrisés malgré la nécessité de concéder plus d'efforts pour lancer et accompagner le démarrage de chaque nouvelle filière. Par ailleurs, toutes les externalités sont difficiles à évaluer, ce qui tend à sous-estimer l'efficacité. La performance du programme est donc jugée bonne et peu de pistes d'amélioration peuvent être envisagées.

3) Objectif n° 3 - Développer la production aquacole pour diversifier l'offre de produit de la mer

Il s'agit de poursuivre la consolidation de l'infrastructure publique du CTA de Vairao associée au développement des productions des éclosiers du CTA, tout en développant l'aquaculture insulaire avec les filières d'élevage de bénitiers, de crevettes en cages flottantes, d'algues ou de *marava*.

Les indicateurs sont le tonnage des productions (crevettes, poissons et bénitiers d'élevage).

Objectif n° 3 - Développer la production aquacole pour diversifier l'offre en produit de la mer								
Accompagner le développement de l'élevage par un soutien technique et sanitaire								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 3.1 - Volume des productions aquacoles	T	118	131	180	150	155		
Indicateur 3.2 - Nombre de filières	Nb	3	5	5	4	5		
<i>Sources des données : Données statistiques de la DRMM</i> <i>Mode de calcul des indicateurs :</i> <i>Production de crevettes+parava peu+bénitier de collectage</i> <i>Filières potentielles : marava, chanos chanos, algues</i> <i>Autres commentaires : pour les bénitiers de collectage, le poids est par approximation déduit des ratio en nombre</i>								

Le programme est jugé efficace car la production augmente. Le nombre de filière reste néanmoins stable, en attente d'une validation technique des modèles d'élevage et d'une prise en charge par des porteurs privés. Les coûts administratifs et financiers sont importants, au regard notamment des résultats macro-économiques de la filière, si bien que le programme semble encore peu efficient. La performance est pourtant jugée bonne car de nombreux progrès qualitatifs sont également observés. La définition d'un nouveau schéma directeur dans le courant de l'année 2018 devrait permettre de consolider ses progrès et l'aménagement prochain d'une zone dédiée à l'aquaculture sur la presqu'île de Tahiti devrait permettre

6.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Le seul opérateur du programme, organisme bénéficiant du financement du Pays, auquel est confiée une mission de service public est la SEML Port de Pêche de Papeete.

En 2017, une subvention d'équilibre de 18 millions de francs CFP lui a été versée. Un plan de redressement a été associé à cette subvention car la santé financière de cet opérateur est toujours fragile, notamment à cause d'une production insuffisante au regard des tarifs pratiqués, permettant au mieux l'équilibre de la structure.

6.6 Programme Perliculture

6.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 72 du PAP 2017.

6.6.2 Bilan stratégique du programme

Les objectifs principaux liés au programme sont les suivants :

Objectif n° 1 – Garantir la gestion rationnelle des lagons perlicoles :

Pour atteindre l'objectif 1, la stratégie est d'une part de mettre en place un réseau de surveillance du milieu à partir d'équipements scientifiques de suivi des caractéristiques de l'écosystème, de définir une planification spatiale des activités au sein des lagons et d'identifier des indicateurs de qualité du milieu pertinents, et de mettre en place des actions de restaurations du milieu le cas échéant.

Il s'agit enfin à travers l'implication forte de communautés et d'acteurs du Pays, de mettre en oeuvre des modèles d'économie circulaire pour la valorisation des déchets plastiques de la perliculture, afin de garantir la pérennité de la collecte et du traitement des déchets par une activité économique rentable et non totalement dépendante des subventions publiques pour son maintien.

A ce titre il est proposé de fabriquer des produits dérivés utiles à la communautés et/ou potentiellement commercialisable à partir des déchets plastiques de la filière. Un schéma directeur de la gestion des déchets perlicoles en Polynésie française sera proposé en 2018 pour organiser et structurer cette stratégie tant au niveau des intrinsèques que des extrinsèques. Il est prévu par exemple, de réduire l'utilisation des plastiques très impactants en recherchant des matériaux de substitutions (biomatériaux) ou réutilisables (plus résistants à la dégradation). D'autre part, une étude a été lancée pour évaluer les risques et impacts des micro et nanoplastiques issus de la dégradation des matériaux plastiques perlicoles (collecteurs, cordes...) sur les huîtres perlières dans les lagons perlicoles. .

En 2017, un parc de sondes de suivi environnemental a été acquis et ont été ou sont en cours de déploiement dans les principales îles perlicoles en ciblant les sites de collectage des huîtres perlières notamment dans le cadre de programme de prévision spatio-temporel du collectage naturel en huîtres perlières mais aussi dans le cadre des programmes de sélection génétique.

Plusieurs études pilotes sont en cours ou ont été menées afin de quantifier le stock de déchets immergés en utilisant différentes méthodes dans plusieurs sites collecteurs des Tuamotu-Gambier. Des actions pilotes de retrait des déchets perlicoles immergés ont été menées notamment aux Tuamotu pour évaluer les coûts et les moyens nécessaires à une dépollution potentielle des lagons.. Ces actions vont permettre une réflexion étayée de résultats de terrain afin de proposer un schéma directeur de gestion durable des déchets perlicoles indispensable au développement durable de la perliculture.

Objectif n° 2 - Augmenter la qualité de la production par la recherche appliquée et l'innovation technologique :

Vis-à-vis de l'objectif 2, la stratégie repose sur un partenariat étroit entre la recherche, les privés et l'administration sur l'identification des caractères génétiques liées à la qualité, la sélection des individus et le transfert des résultats aux professionnels. D'autre part, il a été mis en place des outils (Cellule d'analyse microstructurale des perles de culture de Tahiti : CAMP) pour mener avec les perliculteurs des expériences

de courte durée permettant d'améliorer les techniques de greffe en limitant l'apparition de défauts et donc améliorer la qualité des perles de culture de Tahiti. D'autres travaux sont en cours aussi afin de mettre au point des nucléus plus performants fabriqués à partir de coquille de *Pinctada margaritifera* et aussi pour développer une pharmacopée pour réduire les effets délétères sur les huîtres perlières des différentes pratiques perlicoles.

En 2017, les conventions multi-partites dans le cadre de la stratégie de sélection se poursuivent dans l'ensemble des archipels de la de Polynésie française. Des documents et un forum de la perliculture ont permis d'informer les perliculteurs de l'avancée des travaux de recherche et de suivi des lagons.

6.6.3 Bilan stratégique des réformes

Après six années de réflexion et l'élaboration de deux projets de loi de Pays finalement non validés, la réforme de la réglementation du secteur de la perliculture s'est concrétisée en 2017 avec la promulgation d'un nouveau corpus réglementaire (LP n° 2017-16 du 18/07/2017 et arrêtés d'application). L'impact sur l'utilisation des crédits budgétaires a été minime puisque l'ensemble des travaux réglementaire a été réalisé par les agents de la DRMM. Seuls quelques supports de communication ont été réalisés à partir du budget de fonctionnement de la DRMM.

6.6.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	75 778 294	113 758 895	201 277 156	234 279 698	226 564 270	210 751 740	23 527 958
Aides à caractère économique (Indemnités rebuts perles)	7 699 312	5 387 248	15 000 000	15 000 000	2 646 962	2 646 962	12 353 038
TOTAL	83 477 606	119 146 143	216 277 156	249 279 698	229 211 232	213 398 702	35 880 996

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	13 021 072	48 856 325	145 762 919	128 341 022	73 104 503	73 104 503	55 236 519
72.2016 - Supports aux outils de gestion de l'espace et de la ressource en huîtres perlières (OTI) (CdP 2 - 2016)			(60 000 000)	(60 000 000)	(32 121 736)	(32 121 736)	(27 878 264)
73.2016 - Amélioration génétique de l'huître perlière <i>Pinctada margaritifera</i> (AmelIGEN) (CdP 2 - 2016)		(783 200)	(17 216 800)	(17 216 800)	(17 029 290)	(17 029 290)	(187 510)
71.2016 - Préservation d'un environnement sain pour une perliculture et une aquaculture durables (PRENVI) (CdP 2 - 2016)		(18 921 737)	(31 678 263)	(20 378 263)	(14 461 042)	(14 461 042)	(5 917 221)
111.2017 - Matériel technique secteur perliculture - 2017			(8 000 000)	(8 000 000)	(7 374 843)	(7 374 843)	(625 157)
75.2016 - Matériel technique secteur perliculture - 2016		(5 046 567)	(1 865 959)	(1 865 959)	(1 778 592)	(1 778 592)	(87 367)
112.2017 - Réfections des infrastructures DRMM - Rangiroa			(15 000 000)	(15 000 000)	(339 000)	(339 000)	(14 661 000)
Autres ...	(13 021 072)	(24 104 821)	(12 001 897)	(5 880 000)	(0)	(0)	(5 880 000)
TOTAL	13 021 072	48 856 325	145 762 919	128 341 022	73 104 503	73 104 503	55 236 519

Les crédits de fonctionnement ont été liquidés à hauteur de 90% des crédits ouverts. Si une grande partie de ces crédits (65,1 M XPF) sont toujours réservés aux conventions de collaborations passées avec les organismes d'Etat (dont Ifremer) dans le cadre des travaux de recherche en génétique, une enveloppe de 57,8 M XPF a été affectée en 2017 pour la récupération, le conditionnement et traitement des déchets perlicoles immergés dans le domaine public maritime de TAKAROA, de AHE et de MANIHI.

L'indemnité des rebuts s'est montée à 2,6 MXP en 2017.

Au titre des crédits d'investissement, les travaux relatifs au contrat de projet n°2 sur les programmes de recherche de la Perliculture se sont poursuivis avec deux opérations quasiment terminées : le programme « AMELIGEN » (Amélioration génétique de l'huître perlière *Pinctada margaritifera*) qui a pour objet l'acquisition de matériel technique visant à soutenir la perliculture et renforcer son activité économique au travers de l'amélioration génétique de l'huître perlière pour une production de perle de culture de Tahiti de haute qualité. Le programme « OTI » (Supports aux outils de gestion de l'espace et de la ressource en huîtres perlières) a pour objet l'acquisition de matériels dont les données obtenues serviront à la réalisation de modèle de prévision afin d'identifier les zones les plus favorables au collectage naturel et cibler plus précisément les périodes et les sites de collectages.

6.6.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
905/965 04 - PERLICULTURE	120 900 000	114 391 362	103 787 430	0	
<i>mise en place de la surveillance des cheptels en élevage et des ressources exploitées</i>	8 500 000	8 500 000	8 500 000		Convention n° 9740/MEI/DRMM du 09/12/16 - tranche 2017 AP 71.2016 + crédits de fonctionnement AP 73.2016 + convention n° 10065/MEI/DRMM du 21-12-2016 AP 72.2016 " Supports aux outils de gestion de l'espace et de la ressource en huîtres perlières (OTI)
<i>mise en place de réseaux de surveillance des milieux d'élevage</i>	30 600 000	29 258 924	19 136 404		
<i>amélioration génétique de l'huître perlière</i>	43 800 000	43 921 537	44 029 290		
<i>récolte de données sur différents lagons perlicoles</i>	38 000 000	32 710 901	32 121 736		

Au titre de la surveillance des cheptels en élevage et des ressources exploitées, la coopération relative à la convention n° 9740/MEI/DRMM du 09/12/16 s'est poursuivie entre la DRMM, l'Ifremer, l'IRCP et l'UPF au titre du projet "qualité des milieux de production et santé des cheptels aquatiques en élevage" Acronyme : Quali-SANT pour un montant en fonctionnement de 8,5 M XPF –tranche 2017.

L'action relative à la surveillance des lagons par la mise en place de réseaux de surveillance des milieux d'élevage d'un montant de 30,6 M XPF correspondant à l'opération PRENVI (Préservation d'un environnement sain pour une perliculture et une aquaculture durables) s'est monté à 19,1 M XPF en liquidation.

L'amélioration génétique de l'huître perlière, suivant la convention 10065/MEI/DRMM du 21-12-2016, permet une collaboration dans ce domaine de 4 entités : la DRMM et l'Institut français de Recherche pour l'exploitation de la Mer (Ifremer), du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE) pour un montant total liquidés de 44 M XPF.

Enfin, le programme « OTI » a permis l'acquisition de matériel pour 32,1 M XPF.

6.6.6 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 - Garantir la gestion rationnelle des lagons perlicoles

Il s'agit de mettre en œuvre un suivi des lagons et de la ressource par un contrôle des occupations maritimes afin d'identifier les zones propices au collectage, anticiper les crises dystrophiques et faire respecter l'utilisation du lagon.

Les indicateurs seraient le nombre d'épisode de mortalité anormale ou le nombre d'analyses effectuées et le pourcentage d'infraction (en surface autorisée)

Objectif n° 1 - Garantir la gestion rationnelle des lagons perlicoles								
Surveillance des lagons et définition des zonings perlicoles								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Pourcentage d'infractions observées	%	6,00%	0,00%	5,00%	6,00%	6,00%		
Indicateur 1.2 - nombre de crise dystrophiques signalées	Nb	1	1	0	1	0		
Sources des données : Données statistiques de la DRMM								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - le pourcentage d'infractions observées est calculé à partir des infractions observées par la DRMM divisées par le nombre de jour/homme de contrôle								
Indicateur 1.2 - le nombre de crise dystrophique est compilé à partir des signalements des perliculteurs et des observations in situ								

Le programme est globalement jugé relativement efficace dans la mesure où la santé des lagons ne semble pas s'être globalement détériorée. Des inquiétudes sur le succès futur du collectage et les possibilités de rémission des lagons impactés subsistent pourtant. L'absence de contravention masque par ailleurs des problèmes de remise en état des lieux et il est souvent reproché à l'administration de ne pas réaliser assez de contrôle sur le terrain.

Il faut également relativiser l'efficacité du programme en lui-même car l'impact potentiel des facteurs extérieurs, non maîtrisables par le programme, est très fort. L'efficacité du programme est jugée bonne dans la mesure où les dépenses publiques sont limitées au regard des enjeux environnementaux et du chiffre d'affaire de la filière.

La performance du programme est donc jugée correcte. Trois pistes d'améliorations sont identifiées, une plus grande présence des équipes de contrôle sur le terrain et la création de comités de gestion au sein de chaque lagon et la définition d'un schéma directeur de gestion des déchets de la filière pouvant conduire à la structuration d'une économie circulaire sur site qui devraient améliorer la performance globale du programme.

2) Objectif n° 2 - Augmenter la qualité de la production par la recherche appliquée et l'innovation technologique

Il s'agit d'améliorer les techniques de greffe et d'élevage grâce à la sélection génétique, la traçabilité et le contrôle aux rayons X ainsi que l'optimisation des techniques d'écloserie.

Les indicateurs seraient la valeur des exportations de perles et la valeur unitaire de la perle.

Objectif n° 2 - Augmenter la qualité de la production par la recherche appliquée et l'innovation technologique								
Meilleures technique de greffe et d'élevage et suivi de la qualité								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 - Valeur des exportations de perles brutes	MXPF	7 502	6 427	10 000	8 000	8 385		
Indicateur 2.2 - Prix moyen de la perle brute à l'exportation	XFP/g	589	613	650	600	553		
<i>Sources des données : Données statistiques de la DRMM</i>								
<i>Mode de calcul des indicateurs :</i>								
<i>Indicateur 1.1 - le pourcentage d'infractions observées est calculé à partir des infractions observées par la DRMM divisées par le nombre de jour/homme de contrôle</i>								
<i>Indicateur 1.2 - le nombre de crise dystrophique est compilé à partir des signalements des perliculteurs et des observations in situ</i>								

Le programme peut paraître peu efficace car le prix moyen est stable sur le court terme, mais il reste cependant bien en deçà des valeurs historiques. Il convient néanmoins de relativiser cette inefficacité dans la mesure où de nombreux facteurs peuvent influencer cet indicateur.

La composition des prix répond en effet à une logique d'offre et de demande et la profession souffre d'une absence de stratégie de positionnement claire et de maîtrise de l'offre.

Il faut par ailleurs noter que lorsque la réforme réglementaire est entrée en vigueur, les règles de commercialisation des produits perliers ont changé, ce qui a certainement déjà eu un impact sur le prix.

En effet, dans la mesure où toutes les perles, y compris les plus mauvaises qualités, sont désormais autorisées à la vente, il faut s'attendre, au moins la première année à l'apparition sur le marché des stocks de perles de plus basse qualité qui n'étaient pas commercialisées jusque là.

L'efficacité du programme est une nouvelle fois jugée bonne, et ce principalement au regard des indicateurs macro-économiques de la filière.

La performance du programme est difficile à évaluer dans la mesure où de nombreuses actions viennent d'être lancées et l'étape de transfert technologique et de commercialisation n'est pas encore prête dans l'immédiat. Il est donc encore délicat d'identifier des facteurs d'améliorations, néanmoins, il est doré et déjà évident que la performance dépendra avant tout du succès du transfert des résultats des recherches aux professionnels et que cet aspect mérite une attention particulière.

6.7 Programme Artisanat

6.7.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 74 du PAP 2017.

6.7.2 Bilan stratégique du programme

Les objectifs principaux liés au programme sont les suivants :

- Objectif n° 1 – Professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel ;
- Objectif n° 2 – Protéger et commercialiser le secteur ;
- Objectif n° 3 – Favoriser la promotion du secteur ;
- Objectif n° 4 – Dispenser des formations professionnelles.

La professionnalisation du secteur de l'artisanat traditionnel constitue un axe fondamental de la politique publique en matière d'artisanat traditionnel et repose en priorité sur la mise en place du statut de l'artisan traditionnel.

Les objectifs et perspectives de ce statut ont été présentés aux acteurs du secteur de l'artisanat traditionnel des différents archipels de la Polynésie française (fédérations, comités et associations), lors des expositions artisanales qui ont eu lieu en 2016 et 2017 à Tahiti. Ces réunions d'information ont par ailleurs permis aux divers organismes publics concernés, tels que la DICP, le DGAE, la CCISM et la CPS, de faire connaître les principaux dispositifs auxquels tout artisan traditionnel sera assujéti dès la mise en application de la loi du pays relative au statut de l'artisan traditionnel.

Cependant, ce projet de texte n'a pu être validé et adopté en 2016 et 2017, rendant ainsi difficile toute mise en œuvre des mesures de protection et de commercialisation des produits artisanaux et de valorisation des savoir-faire locaux, intrinsèquement liées à la reconnaissance de la qualité d'artisan traditionnel.

Par ailleurs, la promotion du secteur de l'artisanat traditionnel a été maintenu en 2017 à travers le soutien financier du Pays en faveur des actions portées par les associations artisanales dans le cadre notamment des manifestations inscrites au calendrier officiel des événements majeurs de l'année.

6.7.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	17 294 151	20 247 847	21 522 215	21 577 521	27 544 612	26 034 983	-4 457 462
Participation	1 000 000	0	0	0	0	0	0
Subvention	30 067 004	29 900 000	42 300 000	36 300 000	28 765 000	28 005 000	8 295 000
Autres Ass. de Dr Privé							
TOTAL	48 361 155	50 147 847	63 822 215	57 877 521	56 309 612	54 039 983	3 837 538

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	17 037 587	56 095 331	80 722 066	82 953 734	54 591 767	54 591 767	28 361 967
88.2014 - Reconstruction du centre artisanat de Mahina	(1 186 172)	(1 264 664)	(58 549 164)	(61 049 164)	(39 248 700)	(39 248 700)	(21 800 464)
99.2015 - Fare artisanat de Rangiroa	(87 364)	(0)	(18 375 000)	(20 875 000)	(14 637 156)	(14 637 156)	(6 237 844)
98.2015 - Fare artisanat de Fakarava	(305 100)	(26 165 330)	(3 529 570)	(1 029 570)	(705 911)	(705 911)	(323 659)
Autres ...	(15 458 951)	(28 665 337)	(268 332)	(0)	(0)	(0)	(0)
TOTAL	17 037 587	56 095 331	80 722 066	82 953 734	54 591 767	54 591 767	28 361 967

Les dépenses de fonctionnement courant sont essentiellement celles générées par l'activité du service de l'artisanat traditionnel. Les dépenses réalisées, d'un montant de 26 millions XPF, sont supérieures aux prévisions pour l'année, établies à 21,5 millions XPF.

Les subventions de fonctionnement, dont les prévisions ont été établies à hauteur de 42,3 millions XPF pour l'année, ont représenté une dépense globale de 28 millions XPF consacrée essentiellement au soutien financier en faveur de 17 manifestations artisanales.

En investissement, les dépenses réalisées ont essentiellement concerné la construction et la rénovation des fare artisanaux pour un montant en 2017 de 54,6 millions XPF.

6.7.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
905/965 05 - ARTISANAT	174 392 620	40 995 493	127 663 052	-46 729 568	
Centre artisanal de Rangiroa	30 000 000	20 088 442	14 637 156	-15 362 844	Mise à disposition au ART par arrêté n° 396/CM du 31/03/17. Réception des travaux avec réserves le 23/02/18
Fare artisanal de RAPA	30 000 000	0	29 881 668	-118 332	Affectation à la commune de Rapa par arrêté n° 348/CM du 28/03/2017
Fare artisanal de FAKARAVA	30 000 000	19 054	27 176 341	-2 823 659	Affectataire DEQ. Travaux terminés
Fare artisanal de RURUTU (réhabilitation d'un fare potée en fare artisanal)	14 392 620	0	14 242 620	-150 000	Affectation à la commune de Rurutu par arrêté n° 329/CM du 24/03/2017
reconstruction du centre artisanal de Mahina	70 000 000	20 887 997	41 725 267	-28 274 733	Travaux démarrés au 15 mars 2017, et clôture des travaux prévus en juin 2018 suite aux intempéries.

Dans le cadre du développement des activités liées au secteur de l'artisanat dans les îles, les crédits de paiement délégués au titre des opérations de constructions de centres artisanaux, dont la maîtrise d'œuvre est déléguée à la Direction de l'Équipement, ont été réparties sur 5 opérations.

S'agissant des fare de Rapa et Rurutu, les chantiers sont terminés et les certificats de conformités délivrés. L'affectation des centres sont actés par le Conseil des ministres au profit des communes.

L'opération relative au centre artisanal de Mahina a débuté les travaux en mars 2017 et inauguré en janvier 2018. Toutefois, la date de fin contractuelle des travaux est prévue le 19 mai 2018 dans l'attente de la construction de la rampe PMR.

S'agissant du fare artisanal de Rangiroa, l'occupation temporaire du terrain communal par la Polynésie française a été actée par arrêté n° 396/CM du 31 mars 2017. Les travaux ont débutés le 7 août 2017 et la fin des travaux est prévue le 7 mai 2018. Toutefois, la réception des travaux a été effectuée par la direction de l'équipement le 23 février 2018 avec réserve.

Pour ce qui concerne le fare de Fakarava, le chantier est terminé et le certificat de conformité délivré. La direction de l'équipement est affectataire du bâtiment.

6.7.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel

Afin de pouvoir valoriser le métier des artisans traditionnels, il est nécessaire de professionnaliser le secteur de l'artisanat traditionnel. Ce souci de reconnaissance de l'activité passe par la mise en place d'un statut de l'artisan traditionnel se matérialisant par la délivrance d'une carte professionnelle d'artisan traditionnel.

La délibération n° 2009-55 APF du 11 août 2009 portant mise en place d'une procédure d'agrément au profit des artisans traditionnels de Polynésie française a fixé une ébauche de statut de l'artisan traditionnel.

Toutefois, si ce texte avait pour but essentiellement de fixer la profession d'artisan traditionnel dans un cadre afin de recenser les artisans traditionnels pour mieux cibler les aides allouées au secteur, la réalité fût tout autre. Avec le temps, nombre d'artisans traditionnels ont réussi à échapper à l'application des textes en vigueur en s'affiliant à une association pour pouvoir écouler leur production.

Cette situation, ancrée dans le temps et les esprits, doit cependant évoluer afin d'ajuster le secteur de l'artisanat traditionnel aux réalités budgétaires et fiscales du Pays. En effet, l'absence de contrôle sur les conditions d'accès et d'exercice de certains métiers ou activités, le non respect des réglementations commerciales, fiscales et sociales, représentent des menaces pour le libre jeu de la concurrence et pour le progrès économique attaché à une concurrence saine.

Le statut de l'artisan traditionnel tel que proposé par le projet de loi du pays élaboré par le service de l'artisanat traditionnel répond à cette préoccupation forte tout en se fixant pour objectif de valoriser la mise en œuvre des savoir-faire hérités du patrimoine culturel polynésien et de ses évolutions récentes.

Ce projet de loi de pays, qui tient compte des cas de pluri-activités telles que la pêche et l'agriculture, a été rédigé après de nombreuses discussions engagées avec les ministères de la solidarité et du budget en raison de ses incidences sur le régime de protection sociale et le régime fiscal de l'artisan traditionnel. Il évoque

notamment la nécessité de créer un référentiel des métiers de l'artisanat traditionnel et d'établir la liste des matières premières entrant dans la production d'objets artisanaux.

Les objectifs et perspectives de ce statut ont été présentés aux acteurs du secteur de l'artisanat traditionnel des différents archipels de la Polynésie française (fédérations, comités et associations), lors des expositions artisanales qui ont eu lieu en 2016 et 2017 à Tahiti. Ces réunions d'information ont par ailleurs permis aux divers organismes publics concernés, tels que la DICP, le DGAE, la CCISM et la CPS, de faire connaître les principaux dispositifs auxquels tout artisan traditionnel sera assujéti dès la mise en application de la loi du pays relative au statut de l'artisan traditionnel.

Cependant, ce projet de texte n'a pu être validé et adopté en 2016 et 2017, rendant ainsi difficile toute mise en œuvre des mesures de protection et de commercialisation des produits artisanaux et de valorisation des savoir-faire locaux, intrinsèquement liées à la reconnaissance de la qualité d'artisan traditionnel.

Objectif 1 : professionnaliser le secteur							
Mise en place du statut de l'artisan traditionnel							
	Unité	2014	2015	2016	2017	2017	2018
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	PAP 2017	Réalisé	Cible
Indicateur 1 : nombre artisans recensés	Nb	5 390	5 423	2 357	2 586	2 523	2 500
Indicateur 2 : nombre artisans détenteurs de la carte	Nb	76	79	124	500	46	100

Le recensement des artisans, effectué à l'aide de fiches de renseignements à l'occasion des salons de l'artisanat, sur les site de production et dans les îles éloignées avec la collaboration des circonscriptions administratives territoriales, permet de renseigner et mettre à jour la base de données, dénommée START, gérée par le service de l'artisanat traditionnel.

Le toilettage nécessaire de cette base de données, débuté en 2016, a permis de reconsidérer les critères définissant la qualité d'artisan traditionnel et d'exclure ainsi toutes les personnes oeuvrant au sein des associations artisanales, dont le métier ne relève pas directement du domaine de l'artisanat (gestionnaires administratifs et comptables, revendeurs, commerçants, etc.), et tous les artisans qui n'exercent plus cette activité. Cette opération a engendré une baisse significative du nombre d'artisans recensés qui passe de 5 423 en 2015 à 2 523 à fin 2017.

Toutefois, le nombre d'artisans détenteurs de la carte professionnelle de l'artisan traditionnel de la Polynésie française est passé de 124 en 2016 à 46 à fin 2017, sans pour autant atteindre l'objectif fixé à 500 cartes délivrées, en raison de la non mise en place du statut de l'artisan traditionnel.

Le nombre d'agrément des artisans traditionnel devrait néanmoins augmenter suite à la promulgation de la loi de Pays n° 2017-16 du 18 juillet 2017 réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française.

2) Objectif n° 2 - Protéger et commercialiser le secteur

La politique sectorielle en matière d'artisanat doit s'organiser dans le positionnement de l'artisanat polynésien en mettant en valeur l'authenticité, la qualité et la diversité des produits. Pour ce faire, il est nécessaire de développer la labellisation des produits artisanaux par la mise en place d'une indication géographique protégée (IGP) ayant pour rôle d'identifier un produit artisanal originaire d'une zone géographique déterminée.

Des travaux de réflexion, menés en concertation avec la direction générale des affaires économiques, ont permis de déterminer les orientations stratégiques à mener, déclinées comme suit :

- Déterminer la stratégie de marque territoriale, avec ou sans distinction de secteur ;
- Mettre en œuvre les dispositions prévues au titre du droit de la propriété intellectuelle pour la protection et la valorisation de la créativité et de la dextérité des artisans polynésiens.

Objectif 2 : Protéger et commercialiser le secteur						
Labellisation par indication géographique protégée du produit artisanal						
	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 PAP 2017	2017 Réalisé	2018 Cible
Indicateur 1 : IGP par archipel	-	-	0	2	0	2

Bien que les deux premiers objectifs du PAP 2017 n'ont pas été globalement atteints, il convient de souligner que des avancées importantes ont été néanmoins réalisées en terme de réflexion, de concertation et d'information autour du statut de l'artisan traditionnel dont la mise en place permettra de lancer les bases d'une professionnalisation attendue du secteur de l'artisanat traditionnel polynésien, étape nécessaire à la mise en œuvre des mesures de protection et de valorisation des produits artisanaux et des savoir-faire locaux.

3) Objectif n° 3 - Favoriser la promotion du secteur

Source de revenus pour de nombreuses familles polynésiennes, la mise en place chaque année des expositions ventes artisanales contribue à la promotion du secteur et au développement économique du Pays.

Les aides financières publiques, octroyées aux fédérations, comités et associations du secteur de l'artisanat traditionnel, permettent de confirmer la volonté du Pays d'apporter son soutien aux professionnels du secteur pour venir exposer leurs productions à Tahiti et de soutenir les initiatives des artisans des archipels éloignés dans leur créativité et l'écoulement de leurs produits.

Objectif 3 : Favoriser la promotion du secteur							
Soutien financier du Pays aux fédérations, comités et associations artisanales							
	Unité	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 PAP 2017	2017 Réalisé	2018 Cible
1- Montant des Subventions versées par le Pays	XPF	42 300 000	30 067 004	29 900 000	30 300 000	28 005 000	30 300 000
2- montant du soutien financier au titre de la Communication	XPF	7 904 885	7 436 955	10 190 130	5 742 500	12 525 940	5 742 500
3- Chiffre d'affaires des artisans	XPF	210 278 255	217 429 620	228 509 498	200 000 000	242 079 843	200 000 000

Les objectifs déterminés dans le cadre du premier semestre 2017 sont en hausse de + 6% par rapport à 2016 avec :

- 28 005 000 XPF de subventions accordées pour l'organisation de 17 manifestations artisanales ;
- 12 525 940 XPF consacrés à la communication en lien avec les manifestations artisanales ;

4) Objectif n° 4 – Dispenser des formations professionnelles

Métiers de passion en devenir pour nos jeunes grâce aux nouvelles technologies et aux évolutions récentes, les artisans doivent se professionnaliser afin de préserver la qualité de leur savoir-faire et gagner en indépendance. Aussi, la formation constituant une étape essentielle dans ce cheminement, les artisans déjà installés et les futurs artisans doivent acquérir d'autres connaissances qui tournent autour de leurs choix de métier, de leurs compétences et des obligations que leur impose la société.

Pour ce faire, une action de formations, portant sur un groupe de 10 personnes issues de milieux associatifs ou désirant exercer dans ce secteur d'activité, a été mise en place et va constituer la première étape vers l'accès à la professionnalisation des acteurs du secteur artisanal.

Objectif 4 - Formation professionnelle pour les artisans				
formation professionnelle pour des jeunes artisans et des présidents d'associations				
	Unité	2017 PAP 2017	2017 Réalisé	2018 Cible
Indicateur 1 : nb de jeunes artisans ayant suivi une formation professionnelle	Nb	5	3	5
Indicateur 2 : nb de présidents d'associations ayant suivi une formation professionnelle	Nb	5	3	5

6.8 Programme Ressources minières

6.8.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 76 du PAP 2017.

6.8.2 Bilan stratégique du programme

Les objectifs principaux liés au programme sont les suivants :

Objectif n° 1 – Poursuivre l’inventaire des ressources ;

Pour atteindre l’objectif 1, en ce qui concerne les ressources minérales sous-marines, un premier bilan a été fait par une expertise collégiale qui a livré son rapport en 2016. Ce bilan permet d’identifier les voies les plus prometteuses, mais pour préciser le potentiel, il est nécessaire de poursuivre les études.

Cet état des lieux plus précis impliquera désormais des prospections onéreuses dont les coûts ne pourront pas être entièrement supportés par le Pays. Une stratégie d’exploration devra donc d’abord être établie avec les partenaires potentiels avant de lancer des actions plus concrètes. Ainsi, outre la remise du rapport de l’expertise collégiale, aucune action n’a été réalisée depuis 2016.

En parallèle de l’inventaire, il appartient au Pays de s’assurer également de l’aboutissement du projet d’extension du plateau continental au large de la ZEE de Polynésie française. L’enjeu en termes de potentiel d’exploitation n’est pas énorme mais il y a tout intérêt à saisir cette opportunité.

Il est ainsi urgent que le Pays se dote d’une structure minière pour élaborer la stratégie minière et donner suite à ces travaux avec le concours de l’Etat français.

Objectif n° 2 – Adapter le code minier.

Il n’y a pour l’instant pas d’objectif d’accorder de concession d’exploitation tant que le cadre réglementaire, qui date de 1985, n’a pas été remis à jour.

Pour atteindre l’objectif 2, une convention a été conclue avec une société spécialisée en travaux juridiques pour réécrire le code minier de la Polynésie française. L’adoption du code est attendue pour le début du deuxième semestre 2018.

6.8.3 Bilan stratégique des réformes

La réforme réglementaire a été engagée en 2017, les nouveaux projets de textes sont attendus pour le deuxième semestre 2018.

6.8.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	0	0	12 000 000	12 000 000	11 390 400	11 390 400	609 600
TOTAL	0	0	12 000 000	12 000 000	11 390 400	11 390 400	609 600

La convention n° 6514/MPF/DRMM relative à un accompagnement dans le cadre d’une réforme de la réglementation minière de la Polynésie française a été signée entre la DRMM et la société Globstream ; elle

consistait d'une part en une mission d'étude et de comparaison de la réglementation minière destinée à éclairer la Polynésie française quant à ses choix puis dans un second temps en la rédaction du code minier.

6.8.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
905/965 06 - RESSOURCES MINIERES	12 000 000	11 932 800	11 390 300	0	
Prospection et cartographie des ressources minières (AP 86,2014) refonte du code minier	12 000 000	11 932 800	11 390 300		Convention n° 6514/MPF/DRMM du 20/09/17

Les crédits prévus en fonctionnement ont permis l'engagement de la convention n° 6514/MPF/DRMM.

6.8.6 Bilan de la performance

Compte tenu du contexte juridique (code minier en cours de réforme) et des moyens financiers et humains à mettre en place, l'évaluation de la performance n'est pas pertinente.

1) Objectif n° 1 - Poursuivre l'inventaire des ressources minières

Objectif n° 1 - Poursuivre l'inventaire des ressources minières								
Identifier le potentiel de développement de l'exploitation minière								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - stratégie minière élaborée	Nb	0	0	1	0	0		
Indicateur 1.2 - nb de permis d'exploration et d'exploitation	Nb	0	0	0	0	0		
<i>Sources des données :</i> <i>Politique publique présentée en CM - JOPF</i> <i>Mode de calcul des indicateurs :</i> <i>Indicateur 1.2 - le nombre de permis publié au JOPF</i>								

Le programme est peu efficace par manque de personnel et de moyen dédiés.

2) Objectif n° 2 – Réforme du code minier

Objectif n° 2 - Réforme du Code Minier								
Créer le cadre juridique encadrant les extractions minières								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 - Mise à jour réglementaire	Nb	0	0	1	0	0		
<i>Sources des données :</i> <i>Politique publique présentée en CM - JOPF</i> <i>Mode de calcul des indicateurs :</i> <i>Indicateur 1.2 - le nombre de permis publié au JOPF</i>								

La réforme du code a démarré au cours du troisième trimestre 2017. Son adoption attendue en 2018 devrait permettre au programme d'être plus performant.

7. MISSION ECONOMIE GENERALE

La mission Économie générale comprend les programmes Régulation, Commerce extérieur et promotion, développement des entreprises, Régularisation des prix, Traitement du surendettement, Propriété industrielle.

7.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 77 à 83 du PAP 2017.

7.2 Crédits budgétaires de la mission

7.2.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

906/966 - ECONOMIE GENERALE			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Régulation	962 02	Dépenses de personnel	243 309 929	243 257 078	237 902 000	241 132 000	231 935 419	233 430 142	7 701 858
	966 01	Dépenses de fonctionnement	678 970 740	627 665 798	752 530 895	767 628 953	696 598 138	686 905 311	80 723 642
	906 01	Dépenses d'investissement	0	30 000 000	6 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
			922 280 669	900 922 876	996 432 895	1 014 760 953	931 533 557	923 335 453	91 425 500
Commerce extérieur et promotion	962 02	Dépenses de personnel	88 302 717	82 347 802	77 412 000	85 637 000	69 805 558	70 096 633	15 540 367
	966 02	Dépenses de fonctionnement	62 000 000	52 000 000	100 000 000	170 000 000	108 994 000	101 500 000	68 500 000
	906 02	Dépenses d'investissement							
			150 302 717	134 347 802	177 412 000	255 637 000	178 799 558	171 596 633	84 040 367
Développement des entreprises	962 02	Dépenses de personnel	22 524 665	25 108 016	24 534 000	24 534 000	33 891 422	33 891 422	-9 357 422
	966 03	Dépenses de fonctionnement	309 083 381	442 833 374	696 089 720	1 908 589 720	1 516 881 374	1 430 856 491	477 733 229
	906 03	Dépenses d'investissement	220 000 000	535 000 000	780 000 000	670 000 000	485 564 802	485 564 802	184 435 198
			551 608 046	1 002 941 390	1 500 623 720	2 603 123 720	2 036 337 598	1 950 312 715	652 811 005
Régulation des prix	962 02	Dépenses de personnel							
	966 04	Dépenses de fonctionnement	699 369 052	681 262 639	546 864 857	546 864 857	546 864 857	390 626 117	156 238 740
	906 04	Dépenses d'investissement							
			699 369 052	681 262 639	546 864 857	546 864 857	546 864 857	390 626 117	156 238 740
Traitement du surendettement	962 02	Dépenses de personnel							
	966 05	Dépenses de fonctionnement	40 700 000	38 616 667	40 250 000	40 250 000	38 559 538	38 559 538	1 690 462
	906 05	Dépenses d'investissement							
			40 700 000	38 616 667	40 250 000	40 250 000	38 559 538	38 559 538	1 690 462
Propriété industrielle	962 02	Dépenses de personnel	2 280 025	20 508 547	18 942 000	18 942 000	23 597 300	23 920 502	-4 978 502
	966 06	Dépenses de fonctionnement	356 228	2 610 472	6 000 000	6 000 000	440 412	433 176	5 566 824
	906 06	Dépenses d'investissement							
			2 636 253	23 119 019	24 942 000	24 942 000	24 037 712	24 353 678	588 322
Total			2 366 896 737	2 781 210 393	3 286 525 472	4 485 578 530	3 756 132 820	3 498 784 134	986 794 396

7.3 Dépenses fiscales gérées au sein de la mission

Exonérations	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Reversement et restitution d'impôt	11 200 000 000	11 488 125 472	11 400 000 000	11 400 000 000	11 400 000 000	11 400 000 000	0
dont droits d'enregistrement	(0)	(0)	(1 000 000 000)	(1 000 000 000)	(0)	(0)	(1 000 000 000)
dont droits et taxes à l'importation	(0)	(0)	(10 400 000 000)	(10 400 000 000)	(0)	(0)	(10 400 000 000)

Crédit d'impôt local (IS/IT)	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Crédit d'impôt de défiscalisation locale	2 756 880 370	2 868 279 017	3 600 000 000	4 150 000 000	4 149 975 323	4 149 975 323	24 677
dont Crédit d'impôt IS	(2 330 961 728)	(2 482 543 077)	(3 000 000 000)	(3 350 000 000)	(3 811 408 835)	(3 811 408 835)	-(461 408 835)
dont Crédit d'impôt IT	(425 918 642)	(385 735 940)	(600 000 000)	(800 000 000)	(338 566 488)	(338 566 488)	(461 433 512)

7.4 Programme Régulation

7.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 84 du PAP 2017.

7.4.2 Bilan stratégique du programme

L'intervention de la DGAE dans le cadre du programme régulation concerne la gestion des fonds spéciaux FPPH et FRPH, dont le principe particulier de fonctionnement, en compte spécial autonome en recettes et dépenses du budget général du Pays, est à souligner.

Les recettes mobilisées par ces deux fonds dans l'exécution de leurs missions ne figurent donc pas au Budget du Pays.

Les recettes du FRPH résultent de l'écart entre les coûts d'approvisionnements d'hydrocarbures importés et les prix au usagers administrés par arrêté du Conseil des Ministres, augmenté du rendement de la taxe sur les équipements électriques importés (TEEI).

Les ressources du FPPH relèvent du rendement de la taxe de péréquation perçue sur certains produits hydrocarbures.

Le FRPH et le FPPH satisfont en 2017 de manière ad-hoc à la réalisation de leurs objectifs.

7.4.3 Bilan stratégique des réformes

Les modalités opératoires et les périmètres d'intervention du FRPH et du FPPH ont été réaffirmées, y compris pour les hydrocarbures nécessaires au fonctionnement des centrales électriques du Pays (Tahiti et archipels).

7.4.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	52 179 139	67 665 798	129 530 895	144 628 953	85 612 751	75 919 924	68 709 029
Aides à caractères économiques	0	0	25 000 000	25 000 000	20 127 780	20 127 780	4 872 220
Contributions <i>Autorité polynésienne de la concurrence</i>	70 710 000 (70 710 000)	160 000 000 (160 000 000)	185 000 000 (185 000 000)	185 000 000 (185 000 000)	185 000 000 (185 000 000)	185 000 000 (185 000 000)	0 (0)
Subvention <i>ISPF Autres</i>	556 081 601 (556 081 601)	400 000 000 (400 000 000)	413 000 000 (413 000 000)	413 000 000 (413 000 000)	405 857 607 (405 857 607)	405 857 607 (405 857 607)	7 142 393 (7 142 393)
TOTAL	678 970 740	627 665 798	752 530 895	767 628 953	696 598 138	686 905 311	80 723 642

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	0	0	3 000 000	3 000 000	0	0	3 000 000
Dotation (DGI à l'APC)	0	30 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0
TOTAL	0	30 000 000	6 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000

7.4.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
906/966 01 - REGULATION	573 000 000	0	0	0	
<i>Autorité polynésienne de la concurrence</i>	150 000 000				
<i>ISPF</i>	413 000 000				
<i>partenariat DGAE- regroupements associatifs de défense des consommateurs</i>	10 000 000				
<i>FRPH à détailler selon les différentes aides au carburant au profit des secteurs spécifiques prévisions 2 milliards</i>					

Par nature, les écarts comptables restitués pour les fonds FRPH et FPPH ne sont pas pertinents à l'analyse.

7.4.6 Bilan de comptes spéciaux

1) Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Titres	CA 2017	Ecart BM/CA
966 01 / REGULATION	3 988 879 705	2 582 761 429	1 850 000 000	1 850 000 000	1 372 299 559	1 289 976 783	560 023 217
966 02 / COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION	66 316 776	0	0	0			0
990 01 / FISCALITE INDIRECTE	155 882 100	160 127 674	150 000 000	150 000 000	169 520 243	169 520 243	-19 520 243
991 03 / OPERATIONS DIVERSES <i>002 - Résultat de fonctionnement reporté</i>	0	0	1 400 000 000	1 950 000 000			1 950 000 000
Total	4 211 078 581	2 742 889 103	3 400 000 000	3 950 000 000	1 541 819 802	1 459 497 026	2 490 502 974
Dépenses	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagement	CA 2017	Ecart BM/CA
966 01 / REGULATION <i>Aides à caractère économique</i>	1 732 482 876	679 141 727	2 000 000 000	2 000 000 000	1 382 000 000	1 382 000 000	618 000 000
991 03 / OPERATIONS DIVERSES <i>Dépenses de fonctionnement courant</i>	0	1 600 000 000	1 400 000 000	1 950 000 000	1 950 000 000	1 950 000 000	0
Total	1 732 482 876	2 279 141 727	3 400 000 000	3 950 000 000	3 332 000 000	3 332 000 000	618 000 000
Résultat N	2 478 595 705	463 747 376	0	0	-1 790 180 198	-1 872 502 974	1 872 502 974
Report à nouveau N-1	528 914 036	3 007 509 741				3 471 257 117	
Résultat cumulé	3 007 509 741	3 471 257 117				1 598 754 143	

Objectif n°2– Gestion du Fond de Régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)

Lisser les tarifs des produits pétroliers aux usagers et spécifiques de professions agréées.

	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 - Coût de la stabilisation (Recettes)	MXPF	3 812,0	2 522,6	2 000,0		1 359,2	2000	
Indicateur 2.2 - Coût de la stabilisation (Dépenses)	MXPF	1 510,3	671,8	2 000,0		1 339,6	2000	
Indicateur 2.3 - Coût de la stabilisation (Solde)	MXPF	2 301,7	1 850,8			19,7	-	
Indicateur 2.4 - Quantités d'hydrocarbures prises en charge	millions de litres	305,2	227,4	260,0		314,6	-	
Indicateur 2.5 - Part consacrée aux besoins des professionnels	%	50,0%	26,9%	10,0%		12,7%	13,0%	
Sources des données : Données DGAE.								
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.								
2.5: pourcentage des quantités destinées aux professionnels sur le total (2.4)								

Le Fonds de Régulation du Prix des Hydrocarbures (FRPH) stabilise les prix au public, en les ajustant éventuellement, de manière progressive, selon le niveau de ses recettes de stabilisation et l'évolution des prix CAF à l'importation.

Dans un contexte de redressement modéré des cours des hydrocarbures importés durant 2017, le FRPH a maintenu la stabilité des prix aux usagers au moyen de réserves antérieures constituées en 2015 et 2016 restituées par l'indicateur 1.3 – *Solde de la stabilisation*.

La situation du fonds, arrêtée, au 31 décembre 2017, à 1,359 milliard XPF de recettes et 1,339 milliard XPF de dépenses, reflète bien le lissage des cours des d'importations en prix au public dont la contribution au montant des recettes « accumulées » du fonds devient quasi-nulle sur la période (l'indicateur 1.3.).

Le FRPH s'avère donc être un instrument efficace et efficient dans sa fonction de lissage des cours des hydrocarbures importés.

La fonction de péréquation du FRPH entre les différentes catégories de carburants destinés à diverses catégories d'usagers n'est pas explicitée dans les tableaux. Cette péréquation évolue selon l'aménagement du cadre réglementaire décidé par les pouvoirs publics en matière d'avantages accordés à telle ou telle catégorie de professionnels (politique publique de réduction des coûts en faveur de diverses activités professionnelles).

2) Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Titres	CA 2017	Ecart BM/CA
966 01 / REGULATION	125 710 677	50 722 427	0	0	10 347 784	10 347 784	-10 347 784
990 01 / FISCALITE INDIRECTE	1 210 214 079	1 284 621 387	1 200 000 000	1 200 000 000	1 308 221 350	1 308 221 350	-108 221 350
991 03 / OPERATIONS DIVERSES 002 - Résultat de fonctionnement reporté	0	0		108 000 000			108 000 000
Total	1 335 924 756	1 335 343 814	1 200 000 000	1 308 000 000	1 318 569 134	1 318 569 134	-10 569 134
Dépenses	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagement	CA 2017	Ecart BM/CA
966 01 / REGULATION	1 299 976 807	1 261 346 126	1 200 000 000	1 308 000 000	1 308 000 000	1 308 000 000	0
Total	1 299 976 807	1 261 346 126	1 200 000 000	1 308 000 000	1 308 000 000	1 308 000 000	0
Résultat N	35 947 949	73 997 688	0	0	10 569 134	10 569 134	-10 569 134
Report à nouveau N-1	352 164 483	388 112 432				462 110 120	
Résultat cumulé	388 112 432	462 110 120				472 679 254	

Objectif n°3– Gestion du Fond de Péréquation du Prix des Hydrocarbures (FPPH)

Harmoniser les tarifs des hydrocarbures sur toute la Polynésie française par la prise en charge du fret et des frais annexes sur hydrocarbures à destination des îles en dehors de Tahiti.

	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indic 3.1 – Coût de la péréquation	MXPF	1 262,1	1 280,1	1 200,0	1 200,0	991,4	1 300,0	1 300,0
Indic 3.2 – Quantités d'hydrocarbures prises en charge	millions de litres	85.3	88,42	85	85	74	85	85
Indic 3.3 – Quantités de Gaz prises en charge	millions de Kgs	3.7	3,80	3.6	3.6	3,86	3.6	3.6

Sources des données : Données DGAE.
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.

La dépense de péréquation du FPPH engagée sur l'exercice 2017 s'élève au 31 décembre à 991,4 millions XPF et semble fortement en retrait au regard de l'anticipation du PAP 2017 (1,2 milliard XPF). Cependant, étant donnée l'absence de facturation d'un opérateur majeur du dispositif durant les sept derniers mois, le bilan effectif des dépenses 2017 pourrait rejoindre la prévision de coût initiale lors du PAP 2017.

7.5 Programme Commerce extérieur et promotion

7.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 87 du PAP 2017.

7.5.2 Bilan stratégique du programme

Au titre de la promotion des produits perliers, le soutien du Pays prend la forme d'une subvention qui est attribuée à l'association « Tahitian pearl association of french Polynesia » (TPAFP). La stratégie de promotion est confiée à TPAFP qui rend des comptes sur l'utilisation de la subvention.

En 2017, en plus de la promotion opérée habituellement sur les marchés Chinois et du Japon, un accent a été mis également sur les Etats Unis, et ces trois destinations représentent environ 75 % du montant de la subvention. Le reste est réparti sur les marchés européens et le marché local.

Au titre de la promotion des autres exportations, un nouvel objectif a été mis en place : Accroître les recettes à l'exportation de biens produits et fabriqués en Polynésie. Pour y parvenir, la Direction générale des affaires économiques (DGAE) a piloté l'action consistant en l'accompagnement des exportateurs polynésiens par l'octroi d'aides financières aux actions individuelles ou collectives à l'exportation.

En 2017, l'aide financière aux actions individuelles et collectives à l'exportation est mise en place. Une dotation budgétaire initiale de 30 millions XPF a été affectée à ce volet (indicateurs : type d'actions individuelles ou collectives aidées ; montant de l'aide par action ; nombre d'actions individuelles et collectives aidées ; marchés-cibles visés ; résultats attendus : accroissements prévisionnels des chiffres d'affaires à l'exportation).

7.5.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	0	0	0	0	1 500 000	1 500 000	-1 500 000
Aides à caractères économiques	0	0	0	40 000 000	0	0	40 000 000
Subvention <i>Autres (Chambre de commerce, Tahitian pearl ass.,...)</i>	62 000 000	52 000 000	100 000 000	130 000 000	107 494 000	100 000 000	30 000 000
TOTAL	62 000 000	52 000 000	100 000 000	170 000 000	108 994 000	101 500 000	68 500 000

7.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
906/966 02 - COMMERCE EXTERIEUR ET PROMOTION	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0	
<i>promotion periculture : Association « Tahitian pearl association of French Polynesia (TPAFP) »</i>	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0	

La totalité de l'enveloppe a été engagé et liquidée suite à une convention passée avec TPAFP.

7.5.5 Bilan de la performance - Analyse des résultats

1) Au titre de la promotion des produits perliers :

Objectif n° 1 - Soutenir la promotion des produits de la perliculture								
Accompagner les professionnels pour réaliser la promotion des produits sur les marchés internationaux								
	Unité	2015	2016	2017	2017	2017	2018	2019
		Réalisé	Réalisé	Prévision PAP 2017	Révisée à 06/2017	Réalisé	Prévision (PAP 2018)	Cible
Indicateur 1.1 - Accroissement du nombre de perle exportés vers les destinations cibles	%	-19%	-12%	10%	25%	47%		
<i>Sources des données : Douanes / ISPF</i>								
<i>Mode de calcul des indicateurs :</i>								
<i>Indicateur 1.1 - L'accroissement du nombre de perle exporté est calculé comme la variation du nombre de perles exportées entre deux années vers les destinations Hong</i>								

La valeur des ventes de perle sur le marché Hong Kongais a nettement progressé par rapport à 2016 (+72%) et le marché Japonais semble reprendre (+15%).

Le programme peut être efficace, néanmoins, les ventes ne dépendent pas que des efforts de promotion et l'export est étroitement lié à l'offre qui semble avoir diminué récemment.

Par ailleurs, la modification liée à la réforme réglementaire (Loi du pays n° 2017-16 du 18/07/2017 et arrêtés d'application) ont certainement permis d'exporter une nouvelle gamme de perles, jusque-là retenue par le contrôle obligatoire. Ainsi, l'augmentation en valeur sur le marché Hong Kongais n'a pas suivi celle en nombre (+38%) traduisant une baisse globale du prix moyen.

Néanmoins, compte tenu du budget alloué et au regard du chiffre d'affaire et des externalités de la filière, le programme peut être jugé efficient. Il ne saurait cependant remplacer une vraie démarche de marketing à l'échelle de la filière, qui serait portée par les professionnels mais ce qui impliquerait un budget plus conséquent, à l'échelle de la valeur de la filière, et dont la part publique doit rester marginale.

2) Au titre de la promotion des autres exportations :

Le programme n'a pas été effectif, faute de demande des exportateurs. De même, les subventions prévues en faveur des acteurs collectifs de la filière monoï n'ont pas été utilisées, faute de demandes en bonne et due forme validées au bénéfice des entreprises et groupements concernés.

3) Au titre de l'accompagnement des investisseurs étrangers :

Objectif n°2 – Administrer et Adapter les Dispositifs Incitatifs à l'Investissement en Polynésie française								
Promouvoir l'investissement privé en Polynésie française								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 – Demandes d'Aides Fiscales à l'Investissement outre-mer (AFIOM)	NB	15	12	20	9	13	20	
Indicateur 2.2 – Capitaux sollicitant l'entrée au dispositif AFIOM	millions	10 459	8 330		18 057	60 800	10 000	
Indicateur 2.3 – Emplois induits par les projets présentés à l'AFIOM	NB	48	34		108	110		
Indicateur 2.4 – Tenues de Secrétariat de la Commission Consultative des Agréments Fiscaux (CCAF)	NB	2	4	3	2	3	3	
Indicateur 2.5 – Demandes d'agréments déposées en CCAF	NB	7	27	10	32	43	20	
Indicateur 2.6 – Dossiers de demandes d'agréments CCAF à l'étude	NB	20	20	24	35	2	20	
Indicateur 2.7 – Capitaux sollicitant l'octroi d'agréments fiscaux examinés en CCAF	millions	18 523	36 000	12 278	23 857		20 000	
Indicateur 2.8 – Capitaux agréés en Conseil des ministres	millions	7 450	8 830	5 146	846	15 400	10 000	
Indicateur 2.9 – Crédits d'impôts accordés	millions	2 249	3 350	3 582	453	1 830	4 000	
Indicateur 2.10 – Création d'emplois attendue des projets agréés	NB	95	80	75	28	173		
Indicateur 2.11 – Maintien d'emplois directs attendu des projets agréés	NB	787	487	84	20	201		
Indicateur 2.12 – Charge Emplois des projets agréés durant leur réalisation	NB	33		284	68			
Indicateur 2.13 – Production réglementaire	NB	3	-	2				
Sources des données : Données DGAE.								
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.								

7.5.6 Bilan des Opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Tahitian pearl association of french Polynesia (TPAFP)

OPERATEUR : TAHITIAN PEARL ASS.							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention pour la promotion	(62 000 000)	(52 000 000)	(100 000 000)	(130 000 000)	(107 494 000)	(100 000 000)	(30 000 000)
TOTAL	62 000 000	52 000 000	100 000 000	130 000 000	107 494 000	100 000 000	30 000 000

Suite à la fermeture de la « Maison de la perle », la promotion des produits perliers de Polynésie française a été confiée aux professionnels du secteur regroupés au sein de l'association « Tahitian pearl association of French Polynesia (TPAFP) » qui dispose à ce titre d'une dotation annuelle de fonctionnement.

Cet opérateur a bénéficié d'une subvention de 100 millions XPF en 2017.

7.6 Programme Développement des entreprises

7.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 89 du PAP 2017.

7.6.2 Bilan stratégique du programme

Le programme développement des entreprises regroupe les actions de la DGAE en faveur du renforcement de la compétitivité des entreprises polynésiennes, et le suivi de l'apurement des charges du Pays sur des

dispositifs désormais clos d'aides à l'investissement en faveur des ménages (PAB et PHB : 2005, 2007, 2008).

Dans l'attente des arbitrages politiques, l'aboutissement des actions complémentaires essentielles au renforcement de la compétitivité de l'offre polynésienne et au pouvoir d'achat des consommateurs s'inscrit sur 2018 :

- Réformer le contingentement des importations et la taxe de développement local (TDL) afin d'améliorer l'accompagnement au renforcement des performances des entreprises en faveur du pouvoir d'achat des consommateurs (prix, qualité, diversité de l'offre) ;
- Renforcer la compétitivité prix des entreprises polynésiennes en optimisant les dispositions d'allègement de taxes douanières sur matières premières et produits semi-finis importés ;
- Déploiement du soutien à l'immobilier d'entreprise : pépinières, incubateurs, ateliers relais, start-up du numérique (100 millions XPF).

L'exercice 2017 enregistre le fonctionnement en année pleine de trois dispositifs initiés en 2016 :

- L'aide « voiture propre » en faveur du renouvellement du parc automobile par des véhicules plus écologiques et du commerce d'automobiles ;
- L'aide AEPE en faveur de l'équipement productif des TPE Polynésiennes ;
- L'aide ACPR en faveur de la revitalisation des commerces de proximité et des restaurants.

L'efficacité des dispositifs AEPE et ACPR en soutien de la croissance économique 2017 s'est inscrites largement au-delà des attentes initiales. Les objectifs initiaux ont été très largement dépassés.

7.6.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	34 307 158	79 453 646	1 089 720	67 089 720	147 059 389	107 288 042	-40 198 322
Aides à caractère économique	228 426 223	297 379 728	440 000 000	1 570 000 000	1 273 611 985	1 242 831 615	327 168 385
PHB-PAB	(222 446 894)	(153 798 733)	(190 000 000)	(190 000 000)	(246 117 489)	(222 852 013)	-(32 852 013)
Autres	(5 979 329)	(143 580 995)	(250 000 000)	(1 380 000 000)	(1 027 494 496)	(1 019 979 602)	(360 020 398)
Participations	50 000	0	0	0	0	0	0
Subventions	46 300 000	66 000 000	255 000 000	271 500 000	96 210 000	80 736 834	190 763 166
Autres DrPrivé - dont ADIE	(46 300 000)	(66 000 000)	(135 000 000)	(151 500 000)	(96 210 000)	(80 736 834)	(70 763 166)
TOTAL	309 083 381	442 833 374	696 089 720	1 908 589 720	1 516 881 374	1 430 856 491	477 733 229

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Aides	0	0	580 000 000	255 000 000	108 064 802	108 064 802	146 935 198
Equipement des petites entreprises (TPE/PME)	(0)	(0)	(240 000 000)	(80 000 000)	(58 070 543)	(58 070 543)	(21 929 457)
Opération véhicule propre	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Revitalisation des commerces de proximité	(0)	(0)	(240 000 000)	(75 000 000)	(49 994 259)	(49 994 259)	(25 005 741)
Subventions	220 000 000	535 000 000	200 000 000	415 000 000	377 500 000	377 500 000	37 500 000
SOFIDEP	(220 000 000)	(535 000 000)	(130 000 000)	(365 000 000)	(365 000 000)	(365 000 000)	(0)
France Initiative Réseau	(0)	(0)	(0)	(50 000 000)	(12 500 000)	(12 500 000)	(37 500 000)
Prêts d'honneur aux entrepreneurs	(0)	(0)	(70 000 000)	(0)	(0)	(0)	(0)
TOTAL	220 000 000	535 000 000	780 000 000	670 000 000	485 564 802	485 564 802	184 435 198

7.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
906/966 03 - DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	445 000 000	222 900 000	222 900 000	32 900 000	Estimation erronée.
Aides à caractère économique - PHB-PAB	190 000 000	222 900 000	222 900 000	32 900 000	
Subventions					
Autres Dr privé - dont ADIE	135 000 000				
Subventions aux SEM					
SOFIDEP	120 000 000				

7.6.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 : Gestion budgétaire des dispositifs PAB et PHB

Objectif n°1 – Gestion Budgétaire des Dispositifs PAB et PHB								
Assurer le suivi de la gestion budgétaire et comptable des dispositifs PAB et PHB								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Contrôles sur PAB/PHB auprès des banques	NB	109	-	-	-	-	-	
Indicateur 1.2 – Coût annuel du PAB+PHB (*)	MXPF	297,4	291,9	190,0	222,9	222,9	218,8	
Indicateur 1.3 – Intérêts restants sur PAB+PHB	MXPF	-	-	-	-	-	-	
Indicateur 1.4 – Durée résiduelle de l'encours PAB+PHB	années	11	10	9	9	9	8	
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes. (*) - Factures réelles / ne plus leur substituer de données comptables POLYGF.								

La DGAE est en charge de l'amortissement des PHB et PAB . Le constat d'écart (BM-CA) de 32,8 millions XPF traduit une sous estimation de la charge budgétaire 2017 (190 millions XPF). Le montant de l'inscription budgétaire nécessaire sera ajusté en 2018.

2) Objectif n° 2 : Promouvoir le renouvellement du parc automobile des particuliers

Objectif n°5 – Promouvoir le Renouvellement du parc Automobile des Particuliers								
Soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs en faveur du renouvellement du parc automobile								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 5.1 - Bénéficiaires du Dispositif Voiture Propre	NB	-	576	1 000	2 000	1 246		
Indicateur 5.2 - Chiffre d'Affaires Concessionnaires	NB	-	ND	ND	ND	ND		
Indicateur 5.3 - Montant d'aides octroyé	MXPF	-	112,1	200,0	400,0	245,4		
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes. Autres commentaires : (ND=Non Disponible)								

La performance du dispositif « voiture propre » a été particulièrement remarquable en 2017, et sa fonction d'incitation au renouvellement d'un parc automobile plus résilient en impact environnemental a bien été effective. Il affiche une consommation budgétaire proportionnelle à l'accroissement constaté du nombre de bénéficiaires, en dépassement de plus de 20% sur l'anticipation retenue lors du PAP 2017.

Ce constat d'efficacité plaide en faveur du prolongement de cette incitation pour la réalisation des objectifs environnementaux retenus par les politiques publiques. Cette mesure, combinée à l'exonération de droits à l'importation sur les véhicules hybrides, électriques et de petite cylindrée a provoqué une explosion du chiffres d'affaires du secteur automobile. Ce dernier sort du marasme constaté cette dernière décennie.

3) Objectif n° 3 : Soutenir l'équipement productif des TPE

Objectif n°3 – Soutenir l'Equipeement Productif des TPE (AEPE)								
Promouvoir l'investissement privé en Polynésie française								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 3.1 - Demandes d'aide à l'équipement des petites entreprises déposées	nombre	-	166	120	173	447	120	
Indicateur 3.2 – Dossiers de demandes d'aide à l'équipement des petites entreprises instruits	nombre	-	65	100	194	416	100	
Indicateur 3.3 – Capitaux sollicitant l'octroi de l'aide à l'équipement des petites entreprises	MXPF	-	222	400	720	631	400	
Indicateur 3.4 – Montant total de l'aide à l'équipement des petites entreprises accordée	MXPF	-	1,4	200	258	516	200	
Indicateur 3.5 - Création d'emplois attendue des projets aidés	nombre	-			304	186		
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes. Autres commentaires :								

L'amélioration de la compétitivité des TPE par les actions de promotion de l'investissement productif (AEPE) et d'investissements de rénovation du petit commerce et de la rénovation (ACPR) se poursuit au bénéfice de plusieurs centaines de très petites entreprises (TPE), en complémentarité avec les dispositifs de défiscalisation locale et nationale qui ciblent les PME et entreprises intermédiaires polynésiennes (hôtellerie, notamment).

4) Objectif n° 4 : Soutenir la rénovation du petit commerce et restauration

Objectif n°4 – Soutenir la Rénovation du Petit Commerce & Restauration								
Promouvoir l'investissement privé en Polynésie française								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 4.1 - Demandes d'aide pour la revitalisation des commerces et des restaurants	NB	-	94	120	80	197	80	
Indicateur 4.2 – Dossiers de demandes d'aide pour la revitalisation des commerces et des restaura	NB	-		100	110	189	70	
Indicateur 4.3 – Capitaux sollicitant l'octroi de l'aide pour la revitalisation des commerces et des re	MXPF	-	287	142	318	392	200	
Indicateur 4.4 – Montant total de l'aide pour la revitalisation des commerces et des restaurants acc	MXPF	-	2	100	182	340	150	
Indicateur 4.5 - Création d'emplois attendue des projets aidés	NB	-			195	226		
Sources des données : Données DGAE.								
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.								
Autres commentaires :								

L'intérêt très important des bénéficiaires atteste de la pertinence et de l'efficacité de ces nouvelles aides . L'effet-levier (le ratio montant de l'investissement / montant de l'aide est largement supérieur à 3) a joué à plein et a eu un impact significatif sur la relance de l'investissement privé, résultat attendu par le pouvoirs publics.

7.6.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Société de financement et de développement de Polynésie (SOFIDEP)

OPERATEUR : SOFIDEP							
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions à la SOFIDEP	(220 000 000)	(535 000 000)	(130 000 000)	(365 000 000)	(365 000 000)	(365 000 000)	(0)
TOTAL	220 000 000	535 000 000	130 000 000	365 000 000	365 000 000	365 000 000	0

La Polynésie française octroie des subventions d'investissement à la Sofidep, destinées à lui permettre de réaliser son objet social, pour des opérations où le risque de contrepartie est important.

Ainsi en 2017, la Sofidep a bénéficié de subventions d'investissement à hauteur de 365 000 000 XPF, au titre des opérations suivantes :

- 1- Opérations de capital investissement
Au titre de la convention N° 08/0354 du 02/09/2008, la Sofidep a reçu 165 000 000 XPF ; correspondant au deuxième acompte ;
- 2- Prêt d'Aide et à la Création d'Entreprise – PACE
Au titre de la convention N°06147 du 01/09/2016, la Sofidep a reçu 200 000 000 XPF, correspondant à la deuxième fraction et au solde de la convention. L'ensemble de la subvention a été entièrement consommée.

Sur l'ensemble de l'année, la Sofidep a financé 154 projets pour 810 millions XPF injectés dans l'économie. En termes d'impact sur l'emploi, les interventions de la Sofidep ont permis la création de 289 emplois et le maintien de 203 emplois.

2) Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM)

La Polynésie française octroie des subventions de fonctionnement à la CCISM, destinées à lui permettre d'accompagner les entreprises au travers d'actions ou dispositifs porteurs.

Ainsi en 2017, la CCISM a bénéficié de subventions à hauteur de 16 349 900 XPF, au titre des opérations suivantes :

- 1- Mise en place d'un système de management de l'énergie selon la norme ISO 50001
Au titre de l'arrêté N° 01532/CM du 01/09/2017, la CCISM a reçu 849 900 XPF ; correspondant à la première fraction de la subvention.

- 2- Mise en place d'une mission d'assistance technique relative à l'accompagnement des prestataires d'activités touristiques dans les îles de Polynésie Française « PASSEPORT TOURISME » ;
Au titre de la convention N°08479 du 21/11/2017, la CCISM a reçu 10 500 000 XPF, correspondant à la première fraction de la convention.
Depuis le lancement en décembre 2017, 67 entreprises ont pu bénéficier de cet accompagnement.
- 3- Mise en place du programme « PASSEPORT DIGITAL » destiné à accompagner et former les chefs d'entreprises aux enjeux du digital dans le monde des affaires (Site internet, réseaux sociaux, applications...)
Au titre de la convention N°07337 du 13/10/2017, la CCISM a reçu 5 000 000 XPF, correspondant à la première fraction de la convention. Depuis le lancement en novembre 2017 50 entreprises ont pu bénéficier à ce jour de cet accompagnement.

Sur l'ensemble de l'année 2017, la CCISM a :

- traité 9960 formalités d'entreprises (Immatriculation, Modifications, Radiation) ;
- accompagné 1200 porteurs de projets dans l'élaboration de leur business plan ou dans leur demande de financement ;
- accompagné 250 chefs d'entreprise dans leur suivi comptable ;
- accompagné plus de 300 commerces chaque mois dans la mise en place d'opérations commerciales ;
- accompagné 54 entreprises dans leur stratégie internationale ;
- conseillé 1517 chefs d'entreprise au niveau juridique (aide à la rédaction des statuts, des contrats...) ;
- accompagné 105 chefs d'entreprise au niveau QHSE (Qualité, Sécurité, Hygiène et Environnement) ;
- formés 308 porteurs de projets à la création d'entreprise ;
- et accompagné 7 start up au sein de notre incubateur...

7.7 Programme Régulation des prix

7.7.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 90 du PAP 2017.

7.7.2 Bilan stratégique du programme

L'allocation budgétaire au *Fonds de stabilisation des prix des produits de première nécessité* (FSPPN) finance la péréquation tarifaire sur le prix de la farine d'appel d'offre importée nécessaire à la stabilisation du prix aux usagers .

L'encadrement du prix du riz au moyen de ce mécanisme de prééquilibration a été abandonnée au second trimestre 2016, sans que cela ait une incidence négative sur le prix du riz de base, bien au contraire (baisse de prix constatée).

7.7.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	96 025 627	147 799 581	0	0	0	0	0
Aides à caractère économique FSPPN	603 343 425 (603 343 425)	533 463 058 (533 463 058)	546 864 857 (546 864 857)	546 864 857 (546 864 857)	546 864 857 (546 864 857)	390 626 117 (390 626 117)	156 238 740 (156 238 740)
TOTAL	699 369 052	681 262 639	546 864 857	546 864 857	546 864 857	390 626 117	156 238 740

7.7.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
906/966 04 - REGULATION DES PRIX	546 864 857	546 864 857	390 626 117	-156 238 740	
Aides à caractère économique soutien des prix du riz et de la farine	546 864 857	546 864 857	390 626 117	-156 238 740	

7.7.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Soutenir le pouvoir d’achat dur les produits de première nécessité (PPN)

Objectif n°1 – Soutenir le pouvoir d’achat sur les produits de 1ère nécessité								
Faire péréquation sur le prix des produits de première nécessité pour soutenir le pouvoir d’achat des consommateurs								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2 017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Coût de la prise en charge du Riz et Farine par le FSPPN.	MXPF	699	681,2	550		390,63		
Indicateur 1.2 – Coût de la prise en charge du Riz par le FSPPN.	MXPF	257	199,9	-				
Indicateur 1.3 – Coût de la prise en charge de la Farine par le FSPPN	MXPF	442	481,3	500		390,63		
Indicateur 1.4 - Quantité de Riz prise en charge par le FSPPN	tonnes	7 811	1 857	-		-		
Indicateur 1.5 – Quantité de Farine prise en charge par le FSPPN	tonnes	11 775	13 200	13 200		12 416		
Indicateur 1.6 – Prix de vente au public du Kg de Riz PPN	XPF	100	100	100				
Indicateur 1.7 – Prix boulangers du sac de 50 Kg de Farine PPN	XPF	1 885	1 756	1 756		965		
Sources des données : Données DGAE.								
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.								
Prix du sac de farine de 50 kg compris entre 965 F et 1165F								

Les indicateurs ci-dessus sont exclusivement des indicateurs budgétaires en exécution de la politique publique décidée.

La procédure d’appel d’offres, combinée à la prise en charge d’une grande partie du coût de la farine joue son rôle de minimisation du coût de la farine nécessaire à la fabrication du pain au régime de prix réglementé spécifique (stabilisation du prix à 53 XPF). Ce dispositif est, pour l’instant reconduit pour ce produit, partie intégrante de la consommation populaire.

7.8 Programme Traitement du surendettement

7.8.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 90 du PAP 2017.

7.8.2 Bilan stratégique du programme

En attente du rapport d’activité 2017 de la Commission de surendettement.

7.8.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	40 700 000	38 616 667	40 250 000	40 250 000	38 559 538	38 559 538	1 690 462
TOTAL	40 700 000	38 616 667	40 250 000	40 250 000	38 559 538	38 559 538	1 690 462

7.8.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
906/966 05 - TRAITEMENT DU SURENDETTEMENT	40 250 000	38 559 538	38 559 538	-1 690 462	
gestion des dossiers de surendettement	40 250 000	38 559 538	38 559 538	-1 690 462	

La consommation de crédit du dispositif étant contractuellement préétablie, l'écart (BM-CA) restitué ne justifie pas d'observation.

7.8.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Encadrer le surendettement des particuliers

Objectif n°1 – Encadrer le surendettement des particuliers.								
Assurer un traitement encadré des particuliers en situation de surendettement et alimenter la veille informationnelle sur l'évolution des sinistres.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Tenues de la Commission de surendettement	NB	12	12	12			12	
Indicateur 1.2 – Dossiers de surendettement déposés	NB	135	179	150			200	
Indicateur 1.3 – Dossiers de surendettement examinés	NB	118	172	150			200	
Indicateur 1.4 – Coût du dispositif (Convention DGAE-IEOM)	MXPF	41,4	38,6	39,5			41,4	
Sources des données : Données DGAE.								
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.								
(*) attente de l'IEOM des données de la commission.								

Le programme de traitement du surendettement réalise une mission d'encadrement légale, dont l'objectif qualitatif essentiel de signalement et d'accompagnement du surendettement des particuliers est atteint de manière satisfaisante.

La consommation budgétaire est cohérente, au regard des progressions comparées du nombre de dossiers instruits et du coût budgétaire de la convention d'adossement avec l'IEOM.

7.9 Programme Propriété industrielle

7.9.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 91 du PAP 2017.

7.9.2 Bilan stratégique du programme

Les montants budgétaires prévisionnels n'ont pas été consommés, car les actions programmées ont fait l'objet de réaménagements divers : appels à projets gérés directement par les ministères concernés, pas d'évènementiel programmé en 2017 en matière de propriété industrielle, supports de communication réalisés sur d'autres lignes budgétaires.

7.9.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	356 228	2 610 472	6 000 000	6 000 000	440 412	433 176	5 566 824
TOTAL	356 228	2 610 472	6 000 000	6 000 000	440 412	433 176	5 566 824

7.9.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
906/966 06 - PROPRIETE INDUSTRIELLE	57 500 000	0	0	0	
<i>mise en place du dépôt polynésien</i>	7 500 000				
<i>création de supports de communication</i>	5 000 000				
<i>organisation d'un évènementiel sur la thématique de la propriété industrielle</i>	15 000 000				
<i>appels à projets dans le domaine de l'Agro-Alimentaire</i>	15 000 000				
<i>appels à projets dans le domaine de l'Economie Circulaire</i>	15 000 000				

Les prévisions budgétaires n'ont donc pas été réalisées. La mise en place du dépôt polynésien nécessite des ressources humaines supplémentaires non acquises à ce jour.

7.9.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Protéger en Polynésie française les titres de propriété industrielle délivrés par l'INPI

Objectif n°1 – Protéger en Polynésie française les titres de propriété industrielle délivrés par l'INPI								
Assurer la protection des titres de propriété industrielle délivrés par l'INPI de mars 2004 à janvier 2014 en Polynésie française.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Extensions de titres de propriété intellectuelle	NB	9 510	10 426	10 000	10 000	21 494	10 000	
Indicateur 1.2 – Reconnaissances de titres de propriété industrielle	NB	6 625	4 929	6 500	6 500	4 607	6 500	
Indicateur 1.3 – Recettes des procédures d'extensions	MXPF	72,5	82,4	80,0	80,0	113,5	80,0	
Indicateur 1.4 – Recettes des procédures de reconnaissances	MXPF	18,3	13,3	18,0	18,0	12,3	18,0	
Indicateur 1.5 – Production réglementaire procédure extension	NB	128	182	130	130	190	130	
Indicateur 1.6 – Production réglementaire procédure reconnaissance	NB	38	38	52	52	16	52	
Indicateur 1.7 – Recours gracieux sur procédure extension	NB	41	33	30	30	30	25	
Indicateur 1.8 – Dépôt local de titres polynésiens	NB	-	-	50	50	0	100	
Sources des données : Données DGAE/Bureau de la Propriété Industrielle (BPI).								
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.								

2) Objectif n° 2 – Contribuer à l'innovation et à la valorisation des créations

Objectif n°2 – Contribuer à l'innovation et à la valorisation des créations								
La propriété industrielle est une discipline encore mal connue alors qu'elle est omniprésente dans la vie économique et aussi la vie courante. Elle constitue un levier économique important qu'il convient à la fois de faire connaître et de développer.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Renseignement des usagers (formalités de dépôt, type de protection)	NB	-	100	200	200	300	300	
Indicateur 1.2 – Sessions d'information et de formation	NB	-	1	1	1	3	4	
Indicateur 1.3 – Supports de communication (fiches, PPS, guides...)	NB	-	2	3	3	2	4	
Indicateur 1.4 – Evènementiel/appel à projet sur la thématique de la propriété industrielle	NB	-	-	-	0	0	1	
Sources des données : Données DGAE.								
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.								

8. MISSION TRAVAIL ET EMPLOI

Cette mission héberge les programmes Travail, Emploi et insertion professionnelle et Formation professionnelle.

8.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 92 à 94 du PAP 2017.

8.2 Bilan stratégique de la mission

En matière de travail, le ministère s'est centrée sur l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés en garantissant, grâce au maintien d'un dialogue social constant, la poursuite des travaux de construction d'un droit du travail pleinement adapté aux besoins de notre société et son application

effective, notamment dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la lutte contre le travail illégal.

En matière d'emploi, le ministère a poursuivi sa réforme des mesures d'aides à l'emploi en apportant diverses modifications aux dispositifs de type stage d'insertion professionnelle. Ces travaux visent principalement à favoriser la formation en alternance et à soutenir l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 30 ans, diplômés ou titrés d'un niveau III au minimum, en s'astreignant à une exigence de cohérence avec l'ensemble des mesures d'aides à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelle.

8.3 Crédits budgétaires de la mission

8.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

907/967 - TRAVAIL ET EMPLOI			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Travail	962 02	Dépenses de personnel	196 845 231	192 628 741	187 770 000	187 770 000	196 655 014	197 080 313	-9 310 313
	967 01	Dépenses de fonctionnement	2 266 402 787	2 264 238 695	2 277 514 716	2 350 796 183	2 346 892 981	2 344 883 639	5 912 544
	907 01	Dépenses d'investissement							
			2 463 248 018	2 456 867 436	2 465 284 716	2 538 566 183	2 543 547 995	2 541 963 952	-3 397 769
Emploi et insertion professionnelle	962 02	Dépenses de personnel	416 608 477	445 437 691	440 967 000	440 967 000	435 419 257	436 069 121	4 897 879
	967 02	Dépenses de fonctionnement	3 870 479 214	3 871 239 774	4 121 447 990	4 571 492 570	4 571 348 138	4 570 694 000	798 570
	907 02	Dépenses d'investissement							
			4 287 087 691	4 316 677 465	4 562 414 990	5 012 459 570	5 006 767 395	5 006 763 121	5 696 449
Formation professionnelle	962 02	Dépenses de personnel	128 703 012	128 112 721	123 243 000	123 243 000	124 990 832	124 990 832	-1 747 832
	967 03	Dépenses de fonctionnement	1 977 237 512	1 902 903 161	1 947 935 332	1 961 935 332	1 881 833 674	1 840 115 308	121 820 024
	907 03	Dépenses d'investissement	32 049 544	0	26 217 221	15 000 000	0	0	15 000 000
			2 137 990 068	2 031 015 882	2 097 395 553	2 100 178 332	2 006 824 506	1 965 106 140	135 072 192
Total			8 888 325 777	8 804 560 783	9 125 095 259	9 651 204 085	9 557 139 896	9 513 833 213	137 370 872

8.4 Programme Travail

8.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 94 du PAP 2017.

8.4.2 Bilan stratégique du programme

La Polynésie française s'est dotée en 2011 d'un code du travail qui a vocation, dans le respect des normes internationales du travail, à évoluer pour s'adapter aux mutations de la société et de l'économie polynésiennes. Pour souscrire à une double exigence visant à assurer le respect des droits fondamentaux des salariés et à contribuer à la performance des entreprises, source de croissance et d'emploi, les pouvoirs publics doivent veiller à définir des règles équilibrées conciliant efficacité économique et progrès social.

Le respect des dispositions issues du code du travail et sa mise en œuvre effective par tous les employeurs constitue, pour sa part, le fondement incontournable de la sécurisation de l'emploi et des droits des salariés et d'un développement économique et social équilibré. L'adhésion de l'ensemble des partenaires sociaux et économiques à ces évolutions, constituent l'un des leviers de la compétitivité des entreprises.

C'est pourquoi la politique du ministère est centrée sur l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des salariés en garantissant, grâce au maintien d'un dialogue social constant, la poursuite des travaux de construction d'un droit du travail pleinement adapté aux besoins de notre société et son application effective, notamment dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la lutte contre le travail illégal.

L'adaptation du droit du travail s'est ainsi poursuivie avec :

- l'adoption de la loi du pays n° 2017-17 du 27 juillet 2017 portant diverses modifications du code du travail ;
- la poursuite du processus de consultation sur le projet de loi du pays relatif à la lutte contre le travail illégal ;
- la permanence des concertations (réunions bipartites) visant à apporter à chaque partie du code du travail les aménagements et améliorations nécessaires.

L'objectif relatif à la prévention des risques professionnels s'est concrétisé notamment par :

- l'initiation d'un travail en réseau avec l'ensemble des acteurs de la prévention des risques professionnels ;
- la publication de deux guides thématiques et l'organisation de « matinées de la prévention » à destination des entreprises ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une réglementation complémentaire sur la prévention des risques liés à l'amiante (arrêté n° 753 CM du 2 juin 2017 portant modification des dispositions du code du travail relatives aux risques d'exposition à l'amiante).

L'effectivité de l'application du droit du travail a été recherchée par les réponses apportées aux questions des usagers (plus de 7700 en 2017) et par plus de 600 interventions de l'inspection du travail auprès des entreprises.

Le dialogue social a été accompagné dans le cadre de la résolution des conflits du travail au sein des entreprises ainsi que par l'organisation des négociations annuelles au niveau des branches professionnelles (8 accords salariaux pour 2018 signés).

La mise en œuvre d'un plan d'envergure de lutte contre le travail illégal reste conditionnée par la promulgation à venir de la loi du pays relative à ce sujet.

8.4.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	48 788 937	47 304 189	58 514 716	58 796 183	56 674 231	54 664 889	4 131 294
Contribution FADES	800 000 000 (800 000 000)	800 000 000 (800 000 000)	800 000 000 (800 000 000)	800 000 000 (800 000 000)	800 000 000 (800 000 000)	800 000 000 (800 000 000)	0 (0)
Subventions RGS Syndicats de salariés	1 417 613 850 (1 400 000 000) (17 613 850)	1 416 934 506 (1 400 000 000) (16 934 506)	1 419 000 000 (1 400 000 000) (19 000 000)	1 492 000 000 (1 473 000 000) (19 000 000)	1 490 218 750 (1 473 000 000) (17 218 750)	1 490 218 750 (1 473 000 000) (17 218 750)	1 781 250 (0) (1 781 250)
TOTAL	2 266 402 787	2 264 238 695	2 277 514 716	2 350 796 183	2 346 892 981	2 344 883 639	5 912 544

Les dépenses de fonctionnement courant se sont situées en 2017 à un niveau plus proche que les années précédentes de la prévision budgétaire.

Une attention particulière a été portée à la mobilisation des crédits disponibles sur la mise en œuvre des actions prioritaires du PAP.

La sous-consommation résiduelle s'explique principalement par :

- un nombre d'agents de contrôle opérationnels (5) inférieur à l'effectif théorique (8) ;
- des difficultés de gestion liées à l'arrivée tardive dans l'exercice de la dotation financière provenant du budget de l'État.

8.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
907/967 01 - TRAVAIL	2 228 000 000	2 306 350 082	2 306 350 082	78 350 082	
RGS	1 400 000 000	1 473 000 000	1 473 000 000	73 000 000	dont 73 MF pour le remboursement débours FASS/FSR sinistres
FADES	800 000 000	800 000 000	800 000 000	0	
Syndicats de salariés	19 000 000	17 218 750	17 218 750	-1 781 250	voir ci-dessous
sensibilisation des entreprises aux risques professionnels	2 000 000	4 752 162	4 752 162	2 752 162	voir ci-dessous
contrôle des entreprises	5 000 000	8 404 771	8 404 771	3 404 771	voir ci-dessous
action de formation des agents de la direction du travail	2 000 000	2 974 399	2 974 399	974 399	voir ci-dessous

Commentaires :

- subventions aux syndicats de salariés : la confédération OTHI n'a pas sollicité en 2017 le versement de la subvention à laquelle elle pouvait prétendre, ce qui explique la sous-réalisation budgétaire ;
- sensibilisation des entreprises aux risques professionnels : le dépassement de la projection résulte de la priorité accordée à cette action (voir ci-dessous objectif n°1) ;
- contrôle des entreprises : les moyens nécessaires ont été mis en œuvre, notamment pour permettre les déplacements des agents de contrôle ;

- actions de formation des agents de la direction du travail : le dépassement de la projection résulte d'une mise en œuvre volontariste d'actions de formation au bénéfice des agents (et notamment des agents chargés du contrôle et de ceux chargés de la réception du public) ; La formation en métropole de l'inspectrice du travail recrutée localement impacte également les dépenses en la matière.

8.4.5 Bilan de la performance - Analyse des résultats

1) Objectif n° 1 : Promouvoir la santé et la sécurité au travail

Objectif n° 1 - Promouvoir la santé et la sécurité au travail								
Description de l'objectif : l'évaluation et à la prévention des risques professionnels doivent permettre de parvenir à une baisse durable des accidents du travail et au développement du bien-être au travail.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Indice de fréquence général des accidents du travail	Indice	22,93	23,88	22,8	22,8	23,6	22,8	22,5
Indicateur 1.2 - Nombres de participants aux matinées de la prévention	NB	366	379	300	300	405	300	300
Sources des données : Indicateur 1.1 - statistiques des accidents du travail produites par la CPS Indicateur 1.2 - statistiques d'activité de la direction du travail Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000 Indicateur 1.2 - nombre de participants nommément identifiés								

Le développement de la santé et de la sécurité au travail constitue un enjeu majeur pour notre politique sociale, dès lors que les programmes initiés en ce sens visent à assurer à chacun la préservation de son intégrité physique et psychique et participe à la performance économique et sociale ainsi qu'à la compétitivité.

Cette action prend tout son sens dans un contexte de réduction des déficits publics et de maîtrise de la dépense publique, et notamment des dépenses de santé, en contribuant tout à la fois à la promotion d'un travail de qualité et durable ainsi qu'à la qualité des parcours professionnels.

L'indice de fréquence général des accidents du travail témoigne de l'impact des politiques de prévention des risques professionnels. Après avoir baissé de façon notable au cours de la dernière décennie, et tout en restant nettement inférieur à celui enregistré en France métropolitaine (33,8 en 2016), cet indice était reparti à la hausse en 2016. Il est de nouveau orienté à la baisse en 2017, s'établissant à 23,6 (contre 23,9 en 2016).

L'organisation en mai 2017 d'une « journée des préventeurs » à l'initiative de la Direction du travail a correspondu à la mise en œuvre d'une démarche nouvelle visant à développer la collaboration entre tous les acteurs de la prévention des risques professionnels. Cette démarche se prolonge notamment depuis par la diffusion d'une newsletter « Tūārai infos » destinée à ces acteurs et dont le comité de rédaction associe des contributeurs d'origines diverses.

L'évolution positive des statistiques d'accident du travail, est notamment le fruit d'une évolution de la réglementation et de contrôles réguliers de son application. Elle s'appuie également sur le développement, en partenariat avec la CPS et la médecine du travail, d'actions de sensibilisation des employeurs visant à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, à prévenir les risques professionnels, l'usure au travail et la dégradation de la santé, ainsi qu'à permettre le maintien en activité des salariés les plus âgés et la valorisation de leur expérience. Les actions conduites dans ce cadre en 2017 auront concerné 405 participants (contre 379 en 2016).

L'année 2017 a également été marquée par la publication de deux nouveaux guides pratiques en partenariat avec la CPS et le SISTRA : « Souffrance au travail... ne restez pas seuls » et « Le risque amiante - se protéger aujourd'hui pour éviter un cancer demain ». La réglementation en matière de prévention des risques liés à l'amiante a par ailleurs été complétée.

2) Objectif n° 2 : Garantir l'effectivité du droit

En tant que garant de l'effectivité du droit, le gouvernement a entendu faire de l'amélioration de la qualité de l'information donnée aux employeurs et aux salariés, ainsi qu'à leurs organisations, une priorité en s'attachant notamment à développer des outils d'information et de communication de nature à faciliter l'accès à une information claire, rapide et précise sur les textes les concernant.

Le site internet de la direction du travail a ainsi été refondu au cours de l'année 2017 en vue de sa mise en ligne au premier trimestre 2018.

La Direction du travail reste très sollicitée par les usagers en matière d'informations ou de réclamations concernant l'application du droit du travail. Tous modes de saisines confondus (réception du public, appels téléphoniques, mails et courriers), ce sont 7715 réponses qui ont été formulées en 2017.

Afin de prévenir et corriger les situations illégales, 608 interventions ont été réalisées par les deux inspecteurs et trois contrôleurs du travail effectivement disponibles, dont 481 ont donné lieu à déplacement au sein des entreprises.

Dans le cadre d'une volonté d'océanisation des cadres, une inspectrice du travail issue de la fonction publique polynésienne a été affectée à la Direction du travail à partir de juillet 2017. Elle suit actuellement un cycle de formation équivalent à celui de ses collègues du corps métropolitain.

3) Objectif n° 3 : Promouvoir le dialogue social pour une évolution cohérente et équitable du droit du travail

Objectif n° 3 - Promouvoir le dialogue social pour une évolution cohérente et équitable du droit du travail								
Description de l'objectif : l'association des partenaires sociaux à l'élaboration des règles de droit doit permettre une évolution pertinente, acceptée et équilibrée du droit du travail.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de réunions de négociation impliquant la Direction du travail	NB	41	43	40	40	51	40	40
Indicateur 3.2 - Nombre d'accords d'entreprises signés	NB	103	94	100	100	71	100	100
<u>Sources des données :</u> statistiques d'activité de la direction du travail <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 3.1 - nombre de réunions de négociation avec participation de la DT Indicateur 3.2 - nombre d'accords d'entreprises enregistrés								

Parce que la politique du travail ne peut se construire et s'appliquer sans la participation active des partenaires sociaux, le ministère en charge du travail s'est attaché à promouvoir le dialogue social en redonnant toute sa place d'espace de dialogue et d'échanges à la concertation globale tripartite qui a été réunie 4 fois en 2017.

Le rôle des partenaires sociaux en matière de gouvernance sociale a par ailleurs été renforcé par leur association le plus en amont possible à l'élaboration des évolutions de la réglementation. Cette démarche s'est concrétisée par 7 réunions bipartites (employeurs / salariés) dont le secrétariat est assuré par la Direction du travail.

La direction du travail est également intervenue en prévention et en résolution de quelques conflits du travail, dans un contexte qui reste marqué par une relativement faible conflictualité.

Le nombre d'accords d'entreprises (71 conclus en 2017) reste inférieur aux prévisions. Ceci est en partie dû au faible nombre de conflits (et donc d'accords de fin de conflit) ainsi qu'à une baisse du nombre d'accords relatifs à des réductions du temps de travail suite à des difficultés économiques. Un renouveau de la négociation d'entreprise passera par l'évolution des dispositions du code du travail sur ce sujet, évolution en cours de discussion dans les réunions bipartites.

La négociation de branche a par contre montré un relatif dynamisme à l'occasion des négociations salariales annuelles. Sur 12 branches invitées à négocier, 8 ont signé des accords pour 2018 (6 en fin d'année 2017 et 2 en début d'année 2018).

Au total, la Direction du travail a été impliquée dans 51 réunions de négociation, soit à l'occasion de conflits du travail, soit lors des négociations annuelles des branches professionnelles.

4) Objectif n° 4 : Réduire le travail illégal

Amplifiée par la crise économique et financière, la lutte contre l'évasion sociale a donné lieu, dès 2015, à des réflexions visant à renforcer les moyens de lutte contre le travail au noir en développant des outils méthodologiques efficaces et en garantissant le développement des coopérations inter-services, des échanges d'information ainsi qu'une meilleure coordination des acteurs à travers le comité de lutte contre le travail illégal. La lutte contre le travail illégal permet d'assainir la concurrence déloyale entre les entreprises respectueuses du droit et les autres, de protéger les salariés recrutés illégalement en les rétablissant notamment dans leurs droits à la retraite et aux indemnités journalières et de participer à l'équilibre des

finances publiques ainsi qu'au redressement des comptes sociaux de la CPS par le rétablissement de l'assiette des contributions sociales et fiscales.

Dès le début de l'année 2017, les concertations engagées dans le secteur de la sécurité privée ont abouti à la signature par la presque totalité des principales entreprises de ce secteur d'une charte de lutte contre le travail illégal.

Malgré une bonne coordination de l'action sur ce sujet entre les services du Pays et ceux de l'Etat, les outils juridiques se sont avérés partiellement inadaptés à une lutte efficace contre le travail illégal. L'année 2017 a vu aboutir les consultations (concertation globale tripartite et CESC) sur un projet de loi du pays à ce sujet.

L'année 2018 sera celle de l'adoption de ces nouvelles dispositions et de leur mise en œuvre au travers d'un plan de lutte contre le travail illégal.

8.4.6 Bilan des Opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Caisse prévoyance sociale – Régime des salariés (RGS)

OPERATEUR : CPS/RGS							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention au RGS	(1 400 000 000)	(1 400 000 000)	(1 400 000 000)	(1 473 000 000)	(1 473 000 000)	(1 473 000 000)	(0)
TOTAL	1 400 000 000	1 400 000 000	1 400 000 000	1 473 000 000	1 473 000 000	1 473 000 000	0

La subvention 2017 au RGS se décline en deux dépenses distinctes :

La première concerne la prise en charge par la Polynésie française de l'allocation complémentaire de retraite versées aux pensionnés ayant justifié moins de 15 ans d'activité (ACR moins de 15 ans) conformément à l'accord « Te Autaeaeraa ». Le montant versé en 2017 par la Polynésie française s'élève à 1,4 milliard XPF alors que le coût réel de l'ACR moins de 15 ans pour 2017 est de 1,6 milliard XPF ;

La seconde concerne le remboursement des débours du Fonds d'Action Sanitaire et Social (FASS) et du Fonds Social de Retraite (FSR) exécutés dans le cadre des aides octroyées aux ressortissants du RGS suite aux intempéries du 1^{er} trimestre 2017 à hauteur de 73 millions XPF.

8.5 Programme Emploi et insertion professionnelle

8.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 97 du PAP 2017.

8.5.2 Bilan stratégique du programme

Objectif n° 1 : Intensifier l'accompagnement des entreprises et des demandeurs d'emploi

Accompagner les entreprises dans la définition de leurs besoins grâce au développement et à la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de Polynésie française et des outils nécessaires

Les travaux de construction des outils ad hoc se poursuivent. Ainsi, la mission d'évaluation et d'analyse, organisée conjointement par l'AFD et le SEFI, du 14 au 25 novembre 2016 a fait l'objet d'un aide-mémoire rendu le 24 janvier 2017. Les préconisations majeures tendent à inscrire, le développement d'une démarche et d'outils GPEC, dans une démarche d'expérimentation dans un secteur professionnel précis. Ainsi, eu égard à l'élaboration des schémas directeurs de la pêche hauturière et de l'aquaculture, il a été décidé de travailler la démarche de GPEC-Pf dans le secteur maritime.

Un appel à candidature pour une prestation d'appui-conseil pour la mise en place d'une GPEC dans le secteur maritime polynésien a été lancé en fin d'année 2017. Cette prestation a pour objectif général de mettre en place le pilotage et l'animation de cette GPEC territoriale plus spécifiquement dans les secteurs de la pêche hauturière industrielle et de l'aquaculture/perliculture ainsi que d'identifier un schéma d'appui à la structuration de la formation maritime et aquacole en Polynésie française. Cette étude est commanditée par le Ministère du travail et de la formation professionnelle par le biais du SEFI en partenariat avec l'Agence française de Développement qui financera 50 % de l'étude. Le dépouillement des candidatures est prévu pour le 1^{er} trimestre de l'année 2018.

Mettre en place un véritable accompagnement de l'individu grâce au développement des connaissances et des compétences des agents du SEFI

Le Ministère, avec les services et établissements sous sa tutelle, poursuit sa démarche de prise en charge globale et cohérente de l'individu.

En 2017, afin de se doter d'un système d'information digital performant, le projet du SEFI de la refonte de l'applicatif métier et de l'interface web a été examiné et retenu par le comité stratégique du service de l'informatique de Polynésie française (SIPf) et a été retenu pour un démarrage des travaux dès 2018

Les partenariats avec Pôle Emploi Cayenne et Pôle Emploi international se sont poursuivis. Ainsi, avec Pôle-Emploi Cayenne, deux visio-conférences ont été organisées en juin et en décembre à l'attention de tous les agents du SEFI, sur la personnalisation du service et les réseaux de communication. Avec Pôle-Emploi international, deux sessions de formation et d'échanges en présentiel ont eu lieu, en juin-juillet et octobre 2017. Ont été respectivement abordés les thèmes de la gestion de portefeuille demandeurs d'emploi et l'organisation de l'accueil, et celui du schéma de délivrance du service hors siège.

Objectif n° 2 : Soutenir l'embauche de longue durée

La réforme des mesures d'aides à l'emploi de type « contrat aidé » par le Ministère, a conduit à la création de l'Aide au Contrat de Travail (ACT) et l'Aide au Contrat de Travail Professionnel (ACT PRO) en 2016.

En 2017, afin de soutenir l'embauche du premier salarié, le Ministère a complété la palette des mesures d'aide à l'emploi de type contrat aidé par une Aide au Contrat de Travail du Primo salarié, baptisée ACT PRIM. Dans le cadre de l'ACT PRIM, en contrepartie de la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée, l'employeur bénéficiera durant deux ans d'une aide, sous la forme d'une prise en charge des charges patronales par la Polynésie française, calculées au prorata du temps de travail du salarié sur la base du taux horaire mensuel du salaire minimum interprofessionnel garanti. Le montant de cette aide correspond selon le taux en vigueur pour un temps plein, à quarante-six mille francs CFP par mois (46 000 XPF), soit un million cent quatre mille francs CFP (1 104 000 XPF) pour deux ans. L'ACT PRIM est applicable depuis août 2017.

Enfin, inscrit dans une logique de mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs et de renforcement de leur attractivité, le Ministère a apporté des mesures correctives à l'ACT. Ces dernières visent, d'une part, à élargir les critères rendant éligible toute personne sans emploi, sans condition d'âge, et d'autre part, à mettre en place un système d'avance de perception de l'aide, en lieu et place du remboursement. Les modifications de l'ACT sont applicables depuis août 2017.

Objectif n° 3 : Favoriser la professionnalisation de jeunes demandeurs d'emploi grâce à l'alternance

Favoriser la professionnalisation de jeunes demandeurs d'emploi par la mise en œuvre d'un contrat aidé comportant un volet formation.

Dans le cadre de sa réforme des mesures d'aides à l'emploi de type « contrat aidé », le Ministère a créé en 2016 l'ACT PRO. Contrat de type particulier se fondant sur le principe de l'alternance, il permet d'associer la formation pratique au sein de l'entreprise et la formation théorique dans un organisme de formation. Ce dispositif associe le Pays pour l'aide financière au contrat de travail en question et le Fonds paritaire de gestion pour le financement, sur les fonds mutualisés, de la formation du nouveau salarié.

En 2017, inscrit dans une logique de mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs et de renforcement de leur attractivité, le Ministère a effectué des mesures correctives à l'ACT PRO. Ces dernières visent, d'une part, à élargir les critères rendant éligible toute personne sans emploi, sans condition d'âge, et d'autre part,

à mettre en place un système d'avance de perception de l'aide, en lieu et place du remboursement. Les modifications de l'ACT PRO sont applicables depuis août 2017.

Développer le dispositif de l'apprentissage

Les modifications apportées au dispositif de l'apprentissage ont conduit à la mise en place d'un comité de formation par apprentissage, réunissant les principaux acteurs de la formation initiale du Pays (Ministère de l'éducation) et de l'Etat (Vice-rectorat) chargé d'arrêter une carte de formations par apprentissage cohérente et diversifiée.

En 2017, le Ministère a décidé d'apporter encore des mesures correctives au dispositif. Ainsi, afin de rétablir une certaine équité dans le traitement du salaire d'un apprenti, au regard du traitement indemnitaire des stagiaires, le salaire minimum d'un apprenti est désormais fixé à 70% du salaire minimum interprofessionnel garanti en vigueur, soit 107 039 F CFP par mois, sans distinction de l'âge de l'apprenti et de son niveau d'avancement dans le cycle de formation. Par ailleurs, afin de maintenir l'attractivité du dispositif de l'apprentissage vis-à-vis des employeurs, la Polynésie française garantit à l'employeur un accompagnement financier. La rémunération de l'apprenti par l'employeur est appliquée selon les tranches les plus basses fixées actuellement, à savoir 30% du SMIG pour la première année du contrat, 40% du SMIG pour la deuxième année du contrat et 50% du SMIG pour la dernière année du contrat. Cette participation progressive de l'employeur à la rémunération d'un apprenti répond à une augmentation progressive de l'apprenti à participer à la productivité et donc à la rentabilité d'une entreprise. L'accompagnement financier de la Polynésie française intervient donc en compensation de la rémunération d'un apprenti pour un maintien à 70% du SMIG. La loi du pays portant modification des dispositions du code du travail, dont celles relatives à l'apprentissage a été adoptée par l'Assemblée de la Polynésie française le 14 décembre 2017. La promulgation de cette même loi du pays et sa mise en application interviendront dans le courant du premier trimestre de l'année 2018.

Objectif n° 4 : Renforcer la lutte contre le travail au noir

Développer le recours au Chèque Service aux Particuliers (CSP)

Le Ministère envisageait d'harmoniser les régimes applicables aux diverses activités en portant le quota horaire à 80 heures pour l'ensemble des prestations de services.

Cependant, ce projet a recueilli un avis défavorable des membres du CESC, qui requièrent une analyse approfondie des impacts de cette augmentation. Par ailleurs, le CESC encourage à la prudence du fait que pour certaines activités, ce dispositif pourrait créer une concurrence déloyale vis-à-vis des TPE.

Aussi, le Ministère a-t-il décidé de revoir ce projet en effectuant un état des lieux de la mise en œuvre du dispositif depuis sa création ainsi que une analyse de l'impact du dispositif.

Objectif n° 5 : Encourager l'entrepreneuriat grâce à l'Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité

Elargir les secteurs éligibles au dispositif de l'ICRA

Le dispositif I.C.R.A. a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle d'un demandeur d'emploi en soutenant son projet de création ou de reprise d'entreprise par l'accompagnement d'un tuteur et le versement d'aides financières.

En 2017, des modifications réglementaires ont été apportées au dispositif visant à renforcer l'attractivité du dispositif et à assouplir les conditions d'octroi et d'application de l'I.C.R.A. Ainsi, la durée de l'aide est dorénavant de deux ans au lieu de un an et la prime au démarrage pour l'achat de matériels nécessaires à l'activité est fixé à un maximum de trois fois le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (S.M.I.G) mensuel, au lieu de deux fois le S.M.I.G mensuel. En termes d'assouplissement des conditions d'octroi, l'ICRA permet désormais le soutien à la création ou à la reprise d'une entreprise dans tous les secteurs d'activité à l'exclusion des professions libérales et assimilées ; et est ouvert aux personnes âgées au minimum de 18 ans, justifiant de la qualité de demandeur d'emploi et sans emploi. Les modifications de l'ICRA sont applicables depuis août 2017.

8.5.3 Bilan stratégique des réformes

La réforme des mesures d'aides à l'emploi de type « contrat aidé » et « stage d'insertion professionnelle » a conduit aux modifications de diverses dispositions du code du travail. Ces travaux législatifs et réglementaires se déclinent de la manière suivante :

- Création de l'ACT PRIM :
 - o Loi du pays n°2017-7 adoptée le 11 mai 2017 ;
 - o Loi du pays n° 2017-9 promulguée le 30 juin 2017 ;
 - o Arrêté d'application n° 1137/ CM pris le 19 juillet 2017.
- Modifications des dispositions de l'ACT :
 - o Loi du pays n°2017-9 adoptée le 11 mai 2017 ;
 - o Loi du pays n° 2017-11 promulguée le 30 juin 2017 ;
 - o Arrêté d'application n° 1135/ CM pris le 19 juillet 2017.
- Modifications des dispositions de l'ACT PRO :
 - o Loi du pays n°2017-10 adoptée le 11 mai 2017 ;
 - o Loi du pays n° 2017-9 promulguée le 30 juin 2017 ;
 - o Arrêté d'application n° 1136/ CM pris le 19 juillet 2017.
- Modifications des dispositions de l'ICRA :
 - o Loi du pays n°2017-8 adoptée le 11 mai 2017 ;
 - o Loi du pays n° 2017-10 promulguée le 30 juin 2017 ;
 - o Arrêté d'application n° 1138/ CM pris le 19 juillet 2017.
- Réforme des mesures de stages d'insertion et de l'apprentissage :
 - o Loi du pays n°2017-48 adoptée le 14 décembre 2017.

8.5.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	120 479 214	121 239 774	121 447 990	121 492 570	121 348 138	120 694 000	798 570
Contribution <i>FELP</i>	3 750 000 000 (3 750 000 000)	3 750 000 000 (3 750 000 000)	4 000 000 000 (4 000 000 000)	4 450 000 000 (4 450 000 000)	4 450 000 000 (4 450 000 000)	4 450 000 000 (4 450 000 000)	0 (0)
TOTAL	3 870 479 214	3 871 239 774	4 121 447 990	4 571 492 570	4 571 348 138	4 570 694 000	798 570

8.5.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/ Réalisé	
907/967 02 - EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	3 750 000 000	5 600 294 964	5 168 473 849	1 418 473 849	
<i>CVD DGRH</i>					
<i>FELP : SEFI préciser la répartition des autres mesures à l'emploi mises en œuvre par le SEFI</i>	3 750 000 000	5 600 294 964	5 168 473 849	1 418 473 849	1,9 milliards F CFP consacrés aux mesures 2017/ Collectif en octobre de 450 millions F CFP
<i>FELP : Stages d'insertion professionnelle</i>	2 770 700 000	3 781 820 210	3 512 231 715	741 531 715	
<i>Stage d'insertion en Entreprise (S.I.E.)</i>	316 400 000	252 624 482	226 620 862	-89 779 138	Dernier exercice de mise en œuvre
<i>Stage pour Travailleurs Handicapés (S. T.H.)</i>	327 600 000	386 266 795	356 672 660	29 072 660	
<i>Stage d'expérience professionnelle (STeP)</i>	46 900 000	36 178 909	31 449 176	-15 450 824	Dernier exercice de mise en œuvre
<i>Contrat d'Accès à l'Emploi (C.A.E.)</i>	1 444 700 000	2 551 426 888	2 382 396 154	937 696 154	
<i>Contrat d'Accès à l'Emploi (C.A.E.) avec formation</i>	635 100 000	555 323 136	515 092 863	-120 007 137	
<i>FELP : Contrats aidés</i>	979 300 000	909 237 377	828 121 067	-151 178 933	
<i>Apprentissage (APP)</i>	55 300 000	34 467 784	33 355 989	-21 944 011	
<i>Convention pour Travailleurs Handicapés (C.T.H.)</i>	137 200 000	158 923 341	148 062 309	10 862 309	
<i>Contrat Emploi Durable (CED)</i>	160 000 000	119 206 667	100 378 090	-59 621 910	Pas de nouveaux contrats en 2017
<i>Aide au Contrat de Travail (A.C.T)</i>	261 500 000	180 948 292	162 727 636	-98 772 364	
<i>Aide au Contrat de Travail PROfessionnel (A.C.T.PRO)</i>	52 400 000	24 439 664	20 569 374	-31 830 626	
<i>Aide au Contrat de Travail du Primo salarié (A.C.T.P.R.I.M)</i>	19 300 000	2 417 577	2 417 577	-16 882 423	Mesure mise en œuvre en septembre 2017
<i>Chèque Service aux Particuliers (C.S.P.)</i>	144 000 000	175 743 004	166 273 660	22 273 660	
<i>Insertion par la Création et la Reprise d'Activité (I.C.R.A.)</i>	52 600 000	118 310 262	114 620 564	62 020 564	
<i>Contrat de Soutien à l'Emploi (C.S.E.)</i>	47 000 000	28 506 638	23 114 621	-23 885 379	
<i>Prestations de service</i>	50 000 000	66 274 148	56 601 247	6 601 247	

Pour le financement des mesures de type « contrat aidé » (ACT, ACT PRO, ACT PRIM, Apprentissage) auxquels ont été rajoutés les dispositifs du CSP, CSE et de l'ICRA et enfin des prestations de service, près de 979 300 000 XPF ont été prévus, dont 443 300 000 XPF pour des mesures initiées en 2017.

La quote-part des mesures antérieures s'élève à 536 000 000 XPF. On note un écart de 151 178 933 XPF entre le prévisionnel et l'exécution, conséquence d'un nombre important de démissions sur les mesures antérieures ACT et CED et d'une mise en œuvre à la fin du second semestre des modifications des mesures ACT et ACT PRO et du dispositif ACT PRIM.

Pour le financement des mesures de type « stage d'insertion professionnelle » (SIE, STEP, CAE, CAE rénové, STH), près de 2 770 700 000 XPF ont été prévus, dont 1 463 700 000 XPF pour des mesures initiées en 2017. La quote-part des mesures antérieures s'élève à 1 449 184 923 XPF. On note un écart de 714 531 715

XPF entre le prévisionnel et l'exécution, conséquence d'un nombre plus important de démarrages de stages CAE et STH.

8.5.6 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 : Intensifier l'accompagnement des entreprises et des demandeurs d'emploi

Accompagner les entreprises dans la définition de leurs besoins grâce au développement et à la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de Polynésie française et des outils nécessaires.

Entre l'identification du secteur professionnel-champ d'expérimentation (1^{er} trimestre 2017) et l'appel à candidature pour une prestation d'appui-conseil pour la mise en place d'une GPEC dans le secteur maritime polynésien (fin d'année 2017), une année s'est écoulée. L'année 2018 devra être plus performante dans l'avancée de ce chantier, certes complexe, mais d'importance.

Mettre en place un véritable accompagnement de l'individu grâce au développement des connaissances et des compétences des agents du SEFI.

Hormis les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents aux missions de Pôle Emploi International (515 637 XPF), les visio-conférences avec Pôle Emploi Cayenne n'ont généré aucune dépense pour le SEFI. Les sessions de formation ont bénéficié à près de 42 agents et les visio-conférences à l'ensemble des agents du SEFI, soit 82 personnes.

2) Objectif n° 2 : Soutenir l'embauche de longue durée

Les délais réglementaires liés à la promulgation d'une loi du Pays et à la publication des arrêtés d'application ont conduit à une mise en œuvre effective de l'ACT PRIM en septembre 2017.

En 2017, pour la première année de mise en œuvre, il a été fixé un objectif de 120 contrats aidés (19.3 millions XPF) en ACT PRIM, soit en année pleine (11 mois) un nombre de 11 ACT PRIM par mois. Entre septembre et décembre 2017 (engagement avant le 30 novembre), on constate 22 contrats aidés en ACT PRIM, pour un coût de 2.4 millions XPF, soit une moyenne mensuelle de 7 ACT PRIM. **Taux de performance (coût réalisé/prévisionnel) : 12%**

En 2017, il a été fixé un objectif de 480 contrats aidés en ACT pour un coût de 111.5 millions XPF. En décembre 2017, on constate 341 contrats aidés en ACT, pour un coût de 64.8 millions XPF, soit une moyenne mensuelle de 31 ACT au lieu de 44. **Taux de performance (coût réalisé/prévisionnel) : 58%**

Les modifications législatives et réglementaires apportées à l'ACT ayant été mises en application en fin d'année 2017, leur impact ne peut être évalué.

Objectif n°2 - Soutenir l'embauche de longue durée et la professionnalisation des jeunes demandeurs d'emploi								
Encourager l'employabilité durable en soutenant l'embauche en contrat de travail à durée indéterminée								
	Entité	Unité	2015	2016	2017	2017	2017	2018
			Réalisé	Réalisé	Prévision PAP 2017	Révisé à 06/2017	Réalisé	Prévision (PAP 2018)
Indicateur 1.1 - Nombre d'Aide au Contrat de Travail - ACT (mise en œuvre en mai 2016)	SEFI	Nb		306	480	400	341	
Indicateur 1.2 - Nombre d'Aide au Contrat de Travail professionnel - ACT PRO (mise en œuvre en août 2016)	SEFI	Nb		20	100	45	41	
Indicateur 1.3 - Nombre d'Aide au Contrat de Travail au Primo salarié - ACT PRIM (en cours de création-mise en œuvre prévue au 2nd semestre 2017)	SEFI	Nb			120	120	22	
Sources des données : Données statistiques du SEFI								

3) Objectif n° 3 : Favoriser la professionnalisation de jeunes demandeurs d'emploi grâce à l'alternance

Favoriser la professionnalisation de jeunes demandeurs d'emploi par la mise en œuvre d'un contrat aidé comportant un volet formation.

En 2017, il a été fixé un objectif de 100 contrats aidés en ACT PRO, pour un coût de 31.4 millions XPF. En décembre 2017, on constate 41 contrats aidés en ACT PRO, pour un coût de 10.5 millions XPF, soit une moyenne mensuelle de 4 ACT PRO au lieu de 9. **Taux de performance (coût réalisé/prévisionnel) : 31%.**

Les modifications législatives et réglementaires apportées à l'ACT PRO ayant été mises en application en fin d'année 2017, leur impact ne peut être évalué.

Développer le dispositif de l'apprentissage

En 2017, il a été fixé un objectif de 120 contrats d'apprentissage pour un coût de 25.3 millions XPF. En décembre 2017, 89 contrats d'apprentissage ont été formalisés, pour un coût de 6 millions XPF. Il faut relever l'annulation de 2 formations, le passage d'une formation sous le dispositif de la formation professionnelle et le report sur l'année 2018 de 3 formations. Par ailleurs, les formations s'ouvrant à partir du mois de septembre, les engagements concernent le dernier trimestre de l'année. **Taux de performance (coût réalisé/prévisionnel) : 24%.**

Les modifications législatives et réglementaires apportées au dispositif de l'apprentissage ayant été examinées en décembre 2017. La promulgation ainsi que la mise en application des textes interviendront dans le premier trimestre de l'année 2018.

Objectif n°2-1 - Renforcer les dispositifs de formation en alternance notamment l'apprentissage							
Former un apprenti en vue de son insertion professionnelle							
	Unité	2015	2016	2017	2017	2017	2018
		Réalisé	Réalisé	Prévision PAP 2017	Révisé à 06/2017	Réalisé	Prévision (PAP 2018)
Indicateur 1.1 - Nombre d'apprentissage	Nb	119	100	150	121	82	150
Indicateur 1.2 - Taux d'insertion des bénéficiaires	%	42	35	60	60	55	50
Indicateur 1.3 - Taux de réussite à la formation	%	64	67	90	90	74	90
Indicateur 1.4 - Taux d'abandon des bénéficiaires	%	24	21	10	10	21	8
Sources des données : Données statistiques du SEFI Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Nombre d'apprentis Indicateur 1.2 - Cet indicateur mesure le nombre de personnes salariées (avec un contrat de travail) ou en activité six mois ou un an après la fin du dispositif. Indicateur 1.3 - Cet indicateur mesure le taux de réussite des bénéficiaires à la formation (obtention attestation, diplôme, titre etc ...). Indicateur 1.4 - Cet indicateur mesure le taux de bénéficiaires n'allant pas au terme du dispositif.							

4) Objectif n° 4 : Renforcer la lutte contre le travail au noir

Développer le recours au Chèque Service aux Particuliers (CSP).

Pour 2017, 144 millions XPF ont été réservés pour la mesure CSP. En décembre 2017, on note que 166 millions XPF ont été engagés. **Taux de performance (coût réalisé/prévisionnel) : 115%.**

5) Objectif n° 5 : Encourager l'entrepreneuriat grâce à l'Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité

Elargir les secteurs éligibles au dispositif de l'ICRA

En 2017, il a été fixé un objectif de 24 ICRA pour un coût de 17.6 millions XPF. En décembre 2017, on relève la formalisation de 84 ICRA pour un coût de 54.9 millions XPF. **Taux de performance (coût réalisé/prévisionnel) : 305%.**

8.5.7 Bilan de comptes spéciaux

1) **Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) – Volet emploi**

Créé par délibération n°2013-58 APF du 13 juillet 2013, le « Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté » (FELP) a pour objet de favoriser l'accès à l'emploi et de soutenir les familles en situation de pauvreté. Il permet également d'assurer le financement du régime de solidarité de la Polynésie française.

Les ressources du fonds sont constituées d'impôts, des versements du budget général de la Polynésie française, des subventions de l'Etat, des dons et legs et des produits de participations.

Les dépenses du fonds sont constituées par les dispositifs d'aides d'accès à l'emploi et de lutte contre la pauvreté et des subventions au régime de solidarité de la Polynésie française.

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Titres	CA 2017	Ecart BM/CA
967 02 / EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	3 812 745 144	3 780 377 690	4 000 000 000	4 450 000 000	4 493 696 545	4 485 699 626	-35 699 626
967 03 / FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0	0	0	156 858	156 858	-156 858
971 02 / SOLIDARITE <i>Participations de l'Etat - Solidarité Produits exceptionnels</i>	1 631 980 906 (1 431 980 906) (200 000 000)	1 273 985 680 (1 073 985 680) (200 000 000)	1 631 980 907 (1 431 980 907) (200 000 000)	3 622 782 734 (1 789 976 134) (1 832 806 600)	3 622 782 732 (1 789 976 132) (1 832 806 600)	3 622 782 732 (1 789 976 132) (1 832 806 600)	2 2 0
990 01 / FISCALITE INDIRECTE	9 552 153 953	9 724 313 846	12 001 560 000	12 001 560 000	10 863 807 865	10 818 164 441	1 183 395 559
990 02 / FISCALITE DIRECTE	14 090 632 399	15 246 411 916	14 225 225 000	14 225 225 000	15 616 329 783	15 611 846 031	-1 386 621 031
991 03 / OPERATIONS DIVERSES <i>002 - Résultat de fonctionnement reporté</i>	0	0	0	241 950 968 (241 950 968)	0	0	241 950 968 (241 950 968)
Total	29 087 512 402	30 025 089 132	31 858 765 907	34 541 518 702	34 596 773 783	34 538 649 688	2 869 014
Dépenses	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagement	CA 2017	Ecart BM/CA
96702 / EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE <i>Dépenses de fonctionnement courant Aides à caractère économique</i>	3 884 823 074 (23 087 667) (3 861 735 407)	3 770 475 164 (28 420 705) (3 742 054 459)	4 000 000 000 (0) (4 000 000 000)	4 691 950 968 (0) (4 691 950 968)	4 340 428 917 (4 312 289 179) (28 139 738)	4 340 027 162 (4 311 887 424) (28 139 738)	351 923 806 (-4 311 887 424) (4 663 811 230)
97102 / SOLIDARITE <i>Subvention RSPF</i>	26 432 125 099 (26 432 125 099)	26 244 711 442 (26 244 711 442)	27 858 765 907 (27 858 765 907)	29 849 567 734 (29 849 567 734)	29 849 567 734 (29 849 567 734)	29 849 567 734 (29 849 567 734)	0 (0)
Total	30 316 948 173	30 015 186 606	31 858 765 907	34 541 518 702	34 189 996 651	34 189 594 896	351 923 806
Résultat N	-1 229 435 771	9 902 526	0	0	406 777 132	349 054 792	-349 054 792
Résultat 31/12/N-1	1 475 758 086	246 322 315				256 224 841	
Résultat cumulé	246 322 315	256 224 841				605 279 633	

En fin d'année 2017, le taux d'exécution des crédits FELP est de 99%. Le report des crédits non consommés en 2016 a été effectué en juillet 2017 et un collectif a été adopté en septembre portant ainsi le budget à 4.691 milliards XPF. Néanmoins, chaque année, le taux des démissions dans le cadre des contrats de travail aidés et le taux d'abandon des stages d'insertion professionnelle (environ 11%) génèrent une non consommation des crédits et un report de ces derniers sur l'année suivante.

2) Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH)

Le FIPTH créé par délibération n° 2007-044 APF du 09 juillet 2007, a pour objet le financement des dépenses liées à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Titres	CA 2017	Ecart BM/CA
967 02 / EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	78 349 880	76 658 589	56 600 000	56 600 000	80 837 425	75 046 577	-18 446 577
991 03 / OPERATIONS DIVERSES	0		35 000 000	35 000 000			35 000 000
Total	78 349 880	76 658 589	91 600 000	91 600 000	80 837 425	75 046 577	16 553 423
Dépenses	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagement	CA 2017	Ecart BM/CA
967 02 / EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE <i>Dépenses de fonctionnement courant Aides à caractère économique</i>	47 400 820 (100 820) (47 300 000)	52 138 591 (4 838 591) (47 300 000)	56 600 000 (6 300 000) (50 300 000)	56 600 000 (6 300 000) (50 300 000)	49 062 590 (1 762 590) (47 300 000)	49 062 590 (1 762 590) (47 300 000)	7 537 410 4 537 410 3 000 000
967 03 / FORMATION PROFESSIONNELLE <i>Aides à caractère économique Autres</i>			35 000 000 (35 000 000)	35 000 000 (35 000 000)	11 060 472 (10 463 813) (596 659)	11 060 472 (10 463 813) (596 659)	23 939 528 24 536 187 -596 659
Total	47 400 820	52 138 591	56 600 000	56 600 000	49 062 590	49 062 590	7 537 410
Résultat N	30 949 060	24 519 998	35 000 000	35 000 000	31 774 835	25 983 987	9 016 013
Report à nouveau N-1	166 541 364	197 490 424				222 010 422	
Résultat cumulé	197 490 424	222 010 422			31 774 835	247 994 409	

Les ressources du FIPTH se maintiennent à un niveau élevé traduisant la stabilité relative du niveau d'emploi des travailleurs handicapés.

Les recettes 2017 correspondent à l'obligation d'emploi en 2016. Celle-ci, au taux de 2 % dans les entreprises employant au moins 25 salariés de droit privé (soit 218 entreprises assujetties) correspondait à 326 emplois. Les entreprises assujetties occupaient globalement 333 salariés (en équivalent temps plein).

Les disparités entre entreprises sur le respect de cette obligation persistent cependant, d'où une collecte de participation de plus de 75 millions XPF auprès de 79 entreprises.

Les dépenses correspondent aux subventions versées à l'association APRP, seul atelier protégé actuellement conventionné, ainsi qu'à la mobilisation par le SEFI de financements pour la formation professionnelles des demandeurs d'emploi handicapés.

8.6 Programme Formation professionnelle

8.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 99 et 100 du PAP 2017.

8.6.2 Bilan stratégique du programme

Dans le domaine des ressources marines :

Il existe aujourd'hui près de 600 fermes pour un total de près de 3500 employés. L'enjeu est d'offrir à la filière une main d'œuvre qualifiée afin de favoriser une production orientée vers la qualité et plus respectueuse de l'environnement.

Il s'agit également de contribuer à la croissance de l'emploi et en particulier dans les îles et notamment de progressivement remplacer les greffeurs étrangers par des emplois locaux. Compte tenu de l'importance socio-économique du secteur perlicole, les pouvoirs publics soutiennent de manière continue la formation des jeunes polynésiens aux métiers de la nacre et aux techniques de greffe.

Afin de répondre aux objectifs définis supra, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n°1 relative aux formations des professionnels et la formation de greffeurs et d'exploitants pour un montant en fonctionnement de 33.79 millions XPF via le CMNP
- Action n° 2 relative aux formations des professionnels des secteurs pêche, aquaculture et perliculture hors perliculture pour un montant en fonctionnement de 31 millions XPF.

Concernant l'emploi :

Objectif n° 1 : Faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi grâce aux dispositifs de formation professionnelle et de stages d'insertion

Renforcer les dispositifs de formation en alternance afin de garantir le lien avec le monde de l'emploi

Dans le cadre de la réforme des dispositifs d'aides à l'emploi initiée en 2015, le Ministère a poursuivi ses travaux législatifs en apportant diverses modifications aux dispositifs de type stage d'insertion professionnelle. Ces travaux visent principalement à favoriser la formation en alternance et à soutenir l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 30 ans, diplômés ou titrés d'un niveau III au minimum, en s'astreignant à une exigence de cohérence avec l'ensemble des mesures d'aides à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelle.

Ainsi, le Stage d'Insertion en Entreprise a été remplacé par un nouveau dispositif de formation en alternance intitulé Convention d'Accès à l'Emploi professionnel (CAE Pro). Le Corps de Volontaires au Développement (CVD), destiné aux demandeurs d'emploi justifiant au minimum d'un diplôme de niveau III, a été érigé en mesure d'aide à l'insertion professionnelle, en lieu et place du Stage d'Expérience Professionnelle (STEP). Des ajustements ont été apportés au dispositif de la Convention d'Accès à l'Emploi (CAE), pour une mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs de stage d'insertion professionnelle. Enfin, une harmonisation des montants des indemnités perçues par les bénéficiaires dans le cadre des dispositifs de stage d'insertion professionnelle a été effectuée.

Encourager la qualification grâce :

- à la formation en alternance par le biais du CAE rénové :

Le dispositif du CAE permet d'adjoindre au stage en entreprise, une formation théorique. Ainsi depuis 2015, le Ministère a développé, à titre expérimental, un dispositif de stage en alternance baptisé le CAE rénové. Dans le cadre de la réforme des dispositifs d'aides à l'emploi et après deux ans d'expérimentation, le

Ministère a institué, à travers des dispositions du code du travail, le dispositif de formation en alternance, la Convention d'Accès à l'Emploi professionnel (CAE Pro).

- *aux dispositifs de formation certifiante ou qualifiante :*

La réforme des dispositifs de stages d'insertion a également été l'occasion pour le Ministère d'effectuer une harmonisation des montants des indemnités perçues par les bénéficiaires de ces mêmes dispositifs et ceux de la formation professionnelle. Ainsi, un stagiaire en CAE, CAE rénové ou en formation professionnelle perçoit des indemnités d'un montant identique, évitant ainsi de mettre en concurrence ces mêmes dispositifs.

- *au programme de formation baptisé « professionnels d'excellence »*

Parmi les dispositifs nationaux figurent le Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle (PMFP) attribué aux personnes poursuivant une formation professionnelle, prescrite dans le cadre de la politique de l'emploi, en dehors de leur collectivité de résidence, faute de disposer dans celle-ci de la filière de formation correspondant à leur projet professionnel. La mise en œuvre du Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle fait l'objet d'une convention conclue entre le Haut-commissaire de la République, le Président de la Polynésie française et la direction de L'agence de L'Outre-mer pour la mobilité (LADOM).

De grandes avancées ont été réalisées par le Ministère et les services du Haut-commissariat. Le projet de convention en question devrait faire l'objet d'un examen et d'une adoption par l'Assemblée de la Polynésie française au début du trimestre de l'année 2018 et d'une signature par les concernés en fin du premier semestre.

Objectif n° 2 : Garantir la cohérence de la formation professionnelle

Favoriser la concertation entre tous les acteurs de la formation et de l'emploi

Le Ministère, avec le SEFI, le CFPA et le CMMPf, s'est astreint à une exigence de concertation et de mutualisation des moyens humains et financiers, qui a abouti à une programmation des formations de l'année 2017, qui répond à un principe unique, augmenter conséquemment le taux d'employabilité durable du bénéficiaire en lui assurant un parcours de formation et d'insertion sécurisé, débutant par une formation de remise à niveau pour aboutir à une formation qualifiante, en passant par une formation pré qualifiante. Ce type de parcours doit être modulable et adaptable en fonction du profil et des besoins du bénéficiaire.

La mise en place de ce type de parcours requiert des partenariats multiples. Ainsi, en 2017, la convention entre l'Etat et la Polynésie française relative au régime du service militaire adapté de Polynésie française (RSMA-Pf) a été renouvelée en août 2017; et le partenariat entre le Ministère et le contrat de ville de l'agglomération de Papeete a été formalisé en avril 2017 par une convention relative à la mise en place de parcours de formation et d'insertion professionnelles cohérents et sécurisés à destination des individus des quartiers dits prioritaires inscrits au contrat de ville 2015-2020.

Garantir la qualité de la formation

Les travaux relatifs aux critères d'appréciation de la capacité des organismes prestataires de formation à dispenser une formation de qualité, ainsi qu'aux modalités de contrôle sont encore en cours.

8.6.3 Bilan stratégique des réformes

- Réforme des mesures de stages d'insertion et de l'apprentissage :
 - o Loi du pays n°2017-48 adoptée le 14 décembre 2017.

8.6.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	144 686 493	148 786 826	146 319 850	146 319 850	136 964 009	121 985 199	24 334 651
Aides à caractère économique	559 006 967	492 335 633	520 848 000	530 848 000	496 013 962	469 547 630	61 300 370
<i>Actions pour l'emploi (formation)</i>	<i>(544 562 650)</i>	<i>(474 630 651)</i>	<i>(500 000 000)</i>	<i>(500 000 000)</i>	<i>(476 182 223)</i>	<i>(452 718 251)</i>	<i>(47 281 749)</i>
<i>Autres prestations (Formation CMNP, ...)</i>	<i>(14 444 317)</i>	<i>(17 704 982)</i>	<i>(20 848 000)</i>	<i>(30 848 000)</i>	<i>(19 831 739)</i>	<i>(16 829 379)</i>	<i>(14 018 621)</i>
Aides à la personne	131 544 052	126 350 702	144 577 482	144 577 482	108 665 703	108 392 479	36 185 003
<i>Bourses professionnelles</i>	<i>(126 434 411)</i>	<i>(122 422 996)</i>	<i>(140 577 482)</i>	<i>(140 577 482)</i>	<i>(105 259 618)</i>	<i>(105 198 415)</i>	<i>(35 379 067)</i>
<i>Couverture soc. ESF et AS...</i>	<i>(5 109 641)</i>	<i>(3 927 706)</i>	<i>(4 000 000)</i>	<i>(4 000 000)</i>	<i>(3 406 085)</i>	<i>(3 194 064)</i>	<i>(805 936)</i>
Subventions	1 142 000 000	1 135 430 000	1 136 190 000	1 140 190 000	1 140 190 000	1 140 190 000	0
<i>APES CNAM</i>	<i>(10 000 000)</i>	<i>(14 000 000)</i>	<i>(10 000 000)</i>	<i>(14 000 000)</i>	<i>(14 000 000)</i>	<i>(14 000 000)</i>	<i>(0)</i>
<i>E.P.E.F.P.A.P.F</i>	<i>(84 000 000)</i>	<i>(84 000 000)</i>	<i>(84 000 000)</i>	<i>(84 000 000)</i>	<i>(84 000 000)</i>	<i>(84 000 000)</i>	<i>(0)</i>
<i>Centre de formation professionnelle pour adultes</i>	<i>(746 000 000)</i>	<i>(746 000 000)</i>	<i>(746 000 000)</i>	<i>(746 000 000)</i>	<i>(746 000 000)</i>	<i>(746 000 000)</i>	<i>(0)</i>
<i>Centre des métiers d'art</i>	<i>(100 000 000)</i>	<i>(96 500 000)</i>	<i>(100 000 000)</i>	<i>(100 000 000)</i>	<i>(100 000 000)</i>	<i>(100 000 000)</i>	<i>(0)</i>
<i>Centre des métiers de la mer de PF</i>	<i>(166 000 000)</i>	<i>(160 190 000)</i>	<i>(160 190 000)</i>	<i>(160 190 000)</i>	<i>(160 190 000)</i>	<i>(160 190 000)</i>	<i>(0)</i>
<i>Centre hospitalier de Polynésie française</i>	<i>(36 000 000)</i>	<i>(34 740 000)</i>	<i>(36 000 000)</i>	<i>(36 000 000)</i>	<i>(36 000 000)</i>	<i>(36 000 000)</i>	<i>(0)</i>
TOTAL	1 977 237 512	1 902 903 161	1 947 935 332	1 961 935 332	1 881 833 674	1 840 115 308	121 820 024

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	3 344 043	0	0	0	0	0	0
Subvention aux Ets public	28 705 501	0	26 217 221	15 000 000	0	0	15 000 000
<i>CFPA</i>	<i>(8 894 820)</i>	<i>(0)</i>	<i>(1 217 221)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>
<i>CMA</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(25 000 000)</i>	<i>(15 000 000)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(15 000 000)</i>
<i>CPMFR</i>	<i>(19 810 681)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>
TOTAL	32 049 544	0	26 217 221	15 000 000	0	0	15 000 000

Pour le financement des formations professionnelles mises en œuvre par le SEFI, près de 500 millions XPF ont été prévus. La quote-part des mesures antérieures s'élève à 170 millions XPF. On note un écart de 47 281 749 XPF entre le prévisionnel et l'exécution, conséquence d'un nombre plus important d'abandons et du report ou de la non-ouverture de formations.

La mise en œuvre de la formation professionnelle est également effectuée par des établissements publics administratifs - centres de formation pour adultes, que sont le CFPA, le CMMPf et le CMA.

8.6.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
907/967 03 - FORMATION PROFESSIONNELLE	3 133 078 000	1 526 490 195	1 476 619 632	12 641 632	
<i>formations professionnelles et formations qualifiantes</i>	424 000 000	494 650 935	470 129 700	46 129 700	
<i>formations professionnelles et la formation de greffiers et d'exploitants</i>	33 788 000	21 645 788	21 645 788	-12 142 212	
<i>apprentissage</i>	40 000 000				
<i>nouvelles mesures de stages d'insertion : CAE, SIE et STEP</i>	1 583 100 000				
<i>Le Centre de Formation Professionnelle pour Adultes (CFPA)</i>	746 000 000	730 874 079	705 640 878	-40 359 122	
<i>Le Centre des Métiers de la Mer de la Polynésie française (CMMPf)</i>	160 190 000	186 022 078	186 022 078	25 832 078	
<i>Le Centre des Métiers d'Art (CMA)</i>	100 000 000	93 297 315	93 181 188	-6 818 812	
<i>Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)</i>	10 000 000				
<i>CHPF-ESF</i>	36 000 000				

Deux opérations relèvent de la DRMM :

Les crédits budgétés au Centre des métiers de la nacre et de la Perliculture (CMNP) pour 33,7 millions XPF sont répartis entre les frais de fonctionnement du centre pour 10,7 millions XPF et ceux relatifs aux indemnités des stagiaires et des formateurs soit 10,9 millions XPF .

Au titre des formations, deux conventions ont été lancées en 2017 pour une formation du module 1 sécurité sans PSC1 du certificat d'initiation nautique option "pêche et cultures marines" (CINPCM) dispensée à HIVA OA, et une formation dénommée "Enseignement médical niveau 1" (EM1) au bénéfice des pêcheurs professionnels et des demandeurs de la licence de pêche professionnelle pour un montant total cumulés de 2.768.766 XPF.

Concernant les opérations du SEFI :

Afin de satisfaire aux orientations, il était prévu la mise en œuvre de nouvelles actions de formation professionnelle pour un montant de 420 millions XPF dont environ 300 millions XPF pour des formations qualifiantes (71%). Or une coquille s'est glissée dans l'inscription des objectifs. En effet, le coût des

dispositifs engagés avant le 1^{er} janvier 2016 a été évalué à près de 170 millions XPF, laissant 330 millions XPF pour la mise en œuvre de mesures nouvelles. En conservant la répartition initiale, 71% des crédits consacrés à la mise en œuvre de formations qualifiantes, correspond à 234 300 000 XPF.

8.6.6 Bilan de la performance

1) Objectif au titre de la formation initiale des éleveurs d'huîtres perlières et des greffeurs

Objectif n° 1 - Formation initiale des éleveurs d'huîtres perlières et des greffeurs								
Développer les compétences humaines des populations								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisée à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de stagiaires diplômés "greffe"	Nb	10	9	10	3	7		
Sources des données : Statistiques DRMM Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Le nombre de stagiaire diplômé est calculé à partir du nombre d'inscrit ayant obtenu leur diplôme Autres commentaires :								

Outre la formation initiale réalisée pour l'obtention de l'autorisation d'activité de producteur, les professionnels du secteur ont à leur disposition le Centre des Métiers de la Nacre et de la Perle qui dépend de la Direction des Ressources Marines et Minières. Il a pour mission d'enseigner l'ensemble des techniques et des connaissances liées à la nacre et à la perle et comprend notamment une formation de greffeur.

L'indicateur retenu porte sur les résultats de la formation de greffeur.

2) Objectif n° 1 : Faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi grâce aux dispositifs de formation professionnelle et de stages d'insertion

Encourager la qualification grâce :

- à la formation en alternance par le biais du CAE rénové et aux dispositifs de formation certifiante ou qualifiante

Pour l'année 2017, les formations mises en œuvre par le SEFI, tous dispositifs confondus (Formation professionnelle, apprentissage et CAE Rénové) ont bénéficié à près de 854 demandeurs d'emploi, auxquels il convient de rajouter 530 stagiaires entrés en formation en 2016 et 64 apprentis sous contrat depuis 2015, soit un total de 1 448 bénéficiaires de la formation professionnelle.

542 stagiaires sont entrés en formation, dont 45 apprentis. 27 sessions de formations qualifiantes ont été programmées et ont accueillis 196 stagiaires. Concernant la formation des travailleurs handicapés, 16 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation PIOP ; et 2 D.E ont bénéficié d'une formation individuelle, en coiffure et en création et gestion d'entreprise.

312 stagiaires sont inscrits sous le dispositif du CAE Rénové, sur les 376 prévus. Le partenariat avec le CPMFR et les MFR, les CJA ou encore le CFPPA permet la mise en formation de 135 demandeurs d'emploi dans 14 îles différentes, autres que Tahiti et Moorea. Le partenariat avec le CFPA concourt à la mise en place d'un parcours de formation sécurisé, débutant par une formation pré-qualifiante pris en charge par le SEFI, suivie d'une qualifiante au CFPA.

Le taux d'exécution global affiche 106% d'entrées en formation. Or, de nombreuses formations, sous les dispositifs de l'apprentissage et du CAE rénové n'ont pu s'ouvrir (11 sessions) ou ont fait l'objet d'un recrutement faible par rapport aux prévisions (5 sessions, auxquels il convient de rajouter les CAE en CJA et en MFR). On note, par ailleurs, un doublement des effectifs entrés en formations générales (+149 stagiaires), portant la part du budget alloué à ce type de formation à 41% au lieu des 32% prévus initialement.

En 2017, les entrées en formation qualifiante comptent à 383 sur 385 stagiaires prévus. On compte -23 entrées pour les formations de V, comblées par les +22 entrées en formation de IV. Pour les formations de niveau V.I, 471 entrées ont été effectuées sur les 419 prévues. 119 millions XPF ont été consacrés au financement de formations qualifiantes sur un budget de 334 millions XPF (hors coût des formations antérieures à 170 millions XPF). **Taux de performance (coût réalisé/prévisionnel) : 51%**

Objectif n°2-2 - Encourager à la qualification								
Former un demandeur d'emploi en vue d'accéder à un emploi ou de pouvoir continuer un parcours de formation								
	Entité	Unité	2015	2016	2017	2017	2017	2018
			Réalisé	Réalisé	Prévision PAP 2017	Révisé à 06/2017	Réalisé	Prévision (PAP 2018)
Indicateur 1.1 - Nombre de conventions individuelle de formation qualifiante	CFPA	Nb	246	333	345	339	344	367
	SEFI		178	297	300	296	195	350
Indicateur 1.2 - Taux d'insertion des bénéficiaires	CFPA	%	20	45	50	50	57,1	50
	SEFI		ND	59	70	55	55	55
Indicateur 1.3 - Taux de réussite à la formation	CFPA	%	95	92	95	90	83	95
	SEFI		86	92	90	79	93	90
Indicateur 1.4 - Taux d'abandon des bénéficiaires	CFPA	%	9	8,9	9	9	8,9	9
	SEFI		10,88	12	10	9	14	9
Sources des données : Données statistiques du SEFI et CFPA								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 1.1 - Nombre de personnes terminant une formation qualifiante durant l'année.								
Indicateur 1.2 - Cet indicateur mesure le nombre de personnes salariées (avec un contrat de travail) ou en activité six mois ou un an après la fin du dispositif.								
Indicateur 1.3 - Cet indicateur mesure le taux de réussite des bénéficiaires à la formation (obtention attestation, diplôme, titre etc ...).								
Indicateur 1.4 - Cet indicateur mesure le taux de bénéficiaires n'allant pas au terme du dispositif.								

Pour l'année 2017, la mise en œuvre des mesures de type stage s'est effectué de la manière suivante :

- 493 SIE pour un engagement de 173 millions XPF, pour un prévisionnel de 600 SIE pour 248.1 millions XPF. **Taux de performance (coût réalisé/prévisionnel) : 70% ;**
- 133 STEP pour un engagement de 26.7 millions XPF, pour un prévisionnel de 180 STEP pour 39.2 millions XPF. **Taux de performance (coût réalisé/prévisionnel) : 68% ;**
- 708 STH un engagement de 275.4 millions XPF, pour un prévisionnel de 660 STH pour 238 millions XPF. **Taux de performance (coût réalisé/prévisionnel) : 116% ;**
- 3 835 CAE un engagement de 1 321 milliard XPF, pour un prévisionnel de 1 680 CAE pour 1 milliard XPF. **Taux de performance (coût réalisé/prévisionnel) : 132%.**

- *la reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle*

Le SEFI a pour but d'informer, de conseiller sur le choix de la certification à partir du parcours professionnel de la personne. Elle aide l'utilisateur dans ses démarches auprès de l'organisme certificateur.

En 2017, le SEFI a reçu 545 demandeurs d'emploi lors des réunions d'information. A l'issue de cette phase, 459 ont bénéficié d'une étude personnalisée de leur projet de VAE. Sur les 459 dossiers traités, 134 se sont adressés au SEFI pour être aidés dans le montage du livret 1 (12 Titres CFPA, 2 diplômes agricoles, 120 Education Nationale) et 18 ont aussi bénéficié d'un accompagnement pour le livret 2. Sur les 134 dossiers suivis : 31 se sont désistés en cours de procédures, 13 ont bénéficié d'une validation totale, 1 sans aucune validation ou validation partielle, 89 dossiers sont en attente de traitement (commission de recevabilité, rédaction du livret 2 ou dans l'attente du jury en 2018).

Les niveaux de certifications recherchées par les personnes qui viennent s'informer se déclinent comme suit:

Niveau	V	IV	III	II	I	Total
Diplôme visé	107	180	130	36	6	459

79,8% des personnes s'orientent vers un diplôme de l'Education Nationale et 9,5 % vers un titre du CFPA."

3) Objectif n° 2 : Garantir la cohérence de la formation professionnelle

- *Encourager les professionnels à participer au financement de leurs propres formations*

La formation professionnelle continue des salariés est garantie grâce à l'instauration d'une cotisation sociale obligatoire des entreprises, gérée par une instance paritaire (employeurs/ salariés) le fonds paritaire de gestion.

En fin d'année 2017, les partenaires sociaux fondateurs du FPG ont conclu un avenant à l'accord interprofessionnel qui permet des perspectives nouvelles, notamment la possibilité d'accueillir des travailleurs indépendants, et celle de bénéficier de contributions financières instaurées par un accord collectif de branche étendu, complémentaires à la cotisation obligatoire.

- *Favoriser la concertation entre tous les acteurs de la formation et de l'emploi*

Les objectifs opérationnelles portant essentiellement sur l'établissement de partenariats et la mise en place d'un véritable dialogue n'ont pas généré de coûts financiers, hormis ceux concernant les ressources humaines.

- *Garantir la qualité de la formation*

Le Ministère prendra les dispositions réglementaires nécessaires pour fixer des critères d'appréciation de la capacité des organismes prestataires de formation à dispenser une formation de qualité et renforcera le contrôle précédant toute déclaration d'existence ou de renouvellement.

8.6.7 Bilan des Opérateurs participant à la réalisation du programme

1) **Etablissement d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française (EPEFPA)**

OPERATEUR : EPEFPA							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(84 000 000)	(84 000 000)	(84 000 000)	(84 000 000)	(84 000 000)	(84 000 000)	(0)
TOTAL	84 000 000	84 000 000	84 000 000	84 000 000	84 000 000	84 000 000	0

L'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) intervient dans le cadre de la politique gouvernementale en matière de développement rural.

L'EPEFPA participe aux axes stratégiques majeurs définis à la fois dans le programme Enseignement professionnel et les programmes Agriculture et Forêts.

Il délivre un enseignement et une formation professionnels adaptés en encourageant l'agriculture biologique et l'agriculture raisonnée, en valorisant les produits locaux et en soutenant la professionnalisation et l'installation des agriculteurs. L'EPEFPA par les formations scolaires assurées sur le lycée, participe également au service public d'éducation et doit donc répondre aux objectifs de la charte de l'éducation telle qu'adoptée en 2011 ainsi qu'aux objectifs fixés par la ministre de l'Education, à savoir une augmentation du niveau de qualification des jeunes polynésiens passant par une limitation des sorties du système scolaire sans qualification et une amélioration des résultats aux examens.

Ancré dans les spécificités géographiques et économiques du territoire, l'enseignement technique agricole prépare l'avenir de l'agriculture polynésienne. Les projets retenus visent à améliorer la synergie entre les structures d'enseignement et les services techniques du ministère de l'agriculture pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes issus de la formation initiale et pour répondre aux besoins de formation continue du monde agricole.

Les subventions engagées en 2017 seront mobilisées pour la construction de 3 classes. Ce bâtiment a été livré en décembre 2017.

L'EPEFPA est un établissement public dont le directeur est également proviseur du LPA avec un secrétaire général de l'établissement qui assure la partie administrative, financière et la gestion du personnel.

Il est constitué de 3 centres :

- Le lycée professionnel agricole
- Le CFPPA
- L'exploitation agricole

1) Objectif - Préparer l'avenir de l'agriculture polynésienne par un enseignement et une formation professionnelle adaptée

Objectif n°1 - Préparer l'avenir de l'agriculture polynésienne par un enseignement et une formation professionnelle adaptée										
Etablissement public EPEFPA										
	Unité	2013	2014	2015	2015	2015	2016	2016	2017	2017
		Réalisé	Réalisé	Prévision	Révisé 06/2015	Réalisé	PAP 2016	Réalisé	Cible	Réalisé
Indicateur 1 Evolution du nombre d'élèves diplômés	Nb	49	62	67		67	75	71	80	66
Indicateur 2 Appui formation aux filières (nombre de sessions)	Nb	27	33	20	30	37	35	46	35	41
Indicateur 3 Autres formations qualifiantes ou préqualifiantes	Nb	5	3	2	3	5	2	3	2	9

Le nombre d'élèves diplômés en 2017 est inférieur à 2016. Le taux de réussite à l'ensemble des examens est de 79%.

Pour 2017, le nombre de diplômés attendus (80) ne pouvait être atteint. Seuls 84 jeunes se sont présentés aux examens

En 2017, le taux de décrochage scolaire a été divisé par 2 (7.5% contre 16% les autres années)

Une enquête d'insertion réalisée sur les 5 dernières promotions de BAC professionnel et de BTS démontre que les formations proposées par l'établissement permettent aux jeunes de s'insérer professionnellement mais également leur offrent des possibilités de poursuite d'étude. Peu de jeunes restent sans solution d'insertion

Pour l'année scolaire 2017 /2018, le lycée souhaite poursuivre son effort pour lutter contre le décrochage scolaire et amener le maximum de jeunes à la réussite (cible 85 diplômés). L'établissement propose, dans le cadre de ses activités pédagogiques, d'être encore plus présent au côté des professionnels dans le cadre de projet de développement et de promotion de l'agriculture polynésienne. (module M52 en BTS, participation au SIA)

L'accompagnement à la mobilité, dans le cadre du programme erasmus, pour réaliser des stages à l'étranger pour les étudiants de BTS première année sera maintenu au moins à l'identique de 2017(6 stages hors territoire)

L'exploitation agricole au service des apprenants et des professionnels devrait conforter ses 4 pôles (station porcine, productions végétales, agro transformation et agro tourisme) en gardant le cap d'une agriculture respectueuse de l'environnement

Le CFPPA a assuré plus d'actions que prévu et a couvert tous les archipels. Les formations qualifiantes ont été assurées en fonction des demandes des opérateurs.

Pour 2018, les objectifs devraient être atteints sauf problème majeur. Au regard des projets de développement en cours (santé animale, forêt, parcours à l'installation.....) la carte des formations devrait s'étoffer en 2018 demandant de nouvelles compétences au centre de formation.

2) Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA)

OPERATEUR : CFPA							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(746 000 000)	(746 000 000)	(746 000 000)	(746 000 000)	(746 000 000)	(746 000 000)	(0)
TOTAL	746 000 000	746 000 000	746 000 000	746 000 000	746 000 000	746 000 000	0

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(8 894 820)	(0)	(1 217 221)	(0)	(0)	(0)	(0)
TOTAL	8 894 820	0	1 217 221	0	0	0	0

Le Centre de Formation Professionnelle pour Adultes (CFPA), établissement public administratif, a pour mission d'organiser, d'animer, de développer et de mettre en œuvre des sessions de formation au profit de toute personne présentant un déficit de qualification. Il contribue au développement économique du Pays par la formation professionnelle qualifiante.

	Objectifs prévisionnels	Objectifs réalisés
Entrée en formation	900 dont 356 CAE	892 dont 422 CAE
Taux d'abandon	9%	8%
Réussite aux examens	90%	82.8%
Insertion Professionnelle	50%.	57%

3) Centre des métiers d'art (CMA)

OPERATEUR : CMA							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(100 000 000)	(96 500 000)	(100 000 000)	(100 000 000)	(100 000 000)	(100 000 000)	(0)
TOTAL	100 000 000	96 500 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0

Le Centre des Métiers d'Art (CMA), est un établissement qui a pour vocation la formation théorique et pratique d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes ainsi que la recherche et le perfectionnement des techniques artisanales.

En 2017 le centre a accueilli 33 stagiaires de janvier à juin 2017 ; et 41 stagiaires de septembre à décembre 2017.

Les résultats à l'examen du certificat de formation professionnelles des métiers d'art de la session de juin 2017 : 3 admis sur 5 inscrits (entrée en formation en 2014-2015 : 20 stagiaires).

4) Centre des métiers de la mer (CMMPF)

OPERATEUR : CENTRE DES METIERS DE LA MER							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(166 000 000)	(160 190 000)	(160 190 000)	(160 190 000)	(160 190 000)	(160 190 000)	(0)
TOTAL	166 000 000	160 190 000	160 190 000	160 190 000	160 190 000	160 190 000	0

Le Centre des Métiers de la Mer de la Polynésie française (CMMPf) est un établissement public administratif qui a une compétence générale dans le domaine de la formation maritime professionnelle.

Pour 2017, le nombre prévisionnel de stagiaires en formation initiale et en formation de modules complémentaires est fixé respectivement à 180 et à 716 personnes, avec un taux de réussite de 80%.

Le bilan d'activités de l'année 2017 de cet établissement met en exergue les chiffres suivants :

- effectifs entrés en formation :
 - o modulaires : 152 stagiaires, soit -15 % ;
 - o spécifiques : 673 stagiaires, soit -6% ;
- taux de réussite aux examens :
 - o des formations modulaires : 62% pour la filière pêche et 91% pour la filière commerce;
 - o des formations spécifiques : 98%.

5) Ecole des sages-femmes (CHPF-ESF)

OPERATEUR : CHPF-ESF							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(36 000 000)	(34 740 000)	(36 000 000)	(36 000 000)	(36 000 000)	(36 000 000)	(0)
TOTAL	36 000 000	34 740 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	0

9. MISSION CULTURE ET PATRIMOINE

La mission Culture et patrimoine compte les programmes « Culture et art contemporain » et « Patrimoine et transmission des savoirs traditionnels ».

9.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés à la page 104 du PAP 2017.

9.2 Bilan stratégique de la mission

Le point fort de l'année 2017 consiste en l'aboutissement dossier de candidature du paysage culturel Taputapuatea par son inscription par l'Unesco au Patrimoine mondial de l'Humanité, le 12 juillet.

Cette inscription participe au rayonnement de la culture et du patrimoine polynésien à l'international en réaffirmant l'identité culturelle du fenua que la population a pu se réapproprier à cette occasion. C'est un moment fort dans la politique de protection du patrimoine en termes de sensibilisation du grand public. D'un point de vue juridique, la mise en application du Livre VI du code du patrimoine a permis le classement du complexe archéologique du site, en février 2017, lui apportant ainsi une protection réglementaire.

Dans le même sens une nouvelle impulsion soutenues par les instances nationales a été donnée au dossier UNESCO Marquises, lequel sera présenté à la Commission Nationale des Biens française et du patrimoine mondial en avril 2018, étape préalable et nécessaire à la constitution di dossier d'inscription.

La réhabilitation de sites majeurs a permis de poursuivre la politique de protection de conservation et de valorisation du patrimoine archéologique et historique.

Le chantier de recueil des traditions orales et de ses transcriptions s'est enrichi et se trouve à la disposition du public au service de la culture et du patrimoine.

Un ouvrage trilingue portant sur diverses légendes de nos îles a été édité cette année, permettant ainsi de valoriser et de faire rayonner les langues polynésiennes.

Le code de la propriété intellectuelle de la Polynésie française a été adopté dans sa partie propriété littéraire et artistique (Loi du Pays et arrêté en Conseil des ministres) pour permettre notamment aux artistes polynésiens de percevoir les droits d'auteurs auxquels ils peuvent prétendre, par la possibilité ainsi offerte de création de sociétés locales de perception et de répartition des droits.

9.3 Crédits budgétaires de la mission

9.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

908/968 - CULTURE ET PATRIMOINE			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecarts BM/CA
Culture et Art contemporain	962 02	Dépenses de personnel	49 125 880	38 679 928	38 577 000	38 577 000	37 296 061	37 569 716	1 007 284
	968 01	Dépenses de fonctionnement	844 424 295	830 085 703	872 679 857	911 333 088	868 597 524	866 652 314	44 680 774
	908 01	Dépenses d'investissement	78 167 648	49 264 213	399 110 996	427 110 996	115 766 250	115 766 250	311 344 746
			971 717 823	918 029 844	1 310 367 853	1 377 021 084	1 021 659 835	1 019 988 280	357 032 804
Patrimoine et transmission des savoirs traditionnels	962 02	Dépenses de personnel	148 771 935	158 789 638	149 278 000	149 278 000	157 167 749	157 205 491	-7 927 491
	968 02	Dépenses de fonctionnement	213 043 256	248 684 389	244 986 440	257 810 068	291 537 450	286 702 099	-28 892 031
	908 02	Dépenses d'investissement	37 347 872	26 237 755	170 092 360	196 942 360	73 083 865	69 983 865	126 958 495
			399 163 063	433 711 782	564 356 800	604 030 428	521 789 064	513 891 455	90 138 973
Total			1 370 880 886	1 351 741 626	1 874 724 653	1 981 051 512	1 543 448 899	1 533 879 735	447 171 777

9.4 Programme Culture et arts contemporains

9.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 105 du PAP 2017.

9.4.2 Bilan stratégique du programme

Le développement d'une véritable économie culturelle est une priorité du Pays. A ce titre, l'arrêté n° 888 CM du 7 juillet 2016 pris pour l'application de la loi du Pays n° 2016-18 du 19 mai 2016 portant reconnaissance des professions artistiques et diverses mesures en faveur de l'art en Polynésie permet aujourd'hui de mieux identifier les différents acteurs culturels et de soutenir leur action. Un site web dédié aux artistes a été mis en place ainsi qu'un espace d'expression pour les artistes à Tipaerui. Les infrastructures culturelles ne sont pas en reste avec les lancements de phases d'études du centre culturel mais aussi de l'aménagement du Musée de Tahiti et des îles.

La réglementation relative au 1% artistique est de nature interministérielle puisqu'elle implique notamment le ministère en charge de l'équipement qui est désormais en charge de ce dossier auquel le secteur de la culture apportera tout son soutien technique.

Une formation en partenariat avec le SEFI a pu être mise en œuvre à l'attention des personnes embauchées sous le statut CAE dans le cadre de la lutte contre l'exclusion par le renforcement du lien social.

9.4.3 Bilan stratégique des réformes

En 2017, 13 cartes d'artistes ont été délivrées, soit deux de plus que l'année dernière, permettant ainsi à leur bénéficiaires de prétendre à des aides individuelles à la création artistique. Dans le même temps un portail internet répertoriant ces artistes et leur production a été mis en place.

L'aide individuelle à la création artistique a bénéficié à 3 artistes pour un montant de 2 700 000 XPF.

L'espace d'expression artistique de Tupaerui a été mis à disposition d'une association d'artistes détenteurs de la carte d'artiste professionnel, en mars 2017.

9.4.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	46 182 285	51 836 333	7 090 000	7 090 000	42 225 524	40 280 314	-33 190 314
Aides à la personne	3 000 000	0	6 000 000	11 000 000	0	0	11 000 000
Création artistique							
Aides à caractère économique	1 400 000	0	0	0	2 700 000	2 700 000	-2 700 000
Autres							
Subvention	793 842 010	778 249 370	859 589 857	893 243 088	823 672 000	823 672 000	69 571 088
Conservatoire artistique	(250 000 000)	(250 000 000)	(260 000 000)	(275 360 000)	(275 360 000)	(275 360 000)	(0)
Te fare tauhiti nui	(417 900 000)	(417 900 000)	(417 900 000)	(417 900 000)	(417 900 000)	(417 900 000)	(0)
Autres DrPublic - Culturelle	(77 515 522)	(79 872 477)	(86 825 000)	(86 825 000)	(84 942 000)	(84 942 000)	(1 883 000)
Autres DrPrivé - Culturelle	(48 426 488)	(30 476 893)	(94 864 857)	(113 158 088)	(45 470 000)	(45 470 000)	(67 688 088)
TOTAL	844 424 295	830 085 703	872 679 857	911 333 088	868 597 524	866 652 314	44 680 774
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	0	10 832 973	301 787 782	301 787 782	42 148 848	42 148 848	259 638 934
316.2016 - Centre culturel - Etudes	(0)	(0)	(300 222 732)	(300 222 732)	(40 583 798)	(40 583 798)	(259 638 934)
Autres ...	(0)	(10 832 973)	(1 565 050)	(1 565 050)	(1 565 050)	(1 565 050)	(0)
Subvention aux Ets publics	78 167 648	38 431 240	97 323 214	125 323 214	73 617 402	73 617 402	51 705 812
TFTN	(48 019 082)	(30 609 886)	(72 567 586)	(100 567 586)	(49 861 774)	(49 861 774)	(50 705 812)
CAPF	(20 000 000)	(3 000 000)	(22 480 510)	(22 480 510)	(21 480 510)	(21 480 510)	(1 000 000)
MTI	(8 277 755)	(4 821 354)	(2 275 118)	(2 275 118)	(2 275 118)	(2 275 118)	(0)
Autres	(1 870 811)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
TOTAL	78 167 648	49 264 213	399 110 996	427 110 996	115 766 250	115 766 250	311 344 746

Ecart entre prévision aide à la création artistique et aides effectivement attribuées : demandes éligibles insuffisantes

9.4.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
908/968 01 - CULTURE ET ARTS CONTEMPORAINS	1 167 430 079	931 137 418	945 721 216	-227 008 863	
<i>autres aides à caractère économique- création artistique</i>	6 000 000	2 700 000	2 700 000	-3 300 000	CAPF + TFTN Montant versé à TNAD pour la MOD "pôle Vaiani" jusqu'au choix de l'architecte
<i>promotion d'événements culturels à l'échelle régionale et internationale</i>	86 825 000	84 942 000	84 942 000	-1 883 000	
<i>mise en place du centre culturel de la Polynésie française</i>	249 000 000	0	40 583 798	-208 416 202	Associations
<i>mise en place du statut de l'artiste</i>				0	
<i>élaboration du code du patrimoine culturel</i>	2 359 712	2 359 712	2 359 712	0	
<i>mise en place de dispositifs de financement de la création (mécénat, 1% artistique)</i>				0	
<i>exportation d'événements polynésiens extramuros</i>		5 300 000	5 300 000	0	Associations
<i>formation aux arts traditionnels polynésiens des élèves en décrochage scolaire</i>				0	
<i>organisation d'événements populaires gratuits et de manifestations caritatives.</i>		22 584 291	22 584 291	22 584 291	Associations
Opérateurs et établissements				0	
<i>Conservatoire artistique</i>	260 000 000	275 360 000	275 360 000	15 360 000	dotation d'exploitation. Dossier Unesco + mission d'évaluation, au sein du corps professoral du Conservatoire, par un inspecteur général de la Culture (pour un montant de 1 600 000 F) ajouter au budget du CAPF lors d'un collectif
<i>codification des pas de danse et le classement du ori Tahiti au patrimoine mondial de l'UNESCO</i>					
<i>Te Fare Tauhiti NUI</i>	417 900 000	417 900 000	417 900 000	0	Subvention d'exploitation de 25 MF engagée suite au dernier collectif de l'exercice 2017
<i>Autres Public à préciser</i>	50 480 510	75 016 415	49 016 415	-1 464 095	
<i>Autres Privé à préciser</i>	94 864 857	44 975 000	44 975 000	-49 889 857	Associations

9.4.6 Bilan de la performance

On note une certaine timidité des artistes en ce qui concerne les demandes de cartes d'artistes même si on constate une légère augmentation de la délivrance de ces cartes en 2017. Les aides individuelles à la création artistiques restent en conséquence très limitées.

1) Objectif n° 1 – Développer une économie culturelle, notamment par la structuration des professions artistiques, le soutien à la création et le partage de la valeur

Objectif n° 1 - Développer une économie culturelle, notamment par la structuration des professions artistiques, le soutien à la création et le partage de la valeur								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Artistes recensés	Nombre		11			13		
Indicateur 1.2 - Artistes ayant bénéficiés d'une aide individuelle	Nombre		0			3		

Le service de la culture et du patrimoine (SCP) accompagne la professionnalisation des artistes avec la mise en place d'un statut de l'artiste en Polynésie mais aussi de la commission de la délivrance de la carte d'artiste professionnelle.

Ce dispositif a permis de mieux identifier les différents acteurs culturels qui bénéficient d'une meilleure reconnaissance sociale, d'un accès facilité à des aides financières.

En 2016, c'est 11 artistes qui ont été répertorié et 13 en 2017. Les demandes d'aides restent néanmoins marginales et la délivrance de cartes encore faible. Il semble qu'en dépit des avantages fiscaux (exonération patente, TVA et taxes à l'importation) que permet l'obtention de la carte, l'obligation de déclaration au service des contributions de l'ensemble de leurs activités entraîne la crainte d'un statut fiscal beaucoup moins favorable dans le futur.

2) Objectif n° 2 – Contribuer au rayonnement de la Polynésie française

Objectif n° 2 -Contribuer au rayonnement de la Polynésie française								
Exporter des biens et services culturels polynésiens, soutenir l'organisation d'événements culturels locaux à portée régionale ou internationale, promouvoir des événements culturels pérennes								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Evénements extérieurs mettant en valeur la culture polynésienne	Nombre			9		11		
Indicateur 1.1 - Evénements culturels locaux à portée régionale et internationale	Nombre			5		14		

En ce qui concerne la promotion et la diffusion de la culture polynésienne notamment par le soutien en termes de subventions aux événements culturels, on relève une richesse des projets notamment ceux soumis par les associations, mais aussi par les établissements publics tant localement qu'à l'international. Ces actions contribuent à la reconnaissance de l'identité polynésienne au niveau régional et mondial et permettent un retour en termes de visibilité de la destination, de la diffusion culturelle et donc de la promotion du Pays.

9.4.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF)

OPERATEUR : CAPF							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(250 000 000)	(250 000 000)	(260 000 000)	(275 360 000)	(275 360 000)	(275 360 000)	(0)
TOTAL	250 000 000	250 000 000	260 000 000	275 360 000	275 360 000	275 360 000	0
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(20 000 000)	(3 000 000)	(22 480 510)	(22 480 510)	(21 480 510)	(21 480 510)	(1 000 000)
TOTAL	20 000 000	3 000 000	22 480 510	22 480 510	21 480 510	21 480 510	1 000 000

2) Te Fare Tauhiti Nui (TFTN)

OPERATEUR : TFTN							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(417 900 000)	(417 900 000)	(417 900 000)	(417 900 000)	(417 900 000)	(417 900 000)	(0)
TOTAL	417 900 000	417 900 000	417 900 000	417 900 000	417 900 000	417 900 000	0
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(48 019 082)	(30 609 886)	(72 567 586)	(100 567 586)	(49 861 774)	(49 861 774)	(50 705 812)
TOTAL	48 019 082	30 609 886	72 567 586	100 567 586	49 861 774	49 861 774	50 705 812

9.5 Programme Patrimoine et transmission des savoirs traditionnels

9.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 107 du PAP 2017.

9.5.2 Bilan stratégique du programme

S'agissant du patrimoine matériel, la labellisation du paysage culturel Taputapuata au 12 juillet dernier a permis au patrimoine culturel polynésien une visibilité à l'international. Suite à ce classement les efforts se sont portés sur la protection et la mise en valeur de ce paysage en concertation avec la population locale par la mise en place d'un comité de gestion. L'inventaire et le diagnostic du patrimoine matériel a été poursuivi et enrichi sur l'ensemble du territoire.

S'agissant du dossier UNESCO Marquises, l'année 2017 a été consacrée à la préparation d'un pré-dossier de candidature à soumettre à la Commission Nationale des Biens Français.

S'agissant du patrimoine immatériel, une politique de protection et conservation par le biais d'inventaire, de recueil (Taputapuata, Moorea et la Presqu'île), de transcription, de numérisation et de valorisation est aussi mis en place depuis 2016. Concernant la valorisation du patrimoine immatériel, un recueil de légende No a'ai no Tuamotu a été produit et distribué gratuitement auprès des scolaires.

La codification des pas de danse 'Ori Tahiti a été effectuée tout au long de l'année sous l'égide du Conservatoire artistique de la Polynésie française.

9.5.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	53 588 256	91 475 120	81 311 440	94 135 068	116 304 050	111 787 899	-17 652 831
Subvention	159 455 000	157 209 269	163 675 000	163 675 000	175 233 400	174 914 200	-11 239 200
Musée de Tahiti et des îles	(127 500 000)	(127 500 000)	(135 000 000)	(135 000 000)	(135 000 000)	(135 000 000)	(0)
Autres DrPublic	(77 515 522)	(79 872 477)	(86 825 000)	(86 825 000)	(84 942 000)	(84 942 000)	(1 883 000)
Autres DrPrivé - Culturelle	(48 426 488)	(30 476 893)	(94 864 857)	(113 158 088)	(45 470 000)	(45 470 000)	(67 688 088)
TOTAL	213 043 256	248 684 389	244 986 440	257 810 068	291 537 450	286 702 099	-28 892 031

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	11 260 322	21 556 490	88 846 502	117 680 855	59 163 882	56 063 882	61 616 973
127.2017 - Aménagements et travaux divers sur sites culturels SCP - 2017	(0)	(0)	(15 000 000)	(41 100 000)	(15 609 743)	(15 609 743)	(25 490 257)
122.2017 - Aménagements et travaux divers sur les sites du paysage culturel	(0)	(0)	(40 000 000)	(40 000 000)	(14 552 684)	(14 552 684)	(25 447 316)
376.2016 - Acquisitions d'oeuvres d'arts et matériels divers - 2016	(0)	(0)	(11 619 216)	(11 603 569)	(11 603 569)	(11 603 569)	(0)
Autres ...	(11 260 322)	(21 556 490)	(22 227 286)	(24 977 286)	(17 397 886)	(14 297 886)	(10 679 400)
Subvention aux Ets publics	26 087 550	4 681 265	81 245 858	79 261 505	13 919 983	13 919 983	65 341 522
Musée de Tahiti et des îles	(26 087 550)	(4 681 265)	(71 245 858)	(69 261 505)	(13 919 983)	(13 919 983)	(55 341 522)
Association Haururu	(0)	(0)	(10 000 000)	(10 000 000)	(0)	(0)	(10 000 000)
TOTAL	37 347 872	26 237 755	170 092 360	196 942 360	73 083 865	69 983 865	126 958 495

On ne relève pas d'écart significatif en section de fonctionnement.

S'agissant des crédits d'investissement les écarts se positionnent aux niveaux suivants :

- Site internet dédié au paysage culturel Taputapuatea : les crédits n'ont pas été utilisés en raison de la modification des orientations, à savoir du choix d'effectuer un portail commun aux deux inscriptions UNESCO (Taputapuatea et Marquises) ce qui a amené à revoir l'architecture du site. En outre, les contenus doivent être approfondis, voire produits et mis en forme ce qui nécessite des ressources humaines qui font un peu défaut eu égard notamment à la priorité donnée au dossier UNESCO Marquises ;
- Aménagement du site Taputapuatea : environ 56 % des crédits ont été utilisés pour réaliser un sentier éco-patrimonial côté montagne qui pourra être livré au second trimestre 2018, la remise aux normes et la rénovation des locaux du service de la culture et du patrimoine afin notamment d'accueillir l'équipe appelée à gérer le site. L'écart constaté est dû au déficit de ressources humaines nécessaires à la programmation et à la conception des actions à mener en termes d'aménagement (signalétique...). La nomination d'un chef de projet entièrement dédié à cette tâche ainsi que la conclusion d'une convention avec un programmiste, devra permettre en 2018 d'avancer plus efficacement dans ce dossier ;
- Aménagement et travaux divers sur sites culturels : environ 44% des crédits ont été utilisés. L'écart est dû notamment au retard pris en termes de validation des contenus des signalétiques nécessaires à l'aménagement des sites, bien que des travaux aient été réalisés ;
- En termes de crédits subventions prévus pour les établissements publics l'écart s'explique par le l'absence de demandes correspondantes révélant une difficulté à planifier les travaux dans les délais.

Pour les trois premiers points, si des créations de poste seraient bienvenues, c'est également un développement des compétences qui est nécessaire pour les cadres techniques (archéologie, ethnologie, linguistique) par la mise en place de formations spécifiques. Ce développement des compétences pourrait s'effectuer simultanément par la voie du détachement d'un expert national chargé d'assister le service de la culture et du patrimoine et de transmettre ses savoirs et savoir faire.

9.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
908/968 02 - PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS	336 591 000	273 970 093	240 649 036	-95 941 964	
<i>l'amélioration des structures dédiées à la conservation et valorisation du patrimoine culturel local (musée de Tahiti)</i>	58 000 000	5 957 018	4 765 614	-53 234 386	La subvention pour le désamiantage n'a pas été engagée en 2017
<i>le classement UNESCO de Taputapuātea et des Marquises</i>	90 000 000	67 863 675	49 036 422	-40 963 578	Les travaux d'aménagement ont pris du retard
<i>renovation des espaces accueillant l'herbier de la Polynésie française au MTI exposition muséale</i>	14 916 000	14 916 000	11 932 800	-2 983 200	
<i>la mise en place du code du patrimoine culturel</i>	0	0	0	0	
<i>la révision et le recentrage des dispositifs d'aide</i>	28 675 000	40 233 400	39 914 200	11 239 200	Associations et MTI
Opérateurs et établissements					
<i>Musée de Tahiti et des îles</i>	135 000 000	135 000 000	135 000 000	0	Dotation d'exploitation
<i>Autres Public à préciser :</i>					
<i>Autres Privé à préciser</i>	10 000 000	10 000 000	0	-10 000 000	As HAURURU - Subvention engagée en fin d'exercice

9.5.5 Bilan de la performance

En ce qui concerne l'aménagement et la gestion du Paysage culturel Taputapuātea, un comité de gestion a été mis en place et se réunit 4 fois par an. Composé des représentants des services administratifs concernés (culture et patrimoine, environnement, tourisme, agriculture, urbanisme...), de la commune de Taputapuātea et de la population (différents collèges) il a pour attribution de participer au plan d'action et de donner son avis sur tous les projets, actions et règlements relatifs au site, notamment sur la zone de site protégé.

En ce qui concerne les travaux de sondages et de fouilles qui viennent enrichir la base de données archéologiques, les opérations suivantes ont pu être menées :

- Marquises : prospection à Hiva 'Oa ;
- Moorea : 2 chantiers de prospection et sondage à Opunohu, fouilles à Papetoai ;
- Tahiti : campagne de fouille en vue des travaux d'aménagement de l'espace Aorai Tini Hau, fouilles préventives à Papenoo (site de Fare Hape), prospection et sondage en vue du classement du fortin Pare Iti à Punaauia, sur le site du fort de Taravao ;
- Maupiti : campagne de fouilles ;
- Raiatea : campagne de fouilles sur le site classé du Marae Tainu'u ;
- Fakarava : prospection et inventaire archéologique dans le cadre de l'opération biosphère UNESCO ;
- Taha'a : campagne de prospection et inventaire archéologique (partie littoral) du site Vaimai en vue de son classement.

La SMBR, société spécialisée dans la restauration des monuments et bâtiments historiques, a réalisé un diagnostic pour le compte du Pays de 15 édifices patrimoniaux en vue de leur conservation et de leur restauration, ainsi que de 14 canons, propriété du port autonome.

Le Musée de Tahiti et des îles a avancé sur la rénovation et la mise aux normes du local dédié à la gestion de l'herbier de la Polynésie française et sur l'aménagement des réserves (stockage, classement, référencement) dans le cadre du chantier des collections qui lui sont affectées. Au titre de ce dernier chantier on peut relever l'acquisition de plusieurs collections dont un Ivi Po'o, un tapa du XVIIIème siècle, une parure de chamane Tlingit et 3 pengu.

L'élaboration du Livre I du code du Patrimoine relatif aux biens culturels et qui consacre la notion de trésor de la Polynésie française a été réalisé au cours de l'année pour une adoption en 2018.

La partie relative à la propriété littéraire et artistique du code de la propriété intellectuelle a été promulguée.

1) Objectif n° 1 – Développer l'aménagement culturel du territoire

Il s'agit d'aménager, de gérer de façon pérenne les sites classés considérés comme majeurs (Taputapuātea, Mahaiatea, Nuuroa) et de définir les périmètres de protection des sites classés.

Pour cela, il est nécessaire de réactualiser la liste des sites classés au titre du Patrimoine historique. Avec la création du Code du Patrimoine, la commission des sites et monuments historiques a pour mission de

réactualiser la liste existante mais désormais incomplète. Puis, un programme de valorisation, priorisant les sites, en raison de leur portée historique, patrimoniale, ou même touristique, devra être établi.

Objectif n° 1 - Développer l'aménagement culturel du territoire								
Aménager les sites culturels extraordinaires et mettre en place ou améliorer les structure dédiées à l'action culturelle								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Sites classés aménagés et valorisés par le service de la culture et du patrimoine	Nombre	3	4	6		3		

Les aménagements ou travaux ont porté sur les trois sites suivants :

Taputapuataea :

- classement du cœur du bien en application du Livre VI du code du patrimoine ;
- Aménagement :
 - o réalisation d'un sentier éco-patrimonial ;
 - o rénovation et remise aux normes du local du SCP réalisé à 90 % ;
 - o signalétique d'orientation routière dans l'île de Raiatea ;
 - o réalisation d'une étude hydrologique en vue de l'évacuation des eaux de pluie ;
 - o réalisation d'un étude de courantologie ;
 - o datation des Marae ;
 - o réalisation de photos aériennes, inventaire et cartographie de la faune et de la flore sur l'ensemble du site (terrestres et marins) ;
 - o diagnostic de l'état sanitaire de la pierre d'investissement en vue de sa restauration ;
 - o étude socio-économique de la commune associée d'Opoa ;
 - o étude cartographique des toponymes ;
 - o campagnes de photo-shooting et vidéo ;
 - o impression de brochures d'information en français et anglais ;
 - o finalisation de l'avant projet sommaire de l'architecte paysagiste ;
 - o modification du tracé de l'enrochement du littoral....

Maha'iatea :

- aménagement paysager finalisé en 2017 (dépollution, plantation...) ;
- campagnes de fouilles et restauration des vestiges ;
- travaux d'enrochement ;
- signalétique routière d'orientation ;
- étude de courantologie.

'Opunohu à Moorea : réalisation d'un parcours ethno-botanique et archéologique avec signalétique.

La projection de 6 sites à valoriser, à aménager et à classer s'appuyait sur le nombre de structures (plusieurs sur le même site), alors que le résultat annoncé est plus conforme à la rédaction de l'indicateur qui indique les « sites » et non les éléments de chaque site.

Il convient donc de revoir soit le nombre à atteindre, soit la rédaction de l'indicateur qui par ailleurs ne prend en compte que les sites classés alors que le SCP intervient également sur les sites non classés.

2) Objectif n° 2 – Protéger et conserver le patrimoine immatériel (langues, danses et chants) et les savoirs traditionnels

La protection et la conservation du patrimoine immatériel et les savoirs traditionnels s'effectue par le biais d'inventaire, de recueil de transcription, de numérisation et de valorisation.

Plusieurs missions ont été effectuées aux Iles Sous le Vent, à Moorea et Tahiti afin de recueillir auprès des anciens nos savoirs et savoirs faire. Une partie de ces recueils a fait l'objet de transcription et de numérisation, notamment la totalité des éléments recueillis sur le Paysage culturel de Taputapuataea. La valorisation des langues polynésiennes s'est notamment traduite par l'édition d'un ouvrage de légendes de nos îles distribué gratuitement auprès des établissements scolaires. La rédaction d'un projet de manuscrit du tome 2 de cette collection a été réalisée.

Le musée de Tahiti et des îles a mis en place les journées du patrimoine à l'occasion desquelles des ateliers de démonstration de savoirs faire traditionnels ont été proposés au public.

Objectif n° 2 -Protéger et conserver le patrimoine immatériel								
Description de l'objectif								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - codification du 'Ori Tahiti en vue de sa labélisation au patrimoine immatériel de l'UNESCO	Taux	0	50	70		100		

Suite à la codification intégrale des pas de danse, qui s'est traduit par l'édition d'un ouvrage en décembre 2017, le Comité du patrimoine ethnologie et immatériel national inscrit le 'Ori Tahiti sur la liste du patrimoine culturel immatériel français le 26 octobre 2017. Il s'agit de la première étape nécessaire à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, aux fins d'une reconnaissance internationale d'une composante emblématique du patrimoine culturel polynésien.

9.5.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Musée de Tahiti et des îles (MTI)

OPERATEUR : MTI							
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(8 277 755)	(4 821 354)	(2 275 118)	(2 275 118)	(2 275 118)	(2 275 118)	(0)
TOTAL	8 277 755	4 821 354	2 275 118	2 275 118	2 275 118	2 275 118	0

10. MISSION ENSEIGNEMENT

Cette mission regroupe les programmes Enseignement primaire, Enseignement secondaire, Enseignement professionnel, Enseignement supérieur et recherche, Soutien à l'élève, Promotion des langues polynésiennes et plurilinguisme.

10.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de contexte et de politique générale de la mission sont présentés aux pages 109 à 124 du PAP 2017.

10.2 Bilan stratégique de la mission

L'année 2017 est une période charnière pour le système éducatif de la Polynésie française, passage du texte dit « Charte de l'éducation actualisée » (en lien avec la loi du pays n° 2011-22 du 29 août 2011) à la Charte de l'éducation de la Polynésie française érigée en loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017. Ses objectifs quantifiés figurent dans les contrats d'objectifs des 1^{er} et 2nd degrés à travers d'indicateurs de performance qui sont intégrés au rapport annuel de performance pour rendre compte des actions et des résultats de la politique éducative.

Le texte précité réaffirme les finalités de l'école de trois objectifs : une école pour tous, une école performante, une école ouverte.

Le bilan stratégique de la mission est présenté selon les 7 axes de la politique générale tels qu'ils figurent au PAP 2017

Axe n° 1 : garantir les connaissances et les compétences de base

Action 1 : Veiller à la mise en œuvre du socle commun

L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École en arrête le principe en précisant que « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens

nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ».

Depuis 2011, la maîtrise du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.). La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 prévoit une évolution et une redéfinition du socle commun désormais intitulé "socle commun de connaissances, de compétences et de culture".

Le socle constitue une référence commune, pour tous ceux qui confient leurs enfants à l'École, mais aussi pour tous les enseignants.

Action 2 : Mettre l'accent sur les savoirs fondamentaux

Garantir les compétences et les connaissances de base implique par ailleurs qu'une attention toute particulière soit portée à l'acquisition des savoirs fondamentaux propres au 1^{er} degré, savoirs dont dépend toute la réussite des divers parcours scolaires qui en découleront : lire, écrire parler et compter.

Action 3 : Augmenter le taux de scolarisation des élèves âgés de 2 ans

Le pays s'engage aujourd'hui dans le devenir de son école maternelle, il est nécessaire de rendre efficace cette première scolarisation. La scolarisation des enfants de moins de trois ans doit se faire dans le respect des attentes institutionnelles.

L'intérêt est réel lorsque cette scolarisation correspond aux besoins des enfants et se déroule dans des conditions adaptées. Elle favorise particulièrement la réussite scolaire lorsqu'elle concerne des enfants dont les parents sont éloignés de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles et linguistiques. Cette première scolarisation dans les zones ciblées et pour des publics repérés, permet ainsi de compenser précocement les inégalités ; celle-ci est prédictive de réussite scolaire.

Plus la durée de scolarisation préélémentaire est longue, meilleurs sont les résultats scolaires des élèves.⁹

Pour que l'école soit un lieu où s'exerce la coéducation, les parents sont invités à participer à des moments de vie et d'enseignement de l'école maternelle, notamment lors de la semaine dite « semaine de la maternelle ».

La collectivité territoriale doit pouvoir participer à la réflexion ainsi que les partenaires locaux de la petite enfance pour construire ensemble cet accueil. Cette école doit être capable d'accueillir les enfants dans des conditions adaptées à leurs besoins et accepter de partager des temps de coéducation avec les familles au sein de la classe. En développant chez chaque enfant la confiance en soi et l'envie d'apprendre, l'école maternelle, dès la première année de scolarisation, doit conforter et stimuler le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif des enfants.

Action 4 : Mettre en œuvre des réseaux d'éducation prioritaire (REP+)

La création de réseaux d'éducation prioritaire (REP+), avec l'accompagnement de l'Etat, sur Faa'a, Papara et l'archipel des Tuamotu, permet qu'aucun élève ne soit abandonné par le système éducatif polynésien. Ces réseaux doivent contribuer à la mise en œuvre des actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés en fonction de leurs capacités de développement.

Il est à noter qu'avec l'entrée en vigueur du collège de Teva-i-uta à la rentrée scolaire d'août 2016, les effectifs d'élèves des collèges avoisinants (Papara et Taravao) ont pu être ramenés à des niveaux compatibles avec les dispositifs pédagogiques à mettre en œuvre, notamment pour Papara, établissement classé en REP+.

A la rentrée 2016, les écoles de TIAMAO et APATEA ont intégré le REP+ de Papara. Les 21 postes de professeurs des écoles fléchés « adjoints supplémentaires REP+ » ont été redéployés en conséquence.

Ces 21 postes sont maintenus pour l'année scolaire 2017-2018, et il est à souligner que la politique en matière d'éducation prioritaire est renforcée par l'adjonction de 6 postes de professeurs des écoles fléchés « maître supplémentaire pour la réussite éducative » aux Marquises, et de 12 postes de professeurs des écoles fléchés « plus de maître que de classes » dans les zones dites sensibles de Tahiti et Moorea.

9 DEEP Septembre 2015 « Cet effet est attesté à partir de l'évaluation des compétences en lecture des élèves, mesurées au niveau de la quatrième classe après le début de la scolarisation obligatoire (données PIRLS 2011) »

De plus, un dispositif de classes allégées en cours préparatoire (CP) a été mis en œuvre à cette rentrée scolaire 2017-2018 dans les écoles identifiées REP+. Ce dispositif permet de favoriser la mise en place de CP entre 12 et 15 élèves, ou faute de salle disponible de favoriser des CP avec 2 professeurs des écoles, un titulaire de la classe et un en adjonction pour une co-intervention. Ce dispositif, aujourd'hui opérationnel, a généré la création de 15 postes de professeurs des écoles supplémentaires en CP, soit par l'ouverture d'une classe de CP, soit par l'adjonction d'un enseignant en co-intervention.

La politique en matière d'éducation prioritaire menée par le ministère en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur porte donc le nombre de postes de professeurs des écoles fléchés spécifiquement pour les REP+, comme exposé supra, de 21 en 2016 à 54 en 2017.

Dans le cadre du dialogue de gestion en 2016 avec l'Etat, le ministère en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur a déposé un dossier visant à intégrer dans le dispositif REP+ l'archipel des Marquises et le collège Maco TEVANE. Ce dossier n'a pu aboutir car le ministère de l'éducation nationale n'avait prévu aucune extension des REP+ sur l'ensemble du territoire national. Ce dossier sera présenté à nouveau au dialogue de gestion 2017.

Il est à noter que dans le cadre des évaluations nationales fin de CE1 et fin de CM2 qui ont été soumises aux écoles publiques en mai 2016, les écoles en REP+ ont obtenu une progression significative, proportionnellement supérieure à celle constatée pour l'ensemble des écoles de la Polynésie française. Ces évaluations seront proposées pour la dernière fois, conformément au PAP 2016, en mai 2018.

Action 5 : Maintenir des dispositifs comme Objectif Réussite Scolaire (ORS)

Le dispositif ORS est actionné en trois leviers :

- promouvoir un taux d'encadrement supérieur à la normale afin de pouvoir composer des sous-groupes de classe pour engager un temps d'aide personnalisée. Ce temps d'aide est assuré par les enseignants.
- permettre au plus grand nombre possible d'élèves d'accéder à un large panel d'activités culturelles, artistiques ou sportives, qui sont autant d'activités pédagogiques complémentaires. Celles-ci sont assurées par des animateurs issus des réseaux associatifs ou des prestataires privés rémunérés.
- ouvrir l'école aux parents pour leur permettre de dépasser les « mauvais souvenirs d'écoliers » et d'apporter leur contribution à la vie de l'établissement : le temps partagé avec les familles.

En outre, il s'agit de renforcer l'apprentissage des fondamentaux (lire, écrire, parler, compter) et de répondre aux besoins individuels des élèves, hors temps scolaire.

Action 6 : Renforcer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (cette action est reprise au point 5.2)

La Charte de l'éducation reconnaît la priorité de l'éducation en Polynésie française. Elle propose une école pour tous, ouverte et performante. Elle a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable d'elle-même, des autres et de l'environnement. Elle s'attache à renforcer l'égalité des chances et favoriser la réussite scolaire de chaque élève en imposant une démarche continue d'évaluation et d'adaptation. Pour développer les potentialités de tous les élèves et les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et de culture, elle invite les acteurs à prendre les mesures nécessaires pour ajuster leurs objectifs et adapter les dispositifs de l'Ecole.

A l'Ecole, chaque enfant doit être scolarisé quels que soient ses besoins éducatifs particuliers ou ses difficultés dans une classe ordinaire dirigée par un enseignant qui doit le conduire aux acquisitions attendues pour tous. C'est dans ce contexte de gestion de l'hétérogénéité que se révèlent la grande difficulté scolaire, et les premières réponses apportées, d'abord par l'enseignant en différenciant sa pédagogie puis à travers des aides complémentaires. Alors, une réponse collective en équipe élargie doit être apportée à la difficulté individuelle des élèves.

Axe n° 2 : garantir la meilleure orientation possible

- En menant des travaux pour une meilleure évaluation :

Action 1 : Concevoir l'évaluation en termes d'appréciations et de progrès.

Concevoir l'évaluation en termes d'appréciations et de progrès, davantage qu'en termes de notes, permettrait aux écoliers qu'ils soient associés à leur évaluation. La note garantit une objectivité très relative, la docimologie, par ses travaux déjà anciens, atteste de cet état de fait.

Cette logique s'inscrit dans celle de l'élaboration du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, dont la maîtrise est elle-même évaluée sous la forme d'appréciations qui valident les progrès de l'apprenant à différents paliers de sa scolarité.

Action 2 : Concevoir des outils d'évaluation simplifiés et uniformes

Aujourd'hui plusieurs documents d'évaluation se superposent, ce qui n'en facilite ni la compréhension par les parents, ni le temps passé pour les enseignants à renseigner les divers supports. L'intérêt serait donc bien de réduire les documents d'évaluation à un seul, de valider les étapes de la réussite par des appréciations mettant en valeur les progrès de l'élève et de produire un document numérique (ce qui faciliterait la saisie des données, leur conservation et leur consultation).

- En travaillant à réduire le décrochage scolaire :

Action 3 : Apporter des réponses concrètes pour lutter contre le décrochage scolaire

Dans ce cadre, le ministère a procédé à l'installation de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en février 2015. La MLDS a deux finalités : réduire, par des actions de prévention, le nombre de sorties sans diplôme, ni qualification ; prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'un rattachement et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable.

La MLDS a un rôle de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation. Le Département de l'orientation et l'insertion auquel la mission est confiée coordonne l'action des services de l'éducation et des établissements en matière de lutte contre le décrochage scolaire, et notamment la Plateforme d'Accueil et d'Aide aux Publics Décrocheurs (PAAPD). A ce titre, cette dernière a été redynamisée en 2016 par l'affectation d'un professeur des écoles spécialisé, d'une coordinatrice, d'une conseillère pédagogique et de la responsable de l'antenne du CNED. Depuis deux ans, la MLDS accueille environ 90 jeunes, et plus de 80 % retournent en formation ou entrent en emploi. Le nombre de décrocheurs oscille entre 700 et 1000 jeunes.

Pour renforcer les effectifs d'encadrement, deux recrutements dans le corps des volontaires au développement (CVD) ont été effectués. Leurs missions consistent à surveiller les jeunes pris en charge par la MLDS, mais aussi et surtout à les accompagner dans leurs projets personnels et professionnels, c'est-à-dire des missions éducatives.

Il existe des actions implantées dans les établissements qui se déclinent en modules. En Polynésie française, les enseignants qui interviennent au sein des différents modules sont soit déchargés d'une partie de leurs enseignements, soit rémunérés en heure supplémentaire effective (HSE). Les modules en vigueur à ce jour sont :

- le Module de re-préparation aux examens (MOREA) ;
- le Module d'accueil et d'accompagnement (MAA) ;
- le Module Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- le Module classe de la seconde chance.

Les engagements de service civique ont permis à des jeunes de 18 à 25 ans, non seulement d'effectuer des missions éducatives en établissement, mais aussi de reprendre un cursus scolaire qui a amené plusieurs d'entre eux à obtenir le baccalauréat, de poursuivre à l'université ou d'obtenir un stage au Séfi. Ce dispositif est reconduit pour l'année scolaire 2017-2018. 50 recrutements d'engagés de service civique sont prévus, dont 30 dès le mois d'octobre 2017.

La mise en œuvre de contrats d'apprentissage, en alternance, en entreprise et en établissement scolaire pour une reprise de cursus scolaire sera formalisée cette année. Ce dispositif, une première en Polynésie française, permettra à de jeunes décrocheurs ou à des personnes en recherche d'emploi de pouvoir suivre une formation qualifiante rémunérée.

- En travaillant à améliorer la lisibilité de la carte des formations :

Action 4 : Adapter le schéma directeur des formations aux besoins des secteurs publics et privés

Il s'agit, à l'échelle du Pays, d'améliorer la réussite scolaire, en élaborant un schéma directeur des formations, car il est bien question d'assurer une cohérence de l'offre de formations en Polynésie française. Le système scolaire doit définir et réguler chaque année sa carte des formations pour que les élèves choisissent une orientation en toute connaissance de cause. Cependant, la carte des formations du système scolaire doit être en adéquation constante avec l'enseignement universitaire post Bac, avec le monde du travail et de l'emploi, avec la formation professionnelle, etc. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire pour le Pays de définir ses intentions à moyen et à long termes.

Ainsi, le schéma directeur des formations, qui a été rendu public le 7 décembre 2015, signé par la ministre en charge de l'éducation, la ministre en charge du travail, le vice-recteur et le président de l'université. Il a pour but de donner les orientations stratégiques de manière prospective afin de définir l'articulation de la réalisation des principaux objectifs que se fixe le Pays dans le temps grâce à un tableau de bord. Dans ce cadre deux DUT ont été créés à l'université de la Polynésie française afin de mieux réguler les bacheliers technologiques qui ont vocation à continuer leurs études en DUT, et les bacheliers professionnels qui ont vocation à poursuivre leurs études en BTS. Ces deux Diplômes universitaires technologiques (DUT) ont les intitulés suivants : Techniques de commercialisation (Tech de Co) et Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO).

Action 5 : Elargir les cycles de préparation aux filières d'excellence comme l'entrée aux IEP

Les voies de réussite et l'offre potentielle de formation seront développées dans le supérieur en Polynésie française. Des cycles de préparation aux concours d'entrée dans les Instituts d'Etudes Politiques, comme à Sciences Po Paris seront proposés. Notre obligation de résultats est engagée dans un partenariat porté conjointement par le Pays et l'Etat. Les moyens nécessaires à cette réussite seront alloués aux établissements.

Une filière Physique, Technologie et Sciences industrielles (PTSI) est ouverte au lycée du Taaone pour permettre aux bacheliers issus des filières scientifiques d'être mieux orientés. Le principal objectif de cette filière est de préparer les élèves aux concours d'accès aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures (ENS).

Quant au cycle de préparation à l'entrée à l'Institut d'études politiques (IEP), il est reconduit et enrichi par un programme (ascenseur social) destiné aux élèves méritants d'origine modestes de la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).

Action 6 : Affiner la filière appropriée au développement

Le CAPD délivré jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016 en CETAD et en CED est désormais rénové à la rentrée scolaire d'août 2016, sous la dénomination Certificat Polynésien d'Aptitude Professionnelle (CPAP). Il se caractérise par un visa national pour une reconnaissance de niveau V (type CAP). Les quatre spécialités du CPAP ont les intitulés suivants :

- Petite et Moyenne Hôtellerie (PMH) ;
- Polyvalent du Bâtiment (PB) ;
- Gestion et Exploitation en Milieu Marin (GEMM) ;
- Exploitation Polynésienne Horticole et Rurale (EPHR).

Axe n° 3 : garantir la meilleure formation possible des personnels

Action 1 : Renforcer la formation initiale et continue

La création de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation, l'ESPé-Pf, qui mutualise les compétences de l'Université, du Vice-rectorat et de la Polynésie française, doit répondre à ce besoin de mieux former les personnels pour mieux encadrer des élèves. Il s'agit d'une condition sine qua non pour améliorer l'efficacité du système. La session du concours de recrutement des professeurs des écoles est élevée au niveau du master.

Aujourd'hui, les plans de formation continue des 1^{er} et 2nd degrés sont conçus, dans une dynamique partenariale, c'est-à-dire en équipe élargie. Les thèmes retenus cette année sont en relations étroites avec les problématiques d'enseignement des fondamentaux, de scolarisation des élèves porteurs de handicap, d'enseignement en réseau d'éducation prioritaire, mais aussi d'enseignement en classe à plusieurs niveaux. La réforme du collège et les nouveaux programmes constitueront des thèmes centraux.

Les personnels de santé, sociaux et administratifs sont concernés par ce plan de formation continue avec des actions de formation dans le domaine de la comptabilité, de la sécurité des bâtiments, ou encore de la gestion de conflits.

Action 2 : Préparer les futurs enseignants aux contraintes de l'éloignement

Un temps d'accueil d'une journée est mis en place pour les personnels mis à disposition leur permettant d'appréhender les spécificités relatives à leurs postes. Une formation spécifique devrait être proposée à l'ESPÉ-Pf pour les enseignants appelés à enseigner dans les archipels éloignés.

Axe n° 4 : Valoriser les langues polynésiennes et le plurilinguisme

Action 1 : Prendre conscience du contexte local

Une politique éducative de valorisation des langues polynésiennes et du plurilinguisme doit prendre en compte le fait que nos enfants grandissent dans des environnements familiaux et sociaux où ils entendent les langues polynésiennes, sans forcément toujours les parler eux-mêmes, et le français. Nous devons prendre appui sur ce plurilinguisme ambiant. Si nous le valorisons et l'articulons à un enseignement méthodique des langues, en gestion coordonnée avec celui du français et de l'anglais, il représente un potentiel remarquable pour le développement affectif, cognitif et culturel des élèves. Réciproquement, il peut être source d'exclusion, si certains de nos enfants, citoyens de demain, ne sont pas en mesure d'accéder à ces éléments fondamentaux de notre identité. Il appartient à chacun des acteurs de notre système éducatif de valoriser autant que faire se peut ces pratiques langagières qui fondent nos spécificités et enrichissent l'élève.

Différents programmes expérimentaux, en Polynésie française comme ailleurs dans le monde, ont permis de vérifier que la précocité et la continuité de l'exposition aux langues sont des facteurs d'efficacité dans leur apprentissage. C'est pourquoi, il convient de poursuivre les efforts engagés ces dernières années en direction des langues polynésiennes dès la maternelle, en privilégiant la fonction communicative pour accomplir des actes de langage quotidiens tout au long du parcours scolaire.

La société attend de l'École qu'elle soit capable de prendre en compte ce qui fait la spécificité des élèves pour les conduire à la réussite. Mais la transmission des langues et de la culture polynésiennes n'est pas une affaire réservée aux enseignants. Nous devons associer davantage les familles en les informant sur le plurilinguisme et sur l'importance de leur engagement, et en encourageant tous les locuteurs adultes à parler quotidiennement en langues polynésiennes avec les enfants, nos élèves.

Afin d'impulser une nouvelle dynamique à cet enseignement, les écoles ou établissements scolaires, sont invités à organiser à chaque fin de période, et notamment le vendredi, une journée dédiée à la valorisation et la consolidation des compétences langagières, « **Hūro i tō reo** ».

Action 2 : Trouver les ressources humaines pour dispenser un réel enseignement des langues polynésiennes au second degré

Former des élèves plurilingues, c'est en Polynésie, leur enseigner simultanément le français, une langue polynésienne et aussi l'anglais, avec comme cadre de référence le niveau A1 européen (pour l'anglais et le tahitien). Un effort important est consenti lors de la scolarité primaire (on tend vers 5 heures hebdomadaires pour les langues polynésiennes si le projet pédagogique le permet). Cet effort est souvent réduit à néant au collège quand on constate que les langues polynésiennes deviennent optionnelles.

Alors, depuis la rentrée scolaire 2016, la classe de 6^e bénéficie d'un enseignement d'une heure hebdomadaire, pour éviter la rupture qui existe aujourd'hui entre la fin de l'école primaire et la possibilité de choisir une langue polynésienne en option à partir de la 5^e.

Et, les programmes scolaires des premier et second degrés ont été actualisés pour définir les contenus adaptés d'enseignement des/en langues et culture polynésiennes, en particulier en classe de 6^e.

Dans ce contexte, la création de postes de professeurs des écoles, à profil « langues et culture polynésiennes », ont été créés pour renforcer le cycle III (CM1, CM2 et 6^e) et rendre obligatoire l'enseignement des langues polynésiennes au collège.

Axe 5 : Moderniser et innover le système éducatif

Action 1 : Créer un service mixte numérique

Il s'est agi aussi de créer les conditions pour mettre en œuvre une école numérique inscrite dans le 21^{ème} siècle. Les technologies de l'information et de la communication sont aujourd'hui utilisées dans tous les secteurs de l'économie et sont omniprésentes dans la vie quotidienne des citoyens polynésiens. Elles permettent une plus grande circulation de l'information, de la connaissance et des savoirs. L'école en Polynésie française ne peut se tenir à l'écart de la révolution numérique.

Le gouvernement de la Polynésie française soutenu par l'Etat, soucieux de l'insertion de la jeunesse dans la société du numérique et du développement de cette ambition poursuit l'objectif de développer et de

soutenir l'usage du numérique dans les écoles, collèges et lycées de tous les archipels de la Polynésie française.

Un département de l'informatique et du numérique éducatif a été spécialement créé pour la circonstance à la direction générale de l'éducation et des enseignements. Ce département rassemble le pôle « production », le pôle « technologies usuelles de l'information et de la communication », le service informatique, et le bureau de la statistique. Ce département a pour mission de soutenir les projets numériques des écoles et des établissements du second degré, de favoriser la création d'outils et de ressources numériques adaptés à la Polynésie Française, et de partager des bases et des outils nationaux susceptibles d'être utilisés au profit des élèves.

Un haut comité Polynésien de pilotage de l'école numérique a été créé par convention votée à l'unanimité des élus de l'Assemblée, afin de disposer d'un organe de gouvernance qui propose des actions s'inscrivant dans la politique numérique de la Polynésie française. Afin de soutenir la Polynésie française dans l'exercice de ses compétences éducatives et pédagogiques, le vice-rectorat de Polynésie française apporte son concours technique, informatique et pédagogique sur les projets et les actions qui auront été approuvés par le haut comité de pilotage de l'école numérique.

Par ailleurs, un travail partenarial a été mené avec l'OPT pour permettre aux écoles, CJA, collèges et lycée d'obtenir des débits Internet suffisants pour mettre en œuvre une pédagogie numérique efficace.

Enfin, dans le cadre de la mise en place de l'indemnité de mission particulière (IMP), les établissements du second degré pourront rémunérer des enseignants, hors face à face avec les élèves, pour s'occuper de la maintenance des réseaux et du parc informatique du collège ou du lycée. Une équipe mobile de deux agents techniques en maintenance informatique a été créée durant l'année scolaire 2016-2017 pour assister les 26 collèges et les 10 lycées que compte la Polynésie française.

Action 2 : créer une administration réorganisée, au service des usagers

Le service dénommé « direction générale de l'éducation et des enseignements » (DGEE) créé par arrêté n°895/CM modifié du 12 juin 2014.

Il s'agit d'une entité unique regroupant les directions de l'enseignement primaire et des enseignements secondaires. Toutefois, cette entité doit continuer à s'adapter régulièrement et évoluer en vue d'une meilleure organisation administrative du système éducatif et d'un pilotage plus efficace visant une plus grande efficacité de la politique éducative impulsée par le gouvernement de la Polynésie française. En d'autres termes, la DGEE doit répondre aux exigences de modernisation de l'administration.

La loi d'orientation et de programmation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013, étendue à la Polynésie française par l'ordonnance du 26 juillet 2013, place comme priorités l'enseignement primaire et la lutte contre le décrochage. La qualité des enseignements et l'organisation du système éducatif sont donc au cœur des préoccupations et des stratégies.

L'acte pédagogique devient ainsi l'objectif prioritaire pour l'amélioration des acquis des élèves afin de construire une école plus juste, bienveillante et exigeante qui permette d'offrir un parcours de réussite à chaque élève.

La fluidité des parcours doit être favorisée et la continuité des enseignements depuis l'école maternelle jusqu'à l'université mise en œuvre avec cohérence et efficacité. Toutes les transitions entre cycles et niveaux d'enseignements doivent être mieux accompagnées. L'établissement d'un climat scolaire serein revêt une importance majeure et doit être aussi un objectif central, de façon à placer les élèves dans des conditions favorables aux apprentissages et prévenir l'absentéisme et le décrochage.

Le développement du numérique doit devenir également une priorité car l'usage des outils numériques contribue au renforcement des apprentissages fondamentaux, à la différenciation des démarches pédagogiques et à l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève. L'essor de l'école du numérique permettra aussi le développement de nouvelles pratiques pédagogiques favorisant l'autonomie des élèves et la réduction des inégalités résultant de la fracture numérique et de l'isolement géographique.

La formation et l'accompagnement des enseignants aux nouvelles pratiques pédagogiques capables de répondre aux besoins pluriels des élèves passent par la mobilisation de moyens humains, la création de ressources et supports pédagogiques et un encadrement de proximité. La réussite de ces actions nécessite une impulsion plus réactive et un pilotage plus efficace.

Enfin, post fusion DEP-DES, le constat du fonctionnement de la DGEE montrait qu'il existait encore un certain nombre de dysfonctionnements résultant de la taille importante de la structure et de son organisation fonctionnelle : lenteur de la circulation de l'information, réactivité non satisfaisante, manque de lisibilité de l'organisation, missions dévolues aux différents bureaux pas toujours bien identifiées, juxtaposition des ressources humaines sans mutualisation, pratiques professionnelles sans évolution.

Pour toutes ces raisons, la recherche d'une plus grande efficacité pédagogique sur le terrain au plus près des élèves et sur tout le territoire a impliqué une nouvelle gouvernance du système éducatif de la Polynésie française, donc la réorganisation de la DGEE, finalisée en décembre 2015.

Cette nouvelle gouvernance, qui a été élaborée avec la participation des agents de la DGEE, des comités techniques paritaires de l'éducation et la DMRA, s'est traduite par la mise en place d'un département dénommé Secrétariat général ayant la responsabilité de la gestion administrative et financière des moyens alloués, et de quatre autres départements ayant le pilotage et l'accompagnement des domaines pédagogiques et éducatifs. Ces départements sont pilotés par le directeur général de l'éducation et des enseignements.

Action 3 : Mener une politique éducative en matière d'internat

La Polynésie française compte 23 internats :

- 2 aux Australes ;
- 5 aux Marquises ;
- 6 aux Tuamotu ;
- 3 sur les îles sous le vent ;
- 7 sur les îles du vent.

2610 élèves sont internes dans le second degré, soit 8,68 % du nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré public. Par ailleurs, concernant le primaire, deux internats qui existent en Polynésie française :

- CSP de Atuona : 15 internes – 8 filles et 6 garçons ;
- CSP de Hakahau : 30 internes – 16 filles et 14 garçons.

La politique éducative du ministère de l'éducation en faveur des internats vise à :

- rénover les internats pour accueillir les élèves dans des conditions optimales ;
- construire des internats ;
- établir en conséquence un plan pluriannuel d'investissement ;
- veiller à ce que les surveillants d'internat, fonctionnaires du Pays, soient affectés en nombre suffisant ;
- veiller à ce qu'ils soient formés pour accueillir et accompagner les élèves internes. Un plan de formation continue est en cours de formalisation ;
- veiller à ce que les enseignants s'impliquent dans la vie des internats. A ce titre, les indemnités de mission particulière (IMP) permettront de rémunérer des professeurs qui auront vocation à intervenir auprès des élèves internes hors du temps scolaires réglementaire.

Axe 6 : Ouvrir l'école aux acteurs principaux du monde de l'éducation que sont les parents.

Action 1 : Ouvrir l'école aux parents

Il est nécessaire que l'école soit ouverte aux parents. Les parents d'élèves doivent être mieux associés à la vie de l'établissement dans lequel sont scolarisés leurs enfants. Depuis 2016, les parents d'élèves sont destinataires d'une lettre de rentrée spécialement adaptée à leurs attentes.

Il importe aussi de favoriser leur participation active à la vie de l'établissement, à travers des dispositifs comme le « Hūro i tō reo », ou Objectif Réussite Scolaire (ORS), mais aussi sur les périodes de vacances scolaires courtes grâce au dispositif « Ecole ouverte ». Les écoles maternelles et les collèges de tous les archipels sont concernés. Il s'agit également d'encourager des actions de proximité comme la « semaine de l'école maternelle », la « semaine du CP » ou encore les « journées portes ouvertes ».

Action 2 : Donner des réponses aux parents

Enfin, les parents d'élèves doivent pouvoir s'adresser à un guichet unique. Il a été rendu opérationnel en 2016, à la DGEE, sur le site du Taaone.

Les parents d'élèves décrocheurs doivent savoir à qui s'adresser, pour bénéficier des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire qui sont en vigueur. La plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs (PAAPD) située à Pirae, les accueillent en ce sens. Les établissements scolaires devront

s'appuyer pour le renforcement et le développement de cette politique de prévention sur le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et sur le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS).

Le ministère possède également une dotation pour permettre aux établissements scolaires du second degré de recruter des contractuels, dans le cadre du dispositif éducatif d'aide et de prévention (DEAP), en particulier dans une dynamique d'amélioration du climat scolaire.

Le CESC doit permettre d'ouvrir la réflexion sur la prévention dans les établissements scolaires aux partenaires institutionnels et associatifs. Ces acteurs de la prévention doivent être sollicités en fonction des thèmes et des problématiques abordées lors de ces réunions. Une réunion d'un CESC au niveau des bassins doit permettre de partager le diagnostic, les objectifs et les actions mises en œuvre. Dans le cadre du nouveau cycle CM1, CM2 et 6^{ème}, des CESC CM2-6^{ème} pourront être expérimentés, notamment dans les REP+.

Le GPDS a vocation à être institutionnalisé et formalisé dans les établissements scolaires avec les acteurs internes de la prévention des établissements scolaires. Il est l'instance devant permettre le repérage et la prise en charge coordonnés des élèves en fragilité grâce aux regards croisés de ces acteurs.

Ce renforcement de la politique de prévention devra, en outre, permettre une gestion optimum des fonds sociaux dans les établissements du second degré. Le Proviseur Vie Scolaire, référent CESC, est chargé du suivi de cette politique de prévention, notamment en déterminant des indicateurs permettant son pilotage et son évaluation.

La politique d'orientation et d'affectation des élèves est redynamisée pour éviter au maximum les orientations par défaut ou par dépit. Le recrutement d'un conseiller de service d'information et d'orientation (CSAIO) pour piloter le département de l'orientation et de l'insertion de la DGEE entraîne cette redynamisation. Cette recherche d'implication des parents dans le cursus scolaire de leurs enfants doit être généralisée.

Axe 7 : Optimiser les conditions de travail

Une planification des programmes d'investissement en matière de constructions scolaires est lancée afin de permettre :

- une meilleure gestion prévisionnelle du patrimoine immobilier de la Polynésie française ;
- la mise en place d'une véritable politique de réhabilitation et de maintenance des bâtiments;
- la programmation d'investissements lourds qui seront à réaliser en vue de satisfaire les nouveaux besoins en matière d'accueil, de reconstruction ou de création.

Les objectifs à atteindre sont la réduction des effectifs dans les établissements les plus chargés, l'intégration des nouvelles technologies dans les usages quotidiens, et la lutte contre le décrochage scolaire par l'amélioration du cadre de vie des élèves scolarisés en Polynésie française, et en particulier ceux accueillis en internat.

Suite à l'ouverture du Collège de Teva I Uta, la Polynésie française est désormais dotée de 26 collèges et 10 lycées répartis sur l'ensemble du territoire.

Un audit relatif à la structure de tous les lycées et collèges de Polynésie française avait débuté au dernier trimestre de l'année 2016 et ce afin de permettre à la Polynésie française de disposer d'un état précis et exhaustif des opérations à mener en termes d'infrastructures scolaires. Cet audit sert également de support aux négociations qui sont entreprises avec l'Etat afin d'obtenir une revalorisation des fonds destinés à l'entretien des bâtiments de l'enseignement secondaire.

Action 1 : Favoriser la maintenance des structures

Pour l'année 2016-2017, la priorité a été donnée aux opérations suivantes :

- restructuration du collège de RANGIROA. Les travaux ont débuté le 17/07/17 ;
- restructuration du Collège de HAO. L'appel d'offre a été lancé et les marchés sont au visa du Contrôleur des dépenses engagées ;
- La réhabilitation de CETAD du collège de UA POU. L'opération est terminée depuis août 2017 ;
- Rénovation du Groupement d'Observation dispersé de MANIHI. Les travaux de maintenance ont été réalisés et la réception faite en septembre 2017.

Pour l'année 2017 la priorité a été donnée aux opérations suivantes

- Rénovation du collège de TAUNOA. Les travaux débiteront en janvier 2018 ;

- Restructuration du lycée professionnel d'UTUROA. Le permis de construire a été déposé, le dossier est en cours d'instruction ;
- Restructuration du collège d'AFAREAITU ; Les travaux débiteront en janvier 2018 ;
- Rénovation du Collège de TARAVAO. Le permis de construire a été déposé, le dossier est en cours d'instruction ;
- Rénovation de l'internat du collège de RURUTU. Le permis de construire a été déposé, le dossier est en cours d'instruction ;
- Rénovation du Groupement d'Observation dispersé de MAUPITI. Elle est faite et la réception a eu lieu en septembre 2017.

Action 2 : Favoriser la construction de structures

Grâce au plan exceptionnel d'investissements mis en place par le Pays (2 milliards XPF), le ministère en charge de l'éducation a procédé au choix des maîtres d'œuvre, bureaux d'études pour les opérations suivantes :

- Construction de l'internat de la cité scolaire de FAA'A ;
- Extension de l'internat du lycée professionnel de MAHINA ;
- Construction de l'internat du collège de ATUONA.
- Il en est de même des opérations suivantes qui ont été engagées:
- couverture du plateau sportif du collège de FAAROA (RAIATEA) ; le permis de construire a été déposé, et le dossier est en cours d'instruction ;
- construction d'un plateau sportif couvert du collège d'ATUONA (HIVA OA), le permis de construire a été déposé et le dossier est en cours d'instruction ;
- couverture du plateau sportif du collège de HAO. L'étude est en cours.

Par ailleurs la construction du lycée-collège de BORA BORA se poursuit, l'établissement sera livré en 2018. Enfin, 2017 verra le lancement du concours d'architecture en vue de la construction du lycée de Moorea, un établissement qui se présentera sous la forme d'une mutualisation des structures avec le lycée agricole d'Opunohu, le transfert des CETAD du collège d'Afareaitu et du collège de Pao Pao, et qui permettra l'ouverture de structures innovantes.

Action 3 : Favoriser la maintenance et l'achat d'équipements

Le renouvellement et la dotation en équipements pédagogiques permettent de proposer un cadre de formation adapté aux besoins des nouvelles pratiques pédagogiques et des nouveaux programmes.

En 2016, une enveloppe de plus de 500 millions XPF a d'ores et déjà permis les équipements dans les établissements scolaires dont 135 millions XPF dédiés aux équipements informatiques.

En 2017 les efforts consentis dans ces domaines seront poursuivis avec des budgets conséquents. Le Pays prévoit notamment l'ouverture d'une AP exceptionnelle en vue des équipements des futurs établissements de BORA BORA dont certaines commandes devront être engagées dès 2017.

Action 4 : Favoriser la complémentarité des structures du public et du privé

Dans le cadre de l'accompagnement du système éducatif dans sa globalité ont été inscrites au BP 2016, des AP à hauteur de 465 millions XPF afin de financer des projets d'investissement relevant de l'enseignement privé, listées ci-dessous. Les projets sont actuellement en cours d'instruction.

- Subvention Enseignement Protestant (Audit, Etudes et Construction) : Réhabilitation de l'internat Protestant de TARAVAO ;
- Subvention DDEC - Rénovation et équipements de l'école Saint-Michel de PIRAE ;
- Subvention DDEC - Audit de mise en conformité et de rénovation d'établissements de l'enseignement catholique du 1er degré ;
- Subvention DDEC - Audit de mise en conformité et de rénovation d'établissements de l'enseignement catholique du 2nd degré.

Par ailleurs, est prévue l'inscription de 19 millions XPF destinés à la subvention de la Direction de l'enseignement catholique (DDEC), dans le cadre de l'opération en cours, construction de l'internat garçons Ioakimi à ATUONA, dont les travaux ont démarrés en mars 2015 et se termineront en 2017. Enfin, nous souhaitons également accompagner les municipalités dans le cadre du comité des finances locales (CFL), notamment dans la dynamique de scolarisation des tout-petits (moins de 3 ans) qu'il convient d'impulser.

10.3 Crédits budgétaires de la mission

10.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

909/969 - ENSEIGNEMENT			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Enseignement primaire	962 02	Dépenses de personnel	1 909 458 478	1 845 684 188	1 569 204 000	1 569 204 000	1 624 689 615	1 628 436 039	-59 232 039
	969 01	Dépenses de fonctionnement	288 119 411	174 191 561	184 988 632	193 994 031	205 376 448	196 711 765	-2 717 734
	909 01	Dépenses d'investissement	63 716 840	28 572 187	61 642 074	61 613 346	29 284 893	29 284 893	32 328 453
			2 261 294 729	2 048 447 936	1 815 834 706	1 824 811 377	1 859 350 956	1 854 432 697	-29 621 320
Enseignement secondaire	962 02	Dépenses de personnel	1 455 330 478	1 502 334 372	1 437 902 000	1 461 405 165	1 570 151 814	1 574 166 236	-112 761 071
	969 02	Dépenses de fonctionnement	1 111 824 207	1 116 413 199	1 185 618 162	1 339 101 446	1 213 818 329	1 201 443 239	137 658 207
	909 02	Dépenses d'investissement	1 484 002 416	2 470 321 375	3 570 992 467	3 617 827 673	2 530 825 418	2 502 665 507	1 115 162 166
			4 051 157 101	5 089 068 946	6 194 512 629	6 418 334 284	5 314 795 561	5 278 274 982	1 140 059 302
Enseignement professionnel	962 02	Dépenses de personnel	254 651 809	280 965 236	214 521 000	216 710 776	292 514 778	293 173 687	-76 462 911
	969 03	Dépenses de fonctionnement	562 464 950	531 285 001	563 169 897	664 486 548	668 560 423	663 633 602	852 946
	909 03	Dépenses d'investissement	38 750 000	40 000 000	43 400 000	43 400 000	18 500 000	18 500 000	24 900 000
			855 866 759	852 250 237	821 090 897	924 597 324	979 575 201	975 307 289	-50 709 965
Enseignement supérieur et recherche	962 02	Dépenses de personnel	15 666 204	15 793 648	15 868 000	15 868 000	17 541 835	17 541 835	-1 673 835
	969 04	Dépenses de fonctionnement	85 653 906	78 950 635	90 515 000	93 038 013	60 612 582	42 394 668	50 643 345
	909 04	Dépenses d'investissement	35 058 536	4 425 000	140 575 000	316 455 597	32 610 000	32 610 000	283 845 597
			136 378 646	99 169 283	246 958 000	425 361 610	110 764 417	92 546 503	332 815 107
Soutien à l'élève	962 02	Dépenses de personnel	18 557 087	24 048 819	24 421 000	24 421 000	19 611 264	19 633 182	4 787 818
	969 05	Dépenses de fonctionnement	1 234 777 665	1 193 445 575	1 338 300 000	1 373 620 717	1 298 936 287	1 236 747 105	136 873 612
	909 05	Dépenses d'investissement	10 068 074	0	0	0	0	0	0
			1 263 402 826	1 217 494 394	1 362 721 000	1 398 041 717	1 318 547 551	1 256 380 287	141 661 430
Promotion langues polynésiennes et plurilinguisme	962 02	Dépenses de personnel							
	969 06	Dépenses de fonctionnement	56 059 266	43 578 486	64 058 000	67 432 775	54 263 913	51 941 702	15 491 073
	909 06	Dépenses d'investissement							
			56 059 266	43 578 486	64 058 000	67 432 775	54 263 913	51 941 702	15 491 073
Total			8 624 159 327	9 350 009 282	10 505 175 232	11 058 579 087	9 637 297 599	9 508 883 460	1 549 695 627

L'écart porte principalement sur les crédits d'investissement, notamment pour le programme d'étude et de construction du lycée de Moorea qui est reporté à 2019

Plus de 6 200 fonctionnaires et agents publics, dont 4503,6 dédiés au système éducatif polynésien du public, relevant du ministère de l'éducation nationale concourent, chaque jour, à l'instruction et à l'éducation des élèves de Polynésie française. La République consciente des particularités économiques, sociales et géographiques investit chaque année pour l'avenir de ses enfants polynésiens près de 60 000 000 000 XPF et veille à une répartition juste des moyens humains et financiers afin de permettre aux élèves défavorisés de bénéficier d'une aide accrue et de dispositifs d'accompagnement personnalisés.

La convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 entre la Polynésie française et l'Etat relative à l'éducation, précise dans le domaine de compétence transférée de l'éducation, les modalités de collaboration au fonctionnement du système éducatif de la Polynésie française et à son développement.

L'Etat et la Polynésie française se fixent ainsi pour objectif commun de donner au service public de l'éducation des perspectives et des moyens permettant de progresser sur le plan de la formation des élèves. La coopération recherchée s'attachera ainsi à promouvoir la coordination de l'action de chaque Partie dans le respect de ses compétences. L'Etat (Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) a en charge la délivrance des diplômes et titres nationaux, l'enseignement universitaire et la recherche ainsi que la gestion des personnels de la fonction publique de l'Etat. En sus des obligations légales qu'il tient de la Loi organique, l'Etat apporte son concours au Pays pour l'exercice de ses compétences par son expertise technique et l'allocation de moyens pour l'emploi desquels la Polynésie française l'informe en retour.

Elle fixe ainsi les moyens dévolus par l'Etat à la Polynésie française au titre des programmes suivants (article 16 : Des modalités de notification des moyens) :

- enseignement privé du premier et du second degré
- enseignement scolaire public du premier degré
- enseignement scolaire public du second degré

- soutien de la politique de l'éducation nationale
- vie de l'élève.

L'article 18 de la convention précise que la Polynésie française a la charge de l'ensemble des dépenses d'investissement afférentes aux collèges et aux lycées de l'enseignement public. L'Etat participe à la charge assumée à ce titre par la Polynésie française » ; le montant de sa participation est arrêté en loi de finances de l'Etat.

Conformément à l'article 20 de la convention, s'agissant du programme d'investissement, une programmation est arrêtée par la Polynésie. Chacune des opérations d'investissement fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention définissant l'objet, la nature, le montant et les conditions de versement de la participation de l'Etat.

Depuis 2014, la ministre en charge de l'éducation a obtenu l'annulation des mesures de régulation budgétaire envisagées préalablement, et en vigueur depuis 2010, de sorte qu'aucun programme ne subisse de réduction.

Le montant des crédits budgétaires attribués en 2017, à la Polynésie française s'élève de manière globale, tous programmes confondus (hors programme d'investissement – Dotation Globale d'Investissement (DGI) et Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)), à la somme de 14 598 740 euros, soit 1 742 093 078 XPF dont 14 770 euros (1 762 530 XPF) pour la sécurisation de la passerelle de la cité scolaire du Taaone, 350 000 euros (41 766 110 XPF) pour le financement des manuels scolaires, 315 490 euros (37 647 958 XPF) pour le financement des collèges numériques de Faa'a, Huahine, Taaone, Ua Pou, Tipaerui, Papara, Maco Tevane et Teva I Uta.

Il est à préciser que conformément à la nouvelle convention relative à l'éducation Etat-Pays, l'Etat verse désormais directement la subvention aux Directions des enseignements privés sous contrat avec l'Etat, soit 1 million d'Euros (119.331 742 XPF)

La dotation est répartie comme suit :

- Programme 140 : enseignement scolaire public du 1^{er} degré : 231 000 euros, soit 27 565 632 XPF pour les projets éducatifs et innovants, la prévention et le traitement de la difficulté scolaires, la scolarisation des élèves malades ou handicapés et la formation initiale et continue des personnels enseignants labellisée par l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'éducation de Polynésie française (ESPé-Pf).
- Programme 141 : enseignement scolaire public du 2nd degré : 5 540 000 euros, soit 661 097 851 XPF pour les dépenses de fonctionnement et les crédits pédagogiques dans les collèges, les lycées, les lycées professionnels et l'enseignement post-Bac ; l'aide à l'insertion professionnelle, les frais de déplacement du centre d'information et d'orientation, la formation initiale et continue à l'ESPé-Pf, les frais des personnels de direction et des personnels administratifs.
- Programme 214 : soutien de la politique de l'éducation nationale : 2 900 000 euros, soit 346 062 053 XPF pour les transports scolaires.
- Programme 230 : Vie de l'élève : 5 247 480 euros, soit 626 190 931 XPF pour notamment la rémunération des titulaires de la fonction publique de la Polynésie française exerçant les fonctions de surveillance au sein des établissements scolaires du 2nd degré public et l'attribution de crédits relatifs aux fonds sociaux.

En 2017, dans le cadre de la politique éducative que mène le ministère en charge de l'éducation pour lutter contre le décrochage scolaire et l'illettrisme, le niveau de dotation en forte augmentation en 2015, a été maintenu à savoir: 655 480 euros, soit 78 219 570 XPF contre 335 480 euros, soit 40 033 413 XPF en 2014. Ceci afin de pouvoir couvrir les dépenses des familles notamment pour la prise en charge des besoins liés à la scolarité de l'élève : matériels scolaires et éducatifs, la demi-pension, aux besoins alimentaires ou vestimentaires. Une attention particulière est portée en direction des élèves des archipels éloignés et notamment ceux des internats, en particulier pour les réseaux d'éducation prioritaire (REP+).

En 2016, si l'augmentation conséquente a également permis d'abonder exceptionnellement la ligne budgétaire dédiée aux surveillants d'internat et d'externat de 320 000 euros soit 38 186 158 XPF, il s'agissait d'une mesure exceptionnelle et non reconductible comme précisé dans l'avenant n° 3/2016 à la convention

HC/56-07 du 4 avril 2007. Cette opération avait permis effectivement de renforcer l'encadrement des élèves en collège et en lycée dans le domaine de la vie scolaire, en zone difficile.

D'autre part, une baisse significative des crédits relatifs à la couverture des accidents du travail des élèves scolarisés en lycée professionnel et en CETAD a été observée en 2015, soit de 347 882 euros en 2014 à 27 882 euros en 2015. La dotation de 2017 est de 12 882 euros.

Cette diminution est liée à l'application par l'Etat des normes nationales en vigueur dans ce domaine. Elle était par ailleurs déjà annoncée depuis 2011 et devait s'appliquer en 2015. Après négociations avec la caisse de prévoyance sociale, le taux qui était appliqué est passé de 0,65 % à 0,51 %, le coût engendré par les accidents du travail des élèves ne dépassant jamais les 3 000 000 XPF chaque année. En d'autres termes, la diminution des crédits de l'Etat est compensée par la diminution du taux appliqué par la CPS. D'autre part, l'augmentation significative des crédits relatifs aux fonds sociaux pour les établissements solaires a été opérée par un transfert de 320 000 euros (38 186 158 XPF) des crédits relatifs à la couverture des accidents du travail des élèves.

En investissement, les moyens alloués au titre de la DGI 2017 sont de 2 500 000 euros soit 298 329 356 XPF et concernent les 5 opérations suivantes :

- Rénovation du collège de Taunoo,
- Restructuration du lycée professionnel d'Uturoa,
- Réhabilitation du collège de Taravao,
- Rénovation de l'internat du collège de Rurutu,
- Restructuration du collège d'Afareaitu.

Sur les autres opérations programmées au titre de la DGI, deux ont été achevées au premier semestre 2017, à savoir, la réhabilitation du CETAD de Ua Pou ainsi que la réhabilitation du collège de Mataura (Tubuai).

La réhabilitation du lycée Paul Gauguin (R+1 du bâtiment principal) s'achèvera à la fin du premier semestre 2018.

Les travaux relatifs à la restructuration du collège de HAO démarreront début octobre 2017 et ceux de la restructuration du collège de RANGIROA ont débuté en juillet 2017.

Les éléments cités supra traduisent un dialogue franc, ouvert et sincère avec l'Etat, et en particulier avec le ministère de l'éducation nationale, au profit des parents, et de leurs enfants, qu'ils confient au système éducatif que la ministre en charge de l'éducation a l'honneur de piloter.

En application des dispositions des articles 13 et 14 de la Loi organique du 27 février 2004, la Polynésie française est responsable de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement scolaire (1^{er} et 2nd degrés) et de l'enseignement supérieur implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, la Polynésie française qui a inscrit ses orientations et objectifs dans la Charte de l'éducation promulguée par la Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 se donne comme ambition de mettre en place « une école pour tous, une école performante, une école ouverte ».

En effet, la politique éducative de la Polynésie française s'attache à la réussite de tous et s'engage à trouver les voies les plus adaptées aux particularités de la Polynésie française pour lutter contre des iniquités à la fois sociales et géographiques, et par voie de conséquence contre l'illettrisme et le décrochage scolaire.

La Charte de l'éducation se décline de façon opérationnelle dans une démarche de performance, c'est-à-dire en objectifs prioritaires, précisés par des actions qui définissent leurs mises en œuvre. Ces objectifs sont assortis d'indicateurs qui en mesurent la performance au regard des valeurs cibles fixées. Ils sont mobilisés pour l'évaluation du système éducatif de la Polynésie française.

10.4 Programme Enseignement primaire

10.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 125 du PAP 2017.

10.4.2 Bilan stratégique du programme

Objectif n° 1 – Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences exigibles au terme de la scolarité primaire

- Concernant la mise en œuvre du socle commun (Axe1 – action 1)

L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École en arrête le principe en précisant que « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ».

Depuis 2011, la maîtrise du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.). La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 prévoit une évolution et une redéfinition du socle commun désormais intitulé "socle commun de connaissances, de compétences et de culture".

Le socle constitue une référence commune, pour tous ceux qui confient leurs enfants à l'École, mais aussi pour tous les enseignants.

- Concernant les savoirs fondamentaux (Axe 1- action 2) :

Garantir les compétences et les connaissances de base implique par ailleurs qu'une attention toute particulière soit portée à l'acquisition des savoirs fondamentaux propres au 1^{er} degré, savoirs dont dépend toute la réussite des divers parcours scolaires qui en découleront : lire, écrire parler et compter.

Objectif 2 – Apporter une réponse collective à la difficulté individuelle des élèves, une aide et un accompagnement personnalisés.

- Concernant le taux de scolarisation des élèves âgés de 2 ans (Axe 1 – action 3)

Le pays s'engage aujourd'hui dans le devenir de son école maternelle, il est nécessaire de rendre efficace cette première scolarisation. La scolarisation des enfants de moins de trois ans doit se faire dans le respect des attentes institutionnelles.

L'intérêt est réel lorsque cette scolarisation correspond aux besoins des enfants et se déroule dans des conditions adaptées. Elle favorise particulièrement la réussite scolaire lorsqu'elle concerne des enfants dont les parents sont éloignés de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles et linguistiques. Cette première scolarisation dans les zones ciblées et pour des publics repérés, permet ainsi de compenser précocement les inégalités ; celle-ci est prédictive de réussite scolaire.

Plus la durée de scolarisation préélémentaire est longue, meilleurs sont les résultats scolaires des élèves.¹⁰

Pour que l'école soit un lieu où s'exerce la coéducation, les parents sont invités à participer à des moments de vie et d'enseignement de l'école maternelle, notamment lors de la semaine dite « semaine de la maternelle ».

La collectivité territoriale doit pouvoir participer à la réflexion ainsi que les partenaires locaux de la petite enfance pour construire ensemble cet accueil. Cette école doit être capable d'accueillir les enfants dans des conditions adaptées à leurs besoins et accepter de partager des temps de coéducation avec les familles au sein de la classe. En développant chez chaque enfant la confiance en soi et l'envie d'apprendre, l'école maternelle, dès la première année de scolarisation, doit conforter et stimuler le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif des enfants.

- Concernant les dispositifs comme Objectifs réussite scolaire (ORS)

Le dispositif ORS est actionné en trois leviers :

10 DEEP Septembre 2015 « Cet effet est attesté à partir de l'évaluation des compétences en lecture des élèves, mesurées au niveau de la quatrième classe après le début de la scolarisation obligatoire (données PIRLS 2011) »

- promouvoir un taux d'encadrement supérieur à la normale afin de pouvoir composer des sous-groupes de classe pour engager un temps d'aide personnalisée. Ce temps d'aide est assuré par les enseignants.
- permettre au plus grand nombre possible d'élèves d'accéder à un large panel d'activités culturelles, artistiques ou sportives, qui sont autant d'activités pédagogiques complémentaires. Celles-ci sont assurées par des animateurs issus des réseaux associatifs ou des prestataires privés rémunérés.
- ouvrir l'école aux parents pour leur permettre de dépasser les « mauvais souvenirs d'écoliers » et d'apporter leur contribution à la vie de l'établissement : le temps partagé avec les familles.

En outre, il s'agit de renforcer l'apprentissage des fondamentaux (lire, écrire, parler, compter) et de répondre aux besoins individuels des élèves, hors temps scolaire.

- Concernant la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (Axe1- action 6) :

La Charte de l'éducation reconnaît la priorité de l'éducation en Polynésie française. Elle propose une école pour tous, ouverte et performante. Elle a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable d'elle-même, des autres et de l'environnement. Elle s'attache à renforcer l'égalité des chances et favoriser la réussite scolaire de chaque élève en imposant une démarche continue d'évaluation et d'adaptation. Pour développer les potentialités de tous les élèves et les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et de culture, elle invite les acteurs à prendre les mesures nécessaires pour ajuster leurs objectifs et adapter les dispositifs de l'Ecole.

A l'Ecole, chaque enfant doit être scolarisé quels que soient ses besoins éducatifs particuliers ou ses difficultés dans une classe ordinaire dirigée par un enseignant qui doit le conduire aux acquisitions attendues pour tous. C'est dans ce contexte de gestion de l'hétérogénéité que se révèle la grande difficulté scolaire, et les premières réponses apportées, d'abord par l'enseignant en différenciant sa pédagogie puis à travers des aides complémentaires. Alors, une réponse collective en équipe élargie doit être apportée à la difficulté individuelle des élèves.

Objectif n° 3 - Favoriser la formation initiale et continue des enseignants

- Renforcer la formation initiale et continue (Axe 3- Action1) :

La création de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation, l'ESPé-Pf, qui mutualise les compétences de l'Université, du Vice-rectorat et de la Polynésie française, doit répondre à ce besoin de mieux former les personnels pour mieux encadrer des élèves. Il s'agit d'une condition sine qua non pour améliorer l'efficacité du système. La session du concours de recrutement des professeurs des écoles est élevée au niveau du master.

Aujourd'hui, les plans de formation continue des 1^{er} et 2nd degrés sont conçus, dans une dynamique partenariale, c'est-à-dire en équipe élargie. Les thèmes retenus cette année sont en relations étroites avec les problématiques d'enseignement des fondamentaux, de scolarisation des élèves porteurs de handicap, d'enseignement en réseau d'éducation prioritaire, mais aussi d'enseignement en classe à plusieurs niveaux. La réforme du collège et les nouveaux programmes constitueront des thèmes centraux.

Les personnels de santé, sociaux et administratifs sont concernés par ce plan de formation continue avec des actions de formation dans le domaine de la comptabilité, de la sécurité des bâtiments, ou encore de la gestion de conflits.

10.4.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	180 213 083	167 408 820	173 988 632	182 994 031	198 476 448	190 202 724	-7 208 693
Aides à la personne <i>Couverture sociale des étudiants, des stagiaires...</i>	7 906 328	6 782 741	11 000 000	11 000 000	6 900 000	6 509 041	4 490 959
Subvention <i>EAG</i>	100 000 000	0	0	0	0	0	0
TOTAL	288 119 411	174 191 561	184 988 632	193 994 031	205 376 448	196 711 765	-2 717 734

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont	63 716 840	28 572 187	26 642 074	26 613 346	20 284 893	20 284 893	6 328 453
130.2017 - Equipements informatiques - enseignement primaire - 2017	(0)	(0)	(15 000 000)	(15 000 000)	(13 745 329)	(13 745 329)	(1 254 671)
129.2017 - Equipements des CIA et des CSP - 2017	(0)	(0)	(10 000 000)	(10 000 000)	(4 935 288)	(4 935 288)	(5 064 712)
81.2016 - Equipements des CIA et des CSP - 2016	(0)	(8 522 286)	(1 447 929)	(1 419 201)	(1 419 201)	(1 419 201)	(0)
79.2016 - Equipements informatiques - enseignement primaire - 2016	(0)	(11 801 996)	(185 075)	(185 075)	(185 075)	(185 075)	(0)
Autres ...	(63 716 840)	(8 247 905)	(9 070)	(9 070)	(0)	(0)	(9 070)
Subventions	0	0	35 000 000	35 000 000	9 000 000	9 000 000	26 000 000
DDEC							
TOTAL	63 716 840	28 572 187	61 642 074	61 613 346	29 284 893	29 284 893	32 328 453

10.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
909/969 01 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	102 775 221	98 868 165	98 109 956	-4 666 165	
projets d'actions éducatives et innovantes (PAEI)	6 115 751	5 295 207	4 676 976	-1 438 775	47 projets sur 54 ont été retenus. 3 opérations ont été reportées compte tenu des délais de réalisation des projets. Certaines opérations n'ont été clôturées qu'en 2018 en raison des délais d'acheminement
publication des évaluations	2 050 000	2 050 000	2 050 000	0	impression par le service reprographie de la DGEE
prise en charge des déplacements des personnels	32 623 550	35 409 483	35 409 483	2 785 933	total mission pédagogique : 35 409 483, auquel il convient de rajouter total brigade mobile : 14 929 032, total IFCR : 9 917 173, soit un total de 60 255 088
plan de formation continue	43 101 671	42 728 065	41 968 956	-1 132 715	dont 26 012 417 XPF au titre de la formation continue ESPE. Cette ligne prend en compte également les déplacements et indemnités des brigades mobiles
Investissements					
opérations diverses (équipements informatique enseignement primaire et équipements des CIA et C	25 000 000	18 680 617	18 680 617	-6 319 383	équipements nécessitant un délai d'approvisionnement hors du Pays, acquisition en 2017 et liquidation de certains équipements en début 2018

10.4.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun

En lien avec la Charte de l'éducation 2017 : Les indicateurs 1-1, 1-2, 1-3 y figurent.

Objectif n° 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences exigibles au terme de la scolarité primaire.						
	Unité	2013 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision (PAP 2017)	2017 Réalisé	2018 Cible
1-1 : Proportion d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CE1 et en fin de CM2	%	Français : CE1 : 32 % CM2 : 38 % Mathématiques : CE1 : 29 % CM2 : 30 %	Français : CE1 : 28 % CM2 : 28 % Mathématiques : CE1 : 25 % CM2 : 24 %	Pas d'évaluation en 2017	Pas d'évaluation en 2017	Français : CE1 : 18 % CM2 : 24 % Mathématiques : CE1 : 15 % CM2 : 20 %
1-2 : % d'élèves maîtrisant en fin de CE2 les compétences du palier 1 du socle commun	%		71,00%	75,00%	74,29% *	80,00%
1-3 : % d'élèves maîtrisant en fin de 6ème les compétences du palier 2 du socle commun	%		73,00%	75,00%	non disponible	80,00%
Sources des données :						
Evaluations territoriales et Livret Scolaire Unique du CP à la troisième (LSU)						

► L'indicateur 1-1

Cet indicateur se réfère à un protocole national d'évaluation en fin de CE1 et en fin de CM2. Conformément au PAP 2016 ce protocole doit être soumis aux écoles publiques de la Polynésie française en mai 2018.

► Les indicateurs 1-2 et 1-3

Les pourcentages d'élèves qui ont validé les compétences du socle commun correspondant à leur cycle d'enseignement n'a de pertinence qu'au terme dudit cycle, puisque les acquisitions se réalisent progressivement, sur cette durée.

Les données des indicateurs 1-2 et 1-3 nécessitent un paramétrage spécifique du Livret Scolaire Unique (LSU). Celui-ci a été testé sur quelques élèves du 1^{er} degré de sorte qu'un indicateur puisse être calculée d'après un panel représentatif (indicateur 1-2).

Concernant l'indicateur 1-3, le paramétrage du LSU au 2nd degré sera mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2017-2018. La cible de 80 % est toutefois maintenue pour 2018.

Pour la réalisation de l'objectif, ont été, notamment, mises en œuvre les actions suivantes :

- action n°1 relative à la mise en œuvre de projets d'actions éducatives et innovantes (PAEI), pour un montant en fonctionnement de 6 115 752 XPF.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
PAEI (Projets d'actions éducatives et innovantes)	6 115 752 XPF	4 676 976 XPF
<i>47 projets sur 54 ont été retenus, dont 3 reportés sur 2018 compte tenu des délais de réalisations des projets.</i>		

- action n°2 relative à la publication des évaluations, pour un montant en fonctionnement de 2 000 000 XPF.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Publication des évaluations nationales	2 000 000 XPF	2 000 000 XPF
<i>Impression par le service reprographie de la DGEE et expédition dans les écoles</i>		

2) Objectif 2 : Apporter une réponse collective à la difficulté des élèves, une aide et un accompagnement personnalisés

Cet objectif correspond à l'Objectif 3 « Apporter une réponse collective et un accompagnement personnalisé aux besoins individuels des élèves, notamment en milieux sociogéographiques défavorisés » du programme de l'enseignement primaire de la Charte de l'éducation. L'indicateur 2-2 y figure.

L'indicateur 2-1 intègre le programme « vie de l'élève » de la Charte de l'éducation et son Objectif 2 « Promouvoir la santé des élèves ».

Objectif 2 : Apporter une réponse collective à la difficulté individuelle des élèves, une aide et un accompagnement personnalisés						
	Unité	2013 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision (PAP 2017)	2017 Réalisé	2018 Cible
2-1 : % d'élèves ayant bénéficié d'un bilan de santé dans leur sixième année	%	89%	97%	100%	98%	100%
2-2 : % d'élèves scolarisés en Section des Tout-Petits (STP) dans les écoles des secteurs défavorisés et dans les écoles des archipels éloignés	%	Ensemble EP: 22% Faa'a: 25%; Papara: 17%; Tuamotu: 20%; Hors EP: 20 %	Ensemble EP: 38% Faa'a: 41%; Papara: 27%; Tuamotu: 41 %; Hors EP: 20%	Ensemble EP: 41% Faa'a: 43%; Papara: 31%; Tuamotu: 43%; Hors EP: 23%	Ensemble EP: 47% Faa'a: 48 % Papara: 57 % Tuamotu: 40 % Hors EP: 24 %	Ensemble EP:43% Faa'a:45% Papara: 35% Tuamotu: 45% Hors EP: 25%
2-3 : % d'écoles proposant un accompagnement et un soutien scolaire aux élèves en écart d'apprentissage (périscolaire)	%		42%	50%	44%	50%
<u>Sources des données :</u> Données relatives à la carte scolaire du 1er degré (DGEE), ainsi que du ministère de la Santé. <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 2.1 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves de 6 ans. Elève dont l'âge se situe entre 5 et 6 ans, ayant bénéficié d'un bilan de santé (visite médicale et/ou dépistage infirmer) par rapport à l'effectif total des élèves dont l'âge se situe entre 5 et 6 ans. Indicateur 2.2 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves de STP des écoles du Pays. Nombre d'élèves scolarisés en STP, dans les zones ciblées (éducation prioritaire, Faa'a, Papara, Tuamotu, hors éducation prioritaire), par rapport au nombre d'élèves scolaires en Section des petits (SP), dans les écoles de la même zone.						

- **L'indicateur 2-1**, le pourcentage d'élèves bénéficiant d'un bilan de santé dans leur sixième année a atteint 97 % en 2015-2016.

Une augmentation d'un point par rapport à l'année précédente est constatée pour 2016-2017. Il s'agit de maintenir et d'accentuer l'effort de dépistage des enfants, en particulier ceux qui risquent de développer des difficultés d'apprentissage.

- **L'indicateur 2-2** cible les élèves de STP des écoles du réseau d'éducation prioritaire (EP) en REP+.
« Cette première scolarisation précoce dans les zones ciblées et pour des publics identifiés, permet ainsi d'apporter une réponse aux inégalités sociales avérées. » (Charte de l'éducation 2017).

L'école maternelle, école première, joue un rôle fondamental dans la construction de l'enfant et de son avenir d'élève. En Polynésie française, un inspecteur de l'éducation lui est dédié. Sur l'ensemble des écoles prioritaires le chiffre de 47 % affiche une progression de 9 points par rapport à l'année précédente. Les cibles 2018 seront à revoir à la hausse.

- **Pour l'indicateur 2-3**, la prévision relative au pourcentage d'écoles proposant un accompagnement et un soutien scolaire aux élèves en écart d'apprentissage (périscolaire) avait été estimée à 50 % pour 2017.

Le réalisé est de 44 %, et montre néanmoins une progression de 2 points par rapport à l'année antérieure, progression de 2 points déjà constatée entre le prévisionnel et le réalisé 2016. La cible 2018 est sans doute à revoir compte tenu du taux de progression.

Pour la réalisation de l'objectif, ont été, notamment, mises en œuvre les actions suivantes :

- action n°1 relative à la prise en charge des déplacements des personnels d'inspection, notamment dans les archipels, de leurs équipes de circonscription pour un montant de 35 409 483 XPF.
- A noter, la mise en place de brigade mobile de remplacement engendrant un coût supplémentaire de 14 929 032 XPF.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Mission d'inspection et d'animation pédagogique – DGEE – 1 ^{er} degré	32 000000 XPF	35 409 483 XPF
<i>Prise en charge des déplacements des personnels d'inspection, notamment dans les archipels, et de leurs équipes de circonscription, pour un montant de 35 409 483 XPF.</i> <i>Cette ligne de dépenses comprend également les missions d'animations pédagogique assurés par ce personnel.</i>		

3) Objectif 3 : Favoriser la formation initiale et continue des enseignants

Cet objectif correspond à l'Objectif 5 « Optimiser les moyens alloués » du programme de l'enseignement primaire de la Charte de l'éducation 2017.

Objectif 3 : Favoriser la formation initiale et continue des enseignants						
	Unité	2013	2016	2017	2017	2018
		Réalisé	Réalisé	Prévision (PAP 2017)	Réalisé	Cible
3-1 : % des professeurs d'école néo-titulaires ayant bénéficié d'un suivi régulier (3 visites) et positif au terme de l'année T1	%	95%	100%	100%	100%	
3-2 : % de professeurs d'école néo-titulaires dont l'efficacité professionnelle a été constatée lors de leur première inspection à l'année T2	%	100%	100%	100%	92%	100%
3-3 : % de modules de formation sur la mise en œuvre des programmes officiels et du socle commun, proposés dans les plans de formation du premier degré	%	90%	27%	100%	51%	100%
3-4 : % d'écoles ayant bénéficié de stages (d'école ou d'établissement) visant la culture du pilotage dans une démarche de projet	%	17%	5%	25%	4%	50%
3-5 : % de retard dans les inspections des personnels (1er degré)	%	15%	14%	7%	2%	0%
Sources des données : Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des professeurs des écoles sortants de 1ère année. Nombre de professeurs des écoles néo-titulaires ayant bénéficié d'un suivi régulier (3 visites) au terme de leur première année (T1) / Nombre total de professeurs des écoles néo-titulaires de première année (T1). Indicateur 3.2 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des professeurs des écoles sortants de 2ème année. Nombre de professeurs des écoles néo-titulaires dont l'efficacité professionnelle a été constatée sur le rapport de visite (satisfaisant, très satisfaisant) lors de leur accompagnement en T2 / Nombre total de professeurs des écoles néo-titulaires dans la même situation. Le critère d'efficacité est validé dès lors que le rapport d'inspection fait figurer une évaluation "bien", "très bien" ou "excellent". Désormais, cet indicateur se calcule comme l'indicateur 5.3 de la Charte de l'éducation programme 140. Indicateur 3.3 - les pourcentages sont calculés dans le cadre du plan annuel de formation continue. Indicateur 3.4 - les pourcentages sont calculés dans le cadre du plan annuel de formation continue. Indicateur 3.5 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des enseignants du 1er degré. Nombre de professeurs des écoles qui ont été inspectés 4 ans auparavant ou plus, hormis les professeurs des écoles qui ont été inspectés 3 ans auparavant.						

► Indicateur 3-1

L'effort de suivi régulier des professeurs néo-titulaires se poursuit et se maintient. La réalisation est conforme à la prévision, soit 100 %.

► Indicateurs 3-2

Sur l'ensemble des 12 professeurs des écoles néo-titulaires inspectés, un seul professeur n'a pas su démontrer son efficacité lors de sa première inspection.

► Indicateurs 3-3 et 3-4

Les nouveaux programmes adaptés à la Polynésie française sont rendus applicables à la rentrée scolaire 2016-2017. En 2017, tous les modules de formation font un lien avec la mise en œuvre des programmes officiels et du socle commun. On remarque d'ailleurs l'effort important qui a été mis en œuvre dans les modules de formation sur la mise en place des programmes officiels et du socle commun, ce qui explique une augmentation spectaculaire de l'indicateur 3.3, avec une focale sur le LSU et les programmes au détriment de l'indicateur 3.4, où l'on constate une baisse de 1 point.

- Pour l'indicateur 3-5, le plan de rattrapage dans les inspections sera maintenu en 2017 de sorte que le pourcentage de retard s'abaisse de moitié.

Le résultat 2017 affiche une baisse de 12 points par rapport à l'année précédente et dépasse largement les prévisions qui était de 7 %. Les 2 % restant concernent des enseignants qui ont bénéficié de congés de maladie, d'une disponibilité ou qui ont renoncé à être inspectés, ayant atteint la note maximale.

Pour la réalisation de l'objectif, ont été, notamment, mises en œuvre les actions suivantes :

- action n°1 la mise en œuvre du plan de formation continue, pour un montant en fonctionnement de 41 968 956 XPF.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Plan de formation continue – dont ESPE	43 101 671 XPF	41 968 956 XPF
Initialement cette ligne tenait compte des dépenses liées aux animations pédagogiques qui figurent désormais dans le tableau "Mission d'inspection et d'animation pédagogique » Cette ligne concerne principalement le coût de la formation continue ESPE, financé par l'Etat de 26 012 417 XPF, auquel s'ajoute 12 635 865 XPF pour la prise en charge de la brigade mobile de remplacement financé par le Pays. Elle comprend aussi le coût des déplacements, y compris hors Polynésie, et des indemnités des professeurs des écoles (PE), titulaires ou stagiaires, à hauteur de 3 000 000 XPF.		

10.4.6 Bilan des Opérateurs participant à la réalisation du programme

En application des dispositions des articles 13 et 14 de la loi organique du 27 février 2004, la Polynésie française, est responsable de l'enseignement scolaire (1^{er} et 2nd) degrés et de l'enseignement supérieur implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire.

L'Etat qui apporte son concours au Pays pour l'exercice de ses compétences par son expertise technique et l'allocation de moyens.

Dans ce cadre, les opérateurs sont pour l'essentiel :

- les personnels du Pays et les fonctionnaires d'Etat mis à la disposition de la Polynésie française dont les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN),
- l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE-Pf) qui finalise avec le ministère et le vice-rectorat la conception du plan d'actions de formations continue, et le vice-rectorat de la Polynésie française qui participe à ce plan avec le concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.

10.5 Programme Enseignement secondaire

10.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 130 du PAP 2017.

10.5.2 Bilan stratégique du programme

Objectif n° 1 - Réviser la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut

- Concernant l'adaptation du schéma directeur des formations aux besoins du secteur public et privé (AXE 2- action 4)

Il s'agit, à l'échelle du Pays, d'améliorer la réussite scolaire, en élaborant un schéma directeur des formations, car il est bien question d'assurer une cohérence de l'offre de formations en Polynésie française. Le système scolaire doit définir et réguler chaque année sa carte des formations pour que les élèves choisissent une orientation en toute connaissance de cause. Cependant, la carte des formations du système scolaire doit être en adéquation constante avec l'enseignement universitaire post Bac, avec le monde du travail et de l'emploi, avec la formation professionnelle, etc. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire pour le Pays de définir ses intentions à moyen et à long termes.

Ainsi, le schéma directeur des formations, qui a été rendu public le 7 décembre 2015, signé par la ministre en charge de l'éducation, la ministre en charge du travail, le vice –recteur et le président de l'université. Il a pour but de donner les orientations stratégiques de manière prospective afin de définir l'articulation de la réalisation des principaux objectifs que se fixe le Pays dans le temps grâce à un tableau de bord. Dans ce cadre deux DUT ont été créés à l'université de la Polynésie française afin de mieux réguler les bacheliers technologiques qui ont vocation à continuer leurs études en DUT, et les bacheliers professionnels qui ont vocation à poursuivre leurs études en BTS . Ces deux Diplômes universitaires technologiques (DUT) ont les intitulés suivants : Techniques de commercialisation (Tech de Co) et Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO).

- Concernant l'élargissement des cycles de préparation aux filières d'excellence comme l'entrée aux IEP (AXE 2- action 5)

Les voies de réussite et l'offre potentielle de formation seront développées dans le supérieur en Polynésie française. Des cycles de préparation aux concours d'entrée dans les Instituts d'Etudes Politiques, comme à Sciences Po Paris seront proposés. Notre obligation de résultats est engagée dans un partenariat porté conjointement par le Pays et l'Etat. Les moyens nécessaires à cette réussite seront alloués aux établissements.

Une filière Physique, Technologie et Sciences industrielles (PTSI) est ouverte au lycée du Taaone pour permettre aux bacheliers issus des filières scientifiques d'être mieux orientés. Le principal objectif de cette filière est de préparer les élèves aux concours d'accès aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures (ENS).

Quant au cycle de préparation à l'entrée à l'Institut d'études politiques (IEP), il est reconduit et enrichi par un programme (ascenseur social) destiné aux élèves méritants d'origine modestes de la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).

- Concernant la filière appropriée au développement (AXE 2- action 6)

Le CAPD délivré jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016 en CETAD et en CED est désormais rénové à la rentrée scolaire d'août 2016, sous la dénomination Certificat Polynésien d'Aptitude Professionnelle (CPAP). Il se caractérise par un visa national pour une reconnaissance de niveau V (type CAP). Les quatre spécialités du CPAP ont les intitulés suivants :

- Petite et Moyenne Hôtellerie (PMH) ;
- Polyvalent du Bâtiment (PB) ;
- Gestion et Exploitation en Milieu Marin (GEMM) ;

- Exploitation Polynésienne Horticole et Rurale (EPHR).

Objectif n° 2 - Favoriser la formation initiale et continue des enseignants

- Renforcer la formation initiale et continue (Axe 3- Action1) :

La création de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation, l'ESPé-Pf, qui mutualise les compétences de l'Université, du Vice-rectorat et de la Polynésie française, doit répondre à ce besoin de mieux former les personnels pour mieux encadrer des élèves. Il s'agit d'une condition sine qua non pour améliorer l'efficacité du système. La session du concours de recrutement des professeurs des écoles est élevée au niveau du master.

Aujourd'hui, les plans de formation continue des 1^{er} et 2nd degrés sont conçus, dans une dynamique partenariale, c'est-à-dire en équipe élargie. Les thèmes retenus cette année sont en relations étroites avec les problématiques d'enseignement des fondamentaux, de scolarisation des élèves porteurs de handicap, d'enseignement en réseau d'éducation prioritaire, mais aussi d'enseignement en classe à plusieurs niveaux. La réforme du collège et les nouveaux programmes constitueront des thèmes centraux.

Les personnels de santé, sociaux et administratifs sont concernés par ce plan de formation continue avec des actions de formation dans le domaine de la comptabilité, de la sécurité des bâtiments, ou encore de la gestion de conflits.

Objectif n° 3 – Optimiser les conditions de travail des personnels et des élèves dans les établissements du 2nd degré

Une planification des programmes d'investissement en matière de constructions scolaires est lancée afin de permettre :

- une meilleure gestion prévisionnelle du patrimoine immobilier de la Polynésie française ;
- la mise en place d'une véritable politique de réhabilitation et de maintenance des bâtiments;
- la programmation d'investissements lourds qui seront à réaliser en vue de satisfaire les nouveaux besoins en matière d'accueil, de reconstruction ou de création.

Les objectifs à atteindre sont la réduction des effectifs dans les établissements les plus chargés, l'intégration des nouvelles technologies dans les usages quotidiens, et la lutte contre le décrochage scolaire par l'amélioration du cadre de vie des élèves scolarisés en Polynésie française, et en particulier ceux accueillis en internat.

Suite à l'ouverture du Collège de Teva I Uta, la Polynésie française est désormais dotée de 26 collèges et 10 lycées répartis sur l'ensemble du territoire.

Un audit relatif à la structure de tous les lycées et collèges de Polynésie française avait débuté au dernier trimestre de l'année 2016 et ce afin de permettre à la Polynésie française de disposer d'un état précis et exhaustif des opérations à mener en termes d'infrastructures scolaires. Cet audit sert également de support aux négociations qui sont entreprises avec l'Etat afin d'obtenir une revalorisation des fonds destinés à l'entretien des bâtiments de l'enseignement secondaire.

- En ce qui concerne la maintenance des structures (AXE 7- Action 1)

Pour l'année 2016-2017, la priorité a été donnée aux opérations suivantes :

- restructuration du collège de RANGIROA. Les travaux ont débuté le 17/07/17 ;
- restructuration du Collège de HAO. L'appel d'offre a été lancé et les marchés sont au visa du Contrôleur des dépenses engagées ;
- La réhabilitation de CETAD du collège de UA POU. L'opération est terminée depuis août 2017 ;
- Rénovation du Groupement d'Observation dispersé de MANIHI. Les travaux de maintenance ont été réalisés et la réception faite en septembre 2017.

Pour l'année 2017 la priorité a été donnée aux opérations suivantes

- Rénovation du collège de TAUNOA. Les travaux débiteront en janvier 2018 ;

- Restructuration du lycée professionnel d'UTUROA. Le permis de construire a été déposé, le dossier est en cours d'instruction ;
 - Restructuration du collège d'AFAREAITU ; Les travaux débiteront en janvier 2018 ;
 - Rénovation du Collège de TARAVAO. Le permis de construire a été déposé, le dossier est en cours d'instruction ;
 - Rénovation de l'internat du collège de RURUTU. Le permis de construire a été déposé, le dossier est en cours d'instruction ;
 - Rénovation du Groupement d'Observation dispersé de MAUPITI. Elle est faite et la réception a eu lieu en septembre 2017.
- En ce qui concerne la construction de structures (AXE 7- Action 2)

Grâce au plan exceptionnel d'investissements mis en place par le Pays (2 milliards XPF), le ministère en charge de l'éducation a procédé au choix des maîtres d'œuvre, bureaux d'études pour les opérations suivantes :

- Construction de l'internat de la cité scolaire de FAA'A ;
- Extension de l'internat du lycée professionnel de MAHINA ;
- Construction de l'internat du collège de ATUONA.

Il en est de même des opérations suivantes qui ont été engagées:

- couverture du plateau sportif du collège de FAAROA (RAIATEA) ; le permis de construire a été déposé, et le dossier est en cours d'instruction ;
- construction d'un plateau sportif couvert du collège d'ATUONA (HIVA OA), le permis de construire a été déposé et le dossier est en cours d'instruction ;
- couverture du plateau sportif du collège de HAO. L'étude est en cours.

Par ailleurs la construction du lycée-collège de BORA BORA se poursuit, l'établissement sera livré en 2018.

Enfin, 2017 verra le lancement du concours d'architecture en vue de la construction du lycée de Moorea, un établissement qui se présentera sous la forme d'une mutualisation des structures avec le lycée agricole d'Opunohu, le transfert des CETAD du collège d'Afareaitu et du collège de Pao Pao, et qui permettra l'ouverture de structures innovantes.

- En ce qui concerne la maintenance et l'achat d'équipements (AXE 7- Action 3)

Le renouvellement et la dotation en équipements pédagogiques permettent de proposer un cadre de formation adapté aux besoins des nouvelles pratiques pédagogiques et des nouveaux programmes.

En 2016, une enveloppe de plus de 500 millions XPF a d'ores et déjà permis les équipements dans les établissements scolaires dont 135 millions XPF dédiés aux équipements informatiques.

En 2017 les efforts consentis dans ces domaines seront poursuivis avec des budgets conséquents. Le Pays prévoit notamment l'ouverture d'une AP exceptionnelle en vue des équipements des futurs établissements de BORA BORA dont certaines commandes devront être engagées dès 2017.

- En ce qui concerne **la complémentarité des structures du public et du privé** (AXE 7- Action 4)

Dans le cadre de l'accompagnement du système éducatif dans sa globalité ont été inscrites au BP 2016, des AP à hauteur de 465 millions XPF afin de financer des projets d'investissement relevant de l'enseignement privé, listées ci-dessous. Les projets sont actuellement en cours d'instruction.

- Subvention Enseignement Protestant (Audit, Etudes et Construction) : Réhabilitation de l'internat Protestant de TARAVAO ;
- Subvention DDEC - Rénovation et équipements de l'école Saint-Michel de PIRAE ;
- Subvention DDEC - Audit de mise en conformité et de rénovation d'établissements de l'enseignement catholique du 1er degré ;
- Subvention DDEC - Audit de mise en conformité et de rénovation d'établissements de l'enseignement catholique du 2nd degré.

Par ailleurs, est prévue l'inscription de 19 millions XPF de CP destinés à la subvention de la Direction de l'enseignement catholique (DDEC), dans le cadre de l'opération en cours, construction de l'internat garçons Ioakimi à ATUONA, dont les travaux ont démarrés en mars 2015 et se termineront en 2017.

Enfin, nous souhaitons également accompagner les municipalités dans le cadre du comité des finances locales (CFL), notamment dans la dynamique de scolarisation des tout-petits (moins de 3 ans) qu'il convient d'impulser.

10.5.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	95 943 347	152 386 596	116 326 737	214 600 883	233 361 573	224 566 950	-9 966 067
Contribution	869 953 410	850 893 386	913 731 855	930 835 673	802 514 671	802 514 671	128 321 002
<i>Ets d'enseignement privé</i>	<i>(496 980 310)</i>	<i>(477 920 286)</i>	<i>(517 920 286)</i>	<i>(535 024 104)</i>	<i>(406 703 102)</i>	<i>(406 703 102)</i>	<i>(128 321 002)</i>
<i>Ets d'enseignement public</i>	<i>(372 973 100)</i>	<i>(372 973 100)</i>	<i>(395 811 569)</i>	<i>(395 811 569)</i>	<i>(395 811 569)</i>	<i>(395 811 569)</i>	<i>(0)</i>
Subvention	145 927 450	113 133 217	155 559 570	193 664 890	177 942 085	174 361 618	19 303 272
<i>Collèges et lycées publics</i>	<i>(93 122 305)</i>	<i>(113 133 217)</i>	<i>(140 034 570)</i>	<i>(178 139 890)</i>	<i>(177 942 085)</i>	<i>(174 361 618)</i>	<i>(3 778 272)</i>
<i>Autres DrPrivé</i>	<i>(18 325 000)</i>	<i>(0)</i>	<i>(15 525 000)</i>	<i>(15 525 000)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(15 525 000)</i>
<i>Autres DrPublic</i>	<i>(34 480 145)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>
TOTAL	1 111 824 207	1 116 413 199	1 185 618 162	1 339 101 446	1 213 818 329	1 201 443 239	137 658 207

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	1 455 502 416	2 343 221 375	3 393 392 467	3 440 227 673	2 414 225 418	2 386 065 507	1 054 162 166
109.2009 - Construction du lycée et collège de Bora Bora	<i>(26 512 277)</i>	<i>(591 449 721)</i>	<i>(777 649 505)</i>	<i>(1 297 649 505)</i>	<i>(1 297 576 767)</i>	<i>(1 275 372 978)</i>	<i>(22 276 527)</i>
379.2016 - Réhabilitation du bâtiment Van Bastolaer - Logements étudiants	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(500 000 000)</i>	<i>(160 000 000)</i>	<i>(150 477 032)</i>	<i>(150 477 032)</i>	<i>(9 522 968)</i>
333.2014 - Réhabilitation du Lycée Paul Gauguin (Etat Educ-2014)	<i>(4 537 686)</i>	<i>(7 753 425)</i>	<i>(74 185 169)</i>	<i>(115 995 169)</i>	<i>(113 774 409)</i>	<i>(113 774 409)</i>	<i>(2 220 760)</i>
84.2016 - Restructuration du Collège de Rangiroa (Etat Educ-2016)	<i>(0)</i>	<i>(5 349 526)</i>	<i>(87 650 474)</i>	<i>(89 727 324)</i>	<i>(89 659 740)</i>	<i>(89 659 740)</i>	<i>(67 584)</i>
96.2016 - Aménagements et travaux divers des Collèges et Lycées - 2016	<i>(0)</i>	<i>(68 339 215)</i>	<i>(99 915 402)</i>	<i>(97 740 717)</i>	<i>(91 446 957)</i>	<i>(86 310 833)</i>	<i>(11 429 884)</i>
132.2014 - Construction du collège de Teva i Uta	<i>(487 250 881)</i>	<i>(1 018 061 394)</i>	<i>(64 687 725)</i>	<i>(94 687 725)</i>	<i>(72 927 731)</i>	<i>(72 927 731)</i>	<i>(21 759 994)</i>
94.2016 - Equipements des Collèges et Lycées - 2016	<i>(0)</i>	<i>(38 237 378)</i>	<i>(60 040 164)</i>	<i>(60 034 182)</i>	<i>(57 830 751)</i>	<i>(57 830 751)</i>	<i>(2 203 431)</i>
<i>Autres ...</i>	<i>(937 201 572)</i>	<i>(614 030 716)</i>	<i>(1 729 264 028)</i>	<i>(1 524 393 051)</i>	<i>(540 532 031)</i>	<i>(539 712 033)</i>	<i>(984 681 018)</i>
Subvention	28 500 000	127 100 000	177 600 000	177 600 000	116 600 000	116 600 000	61 000 000
<i>Direction Diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC)</i>	<i>(28 500 000)</i>	<i>(38 000 000)</i>	<i>(88 500 000)</i>	<i>(88 500 000)</i>	<i>(27 500 000)</i>	<i>(27 500 000)</i>	<i>(61 000 000)</i>
<i>Enseignement protestant</i>	<i>(0)</i>	<i>(89 100 000)</i>	<i>(89 100 000)</i>	<i>(89 100 000)</i>	<i>(89 100 000)</i>	<i>(89 100 000)</i>	<i>(0)</i>
TOTAL	1 484 002 416	2 470 321 375	3 570 992 467	3 617 827 673	2 530 825 418	2 502 665 507	1 115 162 166

La différence de 128 321 002 XPF concernant la contribution aux établissements d'enseignement privé s'explique par le versement direct de cette dotation par l'Etat à ces établissements.

La subvention de 15 525 000 XPF, auparavant inscrite dans ce programme, est désormais inscrite dans le programme « 969 05 soutien à l'élève ».

En investissement, L'écart porte principalement sur les crédits d'investissement, notamment pour le programme d'étude et de construction du lycée de Moorea qui est reporté à 2019

10.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution		Ecart Projection/ Réalisé	Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé		
909/969 02 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	11 152 223 866	4 341 757 804	3 306 666 510	-7 845 557 356	
<i>maintien des moyens de fonctionnement des établissements</i>	867 000 000	574 717 699	482 784 371	-384 215 629	DGF (395 811 569 xpf) + SURV FONCT / SURV BAIGN / FONDS SOCIAUX ... (178 906 130 xpf). La part consacrée aux établissements publics est de 574 717 699 XPF. Elle est portée à 981 420 801 (+ 406 703 102 XPF) si on ajoute la dotation aux établissements du privé .
<i>financement du dispositif éducatif d'aide et de prévention (DEAP)</i>	66 000 000	57 764 800	44 836 938	-21 163 062	Une partie du dispositif DEAP, imputé initialement sur le programme 969 02 est imputé sur le programme 969 03. Le montant global du dispositif de 80 000 000 XPF a été engagé à hauteur de 79 979 600 XPF
<i>formation continue des personnels d'éducation, d'enseignement, administratif, de santé ou technique</i>	33 223 866	38 055 919	35 070 564	1 846 698	Le Pays a pris en charge cette dépense supplémentaire, l'enveloppe de l'Etat dédiée à la formation continue étant de 33 223 866 XPF.
<i>prise en charge des déplacements des formateurs</i>	9 000 000	11 560 000	11 560 000	2 560 000	ce montant correspond aux indemnités de formation des formateurs exerçant dans le cadre de la formation continue. Ce montant est pris en compte dans la consommation des 35 070 564 XPF de l'action "formation continue".
<i>équipements des établissements scolaires du second degré</i>	232 000 000	121 388 908	74 544 832	-157 455 168	il s'agit de 140MF d'AP et 92MF de CP. Les CP initiaux de 92MF ont été portés à 122MF pour répondre aux besoins en équipements des lycées et collèges.
<i>équipements du futur lycée-collège de BORA BORA</i>	600 000 000	241 663 830	391 879	-599 608 121	il s'agit de 500MF d'AP et 100MF de CP. Les CP de 100MF ont été augmentés à 400MF. Les livraisons sont prévues pour le 1er semestre 2018 pour être opérationnel à la rentrée scolaire. Une consommation finale de 350 MF en 2018 est estimée
<i>équipement informatique des collèges, lycées, SEGPA et CETAD</i>	200 000 000	89 538 818	72 324 805	-127 675 195	il s'agit de 120MF d'AP et 80MF de CP. Ces crédits servent à remplacer le parc vieillissant des établissements et à équiper les nouvelles filières mises en place.
<i>mise aux normes, aménagements et travaux dans les établissements scolaires du second degré</i>	480 000 000	128 427 703	91 286 920	-388 713 080	il s'agit de 300MF d'AP et 180MF de CP. Cette enveloppe est nécessaire pour la remise en état des lycées et collèges en raison de leur vétusté (hygiène et sécurité). Les délais sont lents en raison des autorisations administratives (permis de construire, ...), des normes techniques à respecter (contrôle SOCOTEC/VERITAS) et du créneau des vacances scolaires afin de ne pas perturber le déroulement de la scolarité.
<i>construction du lycée de BORA BORA</i>	3 500 000 000	2 591 499 888	2 175 774 076	-1 324 225 924	il s'agit de 2 600MF d'AP et 900MF de CP
<i>lancement des études pour le lycée de Moorea</i>	1 800 000 000	190 000 000	0	-1 800 000 000	il s'agit de 1 600MF d'AP et 200MF de CP. Aucune étude n'a été lancée, par contre, le programme technique est en cours de réalisation, en collaboration avec le service de l'énergie pour prise en compte de l'impact environnemental.
<i>équipement des établissements scolaires du second degré en véhicules de transports</i>	100 000 000	38 813 760	26 090 554	-73 909 446	il s'agit de 60MF d'AP et 40MF de CP. 8 véhicules roulants et 3 bateaux suiveurs pour activités nautiques ont été acquis. 2 véhicules et 2 bateaux seront livrés début 2018
<i>poursuite des travaux relatifs à : la restructuration des collèges de Mataura, Hao et Rangiroa, à la réhabilitation du CETAD du collège de Ua Pou et à la réhabilitation du lycée Paul Gauguin</i>	230 000 000	94 280 466	214 510 112	-15 489 888	Toutes ces opérations sont achevées, hormis pour le Lycée Paul Gauguin dont la fin des travaux est prévue pour avril 2018. Ces opérations se sont étalées de 2015 à 2017. 94 280 466 XPF ont été engagés en 2017, et 214 510 112 XPF ont été liquidés.
<i>relative au lancement des travaux de restructurations lourdes de certains établissements scolaires collège d'Afareaitu, Taunoo, Taravao, Rurutu et du lycée professionnel d'UTUROA</i>	423 000 000	55 492 346	12 334 053	-410 665 947	Il s'agit de 330MF d'AP et de 93MF de CP. retard de démarrage de ces chantiers, en raison notamment des études suite à suspicion d'amiante et de mise en place des procédures de marchés publics.
<i>démarrage des travaux des opérations prévues au plan exceptionnel d'investissements du pays, internat de Faa'a, Atuona, Mahina, plateaux sportifs couverts des collèges d'Atuona, Hao et Faarao</i>	2 558 000 000	108 553 667	48 343 164	-2 509 656 836	il s'agit de 1 835MF d'AP et 723MF de CP. Les opérations d'internat de Faa'a, Atuona et Mahina bénéficient d'un financement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU.
<i>démarrage des études relatives à l'audit des bâtiments scolaires du second degré</i>	54 000 000	0	16 814 242	-37 185 758	il s'agit de 30MF d'AP et 24MF de CP. 25 821 630 XPF ont été engagés en septembre 2016, 16 814 242 XPF ont été liquidés en 2017. Cette étude est en cours de finalisation et de synthèse.

10.5.5 Bilan de la performance

1) Objectif 1 : Réviser la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut, et proposer un panel plus important de formations

Cet objectif correspond à l'objectif 2 du programme 214 (Soutien de la politique de l'éducation) de la Charte de l'éducation : « Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations. ».

Objectif 1 : Réviser la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut, et proposer un panel plus important de formations						
	Unité	2013	2016	2017	2017	2018
		Réalisé	Réalisé	Prévision (PAP 2017)	Réalisé	Cible
1-1 % d'élèves non affectés à l'issue des procédures d'affectation, par établissement d'origine (1er et 2ème tour)	%	1er tour : 5% 2ème : 1,7%	1er tour : 10,85% 2ème : 9,48%	1er tour : 8% 2ème : 6%	1er tour : 13,75 % 2ème : 22,08 %	1er tour : 6% 2ème : 3%
1-2 % de demandes de poursuites d'études supérieures en Polynésie française, en Métropole et DOM-COM (source APB)	%		Générale : 93,48% Technologique : 83,51% Professionnelle : 32,28%	En attente accés APB	Générale : 92,89 % Technologique : 77,65 % Professionnelle : 33,93 %	Générale : 70% Technologique : 65% Professionnelle : 25%
<i>Sources des données :</i> <i>Mode de calcul des indicateurs :</i> Indicateur 1.1 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves de 3ème, de 2nd ou sortants de lycée. Nombre d'élèves candidats à la voie professionnelle non affectés / Nombre d'élèves candidats à la voie professionnelle à affecter. L'indicateur mesure la part des élèves de 3e non affectés parmi ceux qui ont demandé une affectation dans la voie professionnelle et qui, à l'issue de la procédure d'affectation, celle-ci comportant trois moments, n'ont obtenu satisfaction sur aucun de leurs vœux exprimés via l'application nationale "Affectation par le net" (Affelnet). Indicateur 1.2 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves lauréats du BAC. L'indicateur cible les élèves de terminale, lauréats du baccalauréat, qui ont exprimé un ou plusieurs vœux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur (universitaire et hors universitaire) en Polynésie française, en métropole via le portail national Admission post-bac (APB). L'indicateur est subdivisé selon les voies: générale, professionnelle et technique et concerne, notamment, les quatre principales filières post-bac (licence, CPGE, IUT et STS). Cet indicateur correspond à l'indicateur "2.2 C-Pourcentage d'élèves de terminale ayant formulé un vœu d'orientation validé pour une poursuite d'études supérieures en Polynésie française, en métropole" du contrat d'objectifs du second degré.						

► Indicateur 1-1.

En raison de listes exceptionnellement longues, un 3^e tour, effectué le 24 août 2016, fut nécessaire pour résorber une majorité d'élèves non affectés en juillet. Pour 2017, la prévision de 8 % fixé pour le premier tour et de 6 % pour le 2^e tour a été largement dépassée en réalisé : 13,75 % pour le 1^{er} tour et 22,08 % pour le 2nd.

Cette année encore, en raison de listes exceptionnellement longues d'élèves de 3^e, mais aussi de CJA, un 3^e tour a été proposé le 29 août 2017 pour une solution d'accompagnement aux élèves à qui aucune solution n'a été ni trouvé ni convenu. Malheureusement le chifrage est extrêmement difficile, car ce 3^e tour n'est pas informatisé.

► Indicateur 1-2

L'indicateur cible les élèves de terminale, lauréats du baccalauréat, qui ont exprimé un ou plusieurs vœux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur (universitaire et hors universitaire) en Polynésie française, en métropole via le portail numérique national Admission post-Bac (APB).

Les demandes restent relativement stables aussi bien dans la filière générale que dans la filière professionnelle. Une baisse ~~augmentation~~ notable pour la filière technologique est à souligner.

Pour la réalisation de l'objectif, ont été, notamment, mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n° 1 relative au fonctionnement des établissements : légère augmentation des moyens de fonctionnement des établissements, pour un montant en fonctionnement de 982 000 000 XPF.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Subvention de fonctionnement ou exceptionnelles des établissements scolaires du second degré, dont fonds sociaux	982 000 000 XPF	981 420 801 XPF
<i>Cette ligne comprend la dotation globale de fonctionnement, les crédits DEAP, surveillance de baignade, subvention exceptionnelle et fonds sociaux.</i> <i>Cette ligne intègre également les crédits destinés à l'enseignement privé d'un montant de 406 703 102 XPF).</i>		

2) Objectif 2 : Favoriser la formation initiale et continue des enseignants

Objectif 2 : Favoriser la formation initiale et continue des enseignants						
	Unité	2013	2016	2017	2017	2018
		Réalisé	Réalisé	Prévision (PAP 2017)	Réalisé	Cible
2-1 : % de modules de formation sur la mise en œuvre des programmes officiels et du socle commun, proposés dans les plans de formation du second degré	%	90%	27%	100%	33%	100%
2-2 : Proportion de modules de formation regroupant des enseignants des premier et second degrés, inscrits aux plans de formation continue des premier et second degrés.	%	30%	9%	25%	3%	50%
2-3 : % d'établissements ayant bénéficié de formations (stages d'établissement) visant la démarche de projet transdisciplinaire	%	10%	80%	100%	72%	100%
<u>Sources des données :</u> <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 2.1 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des modules proposés dans le plan annuel de formation continue. Indicateur 2.2 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des modules proposés dans le plan annuel de formation continue. Indicateur 2.3 - les pourcentages sont calculés à partir de l'ensemble des stages d'établissement produits par les 25 collèges et les 10 lycées.						

► Indicateur 2-1.

On constate un résultat positif de 6 points par rapport à l'année précédente concernant le personnel enseignant, en fonction dans les collèges et les centres, ayant bénéficié d'un module de formation sur la mise en œuvre des programmes officiels et du socle commun. Ces modules de formation concernent aussi les enseignants exerçant dans les lycées (Lycée Général et Technique, Lycée Professionnel).

Pour le PAP 2018 l'indicateur sera modifié comme suit : pourcentage de modules de formation qui prennent en compte la mise en œuvre des programmes officiels et du socle commun, proposés dans les plans de formation du second degré.

► Indicateurs 2-2 et 2-3.

Un résultat en baisse de 6 points, pour l'indicateur 2-2, par rapport à l'année précédente. Sur l'ensemble des modules proposés dans le plan annuel de formation continue de l'ESPé-Pf, 1/4 concerne les enseignants des premier et second degrés.

Concernant l'indicateur 2-3, tous les collèges ont bénéficié de formations (72 %) à visées transdisciplinaires dans l'esprit de la réforme. Cet indicateur ne s'applique donc pas au LGT et au LP car ils ne sont pas encore concernés par une réforme transdisciplinaire.

Pour la réalisation de l'objectif, ont été, notamment, mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n° 1 relative à la formation continue des personnels d'éducation, d'enseignement, administratif, de santé ou technique, pour un montant en fonctionnement de 33 223 866 XPF.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Formation continue des personnels d'éducation, d'enseignement, administratif, de santé ou technique	33 223 866 XPF	35 070 564 XPF
38 055 919 XPF ont été engagé pour cette action. Le Pays a pris en charge cette dépense supplémentaire, l'enveloppe de l'Etat dédiée à la formation continue étant de 33 223 866 XPF.		

- Action n° 2 relative à la prise en charge des déplacements des formateurs dans le cadre du plan de formation continue, pour un montant en fonctionnement de 9 000 000 XPF.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Déplacement des formateurs dans le cadre du plan de la formation	9 000 000 XPF	11 560 000 XPF

continue		
Ce montant correspond aux indemnités de formation des formateurs exerçant dans le cadre de la formation continue. Ce montant est pris en compte dans la consommation des 35 070 564 XPF de l'action "formation continue".		

3) Objectif 3 : Optimiser les conditions de travail des personnels et des élèves dans les établissements du 2nd degré

Objectif n° 3 – Optimiser les conditions de travail des personnels et des élèves dans les établissements du 2nd degré								
Mise en place d'une véritable politique de réhabilitation, d'équipement, de maintenance et de remise au normes des bâtiments, en vue de satisfaire les nouveaux besoins en matière d'accueil et d'enseignement								
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Révisée à 06/2015	2016 Réalisé	2017 Prévision (PAP 2017)	2017 Réalisé	2018 Cible
3.1 - Nombre d'établissement à équiper (hors équipements informatiques)	ETAB	12	17	35	36	35	36	38
3.2 - Nombre d'établissement à équiper en équipements informatiques	ETAB		35	16	36	35	36	38
3.3 - Nombre d'établissement nécessitant des aménagements ou des travaux	ETAB	10	20	30	36	35	35	35
3.4 - Nombre d'établissement nécessitant des véhicules de transport	ETAB		32	14	10	10	10	10
3.5 - Nombre d'établissement nécessitant une annexe (internat, plateau sportif, ou agrandissement etc.)	ETAB			2	8	2	7	2
3.6 - Nombre d'établissements à construire (nouveaux établissements scolaires)	ETAB			1	1	1	1	1
3.7 - Etudes préalables réalisées aux opérations d'investissement.	Etudes			3	8	5	5	5
<u>Mode de calcul des indicateurs :</u> 3.1 – Nombre d'établissements à équiper (hors équipements informatiques) Pour rappel, on distingue 2 types d'équipements, le renouvellement de l'équipement lié à l'usure, et l'exigence d'équipements spécifiques obligatoire pour la validation des examens. Il n'est pas envisageable de voir cette ligne budgétaire supprimée sans mettre en danger les missions dévolues à ces établissements chargées des missions d'enseignement. 3.2 – Nombre d'établissements à équiper en équipements informatiques Dans le cadre de la mise en œuvre d'une école numérique inscrite dans le 21ème siècle afin de moderniser et d'innover le système éducatif, le ministère de l'éducation, soutenu par le Gouvernement et les représentants de l'Assemblée de la PF, s'inscrit dans l'objectif de développer et de soutenir l'usage du numérique dans les écoles, collèges et lycées de tous les archipels de la Polynésie française. Les technologies de l'information et de la communication sont aujourd'hui utilisées dans tous les secteurs de l'économie et sont omniprésentes dans la vie quotidienne des citoyens polynésiens. Elles permettent une plus grande circulation de l'information, de la connaissance et des savoirs. L'école en Polynésie française ne peut se tenir à l'écart de la révolution numérique. L'objectif est de permettre l'équipement de l'ensemble des établissements scolaires de la Polynésie française. 3.3 – Nombre d'établissements nécessitant des aménagements ou des travaux Sur l'ensemble des établissements, 17 ont plus de 35 ans, (Taravao 1958, Papara 1964, Uturoa 1963, Taiohae 1966...) Le climat spécifique à la Polynésie française, exemple aux Marquises, très humide et s'accompagnant de très faibles variations de température est singulièrement différent de celui des Australes, lesquelles peuvent connaître des hivers « frais » ... influent fortement sur la dégradation des bâtiments. De ce fait, des travaux de maintenance sont nécessaires compte tenu de la vétusté du parc immobilier, et nécessitent de programmer chaque année la mise en place de crédits 3.4 – Nombre de véhicules renouvelés par rapport au nombre de véhicules à renouveler dans les établissements 3.5 – Nombre d'annexes (internat, plateau sportif ou agrandissement, etc) réalisées par rapport à la programmation. Le calcul est issu d'un recensement du parc existant, de l'évolution de la population scolaire, et de l'implantation géographique, notamment pour les internats. 3.6 – Nombre d'établissement à construire (nouveaux établissements scolaires) Les projets de construction de nouveaux établissements scolaires sont en lien avec les travaux réalisés lors de l'établissement de la carte scolaire (photographie actuelle et projection) . 3.7 – Etudes préalables aux opérations d'investissement En lien avec la carte scolaire, et de l'état des lieux du parc immobilier, et de la priorisation des besoins.								

► Indicateurs 3-1 à 3-7

Guidé par un objectif général d'équité, la Polynésie française se doit de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux en assurant aux élèves des conditions d'enseignement comparables sur l'ensemble du territoire.

► Indicateurs 3.1 et 3.2.

Annuellement, tous les établissements ont besoin d'équipements supplémentaires, ou pour ceux qui sont vétustes, de leur remplacement. L'objectif cible est amené à 37 puisque le Lycée-collège de Bora Bora remplacera le collège actuel, et que seul le lycée de Moorea constituera un nouvel établissement à prendre en compte.

Pour 2017, 2 opérations d'équipements à destination des établissements du second degré :

- Un équipement à hauteur de 96 000 000 XPF en vue de renouveler ou compléter les équipements ;
- Un équipement exceptionnel à hauteur de 36 000 000 XPF destinés principalement à la mise en place des Certificats Polynésiens d'Aptitudes Professionnelles (CPAP).

Il s'agit également de renouveler le matériel existant et d'équiper en nouveaux matériels dans le cadre des ouvertures de nouvelles filières (exemple : BTS au lycée d'Uturoa, ou au LP de Faa'a) des crédits ont été inscrits (hors collège numériques) à hauteur de 90 000 000 XPF.

Pour la rentrée 2017, la mise en place du collège numérique de Faa'a, engagée depuis janvier 2017, est confirmée, et la mise en place pour 6 autres collèges numériques est engagée (Ua Pou, Taaone, Tipaerui, Teva I Uta, Papara et Maco Tevane). L'exercice 2017 verra la finalisation de l'opération collège numérique de Huahine engagée en 2015.

➤ **Indicateur 3.3**

Tous les établissements nécessitent des travaux d'entretien ou de réaménagement. Des crédits ont été inscrits à hauteur de 190 000 000 XPF, néanmoins, beaucoup de travaux restent suspendus aux conclusions de l'audit des structures lancés cette année auprès d'un cabinet privé de contrôle (SOCOTEC). A l'issue de cet audit, une priorisation permettra de lancer les travaux

➤ **Indicateur 3.4**

La prévision 2016 d'affectation de véhicules dans 10 établissements est réalisée. L'objectif cible pour 2018 devrait être de 13 établissements.

➤ **Indicateur 3.5.**

Les études préalables aux constructions ont été lancées en 2016. Il s'agit des établissements suivants :

- Construction de l'internat de la cité scolaire de FAA'A ;
- Extension de l'internat du lycée professionnel de MAHINA ;
- Construction de l'internat du collège d'ATUONA (HIVA OA) ;
- couverture du plateau sportif du collège de FAAROA (RAIATEA) ;
- construction d'un plateau sportif couvert du collège d'ATUONA (HIVA OA) ;
- couverture du plateau sportif du collège de HAO.
- Réhabilitation de l'internat protestant de Taravao (sous forme de subvention à la Direction générale de l'enseignement protestant)

➤ **Indicateur 3.6.**

Un seul établissement est en cours de construction à l'heure actuelle : le lycée-collège de Bora Bora.

➤ **Indicateur 3.7.**

Les études ont été lancées pour les opérations listées ci-dessous, les travaux débiteront au premier semestre 2018 :

- Rénovation du collège de Maco TEVANE ;
- Restructuration du lycée professionnel d'UTUROA (RAIATEA) ;
- Restructuration du collège d'AFAREAITU (MOOREA) ;
- Rénovation du Collège de TARAVAO ;
- Rénovation de l'internat du collège de RURUTU ;

Pour la réalisation de l'objectif, ont été, notamment, mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n° 1 relative aux équipements des établissements scolaires du second degré, pour un montant en investissement de 140 000 000 XPF d'AP et 92 000 000 XPF en CP ;

Equipements des établissements scolaires du second degré	Moyens 2017 (y compris report)		Réalisé au 31/12/2017	
	Montant AP	Montant CP	Montant total engagé	Montant total liquidé
	140 000 000XPF	92 000 000 XPF	121 388 908 XPF	48 645 311 XPF
<i>Les CP initiaux de 92 millions XPF ont été portés à 122 millions XPF pour répondre aux besoins en équipements des lycées et collèges. Compte tenu des délais d'acheminement de certains équipements, la liquidation n'interviendra qu'à début 2018.</i>				

- Action n° 2 relative aux équipements du futur lycée-collège de BORA BORA, pour un montant en investissement de 500 000 000 XPF d'AP et 100 000 000 XPF en CP (l'établissement sera livré à la rentrée d'août 2018 mais les premières commandes de matériels doivent être réalisées en 2017) ;

Equipements du futur lycée-collège de BORA BORA	Moyens 2017 (y compris report)		Réalisé au 31/12/2017	
	Montant AP	Montant CP	Montant total engagé	Montant total liquidé
	500 000 000 XPF	100 000 000 XPF	175 261 496 XPF	391 879 XPF
<i>Les CP de 100 millions XPF ont été augmenté à 400 millions XPF. La liquidation en 2017 n'a été que de 391 879 XPF, car les livraisons sont prévues pour le 1er semestre 2018 (livraison à compter de mai 2018 en raison du manque d'espace de stockage des nombreux contenants à venir) pour être opérationnel à la rentrée scolaire. Une consommation finale de 350 millions XPF en 2018 est estimée.</i>				

- Action n° 3 relative à l'équipement informatique des collèges, lycées, SEGPA et CETAD, pour un montant en investissement de 120 000 000 XPF d'AP et 80 000 000 XPF en CP ;

Équipements informatiques des collèges, lycées, SEGPA, CETAD	Moyens 2017 (y compris report)		Réalisé au 31/12/2017	
	Montant AP	Montant CP	Montant total engagé	Montant total liquidé
	120 000 000 XPF	80 000 000 XPF	89 538 818 XPF	53 610 844 XPF
<i>89 538 818 XPF ont été engagés à destination de l'ensemble des établissements scolaires du second degré. A cette dotation, s'ajoute 42 967 606 XPF au titre des équipements pour les collèges numériques de Faa'a, Huahine, Ua Pou, Taaone, Tipaerui, Teva I Uta, Papara et Maco Tevane.</i>				

- Action n° 4 relative à la mise aux normes, aménagements et travaux divers dans les établissements scolaires du second degré (AP millésimée), pour un montant en investissement et de 300 000 000 XPF d'AP et 180 000 000 XPF en CP ;

Mise aux normes , aménagements et travaux divers dans les établissements scolaires du	Moyens 2017 (y compris report)		Réalisé au 31/12/2017	
	Montant AP	Montant CP	Montant total engagé	Montant total liquidé

second degré	300 000 000 XPF	180 000 000 XPF	113 866 636 XPF	55 849 152 XPF
<i>Cette enveloppe est nécessaire pour la remise en état des lycées et collèges en raison de leur vétusté (hygiène et sécurité). Les délais sont lents en raison des autorisations administratives (permis de construire, ...), des normes techniques à respecter (contrôle SOCOTEC/VERITAS, vérification d'amiante ou non) et du créneau des vacances scolaires afin de ne pas perturber le déroulement de la scolarité.</i>				

- Action n° 5 relative à la poursuite de la construction du lycée collège de Bora Bora (2 600 000 000 XPF en AP : 900 000 000 XPF de CP) ;

Poursuite de la construction du lycée collège de Bora Bora	Moyens 2017 (y compris report)		Réalisé au 31/12/2017	
	Montant AP	Montant CP	Montant total engagé	Montant total liquidé
	2 600 000 000 XPF	900 000 000 XPF	40 553 265 XPF	1 085 539 146 XPF
<i>Les travaux du lycée collège de BORA BORA se termineront au mois de mai. Ce nouvel établissement ouvrira ses portes pour la rentrée d'août 2018.</i>				
<i>L'engagement total depuis 2010 à été de 2 586 588 790 XPF, la liquidation totale depuis 2010 à fin 2017 est de 1 128 236 538 XPF.</i>				

- Action n° 6 relative au lancement des études pour le lycée de Moorea (1 600 000 000 XPF en AP, 200 000 000 XPF de CP) ;

Lancement des études pour le lycée de Moorea	Moyens 2017 (y compris report)		Réalisé au 31/12/2017	
	Montant AP	Montant CP	Montant total engagé	Montant total liquidé
	1 600 000 000 XPF	200 000 000 XPF	190 000 000 XPF	0 XPF
<i>Aucune étude n'a été lancée, par contre, le programme technique est en cours de réalisation, en collaboration avec le service de l'énergie pour prise en compte de l'impact environnemental. La redéfinition des besoins (capacités d'accueil, type de formation/filière, disposition des salles, ...) est en cours.</i>				

- Action n° 7 relative à équipement des établissements scolaires du second degré en véhicules de transports pour un montant en investissement de 60 000 000 XPF d'AP et 40 000 000 XPF en CP ;

Équipement des établissements scolaires du second degré en véhicules de transports	Moyens 2017 (y compris report)		Réalisé au 31/12/2017	
	Montant AP	Montant CP	Montant total engagé	Montant total liquidé
	60 000 000 XPF	40 000 000 XPF	38 813 760 XPF	26 090 554 XPF
<i>8 véhicules roulants et 3 bateaux suiveurs pour activités nautiques ont été acquis. 2 véhicules et 2 bateaux seront livrés début 2018</i>				

- Action n° 8 relative à la restructuration des collèges de Mataura, Hao et Rangiroa, à la réhabilitation du CETAD du collège de Ua Pou et la réhabilitation du lycée Paul Gauguin. 230 000 000 XPF de CP sont sollicités au titre de ces opérations ;

Restructuration des collèges de Mataura, Hao et Rangiroa, réhabilitation du CETAD du collège de Ua Pou, réhabilitation du lycée Paul Gauguin	Moyens 2017 (y compris report)		Réalisé au 31/12/2017	
	Montant AP	Montant CP	Montant total engagé	Montant total liquidé
		230 000 000 XPF	94 280 466 XPF	214 510 112 XPF
<i>Toutes ces opérations sont achevées, hormis pour le Lycée Paul Gauguin dont la fin des travaux est prévue pour avril 2018. Ces opérations se sont étalées de 2015 à 2017. 94 280 466 XPF ont été engagé en 2017, et 214 510 112 XPF ont été liquidés.</i>				

- Action n° 9 relative au lancement des travaux de restructurations lourdes de certains établissements scolaires, collèges d'Afareaitu, Maco Tevane, Taravao, Rurutu et du lycée professionnel d'Uturoa. 93 000 000 XPF de CP et 330 000 000 XPF d'AP sont sollicités au titre de ces opérations ;

Lancement des travaux de restructurations lourdes de certains établissements scolaires, collèges d'Afareaitu, Maco Tevane, Taravao, Rurutu et du lycée professionnel d'Uturoa	Moyens 2017 (y compris report)		Réalisé au 31/12/2017	
	Montant AP	Montant CP	Montant total engagé	Montant total liquidé
	330 000 000 XPF	93 000 000 XPF	55 492 346 XPF	12 334 053 XPF
<i>Ces chantiers ont souffert de retard de démarrage en raison notamment des études suite à suspicion d'amiante et de mise en place des procédures de marchés publics.</i>				

- Action n° 10 relative au démarrage des travaux des opérations prévues au plan exceptionnel d'investissements du Pays, internats de Faa'a, Atuona, Mahina, plateaux sportifs couverts des collèges d'Atuona, Hao et Faaroa. 723 000 000 XPF de CP et 1 835 000 000 XPF d'AP sont sollicités au titre de ces opérations ;

Démarrage des travaux des opérations prévues au plan exceptionnel d'investissements du Pays, internats de Faa'a, Atuona, Mahina, plateaux sportifs couverts des collèges d'Atuona, Hao et Faaroa	Moyens 2017 (y compris report)		Réalisé au 31/12/2017	
	Montant AP	Montant CP	Montant total engagé	Montant total liquidé
	1 835 000 000 XPF	723 000 000 XPF	108 533 667 XPF	48 343 164 XPF
<i>Les opérations d'internat de Faa'a, Atuona et Mahina bénéficient d'un financement de l' Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU</i>				

- Action n° 11 relative au démarrage des études de l'audit des bâtiments scolaires du second degré (collège et lycée). Une AP de 30 000 000 XPF et 24 000 000 XPF en CP sont prévus.

Démarrage des études de l'audit des bâtiments scolaires du second degré (collège et lycée)	Moyens 2017 (y compris report)		Réalisé au 31/12/2017	
	Montant AP	Montant CP	Montant total engagé	Montant total liquidé
	30 000 000 XPF	24 000 000 XPF	0 XPF	16 814 242 XPF
<i>25 821 630 XPF ont été engagés en septembre 2016, 16 814 242 XPF ont été liquidés en 2017. Cette étude est en cours de finalisation et de synthèse.</i>				

10.5.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

En application des dispositions des articles 13 et 14 de la loi organique du 27 février 2004, la Polynésie française, est responsable de l'enseignement scolaire (1^{er} et 2nd) degrés et de l'enseignement supérieur implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire.

- L'Etat qui apporte son concours au Pays pour l'exercice de ses compétences par son expertise technique et pédagogique (IA-IPR) ainsi que par l'allocation de moyens.
- Le Pays par l'allocation de moyens et par l'expertise des personnels.

10.6 Programme Enseignement professionnel

10.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 134 du PAP 2017.

10.6.2 Bilan stratégique du programme

Objectif n° 1 – Proposer un panel plus important de formations en révisant la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientataions par défaut.

Les CETAD

Ces structures, instituées en 1980 ont servi de support à la préparation du Certificat d'aptitude professionnel au développement (CAPD) créé par l'arrêté du 17 mars 1983 avec 4 options.

Elles ont accueilli des collégiens de treize ans en fin de 5^e (voire de 4^e) en difficultés scolaires pour leur faire bénéficier d'une formation professionnelle qui les mène au CAPD en 3 ans, formation appropriée aux besoins économiques liés à leur environnement (île/archipel).

L'image de ces structures s'est peu à peu dégradée dans l'opinion.

La nature du public recruté s'en est ressentie et a pernicleusement encouragé l'éviction de collégiens jugés difficiles ou « inadaptés ». L'effet structure a également joué.

Pour de nombreuses raisons unanimement partagées, l'évolution du CAPD est devenue nécessaire vers un diplôme de niveau V reconnu.

De ce fait, la suppression du palier d'orientation 5^e a été effective dès la rentrée 2016, conformément à la réforme du collège, et s'est accompagnée d'un plan de restructuration des CETAD.

Cette suppression a provoqué le tarissement des flux vers le Certificat d'aptitude professionnel au développement (CAPD), diplôme "historique" des CETAD. La création du Certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP), en reprenant les quatre spécialités du CAPD, est venue à point nommé pour

revaloriser les CETAD et la formation qu'ils proposent. La baisse des effectifs résulte de l'extinction des CAPD¹¹.

Objectif

L'accès des jeunes à une qualification minimum reconnue (niveau V) est visé en prenant appui sur l'équipement rénové de ces établissements et le savoir-faire de leurs équipes.

Ces structures seront pour partie maintenues dans les archipels, conformément à leur mission originelle.

Rationaliser l'offre de formation en cohérence avec l'ambition d'élévation du niveau de formation de la jeunesse polynésienne, la carte des diplômes nationaux, les viviers disponibles et les possibilités d'insertion locales et de poursuite d'études.

Perspectives

L'expérimentation engagée dès la rentrée 2016 a permis de mieux asseoir les transformations de l'offre de formation qui pivotent autour de 3 grands axes :

- des fermetures dès la rentrée 2018 quand le vivier de jeunes est insuffisant, ou des fermetures différées quand de véritables problèmes de ressources humaines qualifiées se posent ;
- des intégrations en lycée professionnel ;
- des ouvertures par transformation de l'existant.

Ce réajustement de l'offre se fera dans le respect de l'esprit qui a présidé à la création de ces centres : offrir aux jeunes des archipels éloignés le bénéfice d'une véritable formation qualifiante polyvalente qui leur permette une insertion locale, permettant la possibilité de poursuivre vers un niveau IV de qualification.

L'ensemble de ces évolutions se fait par étapes en très étroite concertation avec les corps d'inspection pédagogique, afin d'éviter des effets trop brutaux de la suppression d'une structure qui doit évoluer mais qui peut cependant rendre encore des services aux élèves dans la réalisation d'un projet de formation¹². Il s'agit d'assurer les besoins en termes :

- de formation du personnel ;
- d'équipements en matériel pédagogique ;
- d'équipements en locaux spécialisés (adaptation de l'existant ou nécessité de construction) ;
- du tissu socio-économique local ;
- de moyens de fonctionnement¹³.

10.6.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	12 045 579	3 876 360	18 300 000	18 300 000	48 898 650	46 956 957	-28 656 957
Aides à la personne <i>Couv. Soc. des étudiants, des stagiaires...</i>	119 258 440	88 789 355	91 895 227	120 590 123	88 000 000	87 899 565	32 690 558
Contribution <i>Etablissements publics</i>	300 974 670	300 974 670	300 974 670	300 974 670	300 974 670	300 974 670	0
Subvention <i>Autres (dont CPMFR) Collèges et lycées publics</i>	130 186 261 (85 053 770) (45 132 491)	137 644 616 (87 735 403) (49 909 213)	152 000 000 (87 000 000) (65 000 000)	224 621 755 (87 000 000) (137 621 755)	230 687 103 (87 196 525) (143 490 578)	227 802 410 (85 266 402) (142 536 008)	-3 180 655 (1 733 598) (-4 914 253)
TOTAL	562 464 950	531 285 001	563 169 897	664 486 548	668 560 423	663 633 602	852 946

¹¹ Dialogue de gestion et de performance 2017-2018, p. 119

¹² Rapport n° 2016-018 sur l'évaluation de la convention Etat-Polynésie française sur l'éducation. Février 2016. Page 12

¹³ Dialogue de gestion 2017-2018, p.119-120

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	0	0	0	0	0	0	0
Subventions	38 750 000 (10 000 000)	40 000 000 (0)	43 400 000 (6 400 000)	43 400 000 (6 400 000)	18 500 000 (0)	18 500 000 (0)	24 900 000 (6 400 000)
CPMFR							
DDEC	(0)	(40 000 000)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
EPEFPA	(28 750 000)	(0)	(37 000 000)	(37 000 000)	(18 500 000)	(18 500 000)	(18 500 000)
TOTAL	38 750 000	40 000 000	43 400 000	43 400 000	18 500 000	18 500 000	24 900 000

Pour la ligne « Aides à la personne – couv. Soc des étudiants, stagiaires », les cotisations CPS s'élèvent à 88 000 000 XPF à l'article 651 42 couverture sociale des étudiants, mais, à cette dépense, se rajoute 29 212 464 XPF au titre des majorations de retard CPS des années antérieures, qui s'imputent sur l'article 672 charges à payer.

10.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution		Ecart Projection/ Réalisé	Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé		
909/969 03 - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	357 300 000	474305063	413907942	56607942	
Subventions					
subventions de fonctionnement aux lycées professionnels ou polyvalents	337 000 000	445 733 578	386 198 400	49 198 400	DGF (300 974 670 xpf) + SUBV FONCT / SURV BAIEN / FONDS SOCIAUX ... (144 758 908 xpf)
dispositif éducatif d'aide et de prévention (DEAP)	14 000 000	22 214 800	21 352 857	7 352 857	Surconsommation de ce programme, en raison d'une répartition entre programme 969 02 et 969 03 à revoir
financement des examens et des jury d'examen	6 300 000	6 356 685	6 356 685	56 685	financement pour les examens professionnels

10.6.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Proposer un panel plus important de formations en révisant la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut

Cet objectif correspond à l'objectif 2 du programme 214 (Soutien de la politique de l'éducation) de la Charte de l'éducation : « Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations. »

Objectif 1 : Proposer un panel plus important de formations en révisant la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut.

	Unité	2013 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision (PAP 2017)	2017 Réalisé	2018 Cible
1-1 Taux d'abandon en 2nd PRO	%		15%	13%	10,45%	10%
1-2 Taux d'abandon en 1ère CAP	%		34%	28%	22,59%	20%
1-3 Taux de réussite au CAP	%	75%	79,93%	83,00%	85,57%	85%
1-4 : Taux de réussite au BAC PRO	%	78%	74,96%	77,50%	78,24%	80%
1-5 : % d'élèves d'une cohorte de seconde ayant obtenu le diplôme du baccalauréat PRO	%		52%	57%	54%	65%

* données au 08/09/2017. En attente d'actualisation.

Mode de calcul des indicateurs :

Indicateur 1.1 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves inscrits en 2nd PRO l'année n-1 et retrouvés en 1ère l'année n.

Nombre d'élève ayant abandonné (constat de rentrée n+1 / Constat de rentrée N) / Nombre d'élèves inscrits dans le même niveau

L'indicateur mesure la proportion d'élèves inscrits en seconde PRO à la rentrée scolaire de l'année N et qui ont interrompu leur scolarité, le constat étant réalisé à la rentrée de l'année suivante (N+1) par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans ces classes en année N. Cet indicateur correspond à l'indicateur 2.3 programme 214 de la Charte de l'éducation.

Indicateur 1.2 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves inscrits en 1ère CAP

Nombre d'élève ayant abandonné (constat de rentrée n+1 / Constat de rentrée N) / Nombre d'élèves inscrits dans le même niveau

L'indicateur mesure la proportion d'élèves inscrits en première CAP à la rentrée scolaire de l'année N et qui ont interrompu leur scolarité, le constat étant réalisé à la rentrée de l'année suivante (N+1) par rapport au nombre total d'élèves inscrits dans ces classes en année N.

Indicateur 1.3 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves qui se présentent au CAP.

Indicateur 1.4 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves qui se présentent au BAC PRO.

Indicateur 1.5 les pourcentages sont calculés sur la base d'une cohorte de la seconde à la terminale.

► Indicateurs 1.1 et 1.2

Concernant les indicateurs 1.1 et 1.2, le taux d'abandon est en baisse constante. Il confirme la politique éducative menée par le territoire qui met en adéquation les choix des élèves avec une offre de formation en lien avec les besoins du monde du travail.

► Indicateurs 1.3, 1.4 et 1.5

Conformément à la volonté d'augmenter les taux de réussite, par rapport au réalisé 2016, les chiffres affichent un résultat positif :

- 5 points pour le taux de réussite au CAP ;
- 3 points pour le taux de réussite au BAC PRO
- et 2 points pour le pourcentage d'élèves d'une cohorte de seconde ayant obtenu le diplôme du baccalauréat PRO.

Les résultats en BAC PRO sont encourageants du fait même de la grande variabilité des spécialités professionnelles, certaines filières peuvent afficher de très bons résultats, contrairement à d'autres.

Afin de répondre à cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n° 1 relative au versement de subventions de fonctionnement aux lycées professionnels ou polyvalents, pour un montant en fonctionnement de 363 000 000 XPF ;

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Subventions de fonctionnement ou exceptionnelles aux lycées professionnels ou polyvalents dont fonds sociaux	363 000 000 XPF	387 578 233 XPF
<i>Cette consommation de 387 578 233 XPF correspond à la dotation globale de fonctionnement, aux fonds sociaux, à la surveillance de baignade et aux subventions exceptionnelles.</i> <i>En ajoutant la dotation exceptionnelle pour les intempéries du LP Taaone (35 847 918 XPF) et les DEAP (21 352 857 XPF), la dotation globale en faveur de l'enseignement professionnel est de 444 779 008 XPF.</i>		

- action n° 2 relative au financement des examens et des jurys d'examen, pour un montant en fonctionnement de 5 800 000 XPF ;

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Financement des examens et des jurys d'examen	5 800 000 XPF	6 356 685 XPF

10.6.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

En application des dispositions des articles 13 et 14 de la loi organique du 27 février 2004, la Polynésie française, est responsable de l'enseignement scolaire (1^{er} et 2nd) degrés et de l'enseignement supérieur implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire.

L'Etat qui apporte son concours au Pays pour l'exercice de ses compétences par son expertise technique et l'allocation de moyens.

Dans ce cadre, les opérateurs sont notamment :

- les personnels du Pays et les fonctionnaires d'Etat mis à la disposition de la Polynésie française;
- le ministère en charge du travail et de l'éducation, le vice-rectorat de Polynésie française qui collaborent au développement des formations offertes en Polynésie française au second degré.

1) Etablissement d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française (EPEFPA)

OPERATEUR : EFEFPA							
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(28 750 000)	(0)	(37 000 000)	(37 000 000)	(18 500 000)	(18 500 000)	(18 500 000)
TOTAL	28 750 000	0	37 000 000	37 000 000	18 500 000	18 500 000	18 500 000

2) Comité polynésien des maisons familiales et rurales (CPMFR)

OPERATEUR : CPMFR							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention	(85 053 770)	(87 735 403)	(87 000 000)	(87 000 000)	(87 196 525)	(85 266 402)	(1 733 598)
TOTAL	85 053 770	87 735 403	87 000 000	87 000 000	87 196 525	85 266 402	1 733 598

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(10 000 000)	(0)	(6 400 000)	(6 400 000)	(0)	(0)	(6 400 000)
TOTAL	10 000 000	0	6 400 000	6 400 000	0	0	6 400 000

10.7 Programme Enseignement supérieur et recherche

10.7.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 136 du PAP 2017.

10.7.2 Bilan stratégique du programme

Enseignement supérieur

Les orientations stratégiques s'inscrivent dans l'axe n° 2 décrit supra : garantir la meilleure orientation possible en travaillant à améliorer la lisibilité de la carte des formations, en adaptant le schéma directeur des formations aux besoins du secteur public et privé et en élargissant les cycles de préparation aux filières d'excellence comme l'entrée aux IEP.

Le schéma directeur des formations qui a été rendu public le 7 décembre 2015, signé par la ministre en charge de l'éducation, la ministre en charge du travail, le vice-recteur et le président de l'université a pour but de donner les orientations stratégiques de manière prospective afin de définir l'articulation de la réalisation des principaux objectifs que se fixe le Pays dans le temps grâce à un tableau de bord.

Dans ce cadre deux DUT ont été créés à l'université de la Polynésie française afin de mieux réguler les bacheliers technologiques qui ont vocation à continuer leurs études en DUT, et les bacheliers professionnels qui ont vocation à poursuivre leurs études en STS. Ces deux Diplômes universitaires technologiques (DUT) ont les intitulés suivants : Techniques de commercialisation (Tech de Co) et Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO).

Une filière Physique, Technologie et Sciences industrielles (PTSI) est ouverte au lycée du Taaone pour permettre aux bacheliers issus des filières scientifiques d'être mieux orientés. Le principal objectif de cette filière est de préparer les élèves aux concours d'accès aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures (ENS).

Quant au cycle de préparation à l'entrée à l'Institut d'études politiques (IEP), il est reconduit et enrichi par un programme (ascenseur social) destiné aux élèves méritants d'origine modestes de la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). (Rap. 2017, p. 11-12).

Recherche

Le Ministère en charge de la Recherche a maintenu un effort soutenu de financement sur fonds propres ou en partenariat avec l'Etat de programmes de recherche menés par les différents organismes de recherche et d'enseignement supérieur implantés en Polynésie française (CRIOBE-EPHE-CNRS, IFREMER, ILM, IRD, Météo-France, UPF) sur les thématiques susmentionnées.

C'est ainsi qu'en 2017, l'ensemble des moyens budgétaires en fonctionnement ont été alloués au financement de programmes de recherche (CdPII et budget propre de la Délégation à la recherche).

Un second appel à projets pour le financement de programmes de recherche par le volet « recherche et innovation » du deuxième Contrat de Projet (CdPII) en collaboration avec l'Etat (Délégation territoriale à la Recherche et à la technologie) a été lancé : 4 programmes de recherche sur 8 présentés ont été sélectionnés et validés par le COPIL en décembre 2017.

10.7.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	84 699 252	76 750 635	90 515 000	93 038 013	60 612 582	42 394 668	50 643 345
Subventions	954 654	2 200 000	0	0	0	0	0
TOTAL	85 653 906	78 950 635	90 515 000	93 038 013	60 612 582	42 394 668	50 643 345

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses :	35 058 536	4 425 000	140 575 000	140 575 000	32 610 000	32 610 000	107 965 000
128.2017 - Acquisition foncière Terre Pahue AR 98 - Paœa	(0)	(0)	(35 000 000)	(35 000 000)	(32 610 000)	(32 610 000)	(2 390 000)
331.2014 - Centre polynésien de recherche - CIGUAPROD Etudes, travaux et équipements (CdP 2 - 2017)	(0)	(4 425 000)	(65 575 000)	(65 575 000)	(0)	(0)	(65 575 000)
428.2017 - Equipements des logements étudiants du bâtiment Van Bastolaer	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Autres ...	(35 058 536)	(0)	(40 000 000)	(40 000 000)	(0)	(0)	(40 000 000)
Subventions	0	0	0	175 880 597	0	0	175 880 597
CRIOBE	(0)	(0)	(0)	(117 280 000)	(0)	(0)	(117 280 000)
UPF	(0)	(0)	(0)	(58 600 597)	(0)	(0)	(58 600 597)
TOTAL	35 058 536	4 425 000	140 575 000	316 455 597	32 610 000	32 610 000	283 845 597

10.7.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
909/969 04 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	6 800 000	5 918 415	5 918 415	-881 585	
organisation des sessions d'examen du BTS	6 800 000	5 918 415	5 918 415	-881 585	financement pour le BTS

10.7.5 Bilan de la performance

Enseignement supérieur

1) Objectif n° 1 – Proposer un panel important de formation en révisant la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut

Cet objectif correspond à l'objectif 2 du programme soutien de la politique de l'éducation de la Charte de l'éducation : « Réduire les orientations par défaut et proposer un panel plus important de formations. ».

Objectif 1 : Proposer un panel plus important de formations en révisant la carte des formations à l'échelle du Pays pour réduire les orientations par défaut						
	Unité	2013	2016	2017	2017	2018
		Réalisé	Réalisé	Prévision (PAP 2017)	Réalisé	Cible
1-1-Taux d'accès en STS	%	91%	18,00%	18,20%	18,95%	18,5%
1-2- Taux de réussite au BTS	%	69%	65,77%	68,00%	72,47%	70,0%
Sources des données :						
Mode de calcul des indicateurs :						
Indicateur 1.1 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des néo-bacheliers.						
Indicateur 1.2 - les pourcentages sont calculés sur des effectifs présents aux épreuves.						

► Indicateur 1-1.

Pour cet indicateur, il s'agit de mesurer le pourcentage de néo-bacheliers inscrits en STS à la rentrée scolaire, en distinguant les familles de bac, afin de déterminer, au regard de la poursuite d'études en STS, les fruits de la politique éducative.

Ces formations supérieures courtes de la voie professionnelle témoignent d'une politique éducative engagée dans une offre de formation en adéquation avec les besoins des élèves de Polynésie française et un relèvement des ambitions en leur faveur. Une augmentation d'un point par rapport à l'année dernière, présage d'une évolution positive pour la suite.

► **Indicateur 1-2.**

Il renseigne sur le pourcentage d'élèves qui ont obtenu le BTS par rapport aux élèves présents aux épreuves.

L'abréviation BTS (Brevet de Technicien supérieur) rend compte du diplôme qui sanctionne la fin de la formation. Le taux de réussite au BTS rend compte des résultats de cette formation supérieure.

Les résultats du BTS en 2017 sont de 72,47 % soit une augmentation de 6,4 points par rapport à 2016.

Une répartition par quartile des résultats des BTS permet une approche plus analytique.

Un quart des BTS a des résultats inférieurs à 61,6 %, soit une augmentation de 5,6 points par rapport à 2016.

Le quartile le plus faible est constitué des BTS suivants :

- 45.83% : MAINTENANCE DES SYSTEMES OPTION SYSTÈME DE PRODUCTION (ex MI)
- 55% : SERVICES ET PRESTATIONS SANITAIRES ET SOCIALES
- 60% : COMMERCE INTERNATIONAL À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN
- 60% : ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

Les BTS qui ont obtenu les meilleures performances sont les suivants :

- 90% : HÔTELLERIE - RESTAURATION OPT. A : MERCATIQUE. GEST. HOT.
- 87.5% : BANQUE OPTION A : MARCHÉ DES PARTICULIERS
- 86.49% : ELECTROTECHNIQUE
- 84% : TOURISME
- 81.58% : MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES
- 80% : ASSURANCE
- 80% : BÂTIMENT

Afin de répondre à cet objectif, sera mise en œuvre l'action suivante :

- action n° 1 relative à l'organisation des sessions d'examen du BTS, pour un montant en fonctionnement de 5 000 000 XPF ;

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Organisation des sessions d'examen du BTS	5 000 000 XPF	5 918 415 XPF

Recherche

En 2017, le Ministère en charge de la recherche a favorisé l'attractivité de la recherche en Polynésie française et son développement au niveau régional, national et international dans les cinq domaines prioritaires visés par le « Schéma Directeur de la Recherche et l'Innovation de la Polynésie française 2015-2025 » :

- Les récifs coralliens et les écosystèmes marins qui rendent des services et procurent des biens dont sont fortement dépendantes les populations humaines de nos îles ;
- Les sociétés polynésiennes, en étudiant aussi bien les fondements traditionnels océaniques et la rencontre des sociétés et des cultures que les éléments de société plus contemporains comme la gouvernance, les biens communs ;
- La santé des populations, en confortant l'expertise acquise sur les maladies infectieuses émergentes ainsi que sur les maladies liées à l'alimentation ;
- Les risques naturels et le changement climatique ;
- Les nouvelles énergies, notamment celles renouvelables, les nouvelles ressources naturelles et minières, tant terrestres que marines, ainsi que les nouveaux outils numériques.

Les événements marquant de l'année 2017 ont été :

- le financement des études ou travaux des 4 grands projets d'investissements planifiés par le volet « recherche et innovation » du CdPII : « Centre polynésien de recherche » à Paea qui accueillera les programmes « CIGUAPROD » et « INNOVENTOMO » portés par l'ILM ; « Pôle de recherche » porté par l'UPF et de sa « Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique » ; « Ecostation marine » à Moorea porté par le CRIOBE ;
- le co-financement de la conférence internationale « 10ème Indo-Pacific Fish Conference » organisée par le CRIOBE en octobre 2017 à la Maison de la Culture à Tahiti avec plus de 450 participants en provenance d'une trentaine de pays et celle du colloque régional « Lutte anti-vectorielle innovante pour les îles du Pacifique (LAVIPAC) » organisée par l'ILM à la station de recherche biologique R. Gump de l'UC Berkeley à Moorea en novembre avec la présence de nombreux experts nationaux et internationaux ;
- le renouvellement de l'accord de collaboration entre le Pays et le CRIOBE-EPHE-CNRS-Université de Perpignan en décembre 2017.
- l'obtention du financement du projet pilote de bioconversion des tourteaux de coprah (« Ra'ō puha ») par l'OCTA (Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union européenne) ;
- enfin, le financement dans le cadre de la « Stratégie Territoriale pour l'Innovation » de la venue de Monsieur Olivier GASTON, Directeur Général Délégué de la Société de développement et de promotion de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon (SODEPAR) pour la Journée de l'Innovation publique qui s'est tenue le 17 octobre. Lors de sa mission (16 au 20 octobre), celui-ci présenté le schéma de développement stratégique de Saint-Pierre et Miquelon ainsi qu'échanger avec les services de l'Etat et du Pays intéressés sur des sujets tels que le numérique, le marketing territorial et le renforcement de l'attractivité des investisseurs.

La volonté de favoriser le développement des capacités humaines (formation de jeunes chercheurs polynésiens), a par ailleurs dicté le maintien du soutien financier aux programmes de recherche incluant des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) menés par les différents organismes de recherche et d'enseignement supérieur implantés en Polynésie française. Ces dispositions, associées au soutien financier apporté aux programmes de recherche articulés autour des cinq thématiques prioritaires déclinées ci-dessus, ainsi que la structuration et la mise en réseau des acteurs de la recherche pour une plus grande efficacité et une meilleure lisibilité de la recherche en Polynésie française, constituent les grands axes fondateurs des actions poursuivies au titre de l'exercice 2017.

10.7.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Enseignement supérieur

En application des dispositions des articles 13 et 14 de la loi organique du 27 février 2004, la Polynésie française, est responsable de l'enseignement scolaire (1^{er} et 2nd) degrés et de l'enseignement supérieur implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire.

L'Etat qui apporte son concours au Pays pour l'exercice de ses compétences par son expertise technique et l'allocation de moyens.

Dans ce cadre, les opérateurs sont pour l'essentiel :

- le ministère en charge du travail et de l'éducation, le vice-rectorat de Polynésie française et l'université de Polynésie française qui collaborent au développement des formations offertes en Polynésie française au niveau post-bac, dans le cadre du schéma directeur des formations.

10.8 Programme Soutien à l'élève

10.8.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 138 et 139 du PAP 2017.

10.8.2 Bilan stratégique du programme

Objectif n° 1 - Dynamiser la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Une plateforme d'accueil des décrocheurs opérationnelle a été mise en place pour recevoir, informer et prendre en charge les décrocheurs.

Depuis février 2015, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) a deux finalités :

- Réduire les déscolarisations et le nombre de sorties sans diplôme dès le primaire, et en continuité avec le secondaire :
- Prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'un raccordage et/ou d'une qualification reconnue.

Cependant, devant la difficulté à mesurer précisément le nombre de décrocheurs, la Polynésie française suit depuis 3 rentrées consécutives le nombre de jeunes non retrouvés sur les bases des établissements.

Il ne s'agit certes pas du nombre de décrocheurs mais cet indicateur donne un ordre de grandeur du phénomène qui lui est sous-jacent.

C'est en 6^e que l'on remarque la plus forte baisse avec 1,0 % des élèves non retrouvés à la rentrée 2017. Pour mémoire, il était de 4 % en 2015.

C'est en 3^e, pallier d'orientation et d'affectation, que ce taux est le plus élevé avec 7,2 % (301 sorties). Cependant, ce taux poursuit sa régression pour la troisième année consécutive : il était de 7,8 % à la rentrée 2015 et a été ramené à 7,6 % à la rentrée 2016.

Ces résultats sont pour le moins encourageants, même si la lutte contre le décrochage est loin d'être gagnée. (Dialogue de gestion 2017-2018, p. 117.)

Objectif n° 2 – Dynamiser les réseaux d'éducation prioritaire

- Concernant les réseaux d'éducation prioritaire (REP +) Axe 1 – action 4)

Avec l'entrée en vigueur du collège de Teva-i-uta à la rentrée scolaire d'août 2016, les effectifs d'élèves des collèges avoisinants (Papara et Taravao) ont pu être ramenés à des niveaux compatibles avec les dispositifs pédagogiques à mettre en œuvre, notamment pour Papara, établissement classé en REP+.

A la rentrée 2016, les écoles de Tiamao et Apatea ont intégré le REP+ de Papara. Les 21 postes de professeurs des écoles fléchés « adjoints supplémentaires REP+ » ont été redéployés en conséquence.

20 postes sont maintenus pour l'année scolaire 2017-2018, et il est à souligner que la politique en matière d'éducation prioritaire est renforcée par l'adjonction de 6 postes de professeurs des écoles fléchés « maître supplémentaire pour la réussite éducative » aux Marquises, et de 12 postes de professeurs des écoles fléchés « plus de maître que de classes » dans les zones dites sensibles de Tahiti et Moorea. (Dialogue de gestion, p. 39)

Objectif n° 3 – Soutenir les élèves de catégories sociales culturelles défavorisées

- Concernant les dispositifs comme Objectifs réussite scolaire

Le dispositif ORS est actionné en trois leviers :

- Promouvoir un taux d'encadrement supérieur à la normale afin de pouvoir composer des sous-groupes de classe pour engager un temps d'aide personnalisée. Ce temps d'aide est assuré par les enseignants ;
- Permettre au plus grand nombre possible d'élèves d'accéder à un large panel d'activités culturelles, artistiques ou sportives, qui sont autant d'activités pédagogiques complémentaires. Celles-ci sont assurées par des animateurs issus des réseaux associatifs ou des prestataires privés rémunérés ;
- Ouvrir l'école aux parents pour leur permettre de dépasser les « mauvais souvenirs d'élèves » et d'apporter leur contribution à la vie de l'établissement : le temps partagé avec les familles. (Rap Président, p. 234)

Par ailleurs, le Pays contribue sur fonds propres, à la scolarité des collégiens, lycéens et étudiants en allouant des aides de natures diverses : bourse, aide scolaire, prêt d'étudiant bonifié, prise en charge du transport aérien. (Rap activités DGEE 2017, p. 23)

Le budget global alloué aux bourses est **d'environ 1 100 000 000 XPF** incluant le dispositif Titeti turu ha'api'ira'a. (Rap activités DGEE 2017, p. 24)

Par ailleurs, la proportion d'élèves en situation de fragilité sociale, médicale et/ou éducative est en forte augmentation compte tenu de la paupérisation de la population scolaire.

Quelques indicateurs clés

- Le chômage est passé de 11,7 % en 2007 à 21,8 % en 2012. Le taux d'emploi a régressé pour passer de 44,1 % en 2012 contre 53 % en 2007.
- La Polynésie française compte 53,99 % de PCS défavorisés au collège contre 36 % en référence nationale. Les PCS favorisées sont sous représentées avec 15,95 % en Polynésie française contre 34,5 % en référence nationale.
- Le taux de boursiers est à 67,8 % en collège en Polynésie française contre 29,6 % en référence nationale
- La Polynésie française compte trois REP+.

10.8.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	98 103 550	81 853 410	92 500 000	123 907 078	126 934 647	124 198 369	-291 291
Aides à la personne	1 097 425 251	1 052 815 881	1 173 800 000	1 175 652 424	1 079 455 584	1 020 002 680	155 649 744
Dont :							
Bourses scolaires	(1 065 623 493)	(1 016 519 483)	(1 146 600 000)	(1 146 600 000)	(1 035 636 764)	(984 870 947)	(161 729 053)
Couv. soc. post BAC	(24 123 188)	(20 609 694)	(0)	(0)	(24 100 000)	(16 968 844)	-(16 968 844)
Autres DrPrivé	(7 678 570)	(15 686 704)	(27 200 000)	(29 052 424)	(19 718 820)	(18 162 889)	(10 889 535)
Subvention	39 248 864	58 776 284	72 000 000	74 061 215	92 546 056	92 546 056	-18 484 841
Autres DrPrivé - (dont PLEI)	(39 248 864)	(58 776 284)	(72 000 000)	(72 000 000)	(92 546 056)	(92 546 056)	-(20 546 056)
Collèges et lycées publics	(0)	(0)	(0)	(2 061 215)	(0)	(0)	(2 061 215)
TOTAL	1 234 777 665	1 193 445 575	1 338 300 000	1 373 620 717	1 298 936 287	1 236 747 105	136 873 612

La baisse de la consommation des crédits destinés aux bourses scolaires correspond à une baisse des effectifs de l'enseignement supérieur et secondaire, associé à des abandons de demande ou de non confirmation des demandes). Par ailleurs, la campagne des bourses majorées 2017-2018 n' a pas été conduite, elle sera reprise pour 2018-2019

10.8.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS 909/969 05 - SOUTIEN A L'ELVE	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/ Réalisé	
	1 224 600 000	1136521846	1118682268	-105917732	
Bourses scolaires	1 146 600 000	1 032 466 410	1 014 609 832	-131 990 168	Cette ligne prend en charge le paiement des bourses du second degré, les bourses supérieures, les prêts d'études bonifiées et la couverture sociale des étudiants post-bac, et le transport inter-illes au titre du TTH. Baisse des effectifs enseignement supérieur et secondaire (abandon, non confirmation des demandes). Pas de campagne bourses majorées 2017-2018 reprise 2018-2019
lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)	8 000 000	8 377 637	8 377 637	377 637	
réseaux d'éducation prioritaire (REP+)	10 000 000	6 957 574	6 974 574	-3 025 426	Achat de 131 tablettes ACER Switch et 18 robots pour les écoles du 1er degré dans le cadre du REP +
programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI)	60 000 000	88 720 225	88 720 225	28 720 225	Cette ligne regroupe les PLEI (45 541 500 XPF) et les WEI (43 178 725 XPF)

10.8.5 Bilan de la performance

1) Objectif 1 : Dynamiser la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

Cet objectif correspond à, l'objectif 3 du programme 214 (Soutien de la politique de l'éducation) de la Charte de l'éducation : « Lutter contre le décrochage scolaire en faveur de la persévérance scolaire ».

Objectif 1 : Dynamiser la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)					
	Unité	2016 Réalisé	2017 Prévision (PAP 2017)	2017 Réalisé	2018 Cible
1-1 Taux de collégiens non retrouvés	%	4,50%	4,30%	3,31%	4,10%
1-2 Taux de lycéens en 2nde GT non retrouvés l'année n+1*	%	4,60%	4,50%	5,19%	4,20%
1-3 Taux de lycéens en 2nde PRO non retrouvés l'année n+1*	%	11,80%	11,50%	10,45%	11,00%
données issues des constats de rentrée					
<u>Sources des données :</u>					
<u>Mode de calcul des indicateurs :</u>					
Indicateur 1.1 - élèves non retrouvés à la rentrée n par rapport aux élèves scolarisés au collège en n-1					
Indicateur 1.2 - élèves non retrouvés à la rentrée n+1 par rapport aux élèves scolarisés en 2nde GT en n					
Indicateur 1.3 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves inscrits en 2nd PRO					

► Indicateurs 1-1, 1-2 et 1-3

Le nombre de décrocheurs se situe dans une fourchette oscillant entre 700 et 1000 jeunes chaque année. Mesurer très précisément le nombre de décrocheurs est difficile, notamment parce qu'aucun système à ce jour, à l'échelon national comme à l'échelon local, ne le permet.

En revanche, nous mesurons depuis deux rentrées scolaires, le nombre d'élèves scolarisés l'année précédente, et que nous ne retrouvons pas sur les bases des établissements en octobre de l'année en cours. Il ne s'agit donc pas de décrocheurs *stricto sensu* mais d'un « baromètre » du décrochage potentiel, eu égard à la quasi impossibilité de savoir de façon exhaustive le nombre de jeunes qui répondent exactement à la définition du décrocheur : tout jeune de plus de 16 ans interrompant son cursus avant obtention d'un diplôme (autre que CFG ou DNB), ou qui sort du système éducatif sans qualification.

Afin de répondre à cet objectif, sera mise en œuvre l'action suivante :

- Action n° 1 relative à la mise en place d'une mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), pour un montant en fonctionnement de 7 500 000 XPF.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Mise en place d'une mission de lutte contre le décrochage scolaire	7 500 000 XPF	8 377 637 XPF
<i>8 377 637 XPF ont été consacrés aux dépenses liées à la MLDS</i>		

2) Objectif 2: Dynamiser les réseaux d'éducation prioritaire

Cet objectif correspond à l'objectif 5 du programme du premier degré de la Charte de l'éducation : « Optimiser les moyens alloués ».

Objectif 2 : Dynamiser les réseaux d'éducation prioritaire					
	Unité	2016 Réalisé	2017 Prévision (PAP 2017)	2017 Réalisé	2018 Cible
2-1 % de moyens (Humains) supplémentaires attribués aux écoles et centres des secteurs défavorisés, par rapport aux établissements d'autres secteurs.	%	- Faa'a : 17 % - Papara : 12 % - Tuamotu : 18 % - Hors EP : 8 %	- Faa'a : 17 % - Papara : 15 % - Tuamotu : 18 % - Hors EP : 8 %	- Faa'a : 22 % - Papara : 14 % - Tuamotu : 18 % - Hors EP : 8 %	- Faa'a : 17 % - Papara : 17 % - Tuamotu : 18 % - Hors EP : 8 %
<i>Sources des données :</i>					
<i>Mode de calcul des indicateurs :</i>					
Indicateur 2.1 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des moyens humains des écoles et établissements. Nombre de moyens humains supplémentaires dédiés aux circonscriptions pédagogiques, aux écoles ou aux centres situés en milieux sociogéographiques défavorisés / moyens humains applicables en carte scolaire selon les modes de calcul en vigueur. Cet indicateur est en lien avec l'indicateur 5.1 programme 140 de la Charte de l'éducation.					

► Indicateur 2-1

La création de réseaux d'éducation prioritaire (REP+), avec l'accompagnement de l'Etat, sur Faa'a, Papara et l'archipel des Tuamotu, permet qu'aucun élève ne soit abandonné par le système éducatif polynésien. Ces réseaux doivent contribuer à la mise en œuvre des actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés en fonction de leurs capacités de développement.

Il est à noter qu'avec l'entrée en vigueur du collège de Teva-i-uta à la rentrée scolaire d'août 2016, les effectifs d'élèves des collèges avoisinants (Papara et Taravao) ont pu être ramenés à des niveaux compatibles avec les dispositifs pédagogiques à mettre en œuvre, notamment pour Papara, établissement classé en REP+.

A la rentrée 2016, les écoles de TIAMAO et APATEA ont intégré le REP+ de Papara. Les 21 postes de professeurs des écoles fléchés « adjoints supplémentaires REP+ » ont été redéployés en conséquence.

Ces 21 postes sont maintenus pour l'année scolaire 2017-2018, et il est à souligner que la politique en matière d'éducation prioritaire est renforcée par l'adjonction de 6 postes de professeurs des écoles fléchés « maître supplémentaire pour la réussite éducative » aux Marquises, et de 12 postes de professeurs des écoles fléchés « plus de maître que de classes » dans les zones dites sensibles de Tahiti et Moorea.

De plus, un dispositif de classes allégées en cours préparatoire (CP) a été mis en œuvre à cette rentrée scolaire 2017-2018 dans les écoles identifiées REP+. Ce dispositif permet de favoriser la mise en place de CP entre 12 et 15 élèves, ou faute de salle disponible de favoriser des CP avec 2 professeurs des écoles, un titulaire de la classe et un en adjonction pour une co-intervention. Ce dispositif, aujourd'hui opérationnel, a généré la création de 15 postes de professeurs des écoles supplémentaires en CP, soit par l'ouverture d'une classe de CP, soit par l'adjonction d'un enseignant en co-intervention.

La politique en matière d'éducation prioritaire menée par le ministère en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur porte donc le nombre de postes de professeurs des écoles fléchés spécifiquement pour les REP+, comme exposé supra, de 21 en 2016 à 54 en 2017.

Dans le cadre du dialogue de gestion en 2016 avec l'Etat, le ministère en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur a déposé un dossier visant à intégrer dans le dispositif REP+ l'archipel des Marquises et le collège Maco TEVANE. Ce dossier n'a pu aboutir car le ministère de l'éducation nationale n'avait prévu aucune extension des REP+ sur l'ensemble du territoire national. Ce dossier sera présenté à nouveau au dialogue de gestion 2017.

Il est à noter que dans le cadre des évaluations nationales fin de CE1 et fin de CM2 qui ont été soumises aux écoles publiques en mai 2016, les écoles en REP+ ont obtenu une progression significative, proportionnellement supérieure à celle constatée pour l'ensemble des écoles de la Polynésie française. Ces évaluations seront proposées pour la dernière fois, conformément au PAP 2016, en mai 2018.

Afin de répondre à cet objectif, sera mise en œuvre l'action suivante :

- Action n° 1 relative à la mise en œuvre des réseaux d'éducation prioritaire (REP+), pour un montant en fonctionnement de 8 500 000 XPF.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Mise en oeuvre des réseaux d'éducation prioritaire	8 500 000 XPF	6 974 574 XPF
<i>Ces dépenses ont permis l'équipement des écoles du premier degré dans le cadre du REP+, par l'acquisition de 131 tablettes informatiques et 18 robots programmables.</i>		

3) Objectif 3 : Soutenir les élèves de catégories socioculturelles défavorisées

Cet objectif correspond à l'objectif 1 du programme 141 (second degré) de la Charte de l'éducation : « Conduire les jeunes aux niveaux de compétence attendues en fin de cycles 3 et 4, et à l'obtention des diplômes correspondants. »

Objectif 3 : Soutenir les élèves de catégories sociales culturelles défavorisées							
	Unité	2016 Réalisé		2017 Prévision (PAP 2017)	2017 Réalisé		2018 Cible
3-1 : Taux de réussite au DNB	%	Taux global de réussite	64,07%	68,00%	Taux global de réussite	79,81%	Taux global de réussite
		Générale	69,67%	74,00%	Générale	84,37%	Générale
		Professionnelle	46,95%	50,00%	Professionnelle	64,24%	Professionnelle
		Taux global de réussite boursiers	51,61%	55,00%	Taux global de réussite boursiers	73,50%	Taux global de réussite boursiers
		Générale	55,71%	60,00%	Générale	76,08%	Générale
		Professionnelle	42,02%	45,00%	Professionnelle	66,76%	Professionnelle
		Taux global de réussite non boursiers	69,11%	73,00%	Taux global de réussite non boursiers	86,93%	Taux global de réussite non boursiers
		Générale	75,27%	80,00%	Générale	92,24%	Générale
		Professionnelle	44,03%	47,00%	Professionnelle	60,79%	Professionnelle
Sources des données : Taux de réussite (ou de succès) Rapport du nombre d'admis (sur listes principales et/ou complémentaires) au nombre de candidats présentés. Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 3.1 - les pourcentages sont calculés en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen. L'indicateur mesure la part des élèves qui obtiennent le DNB, parmi ceux qui se sont présentés.							

• Indicateur 3-1

L'insuffisance des taux de réussite au DNB, constatée les précédentes années, se résorbe de façon manifeste, cela dans tous les domaines, avec un taux global de réussite de 79,81 % ~~79,9 %~~. De manière évidente, la mise en œuvre de la réforme du collège est un levier stratégique pour faire évoluer les modalités d'évaluation et par conséquent, les pédagogies mises en œuvre pour davantage mettre en confiance les élèves et les aider à se remobiliser et à progresser.

Dans cette perspective, on peut dire que les résultats en Polynésie française commencent à tendre vers ceux du national qui est de 89 %.

Afin de répondre à cet objectif, seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- Action n° 1 relative à l'attribution de bourses en direction des élèves de catégories socio-culturelles défavorisées, pour un montant en fonctionnement de 998 000 000 XPF.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Bourses en direction des élèves de catégories socio-culturelles défavorisées.	998 000 000 XPF	1 014 609 832 XPF
<i>Cette ligne prend en charge le paiement des bourses du second degré, les bourses supérieures, les prêts d'études bonifiés et la couverture sociale des étudiants post-bac, et le transport inter-îles au titre du TTH</i>		

- Action n° 2 relative à la poursuite des programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI), pour un montant en fonctionnement de 60 250 000 XPF et mise en place du dispositif WEI (Week End en Internat) 30 000 000 XPF.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Poursuite des programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI)	30 000 000 XPF	88 720 225 XPF
<i>Sur une enveloppe de départ de 60 250 000 XPF destinée aux PLEI, une enveloppe supplémentaire de 30 000 000 XPF a été accordée pour la mise en place des WEI. La consommation des PLEI a été de 45 541 500 XPF et celle des WEI de 43 178 725 XPF.</i>		

10.8.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

En application des dispositions des articles 13 et 14 de la loi organique du 27 février 2004, la Polynésie française, est responsable de l'enseignement scolaire (1^{er} et 2nd degrés) et de l'enseignement supérieur implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire.

L'Etat qui apporte son concours au Pays pour l'exercice de ses compétences par son expertise technique et l'allocation de moyens.

Dans ce cadre, les opérateurs sont pour l'essentiel :

- les personnels du Pays et les fonctionnaires d'Etat mis à la disposition de la Polynésie française;
- le ministère en charge du travail et de l'éducation, le vice-rectorat de Polynésie française qui collaborent en faveur des élèves qui en ont le plus besoin.

Pour les PLEI et les WEI, le recours à des associations sous la forme de conventions est nécessaire.

10.9 Programme Promotion langues polynésiennes et plurilinguisme

10.9.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 142 du PAP 2017.

10.9.2 Bilan stratégique du programme

- En ce qui concerne la prise de conscience du contexte local (Axe 4 – action 1)

Conformément à la politique éducative déclinée dans la Charte de l'éducation 2017, il convient d'intensifier l'exposition aux langues polynésiennes qui sont des facteurs de réussite dans les apprentissages. L'enjeu majeur est de permettre aux élèves d'acquérir un statut d'interlocuteur efficace (à l'oral comme à l'écrit) pour se faire comprendre ou pour communiquer avec autrui (famille, société, pairs...) dans une variété de situation aussi proches que possible de celles de la vie réelle. Le niveau A1 du CECRL est visé à l'issue du cycle 3.

Ensuite, il s'agit de promouvoir l'usage de la langue en sollicitant les parents et les autres locuteurs adultes pour encourager les échanges en langues polynésiennes dans les situations du quotidien.

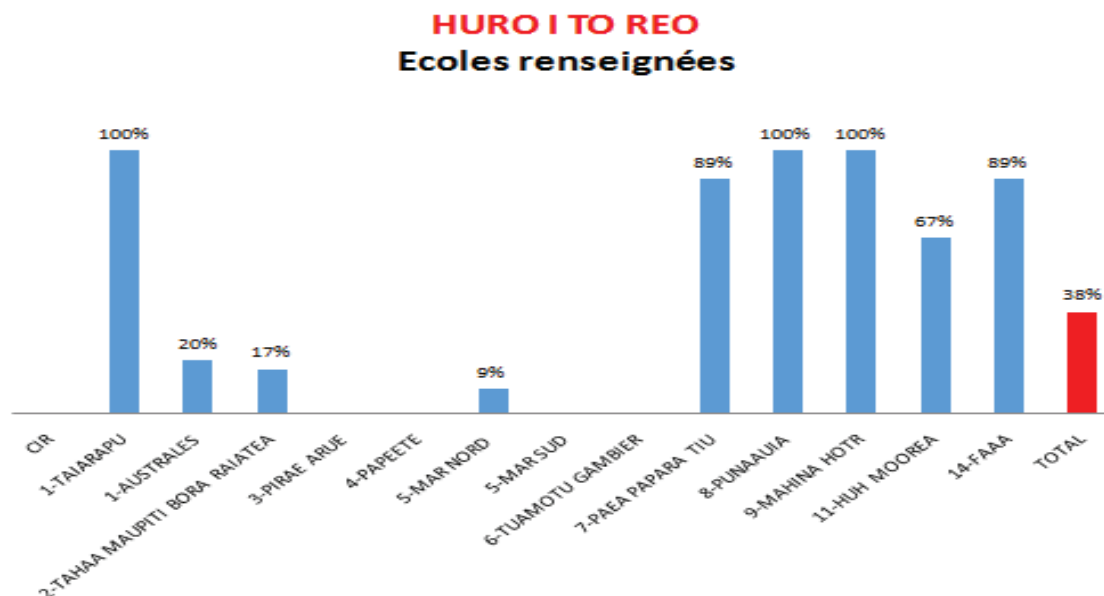
La transmission des langues et de la culture polynésienne ne relève pas de la seule responsabilité des enseignements mais aussi de celle des familles et de la société dans son ensemble.

Pour ce faire, il est nécessaire que l'École les informe sur le plurilinguisme et sollicite leur engagement en encourageant tous les locuteurs adultes à parler quotidiennement en langues polynésiennes avec les enfants. *Huro i to reo* s'ancre dans cette perspective. Sur l'année 2016-2017, à chaque fin de période, il est

organisé dans les écoles ou les établissements scolaires, une journée dédiée à la valorisation et à la consolidation des compétences langagières en langues polynésiennes. Les parents sont invités à y participer.

Ci-dessous les chiffres du premier degré

TOTAL POLYNESIE **235 écoles**



(Rapport de performance 2015-2017 [Charte de l'éducation], p. 22)

- En ce qui concerne les ressources humaines pour dispenser un réel enseignement des langues polynésiennes au second degré (Axe 4 – action 2)

Un effort important est consenti lors de la scolarité primaire, une mise en œuvre progressive d'un enseignement de 5 heures hebdomadaires a été menée dans 13 écoles. Cette mise en œuvre s'est accompagnée d'interventions ponctuelles des formatrices LCP du pôle plurilingue.

Par ailleurs, depuis le rentrée scolaire 2016, la classe de 6^e bénéficie d'un enseignement d'une heure hebdomadaire, pour éviter la rupture qui existe aujourd'hui entre la fin de l'école primaire et la possibilité de choisir une langue polynésienne en option à partir de la 5^e.

Et, les programmes scolaires des 1^{er} et 2nd degrés ont été actualisés pour définir les contenus adaptés d'enseignement des/en langues et culture polynésiennes, en particulier en classe de 6^e. Dans ce contexte, la création des postes de professeurs des écoles, à profil "langues et culture polynésiennes", ont été créés pour renforcer le cycle III (CM1, CM2 et 6^e) et permettre l'enseignement des langues polynésiennes au collège.

Retenons aussi qu'un projet de recherche dit "une école plurilingue" est mis en place à l'école Maeha'anui mené en partenariat avec l'ESPé-Pf. Il vise à :

- Inciter les enseignants à entrer dans une "dynamique plurilingue", en termes :
 - o D'enseignement des langues (française, anglaise et polynésiennes) et d'approche comparative de ces langues pouvant entraîner une plus valeur chez les élèves ;
 - o De développement d'un environnement plutilingue (au sein de la classe, dans et hors école en lien avec les différents partenaires – parents, commune, maison de l'enfance...)
- Former et outiller les enseignants volontaires et accompagner les partenaires ;
- Impulser cette dynamique plurilingue au niveau de la circonscription de Punaauia qui pourrait être exportée ensuite ;
- Associer les formateurs de l'ESPé-Pf et former les professeurs des écoles stagiaires en formation initiale à ce type de démarche. (Rap Charte 2015-2017 p. 22-23)

Enfin, le soutien aux académies permet, chaque année, de maintenir une langue vivante dans chaque archipel de la Polynésie française.

10.9.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	16 997 696	6 720 486	24 000 000	29 668 006	18 405 913	16 083 702	13 584 304
Subvention (Académies,...)	39 061 570	36 858 000	40 058 000	37 764 769	35 858 000	35 858 000	1 906 769
Académie marquisienne	(8 410 000)	(8 410 000)	(8 410 000)	(8 410 000)	(8 410 000)	(8 410 000)	(0)
Académie paumotu mangareva	(5 710 000)	(5 710 000)	(5 710 000)	(5 710 000)	(5 710 000)	(5 710 000)	(0)
Académie tahitienne	(24 344 910)	(21 738 000)	(21 738 000)	(21 738 000)	(21 738 000)	(21 738 000)	(0)
Autres associations et organismes de dt privé	(596 660)	(1 000 000)	(4 200 000)	(1 906 769)	(0)	(0)	(1 906 769)
TOTAL	56 059 266	43 578 486	64 058 000	67 432 775	54 263 913	51 941 702	15 491 073

10.9.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
909/969 06 - PROMOTION LANGUES POLYNESIENNES ET PLURILINGUISME	64 058 000	54 263 913	51 867 702	-2 190 298	
action relative à la promotion des langues	24 000 000	16 499 144	14 102 933	-9 897 067	Forum reporté et prix du reo financé sur la dotation d'exploitation versée à l'ETAB par le Pays
organisation du 8ème forum sur les langues polynésiennes et à la remise d'un prix de re'o maohi	4 200 000	0	0	-4 200 000	
organisation d'événements populaires gratuits (Diffusion du film Moana)	0	1 906 769	1 906 769	1 906 769	
subventions (académies)	35 858 000	35 858 000	35 858 000	0	

La différence de 9 897 067 XPF, s'explique par la non-réalisation du concours territorial de 'orero. Concernant la production d'outils, les documents numériques ont été privilégiés par rapport au document papier. Ensuite, la réception tardive des factures, n'ont pas permis d'honorer les dépenses en 2017. Elles le seront pour 2018.

10.9.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 - Valorisation des langues polynésiennes dans leur diversité

Objectif n° 1 - Valorisation des langues polynésiennes dans leur diversité								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Organisation d'événements culturels annuels pour la promotion des langues et du plurilinguisme	nombre			1	2	3	2	2

Pour la réalisation de cet objectif, les actions suivantes ont été menées :

- action n°1 : L'organisation du 8^{ème} forum sur les langues polynésiennes a été reportée suite à la surcharge de travail qui pèse sur les académiciens et le cahier des charges pour le concours littéraire « John Taroanui Doom » a été finalement pris en charge par l'académie tahitienne ;
- action n°2 : Des ateliers d'activités culturelles en immersion : chants et traditions orales (légendes, histoires) ont été gracieusement proposés à La maison de la Culture-Te Fare Tauhiti Nui, une fois par mois mais également au Musée de Tahiti et des îles-Te Fare Manaha lors de la semaine du patrimoine ;
- action n° 3 : soutiens aux académies.

2) Objectif n° 1 - Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme du nouveau cycle III

Cet objectif correspond à l'objectif 2 du programme du premier degré de la Charte de l'éducation : « Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) en LCP et en anglais au terme du CM2 ».

Objectif 1 : Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences du niveau A1 du CECRL en LCP et en anglais au terme de la scolarité primaire					
	Unité	2016	2017	2017	2018
		Réalisé	Prévision (PAP 2017)	Réalisé	Cible
1-1 : % d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne	%	71,00%	71%	74,92%	75%
1-2 : % d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais	%	75,00%	75%	75,17%	80%
1-3 : % d'enseignants du premier degré ayant une habilitation pour l'enseignement de l'anglais	%	Habilitation en cours	40%	Habilitation en cours	50%
1-4 : % d'enseignants du premier degré ayant une habilitation pour l'enseignement des Langues et culture polynésiennes	%	Habilitation en cours	50%	Habilitation en cours	60%
Sources des données :					
Mode de calcul des indicateurs :					
Indicateur 1.1 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves de 6e des écoles du Pays.					
Indicateur 1.2 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves de 6e des écoles du Pays					
Indicateur 1.3 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des enseignants du 1er degré des écoles du Pays					
Indicateur 1.4 - les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des enseignants du 1er degré des écoles du Pays					

► Indicateur 1-1

La prévision de 71 % est largement dépassée en réalisé, à savoir 74,92 %. De ce qui précède l'objectif cible 2018 devra être révisé.

Conformément à la politique éducative déclinée dans l'annexe de la Charte de l'éducation, il convient d'intensifier l'exposition aux langues polynésiennes qui sont des facteurs de réussite dans les apprentissages. L'enjeu majeur est de permettre aux élèves d'acquérir un statut d'interlocuteur efficace (à l'oral comme à l'écrit) pour se faire comprendre ou pour communiquer avec autrui (famille, société, pairs...) dans une variété de situations aussi proches que possible de celles de la vie réelle. Le niveau A1 du CECRL est visé à l'issue du nouveau cycle III (CM1-CM2-6^{ème}).

Les pourcentages d'élèves qui ont validé les compétences du niveau A1 correspondant à leur cycle d'enseignement n'a de pertinence qu'au terme dudit cycle, puisque les acquisitions se réalisent progressivement, sur cette durée. Cependant, depuis la rentrée 2016, les cycles d'apprentissage sont modifiés. Le cycle III, constitué antérieurement des 3 dernières années de l'école élémentaire (CE2, CM1, CM2) est modifié pour intégrer la classe de 6^e et permettre la continuité des apprentissages avec le collège soit : CM1, CM2, 6^e.

Malheureusement, le paramétrage du Livret Scolaire Unique (LSU), n'a pas permis à ce jour d'accéder à l'information attendue. Le niveau CM2 est donc maintenu, pour cette raison technique.

► L'indicateur 1-2.

La disparition à compter de la rentrée 2015 du Pôle de la DGEE « Enseignement de l'anglais » composé de trois CPAIEN et d'une PE, option anglais, a modifié structurellement les conditions de suivi de l'enseignement de l'anglais dans les circonscriptions et dans les écoles. Une part importante de l'ingénierie de formation des enseignants (élaboration d'outils, gestion du site DGEE anglais, intervention dans les CJA) repose désormais sur les EALVE des circonscriptions, dont la majorité intervient dans les écoles pour un service à 50 %. Cela a eu pour conséquence, en termes de pilotage, de privilégier un recentrage des actions du groupe territorial en fonction d'axes de travail annuels hiérarchisés.

La généralisation de l'enseignement de l'anglais à toutes les classes à partir du cours préparatoire (CP) fut effective à partir la rentrée 2016-2017.

Cet objectif a nécessité la formation des enseignants référents en anglais avec une formation de proximité et une animation pédagogique (3 heures minimum) par circonscription. Le suivi et l'accompagnement des enseignants référents ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre de l'enseignement plurilingue, conformément à la didactique des langues-cultures et des approches plurielles.

Ainsi, l'objectif de la politique éducative visant à généraliser progressivement cet apprentissage en classe primaire (CP) est engagé. En ce qui concerne la généralisation de l'anglais en section des grands (SG) de la maternelle, la formation des enseignants a porté sur l'éveil aux langues conformément aux programmes du cycle 1 adaptés à la Polynésie française. Il convient de noter que l'éveil aux langues est une démarche

nouvelle et que les actions entamées dans cette perspectives sont à poursuivre dans le cadre de la formation continue. (Rap Charte 2015-2017, p. 24-25)

La prévision de 75 % est réalisée. De ce qui précède, l'objectif cible 2018 peut être maintenu.

Notons cependant que depuis 2016-2017, l'enseignement de l'anglais est généralisé à toutes les classes à partir du cours préparatoire (CP). Cet objectif a nécessité la formation des enseignants référents en anglais avec une formation de proximité et une animation pédagogique (3 heures minimum) par circonscription. Le suivi et l'accompagnement des enseignants référents ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre de l'enseignement plurilingue, conformément à la didactique des langues-cultures et des approches plurielles.

Ainsi, la politique éducative visant à généraliser progressivement cet apprentissage en classe préparatoire (CP) et en section des grands (SG) de la maternelle est déjà engagé.

Bien que le PAP 2017 indique un niveau attendu de 6^e, le paramétrage du Livret Scolaire Unique (LSU), n'a malheureusement pas permis à ce jour d'accéder à l'information attendue. Le niveau CM2 est donc maintenu, pour cette raison technique.

➤ Les indicateurs 1-3 et 1-4

Ces indicateurs n'ont pas pu être renseignés en 2016 et en 2017. En effet, les travaux relatifs à la mise en place de l'habilitation des enseignants ont dû être différés eu égard aux moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre dans le cadre de l'application des nouveaux programmes adaptés à la Polynésie française, et ceux relatifs à la continuité école-collège, le cycle III intégrant la classe de 6^e (CM1, CM2, 6^e).

Ce dossier relatif à l'habilitation est un objectif intégré à la politique éducative. Le fait qu'il soit différé ne le remet pas en cause.

Afin de répondre à l'objectif défini supra, sera notamment mise en œuvre l'action suivante :

- Action n° 1 relative à la promotion des langues et de la culture polynésiennes : afin de répondre à cet objectif, il sera mis en œuvre une action relative à la promotion des langues et de la culture polynésiennes par l'édition de manuels, de didacticiels, de méthodes, etc.; de stages de formation auprès des enseignants et la prise en charge des déplacements des enseignants animateurs en reo maohi, pour un montant en fonctionnement de 18 000 000 XPF.
- Enfin, le soutien du Pays s'exerce également en participant à la publication des ouvrages réalisés par les académies, le service de l'interprétariat, ou les éditeurs privés. La diffusion de ces ouvrages via les supports numériques devra être encouragée et généralisée, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. La production d'écrits en langues polynésiennes, via la création de concours, ou de programmes audiovisuels, pourra également être soutenue.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Promotion des langues et de la culture polynésienne	18 000 000 XPF	14 102 933 XPF
<i>La différence s'explique par les raisons évoquées ci-dessus, pas de concours 'orero, les documents numériques ont été privilégiés...</i>		

10.9.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Il s'agit :

- des Académies tahitienne, paumotu ou marquisienne ;
- de Te Fare Tauhiti Nui (TFTN) ;
- du service de la traduction et de l'interprétariat (STI) ;
- du service de la culture et du Patrimoine(SCP).

En application des dispositions des articles 13 et 14 de la loi organique du 27 février 2004, la Polynésie française, est responsable de l'enseignement scolaire (1^{er} et 2nd degrés) et de l'enseignement supérieur implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire.

L'Etat qui apporte son concours au Pays pour l'exercice de ses compétences par son expertise technique et l'allocation de moyens.

Dans ce cadre, les opérateurs sont également :

- les personnels du Pays et les fonctionnaires d'Etat mis à la disposition de la Polynésie française dont les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN),
- l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE-Pf) qui finalise avec le ministère et le vice-rectorat la conception du plan d'actions de formations continue, et le vice-rectorat de la Polynésie française qui participe à ce plan avec le concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.

11. MISSION SANTE

La mission Santé comprend les programmes Offre de santé - médecine curative, Santé publique - Prévention et Veille et sécurité sanitaire.

11.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 146 et 147 du PAP 2017.

11.2 Bilan stratégique de la mission

La mise en œuvre de la réforme de l'organisation du système sanitaire, annoncée dès l'adoption du « Schéma d'Organisation Sanitaire 2016-2021 » puis retardée en raison de la défaillance du cabinet d'expertise chargé d'accompagner le Pays sur ce sujet, est bel et bien effective en 2017 avec la création de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale au mois de juillet qui concrétise la volonté du Gouvernement de se doter d'un réel outil de pilotage du secteur.

Par ailleurs, les travaux relatifs au projet d'établissement de soins de santé primaires ont abouti en 2017 à la finalisation du volet « santé », lequel a fait l'objet d'une présentation officielle aux services de l'administration impactés par la future organisation. L'année 2018 sera consacrée à la phase pilote du projet de soins de santé primaires avec trois sites identifiés ainsi qu' à l'élaboration du volet « administratif et financier ».

Un autre chantier qui a occupé les équipes du ministère de la santé au cours du premier trimestre 2017 a été celui de la révision de la carte sanitaire. Cette dernière n'avait pas été révisée depuis 2005. Cette situation avait étonnamment conduit certains établissements à fonctionner sans autorisation administrative ou avec des autorisations administratives caduques. Ce chantier a abouti au mois d'avril à une redéfinition des indices des besoins de la collectivité pour les lits et places, pour les équipements matériels lourds et pour les activités de soins approuvée en Conseil des Ministres par arrêtés n° 533/CM du 26 avril 2017 puis n° 677/CM du 24 mai 2017.

Dans le cadre des accords de l'Elysée, l'Etat s'était engagé à soutenir le développement de la prise en charge médicale des patients atteints de cancers via notamment un apport de 716 millions XPF sur trois ans en investissement en matériels. Cet engagement s'est concrétisé en 2017 avec une participation financière de l'Etat consentie à hauteur de 226 millions XPF (cf. convention n° 4-18 du 18 janvier 2018).

En matière de santé mentale, les travaux de construction du Pôle de santé mentale sont retardés en raison du refus du titulaire du marché de terrassement et de gros-œuvre d'exécuter le marché selon le cahier des charges arguant une réserve technique à lever pour la bonne exécution de l'ouvrage. Le projet est maintenu et les contraintes devront être levées pour permettre, à l'horizon 2020-2021, une amélioration de la prise en charge par un accroissement considérable des capacités d'accueil sur des segments existants mais saturés (hospitalisation complète) ou sur des segments à créer (traitement des addictions).

En matière de prévention et de promotion de la santé, la priorité reste la lutte contre le surpoids et l'obésité avec une rationalisation de l'organisation de la prévention sur les autres thématiques. Le gouvernement a élaboré, au cours de l'année 2017, un schéma de prévention sanitaire 2018-2022 ambitieux dont le coût prévisionnel est estimé à près de 7 milliards XPF sur la période. Cette ambition sera accompagnée par des moyens budgétaires adéquats et sanctuarisés. A ce titre, depuis le 1er janvier 2018, un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de Prévention Sanitaire et Sociale » a été créé par délibération n° 2017-114 APF du 07 décembre 2017 et sera alimenté par la mise en place d'une fiscalité dite comportementale.

En août 2017, l'APF a adopté une Loi du Pays (cf. LP n° 2017-23 du 24 août 2017) posant les bases juridiques de la pratique de la télémedecine. Le développement du numérique au service de la santé (système d'information, télémedecine) sont des chantiers qui sont restés ouverts et en réflexion en 2017 dont les résultats ne sont pour l'heure pas mesurables.

11.3 Crédits budgétaires de la mission

11.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

910/970 - SANTE			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Offre de santé - Médecine curative	962 02	Dépenses de personnel	4 933 932 165	4 860 675 747	4 161 820 000	4 189 635 000	4 753 824 815	4 874 554 032	-684 919 032
	970 01	Dépenses de fonctionnement	1 611 440 680	1 751 534 317	1 616 857 048	1 820 254 426	1 735 733 470	1 689 137 473	131 116 953
	910 01	Dépenses d'investissement	456 807 863	383 784 175	906 612 900	995 726 234	326 074 033	313 553 313	682 172 921
			7 002 180 708	6 995 994 239	6 685 289 948	7 005 615 660	6 815 632 318	6 877 244 818	128 370 842
Santé publique - Prévention	962 02	Dépenses de personnel	1 526 354 234	1 511 928 123	1 446 420 000	1 446 420 000	1 473 286 580	1 476 431 173	-30 011 173
	970 02	Dépenses de fonctionnement	913 862 943	1 024 234 797	1 078 256 361	1 303 382 056	1 172 659 298	1 158 822 787	144 559 269
	910 02	Dépenses d'investissement	5 720 908	472 557 417	1 252 348 217	1 252 373 157	374 111 580	373 404 250	878 968 907
			2 445 938 085	3 008 720 337	3 777 024 578	4 002 175 213	3 020 057 458	3 008 658 210	993 517 003
Veille et sécurité sanitaire	962 02	Dépenses de personnel	411 818 461	402 285 164	358 633 000	358 633 000	566 886 352	569 648 816	-211 015 816
	970 03	Dépenses de fonctionnement	175 281 964	156 170 216	170 348 618	174 348 618	140 718 688	124 195 610	50 153 008
	910 03	Dépenses d'investissement	125 611 916	9 191 969	11 141 429	10 838 979	10 838 979	10 838 979	0
			712 712 341	567 647 349	540 123 047	543 820 597	718 444 019	704 683 405	-160 862 808
Total			10 160 831 134	10 572 361 925	11 002 437 573	11 551 611 470	10 554 133 795	10 590 586 433	961 025 037

Pour l'exercice 2017, les dépenses globales de la mission SANTE ont été budgétées à hauteur de 11.551 milliards XPF : 52 % du budget ont été consacrés aux dépenses de personnel (5.995 milliards XPF) tandis que les dépenses de fonctionnement (3.298 milliards XPF) et les dépenses d'investissement (2.259 milliards XPF) ont représenté respectivement 28% et 20% de l'enveloppe budgétaire.

Après une augmentation notable de la consommation des crédits de + 4,05 % entre 2015 et 2016, les dépenses globales exécutées sont relativement stables par rapport à 2016 et s'élèvent à 10.5 milliards XPF : les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à l'exercice 2016, les dépenses de personnel sont en augmentation de + 145 millions XPF et les dépenses d'investissement sont en recul de 167 millions XPF.

Les taux d'exécution sont de 115,42 % pour les dépenses de personnel, 90,11 % pour les dépenses de fonctionnement et de 30,89 % pour les dépenses d'investissement compte tenu de retard pris sur la construction du pôle de santé mentale.

11.4 Programme Offre de santé – Médecine curative

11.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 147 et 148 du PAP 2017.

11.4.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	1 112 769 433	1 274 534 706	1 161 457 048	1 319 024 978	1 298 391 562	1 255 481 473	63 543 505
Aides à la personne <i>Ayants droit CHPF...</i>	22 862 792	72 195 424	100 000 000	140 829 448	78 085 115	78 085 115	62 744 333
Participations <i>CV CHU BORDEAUX, ...</i>	8 272 262	7 689 709	8 000 000	8 000 000	10 575 353	10 570 885	-2 570 885
Subventions <i>Centre hospitalier de Polynésie française</i> <i>Autres</i>	466 245 687 (311 200 000) (155 045 687)	300 308 000 (300 308 000) (0)	345 000 000 (345 000 000) (0)	350 000 000 (345 000 000) (5 000 000)	345 000 000 (345 000 000) (0)	345 000 000 (345 000 000) (0)	5 000 000 (0) (5 000 000)
Subventions exceptionnelles <i>dont plan de départ anticipé à la retraite ILM</i>	1 290 506	55 977 030 (53 000 000)	2 400 000	2 400 000	3 681 440	0	2 400 000
Dotation aux provisions (Dette CHPF)	0	40 829 448	0	0	0	0	0
TOTAL	1 611 440 680	1 751 534 317	1 616 857 048	1 820 254 426	1 735 733 470	1 689 137 473	131 116 953

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	456 807 863	369 931 640	888 522 681	862 636 015	326 074 033	313 553 313	549 082 702
Subvention aux Ets publics <i>ILM</i> <i>CHPF</i>	0 (0) (0)	13 852 535 (13 852 535) (0)	18 090 219 (18 090 219) (0)	133 090 219 (18 090 219) (115 000 000)	0 (0) (0)	0 (0) (0)	133 090 219 (18 090 219) (115 000 000)
TOTAL	456 807 863	383 784 175	906 612 900	995 726 234	326 074 033	313 553 313	682 172 921

En section de fonctionnement :

Les dépenses du programme sont en diminution de – 3,56 % par rapport à 2016.

Les dépenses de fonctionnement courant se maintiennent à leur niveau de 2016 et représentent 74,32 % des dépenses globales tandis que les dépenses d'intervention, très volatiles en fonction des projets à financer, sont de l'ordre de 433 millions XPF en 2017, avec une augmentation notable de la subvention de fonctionnement au CHPF de + 45 millions XPF.

En section d'investissement :

Les dépenses du programme sont en recul de – 15,24 % par rapport à 2016.

Le taux d'exécution est faible et s'élève à 36,34 %.

Les réalisations sont majoritairement liées à des opérations de réhabilitation de structures de soins

11.4.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
910/970 01 - OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE	597 400 000	543 085 115	484 085 115	-113 314 885	
<i>Acquisition de matériel médical pour les structures de soins de la DS</i>	150 000 000	120 000 000	61 000 000	-89 000 000	Reporté en 2018
<i>Ayants droit CHPF</i>	100 000 000	78 085 115	78 085 115	-21 914 885	
Opérateurs					
<i>Centre hospitalier de polynésie française</i>	345 000 000	345 000 000	345 000 000	0	Reporté en 2018
<i>ILM (Subvention étude MAKHAO)</i>	2 400 000	0	0	-2 400 000	

11.4.4 Bilan de la performance

1) Objectif n°1 : Améliorer les compétences des personnels de soins des îles

Objectif n° 1 - Améliorer les compétences des personnels des îles éloignées								
Formation continue ciblée sur les personnes exerçant dans les îles								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre d'infirmiers ayant validé leur Diplôme Universitaire à compétence élargie en soins de santé primaire insulaire	Nb	0	12	12	10	10	10	10
Indicateur 1.1 - Nombre d'agent de santé publique ayant bénéficié d'une formation de remise à niveau de leurs compétences	XFP	0	37	36	36	36	0	0
Sources des données : Direction de la santé								
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - indicateur calculé à partir des tableaux de recensement du bureau des ressources humaines de la direction de la santé Indicateur 1.2 - indicateur calculé à partir des tableaux de recensement du bureau des ressources humaines de la direction de la santé								

Les actions de formation continue ciblées sur un personnel exerçant en milieu insulaire isolé se sont poursuivies en 2017.

Parmi les formations proposées, celle de remise à niveau des auxiliaires de Santé Publique financée au contrat de projets I ainsi que celle concernant le diplôme universitaire d'infirmiers en soins de santé primaire insulaire.

Ces deux formations spécifiques visent à améliorer la qualité de la couverture sanitaire dans les îles éloignées et répondent ainsi aux exigences du schéma d'organisation sanitaire.

2) Objectif 2 : Développer la prise en charge en santé mentale

Objectif n° 2 - Développer la prise en charge en santé mentale							
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	...	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 - Hospitalisation complètes (autorisations)	Lits	70	70	70	66	...	108
Indicateur 2.2 - Hospitalisation de jour (autorisations)	Places	196	196	196	17	...	306
Sources des données : Direction de la santé							
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - indice des besoins en lits par millier d'habitants Indicateur 2.2 - indice des besoins en lits par millier d'habitants							

Le retard des travaux relatifs au Pôle de santé mentale contraint à repousser la date de livraison du bâtiment. Celui-ci aura la capacité à accueillir 42 lits et 289 places supplémentaires ce qui permettra d'accroître les capacités d'accueil sur des segments existants mais saturés (hospitalisation complète) ou sur des segments (traitement des addictions).

Le schéma directeur en santé mentale sera élaboré en 2018 en tenant compte de l'articulation de ce pôle et en privilégiant les activités hors-murs.

11.4.5 Bilan des comptes spéciaux

1) Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) – volet Solidarité

Créé par délibération n° 2013-58 APF du 13 juillet 2013, le FELP a pour objet de soutenir les familles en situation de pauvreté et permet également d'assurer le financement du régime de solidarité de la Polynésie française.

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Titres	CA 2017	Ecart BM/CA
967 02 / EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	3 812 745 144	3 780 377 690	4 000 000 000	4 450 000 000	4 493 696 545	4 485 699 626	-35 699 626
967 03 / FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0	0	0	156 858	156 858	-156 858
971 02 / SOLIDARITE	1 631 980 906	1 273 985 680	1 631 980 907	3 622 782 734	3 622 782 732	3 622 782 732	2
Participations de l'Etat - Solidarité	(1 431 980 906)	(1 073 985 680)	(1 431 980 907)	(1 789 976 134)	(1 789 976 132)	(1 789 976 132)	2
Produits exceptionnels	(200 000 000)	(200 000 000)	(200 000 000)	(1 832 806 600)	(1 832 806 600)	(1 832 806 600)	0
990 01 / FISCALITE INDIRECTE	9 552 153 953	9 724 313 846	12 001 560 000	12 001 560 000	10 863 807 865	10 818 164 441	1 183 395 559
990 02 / FISCALITE DIRECTE	14 090 632 399	15 246 411 916	14 225 225 000	14 225 225 000	15 616 329 783	15 611 846 031	-1 386 621 031
991 03 / OPERATIONS DIVERSES	0	0	0	241 950 968	0	0	241 950 968
002 - Résultat de fonctionnement reporté				(241 950 968)			(241 950 968)
Total	29 087 512 402	30 025 089 132	31 858 765 907	34 541 518 702	34 596 773 783	34 538 649 688	2 869 014
Dépenses	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagement	CA 2017	Ecart BM/CA
96702 / EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	3 884 823 074	3 770 475 164	4 000 000 000	4 691 950 968	4 340 428 917	4 340 027 162	351 923 806
Dépenses de fonctionnement courant	(23 087 667)	(28 420 705)	(0)	(0)	(4 312 289 179)	(4 311 887 424)	-(4 311 887 424)
Aides à caractère économique	(3 861 735 407)	(3 742 054 459)	(4 000 000 000)	(4 691 950 968)	(28 139 738)	(28 139 738)	(4 663 811 230)
97102 / SOLIDARITE	26 432 125 099	26 244 711 442	27 858 765 907	29 849 567 734	29 849 567 734	29 849 567 734	0
Subvention RSPF	(26 432 125 099)	(26 244 711 442)	(27 858 765 907)	(29 849 567 734)	(29 849 567 734)	(29 849 567 734)	(0)
Total	30 316 948 173	30 015 186 606	31 858 765 907	34 541 518 702	34 189 996 651	34 189 594 896	351 923 806
Résultat N	-1 229 435 771	9 902 526	0	0	406 777 132	349 054 792	-349 054 792
Résultat 31/12/N-1	1 475 758 086	246 322 315				256 224 841	
Résultat cumulé	246 322 315	256 224 841				605 279 633	

2) FADES (Fonds d'Amortissement pour le Déficit Social)

Le FADES est un compte d'affectation spéciale créé par délibération n° 2011-7 APF du 21 février 2011. Il a pour finalité l'apurement du déficit cumulé au 31 décembre 2010 arrêté à 14.768.671.338 XPF de la branche maladie du régime général des salariés (RGS), dans les conditions définies par la loi de pays n° 2011-12 du 7 avril 2011 relative à la prise en charge et aux mesures de résorption du déficit cumulé de l'assurance maladie du régime général des salariés.

La Polynésie française s'est engagée à verser sur une période de 19 années au régime général des salariés, une somme annuelle d'au plus 800 millions XPF.

Au 31 décembre 2017, le montant cumulé du déficit s'élève à 9,269 milliards XPF soit 11,58 annuités restantes à payer.

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Titres	CA 2017	Ecart BM/CA
967 01 / TRAVAIL	0	0	800 000 000	800 000 000	0		800 000 000
Autres produits exceptionnels							0
991 03 / OPERATIONS DIVERSES	800 000 000	800 000 000	0	0	800 000 000	800 000 000	-800 000 000
Produits exceptionnels divers							
Total	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	0
Dépenses	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagement	CA 2017	Ecart BM/CA
967 01 / TRAVAIL	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	0
Subvention RGS							
Total	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	800 000 000	0
Résultat N	0	0	0	0	0	0	0
Résultat cumulé	0	0				0	

11.4.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)

OPERATEUR : CHPF							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions de fonctionnement	(311 200 000)	(300 308 000)	(345 000 000)	(345 000 000)	(345 000 000)	(345 000 000)	(0)
TOTAL	311 200 000	300 308 000	345 000 000	345 000 000	345 000 000	345 000 000	0

Créé par délibération n° 83-181 du 4 novembre 1983, le CHPF est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre en charge de la santé.

Il dispose d'un budget général au titre des soins hospitaliers MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique) et de six budgets annexes :

- Budget annexe du département Psychiatrique ;
- Budget annexe du centre de transfusion sanguine ;
- Budget annexe du service d'aide médicale urgente et centre d'enseignement des soins d'urgence ;
- Budget annexe de l'école des sages-femmes ;
- Budget annexe de l'hôtel des familles ;
- Budget annexe des unités de consultations et de soins ambulatoires.

Au titre de l'exercice 2017, le CHPF a bénéficié de 345 millions XPF de subventions de la Polynésie française répartis comme suit :

- Psychiatrie et pédopsychiatrie 114 millions XPF ;
- SAMU/CESU 191 millions XPF ;
- Centre de transfusion sanguine 30 millions XPF ;
- Réseau inter-îles 10 millions XPF.

Au titre de l'exercice 2016, la subvention de fonctionnement versée concernait :

- La Psychiatrie et la pédopsychiatrie 82 millions XPF ;
- Le Centre de transfusion sanguine 30 millions XPF ;
- Le SAMU/CESU 187 millions XPF.

2) **Institut Louis MALARDE (ILM)**

L'Institut Louis-Malardé (ILM) est un établissement public territorial à caractère industriel et commercial.

OPERATEUR : ILM							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention exceptionnelle PDV 2016		(53 000 000)					(0)
TOTAL	0	53 000 000	0	0	0	0	0

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(0)	(13 852 535)	(18 090 219)	(18 090 219)	(0)	(0)	(18 090 219)
TOTAL	0	13 852 535	18 090 219	18 090 219	0	0	18 090 219

11.5 Programme Santé publique – Prévention

11.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 149 du PAP 2017.

11.5.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	557 662 943	668 764 797	655 867 961	780 993 656	662 721 548	650 385 037	130 608 619
Aides à la personne <i>Analyse médicale - programme de prévention</i>	0	0	0	0	1 645 000	1 645 000	-1 645 000
Subventions <i>EPIC ILM Autres DrPrivé</i>	356 200 000 (350 000 000) (6 200 000)	355 470 000 (350 000 000) (5 470 000)	422 388 400 (400 000 000) (22 388 400)	522 388 400 (500 000 000) (22 388 400)	508 292 750 (500 000 000) (8 292 750)	506 792 750 (500 000 000) (6 792 750)	15 595 650 (0) (15 595 650)
TOTAL	913 862 943	1 024 234 797	1 078 256 361	1 303 382 056	1 172 659 298	1 158 822 787	144 559 269

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	5 720 908	472 557 417	1 252 348 217	1 252 373 157	374 111 580	373 404 250	878 968 907
TOTAL	5 720 908	472 557 417	1 252 348 217	1 252 373 157	374 111 580	373 404 250	878 968 907

En section de fonctionnement

Les dépenses du programme sont en augmentation de + 13,14 % par rapport à 2016.

Les dépenses de fonctionnement courant se maintiennent à leur niveau de 2016 et représentent 56,12 % des dépenses globales. Les dépenses d'intervention concernent principalement la subvention de fonctionnement à l'Institut Malardé à hauteur de 500 millions XPF en 2017 contre 350 millions XPF en 2016.

En section d'investissement

Les dépenses sont en diminution de – 20,98 % par rapport à 2016.

Le taux d'exécution est faible et s'élève à 29,81 %.

Ces faibles réalisations sont essentiellement liées au retard du de pôle de santé mentale.

11.5.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
910/970 02 - SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	422 388 400	500 000 000	500 000 000	77 611 600	
<i>élaboration du schéma de prévention du surpoids et de l'obésité</i>	0	0	0	0	en interne
<i>poursuite des programmes de prévention sur les autres thématiques que sont notamment la lutte contre la toxicomanie ou encore les maladies émergentes ou réémergentes</i>	0	0	0	0	
Opérateurs					
<i>ILM</i>	400 000 000	500 000 000	500 000 000	100 000 000	subvention exceptionnelle
<i>Association des diabétiques</i>	22 388 400	0	0	-22 388 400	Suppression de la maison du diabétique depuis 2 ans

11.5.4 Bilan de la performance

1) Objectif 1 : Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité

La priorité reste la lutte contre le surpoids et l'obésité avec un objectif de diminution significative de la prévalence du surpoids et de l'obésité à l'horizon 2025.

Objectif n° 1 – Prioriser les actions de prévention sur la lutte contre surpoids et l'obésité							
	Unité	2014	2015	2016	2016	2017	2025
		Réalisé	Réalisé	PAP 2016	Réalisé	Cible	Cible
1.1 – Prévalence du surpoids dans la population	%	70%	70%	70%		70%	40%
1.2 – Prévalence de l'obésité dans la population	%	40%	40%	40%		40%	10%

Comme indiqué supra, le gouvernement a élaboré en 2017 un schéma de prévention sanitaire 2018-2022 ambitieux. L'adoption de ce schéma de prévention s'avère indispensable pour la Polynésie française compte tenu des causes principales de décès constituées par les maladies liées au mode de vie et à des comportements modifiables.

11.5.5 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Institut Louis MALARDE (ILM)

OPERATEUR : ILM							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(350 000 000)	(350 000 000)	(400 000 000)	(500 000 000)	(500 000 000)	(500 000 000)	(0)
TOTAL	350 000 000	350 000 000	400 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	0

11.6 Programme Veille et Sécurité sanitaire

11.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 150 du PAP 2017.

11.6.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	175 281 964	156 170 216	170 348 618	174 348 618	140 718 688	124 195 610	50 153 008
TOTAL	175 281 964	156 170 216	170 348 618	174 348 618	140 718 688	124 195 610	50 153 008

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	4 881 085	0	0	0	0	0	0
Subvention aux Ets publics ILM	120 730 831	9 191 969	11 141 429	10 838 979	10 838 979	10 838 979	0
TOTAL	125 611 916	9 191 969	11 141 429	10 838 979	10 838 979	10 838 979	0

En section de fonctionnement

Les dépenses du programme sont en diminution de – 20,47 % par rapport à 2016.

Elles concernent essentiellement les dépenses de fonctionnement courant du bureau de veille et de sécurité sanitaire ainsi que le centre d'hygiène et de salubrité publique.

En section d'investissement

Les dépenses concernent essentiellement le versement du solde de la subvention relative à l'acquisition du laboratoire de sécurité de niveau 3.

11.6.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
910/970 03 - VEILLE ET SECURITE SANITAIRES	0	0	0	0	en interne en interne
contrôles de répression des fraudes (information , protection du consommateur et loyauté des trans	0	0	0	0	
renforcer la veille de sécurité alimentaire et sanitaire Opérateur ILM	0	0	0	0	

11.6.4 Bilan de la performance

1) Objectif 1 : Contrôle de l'application des règles de protection du consommateur et du respect de la loyauté des transactions

Objectif n°1 – Contrôles de « Répression des Fraudes » (Information, Protection du consommateur et Loyauté des transactions)								
Aménager et contrôler l'application des règles de protection du consommateur et de respect de la loyauté des transactions								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Elaboration réglementaire (*)	NB			5	1		5	
Indicateur 1.2 – Rappels à la réglementation	NB	67	69	40	39	56		
Indicateur 1.3 – Autres correspondances	NB	65	153	77	76	111		
Indicateur 1.4 – Procès-verbaux transmis au Procureur de la République	NB	7	7	14	12	4		
Indicateur 1.5 – Contrôles Répression Fraudes	NB	697	573	385	383	255		
Indicateur 1.6 – Avis et contrôles conformité / normes	NB	112	74	56	54	107		
Indicateur 1.7 – Prélèvements	NB	31	33	10	7	6		
Indicateur 1.8 – Audiences du Tribunal	NB	-	9	10	8	3		
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes. Autres commentaires : (*) La cellule CRF soumet des propositions d'élaboration de texte réglementaire (ex. compléments alimentaires).								

2) Objectif 2 : Prévenir et réduire les risques dans le domaine de la sécurité alimentaire et sanitaire

Objectif n°2 – Renforcer la Veille de sécurité alimentaire et sanitaire								
Prévenir et réduire les risques dans le domaine de la sécurité alimentaire et sanitaire								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 – Production réglementaire	NB	1	2	3			4	
Indicateur 2.2 – Elaboration réglementaire (*)	NB							
Indicateur 2.3 – Rappels à la réglementation aux usagers	NB							
Indicateur 2.4 – Etablissements Contrôlés	NB	10				283		
Indicateur 2.5 – Produits contrôlés	NB	3 000				ND		
Indicateur 2.6 - Prélèvements	NB	11		25		168	25	
Indicateur 2.7 – % d'alertes internationales couvertes localement	%	100,0%		100,0%		100,0%		
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes. Autres commentaires :								

(*) La cellule CRF contribue en partenariat avec le CHSP et le SDR au projet de texte abrogeant les dispositions de l'arrêté n°1119 CM du 09 octobre 2006 relatif aux durées maximales de conservation de certaines denrées alimentaires animales ou d'origine animale.

11.6.5 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Institut Louis MALARDE (ILM)

OPERATEUR : ILM							
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(120 730 831)	(9 191 969)	(11 141 429)	(10 838 979)	(10 838 979)	(10 838 979)	(0)
TOTAL	120 730 831	9 191 969	11 141 429	10 838 979	10 838 979	10 838 979	0

12. MISSION VIE SOCIALE

Cette mission regroupe les programmes Protection de l'enfance, Solidarité, Cohésion sociale, Accès au logement, Jeunesse, Sports.

12.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 152 à 157 du PAP 2017.

12.2 Bilan stratégique de la mission

Les interventions sociales en faveur des personnes et des familles portent sur des problématiques diverses et récurrentes.

D'un constat général, les phénomènes de précarisation touchent de nombreuses familles polynésiennes vivant en dessous du seuil de pauvreté (48 720 XPF pour une personne). Les effets sur la vie familiale les contraignent à recourir aux aides sociales. La solidarité familiale n'a parfois plus la même résonance dans les foyers surtout en zone urbaine où tout est monnayé et la cohabitation n'est acceptée que si le partage des charges est régulière et constante.

La perte de l'activité professionnelle entraîne un manque de ressources, une réduction ou une perte du pouvoir d'achat, des difficultés d'accès à un logement décent... Cette situation est souvent source de déstabilisation et est de nature à générer des effets « dramatiques » au sein des ménages : conflits conjugaux, délinquance, promiscuité, pertes des repères et de l'estime de soi, changements des habitudes et des projets de vie, passage à l'acte sur tiers ou violences intra familiales.

Ces situations sociales et économiques impactent forcément, et de manière forte, les relations au sein de la famille (entre parents, entre parents et enfants). Les tensions relationnelles déjà présentes au sein des ménages s'exacerbent autour de ces diverses difficultés où s'ajoutent des sentiments de dévalorisation et d'exclusion.

Les signalements de violences conjugales, de carences éducatives, affectives et de soins, de consommation de cannabis, d'alcoolisation, de vols, de maltraitance s'accroissent.

Face à cet état des familles en grande difficulté, le Gouvernement poursuit son action en privilégiant l'accompagnement des personnes et des familles connaissant des difficultés sociales afin qu'elles retrouvent leur autonomie et assurent leur insertion et leur développement.

Parallèlement, le gouvernement mis en place des mesures de réorganisation des principaux services concernés (DSFE et CPS) avec pour objectif constant l'amélioration du service aux usagers. Figure notamment parmi celles-ci, la centralisation à la CPS des admissions et des renouvellements des usagers au régime de solidarité fait depuis avril 2018. Jusqu'en 2017, la Direction de la Solidarité, de la Famille et de l'Egalité était chargée de l'instruction des nouvelles demandes alors que la Caisse de Prévoyance Sociale instruisait les demandes de renouvellement.

La création d'un guichet unique des aides sociales à la Direction des affaires sociales est une mesure concrète qui permettra aux usagers d'avoir un seul et même interlocuteur. En effet, jusqu'en 2017, en fonction du régime d'appartenance, les personnes étaient orientées soit vers la CPS, soit vers la Direction de la Solidarité, de la Famille et de l'Egalité avec des types d'aides et des niveaux d'aides qui différaient d'un régime à l'autre. A compter de 2018, la gestion des aides sociales sera entièrement confiée à la Direction de la Solidarité, de la Famille et de l'Egalité.

La mise en place d'une seconde session de formation commandée par la Polynésie française à l'école nationale de la Croix-Rouge et l'organisation prévue de concours au terme de la formation doit permettre à la Polynésie française de se doter de ressources humaines qualifiées. Ces actions doivent également être accompagnées par des gains de productivité des effectifs actuels via notamment la création de dispositif novateur (exemple : la dématérialisation des aides sociales).

12.3 Crédits budgétaires de la mission

12.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

911/971 - VIE SOCIALE			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Protection de l'enfance	962 02	Dépenses de personnel	417 504 470	425 151 716	405 287 000	415 757 000	426 526 720	428 489 356	-12 732 356
	971 01	Dépenses de fonctionnement	292 936 440	317 091 256	318 500 000	318 591 895	318 588 202	315 801 008	2 790 887
	911 01	Dépenses d'investissement							
			710 440 910	742 242 972	723 787 000	734 348 895	745 114 922	744 290 364	-9 941 469
Solidarité	962 02	Dépenses de personnel	170 333 794	181 197 374	168 179 000	173 414 000	185 561 384	189 139 711	-15 725 711
	971 02	Dépenses de fonctionnement	979 689 406	975 390 948	982 000 000	2 740 351 400	2 832 106 635	2 797 753 812	-57 402 412
	911 02	Dépenses d'investissement	40 216 210	0	2 595 436	2 595 436	379 146	379 146	2 216 290
			1 190 239 410	1 156 588 322	1 152 774 436	2 916 360 836	3 018 047 165	2 987 272 669	-70 911 833
Cohésion sociale	962 02	Dépenses de personnel	637 923 504	649 863 722	639 847 000	650 317 000	670 902 679	674 219 721	-23 902 721
	971 03	Dépenses de fonctionnement	1 620 967 466	1 761 512 254	1 786 154 029	1 858 544 559	1 824 133 189	1 788 844 050	69 700 509
	911 03	Dépenses d'investissement	29 488 708	18 163 551	27 970 856	27 970 856	16 926 164	16 926 164	11 044 692
			2 288 379 678	2 429 539 527	2 453 971 885	2 536 832 415	2 511 962 032	2 479 989 935	56 842 480
Accès au logement	962 02	Dépenses de personnel	8 198 520	8 234 604	8 235 000	8 235 000	8 248 116	8 248 116	-13 116
	971 04	Dépenses de fonctionnement	648 555 980	671 314 588	1 096 000 000	1 096 000 000	729 632 260	729 632 260	366 367 740
	911 04	Dépenses d'investissement							
			656 754 500	679 549 192	1 104 235 000	1 104 235 000	737 880 376	737 880 376	366 354 624
Jeunesse	962 02	Dépenses de personnel	165 108 981	170 434 468	191 788 000	191 788 000	162 964 997	163 786 343	28 001 657
	971 05	Dépenses de fonctionnement	124 756 619	93 983 438	108 289 993	111 945 366	110 590 049	105 406 763	6 538 603
	911 05	Dépenses d'investissement	3 597 056	2 746 130	20 000 000	20 000 000	5 400 000	5 400 000	14 600 000
			293 462 656	267 164 036	320 077 993	323 733 366	278 955 046	274 593 106	49 140 260
Sports	962 02	Dépenses de personnel	193 037 933	179 440 372	185 896 000	188 001 000	211 929 096	212 338 247	-24 337 247
	971 06	Dépenses de fonctionnement	950 326 504	971 824 579	843 734 349	975 742 237	878 335 349	859 975 492	115 766 745
	911 06	Dépenses d'investissement	80 505 395	122 243 881	812 246 611	913 748 969	460 637 846	460 637 846	453 111 123
			1 223 869 832	1 273 508 832	1 841 876 960	2 077 492 206	1 550 902 291	1 532 951 585	544 540 621
Total			6 363 146 986	6 548 592 881	7 596 723 274	9 693 002 718	8 842 861 832	8 756 978 035	936 024 683

Pour l'exercice 2017, les dépenses globales de la mission VIE SOCIALE ont été budgétées à hauteur de 9.693 milliards XPF : 16,79 % du budget ont été consacrés aux dépenses de personnel (1.628 milliard XPF) tandis que les dépenses de fonctionnement (7.101 milliards XPF) et les dépenses d'investissement (964 millions XPF) ont représenté respectivement 73,26 % et 9,94% de l'enveloppe budgétaire.

Les dépenses globales exécutées sont en nette augmentation de + 33,72 % par rapport à 2016. Cette augmentation est principalement expliquée le versement complémentaire d'une subvention au régime de solidarité à hauteur de + 1.6 milliard XPF pour l'apurement du déficit cumulé du régime.

Les taux d'exécution sont de 102,94 % pour les dépenses de personnel, 92,90 % pour les dépenses de fonctionnement et de 50,10% pour les dépenses d'investissement.

12.4 Programme Protection de l'enfance

12.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 157 du PAP 2017.

12.4.2 Bilan stratégique du programme

Le programme Protection de l'enfance concerne pour l'essentiel les missions dévolues à la Direction de la Solidarité, de la Famille et de l'Egalité en matière d'Aide Sociale à l'Enfance et au Fare Tamahau. Ces missions s'exécutent dans le cadre administratif et s'articulent notamment autour de la mise en œuvre des orientations de l'action sociale en matière de protection de l'Enfance, de la coordination et la promotion de ces actions en relation avec la Justice, le dispositif socio-éducatif, les associations et services œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et la restructuration et le soutien des liens parents-enfants dans le cadre de l'autorité parentale.

12.4.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	15 936 440	17 091 256	18 500 000	18 591 895	18 588 202	15 801 008	2 790 887
Subvention <i>Fare Tama Hau (FTH)</i>	277 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	0
TOTAL	292 936 440	317 091 256	318 500 000	318 591 895	318 588 202	315 801 008	2 790 887

En section de fonctionnement

Les dépenses du programme sont quasi-stables par rapport à 2016.

Elles concernent essentiellement les dépenses de fonctionnement courant de la direction de la Solidarité, de la Famille et de l'Egalité ainsi que la subvention de fonctionnement du Fare TAMA HAU.

12.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
911/971 01 - PROTECTION DE L'ENFANCE	300 000 000	300 000 000	300 000 000	0	dans le budget FTH
Les maisons de l'enfance					
Subventions & Opérateurs					
Fare Tama HAU	300 000 000	300 000 000	300 000 000	0	

12.4.5 Bilan de la performance

Les mesures de protection :

Objectif n° 1 - Réduire le nombre de mesures d'assistance éducative							
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 05/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)
Indicateur 1.1 - Mesures d'assistance éducative	Nb	2321	2266	2200	2200	2031	2000
Indicateur 2.2 - Nombre moyen de mesures par travailleur social	Nb	55	60	50	50	66	50
Indicateur 2.3 - Nombre de mesures nouvelles ouverte	Nb	442	237	350	300	292	290
Sources des données : Direction de la Solidarité, de la Famille et de l'Egalité							
Mode de calcul des indicateurs :							
Indicateur 1.1 - recensement de l'ensemble des mesures d'assistance éducative au 31/12							
Indicateur 1.2 - répartition du total des mesures d'assistance pour l'ensemble des travailleurs sociaux de la DSFE							
Indicateur 1.3 - recensement des mesures d'assistance éducative ouvertes dans l'exercice							

Depuis 2015, l'évolution des mesures d'assistance éducative (AE) se maintient en courbe décroissante, un plus grand nombre de main-levées et une baisse significative des nouvelles mesures pouvant expliquer cela (476 main levées pour 292 ouvertures d'AE). L'arrivée des deux nouveaux juges des enfants a quelque peu modifié le fonctionnement en ce sens que ces magistrats lèvent plus aisément les mesures à la majorité du jeune sous AE.

Les signalements :

Cadre d'intervention	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Informations préoccupantes	1 324	1 207	895	1 349	945	1 140	794	1104

De manière générale, dans l'analyse de l'évolution des informations préoccupantes (IP) et des signalements sur les dernières années, nous retrouvons les mêmes paramètres :

- Le nombre d'IP et signalements reçus à la cellule signalements tournent autour de plus ou moins 1 000 par an. En 2017 : 1104 IP et signalements ont été enregistrés
- Les filles sont majoritairement signalées (53%)
- Les deux principaux motifs de signalement restent les négligences lourdes (18%) et la maltraitance physique (14%)
- Les principaux signalants sont l'Education (44%), la Justice (17%) et la Santé (18%)

Les placements :

Le nombre de mineurs placés reste stable, autour de 46% et se répartit selon le mode d'accueil :

- en famille « fetii » : 425

- en famille Tiers : 231
- chez un accueillant familial : 88
- en établissement socio-éducatif : 172

Les dossiers d'adoption :

Types de dossiers	2013	2014	2015	2016	2017
Passage obligé	59	26	24	25	39
DEAP en vue d'adoption	20	13	13	24	3
Adoption plénière	38	16	19	20	18
Adoption simple	32	25	18	23	14
Agrément	2+1 refus	7	2+1 refus	7 + 1 refus	4
Recherche d'origine	1	3	0	1	1

Les délégations de l'exercice de l'autorité parentale (DEAP) :

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nb DEAP jugées	158	130	104	126	150
Nb demandes de fin de DEAP	10	10	8	15	2
NB d'ordonnances	176	110	124	141	114
Nb enquêtes sociales demandées	284	220	245	315	220
Nb d'enfants concernés	176	110	130	157	220

En 2017, les DEAP simples concernent 220 mineurs, majoritairement des garçons (52%) et dans la tranche d'âge allant de 0 à 2 ans (+ 37%). Plus de 53% des enquêtes sociales ont été réalisées : les ordonnances de DEAP ne sont pas considérées comme des interventions prioritaires parmi la masse de travail des travailleurs sociaux. Cette année, les circonscriptions de Faaa et Papeete-Australes reçoivent le grand nombre d'ordonnances.

L'administrateur *ad hoc* :

Au cours de l'année 2017, 44 mineurs victimes dont 28 garçons ont été représentés par l'administrateur *ad hoc*. Les agressions sexuelles et les violences sur mineur de 15 ans restent les principaux motifs de poursuite pénale. Le travail administratif occupe une grande partie de ses tâches, principalement l'ouverture de nouveaux dossiers et la gestion des comptes bancaires bloqués en faveur des mineurs victimes jusqu'à leur majorité.

12.4.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Le FARE TAMA HAU

Créé par délibération n° 2004-28 APF du 12 février 2004, le FARE TAMA HAU est établissement public administratif placé sous *la tutelle du ministre en charge de la solidarité*.

Il intervient particulièrement dans le cadre des missions qui lui sont dévolues sur la restructuration et le soutien des liens parents-enfants dans le cadre de l'autorité parentale. Il dispose à ce titre d'une subvention de fonctionnement du Pays à hauteur de 300 millions XPF.

OPERATEUR : FTH							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(277 000 000)	(300 000 000)	(300 000 000)	(300 000 000)	(300 000 000)	(300 000 000)	(0)
TOTAL	277 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	0

12.5 Programme Solidarité

12.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 159 du PAP 2017.

12.5.2 Bilan stratégique du programme

Au titre du programme Solidarité, l'année 2017 a été marquée par deux éléments significatifs :

- La gestion des intempéries du début d'année qui a mobilisé l'ensemble des services (DAS, OPH, DGAE) sur le premier semestre. A ce titre, les affaires sociales ont recensé 1929 familles sinistrées sur 17 communes de la Polynésie française ;
- La décision prise par le Gouvernement de résorber dès 2017 le déficit cumulé du régime de solidarité dans la perspective du projet de réforme de l'assurance-maladie et plus globalement celui de la réforme de la Protection Sociale Généralisée.

12.5.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	87 812 705	93 765 139	74 000 000	91 500 000	184 161 042	168 738 420	-77 238 420
Aides à la personne <i>Secours d'urgence ,Assistance judiciaire,...</i>	7 070 101	9 625 809	36 000 000	43 000 000	142 094 193	123 163 992	-80 163 992
Aides à caractère économique	0	0	0	100 000 000	0	0	100 000 000
Contributions <i>FELP</i>	200 000 000	200 000 000	200 000 000	1 832 806 600	1 832 806 600	1 832 806 600	0
Subventions <i>RNS EPA IIME</i>	684 806 600 (300 000 000) (384 806 600)	672 000 000 (300 000 000) (372 000 000)	672 000 000 (300 000 000) (372 000 000)	673 044 800 (301 044 800) (372 000 000)	673 044 800 (301 044 800) (372 000 000)	673 044 800 (301 044 800) (372 000 000)	0 (0) (0)
TOTAL	979 689 406	975 390 948	982 000 000	2 740 351 400	2 832 106 635	2 797 753 812	-57 402 412

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention aux Ets publics <i>IIME</i>	40 216 210	0	2 595 436	2 595 436	379 146	379 146	2 216 290
TOTAL	40 216 210	0	2 595 436	2 595 436	379 146	379 146	2 216 290

En section de fonctionnement

Les dépenses du programme sont en augmentation de + 186,83 % par rapport à 2016.

Les principales augmentations concernent :

- Le dispositif d'aides en rééquipements électroménagers suite aux intempéries du premier trimestre 2017 soit près de 163 millions XPF d'aides octroyées à 1929 foyers
- La contribution supplémentaire du Pays au FELP de 1.632 milliard XPF au titre de l'apurement du déficit cumulé du régime de solidarité

En section d'investissement

Les dépenses du programme concernent le solde d'une subvention d'investissement à l'Institut d'Insertion Médico-Educatif pour des travaux sur bâtiments.

12.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
911/971 02 - SOLIDARITE	708 000 000	2485851400	2455851400	1747851400	
<i>FELP : RSPF actions de solidarité</i>	0	32 806 600	32 806 600	32 806 600	Remboursement débours FAS Aide en rééquipement
<i>Aides à la personne</i>	36 000 000	180 000 000	150 000 000	114 000 000	
<i>Apurement déficit cumulé RSPF</i>	0	1 600 000 000	1 600 000 000	1 600 000 000	
Subventions & Opérateurs					
<i>Régime de protection sociale RNS</i>	300 000 000	301 044 800	301 044 800	1 044 800	PF du RNS + remboursement
<i>EPA- IIME</i>	372 000 000	372 000 000	372 000 000	0	

12.5.5 Bilan de la performance

L'expression de la solidarité se traduit par un accompagnement économique et social des familles en situation de vulnérabilité, confrontées à des situations de grande précarité, voire de grande pauvreté, avec un réel risque de perte de dignité et d'identité. Elle se préoccupe par ailleurs des personnes âgées en pertes d'autonomie et des personnes adultes handicapées.

Plusieurs formes d'aides interviennent pour soutenir les familles en proie à des difficultés majeures qui franchissent annuellement les portes des différents guichets, des antennes, des circonscriptions et du siège de la Direction de la Solidarité, de la Famille et de l'Egalité ou de la CPS pour demander de l'aide.

Améliorer le service aux usagers c'est avant répondre efficacement aux demandes. Plusieurs chantiers ont été ouverts dès janvier 2017 et certains ont abouti et permettra une mise en œuvre dès 2018. Il s'agit particulièrement de la création d'un guichet unique des aides sociales.

Vers la création d'un guichet unique des aides sociales

Des travaux aussi bien juridiques qu'opérationnels ont été menés afin d'assurer le transfert des aides sociales à la DAS sans distinction des régimes de protection sociale des usagers.

En effet, les usagers étaient renvoyés d'une structure à l'autre en fonction de leurs couvertures sociales tant pour leur affiliation que pour l'octroi des aides. Ces « aller-retour pour raison administrative » ont été relevés de nombreuses fois par les administrés, par le comité de suivi du RSPF et lors de la conférence de la Famille.

Pour unifier les pratiques relatives au traitement des dossiers au profit des usagers, une étude technique a été réalisée sur la faisabilité du transfert de l'admission (RSPF) à la CPS et du transfert des aides sociales à la DAS.

Vers la dématérialisation des aides sociales

Un second chantier important en cours d'étude par les services techniques des affaires sociales et de la Caisse de Prévoyance Sociale est celui de la dématérialisation des aides sociales. En effet, afin d'améliorer le circuit de traitement des aides sociales, la perspective de création d'un support digital dédié doit apporter à la fois un gain de productivité pour les services instructeurs et également une plus grande souplesse et une plus grande autonomie en faveur des bénéficiaires des aides et par conséquent un meilleur service aux usagers.

12.5.6 Bilan des comptes spéciaux

1) **Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté (FELP) – volet Solidarité**

Créé par délibération n°2013-58 APF du 13 juillet 2013, le « Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté » (FELP) a pour objet de favoriser l'accès à l'emploi et de soutenir les familles en situation de pauvreté. Il permet également d'assurer le financement du régime de solidarité de la Polynésie française.

Les ressources du fonds sont constituées d'impôts, des versements du budget général de la Polynésie française, des subventions de l'Etat, des dons et legs et des produits de participations.

Les dépenses du fonds sont constituées par les dispositifs d'aides d'accès à l'emploi et de lutte contre la pauvreté et des subventions au régime de solidarité de la Polynésie française.

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Titres	CA 2017	Ecart BM/CA
967 02 / EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	3 812 745 144	3 780 377 690	4 000 000 000	4 450 000 000	4 493 696 545	4 485 699 626	-35 699 626
967 03 / FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0	0	0	156 858	156 858	-156 858
971 02 / SOLIDARITE	1 631 980 906	1 273 985 680	1 631 980 907	3 622 782 734	3 622 782 732	3 622 782 732	2
Participations de l'Etat - Solidarité	(1 431 980 906)	(1 073 985 680)	(1 431 980 907)	(1 789 976 134)	(1 789 976 132)	(1 789 976 132)	2
Produits exceptionnels	(200 000 000)	(200 000 000)	(200 000 000)	(1 832 806 600)	(1 832 806 600)	(1 832 806 600)	0
990 01 / FISCALITE INDIRECTE	9 552 153 953	9 724 313 846	12 001 560 000	12 001 560 000	10 863 807 865	10 818 164 441	1 183 395 559
990 02 / FISCALITE DIRECTE	14 090 632 399	15 246 411 916	14 225 225 000	14 225 225 000	15 616 329 783	15 611 846 031	-1 386 621 031
991 03 / OPERATIONS DIVERSES	0	0	0	241 950 968	0	0	241 950 968
002 - Résultat de fonctionnement reporté				(241 950 968)			(241 950 968)
Total	29 087 512 402	30 025 089 132	31 858 765 907	34 541 518 702	34 596 773 783	34 538 649 688	2 869 014
Dépenses	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagement	CA 2017	Ecart BM/CA
96702 / EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	3 884 823 074	3 770 475 164	4 000 000 000	4 691 950 968	4 340 428 917	4 340 027 162	351 923 806
Dépenses de fonctionnement courant	(23 087 667)	(28 420 705)	(0)	(0)	(4 312 289 179)	(4 311 887 424)	-(4 311 887 424)
Aides à caractère économique	(3 861 735 407)	(3 742 054 459)	(4 000 000 000)	(4 691 950 968)	(28 139 738)	(28 139 738)	(4 663 811 230)
97102 / SOLIDARITE	26 432 125 099	26 244 711 442	27 858 765 907	29 849 567 734	29 849 567 734	29 849 567 734	0
Subvention RSPF	(26 432 125 099)	(26 244 711 442)	(27 858 765 907)	(29 849 567 734)	(29 849 567 734)	(29 849 567 734)	(0)
Total	30 316 948 173	30 015 186 606	31 858 765 907	34 541 518 702	34 189 996 651	34 189 594 896	351 923 806
Résultat N	-1 229 435 771	9 902 526	0	0	406 777 132	349 054 792	-349 054 792
Résultat 31/12/N-1	1 475 758 086	246 322 315				256 224 841	
Résultat cumulé	246 322 315	256 224 841				605 279 633	

Au titre du programme SOLIDARITE, le FELP permet le financement :

- des prestations familiales des ressortissants du régime,
- des subventions de fonctionnement aux établissements médico-sociaux ou sociaux-éducatifs,
- des aides octroyés dans le cadre du Fonds d'Action Sociale,
- des allocations aux handicapés.

	Budget 2017	Atterrissage 2017 (au 14/11/2017)
Prestations familiales	2 409 millions XPF	2 152 millions XPF
Subventions aux établissements	2 117 millions XPF	1 678 millions XPF
Fonds d'action Sociale	1 700 millions XPF	1526 millions XPF
Handicap	3 437 millions XPF	3 432 millions XPF

Focus sur le FAS-RSPF :

BUDGET 2017 DU FONDS D'ACTION SOCIALE
DU REGIME DE SOLIDARITE DE LA POLYNESIE FRANCAISE
TRANSFERT DES CREDITS FAS RSPF AU 31/12/2017

N° compte	Intitulé	Budget 2017 ATE2200 CM du 21/12/16	Budget modifié au 31/12/17	Mt engagé	NB.OD	NB.BC	% conso
	A - PRESTATIONS EN NATURE	901 300 000	921 300 000	785 577 699	15 176	48 459	85%
	1 - AIDES DE PREMIERE NECESSITE	210 000 000	296 500 000	285 231 732	10 944	36 591	96%
6571201	Aides alimentaires	150 000 000	215 000 000	211 142 713	5 315	21 906	
6571021	Aides vestimentaires divers	17 000 000	17 000 000	12 397 289	625	802	
6571022	Aides vestimentaires EVASAN	8 000 000	7 500 000	6 111 963	100	186	
6573107	Aides en produits d'hygiène et d'entretien	35 000 000	57 000 000	55 579 767	4 904	13 697	
	2 - SANTE	16 000 000	16 500 000	8 314 460	178	253	50%
6571011	Pharmaceutiques	2 000 000	2 000 000	383 699	25	29	
6571012	Alèses et couchés	2 000 000	2 000 000	1 434 105	33	82	
6571101	Prothèses	8 000 000	6 500 000	3 333 852	71	77	
6572041	Auxiliaires médicaux	4 000 000	6 000 000	3 162 804	49	65	
	3 - HABITAT ET LOGEMENT	27 000 000	37 300 000	31 114 091	638	888	83%
6571700	Aide à l'amélioration des conditions d'habitat	11 000 000	6 000 000	2 017 604	5	5	
6572101	Loyers	6 000 000	5 500 000	4 295 504	26	84	
6572102	Equipements ménagers ou mobilier ou literies	9 000 000	24 800 000	24 209 671	587	777	
6572104	Energie	1 000 000	1 000 000	591 312	20	22	
	4 - AIDES A L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT	191 800 000	186 800 000	131 735 893	2 365	4 162	71%
6572021	Crèches garderies	40 000 000	40 000 000	32 211 200	145	807	
6572022	Foyers	7 500 000	7 500 000	5 110 604	43	234	
6572023	Nounous	1 000 000	500 000	0	0	0	
6573201	Bourses de vacances	135 000 000	135 000 000	93 294 461	2 138	3 054	
6573101	Divers frais de scolarité	600 000	600 000	550 280	16	20	
6573102	Cantines scolaires	600 000	600 000	98 360	3	8	
6573103	Fournitures scolaires	600 000	600 000	127 988	10	11	
6573105	Séjours linguistiques FAPELEC	1 500 000	0	0	0	0	
6573106	Activités périscolaire	5 000 000	2 000 000	343 000	10	28	
	5 - AUTRES AIDES AUX FAMILLES	21 500 000	19 200 000	14 108 843	500	637	73%
6571301	Frais de transport inter îles	4 000 000	5 200 000	4 729 524	99	172	
6571302	Frais de transport hors polynésie	2 000 000	800 000	597 512	4	4	
6571303	Frais de transport en commun	500 000	1 000 000	823 969	46	62	
6572103	Aides en matériaux de construction	2 000 000	1 200 000	958 396	15	15	
6572111	Aides à l'insertion	5 000 000	3 000 000	2 093 629	70	74	
6572301	Bourses de formation animateurs	5 000 000	5 000 000	2 021 000	168	190	
6572401	Aides diverses	3 000 000	3 000 000	2 884 813	98	120	
	6 - PROTECTION DES PUBLICS VULNERABLES	435 000 000	365 000 000	315 072 680	551	5 928	86%
6572035	Placement enfants en familles Tiers ou Fetiï	126 000 000	126 000 000	97 031 066	229	2 806	
6572036	Accueillants familiaux (enfants et adultes)	126 000 000	126 000 000	119 499 224	157	1 514	
6572032	Placement personnes âgées	10 000 000	10 000 000	5 104 278	11	104	
6572033	Hébergement personnes âgées (Fare matahiapo)	5 000 000	5 000 000	4 741 992	10	104	
6572011	Tierces personnes	108 000 000	38 000 000	33 263 858	43	376	
6572031	Placement Adultes handicapées	60 000 000	60 000 000	55 432 262	101	1 024	
	B - PRESTATIONS EN ESPECES	37 000 000	13 000 000	7 357 006	15	30	57%
657174	Soutien aux familles en difficulté	31 000 000	7 000 000	2 038 416	15	30	
CPS	Prestations en espèces (RPSMR)	6 000 000	6 000 000	5 318 590			
CPS	C - PARTICIPATION AUX CANTINES SCOLAIRES (gérées par la CPS)	600 000 000	600 000 000	561 023 373	12 333	12 333	94%
	D - Programmes d'action sociale	165 000 000	165 000 000	156 171 396	16	51	95%
6573401	Insertion des familles	54 000 000	54 000 000	51 919 528	5	18	
6573402	Insertion des jeunes	63 000 000	63 000 000	59 345 318	6	15	
6573403	Insertion des personnes âgées	5 000 000	5 000 000	2 554 867	1	3	
6573405	Insertion des personnes handicapées	27 000 000	28 240 119	28 240 119	3	11	
6573406	Développement social local	16 000 000	14 759 881	14 111 564	1	4	
	E - Aides exceptionnelles et actions collectives	414 000 000	418 000 000	394 852 800	1 213	1 536	94%
	1 - AIDES EXCEPTIONNELLES	50 000 000	50 000 000	32 750 834	1 210	1 485	66%
6571021	Aides vestimentaires divers	6 000 000	7 800 000	7 779 559	275	286	
6571201	Aides alimentaires	22 000 000	14 200 000	6 944 486	312	326	
6572102	Equipements ménagers ou mobilier ou literies	0	11 000 000	10 644 028	282	482	
6572401	Aides diverses	16 000 000	11 000 000	4 528 547	55	96	
6573107	Aides en produits d'hygiène et d'entretien	6 000 000	6 000 000	2 854 214	286	295	
	2 - ACTIONS COLLECTIVES	4 000 000	8 000 000	4 198 888	3	51	52%
6571201	Aides alimentaires	1 500 000	1 349 731	579 536	1	25	
6572102	Equipements ménagers ou mobilier ou literies	0	0	0	0	0	
6572401	Aides diverses	2 500 000	6 477 181	3 615 817	1	25	
6573107	Aides en produits d'hygiène et d'entretien	0	173 088	3 535	1	1	
	3 - AIDES EXCEPTIONNELLES AUX ENFANTS SCOLARISES	360 000 000	360 000 000	357 903 078	16 061	0	99%
CPS	Aides exceptionnelles aux enfants scolarisés (délib 14- 2015/CG.RST du 24/11/2015)	360 000 000	360 000 000	357 903 078	16 061		
	Total général	2 117 300 000	2 117 300 000	1 904 982 274	44 814	62 409	90%

12.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Caisse de prévoyance sociale (CPS) / Régime des non salariés (RNS)

OPERATEUR : CPS/RNS							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(300 000 000)	(300 000 000)	(300 000 000)	(301 044 800)	(301 044 800)	(301 044 800)	(0)
TOTAL	300 000 000	300 000 000	300 000 000	301 044 800	301 044 800	301 044 800	0

La subvention au RNS concerne la prise en charge par le Pays des prestations familiales des ressortissants du régime.

2) L'institut d'insertion médico-éducatif (IIME)

OPERATEUR : IIME							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(384 806 600)	(372 000 000)	(372 000 000)	(372 000 000)	(372 000 000)	(372 000 000)	(0)
TOTAL	384 806 600	372 000 000	372 000 000	372 000 000	372 000 000	372 000 000	0

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(40 216 210)	(0)	(2 595 436)	(2 595 436)	(379 146)	(379 146)	(2 216 290)
TOTAL	40 216 210	0	2 595 436	2 595 436	379 146	379 146	2 216 290

12.6 Programme Cohésion sociale

12.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 160 à 162 du PAP 2017.

12.6.2 Bilan stratégique du programme

Le programme Cohésion sociale alloue des moyens publics à des secteurs connexes au bénéfice de la population polynésienne. Interagissent ainsi les ministères de l'Education, de la solidarité, de l'économie.

Ainsi, en premier lieu, des moyens publics sont consacrés à la politique en faveur de la citoyenneté.

En complément des dialogues avec les associations, l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF) et la Caisse de prévoyance sociale (CPS), le gouvernement a commandité en décembre 2014 une enquête concernant les 15-34 ans dont les conclusions décrivent des situations alarmantes.

Le Gouvernement entend apporter les solutions nécessaires à ces problématiques.

Pour y répondre aux besoins de la population, le Pays a souhaité que la politique de proximité soit coordonnée par les ministères susceptibles de toucher le maximum d'individus.

Les trois programmes cohésion sociale, jeunesse et sport et les acteurs qui les animent sont les instruments de la mise en oeuvre de cette politique en faveur de la citoyenneté.

En effet « être citoyen » c'est :

- appartenir à un groupe, donc être inclus mais aussi inclure, dans le respect de la loi et en exerçant son esprit critique,
- consommer en tenant compte de ce groupe c'est-à-dire être solidaire et respectueux de soi et de son environnement humain et matériel,
- participer à la réduction des dépenses de santé publique grâce, notamment, à la pratique d'une activité physique. La santé étant définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme

relevant des domaines physiologique, psychologique et sociale, toute pratique physique et sportive peut concourir au bien-être complet de l'individu.

- s'ouvrir à l'international pour vivre dans une communauté mondiale.

La promotion de cette citoyenneté en acte passe par des choix stratégiques organisés en objectifs et actions adaptés. Les enjeux de cohésion sociale et de santé publique sous-jacents appellent un fondement réglementaire, structurel et fonctionnel qu'il convient de mettre en œuvre de façon cohérente.

Les moyens pour y parvenir suivent des logiques de soutien et d'accompagnement au niveau :

- promotionnel ;
- éducatif ;
- financier ;
- des formations ;
- de la réinsertion sociale ;
- de l'insertion socio professionnelle et du rayonnement à l'intérieur et hors de nos frontières.

Le programme « cohésion sociale » ne s'adresse pas qu'aux jeunes. Toutefois ce public plus fragile s'il en est, demeure au cœur des préoccupations du pays car il constitue son avenir.

En 2012, l'Organisation mondiale de la Santé estimait à 1,3 million, le nombre de décès d'adolescents liés à la prise de substances illicites dans le monde. La Polynésie française n'échappe malheureusement pas à cette détresse constatée. En effet, chaque année, près de 60% des accidents mortels de la route sont dus à la prise de substances illicites.

Le dernier recensement de la population en Polynésie française dénombre 270 000 habitants. La jeunesse, définie jusqu'à 35 ans, compose près de 50 % de la population totale. Celle-ci est malheureusement impactée par un chômage important relevé par l'ISPF, en 2012, qui estimait à 1700 le nombre nécessaire de créations d'emploi ou de remplacements des départs à la retraite pour amortir l'arrivée des jeunes sur le marché du travail.

En fin 2014, les résultats des 2 enquêtes commandées respectivement auprès de l'UPJ et de la société privée ALVEA ont mis en exergue les principales préoccupations de près de 63 % des jeunes interrogés. Elles sont presque exclusivement d'ordre « économique ». Ces rapports soulignent également que :

- 18 % des personnes interrogées se trouvent en situation de précarité et déclarent avoir, dans les 12 derniers mois, « très souvent » ou « souvent » rencontré des difficultés pour payer des médicaments ainsi que le médecin ;
- 77 % des jeunes pensent que la société polynésienne ne leur fait pas confiance ;
- 58 % des jeunes attendent que l'on favorise et que l'on crée des emplois, et souhaitent que la formation soit davantage développée ;
- 50% des jeunes, non scolarisés, déclarent avoir un emploi ;
- 27% des jeunes, sans emplois, déclarent être actifs dans leurs recherches ;
- 23% des jeunes déclarent ne pas chercher ou ne plus avoir d'espoir.

C'est dans ce contexte difficile que le gouvernement veut apporter des réponses réalistes à cette jeunesse. C'est dans une dynamique interministérielle et multi-partenariale avec les communes, les associations, les confessions religieuses, que le gouvernement entend mener une politique de jeunesse et sportive cohérente et efficiente.

Le gouvernement souhaite, en effet, davantage s'appuyer sur l'éducation par le sport pour "canaliser l'énergie" des enfants, adolescents et jeunes adultes, notamment dans les quartiers difficiles, pour renforcer leur socialisation et développer chez eux des capacités utiles à une intégration professionnelle (respect des règles et des horaires, travail en équipe, intériorisation de l'effort).

D'autre part, les pouvoirs publics comptent également s'appuyer sur les formations et leurs contenus, et sur les projets innovants en communication ou événementiel, pour ouvrir le champ des possibles aux populations de notre Pays.

Dans le domaine de l'éducation, conformément à la délibération n° 79-18 du 29 janvier 1979 modifiée et pour tenir compte des crédits alloués au transport scolaire, cinq fréquences ont été fixées au titre de l'organisation du transport scolaire :

- journalière : pour les élèves résidents et scolarisés sur la même île (voie terrestre et maritime – élèves du Fenua aihere et de Rapa) ou scolarisés sur une autre île (Moorea, Tahaa - voie maritime) ;
- hebdomadaire : pour les élèves résidents de Moorea, Tahaa et Marquises inscrits en internat (par voies maritime et terrestre) ;
- mensuelle : pour les élèves résidents et inscrits dans un établissement scolaire du second degré (collèges et lycées) des îles sous le vent ;
- trimestrielle : pour les élèves scolarisés sur une autre île mais au sein d'un même archipel notamment – Australes, Marquises, Tuamotu/Gambier (voies aérienne et maritime) ;
- biannuelle : pour les élèves résidents des archipels autres que la Société et scolarisés notamment dans les lycées de Tahiti ou Raiatea au titre de la poursuite de leur cursus (voies aérienne et maritime).

Par ailleurs pour bénéficier du transport scolaire, l'élève doit obligatoirement :

- Etre domicilié à plus d'un kilomètre de l'établissement scolaire ;
- Etre scolarisé dans un établissement d'enseignement conformément à la carte des formations et à son secteur de recrutement ;
- Etablir une demande de transport adapté à la fréquence souhaitée ;

A noter que la préparation d'une rentrée scolaire au titre du transport scolaire s'effectue en deux temps, l'un pour l'ensemble des demandes parvenues au bureau des transports scolaires durant les vacances de juillet et l'autre, à l'ouverture des écoles et des établissements scolaires, ce qui représente respectivement 85% et 15% des demandes.

Les effectifs recensés au mois d'août 2017 s'élèvent à :

- Terrestre : 20 156 élèves, dont 14 967 des Îles du Vent ;
- Maritime : 1431 élèves ;
- Aérien : 1900 élèves ;

soit 23 487 demandes traitées.

Par rapport à l'année 2016, on note une augmentation de 1771 demandes traitées.

Sur les quatre dernières années, le nombre d'élèves transportés se décline comme suit :

	Aérien		Maritime		Terrestre	
2013/2014	<i>1er degré</i>	<i>2nd degré</i>	<i>1er degré</i>	<i>2nd degré</i>	<i>1er degré</i>	<i>2nd degré</i>
Iles-Du-Vent	4	1083	64	661	6 891	10 463
<i>Total IDV</i>	1087		725		17 354	
Iles-Sous-Le-Vent		212		368	2 588	1 974
<i>Total ISLV</i>	212		162		4 562	
Marquises	1	121	12	119	309	130
<i>Total Marquises</i>	122		131		439	
Australes		85	13	25	534	290
<i>Total Australes</i>	85		38		824	
Tuamotu-Gambier		540		145	121	144
<i>Total Tuamotu-Gambier</i>	540		63		265	
	5	2 041	89	1 318	10 443	13 001

Total par type de transport	2 046	1 407	23 444
TOTAL GENERAL	26 897		

	Aérien		Maritime		Terrestre	
2014/2015	<i>1er degré</i>	<i>2nd degré</i>	<i>1er degré</i>	<i>2nd degré</i>	<i>1er degré</i>	<i>2nd degré</i>
Iles-Du-Vent	0	30	55	575	6 505	10 623
<i>Total IDV</i>	30		630		17 128	
Iles-Sous-Le-Vent	0	309	0	400	2 481	1 910
<i>Total ISLV</i>	309		400		4 391	
Marquises	0	395	0	156	366	142
<i>Total Marquises</i>	395		156		508	
Australes	0	342	15	41	473	290
<i>Total Australes</i>	342		56		763	
Tuamotu-Gambier	0	979	0	174	96	209
<i>Total Tuamotu-Gambier</i>	979		174		305	
	0	2 055	70	1153	9921	13174
Total par type de transport	2 055		1 416		23 095	
TOTAL GENERAL	26 566					

EFFECTIFS 2015/2016

	Aérien		Maritime		Terrestre	
2015/2016	<i>1er degré</i>	<i>2nd degré</i>	<i>1er degré</i>	<i>2nd degré</i>	<i>1er degré</i>	<i>2nd degré</i>
Iles-Du-Vent	0	30	55	575	6 505	10 623
<i>Total IDV</i>	30		630		17 128	
Iles-Sous-Le-Vent	0	309	0	400	2 481	1 910
<i>Total ISLV</i>	309		400		4 391	
Marquises	0	395	0	156	366	142
<i>Total Marquises</i>	395		156		508	
Australes	0	342	15	40	473	290
<i>Total Australes</i>	342		56		763	
Tuamotu-Gambier	0	979	0	174	96	209
<i>Total Tuamotu-Gambier</i>	979		174		305	
	0	2 055	70	1152	9921	13174
Total par type de transport	2 055		1 415		23 095	
TOTAL GENERAL	26 565					

EFFECTIFS ELEVES TRANSPORTÉS

ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 (données à titre indicatif)

	Aérien		Maritime		Terrestre	
2016/2017	1er degré	2nd degré	1er degré	2nd degré	1er degré	2nd degré
Iles-Du-Vent	0	23	61	603	6 145	9 938
<i>Total IDV</i>	23		663		16 083	
Iles-Sous-Le-Vent	0	247	0	447	2 395	1 917
<i>Total ISLV</i>	247		447		4 312	
Marquises	0	373	0	163	389	146
<i>Total Marquises</i>	373		163		535	
Australes	0	364	11	51	503	282
<i>Total Australes</i>	364		62		785	
Tuamotu-Gambier	0	933	0	117	130	175
<i>Total Tuamotu-Gambier</i>	933		117		305	
	0	1940	72	1381	9 562	12 458
Total par type de transport	1 940		1 453		22 020	
TOTAL GENERAL	25 413					

Le transport scolaire est un dispositif d'accompagnement des familles, notamment celles dépourvues de moyens de transport, et participe grandement à améliorer la scolarisation des élèves. Il couvre environ 38 % de la population scolaire de la Polynésie française (public et privé).

Il est à préciser que la prise en charge est optimum sur l'aérien et le maritime en raison des coûts du transport, de lignes spécifiques au titre du transport scolaire (ex Reao/Rikitea) et du manque de dessertes régulières pour certaines îles.

Concernant le transport scolaire par voie terrestre, le dispositif couvre plus de 35 % de la population scolaire. Ce taux correspond à une volonté parentale.

Sur les objectifs à atteindre et notamment au travers du schéma directeur des transports interinsulaires, il s'agira d'améliorer les fréquences actuelles tout en maîtrisant les coûts, voire en diminuant les dépenses, en vue d'un meilleur épanouissement de l'élève qui, rappelons-le, retourne dans son île de résidence en fonction des rapatriements scolaires. (RAP PAP 2017, p. 39-43).

12.6.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	202 278 479	166 737 779	1 596 959 029	1 618 550 036	167 487 700	1 580 965 941	37 584 095
Aides à la personne	1 385 360 684 (1 353 353 955)	1 514 765 796 (1 484 730 328)	35 000 000 (0)	70 799 523 (35 799 523)	1 484 363 130 (1 447 863 130)	35 595 750 (0)	35 203 773 (35 799 523)
Transports scolaires (art 624) Mobilité des étudiants	(32 006 729)	(30 035 468)	(35 000 000)	(35 000 000)	(36 500 000)	(35 595 750)	-(595 750)
Subventions	33 328 303 (33 038 303)	80 008 679 (80 008 679)	154 195 000 (154 195 000)	169 195 000 (169 195 000)	172 282 359 (172 282 359)	172 282 359 (0)	-3 087 359 (0)
Autres ass. & organis dt privé (CIDFF, COLIAMH jeux des Marquises, FAEPF,....) Autres Organismes publics	(290 000)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
TOTAL	1 620 967 466	1 761 512 254	1 786 154 029	1 858 544 559	1 824 133 189	1 788 844 050	69 700 509

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	29 488 708	13 519 044	26 875 564	26 875 564	16 926 164	16 926 164	9 949 400
107.2016 - Mise aux normes, aménagement et équipement des Maisons de l'enfance - 2016	(0)	(8 325 775)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
291.2009 - Réaménagement et mises aux normes des foyers d'étudiants en métropole	(6 062 526)	(5 193 269)	(26 875 564)	(26 875 564)	(16 926 164)	(16 926 164)	(9 949 400)
Autres ...	(23 426 182)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Aides	(0)	(0)	1 095 292	1 095 292	0	0	1 095 292
Aide aux crèches et garderies							
Subvention	0	4 644 507	0	0	0	0	0
Crèches et garderies	(0)	(1 063 874)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Autres	(0)	(3 580 633)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
TOTAL	29 488 708	18 163 551	27 970 856	27 970 856	16 926 164	16 926 164	11 044 692

12.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/ Réalisé	
911/971 03 - COHESION SOCIALE	1 623 293 376	1 609 467 362	1 604 157 532	181 987 226	
Transports scolaires	1 343 698 376	1 416 934 238	1 416 934 238	73 235 862	Cette ligne ne prend en compte que le coût du transport (article 624)
Mobilité des étudiants	35 000 000	36 160 004	35 595 750	595 750	TTH
Subventions					
Centre info droits de la femme (CIDF)	25 000 000				
Association FAEPF	9 195 000	7 694 988	7 694 988	1 500 012	subventions aux associations d'étudiants de Polynésie française en France
autres associations	120 000 000	144 660 000	144 660 000	24 660 000	Montant inscrit : 120 000 000 F CFP Organisation des Jeux des Archipels 2017 Lors du lancement du projet, seuls 2 jeux devaient être organisés en 2017, les Jeux des TG et des Australes. Toutefois la disparité des îles composant l'archipel des TG et la difficulté de regrouper les athlètes pour sur une seule île a poussé le Pays à scinder ces jeux en 2 jeux distincts. Ainsi 3 jeux ont été organisés pour un montant de 139 400 000 F CFP répartis comme suit : TATAKOTO = 30 MF, RIMATARA = 56,1MF, MAKEMO = 53,3MF. Jeux ont été réalisés à 100% Toutefois, les crédits prévisionnels inscrits ayant été insuffisants, il a été procédé à un transfert de crédits du programme 97106 vers le 97103 à hauteur de 27 600 000 F CFP afin d'engager la subvention des Jeux de Makemo Par ailleurs d'autres projets spécifiques s'inscrivant dans le programme Cohésion ont été engagés à hauteur de 5 260 000 F CFP
Maintenir la cohésion sociale					
Développement des activités socio-éducatives, culturelles et sportives	5 400 000	4 018 132	3 838 477	1 561 523	L'inscription budgétaire figure au programme Jeunesse ci-dessous. 2 Promos sce civiques 20 engagés du 31/08/16 au 31/03/18 : 1 110 588 F CFP 20 engagés du 1/05/18 au 31/12/18 : 2 727 889 F CFP
Réalisation des jeux des archipels	80 000 000	0	0	80 000 000	Inscription erronée l'organisation des Jeux des Archipels est comprise dans les 120 000 000 F CFP cité supra
Subvention Investissements aux opérateurs					
Développement du dispositif existant de sites d'accueil des CVL en faveur des adolescents en particulier via la construction de centre de pleine nature	5 000 000	0	-4 565 921	434 079	5 000 000 FCFP correspond aux crédits de paiements dédié au financement de la construction et aménagement d'un site pour camps ados 'AP 335.2016). Faute de foncier adéquat: aucune avancée sur le projet, de ce fait un transfert de 4 565 921 F a été effectué en faveur de l'AP jeunesse. l'écart correspond au reliquat de crédits de 434 079 FCFP disponibles sur l'AP.

- action n°1 relative au développement du dispositif existant de sites d'accueil des CVL en faveur des adolescents en particulier via la construction de « centre de pleine nature, pour un montant en investissement de 5 millions XPF :

En 2017 et à l'instar de 2016, l'identification de terrains éligibles à la construction de structures d'accueil de mineurs n'a pu aboutir à des affectations. En effet, les sites étaient soit déjà affectés à d'autres services pour des projets visés (exemple du tourisme sur Moorea), soit non constructibles ou à dépoluer.

- action n°2 relative au développement des activités socio-éducatives, culturelles et sportives via le service civique pour un montant en fonctionnement de 5.4 millions XPF.

L'accès au Service civique a été encouragé aussi bien pour les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville que pour ceux habitant les communes rurales de Tahiti. Les missions assignées aux bénéficiaires et aux associations d'accueil ont but de formation de la jeunesse polynésienne. A ce titre, un suivi régulier est proposé par la DJS pour veiller aux conditions d'exercice de l'engagement des jeunes.

- action n°4 relative à la réalisation des Jeux des archipels pour un montant de 80 millions XPF.

Les crédits ont permis notamment la prise en charge par des comité organisateurs locaux des déplacements des populations même les plus éloignées, à l'instar de Rapa, de l'hébergement et des repas ainsi que de petits matériels nécessaires au bon fonctionnement des Jeux.

Si finalement 120 millions XPF ont été alloués à la cohésion sociale, les Jeux des Archipels mais également des opérations spécifiques d'associations aussi bien de Jeunesse que de Sport ont pu en bénéficier pour des actions souvent cofinancées par le contrat de ville ou la CPS ou des déplacements inter insulaires dans le cadre des centres d'accueil pour mineurs dans les archipels éloignés.

A ce titre, le gouvernement a saisi les parlementaires afin de faire valoir nos droits à l'Egalité réelle auprès du ministère des Outre-Mer notamment avec des Fonds comme le FEBECS.

Enfin, en matière de transports scolaires, l'augmentation de la dépense s'explique par le rapatriement supplémentaire instauré à l'occasion des vacances de novembre 2016 destiné collégiens des îles éloignées.

12.6.5 Bilan de la performance

La cohésion sociale est une compétence que le secteur « jeunesse et les sports » maîtrise en termes évènementiel, d'animation ou d'éducation à la citoyenneté au travers des loisirs éducatifs ou encore de la compétition.

Les Jeux des Archipels sont à ce titre des compétitions support du rassemblement des populations, véritables lieux de communication entre jeunes et moins jeunes éloignés géographiquement.

Le prétexte du sport et l'organisation associative comprenant des dirigeants, des officiels et des sportifs crée de l'activité et une activité durable car elle touche l'activité humaine pour peu que les relances et objectifs soient réguliers même si espacés temporellement.

La mission de service public du pays est donc, en 2017, totalement remplie avec une réalisation à 100% des crédits inscrits avec l'ajout une dotation complémentaire au collectif validé par l'ensemble des élus de l'assemblée au vu de l'attente des populations.

Les techniciens de l'Etat et de la DJS estiment que ce type de jeux doit être reconduit par cycle de 4 années pour avoir un impact durable sur des populations notamment démunies et/ou éloignées.

1) Objectif n° 1 - Maintenir la cohésion sociale

Objectif n°1 : Maintenir la cohésion sociale									
Organiser des Camps chantier pour jeunes sans emploi, informer et orienter les jeunes sur les dispositifs les intéressant, insérer professionnellement des jeunes									
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 PAP 2017	2017 Réalisé	2018 Prévision PAP 2018	2019 cible
Indicateur 1.1 Nombre de participants aux camps chantiers	NB	0	0	30	20	30	38	40	50
Indicateur 1.2 Nombre de jeunes informés	NB	0	0	500	2396	2 500	2697	2500	2700
Indicateur 1.3 Nombre de jeux inter-îles organisés	NB	5		0	1	3	3	2	1
Indicateur 1.4 Nombre de volontaires civiques et BPAQ	NB	0	0	40	58	40	37	20	20
Sources des données : Interne à la DJS									
Mode de calcul des indicateurs :									
Indicateur 1.1 : cet indicateur permet de mesurer le nombre de jeunes ayant participé à des camps chantier (de rupture), mis en place en partenariat avec le contrat de ville, la DAS, les communes et des associations en 2015.									
Indicateur 1.2 : cet indicateur cible le nombre de jeunes accueillis, orientés, et guidés par Wave info. Il permet surtout de mesurer si l'espace dédié répond à leur demande.									
Indicateur 1.4 : cet indicateur précise le nombre de Jeux des Archipels organisés									
Indicateur 1.4 : cet indicateur quantifie le nombre de jeunes engagés de Service civique, et d'animateurs formés au BPAQ(diplôme professionnel).									

Indicateur 1.1 : 2 camps chantiers ont été réalisés à mataiva et huahine par les CEMEA et l'UPJ pour un financement de 1 million XPF chacun. 38 adolescents en situation sociale alarmante et identifiés par la direction des affaires sociales, ont intégré ce dispositif innovant leur permettant d'appréhender la vie collective d'une autre manière, par le travail et l'échange.

Ces méthodes issues de l'Education Nouvelle, associées au suivi post camp prévu jusqu'en N+2, a pour but la « rupture » avec les habitudes de vie relatives à l'oisiveté, l'isolement ou la délinquance.

Indicateur 1.2 : Depuis l'ouverture de l'espace « Wave infos » les jeunes polynésiens commencent à trouver un guichet à la source de leurs attentes. En 2017, 2697 jeunes ont été reçus. Si l'accueil et l'information ont été au centre des priorités d'organisation de la DJS, la structuration de l'espace et le gain en compétence des agents doit se poursuivre sur 2018. L'aboutissement du projet verra le jour lorsque la mission d'orientation sera effective mais en attendant l'espace est opérationnel et les jeunes s'y déplacent de plus en plus afin de trouver un interlocuteur viable.

Indicateur 1.3 : Les Jeux des archipels traditionnellement et intimement liés au budget du programme « Sports » ont été proposés au programme « cohésion sociale » car pour le ministère, la quête de citoyenneté en acte est prioritaire. En effet, ces jeux sont l'occasion d'un grand rassemblement des populations des îles entre elles au sein d'un même archipel, mais aussi, la rencontre avec les quatre autres lors de la grande finale sur Tahiti prévue en décembre 2018.

Les prévisions du PAP 2017 ont été respectées et 3 Jeux des archipels ont eu lieu en Juillet (Tatakoto), août (Rimatara) et décembre (Makemo) 2017 pour un montant total de 80 millions XPF.

Indicateur 1.4 : Les Brevets professionnels polynésiens d'animateur de quartier sont proposés en moyenne tous les 4 ans. Sachant qu'en 2016, la promotion sortante avait déjà difficilement trouvé un emploi malgré les sollicitations des élus communaux promettant des embauches, il n'a pas été proposé de reconduire cette formation avant 2019.

Au niveau des services civiques :

- 20 engagés du 31/08/16 au 31/03/17 et 20 engagés du 1/05/18 au 31/12/17 pour respectivement 1 110 588 XPF et 2 727 889 XPF relatifs au paiement de l'assurance, aux indemnités de subsistance, aux cotisations CPS et aux frais de repas.

Soit 40 jeunes volontaires mis à disposition des associations et de la DJS elle-même, dans le cadre de leur formation. 3 d'entre eux ayant démissionné pour raison d'embauche professionnelle, le chiffre final est de 37.

2) Objectif n° 1 : Améliorer la couverture géographique en termes de transports scolaires terrestres

Cet objectif correspond à l'objectif 4 du programme de soutien de la politique de l'éducation de la Charte de l'éducation : « Faciliter la scolarisation par la réorganisation des transports scolaires ».

Objectif 1 : Améliorer la couverture géographique en termes de transports scolaires					
	Unité	2016 Réalisé	2017 Prévision (PAP 2017)	2017 Réalisé	2018 Cible
1-1 : Taux de satisfaction des demandes de transport	%	- Terrestre: 98% - Aérien/maritime: 94%	- Terrestre: 98% - Aérien/maritime: 95%	- Terrestre: 98% - Aérien/maritime: 96%	- Terrestre: 98% - Aérien/maritime: 96%
<u>Sources des données :</u> Bureau des transports scolaires de la DGEE <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 1.1 - nombre d'élèves qui bénéficient du transport scolaire par rapport à ceux qui l'ont demandé et qui y sont éligibles.					

► L'indicateur 1.1

Cet indicateur permet de connaître le nombre d'élèves qui bénéficient du transport scolaire, selon la nature du transport (terrestre, aérien/maritime) par rapport au nombre total de demandes.

Les taux de satisfaction sont conformes aux prévisions, avec une augmentation de 1 point pour l'aérien et le maritime.

Afin de répondre à cet objectif, sera notamment mise en œuvre l'action suivante :

- Action n° 1 relative aux transports scolaires.

Au titre des transports scolaires, le projet de budget du ministère en charge de l'éducation a prévu l'inscription de 1 455 822 000 XPF, au lieu de 1 425 000 000 XPF au BP 2017. L'augmentation de ce poste de dépense s'explique par la mise en place du rapatriement supplémentaire des élèves au mois de novembre. Le coût de ce déplacement avoisine 95 000 000 XPF, et est absorbé par un redéploiement de la ligne budgétaire sur l'ensemble des transports scolaires, notamment par les économies générées par la suppression de PLEI sur certains établissements scolaires.

Action	Moyens 2017	Réalisé au 31/12/2017
Transports scolaires	1 477 926 911 XPF	1 430 014 821 XPF
<i>Cette ligne correspond à l'ensemble des dépenses liées aux transports scolaires, y</i>		

compris carte d'abonnement des bus scolaires ?

3) Objectif n° 1 : Administrer et aménager l'encadrement des activités réglementées

Objectif n°1 – Administrer et Aménager l'encadrement des activités réglementées								
Octroi des autorisations d'exercice d'activités réglementées et Veille juridique et réglementaire								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Délivrances de licences de Débits de Boissons traitées	nombre	1054	523	1000		551		
Indicateur 1.2 - Délivrances d'autorisations pour des jeux de hasard	nombre	60	47	60		42		
Sources des données : Données DGAE.								
Mode de calcul des indicateurs : Données brutes non retraitées.								

La mission confiée à la DGAE consiste, dans le cadre du programme Cohésion sociale, à œuvrer à l'encadrement d'activités sensibles aux enjeux de cohésion sociale et de protection de publics vulnérables : contrôle des débits de boissons, des salles de jeux et tombolas, et de la reconnaissance d'intérêt général accordé aux associations de type loi 1901.

La conduite des actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif ne fait pas l'objet de dotations budgétaires spécifiques.

12.6.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Le transport scolaire est assuré à hauteur de 75 % par des prestataires privés, 20 % par les communes (Hitia'a O Te Ra, Taiarapu Est, Moorea, Tumaraa, Taputapuatea, Maupiti, Rangiroa, Anaa, Hiva Oa, Raivavae, Tubuai, Rapa) et 5 % avec des associations pour le transport des élèves porteurs d'handicap. Ils sont contractualisés sous forme de marchés et de conventions.

12.7 Programme Accès au logement

12.7.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 170 du PAP 2017.

12.7.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	86 897 861	56 243 976	0	0	48 554 757	48 554 757	-48 554 757
Aides à la personne (AFL)	190 044 721	221 234 982	550 000 000	550 000 000	153 436 881	153 436 881	396 563 119
Aides à caractère économique	297 613 398	243 835 630	246 000 000	246 000 000	220 466 182	220 466 182	25 533 818
Subventions	74 000 000	150 000 000	300 000 000	300 000 000	307 174 440	307 174 440	-7 174 440
Agence immobilière sociale de la PF (AISPF)							
TOTAL	648 555 980	671 314 588	1 096 000 000	1 096 000 000	729 632 260	729 632 260	366 367 740

12.7.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
911/971 04 - ACCES AU LOGEMENT	1 096 000 000	220 466 182	220 466 182	-25 533 818	Ecart cohérent avec un mandatement résiduel sur 2018 de charges au titre de 2017.
Aides à la personne AFL : nombre de bénéficiaires	550 000 000				
Aides à caractère économique PIM PAP PIL ... : nombre de dossiers encourus	246 000 000	220 466 182	220 466 182	-25 533 818	
Subventions Agence immobilière sociale de la PF (AISPF) : nombre de bénéficiaires	300 000 000				

La DGAE contribue au programme aides au logement, par sa mission de suivi de l'apurement budgétaire des intérêts à charge du Pays consécutifs aux dispositifs PAP, PIL et PIM aujourd'hui clos, en faveur de la redynamisation de l'activité économique du bâtiment et de la construction, et donc en phase d'amortissement comptable. La charge annuelle anticipée est de 246 millions XPF en 2017, puis 215 millions XPF pour 2018.

12.7.4 Bilan de la performance

1) Objectif n° 2 - Contrôle a posteriori des aides au logement de type PAP/PIL/PIM et budgétisation des créances restantes du Pays

Objectif n°1 – Contrôle a posteriori des dispositifs d'Aides au logement et budgétisation des créances restantes du Pays								
Assurer le contrôle a posteriori de conformité des bénéficiaires des dispositifs et la préparation budgétaire des charges restantes pour le Pays.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Contrôles (376 PAP + 146 PIL + 102 PIM)	NB		0	25	0	0	25	
Indicateur 1.2 - Intérêts PAP/PIL/PIM	MXPF	297,0	243,8	246,0	246,0	220,8	215,0	
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes.								

La consommation budgétaire du dispositif PAP/PIL/PIM en 2017 est conforme à l'anticipation retenue au PAP 2017 : 220.8 millions XPF d'engagements au 31 décembre pour une prévision de 246 millions XPF. La poursuite des contrôles demeure interrompue en 2017 comme en 2016 faute de ressources humaines nécessaires à l'exécution de ce plan de charges.

12.7.5 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Agence Immobilière Sociale de la Polynésie française (AISPF)

OPERATEUR : AISPF							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention	(74 000 000)	(150 000 000)	(300 000 000)	(300 000 000)	(307 174 440)	(307 174 440)	-(7 174 440)
TOTAL	74 000 000	150 000 000	300 000 000	300 000 000	307 174 440	307 174 440	-7 174 440

12.8 Programme Jeunesse

12.8.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 171 et 172 du PAP 2017.

12.8.2 Bilan stratégique du programme

Pour l'année 2017, le programme a été réalisé conformément aux propositions du PAP 2017. La réorganisation fonctionnelle et juridique de la DJS en cours, à stabiliser les équipes dans leur missions mais également ouvert un chantier de refonte réglementaire et de pratiques nouvelles ou réorganisées.

Ainsi, l'opérateur privilégié du ministère est-il en train de gagner en efficacité dans une volonté affichée d'amélioration de la qualité du service public.

Le soutien au socle associatif au travers des formations aux dirigeants, aux animateurs et directeurs de centres de vacances et de loisir (CVL) tend à améliorer les compétences directement au sein des associations et au bénéfice du public.

De même, la mise en œuvre des grandes manifestations de jeunesse a permis de toucher des usagers venant plus nombreux chaque année se divertir, mais aussi participer et apprendre par les autres.

C'est donc bien au travers de la recherche d'un lien social stable et respectueux, que les activités de Jeunesse prennent toute leur importance. Il est nécessaire à ce titre, de développer des actions de terrain impactant directement les consciences individuelles pour les ouvrir à une pensée collective.

Si ce travail ponctuel par actions est nécessaire, l'activité de fond en CVL est elle primordial pour le développement harmonieux et équitable de tous les enfants polynésiens.

En effet, les loisirs éducatifs à la base des « enseignements » en CVL fondent l'éducation non formelle côté Jeunesse. Les gains en compétence des animateurs et directeurs évoqués plus haut, profitent donc directement aux jeunes dans des structures que le Pays souhaite sûres. A ce titre, la DJS a diligenté des contrôles dépassant quantitativement les objectifs du PAP et selon un plan prioritaire défini par l'ETAT et la DJS, afin de rassurer les parents et de dissuader les mauvaises intentions.

Enfin, le soutien au socle associatif passant également par les financements et l'aide à l'emploi, il est important de noter l'effort supplémentaire du Pays quant à la dotation annuelle en augmentation de 6% et à l'octroi de 2 postes « FONJEP » supplémentaires notifiés au budget de la Polynésie française par l'Etat au vu des résultats en hausse régulière dans le secteur.

12.8.3 Bilan stratégique des réformes

Depuis 2014, s'est engagé un travail de refonte réglementaire des CVL avec le socle associatif. Les points de vue divergents et même la définition de la jeunesse est au cœur des débats. En 2017, un cap a été franchi avec la réorganisation de la méthodologie de travail afin de mieux structurer les échanges. Les délibérations organisant les accueils collectifs de mineurs datant de 1999, il est plus que temps pour 2018 de finaliser les travaux dont les grandes lignes commencent à faire consensus.

12.8.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	9 870 344	11 345 197	1 822 690	1 822 690	2 236 186	2 169 795	-347 105
Aides à la personne	2 469 711	4 019 398	11 400 000	12 924 260	4 005 371	3 838 477	9 085 783
Subvention	112 416 564 (20 000 000)	78 618 843 (20 000 000)	95 067 303 (20 000 000)	97 198 416 (20 000 000)	104 348 492 (20 000 000)	99 398 491 (20 000 000)	-2 200 075 (0)
Ass. UPJ	(87 416 564)	(58 618 843)	(75 067 303)	(77 198 416)	(84 348 492)	(79 398 491)	-(2 200 075)
Autres DrPrivé - jeunesse	(5 000 000)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Autres DrPublic							
TOTAL	124 756 619	93 983 438	108 289 993	111 945 366	110 590 049	105 406 763	6 538 603
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	0	0	5 000 000	434 079	0	0	434 079
Subvention	3 597 056	2 746 130	15 000 000	19 565 921	5 400 000	5 400 000	14 165 921
Associations et mvts de jeunesse							
TOTAL	3 597 056	2 746 130	20 000 000	20 000 000	5 400 000	5 400 000	14 600 000

12.8.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/ Réalisé	
911/971 05 - JEUNESSE	206 768 303	180 427 443	143 100 416	48 536 045	
Aides à la personne	11 400 000	4 018 132	3 838 477	1 561 523	Projet non réalisé en 2017 Bourse à l'initiative des Jeunes : 6 000 000 F CFP Bourse à l'initiative des Jeunes : s'adresse à des jeunes de 15 à 25 ans, à titre individuel ou collectif, souhaitant entreprendre des projets revêtant un caractère d'utilité sociale ou d'intérêt général, qui confortent leur participation à la vie locale, et favorise notamment la découverte, la mobilité, l'emploi dans l'animation et les loisirs, l'insertion sociale et professionnelle, le sport et la culture. Les textes réglementaires n'ont pas pu être mis en place aussi les crédits n'ont pu être utilisés. Les crédits ont été transférés au BP 2018 dans les subventions aux organismes de droit privés afin de financer les actions de Jeunesse (Projets Spécifiques) 2 Promos scc civiques : 5 400 000 F CFP Engagement : 4 018 132 F CFP 20 engagés du 31/08/16 au 31/03/17 : 1 110 588 F CFP : Paiement de l'assurance, indemnités de subsistance, cotisations CPS et frais de repas 20 engagés du 1/05/18 au 31/12/17 : 2 727 889 F CFP : Paiement de l'assurance, indemnités de subsistance, cotisations CPS et frais de repas
Tu'aro are'are'a i Porinetia	10 000 000	4 225 540	4 225 540	5 774 460	Montant prévisionnel inscrit : 10 000 000 F CFP L'écart s'explique par le fait que le BP de l'action a été fixé à 4 225 540 F CFP. L'organisation des jeux a été confiée à l'association FERRO TAURE'A. Action réalisée à 100%
Chorale du cœur Te reo hau nui	7 000 000	5 721 308	5 721 308	1 278 692	Montant prévisionnel inscrit : 7 000 000 F CFP Montant réel validé par le Ministère à 5 721 308 F CFP. Changement du nom de l'évènement : La Fête du chant dont l'organisation a été confiée à la FOL Action réalisée à 100%
UPA NUI	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0	Financement validé : 3 000 000 F CFP Organisation de la 12ème édition de l'UPA NUI par l'UPJ. Action réalisée à 100%
Contrôle des CVL et des locaux	1 823 000	393 829	393 829	1 429 171	Crédits prévisionnel inscrits : 1 823 000 F CFP Cet écart s'explique par le fait que sur 219 centres ouverts en 2017 seuls 59 centres ont été contrôlés soit un tx de 27%. Beaucoup de centre sont ouverts sur Tahiti, donc les dépenses se sont limitées à l'utilisation des véhicules de services. Les dépenses ont concernées les contrôles sur Moorea et les archipels pour un montant de 393 829 F CFP
Formation des responsables associatifs	1 448 000	152 119	152 119	1 295 881	Une formation a été engagée pour un montant de 152 119 F CFP en cohésion sociale et s'est déroulée en Novembre 2017 organisée à la demande de la DJS par les CEMEA sur Huahine
Contrôle de l'utilisation des fonds publics au profit des associations	32 000 000	27 500 000	27 500 000	4 500 000	Montant réajusté : 27 500 000 F CFP Dotation 2017 réelle inscrite au CTJEP correspondant à la part du Pays à la commission
Subventions					
ASS UPJ	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	Dotation versée directement par la DBF Subvention d'exploitation de l'UPJ au titre de l'année 2017
Autres associations de droit privé -jeunesse	69 097 303	69 784 557	65 113 562	3 983 741	Crédits prévisionnel inscrit : 69 097 303 F CFP CTJEP : crédits réels disponibles 49 198 000 F CFP (15 698 415 RA + 33 500 000 Pays) + financement des projets spécifiques à hauteur de 21 086 557 F CFP = Camp Chantier UPJ Mataiva + CEMEA Huahine = 4 000 000 F CFP, Journée de la Jeunesse, Edition Farereira 'a, All in one,..... L'écart correspond au reliquat non engagé dont le dossier de la FOL COY 13 suspendu en cours d'année par le Ministère
Autres associations de droit public	6 000 000	6 000 000	6 000 000	0	Inscription au BP 2017 des subventions sans conditions en faveur des grandes associations de Jeunesse : 1 200 000 F CFP Fol, CPCV, UTFSCF, CEMEA, ARII HEIVA RAU Action réalisée à 100%
Subvention Investissements aux opérateurs					
Investissement : Aménagement et équipement du site FOJEP - Vairao	0	12 643 005	6 321 502	-6 321 502	Un engagement de 12 643 005 a été effectué en 2016 pour la 1er phase des travaux de rénovation du centre d'accueil de Vairao (FOJEP) qui consiste à effectuer le désamiantage et la déconstruction du centre d'hébergement. Le versement de l'avance a été réalisé en 2017 à hauteur de 6 321 502 FCFP. L'écart de 6 321 503 FCFP correspond au solde de la subvention qui sera versé en 2018.
Développement du dispositif existant de sites d'accueil des CVL en faveur des adolescents en particulier via la construction de centre de pleine nature	5 000 000	0	-4 565 921	434 079	5 000 000 FCFP correspond aux crédits de paiements dédié au financement de la construction et aménagement d'un site pour camps ados 'AP 335.2016). Faute de foncier adéquat: aucune avancée sur le projet, de ce fait un transfert de 4 565 921 F a été effectué en faveur de l'AP Jeunesse. L'écart correspond au reliquat de crédits de 434 079 FCFP disponibles sur l'AP.
Mouvements et associations de jeunesse	40 000 000	26 988 953	5 400 000	34 600 000	Montant total des validations 2017 sur l'AP 156.2017 = 31 271 285 F CFP Montant engagé 2017 : 26 988 953 F CFP Montant réel Liquidé : 5 400 000 F CFP L'écart s'explique par le fait que le dossier seuls 2 dossiers ont été liquidés sur l'exercice 2017 et correspond aux avances de 75% et a concerné 2 dossiers.

12.8.6 Bilan de la performance

Le soutien aux associations a été relevé au budget 2017 de 2 millions XPF mais surtout stabilisé par des subventions d'exploitation aux 6 plus grandes associations historiques de jeunesse qui sont des partenaires incontournables du socle associatif à ce jour. Le versement en début d'année est vécu comme une bouffée d'oxygène par les associations qui œuvre dès le mois de janvier avec des projets parfois coûteux mais utiles aux populations jeunes visées.

Si les difficultés de finaliser des projets de nouveaux sites d'accueil pour les activités de Jeunesse est une réalité à laquelle le ministère s'est encore une fois confronté en 2017, l'ensemble des prévisions budgétaires proposées au PAP ont été réalisées avec à clé des projets quantitativement au rendez vous.

La visée récurrente du ministère et de la DJS est encore et sera toujours le gain en qualité. Cette qualité passe par la formation et notamment le renouvellement des formations associatives. C'est pourquoi, avec l'aide de l'Etat, des formateurs externes viennent renouveler ou apporter des connaissances directement utilisables en CVL.

1) Objectif n° 1 - Promouvoir les activités de jeunesse

L'un des objectifs est de valoriser la jeunesse via des activités d'animations, d'expressions et de formations lesquelles favorisent leurs possibilités d'engagement au sein de la société. Cela passe par le soutien accordé aux grandes manifestations tels la fête du chant, la journée internationale de la jeunesse ou encore le « taure'a move » très populaire auprès de la Jeunesse polynésienne au regard des enquêtes commandées par le Pays.

Si le PAP 2017 affichait l'objectif de 25% centres de vacances et de loisirs à contrôler, la mise en œuvre du plan de contrôle de la DJS a permis d'atteindre le chiffre de 27% afin de veiller à la conformité des textes réglementaires en vigueur.

De même 281 BAFA ont été délivrés en 2017, ce qui démontre l'activité associative croissante relative aux accueil collectifs de mineurs au regard des besoins sociétaux.

Ainsi, le Pays et l'Etat ont-ils atteint les objectifs quantitatifs fixés et poursuivi le travail réglementaire proposant une alternative qualitative à l'existant.

Objectif n°1 : Promouvoir les activités de jeunesse									
Organiser des grandes manifestations									
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 PAP 2017	2017 Réalisé	2018 Prévision PAP 2018	2019 cible
Indicateur 1.1 Nombre de manifestations	NB	1	1	18	8	18	14	18	25
Indicateur 1.2 Nombre de participants	NB	10 000	11 000	16 000	20 000	20 000	22 000	22 000	25 000
Sources des données : interne à la DJS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 : Nombre de manifestations effectivement organisées Indicateur 1.2 : regroupe quantitativement d'après les données des organisateurs, le public de masse accueilli via les différentes grandes manifestations associatives, privées ou initiées par le Pays et les collectivités.									

Indicateur 1.1 : Sur les 24 demandes de subventions passées au CTJEP et dans le tableau des grandes manifestations de Jeunesse, 14 événements marquants ont été identifiés. Ces événements sont financés suivant des critères d'impact sur la jeunesse tant en terme d'action d'animation que d'éducation. Les UPA NUI, la journée internationale de la jeunesse, la fête du chant, tout comme les rassemblements de jeunesse des confessions religieuses avec prédominance d'activités éducatives sont notamment les types de manifestations proposées.

Indicateur 1.2 : Le dialogue de gestion et les bilans des associations organisatrices fait apparaître le chiffre total estimé de 22 000 « jeunes » participants.

2) Objectif n° 2 - Encadrer la protection des mineurs

Il s'agit de contrôler le maximum de centres de vacances et de loisirs (CVL) enregistrés auprès de la DJS afin de veiller à la conformité des textes réglementaires en vigueur.

Il s'agit également de former les animateurs qui encadreront les jeunes dans les CVL, toujours afin de veiller au respect des textes réglementaires en vigueur.

Objectif n°2 : Encadrer la protection des mineurs									
Former les cadres et contrôler les centres de vacances et de loisirs et les locaux									
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 PAP 2017	2017 Réalisé	2018 Prévision PAP 2018	2019 cible
Indicateur 2.1 % de CVL contrôlés/enregistrés	%	20	34	22	26	25	27	25	25
Indicateur 2.2 Nombre de BAFA délivrés	NB	142	213	99	168	200	281	200	200
Sources des données : interne à la DJS Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 : Pourcentage de contrôles des centres de vacances et de loisirs enregistrés par la DJS. Indicateur 2.2 : quantifie le nombre d'animateurs formés pour encadrer les enfants et jeunes accueillis en CVL.									

Indicateur 2.1 : Sur les 1 823 000 XPF inscrits au budget de la DJS, seuls 393 829 XPF de dépenses ont été effectuées correspondant aux contrôles sur Moorea et les archipels. Cet écart s'explique par le fait que sur

219 centres ouverts en 2017, 59 centres ont été contrôlés soit un taux de 27% ce qui représente 2% de plus que les prévisions du plan de campagne quadriannuel. Ce plan affiche des priorités en terme de sécurité des mineurs, d'évaluation des structures et des directeurs et animateurs de CVL. Cependant, en 2017, peu de centres des îles hormis un aux Marquises, 3 sur Huahine, et un dans les tuamotu ne faisait partie des priorités visées par le contrôle. A ce titre, le plan de campagne n'a pas été aussi onéreux que prévu. La plupart des centres étant ouverts sur Tahiti, les dépenses se sont limitées à l'utilisation des véhicules de services.

Indicateur 2.2 : Les sessions de formation se déroulent de manière régulière tout au long de l'année et pour le niveau 1 du BAFA, 281 candidats ont réussi à obtenir le diplôme leur permettant de cheminer d'animateur au poste de directeur de CVL (BAFD)

3) Objectif n° 3 – Soutenir les actions du socle associatif

Dans le domaine de l'éducation populaire, un soutien tout particulier est apporté aux associations employeuses. Favoriser l'apprentissage des compétences nécessaires pour un travail en équipe dans une complémentarité éducative, au service des enfants et des jeunes, c'est favoriser l'engagement et la valorisation de la prise de responsabilité des jeunes dans le cadre associatif.

Objectif n°3 : Soutenir les actions du socle associatif									
Former les responsables associatifs, assurer l'accompagnement des Associations de jeunesse et d'éducation populaire et contrôler l'utilisation des fonds publics									
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 PAP 2017	2017 Réalisé	2018 Prévision PAP 2018	2019 cible
Indicateur 3.1 Nombre de responsables associatifs formés	NB	100	20	200	0	220	37	200	250
Indicateur 3.2 Nombre de conventions d'objectifs conclues avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP)	NB	23	19	24	52	30	22	35	35
Indicateur 3.3 Nombre de projets associatifs financés	NB	80	76	81	50	90	58	80	80
Sources des données : interne à la DJS									
Mode de calcul des indicateurs :									
Indicateur 3.1 : Il permet de mesurer le nombre d'élus associatifs ayant participé aux sessions de formation des dirigeants associatifs mis en oeuvre par les associations elles-mêmes ou par la DJS voire la Mission d'aide et d'assistance technique d'Etat.									
Indicateur 3.2 : En quantifiant le nombre de conventions d'objectifs conclues avec les AJEP, le ministère a souhaité démontrer qu'un fléchage des crédits est opéré afin de contrôler les actions subventionnées.									
Indicateur 3.3 : Il quantifie le volume d'actions menées pour la Jeunesse par le socle associatif en collaboration avec les collectivités, l'Etat ou le contrat de ville									

Indicateur 3.1 : L'ambition de former les dirigeants associatifs par d'autres dirigeants associatifs reconnus experts, est une volonté affichée difficile à mettre en oeuvre. Elle suppose une coordination milimétrée et une disponibilité aussi bien des intervenants que des responsables à former.

Ainsi, après identification des publics éligibles, seules deux formations pour un montant total de 152 119 XPF avec assistance technique de la DJS, ont pu avoir lieu à la presqu'île et sur Huahine engageant 37 responsables. L'opportunité de lancer une action de formation doit être réelle et des demandes officielles doivent parvenir à la DJS qui les traite. A ce titre, la communication doit être renforcée en direction du socle associatif.

Indicateur 3.2 : Rédigées lorsqu'une subvention en fonctionnement hors projets spécifiques est octroyée, les conventions au nombre de 22, ont toutes été signées avec la Présidence en charge de la Jeunesse pour un montant total de 49 198 000 XPF.

Indicateur 3.3 : 58 dossiers ont été financés dans le domaine de la Jeunesse. Ainsi, 22 subventions accordées via le CTJEP, 8 subventions d'investissement, 16 opérations spécifiques et 12 dossiers d'aides en nature forment le soutien du Pays.

12.8.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Association Union Polynésienne de la Jeunesse (UPJ)

OPERATEUR : UPJ							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention	(20 000 000)	(20 000 000)	(20 000 000)	(20 000 000)	(20 000 000)	(20 000 000)	(0)
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0

L'UPJ fédère les associations de jeunesse et d'éducation populaire, coordonne et promeut les actions de ses membres et favorise leur formation.

Entant que fonction support du socle associatif de Jeunesse, elle apporte un soutien technique en tant que de besoin.

Afin de réaliser ses missions, le Pays lui octroie une subvention de 20 millions XPF essentiellement pour la prise en charge des salaires.

En concordance avec la politique de Jeunesse du Pays, L'UPJ a assumé un « camp chantier adolescent », qui est une innovation initiée par la DJS en 2016 et aujourd'hui supportée par les associations, à hauteur de 2 millions XPF liquidés en totalité en 2017.

De même, L'UPJ a organisé les « UPA NUI » et la « journée internationale de la jeunesse » dont les subventions respectives de 1 et 3 millions XPF ont également été liquidées en totalité en 2017.

12.9 Programme Sports

12.9.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 175 et 176 du PAP 2017.

12.9.2 Bilan stratégique du programme

En 2017, les objectifs cibles ont été atteints à 95%. Ainsi le Pays participe au travers de sa politique sportive à l'insertion sociale et professionnelle notamment avec la création et la mise en place de formations polynésiennes adaptées aux besoins des jeunes et au développement économique, avec le soutien financier relatif à la « professionnalisation » du sport associatif et des grandes manifestations du Pays.

Le chantier de la rénovation réglementaire participe quant à lui également à ces insertions mais aussi à la libération de la pratique sportive pour tous comme ce fût le cas avec l'adoption de la loi de Pays relative aux certificats médicaux ou encore relative à la plongée subaquatique de loisir.

La mise en place d'une expérimentation concernant le sport-santé en partenariat avec le mouvement sportif participe quant à lui à la recherche de la diminution des dépenses de santé publique mais au-delà, à ériger un peuple polynésien « bien dans son corps et bien dans sa tête ».

Enfin, les troubles qu'ont traversés le mouvement sportif à travers ses conflits internes a impacté le partenariat avec le Pays qui a néanmoins pu traiter directement avec les fédérations sportives dans dialogue de gestion individualisé.

12.9.3 Bilan stratégique des réformes

En 2017 la rénovation réglementaire s'est opérée après analyse des besoins sociétaux en terme social et économique. Ainsi, pour participer à l'insertion professionnelle, un Brevet professionnel de guide (niveau 5) des activités physiques de pleine nature a été créé. Les mentions activités lagunaires comprenant le « snorkeling », le va'a, le paddle et autres activités touristiques et de loisirs ainsi que le guide de plongée subaquatiques ont été officialisés au JOPF en fin 2017.

La loi de Pays relative à la plongée subaquatique de loisir a elle aussi été promulguée abrogeant une délibération de 1992 dont les aspects techniques, technologiques et sécuritaires étaient obsolètes. L'activité touristique, la sécurité des pratiquants et la préservation de l'emploi local sont les conséquences attendues de cette loi et ses arrêtés d'application.

Dans cette mouvance, 2018 s'annonce l'année de la refonte de la loi du Pays relative à l'organisation du Sport en Polynésie française à l'instar de la définition du sport-santé en partenariat avec le ministère et la direction de la Santé au regard des besoins de la population.

12.9.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	38 115 403	48 105 050	51 611 437	61 611 437	61 948 448	59 703 190	1 908 247
Aides à la personne <i>Bourses professionnelles</i>	3 404 900	3 946 200	21 500 000	21 500 000	20 185 000	13 135 000	8 365 000
Subvention	908 806 201	919 773 329	770 622 912	892 630 800	796 201 901	787 137 302	105 493 498
<i>Autres DrPrivé</i>	<i>(371 056 201)</i>	<i>(360 675 625)</i>	<i>(246 672 912)</i>	<i>(368 680 800)</i>	<i>(272 251 901)</i>	<i>(263 187 302)</i>	<i>(105 493 498)</i>
<i>Autres DrPublic</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(100 000 000)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(100 000 000)</i>
<i>EPA USPFI</i>	<i>(517 750 000)</i>	<i>(540 097 704)</i>	<i>(504 950 000)</i>	<i>(404 950 000)</i>	<i>(504 950 000)</i>	<i>(504 950 000)</i>	<i>-(100 000 000)</i>
<i>Ass. COPF</i>	<i>(20 000 000)</i>	<i>(19 000 000)</i>	<i>(19 000 000)</i>	<i>(19 000 000)</i>	<i>(19 000 000)</i>	<i>(19 000 000)</i>	<i>(0)</i>
TOTAL	950 326 504	971 824 579	843 734 349	975 742 237	878 335 349	859 975 492	115 766 745

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	0	0	218 726 300	218 726 300	158 322 429	158 322 429	60 403 871
<i>112.2016 - Aménagements paysagers et sportifs du site de Aorai Tini Hau</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(175 000 000)</i>	<i>(175 000 000)</i>	<i>(154 322 429)</i>	<i>(154 322 429)</i>	<i>(20 677 571)</i>
<i>159.2014 - Acquisition et aménagement d'un fourgon spécialisé dans le cadre</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(3 726 300)</i>	<i>(3 726 300)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(3 726 300)</i>
<i>337.2016 - Construction d'une salle multifonctions - Etudes (PEI)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(40 000 000)</i>	<i>(40 000 000)</i>	<i>(4 000 000)</i>	<i>(4 000 000)</i>	<i>(0)</i>
<i>Autres ...</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(36 000 000)</i>
Subvention	80 505 395	122 243 881	593 520 311	695 022 669	302 315 417	302 315 417	392 707 252
<i>USPFI</i>	<i>(71 544 583)</i>	<i>(98 234 049)</i>	<i>(538 035 663)</i>	<i>(594 538 021)</i>	<i>(270 274 820)</i>	<i>(270 274 820)</i>	<i>(324 263 201)</i>
<i>Mouvements et associations sportifs</i>	<i>(8 960 812)</i>	<i>(24 009 832)</i>	<i>(55 484 648)</i>	<i>(60 484 648)</i>	<i>(32 040 597)</i>	<i>(32 040 597)</i>	<i>(28 444 051)</i>
<i>Eglise protestante</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(40 000 000)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(40 000 000)</i>
TOTAL	80 505 395	122 243 881	812 246 611	913 748 969	460 637 846	460 637 846	453 111 123

12.9.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/ Réalisé	
911/971 06 - SPORTS	1 927 089 047	2 381 706 590	1 328 864 898	593 323 298	
Bourses professionnelles	21 500 000	13 735 000	12 590 000	8 910 000	Montant prévisionnel : 21 500 000 F CFP Bourses de HN : inscription : 18 000 000 F CFP 30 dossiers engagés pour 13 190 000 F CFP mais 29 dossiers abouti à un arrêté officiel et liquidés pour 12 590 000 F CFP. Aide Individuelle au sportif : 3 500 000 F CFP 15 dossiers engagés et mandaté pour un montant de 545 000 F CFP L'écart correspondant aux dossiers de bourses ayant été enregistrés en 2018 par le Bureau du courrier mais dont le CDE n'a pas validé l'officialisation comptable du fait qu'ils soient de 2018.
Amélioration du patrimoine: travaux de rénovation et de remise aux normes et pour la construction de nouvelle infrastructure	494 000 000	539 631 491	40 000 000	454 000 000	494 000 000 FCFP : montant total des 6 nouvelles AP en faveur de l'USPF obtenus au BP 2017 : 80MF : financement les trx d'entretien et de rénovations des infrast;; 414MF : financement de 5 nouveaux projets structurants sportif dans le cadre du CDP2 et validés par le COPIL de 12.16. 2 opérations ont finalement étaient annulés lors du collectif de 2017 car foncier non accessibles et qui nécessitent + de moyens financier pour effectuer des trx d'accès soit 28 MF d'AP (2 projets : aménage espace sportif sportif à Hiti'a et Papenoo (cdp2) ont été annulés lors du collectif 2-2017) Crédits supplémentaires de + 125 MF ont permis l'engagement de : 80MF : trx rénov et remise normes L'écart de 454 MF s'explique par le fait l'engagement des 2 projets structurants n'a pu se faire qu'après l'obtention des crédits supplémentaire au collectif fin 2017. La réalisation concerne le versement de l'avance de la subv de 80MF. 313MF : trx construction complexe sportif de Hiti'a 146MF : trx centre de formation de Tahar'u
Contrôle des établissements et des professionnels de l'enseignement des APS	500 000	740 739	740 739	240 739	Inscription erronée : le montant prévisionnel a été arrêté à 500 000 F CFP. Toutefois les objectifs ont largement été atteints En effet sur 55 contrôles prévus 57 ont réellement été effectués soit un tx de contrôle de 104 % pour un montant total engagé à hauteur de 740 739 F CFP (comprenant Frais de transport, location véhicule, indemnités de mission)
Lutte anti-dopage	7 720 000	2 789 253	2 789 253	4 930 747	Inscription erronée : le montant prévisionnel a été arrêté à 7 720 000 F CFP. Toutefois les objectifs ont été revus à la baisse et la consommation réelle des crédits a représentée la somme de 2 789 253 F CFP Les priorités ont été axées sur l'adhésion du PAYS à l'ORADO et la reconduction des conventions avec l'ILM (746 718 F CFP) et l'AFLD (1 045 585 F CFP) 71 contrôles ont été réalisés en 2017
Formation des cadres associatifs et la mise en œuvre du Brevet Professionnel Polynésien d'Educateur Sportif	30 000 000	20 000 000	20 000 000	10 000 000	l'inscription des 30 000 000 FCFP est prévisionnelle , ce qui explique l'écart des 10 000 000 FCFP. Les formations mises en œuvre par l'USPF ont couté environ 20.000.000.XPF, dont 7.800.000.XPF financés par le ministère du Tourisme et 11 millions XPF par le ministère en charge de la formation professionnelle pour l'indemnisation des demandeurs d'emploi ; le reste des dépenses étant pris en charge par l'USPF ou les stagiaires soit 1 200 000 FCFP.
Financement des formations dispensées par les fédérations	5 000 000				cette inscription est erronée. Le financement des formations dispensé par les fédérations est inclus dans la subvention de fonctionnement prise dans les crédits de l'Etat et notifié à la PF au Centre de travail 8241-F
Soutien des grandes manifestations sportives	100 000 000	100 000 000	99 588 657	411 343	Crédits destinés à l'organisation des Grandes Manifestations sportives pour 2017. L'écart de 411 343 FCFP correspond au reliquat de crédits qui devra être désengagé car l'opération se solde à 99 588 657 FCFP
Dotation d'un cadre technique sportif en faveur des fédérations délégataires de services public	37 300 000	25 300 000	25 300 000	12 000 000	Montant prévisionnel : 37 300 000 F CFP Montant réel inscrit au BP du Pays : 25 300 000 F CFP (9 FD ont bénéficiés de cette aide à l'emploi) Il s'agit des subventions sans conditions en faveur des FD délégataires de service publique au titre de l'année 2017) A cette dotation 28 800 000 F CFP (800 000 x 36 FD) ont été engagés et versés. Ces crédits correspondant à la subvention pour le fonctionnement courant des FD.
Soutien financier aux projets des associations et fédérations sportives (financement CND5 compris)	170 000 000	150 762 405	146 276 405	23 723 595	Inscription réajustée : 150 762 405 F CFP L'écart s'explique par le réel des validations CND5 et PR et des dossiers engagés qui ont abouti. Notifications CND5 2017 CND5 FD = 62 456 300 F CFP CND5 ASSO = 54 292 005 F CFP Sport Scolaire = 5 806 000 F CFP Projets Spécifique Sport = 17 865 000 F CFP Autres SUBV FCT = 6 380 000 F CFP (AG FD Foot + rattachage sbv FD Badminton et Motocyclisme)
	18 000 000				Inscription erronée : les crédits destinés aux Bourses de Haut niveau en faveur des athlètes est comprise dans la dotation des bourses professionnelles citée supra
Suivi médical des sportifs de haut niveau	6 000 000	0	0	6 000 000	Dossier suspendu par l'USPF, aucune subvention à ce titre n'a été versée à l'USPF. Celle-ci sera rattrapée au BP 2018
Subventions Fonctionnement aux opérateurs					
Autres de droit privé (à préciser)	246 672 912	222 279 517	220 784 015	25 888 897	Crédits destinés au Sport (Crédits Pays + Etat) répartis comme suit : Aide en nature = 23 480 210 F CFP CND5 ASS = 24 144 005 F CFP CND5 FD = 62 456 300 F CFP Projets Spécifiques Sport = 17 117 500 F CFP CND5 Sport Scolaire = 5 806 000 F CFP Subv sans conditions 2017 (FCT + Aide à l'emploi) = 54 100 000 F CFP Rattachage SUBV FCT AG 2016 sur 2017 pour FD Badminton et Motocyclisme = 3 680 000 F CFP
Autre de droit public USPF	100 000 000				inscription erronée : il s'agit de l'inscription des 100 000 000 MF pour le soutien des grandes manifestations sportives
EPA USPF	404 950 000	404 950 000	404 950 000	0	
Association COPF	19 000 000	19 000 000	19 000 000	0	Dotation versée directement par la DBF Subvention d'exploitation du COPF au titre de l'année 2017
Subvention Investissements aux opérateurs					
IUSPF	226 446 135	801 814 746	263 953 327	37 507 192	Crédits destinés à financer les travaux d'entretien, de rénovations, de mises aux normes des infrastructures de l'USPF. Egalement le financement des études destinées à la construction d'infrastructures sportives. L'écart se justifie par le fait que les crédits de paiements obtenus au CP sont supérieurs à l'estimation faite lors de l'écriture du PAP 2017 et également par le fait que des crédits nouveaux ont été obtenus dans le cadre du collectif 3-2017.
		42 603 287	40 851 905	1 751 382	crédits obtenus lors des collectifs 2017 tel que : 2 603 287 FCFP : au titre des réparations occasionnés lors intempéries de janv.17 40 000 000 FCFP : au titre un financement pour réaliser des travaux d'entretien et rénovation des instal. de l'USPF. L'écart de 1 751 382 FCFP se justifie par le fait que la prestation n'a pu être réalisée
Mouvements et associations sportifs	40 000 000	38 100 152	32 040 597	7 959 403	Montant de l'AP 2017 : 40 000 000 F CFP Demande complémentaire au collectif de 35 000 000 F CFP portant l'AP à 75 000 000 F CFP. Liquidation réalisée à hauteur de 32 040 597 F CFP répartis comme suit : - AP 2017 = 20 229 250 F CFP correspondant à 8 dossiers liquidés et mandatés. La différence de 11 811 347 F CFP correspond aux liquidations des AP antérieures et a concerné 7 dossiers en 2016 et 2 dossiers 2015. L'écart s'explique par le fait que : - 2 dossiers sont en attente de la lettre de commencement OP afin de liquider l'avance de 75% et le solde (Natatio et Tefana TKDO) - 3 dossiers engagés n'ont pas été visés par le CDE pour défaut d'instruction. Aussi les crédits ont été annulés au BP 2017 - Le reliquat non liquides correspondant au solde de 25% des dossiers. Ces crédits seront versés en 2018 sur présentation des factures de la réalisation totale du projet financé.

12.9.6 Bilan de la performance

1-1) Objectif n° 1-1 - Développer la pratique physique et sportive pour tous

Le Ministère a accentué le développement de la pratique physique et sportive sur les deux axes suivants :

- La remise aux normes des équipements sportifs du pays ;
- Le renforcement du contrôle des établissements d'activités physiques et sportifs.

Si ce premier axe améliore quantitativement l'offre et la diversité des lieux d'activité, la promotion de la pratique physique et sportive permet quant à elle de générer l'engouement des publics en direction des activités physiques sportives.

Pour cela, le Pays a associé à ces politiques, les associations, notamment les clubs sportifs, qui institutionnalisent le sport de rue et développent une pratique encadrée et contrôlée.

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) renforce la collaboration de l'État avec le Pays et les associations. Par l'octroi de subventions, il soutient les clubs qui favorisent l'éducation, la cohésion sociale, la lutte contre les violences, mais aussi la pratique féminine ou encore le handisport.

Pour créer un système sportif performant à tous les niveaux, la mission du CNDS sera de :

- mobiliser dès le plus jeune âge, afin de développer en chacun de nos enfants, le goût de l'effort et le dépassement de soi ;
- faire participer plus d'adultes ayant le souhait de s'impliquer au-delà de la pratique et ainsi de prendre en main leur santé ;
- faire émerger plus de champions polynésiens sur la scène mondiale, pour créer une émulation auprès de la jeunesse polynésienne et de rayonnement de la Polynésie française à l'étranger.

Objectif n° 1-1 - développer la pratique physique et sportive pour tous							
Garantir la sécurité des pratiquants et l'accès aux installations sportives pour tous							
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 PAP 2017	2017 Réalisé	2018 cible	2019 cible
Indicateur 1.1 - Nombre de contrôles d'établissements d'APS	NB	48	42	55	57	55	55
Indicateur 1.2 - Nombre d'équipements sportifs multisports	NB	2	2	10	0		
Sources des données : Données de la DJS et de l'IJSPF							
Mode de calcul des indicateurs :							
Indicateur 1.1 - le contrôle des EAPS permet de vérifier la qualification des intervenants, garantissant ainsi un service de qualité respectueux des normes de sécurité. Cet indicateur indique le nombre de contrôles effectivement réalisés et pour lesquels un rapport est établi par la DJS.							
Indicateur 1.2 - cet indicateur mesure le taux d'équipements sportifs affectés à l'IJSPF et qui sont aux normes réglementaires de sécurité par rapport à l'ensemble des équipements affectés à l'IJSPF.							

Indicateur 1.1 : Les établissements d'APS sont soumis aux normes structurelles contrôlées par le service de l'urbanisme. Au niveau de la DJS, le contrôle s'effectue sur les cartes professionnelles et sur les normes de sécurité relatives à la pratique des activités physiques et sportives. Deux agents sont affectés à temps partiel sur les contrôles et ont réalisé plus de 100% du plan prévisionnel. Dès 2018, la réorganisation de la DJS va permettre d'augmenter sensiblement le nombre de contrôle car une cellule d'instruction et de contrôle sera créée.

Indicateur 1.2 : En 2017, aucun nouvel équipement n'a été construit car l'IJSPF a continué à remettre en état ses infrastructures existantes comme le préconise le rapport d'un bureau de contrôle de la place, rendu en 2016.

Ainsi, l'an dernier, sur 18 installations sportives, 14 ont bénéficié de travaux de rénovation qui ont été réalisés à hauteur de 52%. L'ensemble du programme 2017 sera réalisé à 100 % avant octobre prochain hors intempérie et problèmes particuliers.

Le coût des travaux réalisés s'est élevé à plus de 169 millions XPF.

L'IJSPF a également reçu un financement pour l'acquisition de matériels techniques et spécifiques pour un montant de 50 millions XPF sur les 64 millions XPF accordées.

S'agissant des nouvelles opérations, les études relatives à 2 constructions d'infrastructures sportives (Hitia'a et Taharu'u) démarrées en 2016 dans le cadre du CdP2 ont été totalement réalisées pour la part du Pays à hauteur de 21 millions XPF en 2017 sur un programme de près de 33 500 000 XPF, part Etat comprise.

Les travaux de construction de Hitia'a et Taharu'u sont planifiés pour 2018 pour un montant global de 459 millions XPF soit :

- 313.5 millions XPF pour la construction du complexe sportif de Hitia'a financé dans le cadre du CDP 2
- 145.7 millions XPF pour la construction du centre technique sportif à Taharu'u financé dans le cadre du (FEI)

D'autre part, le CDP2 prévoit également la prise en charge des études relatives à la restructuration du complexe sportif Napoléon SPITZ. Le pré-programme a été réceptionné, le programme des travaux est en cours de finalisation.

1-2) Objectif n° 1-2 – Encourager la pratique sportive propre et lutter contre le dopage

Objectif n° 1-2 - Encourager la pratique sportive propre et lutter contre le dopage									
Lutte anti dopage									
	Unité	2015	2015	2016	2016	2017	2017	2018	2019
		Prévision	Réalisé	PAP 2016	Réalisé	PAP 2017	Réalisé	Cible	cible
Indicateur 1.1 - Nombre de contrôles antidopage	NB	80	68	80	78	80	71	90	100
Indicateur 1.2- Nombre de discipline contrôlé	NB	9	4	12	6	12	8	10	10
Sources des données : DJS									
Indicateur 1.3 - indicateur quantitatif permettant de suivre l'évolution des contrôles effectués ces dernières années.									
Indicateur 1.4 - indicateur quantitatif permettant d'identifier le nombre de disciplines contrôlées									

Indicateur 1.1 : sur 80 contrôles prévus 71 ont eu lieu car 9 kits de test étaient non conformes. De même, à titre répressif, une augmentation de 10% par an du nombre de contrôles est prévue d'ici à 2020.

Indicateur 1.2 : 8 activités ont été contrôlées (le body building, le va'a, le golf, Judo....). Les contrôles sont prévus prioritairement lors des grandes manifestations sportives soutenues par le Pays et validées en Conseil des Ministres.

Ces contrôles sont approuvés par les fédérations internationales et l'organisation océanienne de lutte anti dopage (ORADO). A ce titre, il est préférable que les Grandes Manifestations sportives revêtent un caractère international.

Ayant renouveler la convention avec l'AFLD et fort de notre adhésion à l'ORADO en 2017, le Pays a souhaité augmenté sa capacité à contribuer au «sport propre».

2) Objectif n° 2 – Faire la promotion de la pratique physique et sportive comme moyen de prévention

La Polynésie française est particulièrement affectée par la sédentarité, la surcharge pondérale et les maladies non transmissibles (MNT), et cette triangulaire constitue la priorité majeure de santé publique.

De fait, l'activité physique doit être considérée comme un véritable outil pour pallier ce fléau. Cependant les personnes sédentaires, présentant un facteur de risque ou une MNT sont souvent démunies et isolées dans la mise en pratique de l'activité physique : quelle activité physique, à quelle fréquence, à quelle intensité, pour quelle durée ? Les activités physiques adaptées à la santé (APAS) y répondent par une pratique personnalisée, contrôlée et encadrée au travers d'une prise en charge coordonnée des professionnels de santé et du sport.

Objectif n° 2 - Promouvoir la pratique physique et sportive comme moyen de prévention								
Former aux APAS (Activités Physiques Adaptées à la Santé)								
	Unité	2014	2015	2016	2017	2017	2018	2019
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	PAP	Réalisé	Cible	Cible
Indicateur 2.1 - Nombre de personnes formées pour dispenser une APAS	NB	0	0	0	40	21	40	40
Sources des données : interne à la DJS								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 : cet indicateur est basé sur les personnes formées en perspective du développement de l'activité du sport santé.								

Indicateur 2.1 : En 2017, 21 personnes ont bénéficiées d'une formation qualifiante organisée par la fédération de handisport et sports adaptés et une cinquantaine d'autre d'une formation de base les initiant au sport santé. En partenariat avec l'Etat et le Pays, ces formations dispensées par l'Université de Nice sont issues de l'initiative du mouvement sportif en complément des propositions du Pays. En effet, le certificat d'Educateur médico sportif en cours de finalisation à la DJS avec le concours de la direction de la santé, s'ajoute aux diplômes d'Educateur sportif de niveau IV. Il sera possible de délivrer ses diplômes fin 2018.

3) Objectif n° 3 – Promouvoir les métiers du sports

Sur notre territoire, le sport existe en grande partie grâce aux nombreux bénévoles qui y consacrent leur vie. Le ministère se fait donc un devoir de valoriser ce public méritant et de le soutenir dans ses actions en lui offrant la possibilité de se former et de se professionnaliser. La qualification de l'encadrement est un aspect fondamental d'une politique qualitative de fond menée conjointement par les différents organes du système sportif.

Objectif n° 3 - Promouvoir les métiers du Sport							
Soutenir l'emploi sportif							
	Unité	2015	2016	2017	2017	2018	2019
		Réalisé	Réalisé	PAP	Réalisé	Cible	Cible
Indicateur 3.1 - Nombre de cadres techniques fédéraux	NB	11	13	15	17	19	20
Indicateur 3.2 - Nombre de diplômes Jeunesse et Sports délivrés	NB	0	18	30	238	200	200
Sources des données : Données de la DJS							
Mode de calcul des indicateurs :							
Indicateur 3.1 - les cadres techniques fédéraux sont des salariés de droit privé, embauchés par une fédération. Cet indicateur indique le nombre de cadre bénéficiant, via une subvention à leur fédération de tutelle qui les emploie, d'une aide à l'emploi sportif.							
Indicateur 3.2 - en 2016, l'indicateur ne faisait état que des Brevets Professionnels Polynésiens délivrés. Or, la Polynésie délivre également d'autres diplômes professionnels dans le secteur et met également en oeuvre les diplômes professionnels d'Etat en tant que de besoin.							

Indicateur 3.1 : La commission Etat/Pays dite « CNDS » relative à l'attribution des subventions au mouvement sportif de Polynésie française, statue sur l'octroi aux fédérations d'un conseiller technique fédéral suivant un projet de politique sportive évalué en séance. En 2017, les fédérations d'escrime, de lutte, de tennis de table et de boxe ont pu en bénéficier. Ainsi, 17 emplois sportifs sont soutenu par le Pays. Ils ont en charge la conception et la mise en œuvre des politiques sportives fédérales en lien avec les visées sociétales du ministère et de l'Etat.

Indicateur 3.2 : Afin de valoriser la réalité de la capacité du « sport » à participer à l'insertion professionnelle, il était important de préciser l'indicateur et de tenir compte de l'ensemble des diplômes proposés dans le secteur. Ainsi, 10 diplômes de guides des activités lagonaires, 62 attestations de compétence au secours aquatique (ACPASRA), 12 diplômes d'educateurs sportifs dans la mention basket ball et 154 brevets de surveillant aquatique (BSA initiaux sans compter les recyclages) ont été délivrés en 2017. Ceci démontre une activité intense dans le domaine de la formation et de la certification au sein de la DJS mais également le travail conjoint notamment avec le « tourisme » commanditaire de certaines formations comme par exemple le guide des activités lagonaires.

4) Objectif n° 4 – Structurer le sport de haut niveau

La redéfinition du cadre réglementaire du sport de haut niveau, réalisée en 2015 a permis de revaloriser l'appartenance à ce groupe restreint d'athlètes qui, d'une part, sont le reflet de la grandeur du Pays, et, d'autre part, constituent un exemple pour nos enfants qui seront les champions de demain.

Objectif n° 4 - structurer le sport de haut niveau							
Accompagner le sportif de haut niveau							
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 PAP	2017 Réalisé	2018 cible	2019 cible
Indicateur 4.1 - Pourcentage de sportifs de haut niveau suivi par le médecin du sport	%	0	25	100	49	100	100
Indicateur 4.2- Nombre d'aide financières individuelles attribuées aux sportifs	NB	49	31	75	38	75	75
Sources des données : Données de la DJS							
Mode de calcul des indicateurs :							
Indicateur 4.1 - Le maintien au haut niveau d'un sportif passe par un suivi médical de proximité. Cet indicateur permet de vérifier la bonne organisation du dispositif mis en place pour les sportifs de haut niveau.							
Indicateur 4.2 - La participation des sportifs à des compétitions extérieures au territoire leur permet de se confronter à un niveau de performance supérieur. C'est un passage incontournable dans le parcours d'accès au sport de haut niveau. Le Ministère a ainsi décidé d'accompagner tous les sportifs à travers ses aides financières. Cet indicateur est ainsi affiché en 2017.							

Indicateur 4.1 : Les 49% réalisés s'expliquent par le fait que le suivi médical est souvent organisé à cheval sur deux années. En 2017, la deuxième commission du sport de haut-niveau ayant eu lieu en octobre. Ainsi, plusieurs athlètes n'ont eu des rendez-vous permettant de finaliser leur dossier qu'en début 2018. A ce jour, 66 sportifs sont inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont 44 en 2017, 38 dont les examens sont en cours, le seront à l'issue des résultats médicaux.

Indicateur 4.2 : L'effectif de 75 athlètes à aider est ambitieux, non au regard du budget alloué pour ces bourses mais bien parce qu'environ 30% des demandes à traiter ne sont pas éligibles au dispositif pour des raisons diverses concernant l'objet du financement (loisir sportif, études...), le niveau de l'athlète ou la non reconnaissance par les fédérations qui doivent donner leur avis.

12.9.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPPF)

OPERATEUR : IJSPPF							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(517 750 000)	(540 097 704)	(504 950 000)	(404 950 000)	(504 950 000)	(504 950 000)	-(100 000 000)
TOTAL	517 750 000	540 097 704	504 950 000	404 950 000	504 950 000	504 950 000	-100 000 000

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(71 544 583)	(98 234 049)	(538 035 663)	(594 538 021)	(270 274 820)	(270 274 820)	(324 263 201)
TOTAL	71 544 583	98 234 049	538 035 663	594 538 021	270 274 820	270 274 820	324 263 201

L'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française, établissement public à caractère administratif, créé en 1980 par l'Assemblée de la Polynésie intervient dans 6 domaines à savoir : la gestion des installations et équipements sportifs ou socio-éducatifs territoriaux qui lui sont affectés, la co-organisation des grandes manifestations sportives, l'hébergement des étudiants et des membres d'associations ou fédérations sportives ou de jeunesse, la mise en œuvre des formations conduisant à la délivrance de diplômes dans ce domaine, la mise en œuvre de la politique de développement du sport de haut niveau.

En 2017, l'établissement perçoit une subvention d'exploitation de 404 950 000 XPF pour financer son activité courante.

L'établissement bénéficie également d'un accompagnement du Pays et de l'Etat pour :

- ✓ Financer l'amélioration de son patrimoine existant, notamment les travaux d'entretien et de rénovation, de remises aux normes et de mise en sécurité des personnes et de remise aux normes électriques de ses infrastructures sportives (206 millions XPF) ;
- ✓ Financer les études liées à construction de deux nouvelles structures sportives (42 millions XPF en Cdp 2 au titre des études) ;
- ✓ l'organisation de grandes manifestations sportives en partenariat avec les associations et fédérations sportives (100 millions XPF) ;
- ✓ Financer l'acquisition de matériels techniques, logistiques et sportifs (50 millions XPF).

2) Comité Olympique de Polynésie française (COPF)

OPERATEUR : COPF							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention	(20 000 000)	(19 000 000)	(19 000 000)	(19 000 000)	(19 000 000)	(19 000 000)	(0)
TOTAL	20 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	19 000 000	0

Le COPF regroupe l'ensemble des fédérations sportives et se veut la fonction support du mouvement sportif en ce qu'elle est garante des valeurs du sport et de l'Olympisme et qu'elle soutient techniquement ses membres.

En 2017, la subvention d'exploitation de 19 millions XPF a essentiellement servi à payer les salaires des 5 employés de l'association.

Il est à noter que le COPF devait se mettre en conformité avec les statuts types proposés par le conseil des ministres suivant l'arrêté 515/CM, comme le prévoit la délibération 99-176APF.

De plus, il a subi d'importants bouleversements car le jugement de la cour d'appel de Papeete a destitué le bureau et le président en place depuis le 12 janvier 2016 pour raison d'élection irrégulières.

A ce titre, les subventions prévues au budget « Sport » (centres de travail 8240 et 8241) du Pays n'ont pu être versées pour cause de non reconnaissance du mouvement sportif au 28 août 2017 (échéance de l'arrêté 515/CM) et défaut de conseil d'administration et de Présidence 3 jours plus tard.

Toutefois, la subvention d'exploitation a continué à être versée par douzième car aucune régularisation n'a été proposée au collectif budgétaire suite à la nomination d'un mandataire judiciaire pour assurer la légalité des élections du conseil d'administration et du président du COPF sachant également que des salariés dépendaient.

13. MISSION ENVIRONNEMENT

La mission Environnement compte les programmes Gestion de la biodiversité et des ressources naturelles, Prévention et traitement des pollutions et Connaissance et éducation.

13.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 183 et 184 du PAP 2017.

13.2 Bilan stratégique de la mission

Contexte

L'urgence de prévenir et de réduire les impacts anthropiques sur l'environnement a conduit la Polynésie française à travailler en priorité ces dernières années à l'élaboration de politiques sectorielles (**schéma territorial de gestion des déchets, politique de l'eau** incluant la thématique de l'assainissement des eaux usées) et à la mise en œuvre de dispositions réglementaires visant à encadrer la gestion des espèces et des espaces protégés, les **activités** les plus **polluantes** (ICPE) et celles ayant les plus forts impacts sur l'environnement par l'obligation de réaliser des études d'impact.

Dans un second temps, la Polynésie se dote d'une **stratégie biodiversité**, politique globale centrée sur la préservation de ses environnements terrestres et marins et incluant les populations. Cette politique publique environnementale doit poursuivre le double objectif de préserver la biodiversité exceptionnelle de la Polynésie (en protégeant les espèces menacées et en conservant la diversité des espaces naturels terrestres et marins remarquables) et de prendre en compte la biodiversité ordinaire qui fournit les ressources exploitées dont la gestion durable doit être assurée au profit des populations.

Réalisations 2017

Les travaux relatifs à la préparation du **schéma territorial de gestion des déchets** ont porté sur les axes suivants, qui doivent être poursuivis en 2017 : la mise en place d'une responsabilité élargie du producteur (REP) sur une filière pilote (médicaments non utilisés – MNU), la mise en place des centres d'enfouissement techniques simplifiés (CETS) sur des sites pilotes et l'interdiction des sacs plastiques à usage unique. Le

travail rédactionnel permettant de compléter le code de l'environnement sur cette thématique s'est poursuivi.

Les travaux menés en vue de l'élaboration d'une **politique de l'eau**, qui ont pour objectif de poser les bases d'une gestion durable, concertée et coordonnée de la ressource, s'articulent autour de 3 axes :

- établir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- gérer durablement les bassins versants de la source au lagon ;
- définir la gouvernance de la politique de l'eau en s'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale.

En 2017, les documents constitutifs de la politique de l'eau ont été finalisés avec l'aide d'une assistance technique complémentaire à celle financée par l'Union européenne. 12 orientations opérationnelles ont été arrêtées, qui se déclinent en 35 mesures et se concrétisent au travers de 89 actions pour la période 2017-2020, pour un montant de 19,228 milliards XPF.

Pour ce qui concerne l'élaboration de la **stratégie biodiversité**, la rédaction du document a été finalisée en 2017. En 2018, ce travail servira de trame pour la mise à jour du projet de service de la Direction de l'environnement.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- Garantir la préservation du cadre de vie polynésien et de la biodiversité ordinaire dans un contexte de changement climatique ;
- Garantir la durabilité des activités économiques et urbaines prioritaires en minimisant leur impact sur l'environnement ;
- Préserver la biodiversité exceptionnelle et le patrimoine naturel polynésien.

Enfin, la modification technique du **code de l'environnement** pour le structurer en une partie législative et une partie réglementaire a bien avancé, avec l'adoption au mois d'août 2017 de la loi de Pays créant la partie législative, constituée de 4 livres : « Dispositions fondamentales », « Protection, conservation et gestion du patrimoine naturel », « Gestion des ressources naturelles » et « Prévention des pollutions, des risques et des nuisances ».

13.3 Crédits budgétaires de la mission

13.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

913/973 - ENVIRONNEMENT			Crédits budgétaires					
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017
Gestion de la biodiversité et ressources naturelles	962 02	Dépenses de personnel	156 333 706	136 589 747	137 567 000	137 567 000	126 888 701	126 920 198
	973 01	Dépenses de fonctionnement	131 567 608	153 298 346	292 645 120	295 402 263	270 601 653	268 732 687
	913 01	Dépenses d'investissement	18 151 891	46 253 722	205 467 837	193 467 837	76 391 121	76 391 121
			306 053 205	336 141 815	635 679 957	626 437 100	473 881 475	472 044 006
Prévention et traitement des pollutions	962 02	Dépenses de personnel	83 787 468	89 322 589	81 340 000	83 278 000	97 969 826	98 140 150
	973 02	Dépenses de fonctionnement	656 040 038	363 491 797	400 959 937	412 985 437	369 371 506	366 764 749
	913 02	Dépenses d'investissement	4 806 383	80 368 380	394 631 620	374 631 620	306 545 912	306 545 912
			744 633 889	533 182 766	876 931 557	870 895 057	773 887 244	771 450 811
Connaissance et éducation	962 02	Dépenses de personnel	24 329 685	24 511 143	24 570 000	24 570 000	25 339 332	25 339 332
	973 03	Dépenses de fonctionnement	32 324 192	18 623 635	29 776 352	29 778 930	25 479 187	25 323 249
	913 03	Dépenses d'investissement						
			56 653 877	43 134 778	54 346 352	54 348 930	50 818 519	50 662 581
Total			1 107 340 971	912 459 359	1 566 957 866	1 551 681 087	1 298 587 238	1 294 157 398
								257 523 689

Pour la Direction de l'environnement :

En matière de fonctionnement sur 675,2 millions XPF de crédits ouverts, la Direction de l'environnement a consommé 626,4 millions XPF, soit un **taux de consommation de 92,8 %**. (hors appel à projets économie circulaire de 14,8 millions XPF (Mission 966), et bâtiments du Pays de 3,4 millions XPF (programme 961-04)).

En matière d'investissement sur 143,9 MXP de crédits disponibles (hors bâtiments du Pays programme 901-04 et hors partenariat avec les collectivités Mission 903), la Direction de l'environnement a consommé 61,5 millions XPF, soit un **taux de consommation de 42,7 %**.

Cela s'explique par le fait que l'opération relative à la réalisation des schémas directeurs des rivières (AP 338.2016) a été retardée faute de chargés d'affaires durant le premier semestre, et la subvention à la SEM Vaitama (AP 354.2011) pour le redimensionnement des postes de refoulement n'a pas pu être réalisée entièrement suite à la découverte de la dégradation prématurée de l'émissaire, empêchant la mise en place d'un poste d'injection.

Pour rappel, d'autres services émanent à ces chapitres (DEQ par exemple).

13.4 Programme Gestion de la biodiversité et des ressources naturelles

13.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 185 du PAP 2017.

13.4.2 Bilan stratégique du programme

Objectif n°1 : Conserver le patrimoine naturel polynésien

Dans un souci de mieux planifier l'action publique en matière de biodiversité et de développement durable, un plan d'actions stratégique « biodiversité » et une politique sectorielle de l'eau sont en cours pour optimiser l'usage des financements publics. Il s'agit de mieux connaître, conserver, gérer et assurer le suivi de la biodiversité exceptionnelle polynésienne.

Les actions menées visent à conserver et gérer les espèces endémiques et/ou menacées notamment en luttant contre les espèces envahissantes, à préserver les espaces d'intérêt écologique remarquables marins ou terrestres, à mieux gérer les ressources naturelles (eau) .

Les principales actions mises en œuvre en 2017 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous et détaillées ci-après.

N° action	Libellé
1.1	Mise en œuvre d'une stratégie et d'outils de planification adaptés pour la préservation de la biodiversité et le développement durable
1.2	Finalisation de la politique de l'eau et mise en œuvre des plans d'actions, notamment le plan d'actions rivières et l'identification de la ressource en eaux souterraines
1.3	Gestion des espèces protégées ou menacées (flore, oiseaux, partulas, espèces marines emblématiques)
1.4	Lutte contre les espèces menaçant la biodiversité
1.5	Préservation et gestion des espaces d'intérêt écologique et espaces remarquables

1.1. Mise en œuvre d'une stratégie et d'outils de planification adaptés pour la préservation de la biodiversité et le développement durable

Les travaux relatifs à l'élaboration de la stratégie biodiversité, démarrés fin 2016, ont été finalisés en 2017. Restera à entériner le document à l'Assemblée de la Polynésie française en 2018.

1.2. Finalisation de la politique de l'eau et mise en œuvre des plans d'actions, notamment le plan d'actions rivières et l'identification de la ressource en eaux souterraines

Les travaux menés pour l'élaboration d'une **politique sectorielle de l'eau** sont achevés, ainsi que le projet de loi de Pays adoptant le document d'orientation stratégique, le plan d'actions et le cadre des dépenses à moyen terme.

Ainsi, 12 orientations opérationnelles ont été arrêtées, qui se déclinent en 35 mesures et se concrétisent au travers de 89 actions pour la période 2017-2020, pour un montant de 19,228 milliards F CFP. Les premières actions ont démarré en 2017.

Orientation	Budget 2017-2020 (millions XPF)	% Total
Etablir un partenariat fort entre les communes et le Pays pour renforcer l'efficacité des services publics de gestion de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	12 100	62,9%
Gérer durablement les bassins versants de la source au lagon	6 875	35,8%
Définir la gouvernance de la Politique de l'eau en l'articulant avec les autres politiques sectorielles du Pays et dans le cadre de la coopération régionale et internationale	253	1,4%
	19 228	

Les documents finalisés ont fait l'objet de concertation des 48 communes et de l'ensemble des services du Pays et de l'État. Les documents constitutifs de la politique de l'eau ont reçu un avis favorable du CESC en août 2017. La prochaine étape sera leur approbation par l'Assemblée de la Polynésie française en 2018.

Pour ce qui concerne le plan d'actions sur les **rivières**, une feuille de route gouvernementale a été établie pour harmoniser les actions des différents services intervenant sur cette thématique. La Direction de l'environnement et la Direction de l'équipement (DEQ) ont convenu d'un plan d'actions en 10 points dans le sens d'un aménagement durable des cours d'eau :

1. Poursuite et mise en commun des programmes pluriannuels d'entretien et de protection des berges élaborés par la DEQ et du programme d'évaluation et de réhabilitation des rivières et cours d'eau de la DIREN ;
2. Lancement de schémas directeurs de gestion des rivières et des cours d'eau, qui s'inscrira dans la Politique de l'Eau ;
3. Mise en place d'une « Commission rivières », chargée de la validation du plan pluriannuel de curage et d'entretien des rivières établi conjointement par la DEQ et la DIREN ;
4. Elaboration d'un cahier des charges commun pour toutes les entreprises réalisant des curages en rivières et extractions ;
5. Mise en place d'un « fonds rivières » par les redevances de curage et d'extractions ;
6. Contrôles renforcés sur le terrain à la fois par les agents assermentés de la DEQ et de la DIREN ;
7. Lancement par la DEQ des études économiques et du cahier des charges de gestion et d'extraction, en vue de l'appel d'offres, pour l'ouverture de la première carrière de l'île de Tahiti en roches massives sur la côte est ;
8. Refonte des textes régissant l'activité d'extraction de matériaux et de curage ;
9. Mise en place de mesures concrètes afin de diminuer les besoins en matériaux d'extractions ;
10. Mise en place d'un Observatoire des rivières et des cours d'eau.

Diagnostic environnemental des rivières

La première phase de ce programme réalisée en 2016 sur 39 rivières a permis d'aboutir à un diagnostic environnemental de ces rivières, la réalisation d'un SIG ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions stratégiques.

Par ailleurs, la poursuite du diagnostic environnemental sur 40 autres rivières de Tahiti (phase 2) a permis de travailler sur 10 premières rivières en 2017. Un plan d'actions pour la réalisation de travaux à vocation environnementale est également attendu à l'issue de ce travail.

Schémas directeurs de gestion de rivières

De même, la phase préparatoire au lancement du schéma directeur de Fautaua a été réalisée en 2017 avec le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et la rédaction du cahier des charges, pour un démarrage des études prévu début 2018. Une démarche similaire a été entreprise pour les rivières de Papenoo, Punaruu et Taharuu dans la foulée.

Un programme d'actions pour l'**exploitation et la gestion des eaux souterraines** en Polynésie française a été initié en collaboration avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) pour une durée de 3 ans (2016-2019), articulé autour des 4 axes suivants :

1. la synthèse des connaissances et typologie des aquifères polynésiens ;
2. l'élaboration d'outils de gestion de la ressource en eau sur l'île de Tahiti ;
3. une assistance technique pour la gestion intégrée et durable de la ressource en eau souterraine ;
4. les études hydrogéologiques détaillées d'une île haute, une île mixte, un atoll et de deux bassins versants.

En 2017, les travaux ont porté sur :

- l'inventaire des données relatives à 7 îles : Rangiroa, Makatea, Moorea, Maiao, Huahine, Tahaa et Raiatea ; Cet inventaire sera livré au 1^{er} trimestre 2018 ;
- la caractérisation d'une typologie des aquifères polynésiens, qui est en cours ;
- l'analyse de la gouvernance de l'eau en Polynésie française et sur d'autres PTOM ;
- le démarrage des travaux d'élaboration du portail de l'eau ;
- la création du réseau de suivi piézométrique et de qualité des eaux souterraines ;
- la révision de la procédure d'autorisation d'occupation temporaire pour les forages, ainsi que la définition du coût de la taxe d'exhaure, en partenariat avec le GEGDP (direction de l'équipement) ;
- le démarrage de l'étude hydrogéologique de Rangiroa et de Moorea ;
- le repérage des bassins versants de Papenoo et Fautaua.

1.3. Gestion des espèces menacées (biodiversité exceptionnelle)

Les actions de conservation sur une trentaine d'**espèces végétales protégées** se sont poursuivies sur Tahiti, Nuku Hiva, Raiatea et les Gambier. Ce sont plus de 1000 plants conservés ex-situ et plus de 300 remis dans le milieu naturel qui font l'objet de suivi, de mesures et d'entretien régulier. Les espaces conservatoires principaux entretenus totalisent 4,6 ha sur Tahiti et Nuku Hiva.

Concernant les espèces animales protégées, les programmes de suivi, de contrôle et d'analyse génétique des **tortues marines** et des **mammifères marins** ont été poursuivis. 85 tortues ont été baguées sur Tetiaroa, Mopelia et Arutua. 37 autorisations d'approche ont été délivrées pour l'activité de whale-watching, ainsi que 4 autorisations de tournage audiovisuel. De très nets progrès ont pu être constatés dans le respect des règles d'approche des mammifères marins par les opérateurs et les plaisanciers, lors des 40 sorties de surveillance effectuées entre Tahiti, Moorea et Bora Bora.

Un réseau local d'échouage a été mis en place dans les archipels, avec 25 référents formés dans les îles.

En matière de conservation des **oiseaux terrestres**, la sauvegarde des oiseaux les plus menacés de Polynésie française (Monarque de Tahiti et Monarque des Marquises) est menée en partenariat avec l'association SOP Manu, qui a éliminé 4 893 oiseaux introduits et traité les colonies de petite fourmi de feu dans les zones de reproduction de cet oiseau sur Tahiti, et mène en continu sur Fatu Hiva un programme de dératisation et de lutte contre les autres prédateurs (chats sauvages et autres). Enfin, sur les îles encore indemnes de Ua Huka et Rimatara, un programme de contrôle de l'arrivée des rats noirs, principale menace pour les oiseaux en danger, a été réalisé avec la pose de pièges à chaque toucher de bateau. 7 des 9 espèces de catégorie A du code de l'environnement classées en danger critique d'extinction selon l'UICN France qui bénéficient d'actions de suivi et de conservation. Quatre plans de conservations ont été rédigés et mis en œuvre

Enfin, une action de conservation portant sur plusieurs espèces d'**escargots endémiques** (Partulas), initiée en 2016, a été poursuivie en 2017 avec 2 042 individus relâchés sur Tahiti, Moorea et Raiatea.

La réussite de cette réintroduction sur différents sites de Tahiti, Moorea et Raiatea pourra être évaluée d'ici 5 à 10 ans. Des jeunes ont déjà pu être observés, ce qui tend à prouver que les individus se reproduisent.

1.4. Lutte contre les espèces menaçant la biodiversité

Initiée en 2012, une opération intitulée « programme de prévention, de gestion et de lutte contre les espèces envahissantes en Polynésie française » a été reconduite sur la période 2014-2016, et poursuivie en 2017 à travers diverses opérations dont notamment la mise en place d'un processus de certification de sociétés, l'organisation d'un atelier de formation à la gestion de projet en matière de lutte contre les espèces menaçant la biodiversité (22 personnes ressources de 13 îles), des actions de sensibilisation auprès d'élus et de professionnels horticoles, ainsi qu'une trentaine d'opérations de lutte parmi lesquelles la lutte contre le miconia (Marquises) ou contre la petite fourmi de feu (Bora Bora, Rurutu, Tahiti et Moorea).

1.5. Préservation et gestion des espaces d'intérêt écologique et espaces remarquables

Aujourd'hui, on dénombre cinquante sites classés selon le code de l'environnement, les plus anciens datant de 1952. Il s'agit de 4 réserves naturelles, 2 parcs territoriaux, 13 monuments naturels, 12 aires de gestion, 10 paysages naturels et 9 aires de ressources naturelles gérées.

Cet ensemble ne répond pas à une logique cohérente de protection des espaces polynésiens mais résulte d'une succession de démarches de classements aux objectifs différents.

Un travail d'analyse a été réalisé en 2017 afin d'établir une liste de sites classés prioritaires dont la délimitation devra être certaine, le gestionnaire identifié et un plan de gestion établi. Ce travail a été engagé avec le service du tourisme qui intervient sur 5 de ces sites, comprenant 3 paysages protégés (cat V - belvédère du Tahara'a, pointe Vénus et pointe Hotuarea) ainsi que de 2 monuments naturels (cat III - Cascade Vaipahi et Grotte de Maraa). Dans un deuxième temps, les options de déclassement de certains sites seront étudiées en 2018.

Au niveau des **espaces terrestres classés**, la Direction de l'environnement s'est principalement concentrée sur le parc territorial de Te Faaiti (750 ha), avec l'entretien du sentier de randonnée, ainsi que plusieurs actions réalisées notamment au bénéfice d'espèces menacées. Une opération de rénovation du fare d'accueil est en cours de réalisation. En outre, une opération bénéficiant de crédits Etat a démarré afin notamment de mieux coordonner les actions sur ce site protégé.

Au niveau des **espaces maritimes classés**, les efforts dédiés à la **réserve de biosphère de la commune de Fakarava** ont porté leurs fruits avec un renouvellement du label obtenu en juillet 2017. La Direction de l'environnement se focalise désormais sur la rédaction des plans de gestion des 18 espaces naturels classés de la commune ainsi que le suivi de l'état de santé des espaces protégés. La Polynésie française a également organisé pour la 3e année consécutive une rencontre avec les Pays et Etats du Pacifique pour renforcer la collaboration régionale et locale en matière de conservation des espèces marines emblématiques et de gestion des espaces marins protégés. Le séminaire intitulé « Te Puke Ora no Fakarava » s'est tenu du 26 juin au 7 juillet 2017 dans la commune de Fakarava, en présence de 44 participants dont 15 représentants des Pays du Pacifique et 4 représentants du comité MAB France et de l'UICN.

L'espace maritime protégé de Taïarapu Ouest a fait l'objet d'actions de formation de la population et de missions de contrôle et d'inspection durant toute l'année.

Enfin, la Direction de l'environnement est étroitement associée au travail relatif à l'inscription du site de Taputapuātea à Raiatea (obtenue en juillet 2017), et à la préparation du dossier d'inscription des Iles Marquises au **patrimoine de l'humanité UNESCO**.

Objectif n°2 : Contribuer au bien-être des populations et préserver la qualité de leur cadre de vie dans un contexte de changement climatique

Il s'agit d'impliquer tous les acteurs dans la préservation du cadre de vie et de la biodiversité dans un contexte de changement climatique et de préserver les savoirs traditionnels respectueux de la nature. Le renforcement des capacités des acteurs locaux et la pérennisation des financements permettront de mieux valoriser les ressources naturelles et aménager les milieux naturels au profit des populations. La finalité de

ces actions est de valoriser les milieux naturels et les espèces à des fins d'amélioration du cadre de vie et de développement d'activités éco-touristiques.

Principales actions mises en œuvre en 2017

N° action	Libellé
2.1	Définition d'un cadre d'intervention de proximité permettant la co-gestion entre le Pays et les autres acteurs (communes, etc...) basé sur des plans de gestion intégrés communaux ou intercommunaux validés par le Pays
2.2	Formation d'opérateurs à l'élaboration de plans de gestion de la biodiversité et de plans de gestion intégrés
2.3	Fonds environnement d'appel à projets au bénéfice d'associations

2.1. Définition d'un cadre d'intervention de proximité permettant la co-gestion entre le Pays et les autres acteurs (communes, etc...) basé sur des plans de gestion intégrés communaux ou intercommunaux validés par le Pays

Afin de permettre une meilleure efficacité dans les interventions de proximité, le Pays souhaite mettre en place un cadre de co-gestion partagé avec les communes concernées.

Dans le cadre de cette réflexion, la Direction de l'environnement participe aux comités de pilotage du livre blanc de la Punaruu et appuie la commune autant que possible dans la gestion de la vallée (diagnostics petite fourmi de feu, appui à l'appel à projets organisé par la commune).

2.2. Formation d'opérateurs à l'élaboration de plans de gestion de la biodiversité et de plans de gestion intégrés

Dans le cadre du programme « **INTEGRE** » (Initiative des territoires pour la gestion régionale de l'environnement) financé par l'Union européenne sur le 10e fonds européen de développement régional (FED) pour une durée de 5 ans (jusqu'en mars 2018), des projets de gestion intégrée des zones côtières élaborés suivant une démarche participative sont en cours sur les 3 sites suivants :

- Raiatea, Tahaa et leur lagon : accompagnement dans les secteurs de l'agriculture, la pêche et du tourisme, en soutenant des actions de réduction des pollutions associées aux activités économiques (valorisation des déchets d'abattoir, scénarios de gestion des déchets professionnels, analyse de la qualité des eaux de Faaroa) ainsi que le développement d'activités économiques durables (permaculture, potagers pédagogiques bio, jardins partagés, aménagement de sites éco-touristiques), et plus particulièrement la mise en place d'une gestion durable et intégrée des usages lagunaires (pêche, jardins de corail, étude des zones fonctionnelles halieutiques du lagon, cas des mangroves) ;
- La Baie d'Opunohu à Moorea : mise en place d'une gouvernance locale partagée, actions de protection de l'environnement (amélioration de l'itinéraire technique de la culture d'ananas), de développement d'activités éco-touristiques (parcours découverte archéologique et ethnobotanique, structure d'accueil) et d'amélioration de la qualité de vie des habitants ;
- La Presqu'île de Tahiti (Taiarapu) : accompagnement du développement durable des usages lagunaires sur ce site, en associant à la fois réduction des pressions anthropiques et développement d'activités économiques durables et innovantes (compostage de déchets végétaux, élevage durable de marava, valorisation de la rivière Aoma, valorisation des sites archéologiques et ethnologiques de Teahupoo, cartographie toponymique, suivi environnemental des eaux de lagon).

Les opérateurs associés aux projets avec la Direction de l'environnement sont des services administratifs (service de la culture et du patrimoine, service du tourisme, service du développement rural, circonscription des ISLV), les communes concernées et la communauté de communes Hava'i, l'antenne des ISLV de la CCISM, les associations environnementales ou culturelles ainsi que des porteurs de projet privés.

En parallèle à la finalisation des différents projets en cours, la capitalisation a démarré en 2017 pour permettre la pérennisation des projets mis en œuvre au-delà de 2018, grâce à la mise en capacité des opérateurs concernés.

Le projet régional **RESCCUE** (Résilience des Ecosystèmes et des Sociétés face au Changement Climatique), financé principalement par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), pour une durée de cinq ans (01/01/2014 - 31/12/2018), vise à contribuer à accroître la résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique face aux changements globaux, par la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Il prévoit notamment de développer la mise en capacité des acteurs concernés, sur 2 sites pilotes : Gambier et Moorea.

RESCCUE s'articule autour de 3 axes :

1. La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) : élaboration de plans de gestion, mise en place de comités ad hoc, déploiement d'activités de terrain, renforcement des capacités et le développement d'activités alternatives génératrices de revenus ;
2. Les analyses économiques : quantification des coûts et bénéfices économiques liés aux activités de GIZC, appui aux mesures de gestion et mise en place de mécanismes économiques et financiers ;
3. La mise en place de mécanismes économiques et financiers pour pérenniser la GIZC : identification des options possibles (paiement pour services écosystémiques, redevance, taxe, fonds fiduciaires, marché de quotas, compensation, certification...).

2.3 Fonds environnement d'appel à projets au bénéfice d'associations

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017, afin de répondre à la forte attente des associations environnementales en matière de soutien financier, un nouveau dispositif de subventions destiné à les accompagner dans la mise en œuvre d'actions en matière de protection, de conservation, de gestion, ou de valorisation de l'environnement de nos îles a été mis en place.

Suite au lancement de l'appel à projets, sur 21 demandes réceptionnées, 12 subventions ont été accordées par le 'comité d'attribution des subventions en matière de protection, de conservation, de gestion et de valorisation de l'environnement de la Polynésie française', pour un montant total de 13,6 MF en fonctionnement. Les actions financées ont porté principalement sur des thématiques d'éducation à l'environnement, de ramassage de déchets et de préservation d'espèces et d'espaces protégés.

13.4.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	131 567 608	153 298 346	252 645 120	255 402 263	256 488 035	254 619 069	783 194
Subventions <i>Ass. De droit privé</i>	0	0	40 000 000	40 000 000	14 113 618	14 113 618	25 886 382
TOTAL	131 567 608	153 298 346	292 645 120	295 402 263	270 601 653	268 732 687	26 669 576

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	18 151 891	46 253 722	205 467 837	193 467 837	76 391 121	76 391 121	117 076 716
39.2012 - Cartographie et outil de gestion des eaux souterraines de la PF (CdP)	(0)	(16 084 296)	(123 915 704)	(123 915 704)	(51 564 816)	(51 564 816)	(72 350 888)
170.2014 - Etudes des sites sous-marins, des sites d'extraction et des carrières	(14 759 631)	(12 133 172)	(31 876 943)	(39 582 077)	(19 842 547)	(19 842 547)	(19 739 530)
164.2017 - Aménagement de la rivière Aoma - Toahotu (MEDDE 2015)	(0)	(0)	(3 900 000)	(3 900 000)	(2 135 158)	(2 135 158)	(1 764 842)
35.2006 - Réseau polynésien d'observations hydrologiques	(2 556 060)	(1 923 025)	(5 775 190)	(6 070 056)	(1 583 000)	(1 583 000)	(4 487 056)
338.2016 - Schémas directeurs des rivières IDV (MEDDE)	(0)	(0)	(40 000 000)	(20 000 000)	(1 265 600)	(1 265 600)	(18 734 400)
146.2015 - Travaux de réhabilitation écologique des rivières 2015	(836 200)	(16 113 229)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
TOTAL	18 151 891	46 253 722	205 467 837	193 467 837	76 391 121	76 391 121	117 076 716

La consommation des crédits augmente chaque année pour atteindre 268,7 millions XPF en 2017, conséquence d'un rééquilibrage progressif des actions au niveau de la Direction de l'environnement par rapport au programme Prévention et traitement des pollutions (programme 973 02). En effet au niveau de la DIREN, le programme 973 01 représente en consommations 252,7 millions XPF et le programme 973 02 représente 348,9 millions XPF.

En matière d'investissement, deux opérations ont subi un retard significatif, à savoir la gestion des eaux souterraines (AP 39.2012) mise en œuvre par le BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) du fait d'une redéfinition et recalage de certaines actions.

En outre, la réalisation des schémas directeurs des rivières (AP338.2016) a subi un retard de démarrage car le chargé d'affaires a été recruté qu'à partir de la mi 2017.

13.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
913/973 01 - GESTION DE LA BIODIVERSITE ET RESSOURCES NATURELLES	562 500 000	228 941 405	274 624 721	-87 875 279	
<i>mise en œuvre d'une stratégie et outils de planification adaptés pour la préservation de la biodiversité et le développement durable</i>	0	631 670	631 670	631 670	Organisation d'ateliers de travail pour l'élaboration d'une stratégie de préservation de la biodiversité polynésienne à horizon 2030.
<i>finalisation de la politique sectorielle de l'eau et mise en œuvre des plans d'actions rivières et l'identification de la ressource en eaux souterraines</i>	156 500 000	33 158 462	81 841 778	-74 658 222	Décalage de la facturation du BRGM des actions 2017 en début 2018, et redéfinition de certaines opérations occasionnant un décalage de réalisation. Retard dans la réalisation des schémas directeurs rivières car chargé d'affaires recruté seulement au second semestre.
<i>gestion des espèces menacées (biodiversité exceptionnelle)</i>	50 000 000	102 761 542	100 761 542	50 761 542	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Doublément de consommation occasionné par la réalisation d'études comportementales de certaines espèces, études génétiques et d'acquisition de connaissance sur la faune marine. Mise en place de formations relatives au réseau d'échouage des espèces marines emblématiques.
<i>lutte contre les espèces menaçant la biodiversité</i>	14 000 000	24 337 160	24 337 160	10 337 160	Renforcement de la campagne d'information de lutte contre les espèces envahissantes.
<i>préservation et gestion des espaces d'intérêt écologique et espaces remarquables</i>	102 000 000	53 041 717	52 041 717	-49 958 283	Difficulté de mise en œuvre sur certains espaces (Scilly, Bellinghausen ...). Le comité de gestion, géré par le service de la pêche, n'a pas pu se réunir ce qui n'a pas permis la réalisation de l'étude d'inventaire de la biodiversité. Retard dans la gestion des 50 espaces protégés.
<i>fonds environnement d'appel à projets au bénéfice d'associations</i>	40 000 000	15 010 854	15 010 854	-24 989 146	Quantité de projets éligibles et pertinents inférieurs aux prévisions
<i>diagnostic des potentialités d'extraction des rivières et carrières</i>	200 000 000				

13.4.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 - Conserver le patrimoine polynésien

Les actions menées visent à conserver et gérer les espèces endémiques et/ou menacées notamment en luttant contre les espèces envahissantes, à préserver les espaces d'intérêt écologique remarquables marins ou terrestres, à mieux gérer les ressources naturelles (eau).

Objectif n° 1 – Conserver le patrimoine polynésien						
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé	2018 Cible
1.1 Nombre d'espèces effectivement protégées / Nombre total d'espèces menacées	%	25	30	35	47	40
1.2. Nombre d'actions initiées dans le cadre de la politique de l'eau	Nb.			5	8	5

L'indicateur 1.1 correspond au ratio entre le nombre d'espèces (végétales et animales) protégées faisant effectivement l'objet d'actions ou d'un plan de gestion et le nombre total d'espèces protégées par le code de l'environnement.

En 2017, 28 espèces végétales (22 sur Tahiti, 5 sur les Marquises, et 1 sur les ISLV) ont fait l'objet d'actions, ainsi que 7 espèces d'oiseaux et 17 espèces et sous-espèces de partulas. Par ailleurs, le sanctuaire maritime de la ZEE polynésienne permet de protéger 24 espèces de mammifères marins, 21 espèces de requins-raies, et 5 espèces de tortues. Un total de 102 espèces ou sous-espèces sont donc concernées, sur 218 espèces protégées par le code de l'environnement.

Bien qu'elle n'ait pas encore été validée par l'Assemblée de la Polynésie française, la mise en œuvre de la politique de l'eau a démarré avec le démarrage en 2017 de 8 actions propres à la Direction de l'environnement (indicateur 1.2).

2) Objectif n° 2 - Contribuer au bien-être des populations et préserver la qualité de leur cadre de vie dans un contexte de changement climatique

Le renforcement des capacités des acteurs locaux et la pérennisation des financements permettront de mieux valoriser les ressources naturelles et aménager les milieux naturels au profit des populations.

Objectif n° 2 – Contribuer au bien-être des populations et préserver la qualité de leur cadre de vie dans un contexte de changement climatique						
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé	2018 Cible
1.1 Nombre d'opérateurs privés et communaux formés dans le cadre de plans de gestion participatifs locaux	Nb. cumulé	12	38	37	69	48 (1 par commune)
1.2 Nombre de projets associatifs subventionnés par an	Nb.			5	12	5

L'objectif fixé pour l'indicateur 1.1 est largement atteint en 2017, grâce à la poursuite de la formation de référents communaux des archipels sur la thématique des espèces envahissantes (22) et à la création d'un réseau local d'échouage de mammifères marins (25 personnes).

En 2017, dans le cadre du premier appel à projets destiné à financer les projets environnementaux des associations organisé par la Direction de l'environnement, 12 subventions ont été accordées (indicateur 1.2).

13.5 Programme Prévention et des pollutions

13.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 187 et 188 du PAP 2017.

13.5.2 Bilan stratégique du programme

Les objectifs principaux liés au programme sont les suivants :

- Objectif n°1- Contribuer au développement durable et accompagner les activités économiques et urbaines

Les principales actions mises en œuvre en 2017 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous et détaillées ci-après.

N° action	Libellé
1.1	Elaboration d'une politique sectorielle et d'outils de planification adaptés pour la gestion des déchets
1.2	Mise en oeuvre de la Responsabilité élargie du producteur (REP)
1.3	Réhabilitation des décharges
1.4	Récupération des véhicules hors d'usage
1.5	Traitement des déchets ménagers spéciaux dans les archipels
1.6	Etudes et diagnostics en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et formation des agents

1.1. Elaboration d'une politique sectorielle et d'outils de planification adaptés pour la gestion des déchets

En 2017, le chantier d'élaboration de la politique sectorielle des déchets a été revu dans un premier temps sous la forme d'un schéma territorial de gestion des déchets ; trois thématiques ont fait l'objet de travaux dédiés :

- La responsabilité élargie du producteur (REP)

Dans le cadre des travaux préalables à la mise en place de la responsabilité élargie du producteur (REP), qui permet de responsabiliser les producteurs sur l'élimination de leurs déchets, la filière pilote des médicaments non utilisés (MNU) a fait l'objet d'un diagnostic et de propositions en concertation avec les acteurs concernés. Des discussions doivent maintenant être menées avec la Vice-Présidence concernant l'aménagement de la fiscalité existante sur ces produits, et notamment une baisse de la TEAP permettant de compenser les frais de mise en œuvre de cette filière par les professionnels.

Le principe de la REP, qui découle de celui du « pollueur-payeur », consiste en effet à transférer aux fabricants, importateurs et distributeurs des produits concernés la responsabilité et le financement de la collecte et du traitement des produits en fin de vie.

- Les centres d'enfouissement techniques simplifiés (CETS)

Le texte définissant les conditions de mise en œuvre de centres d'enfouissement techniques simplifiés, qui s'inscrivent dans une démarche stricte de tri préalable des déchets sur des sites adaptés, a été soumis au CESC et passera en 2018 à l'Assemblée de la Polynésie française pour adoption. Cette nouvelle alternative d'enfouissement des déchets, réservée à des situations restreintes, sera testée en phase pilote sur les sites de Tatakoto et Manihi.

- Les sacs plastiques

Par ailleurs, une étude de l'impact économique, social et environnemental d'une mesure d'interdiction de sacs plastiques à usage unique ou réutilisables a été réalisée en 2017. Un projet de loi de pays actant cette interdiction doit être finalisé pour début 2018.

1.2. Mise en œuvre de la Responsabilité élargie du producteur (REP)

Cf action 1.1

1.3. Réhabilitation des décharges

Sur un cofinancement ADEME - Polynésie française, une étude sur le recensement et la classification des décharges des Îles-du-Vent a été achevée en mars 2016. Sur les 257 décharges ainsi recensées, 18 d'entre elles ont fait l'objet d'une investigation chiffrée en vue d'établir un programme d'investigations. En 2017, une 2e phase a démarré avec un focus sur 31 sites supplémentaires.

Par ailleurs, deux études de réhabilitation de sites (diagnostic environnemental et analyse technico-économique) ont été finalisées pour les décharges de Mahina (Tuauru) et de Papara. Pour ce qui concerne la décharge privée de Tuauru (Mahina), lancée en 2016 suite à la constitution de partie civile de la Polynésie française sur ce contentieux, le coût de réhabilitation a été évalué entre 280 millions et 19 milliards XPF. Des discussions sont engagées avec la commune sur le sujet. Pour ce qui concerne l'étude de la décharge communale de Papara, lancée en 2016 suite à une instruction du parquet de Papeete, le coût de la réhabilitation a été évalué dans une fourchette de 936 millions à 3 milliards XPF, en fonction de la finalité retenue pour le site.

1.4. Traitement des véhicules hors d'usage (marché Fenua Ma pour les ISLV)

En matière de traitement des véhicules hors d'usage, une opération de rapatriement et traitement de véhicules hors d'usage en provenance des Îles-sous-le-vent a permis de rapatrier et de traiter 900 carcasses en provenance de Bora Bora, Raiatea et Tahaa. L'opération sera réalisée sur Huahine début 2018.

1.5. Traitement des déchets ménagers spéciaux dans les archipels

En 2016, seulement 16 îles éloignées avaient fait la démarche de recenser leur gisement de déchets dangereux en vue de leur rapatriement, sous l'impulsion de la DIREN.

Le taux de collecte s'améliore en 2017, avec 25 îles participant à l'opération pour un total de 147 tonnes de batteries, 3 tonnes de piles et 23 m³ d'huiles usées rapatriées sur Tahiti et traitées.

D'autres actions pour Tahiti et Moorea sont réalisées par Fenua Ma sous forme de contributions du Pays pour les déchets relevant de sa compétence (cf partie sur les opérateurs).

1.6. Etudes et diagnostics en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et formation des agents

En 2017, 54 dossiers ICPE ont fait l'objet d'une instruction : 19 relatifs à des exploitations de 1e classe et 35 relatifs à des exploitations de 2e classe. 26 arrêtés ont été délivrés en 2017, dont 8 concernant des exploitations de 1e classe, 15 concernant des exploitations de 2e classe et 3 arrêtés de fermeture.

L'instruction du projet de la ferme aquacole de Hao (Tahiti Nui Ocean Foods) a mobilisé plusieurs agents de la DIREN sur plusieurs semaines.

Par ailleurs, en vue de la modification de la réglementation applicable aux appareils sous pression, une mission d'expertise de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de Bourgogne-Franche Comté a été réalisée.

13.5.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	352 168 240	131 161 348	238 959 937	238 985 437	252 597 682	249 990 925	-11 005 488
Participation <i>Org de regroupement (syndicats mixtes et ententes) (Fenua Ma)</i>	303 871 798	232 330 449	162 000 000	174 000 000	116 773 824	116 773 824	57 226 176
TOTAL	656 040 038	363 491 797	400 959 937	412 985 437	369 371 506	366 764 749	46 220 688
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses <i>Transformation avance en prêt - SMO Fenua Ma</i> <i>Opérations diverses</i>	4 806 383 (0) (4 806 383)	368 380 (0) (368 380)	314 631 620 (300 000 000) (14 631 620)	300 000 000 (300 000 000) (0)	300 000 000 (300 000 000) (0)	300 000 000 (300 000 000) (0)	0 (0) (0)
Subvention aux SEM <i>SEM Assainissement des Eaux de Tahiti</i>	0	80 000 000	80 000 000	74 631 620	6 545 912	6 545 912	68 085 708
TOTAL	4 806 383	80 368 380	394 631 620	374 631 620	306 545 912	306 545 912	68 085 708

En matière de fonctionnement, certaines actions prévues d'être menées par Fenua Ma n'ont pas été réalisées pour des raisons techniques, à savoir, le traitement des pneus usés et des déchets pyrotechniques. Fenua Ma étudie toujours les filières de traitement adéquates.

En matière d'investissement, une opération a été réduite de moitié pour des raisons techniques, il s'agit de la subvention à la SEM assainissement des eaux de Tahiti initialement prévue à 200 millions XPF (AP 354.2011). Seuls les 3 postes de refoulement ont pu être redimensionnés pour 86,5 millions XPF, par contre le poste d'injection permettant d'augmenter la capacité de rejet de l'émissaire n'a pas pu être réalisé car les études préalables ont mis en évidence une dégradation prématurée de cet ouvrage sous-marin avec un risque de rupture imminente.

13.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
913/973 02 - PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS	332 000 000	230 428 275	336 974 187	4 974 187	
<i>élaboration d'une politique sectorielle et d'outils de planification adaptés pour la gestion des déchets</i>	20 000 000	7 500 225	7 500 225	-12 499 775	Certaines études non réalisées notamment la faisabilité d'une unité intermédiaire de traitement des déchets sur l'île de Tahiti, consécutif à l'absence prolongée d'un des 2 chargés d'affaires déchets
<i>Ajout action non prévue dans le PAP2017 : Campagne de sensibilisation et de nettoyage des plages aux tuamotu et Moorea</i>	0	23 009 800	23 009 800	23 009 800	
<i>réhabilitation des décharges</i>	36 000 000	49 761 959	49 761 959	13 761 959	Avenants nécessaires à certaines études pour la réalisation d'investigations supplémentaires.
<i>mise en oeuvre de la Responsabilité élargie du producteur (REP)</i>	30 000 000	0	0	-30 000 000	La REP Médicaments Non utilisés a pris du retard car des discussions avec la VP pour la baisse de la TEAP doivent être menées avec le ministère de tutelle. Cette première mise de REP servira d'exemple pour les suivantes (huiles, piles, batteries).
<i>récupération des véhicules hors d'usage</i>	40 000 000	127 953 619	127 953 619	87 953 619	Elimination de 900 véhicules aux ISLV plus importante que prévue qui s'est décalée de 2016 à 2017 et traitement des véhicules sortis de circulation liés à l'opération "Véhicules propres - prime à la casse" (534 véhicules)
<i>traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS)</i>	75 000 000	77 396 668	77 396 668	2 396 668	
<i>participation au SMO Fenua ma</i>	27 000 000	33 600 000	33 600 000	6 600 000	Augmentation de participation d'administration générale consécutive à la prise en compte de la TVA (exigée par la DICP).
<i>l'accompagnement des installations classées pour la protection de l'environnement</i>	24 000 000	11 206 004	11 206 004	-12 793 996	
Subventions aux SEM					
<i>l'installation et le redimensionnement de postes de refoulement - Subvention à la SEM Assainissement des Eaux de Tahiti</i>	80 000 000	-100 000 000	6 545 912	-73 454 088	Opération réduite de moitié pour des raisons techniques, il s'agit de la subvention à la SEM assainissement des eaux de Tahiti initialement prévue à 200 MF (AP 354.2011). Seuls les 3 postes de refoulement ont pu être redimensionnés pour 86,5 MF, par contre le poste d'injection permettant d'augmenter la capacité de rejet de l'émissaire n'a pas pu être réalisé car les études préalables ont mis en évidence une dégradation prématurée de cet ouvrage sous-marin avec un risque de rupture imminente.

13.5.5 Bilan de la performance

1) Objectif n°1- Contribuer au développement durable et accompagner les activités économiques et urbaines

Afin de contribuer au développement durable et d'accompagner les activités économiques et urbaines dans le respect de l'environnement, un certain nombre d'actions sont menées visant à prévenir et réduire les risques et les pollutions.

Trois domaines sont prioritairement pris en compte :

- la gestion des déchets,
- les installations classées pour la protection de l'environnement (installations potentiellement polluantes encadrées réglementairement),
- et l'assainissement des eaux usées.

Objectif n° 3 – Contribuer au développement durable et accompagner les activités économiques et urbaines						
Minimiser les impacts des activités économiques et urbaines sur les ressources et les milieux naturels						
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Cible	2017 Réalisé	2018 Cible
1.1 Taux de captage de déchets recyclables IDV (hors Faa'a)	%	46%	48%	38%	49%	40%
1.2 Nombre de dossiers ICPE traités/an	Nb.	26	11	30	54	30

L'indicateur 1.1 correspondant au taux de captage des déchets recyclables des IDV, est le ratio entre le tonnage des déchets recyclés (bac vert et borne à verre) et le tonnage global de déchets collectés. En 2017, il a été de 48 %, bien au-delà des prévisions annoncées, qui devront être révisées dans le cadre du prochain PAP.

Pour ce qui concerne l'indicateur 1.2, qui quantifie l'activité en matière d'instruction d'installations classées (ICPE), le retard pris en 2016 a été rattrapé en 2017, avec 54 arrêtés publiés au JOPF concernant des autorisations ou fermetures.

13.5.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Fenua Ma

OPERATEUR : FENUA MA							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Participation	(303 871 798)	(232 330 449)	(162 000 000)	(174 000 000)	(116 773 824)	(116 773 824)	(57 226 176)
TOTAL	303 871 798	232 330 449	162 000 000	174 000 000	116 773 824	116 773 824	57 226 176
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Transformation Avance en prêt	(0)	(0)	(300 000 000)	(300 000 000)	(300 000 000)	(300 000 000)	(0)
TOTAL	0	0	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000	0

En plus de la contribution annuelle du Pays liée à l'administration générale du syndicat mixte Fenua Ma, d'un montant de 33,6 millions XPF, la Direction de l'environnement a versé des contributions de fonctionnement pour la gestion des déchets relevant de la compétence du Pays au niveau des IDV pour un montant total de 83 millions XPF.

Les gisements traités jusqu'au mois d'octobre 2017 comprennent 11,5 tonnes de piles, 470 tonnes de batteries, 96 tonnes d'huiles usagées, 8,3 tonnes de médicaments non utilisés, ainsi que 534 véhicules mis hors circulation, dans le cadre d'une opération « prime à la casse » organisée aux IDV.

L'évolution des indicateurs de gestion des déchets sur les IDV est encourageante. Le taux de captage des déchets recyclables (hors Faa'a) est passé de 36,4% (2013) à 49,3% (2017). La quantité de déchets traités au centre de tri (CRT) de Motu Uta en vue de leur recyclage est passé de 5 986 tonnes (2013) à 7 846 tonnes (2017). Quant à l'enfouissement des déchets au niveau du CET de Paihoro, le tonnage s'est stabilisé, puisqu'il était de 56 893 tonnes en 2013 et de 56 665 tonnes en 2017. Enfin, la collecte des bouteilles en verre sur les îles du vent s'est renforcée, passant de 1 772 tonnes en 2013 à 2 125 tonnes en 2017.

La Polynésie avait accordé à la SEP (Société Environnement Polynésien) une avance en compte courant (ACC) de 300 millions XPF, versée le 1er mars 2010. La trésorerie de la société n'a pas permis le remboursement de cette avance, comme l'exigeait la convention n°0123/PR du 8 janvier 2010, prévu en 2012. Par courrier du 10 juillet 2013, la SEP demandait au Pays la conversion de ladite avance en prêt

remboursable sur 15 années. Suite à la dissolution de la SEP et à la création du SMO Fenua Ma, un nouveau courrier du 27 octobre 2017 a renouvelé la demande de transformation de l'ACC en prêt. Ce qui a été octroyé par le Pays en fin 2017 à un taux de 3,99% sur 15 ans (arrêté n°2407 CM du 7 décembre 2017).

2) SEM Assainissement des Eaux de Tahiti (AET)

OPERATEUR : SEM AET							
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions	(0)	(80 000 000)	(80 000 000)	(74 631 620)	(6 545 912)	(6 545 912)	(68 085 708)
TOTAL	0	80 000 000	80 000 000	74 631 620	6 545 912	6 545 912	68 085 708

Le programme d'assainissement collectif des eaux usées de Punaauia, lancé par le Pays en 1996, a été mis en service en 2002, avec la réalisation de la station d'épuration, de l'émissaire de rejet, des principaux réseaux, des postes de refoulement et le raccordement des usagers professionnels. Une seconde phase de travaux entre 2007 et 2011 a permis la réalisation de réseaux secondaires et le raccordement d'environ 1 000 usagers situés au niveau de la plaine Sud de Punaauia. Une troisième phase de travaux s'est déroulée de 2012 à 2013 et a permis de poursuivre l'extension du réseau et de raccorder 280 usagers supplémentaires. Le montant global des travaux réalisés s'élève aujourd'hui à plus de 4 milliards XPF, financés par le Pays et l'Union Européenne.

A ce jour, le réseau de collecte est implanté du PK7,1 (Hôtel Intercontinental Beachcomber) au PK 15,5 (Hôtel Le Méridien). Ce sont plus de 5.000 m³ d'eaux usées qui sont collectées et traitées quotidiennement par les ouvrages, contribuant à une amélioration de la qualité des eaux de baignade et de l'environnement au niveau des zones assainies.

En 2017, l'arrêté d'affectation des ouvrages au profit de la SEM Assainissement des Eaux de Tahiti a été prolongé jusqu'en 2022. Une subvention de 86,5 millions XPF a été versée pour la réalisation de travaux de redimensionnement de 3 postes de refoulement (AP 354.2011). Par ailleurs, une nouvelle subvention de 60 MXPf a été instruite afin de financer les études pour la reconstruction de l'émissaire en mer (assistance à maîtrise d'ouvrage, études d'impact environnementales, courantologiques et bathymétriques, études de conception). Le versement de l'avance correspondante est programmé pour la fin du 1er trimestre 2018.

13.6 Programme Connaissance et éducation

13.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 189 du PAP 2017.

13.6.2 Bilan stratégique du programme

Objectif n°1 - Partager les savoirs liés à l'environnement et le respect de la Nature

Les différentes actions mises en œuvre au cours du 1^{er} semestre 2017 sont détaillées ci-après.

Evènements

Dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, la 3e édition du Village de l'eau a été organisée par la Direction de l'environnement en 2017 dans les Jardins de Paofai, sur la thématique de l'assainissement des eaux usées, avec un objectif de sensibilisation du grand public et des familles aux enjeux de l'eau, et une affluence estimée à 2 500 visiteurs.

A l'occasion de la journée mondiale de l'environnement et de la semaine du développement durable, la Direction de l'environnement a participé au financement de deux opérations de sensibilisation des scolaires et du grand public organisées par la Brigade verte, sur le format d'une semaine de sensibilisation en collège et d'une projection gratuite de film sur écran géant au Parc Paofai.

Communication, Information, Sensibilisation

Le site internet de la Direction de l'environnement a été maintenu et mis à jour régulièrement, ainsi que les trois pages Facebook du service : « Direction de l'environnement », « Milieu marin – Direction de l'environnement » et « Journée mondiale de l'eau – Tahiti » ;

Une nouvelle saison « JT vert » a été reconduite en 2017, avec le financement de 10 épisodes de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Biodiversité terrestre

Certains guides floristiques ont été repris et réédités (9 guides différents pour 2 500 exemplaires) ;

Espèces marines

Trois campagnes de communication portant sur la protection des tortues et des mammifères marins et sur le sharkfeeding ont été réalisées, ainsi qu'une campagne de sensibilisation sur le patrimoine commun de la Polynésie française et un documentaire portant sur les tortues marines de Polynésie française.

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

- Six lettres d'informations trimestrielles ont été diffusées au réseau de veille ;
- L'élaboration d'un kit éducatif portant sur la biodiversité et la lutte contre les EEE a été finalisée ;
- 5 lettres d'information ont été adressées au réseau de veille et de lutte constitué dans les archipels ;
- 3 messages radio (reconnaissance puis gestion de la petite fourmi de feu) ont été réalisés et diffusés sur 3 chaînes de radio.

Eau

Un film d'animation sur la thématique rivières, pour sensibiliser le grand public aux bons gestes à adopter durant la saison des pluies a été produit en décembre 2017 en version française et en tahitien.

Déchets

La DIREN a participé au montage de l'opération « zéro déchet », qui vise à sensibiliser des familles polynésiennes aux éco-gestes.

13.6.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	32 324 192	18 623 635	29 776 352	29 778 930	25 029 187	24 873 249	4 905 681
Subvention <i>Association du Caméléon + CAP</i>	0	0	0	0	450 000	450 000	-450 000
TOTAL	32 324 192	18 623 635	29 776 352	29 778 930	25 479 187	25 323 249	4 455 681

Le budget consommé reste quasiment constant par rapport aux autres années. A noter que la communication liée à certaines actions émergeant aux programmes « Gestion de la biodiversité et des ressources naturelles » (973-01) et « Prévention et traitement des pollutions » (973-02) n'est pas comptabilisée au niveau de ce programme, ce qui explique qu'une partie de ses crédits n'a pas été consommée.

13.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
913/973 03 - CONNAISSANCE ET EDUCATION	25 000 000	24 612 974	24 612 974	-387 026	
publication de documents de sensibilisation à l'environnement	3 000 000	3 396 990	3 396 990	396 990	
communication média/internet pour l'environnement	15 000 000	11 486 844	11 486 844	-3 513 156	Certaines campagnes de communication émanent dans les actions des sous-chapitre 973 01 et 973 02.
organisation d'événementiels de sensibilisation à l'environnement	7 000 000	9 729 140	9 729 140	2 729 140	Soutien aux "brigades vertes" plus important

13.6.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 4 – Partager les savoirs liés à l'environnement et le respect de la Nature

Objectif n° 4 – Partager les savoirs liés à l'environnement et le respect de la Nature						
Connaître et faire connaître les enjeux et menaces liés à l'environnement						
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017		2018
				Cible	Réalisé	Cible
1.1 Nombre d'événementiels ou d'ateliers organisés	Nb.	4	4	5	4	4

En 2017, 4 évènementiels de sensibilisation à l'environnement ont été organisés : la journée mondiale de l'eau, la journée mondiale de l'environnement, un atelier régional de gestion durable des espèces et espaces marins, ainsi qu'un atelier de formation à la gestion de projet sur la thématique des espèces exotiques envahissantes.

14. MISSION RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

La mission comprend les programmes Réseau routier, Ports et aéroports, Protection contre les eaux, Energie, Postes, télécommunications, nouvelles technologies, Médias.

14.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 190 et 191 du PAP 2017.

14.2 Bilan stratégique de la mission

Chaque année, le gouvernement poursuit ses efforts dans les domaines des infrastructures routières, des infrastructures portuaires et aéroportuaires, afin d'offrir à la population :

- un réseau routier capable de répondre aux besoins des usagers par une fluidité des déplacements, une amélioration des entrées d'agglomérations, un entretien de l'état des chaussées et des aménagements permettant notamment une meilleure efficacité du transport collectif par optimisation du réseau viaire territorial,
- des constructions, des aménagements et des réhabilitations d'ouvrages portuaires et aéroportuaires au titre du désenclavement des archipels,
- une sécurisation accrue des cours d'eau dans le cadre d'un programme pluriannuel de défense contre les eaux, notamment au regard des risques encourus au titre des calamités naturelles.

Les actions menées dans le cadre des équipements structurants concourent au maintien, à l'amélioration, à la réhabilitation et à la réalisation des infrastructures publiques. Ce programme de travaux très ambitieux

correspond à la politique que mène le gouvernement en faveur de ses administrés, et à ce titre il reçoit la participation de l'Etat au travers du 3^{ème} instrument financier.

14.3 Crédits budgétaires de la mission

14.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

914/974 - RESEAUX ET EQTS STRUCTURANTS			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Réseaux routiers	962 02	Dépenses de personnel	2 160 973 274	2 124 513 011	2 062 841 000	2 062 841 000	2 101 259 883	2 102 644 634	-39 803 634
	974 01	Dépenses de fonctionnement	536 504 580	554 900 579	673 735 027	939 515 448	731 813 301	653 552 116	285 963 332
	914 01	Dépenses d'investissement	5 467 630 391	5 084 513 362	8 244 766 116	7 209 100 809	3 953 445 711	3 858 833 399	3 350 267 410
			8 165 108 245	7 763 926 952	10 981 342 143	10 211 457 257	6 786 518 895	6 615 030 149	3 596 427 108
Ports et aéroports	962 02	Dépenses de personnel	482 943 744	456 203 970	418 381 000	418 381 000	431 386 221	431 619 513	-13 238 513
	974 02	Dépenses de fonctionnement	151 879 128	192 488 335	148 940 000	148 940 000	148 467 092	135 859 295	13 080 705
	914 02	Dépenses d'investissement	2 650 203 761	2 131 831 984	4 255 829 185	3 023 029 453	1 887 061 238	1 882 551 242	1 140 478 211
			3 285 026 633	2 780 524 289	4 823 150 185	3 590 350 453	2 466 914 551	2 450 030 050	1 140 320 403
Protection contre les eaux	962 02	Dépenses de personnel	251 596 815	260 833 005	252 056 000	252 056 000	264 279 509	264 279 509	-12 223 509
	974 03	Dépenses de fonctionnement	52 761 564	51 082 231	52 045 000	104 045 000	563 479 751	556 824 974	-452 779 974
	914 03	Dépenses d'investissement	377 975 143	839 232 433	1 048 566 516	1 954 894 348	682 628 450	656 121 963	1 298 772 385
			682 333 522	1 151 147 669	1 352 667 516	2 310 995 348	1 510 387 710	1 477 226 446	833 768 902
Energie	962 02	Dépenses de personnel	58 027 859	61 680 417	64 444 000	64 444 000	72 479 210	72 479 210	-8 035 210
	974 04	Dépenses de fonctionnement	108 451 965	95 962 209	133 977 611	155 977 611	99 009 564	76 302 709	79 674 902
	914 04	Dépenses d'investissement	24 877 950	116 869 103	967 953 757	1 177 185 276	676 164 991	675 984 991	501 200 285
			191 357 774	274 511 729	1 166 375 368	1 397 606 887	847 653 765	824 766 910	572 839 977
Postes télécommunication, nouvelles technologies	962 02	Dépenses de personnel	58 892 743	71 995 938	82 713 000	84 328 000	73 926 893	74 145 770	10 182 230
	974 05	Dépenses de fonctionnement	126 920 140	141 308 170	220 710 475	247 740 417	233 442 142	221 331 874	26 408 543
	914 05	Dépenses d'investissement	79 598 450	131 454 988	327 454 377	405 918 507	67 415 120	67 415 120	338 503 387
			265 411 333	344 759 096	630 877 852	737 986 924	374 784 155	362 892 764	375 094 160
Médias	962 02	Dépenses de personnel							
	974 06	Dépenses de fonctionnement	927 925 620	880 000 000	870 000 000	870 000 000	870 000 000	870 000 000	0
	914 06	Dépenses d'investissement	68 672 901	74 825 143	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	0
			996 598 521	954 825 143	940 000 000	940 000 000	940 000 000	940 000 000	0
Total			13 585 836 028	13 269 694 878	19 894 413 064	19 188 396 869	12 926 259 076	12 669 946 319	6 518 450 550

14.4 Programme Réseau routier

14.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 191 du PAP 2017.

14.4.2 Bilan stratégique du programme

Le programme 2017 correspond à la poursuite des travaux initiés depuis 2013 dans l'optique de faciliter la circulation et de sécuriser les déplacements sur le réseau existant :

- Poursuivre la reprise et moderniser le réseau routier de l'archipel de la société,
- Améliorer le réseau routier territorial des Marquises,
- Améliorer le réseau routier des Australes,
- Améliorer le réseau routier des Tuamotu-Gambier.

14.4.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	536 504 580	554 900 579	673 735 027	939 515 448	731 813 301	653 552 116	285 963 332
TOTAL	536 504 580	554 900 579	673 735 027	939 515 448	731 813 301	653 552 116	285 963 332

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	5 467 630 391	5 084 513 362	8 244 766 116	7 209 100 809	3 953 445 711	3 858 833 399	3 350 267 410
147.2016 - Assainissement, renforcement et revêtement RC baie Povaï et Faanui nord sur 4,5 km - Bora Bora (31F 2016)	(0)	(1 614 058)	(298 385 942)	(290 899 066)	(281 459 566)	(281 459 566)	(9 439 500)
225.2017 - Rénovation de la chaussée du PK 24 à 26 à Haapiti (31F 2017)	(0)	(0)	(283 000 000)	(261 482 678)	(251 804 661)	(251 804 661)	(9 678 017)
159.2016 - Rénovation de la chaussée du PK 8,5 est au PK 6.5 est à Afareaitu - Moorea (31F 2016)	(0)	(0)	(275 000 000)	(269 894 587)	(238 865 046)	(238 865 046)	(31 029 541)
360.2015 - Amgt de l'av. du Prince Hinoï et de l'av. du Général De Gaulle, du carrefour Paraita au giratoire de Taaoone (31F 2015)	(15 911 041)	(236 740 025)	(307 348 934)	(307 348 934)	(222 801 771)	(222 801 771)	(84 547 163)
156.2016 - Matériels, équipements de la route et mise en sécurité des infrastructures routières (31F 2016)	(0)	(31 264 911)	(161 735 089)	(154 775 343)	(151 717 482)	(151 717 482)	(3 057 861)
364.2017 - Aménagement et travaux réseau routier RT divers Tahiti - 2017 (31F 2017)	(0)	(0)	(0)	(277 084 717)	(147 030 974)	(147 030 974)	(130 053 743)
125.2016 - Acquisitions d'engins de chantier et de véhicules poids lourds DEQ - 2016	(0)	(0)	(200 049 960)	(200 049 960)	(198 261 050)	(142 779 211)	(57 270 749)
355.2015 - Sécurisation des talus en amont de la RT2 PK 13.4 à 14.1 - Tahiti (31F 2016)	(0)	(0)	(105 058 760)	(155 058 760)	(132 043 254)	(132 043 254)	(23 015 506)
124.2016 - Carrefour de Tipaerui - Tranche 1 - Tahiti (31F 2016)	(0)	(2 767 655)	(397 232 345)	(128 543 708)	(105 922 318)	(105 922 318)	(22 621 390)
143.2016 - Aménagement et travaux réseau routier divers Tahiti - 2016 (31F 2016)	(0)	(383 928 262)	(95 729 728)	(95 729 728)	(89 176 206)	(89 176 206)	(6 553 522)
Autres ...	(5 451 719 350)	(4 428 198 451)	(6 121 225 358)	(5 068 233 328)	(2 134 363 383)	(2 095 232 910)	(2 973 000 418)
TOTAL	5 467 630 391	5 084 513 362	8 244 766 116	7 209 100 809	3 953 445 711	3 858 833 399	3 350 267 410

14.4.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/ Réalisé	
914/974 01 - RESEAU ROUTIER	696 125 000	2 159 853 641	1 577 032 378	880 907 863	
amélioration du réseau routier (investissement)					
- Outumaoro, l'entrée Ouest de Papeete par la RT1		310 866 293	105 922 318	105 922 318	Avancement travaux dépendant travaux connexes réseaux TEP et AEP - Fin travaux 2018
- côte Est : rectification de plusieurs virages « dangereux		0	48 145 186	48 145 186	Travaux terminés - PK 31,5 Mahaena
- rénovation de la route de ceinture de Moorea		508 871 360	490 123 275	490 123 275	Travaux réalisés à Nuuroa, Afareaitu, et Afaahiti
- rénovation de routes territoriales des Iles Sous Le Vent		580 298 890	463 794 565	463 794 565	L'écart s'explique par l'engagement de 2 marchés RC Tahaa (234 MF) et RC Raiatea (85 MF) en fin d'année 2017 et dont l'exécution des travaux sera réellement effective à compter de janvier 2018.
modernisation du réseau routier de la conurbation de Papeete	4 125 000			-4 125 000	
- amélioration du réseau de routes territoriales des îles de l'archipel des Marquises	210 000 000	419 301 368	128 829 218	-81 170 782	L'écart s'explique par l'attribution de crédits en collectif pour de gros travaux de bétonnage sur Hiva Oa (AP 448.2017). Le marché à l'entreprise, élaboré second semestre 2017, n'a été attribué qu'en fin d'année
- amélioration du réseau de routes territorial des îles de l'archipel des Tuamotu Gambier	367 000 000	247 821 412	247 523 498	-119 476 502	Ecart qui s'explique en partie par 92 MF d'opérations travaux 31F non réalisés: bloquées en raison de problème foncier/utilité publique (62 MF), ou d'approvisionnement d'agregats (30 MF); et 15 MF d'opérations d'études 31F en cours de préparation
- amélioration du réseau de routes territoriales des îles de l'archipel des Australes	115 000 000	92 694 318	92 694 318	-22 305 682	Charge à payer en cours de liquidation

14.4.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Poursuivre la reprise et moderniser le réseau routier de l'archipel de la société

L'objectif consiste à moderniser le réseau routier entre Punaauia (de la Punaruu) et Papeete, à améliorer le réseau routier des côtes Est et Ouest de Tahiti, à achever la rénovation du réseau routier de Moorea et à améliorer le réseau routier des Iles sous le vent.

A cet effet, une enveloppe prévisionnelle de 4,125 milliards XPF avait été prévue au PAP 2017.

Objectif n° 1 - Poursuivre la reprise et modernisation du réseau routier de l'archipel de la société							
Modernisation du réseau routier des îles du vent et des îles sous le vent							
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 réalisée
Indicateur 1 : Pourcentage de chaussées en très bon état par rapport au linéaire total du réseau routier de la conurbation de Papeete.	%	%	37,3%	70,3%	75,0%	76,6%	76,6%
Indicateur 2 : Pourcentage de chaussées en très bon état par rapport au linéaire total du réseau routier Est et Ouest de l'île.	%		51,2%	66,0%	77,2%	80,3%	78,8%
Indicateur 3 : Pourcentage de route de ceinture de Mooéa traitée / Linéaire de la route de ceinture de Moorea.	%	51,14%	58,04%	76,67%	83,33%	86,67%	86,67%
Indicateur 4 : Pourcentage de chaussées bétonnées aux Îles Sous Le Vent par rapport au linéaire total du réseau routier.	%	81,83%	83,48%	86,60%	87,25%	87,58%	87,58%
Sources des données :							
Données annuelles sur les travaux effectués & Budgets Linéaire cumulé de chaussées en très bon état.							
Mode de calcul des indicateurs :							
Indicateur 1 = Linéaire cumulé de chaussées en très bon état / Linéaire du réseau routier de la conurbation de Papeete (64 km)	km		24	45	48	49	49
Indicateur 2 = Linéaire cumulé de chaussées en très bon état / Linéaire du réseau routier Est et Ouest de l'île de Tahiti (193 km)	km		99	145	149	155	152
Indicateur 3 = Linéaire cumulé de la route de ceinture traitée / Linéaire de la route de ceinture de Moorea (60 km)	km		34	46	50	52	52
Indicateur 4 = Linéaire cumulé de chaussées bétonnées aux ISLV / Linéaire du réseau routier des ISLV (306 km)	km	250	255	265	267	268	268

Sur Tahiti, les opérations de rénovation du réseau routier de Paea n'ont pas été réalisées : les études lancées en 2015 ont pris du retard. De plus, l'importance des travaux impose de nombreuses consultations avec les élus afin d'aboutir à un projet consensuel.

Par ailleurs, des retards ont été rencontrés dans l'exécution de certains travaux : déplacement des réseaux TEP et AEP, litiges fonciers nécessitant une déclaration d'utilité publique....

De plus, l'obtention tardive des crédits sollicités au collectif a retardé la notification de certains marchés intervenue seulement en fin 2017.

2) Objectif n° 2 – Améliorer le réseau routier territorial des Marquises

Afin de permettre la poursuite des travaux, une enveloppe prévisionnelle de 210 millions XPF avait été demandée au PAP 2017.

Objectif n° 2 - Améliorer le Réseau Routier Territorial des Marquises							
Améliorer le Réseau Routier Territorial des îles Marquises							
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 réalisée
Indicateur 1 : Pourcentage de chaussées bétonnées aux Marquises par rapport au linéaire total du réseau routier.	%			48,11%	50,52%	52,97%	54,30%
Sources des données :							
Données annuelles sur les travaux effectués & Budgets Linéaire cumulé de chaussées bétonnées.							
Mode de calcul des indicateurs :							
Linéaire cumulé de chaussées bétonnées aux Marquises.	km						
Linéaire du réseau routier des Marquises = 291 km	km			140	147	154	158
Indicateur 1 = Linéaire cumulé de chaussées bétonnées aux Marquises / Linéaire du réseau routier des Marquises							

3) Objectif n° 3 – Améliorer le réseau routier territorial des Australes

Afin de permettre la poursuite des travaux, une enveloppe prévisionnelle de 115 millions XPF avait été sollicitée au PAP 2017.

Les financements obtenus ont permis de réaliser 2 kms sur les 4 kms prévus initialement.

Objectif n° 3 - Améliorer le Réseau Routier Territorial des Australes						
Améliorer le Réseau Routier Territorial des îles Australes						
	Unité	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé
Indicateur 1 : Pourcentage de chaussées bétonnées aux Australes par rapport au linéaire total du réseau routier	%	67,68%	72,73%	50,65%	81,82%	79,80%
Sources des données : Données annuelles sur les travaux effectués & Budgets Linéaire cumulé de chaussées bétonnées.						
Mode de calcul des indicateurs :						
Linéaire cumulé de chaussées bétonnées aux Australes.	km					
Linéaire du réseau routier des Australes = 99 km	km	67	72	78	81	79
Indicateur 1 = Linéaire cumulé de chaussées bétonnées aux Australes / Linéaire du réseau routier des Australes.						

4) Objectif n° 4 – Améliorer le réseau routier des Tuamotu-Gambier

Afin de permettre la poursuite des travaux, une enveloppe prévisionnelle de 367 millions XPF avait été sollicitée au PAP 2017.

Les financements obtenus ont permis de réaliser 6 kms sur les 8 kms prévus initialement.

Par ailleurs, des opérations n'ont pu être menées à terme en raison de litige foncier (DUP) ou de difficulté d'approvisionnement en agrégats.

Objectif n° 4 - Modernisation et réfection du réseau routier des Tuamotu-Gambier						
Modernisation et réfection du réseau routier des Tuamotu-Gambier						
	Unité	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé
Indicateur 1 : Pourcentage de chaussées bétonnées aux Tuamotu-Gambier par rapport au linéaire total du réseau routier	%	49,28%	52,04%	55,14%	60,00%	58,56%
Sources des données : Données annuelles sur les travaux effectués & Budgets Linéaire cumulé de chaussées bétonnées.						
Mode de calcul des indicateurs :						
Linéaire cumulé de chaussées bétonnées aux Tuamotu-Gambier.	km					
Linéaire du réseau routier des Tuamotu-Gambier = 181 km	km	89	94	100	108	106
Indicateur 1 = Linéaire cumulé de chaussées bétonnées aux TG / Linéaire du réseau routier des TG.						

14.5 Programme Ports et aéroports

14.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 194 du PAP 2017.

14.5.2 Bilan stratégique du programme

Ce programme ambitieux de rénovation des installations portuaires et aéroportuaires doit être reconduit chaque année afin :

- de moderniser ou de réaliser les installations portuaires nécessaires au désenclavement des îles Australes, des îles sous le vent, des îles Marquises et des îles Tuamotu en intégrant également les liaisons inter et intra îles,
- de mettre aux normes les aéroports des différents archipels sur la base des audits de contrôle réalisés par le Service d'état de l'aviation civile.

Le programme 2017 consiste à mettre en adéquation les infrastructures avec le niveau de service qu'elles doivent rendre.

14.5.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	151 879 128	192 488 335	148 940 000	148 940 000	148 467 092	135 859 295	13 080 705
TOTAL	151 879 128	192 488 335	148 940 000	148 940 000	148 467 092	135 859 295	13 080 705
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	2 650 203 761	2 131 831 984	4 255 829 185	3 023 029 453	1 887 061 238	1 882 551 242	1 140 478 211
190.2016 - Aéroport de Mataiva - mise aux normes CHEA code 3C (3IF 2016)	(0)	(151 304 020)	(546 258 912)	(539 838 870)	(497 328 042)	(497 328 042)	(42 510 828)
253.2015 - Réalisation des quais du port de Tahauku - Hiva Oa - Tranche 1 (3IF 2016)	(0)	(63 357 839)	(258 882 001)	(269 882 001)	(159 523 513)	(159 523 513)	(110 358 488)
188.2016 - Réaménagement du débarcadère de Hanavave - Fatu Hiva (3IF 2016)	(0)	(0)	(160 000 000)	(120 000 000)	(115 104 424)	(115 104 424)	(4 895 576)
189.2016 - Aéroport de Hiva Oa - Drainage, nivellement et renforcement de la bande aménagée (3IF 2016)	(0)	(19 812 799)	(310 923 461)	(311 095 315)	(114 610 835)	(114 610 835)	(196 484 480)
265.2017 - Aéroport de Fakarava - Rénovation de la piste, des bretelles et du parking avions (3IF 2017)	(0)	(0)	(250 000 000)	(110 000 000)	(90 111 664)	(90 111 664)	(19 888 336)
237.2017 - Construction d'un débarcadère à Taenga - Travaux (3IF 2017)	(0)	(0)	(129 166 667)	(74 166 667)	(66 628 047)	(66 628 047)	(7 538 620)
251.2015 - Réhabilitation et modernisation des espaces publics de l'aéroport de Moorea (3IF 2015)	(18 596 677)	(43 878 191)	(72 525 132)	(56 349 057)	(55 724 533)	(55 724 533)	(624 524)
306.2013 - Aéroport de Rimatara - Mise aux normes (3IF 2013)	(126 325 000)	(77 140 593)	(59 015 655)	(50 581 063)	(45 753 570)	(45 753 570)	(4 827 493)
211.2015 - Réhabilitation débarcadère de Nukutavake - Travaux (3IF 2015)	(91 798 378)	(256 994 588)	(56 001 024)	(45 190 309)	(45 190 309)	(45 190 309)	(0)
Autres ...	(2 413 483 706)	(1 519 343 954)	(2 413 056 333)	(1 445 926 171)	(697 086 301)	(692 576 305)	(753 349 866)
TOTAL	2 650 203 761	2 131 831 984	4 255 829 185	3 023 029 453	1 887 061 238	1 882 551 242	1 140 478 211

14.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution		Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	
914/974 02 - PORTS ET AEROPORTS	4 579 000 000	2 430 863 746	986 330 116	-3 592 669 884
- recensements, visites techniques et études des installations	210 000 000	214 118 994	50 991 551	-159 008 449
- travaux sur les installations portuaires et aéroportuaires	4 369 000 000	2 216 744 752	935 338 565	-3 433 661 435

14.5.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Diagnostiquer les infrastructures portuaires et aéroportuaires

Cet objectif consiste à disposer d'un état des lieux des différentes infrastructures, permettant pour chaque ouvrage diagnostiqué soit de programmer des opérations lourdes de réfection soit des mises à niveau à effectuer.

A cet effet, il a été inscrit au PAP 2017 une enveloppe prévisionnelle de 210 millions XPF.

Objectif n° 1 - Diagnostiquer les infrastructures portuaires et aéroportuaires						
Recensement et lancement des études de mise aux normes des ouvrages portuaires et aéroportuaires						
	Unité	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 Prévision	2017 réalisé
Indicateur 1.1 - Nombre de recensements des infrastructures portuaires réalisés	Nb	10	13	10	10	11
Indicateur 1.2 - Visite technique de l'emprise aéroportuaire	Nb	5	7	8	9	27
<u>Sources des données :</u> Base de données de l'arrondissement maritime de la direction de l'équipement Déplacements DEQ-SAT ou BE privé + études ou essais réalisés <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 1.1 - Nombre de recensements réalisés Indicateur 1.2 - Visite technique réalisée / an						

2) Objectif n° 2 – Réhabiliter ou maintenir à niveau les infrastructures

Cet objectif, basé sur les diagnostics réalisés, consiste à réhabiliter ou à maintenir à niveau les infrastructures, en intégrant notamment pour les infrastructures aéroportuaires les obligations réglementaires dictées par les Conditions d'Homologation et d'Exploitation des Aéroports (CHEA) constituant la référence normative sur la base de laquelle les services de l'Etat identifient des écarts lors des audits de contrôle réalisés chaque année.

Pour atteindre cet objectif, une enveloppe prévisionnelle de 4,369 milliards XPF a été sollicitée.

Objectif n°2 - Réhabiliter ou maintenir à niveau les infrastructures						
Travaux de réhabilitation des ouvrages portuaires et aéroportuaires qui ne sont pas aux normes						
	Unité	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé
Indicateur 1.1 - Nombre d'ouvrages maritimes réhabilités	Nb			4	3	3
Indicateur 1.2 - balisages diurnes mis aux normes	Nb	4	8	6	8	0
Indicateur 1.3 - réfection des couches de roulement des pistes	Nb	1	2	0	2	1
Sources des données : <i>Base de données de l'arrondissement maritime de la direction de l'équipement</i> <i>audits CHEA de la Direction de la surveillance du SEAC et opérations d'investissement réalisées ou programmées</i>						
Mode de calcul des indicateurs : <i>Indicateur 1 - Nombre d'ouvrages maritimes réhabilités</i> <i>Indicateur 1.2 - nombre de balisages diurnes refaits / an</i> <i>Indicateur 1.3 - nombre de piste refaite / an</i>						

Ont été livrés en 2017 trois ouvrages maritimes (Quai des pêcheurs de Uturoa, Débarcadères de Hanavave et Hakaetau aux Marquises) et une piste (Mataiva aux Tuamotu).

14.6 Programme Protection contre les eaux

14.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 195 du PAP 2017.

14.6.2 Bilan stratégique du programme

Les rivières sont bordées d'un habitat plus ou moins dense et leurs berges sont classées en zone rouge des plans de prévention des risques (PPR). A titre indicatif, les 30 rivières recensées représentent 792 Ha de terres inconstructibles.

Il convient de libérer ces zones aujourd'hui impropres à la construction et de sécuriser les habitations bordant les rivières.

14.6.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	52 761 564	51 082 231	52 045 000	104 045 000	563 479 751	556 824 974	-452 779 974
TOTAL	52 761 564	51 082 231	52 045 000	104 045 000	563 479 751	556 824 974	-452 779 974

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	377 975 143	839 232 433	1 048 566 516	1 954 894 348	682 628 450	656 121 963	1 298 772 385
278.2017 - Aménagement domaine public fluvial (intempéries de décembre 2015 - FSOM) (ex CAVC)	(0)	(0)	(155 816 512)	(349 999 954)	(246 701 816)	(246 701 816)	(103 298 138)
372.2015 - Mur de protection de la route de contournement de Hao (31F 2015)	(0)	(79 407 903)	(75 916 374)	(97 549 738)	(93 390 237)	(93 390 237)	(4 159 501)
281.2017 - Travaux d'enrochement prioritaires sur les rivières de Tahiti - Tr 3 (31F 2017)	(0)	(0)	(50 000 000)	(328 492 353)	(53 727 208)	(53 727 208)	(274 765 145)
263.2015 - Protection des berges de la rivière Aoma - Taahotu - Tranche 2015 - (31F 2015)	(0)	(0)	(5 495 810)	(46 000 000)	(31 331 206)	(31 331 206)	(14 668 794)
205.2016 - Calibrage et enrochement rivières à Tumaraa - Raiatea (31F 2016)	(0)	(0)	(27 605 069)	(28 970 940)	(28 739 675)	(28 739 675)	(231 265)
373.2015 - Travaux d'enrochement prioritaires sur les rivières de Tahiti - tranche 1 (31F 2015)	(0)	(55 295 562)	(44 214 366)	(44 214 366)	(27 085 913)	(26 234 409)	(17 979 957)
283.2014 - Protection littorale en enrochements à Taputapuotea - Raiatea (31F 2014)	(0)	(0)	(29 210 485)	(28 068 070)	(25 274 258)	(25 274 258)	(2 793 812)
256.2015 - Travaux d'aménagement de la rivière TEVIHONU - Tranche 1 - exutoire C6 (31F 2015)	(0)	(93 805 458)	(23 446 668)	(24 366 324)	(24 366 324)	(24 366 324)	(0)
Autres ...	(377 975 143)	(610 723 510)	(636 861 232)	(1 007 232 603)	(152 011 813)	(126 356 830)	(880 875 773)
TOTAL	377 975 143	839 232 433	1 048 566 516	1 954 894 348	682 628 450	656 121 963	1 298 772 385

14.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/ Réalisé	
914/914 03 - PROTECTION CONTRE LES EAUX	490 000 000	63 486 287	57 457 179	-432 542 821	
- diagnostics et études sur l'intensité des inondations, la capacité hydraulique du cours d'eau et la sécurité des berges		40 840 528	11 305 255	11 305 255	Études de cartographie aléas inondation en cours de finalisation sur l'année 2018 (dernière tranche)
- travaux de calibrage des rivières	490 000 000	22 645 759	46 151 924	-443 848 076	Travaux de protections de berges à l'issue des intempéries de 2017

14.6.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Etablir le diagnostic et les études préalables pour chaque rivière

Cet objectif concerne l'établissement d'un état des lieux général sur les 30 rivières jugées prioritaires.

Il s'agit de lancer pour chaque rivière identifiée :

- Les études techniques visant à réduire l'intensité des inondations, augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau et sécuriser les berges,
- Les études d'impact sur l'environnement des travaux envisagés.

Objectif n° 1 - Etablir le diagnostic et les études préalables pour chaque rivière						
Etablir le diagnostic et les études préalables pour chaque rivière						
	Unité	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé
Indicateur 1.1 - nombre de modélisation	U			4	4	4
Indicateur 1.2 - nombre d'études préalables rendues	%			3	6	6
<u>Sources des données :</u> Diagnostic établi sur les 30 rivières prioritaires <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 1.1 - le nombre de modélisations réalisées Indicateur 1.2 - le nombre d'études rendues						

2) Objectif n° 2 – Calibrage des rivières pour sécuriser les biens et les personnes

Une fois les diagnostics établis, les travaux de calibrage pourront être réalisés.

A ce titre, une enveloppe de 490 MXPF a été sollicitée pour 2017.

Objectif n° 2 - Calibrage des rivières						
	Unité	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé
Indicateur 1.1 - nombre de calibrage lancés chaque année	U		1	1	0	0
Indicateur 1.2 - nombre de travaux achevés	U				1	0
<u>Sources des données :</u> Diagnostic établi sur les 30 rivières prioritaires <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Indicateur 1.1 - le nombre de rivières mises en chantier Indicateur 1.2 - le nombre de rivières achevées						

L'objectif fixé était l'achèvement du programme de recalibrage de la Taharuu à Papara. Néanmoins, les recours contentieux contre ce projet ont arrêté les travaux pendant toute l'année 2017. Les décisions judiciaires devraient être rendues au cours du 1^{er} semestre 2018.

14.7 Programme Energie

14.7.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 196 et 197 du PAP 2017.

14.7.2 Bilan stratégique du programme

Le projet de performance du programme vise trois objectifs principaux :

- Le changement du modèle énergétique en développant les énergies renouvelables. Pour ce faire, deux grands projets ont été identifiés : l'aménagement hydroélectrique de la vallée de la Vaiiha et la mise en œuvre d'une climatisation par eau froide océanique du CHPF. la réduction de la consommation d'énergies fossiles par d'une part sa substitution par des énergies renouvelables et d'autre part la maîtrise de la demande d'énergie. Parallèlement, le développement des petites unités de production photovoltaïque doit être encouragé.
- Le changement de comportement pour réduire la consommation énergétique par la sensibilisation, la formation et la réglementation et la mise en place de « smart grid ».
- Le changement un modèle économique vers plus de transparence, plus de pluralité avec l'adoption d'un code polynésien de l'énergie et la mise en place d'un observatoire de l'énergie.

Le 1^{er} semestre de l'année 2017 a été troublé par des changements importants en termes de d'organisation (déménagement imprévu du Service et remaniement ministériel) qui s'est traduit par des retards, notamment en ce qui concerne l'organisation sectorielle.

Par ailleurs, six nouveaux agents ont intégré le service en cours d'année, soit la moitié des effectifs 2017 du service. Ces événements ont perturbé le fonctionnement courant du service, sans toutefois fragiliser les performances fixées au regard des indicateurs.

La moins bonne performance de l'exécution budgétaire a été compensée par une meilleure qualité des outils à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs principaux. Plusieurs projets ont pu ainsi être consolidés, approfondis, finalisés ou réorientés.

Pour l'aménagement hydroélectrique de la Vai'iha, l'étude foncière et cadastrale de la tranche I a malheureusement conclu à des impasses foncières pour le projet existant. La perspective d'un aménagement de la vallée de Papeiha-Vaiiha n'est pas pour autant abandonnée. Néanmoins le modèle dirigiste basé sur un investissement 100% public s'est révélé incompatible avec les attentes des habitants et des ayant-droits de la vallée.

Le projet ne pouvant se poursuivre sur le modèle prévu initialement, une réinitialisation a été actée par le Gouvernement, ce qui implique la fermeture de l'AP considérée. Une approche en co-construction avec les habitants et les ayant-droits est désormais privilégiée.

Les deux autres chantiers majeurs que sont le SWAC du centre hospitalier et le bouclage du réseau de transport connaissent des avancées globalement conformes aux prévisions.

14.7.3 Bilan stratégique des réformes

Par délibération 2017-90 du 19 septembre 2017, l'Assemblée de Polynésie française a instauré un système de subventions aux installations photovoltaïques pour les particuliers.

Cela a donné lieu à la création de deux lignes de crédit :

- une ligne en fonctionnement pour les installations connectées au réseau, et pour lesquelles l'aide est limitée à 100 000 XPF ;
- une ligne en investissement pour les installations en sites isolés, pour lesquelles l'aide peut atteindre jusqu'à 600 000 XPF.

Les projets de réforme du Code de l'énergie, ainsi que le dispositif de péréquation des prix de l'électricité entre les différentes îles de Polynésie française, ont tous deux été reportés à l'année 2018.

14.7.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	99 278 695	90 747 293	123 977 611	135 977 611	87 036 564	72 102 909	63 874 702
Aides à caractère économique	0	0	0	10 000 000	1 000 000	300 000	9 700 000
Subventions	9 173 270	5 214 916	5 000 000	5 000 000	10 973 000	3 899 800	1 100 200
Subventions exceptionnelles	0	0	5 000 000	5 000 000	0	0	5 000 000
<i>FOL</i> <i>Autres EXC - UPF</i>							
TOTAL	108 451 965	95 962 209	133 977 611	155 977 611	99 009 564	76 302 709	79 674 902

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	24 877 950	45 270 058	590 889 318	410 120 837	76 833 249	76 653 249	333 467 588
126.2012 - SWAC du CHPF	(0)	(18 514 683)	(358 136 477)	(358 136 477)	(34 102 281)	(33 922 281)	(324 214 196)
119.2016 - Panneaux photovoltaïques connectés réseau - Bâtiments du Pays - 2016	(0)	(13 519 593)	(30 102 335)	(30 804 314)	(30 412 204)	(30 412 204)	(392 110)
314.2013 - Aménagement hydroélectrique de la Vaiiha - Faane (FEI 2013 et 2014)	(0)	(8 475 000)	(103 129 454)	(6 360 973)	(6 360 973)	(6 360 973)	(0)
<i>Autres ...</i>	<i>(24 877 950)</i>	<i>(4 760 782)</i>	<i>(99 521 052)</i>	<i>(14 819 073)</i>	<i>(5 957 791)</i>	<i>(5 957 791)</i>	<i>(8 861 282)</i>
Subvention aux Ets publics	0	71 599 045	377 064 439	747 064 439	599 331 742	599 331 742	147 732 697
<i>TEP</i>							
Aides	0	0	0	20 000 000	0	0	20 000 000
TOTAL	24 877 950	116 869 103	967 953 757	1 177 185 276	676 164 991	675 984 991	501 200 285

En fonctionnement, les crédits ont été principalement utilisés pour financer des conventions en partenariat avec l'ADEME. Les sommes liquidées sont liées aux opérations courant depuis 2016, en particulier l'audit comptable de la concession de distribution d'électricité de Tahiti Nord, ainsi qu'un certain nombre d'opérations menées de concert avec l'ADEME, notamment sur la création des guides éco-construction FARECO spécifiques à certains secteurs.

Concernant les subventions, les engagements ont été fait pour l'Université de la Polynésie française pour financement de la thèse « MIREIL » pour un montant de 2 200 000 XPF. Les écarts BM/CA au niveau des subventions sont liés au fait que les pétitionnaires ont fait des demandes tardives (fin novembre). En ce qui concerne les aides, le dispositif étant récent peu de dossiers ont pu aboutir et les dépenses sont donc reportées à l'exercice suivant.

L'écart BP-CA en investissement s'explique des retards imputables soit aux intempéries des mois de janvier et février soit aux procédures administratives nécessaires pour la sécurisation juridique des marchés du fait de la sensibilité du dossier et/ou de l'importance du montant.

14.7.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017) - CP	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
914/974 04 - ENERGIE	587 301 764	953 102 383	586 967 757	- 334 007	
aménagement hydroélectrique de la Vaiiha	6 360 973	14 913 740	6 360 973	0	Projet redéfini suivi à conflits fonciers AMO et MOE en cours d'exécution Projet annulé Projet terminé Opération réalisée sur 2016
programme de climatisation par eau froide des profondeurs du CHPF	358 136 477	307 776 439	70 194 580	-287 941 897	
projet de stockage centralisé					
Panneaux photovoltaïques Batiments du Pays 2016	30 804 314	30 412 204	30 412 204	-392 110	
création d'un code de l'énergie					
établissement d'une nouvelle formule de détermination des coûts de production, de transport et de distribution de l'électricité					
création d'un observatoire de l'énergie	12 000 000			-12 000 000	
Réformes et Dépenses fiscales					
réforme du mécanisme juridique, comptable et fiscal des amortissements de caducité					
allongement de la période d'exonération « entreprises nouvelles » à 4 exercices pour les producteurs d'énergies vertes					
taux d'IS exceptionnel à 20% pour les producteurs d'énergies vertes passé le délai d'exonération					
exonération de TVA (art. 340-9) sur les locations de véhicules électriques et hybrides, et sur les bornes de recharge électrique					
maintien de l'exonération de tout droit et taxe pour l'importation de véhicules électriques et hybrides.					
Subventions aux Ets publics et Sociétés					
TEP	180 000 000	600 000 000	480 000 000	300 000 000	

En fonctionnement, les actions initiées en 2017 sont les suivantes :

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
914/974 04 - ENERGIE	77 000 000	51 735 881	47 909 441	62%	
Réalisation de l'état de la filière climatisation en Polynésie française	5 000 000	6 095 220	6 095 220	121,9%	Exécution sur exercice 2017 et 2018
Conception et animation de modules de formation sur l'intégration d'exigences environnementales phase de programmation	12 000 000	4 132 224	4 134 224	34,5%	
Assistance technique pour animation, suivi et évaluation du PCE de la Polynésie française	6 000 000	4 378 750	4 378 750	73,0%	Exécution sur 5 exercices (29 000 000 sur 5 ans)
Assistance technique pour élaboration d'un guide de solution technique dans le cadre de la réglementation énergétique du bâti en Polynésie française	4 000 000	4 566 330	737 890	18,4%	Livrable 1 et action annulée et reportée
Elaboration des trois derniers tomes du Guide Fare Eco	10 000 000	7 842 200	7 842 200	78,4%	Effet d'économie d'échelle pour la réalisation de trois guides
Diffusion d'une campagne de sensibilisation à la MDE (radio et TV)	10 000 000	5 565 571	5 565 571	55,7%	Estimation faite sur la campagne 2016 (diffusion ciné non retenue)
Etude d'opportunité Centrales hybrides dans les îles éloignées	8 000 000	11 224 338	11 224 338	140,3%	Exécution sur 3 années scolaires (21 millions sur trois). Exécution d'un semestre
Conception et animation d'un spectacle de marionnettes pour la sensibilisation sur la MDE des jeunes	7 000 000	3 731 448	3 731 448	53,3%	
Aides financières					
Aides pour équipements en PV	10 000 000	300 000	300 000	3,0%	Dispositif très récent, mise en œuvre (un mois et demi)
Subventions					
Ets Publics et Sociétés	5 000 000	3 899 800	3 899 800	78,0%	Demande tardive de l'UPF

L'écart le plus significatif est celui du dispositif d'aide pour les ménages en équipement d'une unité de production photovoltaïque. Le dispositif n'ayant pu être mise en œuvre que pendant un mois et demi, l'exécution complète des ouvrages ne pouvait se faire dans les délais impartis du fait de la saison des pluies. En l'absence d'une attestation d'installation complète les paiements n'ont pu être réalisés.

En investissement, la seule action initiée en 2017 est la subvention pour la TEP dans le cadre du CDP pour la 1^{ère} phase du bouclage du réseau de transport d'énergie électrique.

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017) - CP	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
914/974 04 - ENERGIE	736 437 307	918 657 109	679 239 237	92%	
265.2010 - Panneau solaire connecté réseau - Batiments du Pays 2016	4 875 418	4 519 697	3 351 942	68,8%	Opération terminée en toilettage AMO et MOE en cours d'exécution, retard du à la procédure de sélection du MOE (10 mois)
126.2012 - SWAC du CHPF	358 136 477	307 776 439	70 194 580	19,6%	
314.2013 - Aménagement hydroélectricité de la VaiihaFaane (FEI 2013 et 2014)	6 360 973	6 360 973	6 360 973	100,0%	Opération annulée (désengagement fait)
Aides financières					
Aides pour équipements en PV	20 000 000	0	0	0,0%	Dispositif très récent, mise en œuvre (un mois et demi)
Subventions					
118.2016 - Subvention TEP renforcement du transit Papenoo	167 064 439	0	119 331 742	71,4%	Totalité engagement fait 2016 Retard chantier intempéries de janvier et février 2017
165.2017 - Subvention TEP- Bouclage phase 1	180 000 000	600 000 000	480 000 000	266,7%	

A l'instar du fonctionnement, l'écart le plus significatif est le dispositif d'aide aux ménages pour un équipement en PV pour la même raison.

Le projet du SWAC du CHPF accuse un écart significatif dans l'exécution du fait des retards administratifs engendrés pour la sélection du maître d'œuvre, sans conséquence importante sur la suite du projet. Ainsi il est toujours prévu une mise en service du SWAC en 2020.

14.7.6 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Changer de modèle énergétique

Le 1^{er} objectif poursuivi vise à changer le modèle économique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes nos activités (production électrique, transport, urbanisme).

Cette transformation se traduira par une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre participant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.

Objectif n° 1 - Changer de modèle énergétique									
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Bilan au 30/06/2017	2017 Révisée à 06/2017	2017 Bilan au 12/2017	2018 Prévision (PAP 2018)	2020 Cible
Indicateur 1.1 - Part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité à partir de données des producteurs d'énergie électrique à Tahiti	%	37%	39%	37%	35%	37%	38%	37%	50%
Indicateur 1.2 – Nombre de véhicules électriques dans le parc automobile polynésienne	nb	65	136	150	165	186	203	300	1000
Sources des données : Données des distributeurs ; en l'absence de données fiables des régies communales, seules les données EDT sont comptabilisées Données SPCA pour les véhicules électriques Mode de calcul des indicateurs : Aucun calcul nécessaire, simple reporting									

Pour les deux indicateurs, les performances sont conformes aux attentes :

- Malgré la hausse générale de la consommation d'énergie électrique et les intempéries du début de l'année ayant conduit à la destruction des équipements d'écoulement de l'hydroélectricité, la bonne pluviométrie du second semestre a stabilisé la performance de l'indicateur.
- En plus d'un contexte fiscal favorable au développement des véhicules électriques, le dispositif d'aide financière à la voiture propre a plus que contribué à l'atteinte des objectifs.

Le dispositif d'aide de la délibération 2017-90 du 19 septembre 2017 contribuera à la consolidation des performances.

Il convient de préciser qu'il manque toujours un indicateur de la part d'énergies renouvelables pour les îles autres que Tahiti délicat à construire du fait de la carence des données. Toutefois, la mise en place de l'observatoire polynésien de l'énergie au dernier trimestre de l'année 2017 permettra de construire un indicateur pertinent pour le PAP 2019.

Les actions principales débutée en 2017 contribuant à l'atteinte de cet objectif sont :

- L' étude d'opportunité relatives à la transition énergétique des atolls,
- Le projet SWAC du CHPF (qui participe également à l'atteinte de l'objectif 2)
- Le projet d'aménagement hydroélectrique de la vallée de Vaiiha ;
- Deux subventions attribuées à la TEP pour le renforcement du transit de l'hydroélectricité de Papenoo aval (FEI 2016) et le bouclage du réseau de transport (CDP).

Hormis l'étude d'opportunité, les autres opérations ont connu des retards, sans toutefois impacter les performances fixées pour l'année 2017, dans la mesure où les résultats ne seront pas observables avant 2020.

En ce qui concerne le SWAC, le choix du maître d'œuvre n'a pu intervenir qu'au bout de 10 mois de procédure administrative (au lieu des 4 mois estimation en phase programmation), ce dernier ayant au final renoncé à son avance forfaitaire.

Pour l'aménagement hydroélectrique de la Vai'iha, l'étude foncière et cadastrale de la tranche I a malheureusement conclu à des impasses foncières. Le projet ne pouvant se poursuivre sur le modèle prévu initialement, une réinitialisation a été actée par le Gouvernement, ce qui implique la fermeture de l'AP considérée.

Une nouvelle subvention en investissement a été engagée en 2017 en faveur de la TEP pour la réalisation d'une phase du bouclage du réseau de transport financée par le contrat de projets. Malgré les intempéries des mois de janvier et février, l'avancement est supérieur aux attentes et 80 % de la subvention ont été liquidés.

Le projet du renforcement du transit de Papenoo, ayant fait l'objet d'une attribution d'aide en 2016 a connu un léger retard du fait des intempéries, ce qui a décalé l'achèvement du projet et la liquidation du solde de la subvention au 1^{er} semestre 2018.

2) Objectif n° 2 – Changer nos comportements

Le second objectif est de tendre à une réduction de notre consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation énergétique.

Ce changement comportemental qui commence à se répandre dans la société polynésienne sera progressivement amplifié au travers de multiples programmes de maîtrise de demande d'énergie (MDE) à réaliser auprès des ménages, des entreprises, des collectivités et surtout des jeunes générations plus promptes à adopter de nouveaux comportements.

Pour que chacun puisse mieux mesurer ses consommations et donc les maîtriser, il conviendra également de mettre en place d'ici quelques années des compteurs intelligents, articulés autour d'un « smart grid ».

Objectif n° 2 - Changer nos comportements									
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Bilan au 30/06/2017	2017 Révisée à 06/2017	2017 Bilan au 12/2017	2018 Prévision (PAP 2018)	2020 Cible
Indicateur 1.1 - Consommation d'électricité en Polynésie française à partir de données des distributeurs d'énergie électrique	GWh	591	605	500	310	600	601	600	550
Indicateur 1.2 - Nombre de compteurs intelligents installés à Tahiti à partir de données des distributeurs d'énergie électrique	Nb	0	0	0	0	0	0	0	35 000
<i>Sources de données : Service de l'énergie</i>									
Sources des données : <i>Données des distributeurs ; en l'absence de données fiables des régies communales, seules les données EDT sont comptabilisées</i>									
Mode de calcul des indicateurs : <i>Aucun calcul nécessaire, simple reporting</i>									

Ici la hausse des consommations relevée en 2015 se confirme, mais se tasse également, puisque l'année 2017 se solde par une très légère baisse des consommations par rapport à 2016. Le constat reste identique à l'année précédente à savoir que la baisse des tarifs de 2016, conjuguée à la reprise économique, n'incite pas les consommateurs à une franche baisse des consommations.

Les efforts se poursuivent en partenariat avec l'Agence du Développement et de la Maîtrise des Energies pour parvenir à des économies d'énergies. On note une bonne implication depuis plusieurs mois des communes et des entreprises désireuses d'être accompagnées dans la transition énergétique. Les principales actions mises en place sont les suivantes :

- Conseils d'Orientation Énergétiques pour les communes et Audits énergétiques en entreprise
- Appel à projets Fareco 2 pour des projets de bâtiments éco-construits,
- Instrumentation de projets de construction (partenariat UPF)
- Communication MDE milieu scolaire (kit pédagogique prévu pour la rentrée scolaire 2018, spectacle Tao et Tiaporo)
- Subvention de la thèse UPF ECOMEB (3ième année)
- Adaptation de l'outil OPTICLIM
- Formation sur la programmation des constructions bioclimatiques
- Élaboration des guides d'éco construction pour le tertiaire, les écoles et l'hôtellerie.

Toutefois, les résultats des actions de sensibilisation et de formation ne seront concrets qu'après plusieurs années.

L'indicateur 1.1 devra être révisé dès que possible pour intégrer les grands projets en réflexion et ou en construction.

3) Objectif n° 3 - Changer de modèle économique de l'énergie

Enfin, la politique sectorielle du Gouvernement s'oriente vers le changement du modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs.

Cette évolution du modèle économique de l'énergie devra permettre de distinguer avec précision l'ensemble des coûts inhérents à chaque filière énergétique (approvisionnement et distribution d'hydrocarbures, production, transport, distribution et commercialisation de l'électricité) afin de définir les mécanismes publics les plus favorables à la transition énergétique.

Objectif n° 3 - Changer de modèle économique de l'énergie									
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Bilan au 30/06/2017	2017 Révisée à 06/2017	2017 Bilan au 12/2017	2018 Prévision (PAP 2018)	2020 Cible
Indicateur 1.1 – Prix moyen de référence de l'électricité en Polynésie française	XPF/ kWh	35	32	33	33	32	33	32	30
Sources des données : <i>Données des distributeurs ; en l'absence de données fiables des régies communales, seules les données EDT sont comptabilisées</i>									
Mode de calcul des indicateurs :									
		2015	2016	2017					
Ventes d'énergie EDT (kXPF)		20 676 355	19 563 881	19 751 806					
Volumes vendus (GWh)		591	605	601					
Prix moyen de référence		35,0	32,3	32,9					

Les tarifs de l'électricité n'ont pas évolué en 2017 par rapport à 2016 et ce malgré la hausse des prix des hydrocarbures, ainsi que celle de la redevance du transport d'énergie.

D'autres indicateurs devront être introduits pour le PAP 2019, dans la mesure où seul l'indicateur du prix moyen de l'électricité ne permet pas une mesure pertinente de la performance de transparence et de pluralité d'acteurs.

Du fait des changements énoncés au point 14.7.2, le code de l'énergie, regroupant l'ensemble des dispositions juridiques et réglementaires relatives à l'organisation de l'énergie et fixant tous les principes juridiques de l'organisation du système énergétique polynésien, a fait l'objet d'une concertation avec les parties prenantes du secteur et sera présenté notamment à l'APF et au CESC au second trimestre 2018.

La création d'une cellule du service des énergies baptisée « Observatoire de l'énergie » pour mesurer la politique sectorielle de l'énergie n'a pu être mise en place qu'en octobre 2017 du fait des retards dans la création de poste et du recrutement du responsable. Cet observatoire, financé pour moitié par l'ADEME, permettra de maintenir à jour l'ensemble des données concernant le secteur de l'énergie, et ainsi produire des analyses statistiques à destination de l'administration, des élus et du public.

14.7.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Société Transport d'énergie électrique en Polynésie (TEP)

La TEP, SEML dont le Pays est actionnaire à hauteur de 51 %, est en charge du transport de l'électricité en Polynésie française.

OPERATEUR : TEP							
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(0)	(71 599 045)	(377 064 439)	(747 064 439)	(599 331 742)	(599 331 742)	(147 732 697)
TOTAL	0	71 599 045	377 064 439	747 064 439	599 331 742	599 331 742	147 732 697

En termes d'investissements les objectifs fixés à l'opérateur étaient la mise en place de deux chantiers.

Le premier chantier est le renforcement de la ligne Papenoo aval. La pose de la ligne souterraine 30 000 volts a démarré en septembre 2016 et est quasiment achevé. Il vient sécuriser le transit de l'hydroélectricité produite par les unités de Papenoo. De ce fait, à la mise en fonctionnement de ce réseau le nombre de kWh d'hydroélectricité écoulé sera augmenté. Ce chantier budgété à 435 millions XPF, soit 3,6 millions €, a été cofinancé par le Fond Exceptionnel d'Investissement à hauteur de 2 millions €, soit 55 %. Les intempéries du début de l'année 2017 ont généré quelques retards sur le chantier.

Le deuxième chantier est le bouclage du réseau. Ce projet permettra de sécuriser l'alimentation électrique de la zone urbaine (Papeete – Arue) et de désenclaver la zone Nord Est de Tahiti (Papenoo – Faatautia) dépourvue de réseau de transport actuellement. Dans un second temps, il permettra de démanteler la centrale thermique Vairaatoa et de préparer l'arrivée de nouveaux opérateurs et de nouvelles sources de production. Ce projet contribuera à moyen terme à l'atteinte des objectifs fixés pour le programme énergie.

L'année 2016 a permis de finaliser la première partie du projet, budgétée à 1,56 milliard XPF et cofinancée par le Contrat de Projet Etat/ Pays à hauteur de 1,2 milliard XPF. Le chantier a finalement été inauguré en janvier 2017 et s'est poursuivi à un rythme très soutenu tout au long de l'année.

14.8 Programme Postes, télécommunications, nouvelles technologies

14.8.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 200 du PAP 2017.

14.8.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	43 320 032	40 517 512	55 710 475	82 740 417	77 896 379	65 786 111	16 954 306
Aides à caractère économique <i>dont mise en oeuvre du nouveau dispositif SCAN</i>	83 600 108	87 290 658	165 000 000	165 000 000	141 945 763	141 945 763	23 054 237
Subvention <i>organismes droit privé</i>	0	13 500 000	0	0	13 600 000	13 600 000	-13 600 000
TOTAL	126 920 140	141 308 170	220 710 475	247 740 417	233 442 142	221 331 874	26 408 543

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	839 500	699 892	6 240 500	11 196 277	6 105 777	6 105 777	5 090 500
Subvention aux Ets publics <i>Ets public (OPT)</i>	78 758 950	130 755 096	321 213 877	394 722 230	61 309 343	61 309 343	333 412 887
TOTAL	79 598 450	131 454 988	327 454 377	405 918 507	67 415 120	67 415 120	338 503 387

14.8.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
914/974 05 - POSTES, TELECOMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES	176 306 440	0	0	0	
aides financières pour les entreprises issues de la filière numérique : 5 entreprises	20 000 000				
aides financières pour les entreprises issues de la filière audiovisuelle : 20 entreprises	130 000 000				
contrôle des réseaux radioélectriques	1 965 480				
prestations de contrôle des réseaux radioélectriques sur sites	3 930 960				
mesure des performances sur la qualité de service proposée aux utilisateurs des réseaux mobiles	8 410 000				
Encourager la transition numérique (40 valises pédagogiques numériques)	12 000 000				

14.8.4 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Office des Postes et Télécommunications (OPT)

OPERATEUR : OPT							
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(78 758 950)	(130 755 096)	(321 213 877)	(394 722 230)	(61 309 343)	(61 309 343)	(333 412 887)
TOTAL	78 758 950	130 755 096	321 213 877	394 722 230	61 309 343	61 309 343	333 412 887

14.9 Programme Médias

14.9.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 203 du PAP 2017.

14.9.2 Bilan stratégique du programme

Pour rappel, pour 2017 les objectifs de TNTV étaient les suivants : conquérir de nouvelles parts d'audience, augmenter l'offre et améliorer la qualité de nos programmes locaux, développer les revenus propres de la chaîne, mettre aux normes notre infrastructure technique et enfin développer la diffusion de TNTV en métropole via les Boxs.

En 2017 TNTV a su s'affirmer comme le media de référence de la Polynésie Française dans les domaines de l'information, de la culture et du divertissement.

Au cours de l'exercice 2017, la chaîne du Pays a ainsi consolidé ses partenariats avec des organisateurs d'événements locaux, mais également auprès des principaux producteurs de la place.

Les polynésiens ont ainsi pu suivre en direct télé ou web les grands rendez-vous sportifs et culturels locaux. La chaîne a ainsi augmenté son volume d'heure de production locale (+462 heures VS 2016).

Les sondages réalisés par Médiamétrie en septembre 2017 font état d'une progression de notre audience cumulée établie à 45% (+2% /2016) tandis que celle de Polynésie 1ère accuse un repli (-1%/2016).

La chaîne n'a pas hésité pour cela à mettre des émissions locales en « prime » telles que « Ohipa maitai » ou encore « Paki kids ». Elle a également proposé aux téléspectateurs des programmes étrangers à fort potentiel.

Le journal en français en semaine gagne 1.5 points et le week-end 3.1 point alors que sur les mêmes créneaux les journaux de Polynésie 1ère accusent un repli.

Une seconde vague d'audience permettrait de mesurer plus sereinement chaque grille de rentrée (janvier et septembre) mais aussi d'apporter une maturité certaine au Paysage Audiovisuel Polynésien. Mais Polynésie 1ère s'y oppose, engluée dans des contraintes organisationnelles et structurelles.

Pour la 3ème année consécutive, la régie publicitaire a réalisé un chiffre d'affaires en augmentation. De bonnes perspectives sont attendues pour l'exercice 2018. Les recettes propres sont ainsi en augmentation avec une équipe disposant aujourd'hui d'une expérience terrain.

Un plan de continuité d'activité (PCA) a été réalisé par la société alvea à la demande de notre CA afin d'identifier et de cartographier les risques humains et techniques risquant d'impacter négativement le fonctionnement de notre mission. Parallèlement un audit de l'infrastructure technique a été mené par Jean-marc Mouret qui a mis en lumière l'obsolescence de nos moyens techniques tout en formalisant des préconisations structurantes pour apporter une architecture adaptée aux exigences du secteur audiovisuel.

TNTV est diffusée depuis le 02 août 2017 en métropole via les Boxs (Free et orange).

14.9.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention <i>dont SEM TNTV</i>	927 925 620 (881 000 000)	880 000 000 (880 000 000)	870 000 000 (870 000 000)	870 000 000 (870 000 000)	870 000 000 (870 000 000)	870 000 000 (870 000 000)	0 (0)
TOTAL	927 925 620	880 000 000	870 000 000	870 000 000	870 000 000	870 000 000	0

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention au SEM <i>SEM TNTV</i>	68 672 901 (68 672 901)	74 825 143 (74 825 143)	70 000 000 (70 000 000)	70 000 000 (70 000 000)	70 000 000 (70 000 000)	70 000 000 (70 000 000)	0 (0)
TOTAL	68 672 901	74 825 143	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	0

La subvention de fonctionnement allouée à la chaîne au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à un montant de 870 millions XPF, conformément aux attentes. Cette dernière a été utilisée pour nourrir les orientations définies par le conseil d'administration et a permis d'équilibrer l'ensemble des charges, ajoutée aux ressources propres que la chaîne a su dégager grâce à sa régie publicitaire, notamment.

La subvention d'investissement s'est élevée à 70 millions XPF de fonds engagés. Elle fut destinée à couvrir un programme ambitieux de refonte de l'architecture technique de la chaîne, suite aux préconisations résultants des audits.

14.9.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution		Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	
914/974 06 - MEDIAS	1 012 000 000	1 432 471 383	1 218 169 487	206 169 487
achat de programmes locaux pour un montant de 65 000 000	70 000 000	69 769 925	69 769 925	-230 075
engagement de souscrire à la vague de sondage Médiamétrie	2 000 000	1 680 000	1 680 000	-320 000
budget lié aux charges de structure	570 000 000	707 278 704	570 000 000	0
budget lié aux charges d'antenne	200 000 000	243 763 680	200 000 000	0
budget lié au transport du signal	100 000 000	133 259 512	100 000 000	0
développement des revenus de la régie publicitaire et de la diversification		206 719 562	206 719 562	206 719 562
équipement technique et de l'ensemble du processus (Workflow)	70 000 000	70 000 000	70 000 000	0

Au cours de l'exercice 2017 la chaîne a validé l'ensemble de ses objectifs, à savoir :

- Le volume d'achats des programmes locaux a été respecté avec une enveloppe budgétaire conforme qui a permis de diffuser des programmes de qualité et fédérateurs ;
- Une seule vague d'audience a été mise en œuvre, récompensant les efforts de TNTV à travers une grille des programmes qui plait. Toutefois, la chaîne souhaiterait pouvoir multiplier le nombre de vagues qui permettrait d'accorder plus de véracité aux choix et aux positionnement de ses programmes mais la chaîne concurrence s'y oppose fermement ;
- Les charges de structure ont permis de supporter le financement de l'activité. Elles englobent les charges de personnel, les frais généraux, les impôts et taxes, les dotations aux amortissements... Ces charges sont pleinement maîtrisées avec une mise en concurrence permétuelle et la recherche de pistes d'économies ;
- Le budget lié au transport du signal a été parfaitement respecté. Des économies substantielles sont à attendre en 2018 avec les modifications apportées sur le dispositif technique d'acheminement des programmes étrangers ;
- Les revenus propres de la chaîne ont enregistré une forte progression grâce aux performances déployées par la régie publicitaire qui est en plein essor depuis l'embauche de la responsable. A noter que les prévisions n'avaient pas été reportées sur le PAP 2017, à tort, puisqu'elles avaient fait l'objet d'une évaluation budgétaire ;
- La migration des équipements techniques est en cours et offre à la chaîne d'exercer son activité sereinement dans un environnement plus approprié aux exigences du secteur. La régie diffusion sera équipée de matériels issus de la société Harmonic, leader mondial sur le marché.

14.9.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Augmenter l'offre de production locale de qualité

La chaîne se positionne sur tous les événements fédérateurs qui rythment la vie et les émotions polynésiennes. L'antenne de la chaîne du Pays au cours de l'année 2017 a été nourrie d'événements et de programmes locaux riches et variés.

Augmentation de 3.4% de la part de production locale sur l'année 2017 :

Janvier – décembre 2016: 2915 heures

Janvier – décembre 2017: 3016 Heures

Objectif n° 1 – Augmenter l’offre de programmes locaux de qualité								
Production et acquisition d’émissions locales à fort potentiel d’audiences								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Nombre d’heures de programmes locaux	Heures	2 451	2 915	2 620	1 520	3 016	2 900	3 000
% programmation locale dans la grille	%	32%	40%	41%	39%	42%	38%	40%
Sources des données : Extractions logiciel de programmation & bilan CSA								

Hormis les programmes habituellement proposés, les moyens de production ont été intensément sollicités pour couvrir des rendez-vous qui mettent en valeur la vie polynésienne avec, entre autres :

- Championnats du monde de Va’a marathon : 25 h de live tv ;
- La course Te Aito : 3h30 de live tv ;
- La Air France Paddle : 3h de live tv ;
- Festival des îles (plus gros événement sportif local) : 2 h de live tv ;
- Le Heiva des écoles ;
- La Moloka’i hoe : 5 h de live ;
- Tahiti bodyboard challenge ;
- Tahiti Comedy show ;
- Miss Dragon 2017 ;
- Tahiti fashion week ;
- La finale du Tahiti Comedy Show .

Les journaux télévisés ont été « boostés » avec l’arrivée d’un nouveau rédacteur en chef en 2016 et cela s’est ressenti dans les audiences réalisées en septembre 2017 par la société Alvea pour Médiamétrie. Le journal en français en semaine gagne 1.5 points et le week-end 3.1 point alors que sur les mêmes créneaux les journaux de Polynésie 1ère accusent un repli.

Grâce à des partenariats forts avec les meilleurs producteurs de la place, TNTV participe en grande partie au financement de la filière audiovisuelle locale au travers de la diffusion de programmes locaux fédérateurs, tels que :

- Les bons petits plats de Maheata : cuisine diététique mettant en avant les produits locaux ;
- Au goût du jour ;
- Les artisanes : série de documentaires ;
- De 0 à 100 : émission sur l’automobile ;
- Stay Focus ;
- Faatia mai ;
- Moana ;
- To’u fenua to’u ora ;
- Waaaves ;
- Les artisans pationnement ;
- Tako et Kura ;
- Taata Tuma ;
- Vaa Toa ;
- Fenua foot ;
- Tao et Tiaporo.

Ce résultat est le fruit d’une optimisation des moyens humains et techniques, et d’une volonté manifeste des équipes à occuper le terrain. La politique de proximité est devenue une valeur d’entreprise partagée de tous.

2) Objectif n° 2 – Augmenter la part d'audience

- **action n°2** : engagement de souscrire à la vague de sondage Médiamétrie en 2017, pour un montant en fonctionnement de 2 Millions de F CFP ;

Objectif n° 2 – Conquête de parts d'audience								
Optimisation de la grille de programmes en fonction des habitudes de consommation								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Audience cumulée	%	42%	43%	47%	NA	45%	46%	50%
Parts d'audience	%	23%	25%	26%	NA	31%	27%	35%
Nombre de téléspectateurs	Personnes	72 661	74 900	76 000	NA	79 300	78 000	90 000
Durée d'écoute	Minutes	98	96	90	NA	115	90	100
Sources des données : Résultats sondages MEDIAMETRIE du lundi au dimanche								

Le second objectif que se fixe la chaîne est d'augmenter la part d'audience.

Chaque année La société Alvea consulting, représentant sur le territoire la société de sondages française Médiamétrie, réalise durant 2 semaines une étude d'audience afin de mesurer la satisfaction du téléspectateur, d'identifier ses comportements, de mesurer la notoriété et l'image des médias en Polynésie.

Il en coûte à la chaîne en moyenne 2 millions XPF.

Cette année l'étude d'audience s'est déroulée 25 septembre au 11 octobre au lieu du 10 au 22 avril élection présidentielle oblige.

Les résultats obtenus en 2017 apportent une grande satisfaction eut-égard à tous les efforts contractés par la chaîne et tous les leviers qu'elle a activés ces 5 dernières années. Avec une grande part consacrée à la production locale, l'enquête souligne la qualité de la grille en "prime time" et un "ve'a" toujours leader. La chaîne reste une chaîne jeune, avec une audience plus massive des 20/45 ans.

Notre ambition est bien entendu d'augmenter encore un peu plus nos audiences générales avec une volonté d'améliorer l'audience de nos journaux.

Aujourd'hui TNTV a trouvé toute sa place dans un Paysage Audiovisuel Polynésien très concurrentiel (46 chaînes dont 9 gratuites). Les audiences sont largement dominées par TNTV et par Polynésie 1ère.

La chaîne du Pays occupe aujourd'hui la place de challenger avec la volonté de prendre des parts sur son principal concurrent. Toutefois, il convient de souligner que les moyens budgétaires des deux chaînes sont sans commune comparaison et que la filiale de France Télévision dispose d'une expérience ancrée. Des actions sont en cours de réalisation pour tenter de résorber progressivement l'écart, et ce notamment sur le créneau à forte audience :

- Politique d'achat de programmes locaux avec une distinction entre les programmes « de flux » et une enveloppe destinée à acquérir les droits sur des contenus ambitieux et fédérateurs positionnés sur des créneaux stratégiques durant la période d'audiences
- Modernisation du plateau du journal télévisé et professionnalisation des équipes
- Différenciation et professionnalisation des deux journaux pour dynamiser leur attractivité
- Multiplication des sondages sur un plan quantitatif & qualitatif
- Optimisation des moyens de production

Les résultats d'audience délivrés par Médiamétrie en novembre 2017 sont satisfaisants. Ils sont le reflet de la dynamique insufflée par les orientations stratégiques et s'avèrent encourageants pour l'avenir, d'autant que les résultats de notre principal concurrent sont en repli.

Il convient de rappeler que les journaux télévisés, ainsi que les télénovelas, trustent les audiences. La programmation locale (hors JT) fait partie intégrante des missions de la chaîne mais ne constitue pas l'unique levier pour stimuler les audiences.

3) Objectif n° 3 - Développer les revenus propres

Objectif n° 3 – La maîtrise du budget et le développement des ressources propres								
Pilotage budgétaire de la structure de coûts et des revenus sur le marché organique								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Reconstitution des capitaux propres	M.Xpf	421	377	441	NA	480	410	550
Evolution des ressources propres	M.Xpf	147	169	180	87	207	190	230
Sources des données : Etats financiers								

Les chiffres inhérents à l'exercice 2017 restent provisoires et il convient d'arrêter les comptes pour leurs donner un caractère définitif.

Les capitaux propres représentent l'indicateur de référence qui permet de mesurer la santé financière d'une société. Ces derniers doivent être rapprochés du capital social pour en vérifier la performance. Le capital social de TNTV s'élève à 550 millions de F CFP.

Les charges d'exploitation sont parfaitement maîtrisées. Les contrats et conventions avec les principaux partenaires sont continuellement révisés et mis en concurrence. Des pistes d'économies ont été mis à l'étude et ce, notamment sur le transport du signal dont l'effet sera visible en 2018.

Nous avons volontairement ajouté un indicateur qui porte sur les ressources propres pour apporter davantage de pertinence. En effet, ces dernières assurent à la chaîne de pouvoir maintenir sa charge de travail, sa politique de proximité, et de pouvoir équilibrer le budget de la chaîne. Elles doivent permettre d'autofinancer ses ambitions en matière de programmation, qu'il s'agisse de production propre ou d'achats de programmes, mais également de pouvoir contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

L'équipe commerciale dispose aujourd'hui d'une expérience terrain. Elle est pilotée par une responsable expérimentée et parfaitement autonome. Une refonte des tarifs a été opérée pour revaloriser les campagnes sur l'antenne de la chaîne conformément à la place qu'elle occupe dans le paysage audiovisuelle.

Les revenus des jeux interactifs accusent un déclin notable. La chaîne, seule média de masse positionné sur ce type de rendement, a monétisé confortablement cette activité depuis 3 ans. Mais la concurrence s'est accrue depuis peu et le nombre de participants tend à s'essouffler.

Les perspectives financières sont favorables comme le démontre la tendance observée depuis ces 5 dernières années.

4) Objectif n° 4 – Migration technique

Objectif n° 4 – La migration technique progressive de l'architecture de production, de programmation et de diffusion								
Mise aux normes des équipements Workflow en vue de fiabiliser l'architecture et de se préparer à la diffusion en HD								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Nombre interruptions antenne	Nb panne	6	3	3	0	0	0	0
Capacité flux signal	Mb/s	2,9	2,9	9,0	2,9	2,9	9,0	9,0
Capacité à diffuser en HD	Oui/Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Sources des données : Programmes d'investissements 2017 et 2018								

Il a été réalisé un plan de continuité d'activité (PCA) dont l'objectif est d'identifier et de cartographier les risques humains, techniques ou matériels qui peuvent dégrader ou empêcher l'exploitation de l'activité. Il en ressortit un risque lié à l'absence de back-up des serveurs et des régies. De nombreux équipements sont obsolètes, avec des serveurs NAS non interconnectés, une sécurité informatique discutable et divers équipements à renouveler dans un avenir proche.

En parallèle, il a été mené un audit de l'infrastructure technique de la chaîne, tant en terme d'équipements, de production, mais également de diffusion, de programmation, pour l'ensemble des domaines qui constituent l'antenne de TNTV. Compte tenu de l'évolution des formats de diffusion en HD, il est impératif de moderniser l'outil et de passer vers un standard de diffusion MPGE4 HD avec un traitement vers du protocole Internet (IP) à terme.

L'évolution des formats et le passage au tout HD doivent être parfaitement intégrés à travers une politique d'investissement adaptée à la filière audiovisuelle et aux enjeux définis par le Pays. L'audit a révélé que les infrastructures techniques de la chaîne sont opérationnelles, mais que la migration technique progressive de

l'architecture de production, de programmation et de diffusion est inéluctable. Les investissements réalisés par la chaîne en vue de soutenir son activité sont significatifs et nécessitent de définir une vision claire et précise de l'environnement, qu'il s'agisse des équipements (caméras, stations de montage, logiciels,...) et des infrastructures plus complexes (régie diffusion, régie news, grand plateau,...). Cette démarche a pour finalité d'optimiser l'ensemble des ressources et d'apporter davantage de cohérence à la politique d'investissement à moyen/long terme :

- Migration du workflow adaptés à l'activité audiovisuelle ;
- Conformité avec les supports de diffusion ;
- Harmonisation du matériel et des process ;
- Fiabilité des outils et diminution des pannes et dysfonctionnement ;
- Automatisations et transversalité entre les services.

Un programme d'investissement échelonné sur 3 ans a été défini, permettant à la chaîne de s'orienter vers l'acquisition d'équipements structurants. Ces derniers doivent être cohérents avec les ambitions et les missions qui lui sont dévolues. Pour 2017, le programme prévoit la migration complète du Play-out répondant au format de diffusion HD, avec l'intégration de back-up de la salle serveur (Nodal). Ce chantier a été amorcé au cours du 2nd semestre avec une mise en œuvre au 1^{er} semestre 2018.

Une fois la mise en service des équipements, les pannes et autres bugs seront enfin résolus en interne. Les équipes pourront œuvrer en toute quiétude dans des conditions digne d'une chaîne de télévision. En effet, la migration vers un équipement clé en main, entièrement interfacé et assemblé par la société Harmonic, leader mondial, permettra à TNTV de diffuser ses programmes dans un environnement stable, fiable et adapté à son activité.

14.9.6 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) **Tahiti Nui télévision (TNTV)**

OPERATEUR : TNTV							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention de fonctionnement	(927 925 620)	(880 000 000)	(870 000 000)	(870 000 000)	(870 000 000)	(870 000 000)	(0)
TOTAL	927 925 620	880 000 000	870 000 000	870 000 000	870 000 000	870 000 000	0

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions d'investissement	(68 672 901)	(74 825 143)	(70 000 000)	(70 000 000)	(70 000 000)	(70 000 000)	(0)
TOTAL	68 672 901	74 825 143	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	0

15. MISSION TRANSPORTS

La mission Transport décline les programmes Transports terrestres et sécurité routière, Transports et affaires maritimes, Transports aériens et aviation civile, Sécurité aéroportuaire.

15.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 206 et 207 du PAP 2017.

15.2 Bilan stratégique de la mission

En matière de transports terrestres, l'objectif en 2017 a été de poursuivre la mise en œuvre des plans d'action préconisés par le « schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables », afin de remédier aux défaillances du système actuel.

Pour ce qui concerne les transports et affaires maritimes, la politique sectorielle poursuivie s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le rapport relatif à la politique maritime durable de la Polynésie française adopté par le Conseil des ministres en 2013.

Et, en matière de transports aériens, d'aviation civile et de sécurité aéroportuaire, les différents diagnostics effectués dans le cadre du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires ont permis de mettre en avant la nécessité d'un cadre juridique stable du transport aérien intérieur impliquant une évolution de la réglementation actuelle, *notamment au niveau des redevances aéronautiques (écart entre volume de recettes perçu et dépenses d'exploitation), du système actuel d'exploitation des 43 aérodrômes du Pays 'régie directe ou externalisation).*

15.3 Crédits budgétaires de la mission

15.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

915/975 - Transports			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Transports terrestres et sécurité routière	962 02	Dépenses de personnel	317 461 619	333 940 324	324 420 000	337 795 000	352 283 504	352 916 538	-15 121 538
	975 01	Dépenses de fonctionnement	74 284 207	89 715 037	112 049 626	116 355 054	95 356 321	84 446 515	31 908 539
	915 01	Dépenses d'investissement	95 066 372	27 176 635	127 250 054	197 024 960	21 893 012	21 893 012	175 131 948
			486 812 198	450 831 996	563 719 680	651 175 014	469 532 837	459 256 065	191 918 949
Transports et affaires maritimes	962 02	Dépenses de personnel	1 263 500 174	1 181 828 005	1 043 278 000	1 086 750 678	1 138 073 924	1 178 748 804	-91 998 126
	975 02	Dépenses de fonctionnement	368 105 935	396 921 090	472 728 063	477 691 774	442 344 001	373 025 410	104 666 364
	915 02	Dépenses d'investissement	184 636 059	15 691 839	224 227 745	224 056 633	206 464 342	206 464 342	17 592 291
			1 816 242 168	1 594 440 934	1 740 233 808	1 788 499 085	1 786 882 267	1 758 238 556	30 260 529
Transports aériens et aviation civile	962 02	Dépenses de personnel	231 135 622	251 482 222	255 727 000	255 727 000	243 781 422	244 057 643	11 669 357
	975 03	Dépenses de fonctionnement	287 625 531	117 939 191	333 668 680	340 052 201	253 859 687	243 750 019	96 302 182
	915 03	Dépenses d'investissement	633 930	8 920 704	13 316 278	22 093 312	3 139 557	3 139 557	18 953 755
			519 395 083	378 342 117	602 711 958	617 872 513	500 780 666	490 947 219	126 925 294
Sécurité aéroportuaire (Etat)	962 02	Dépenses de personnel	445 948 479	576 998 560	694 518 639	694 518 639	821 685 025	823 474 650	-128 956 011
	975 04	Dépenses de fonctionnement	635 968 872	392 187 111	428 842 920	428 842 920	427 421 503	418 702 874	10 140 046
	915 04	Dépenses d'investissement	103 987 508	322 664 975	391 283 021	465 495 985	343 320 162	343 320 162	122 175 823
			1 185 904 859	1 291 850 646	1 514 644 580	1 588 857 544	1 592 426 690	1 585 497 686	3 359 858
Total			4 008 354 308	3 715 465 693	4 421 310 026	4 646 404 156	4 349 622 460	4 293 939 526	352 464 630

15.4 Programme Transports terrestres et sécurité routière

15.4.1 Rappel du projet annuel de performance

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 207 du PAP 2017.

15.4.2 Bilan stratégique du programme

Suite à la livraison du « schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables », cofinancé par l'ADEME, l'un des grands chantiers en 2017 a été la prolongation de la convention de délégation de service public pour porter le terme à fin décembre 2018.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la nouvelle délégation de service public de transport a fait l'objet d'une consultation en août 2016, dont le marché a été notifié le 1^{er} décembre 2016.

15.4.3 Bilan stratégique des réformes

La délibération n° 2017-73 APF du 17 août 2017 portant approbation du schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti permet de définir pour une durée de 20 ans les grands principes d'organisation du transport en commun sur l'île de Tahiti.

Ceux-ci seront mis en œuvre par le biais d'une délégation de service public du transport collectif régulier et scolaire.

15.4.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	70 284 207	86 215 037	107 049 626	111 355 054	91 656 321	80 746 515	30 608 539
Subvention <i>Comité prévention et sécurité routière</i>	4 000 000	3 500 000	5 000 000	5 000 000	3 700 000	3 700 000	1 300 000
TOTAL	74 284 207	89 715 037	112 049 626	116 355 054	95 356 321	84 446 515	31 908 539

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	95 066 372	27 176 635	127 250 054	197 024 960	21 893 012	21 893 012	175 131 948
310.2014 - Aménagement du terminus de la Base Marine	(172 371)	(380 686)	(19 446 943)	(19 446 943)	(14 544 443)	(14 544 443)	(0)
276.2010 - Aménagement abris-bus sur le réseau de transport en commun	(46 201 434)	(11 033 970)	(42 794 436)	(62 794 436)	(5 739 793)	(5 739 793)	(0)
285.2017 - Travaux divers connexes aux infrastructures existantes de la DTT - 2017	(0)	(0)	(0)	(1 640 986)	(1 463 576)	(1 463 576)	(0)
306.2014 - Aménagement de la gare routière de Tipaerui	(0)	(0)	(19 783 581)	(19 783 581)	(145 200)	(145 200)	(0)
284.2017 - Etude socio-économique pour la mise en place d'un TCSP dans l'agglomération de Papeete (ADEME)	(0)	(0)	(30 000 000)	(10 000 000)	(0)	(0)	(0)
308.2014 - Equipements prévention et sensibilisation sécurité routière	(21 570 920)	(2 271 216)	(381 704)	(0)	(0)	(0)	(0)
312.2014 - Schéma directeur des déplacements collectifs et des déplacements durables - Tahiti (ADEME)	(16 549 991)	(13 490 763)	(415 933)	(0)	(0)	(0)	(0)
Autres ...	(10 571 656)	(0)	(14 427 457)	(83 359 014)	(0)	(0)	(175 131 948)
TOTAL	95 066 372	27 176 635	127 250 054	197 024 960	21 893 012	21 893 012	175 131 948

1) Budget de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2017 sont en retrait de 32 millions XPF par rapport aux prévisions budgétaires.

Les principales causes sont :

- 16 millions XPF, *prévus initialement pour indemniser les professionnels chargés du service de la fourrière en cas de défaillance des propriétaires de véhicules concernés*, non utilisés en raison de la suspension du projet ;
- 17 millions XP, non utilisés car les actions de communication destinées à mieux faire connaître la « capacité de conduire » mises en œuvre en 2016 n'ont pas été reconduites en 2017 et que le programme d'actions d'animation sur la mobilité durable, financé par l'ADEME, a été reporté dans l'attente du recrutement en 2018 de l'ingénieur chargé de l'écomobilité.

Néanmoins, la direction des transports terrestres (DTT) a continué à mener des actions de sécurité routière, qui ne sont pas retracées dans le budget de fonctionnement du service telles que :

- Les actions de prévention et de sécurité routière animées par les agents de la DTT :
 - o vélo + destinés aux élèves des classes de CM1 ;
 - o actions de proximité en milieu scolaire (collégiens & lycéens) ;
 - o actions de proximité hors milieu scolaire (divers publics adultes) ;
 - o Halte à la prise de risques sur les routes (HPRR). Dans le cadre de ces opérations, à l'initiative de la Gendarmerie nationale, les agents de la DTT ont participé aux 8 séances de sensibilisation qui ont concernées des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Depuis 2011, 6 811 jeunes ont bénéficié de cette formation.

Vélo +	2 081
Actions de proximité en milieu scolaire	390
Actions de proximité hors scolaire	574
HPR organisée par la Gendarmerie nationale	1 101

- Les actions de prévention et d'éducation à la sécurité routière s'adressent à tous. C'est ainsi qu'elles s'inscrivent également dans le cadre du continuum éducatif. Les programmes dispensés sont ciblés de manière à correspondre au public concerné ;
- En outre, la DTT a participé à la mise en place de supports pédagogiques (vidéo) destinés aux participants des journées de défense citoyenne (JDC) organisées par le Centre du Service National de Polynésie française (CSN).

15.4.5 Crédits par action

CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS 915/975 01 - TRANSPORTS TERRESTRES ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Prévision	Exécution		Ecart Projection/ Réalisé	Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé		
	154 100 000	170 813 025	170 813 025	118 197 044	
campagnes médias, réalisation de supports de communication, prestation de sensibilisation à la sécurité routière (F)	24 100 000	6 784 967	6 784 967	17 315 033	actions menées: "silhouettes noires", "casque usé et/ou non homologué et "le partage de la route" (vidéo + affiches)
étude des futures conventions de délégations de service public (F)	20 000 000	8 117 989	8 117 989	11 882 011	Tranche ferme - marché d'études préalables (phase 1) et assistance à maîtrise d'ouvrage de la nouvelle DSP (phase 2) - démarrée en décembre 2016 (phase 1 achevée en 2017 et phase 2 réalisée à 32%)
réalisation de divers aménagements en faveur des transports en commun (I)	50 000 000	21 000 000	21 000 000	29 000 000	AP 276-2010 abri-bus gare maritime PPT (3MF) & abri & arrêt bus Papenoo Faaripoo (5MF) - AP 310-2014 terminus gare maritime (13 MF)
étude socio-économique pour la mise en place d'un Transport en commun (I)	40 000 000	0	0	40 000 000	AP 384-2017/ Report en 2018 - objet étude : acter mode de transport central pour agglo, PPT, faisabilité à moyen terme et coordination sces du Pays - AO prévu en juil 2018
étude sur la modernisation des systèmes d'informatisation et de gestion de la DTT (I)	20 000 000	0	0	20 000 000	AP 35-2015/ Report en 2018 - applications actuelles obsolètes, accord de la commission stratégique du système d'information de l'administration polynésienne pour démarrage travaux en 2018
Dépenses fiscales					
dégradation du gazole pour les transports publics réguliers et scolaires (FRPH)		134 910 069	134 910 069		

Campagnes médias, réalisation de supports de communication, prestation de sensibilisation à la sécurité routière (fonctionnement)

Des actions ponctuelles de lutte contre l'insécurité routière ont été menées :

- L'opération « Silhouettes noires » : ces silhouettes implantées tout autour de l'île de Tahiti et Moorea affichent des messages chocs en relation avec les causes principales d'accidents ;
- L'opération « Casque usagé et ou non homologué » : cette opération a permis à 160 personnes de bénéficier d'un bon d'achat d'une valeur de 7.500 XPF pour faire l'acquisition d'un nouveau casque en échange de leur vieux casque ;
- La campagne de sécurité routière sur le thème « Le partage de la route ». Un plan de communication a été mis en place par :
 - o La diffusion de deux affiches, l'une sur « Les sens de circulation », et la seconde sur « Le dépassement du cycliste et la traversée du passage piéton » ;
 - o La projection des deux affiches animées dans les salles de cinéma ;
 - o La réalisation d'une vidéo sur les règles d'usage et de partage de la route.

Etude des futures conventions de délégations de service public (fonctionnement)

En 2016, le Ministère des transports terrestres a élaboré un schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti pour les 5, 10 et 20 prochaines années.

Constat : la qualité de service dans les transports collectifs est dégradée

Pourtant, 30 000 personnes sont véhiculées par jour, dont 18 000 scolaires. Au total, 10,9% de la population de l'île dépend principalement des transports collectifs pour se déplacer, notamment les scolaires. Ce chiffre est porté à 20,3% pour la commune de Teva I Uta. Les passagers voyagent actuellement à bord de 130 véhicules pouvant transporter en moyenne 42 personnes.

Les conventions de DSP exploitées par les trois sociétés NTCE (lot Est), TCCO (lot Ouest) et RTU (lot urbain) arrivent à échéance le 27 décembre 2018.

Deux enjeux principaux : (1) résorber les écueils révélés dans le schéma directeur et (2) développer une alternative plus durable à la voiture particulière, adaptée aux besoins de la population et plus pertinente sur les plans technique et juridique.

A titre indicatif, les transports terrestres sont responsables de 33% des émissions de CO2 du territoire et génèrent de nombreuses nuisances [émission de pollution locale (soufre), bruit, embouteillages, impacts sur la santé en zone urbaine...]

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Les prestations portent sur des études préalables au lancement de l'appel d'offres ainsi que sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pendant la procédure de passation d'une délégation de service public liant l'autorité organisatrice des transports au futur exploitant du réseau de transport régulier.

Le marché n° 9190 conclu avec le groupement SYSTRA/PAE TAI PAE UTA / EGIS /ESPELIA après consultation restreinte n° 2/2016/BTC du 15 juillet 2016, a été approuvé le 24 novembre 2016 et notifié le 1er décembre 2016.

Le marché et le démarrage simultané des phases 1 « Etudes préalables à la DSP » et 2 « Assistance à maîtrise d'ouvrage de la nouvelle DSP » de la tranche ferme ont été notifiés au groupement par ordre de service n° 03/16 du 1er décembre 2016 avec un délai global de 13 mois dont la fin est fixée au 1er janvier 2018. La phase 1 est terminée et la phase 2 avec missions est réalisée à 32%.

L'avis de concession – DSP de transports collectifs de l'île de Tahiti a été publié au JOPF le 13 mars 2018.

Réalisation de divers aménagements en faveur des transports en commun (AP 276-2010 & 310-2014)

Dans le cadre du développement des infrastructures routières, des travaux ont été réalisés :

- un abribus à la gare maritime à Papeete, pour un montant de 3 millions XPF ;
- le terminus de la gare maritime à Papeete, pour un coût de 13 millions XPF ;
- un abribus et un arrêt de bus à Papenoo FARIPO au PK 15, pour un montant total de 5 millions XPF.

Sur 2018 seront poursuivis les différents aménagements en faveur des transports en commun et la construction de la gare routière de Tipaerui, située à l'entrée Ouest de la ville.

Il est envisagé d'y aménager un terminus comprenant un bureau, des toilettes pour les chauffeurs et les usagers, ainsi qu'un espace d'attente ombragé et abrité pour les usagers.

Etude socio-économique pour la mise en place d'un transport en commun (AP 284-2017)

En 2016, le schéma directeur des transports collectifs a été livré et la consultation pour l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les nouvelles délégations de service public (DSP) a été lancée.

La nécessité de mettre en place un transport en commun en site propre (TCSP) est réaffirmée et sa mise en place progressive est prévue dans les nouvelles DSP.

Pour investir dès à présent dans le matériel roulant adapté, une étude socio-économique permettra d'acter le mode de transport central pour l'agglomération de la ville de Papeete et sa faisabilité à moyen terme et de coordonner à cet effet les plans d'actions de la DEQ et de la DTT.

- Convention de financement ADEME n°1649C0010 = 50.000 Euros
- Appel d'offre prévu pour juillet 2018

Modernisation des systèmes d'informatisation et de gestion de la DTT (AP 235-2015)

Les applications métier Cartes grises, Permis de conduire et Activités de transport, développées sous ORACLE et FileMaker Pro 12 sont totalement obsolètes et doivent être entièrement remaniées afin notamment :

- de mettre en place l'applicatif cœur de métier unique et sécurisé ;
- de permettre une gestion optimale des dossiers suivis par la DTT ;
- d'intégrer de nouvelles fonctionnalités permettant notamment un accès à distance ;
- d'interagir ainsi avec certaines administrations, les services déconcentrés de la DTT, les professionnels et les usagers ;

La commission stratégique du système d'information de l'administration polynésienne a retenu le projet le 17 août 2017, en précisant que le démarrage de travaux interviendra en 2018.

15.4.6 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 - Développer l'offre de transports en commun, afin de mieux répondre aux besoins de déplacement de la population

L'objectif pour l'année 2018 est de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action préconisé par le « schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables », afin de remédier aux défaillances du système actuel.

Objectif n° 1 – Développer l'offre de transports en commun afin de mieux répondre aux besoins de déplacement de la population								
Redéfinir l'organisation des transports collectifs en partenariat avec les communes afin de développer leur fréquentation et faire reculer le phénomène du "tout-voiture"								
	Unité	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1 – Nbre de lignes de transport régulier « effectives »	lignes	22 sur 31	21 sur 31	21 sur 31	21 sur 31	21 sur 31	21 sur 31	25 sur 25
Sources des données : Données statistiques de la DTT (avant 2015, de ses propres comptages routiers et des statistiques fournies par les transporteurs, pour 2015 et suivantes issues du schéma directeur, ...)								
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - le nombre de lignes de transport régulier "effectives" est calculé : avant 2015, à partir des contrôles effectués sur le réseau par les agents de la DTT et des informations fournies par les transporteurs ; après 2015, à partir des collectes de données effectuées sur le terrain dans le cadre du schéma directeur. Autres commentaires : Il est précisé que dans le réseau de transport défini en 2001, il devait y avoir 31 lignes, mais certaines n'ont en réalité jamais fonctionné. Les conventions de délégation de service public (DSP) en cours se terminent en décembre 2018. Le nombre optimal de lignes du réseau n'est pas encore connu à ce jour. Il s'agit d'un des objectifs principaux du futur « schéma directeur ».								

2) Objectif n° 2 - renforcer la sécurité sur les routes

La sécurité routière demeure à ce titre un objectif majeur, qui doit se mettre en œuvre à différents niveaux (comportements : formation, prévention, identification des risques et répression ; correction de facteurs d'insécurité, par exemple des infrastructures).

Objectif n° 2 - Renforcer la sécurité sur les routes								
Améliorer la formation des conducteurs et développer des actions de prévention routière auprès de différents publics avec le concours de divers partenaires (forces de l'ordre, écoles, assureurs, auto-écoles...)								
	Unité	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé *	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 - Nombre d'actions de sécurité routière menées	Nb d'actions	640	658	603	670	536	680	680
Indicateur 2.2 - Nombre de personnes sensibilisées	pax /an	15 950	15 135	15 162	18 000	13 750	18 500	18 500
Indicateur 2.3 - Nombre d'accidents sur les routes	accidents	167	147	153	(*)	166	(*)	
Sources des données : Données statistiques de la DTT et des services de l'Etat au 31 décembre 2017								
Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 2.1 - le nombre d'actions de sécurité routière est celui des opérations de la DTT Indicateur 2.2 - le nombre de personnes sensibilisées est calculé à partir des données recueillies par la DTT Indicateur 2.3 - le nombre d'accidents sur les routes provient des services de l'Etat Autres commentaires : * L'exercice des autres missions prioritaires des agents en charge des actions de sécurité routière est la cause de la baisse constatée en 2017								

15.4.7 Bilan des dépenses fiscales

En tant « qu'activités professionnelles agréées et soumises à une réglementation tarifaire », les transports publics réguliers et scolaires conventionnés par la Pays bénéficient d'une détaxation en gazole, prévue par l'article LP. 5 de la loi du pays n° 2012-31 du 10 décembre 2012 (qui remplace la délibération n° 92-135 AT du 20 août 1992).

Détaxation du gazole pour les transports publics réguliers et scolaires (FRPH).

Une aide à l'approvisionnement en gazole détaxé est accordée aux sociétés conventionnées pour le transport public.

Le montant global concédé par les 109 arrêtés pris en 2017, englobant également les demandes relatives à l'exercice 2016, surtout celles du dernier trimestre de 2016, s'élève à 135 millions XPF, avec 41 millions XPF pour le transport scolaire et 94 millions XPF pour le transport régulier.

A titre indicatif, les montants de cette exonération fiscale pour 2017 étaient les suivants :

Transport régulier	Tahiti	Autres îles	Total
2017	93 286 996 XPF	454 952 XPF	93 741 948 XPF
Transport scolaire	Tahiti	Autres îles	Total
2017	29 343 291 XPF	11 824 830 XPF	41 168 121 XPF

Nota : Pour mémoire, les missions de la direction des transports terrestres apportent des recettes fiscales au Pays (chiffres 2017) , par les droits de timbres générés par les cartes grises, les contrôles techniques et les permis de conduire.

	2017
Cartes grises	136 153 650 XPF

Contrôles techniques	6 705 000 XPF
Permis de conduire	82 537 000 XPF
Total	225 395 650 XPF

15.4.8 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Le comité de prévention et de sécurité routière appelé communément « Prévention Routière de Polynésie française (PRPF) » est le principal partenaire de la DTT.

Deux subventions ont été accordées.

Programme	N° article	Organisme bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant alloué en F CFP	Réalisation de l'opération
Education à la sécurité routière	657 48	Comité territorial de prévention et de sécurité routière	Actions de formation et de prévention à la sécurité routière dans les éts scolaires publics et privés des IDV et des ISLV	2 500 000	60%
Opération casque usagé et/ou non homologué	657 48	Comité territorial de prévention et de sécurité routière	Favoriser la prévention et la protection des conducteurs de deux-roues	1 200 000	100%

L'éducation à la sécurité routière concerne des actions de formation menées en milieu scolaire.

Le comité de prévention et de sécurité routière appelé communément « Prévention Routière de Polynésie française (PRPF) » est intervenu en 2017 pour le compte de la DTT auprès de 428 classes. 9.604 élèves de Tahiti, Moorea, Raiatea, Huahine, Bora-Bora et Taha'a ont été sensibilisés, ce qui correspond à un volume horaire de 858 heures de sensibilisation.

Les thèmes abordés portent sur les risques des deux-roues motorisés ainsi que sur les déplacements à pied et à vélo pour les élèves des classes de 5ème et les élèves des classes SEGPA. En plus des risques des deux roues motorisés, le risque des sorties nocturnes (alcool) est un sujet développé pour les élèves des classes de 3ème, les lycéens de seconde, les CAP et les BAC PRO.

L'opération « casque usagé et/ou non homologué » dont l'objectif recherché est d'améliorer la sécurité des usagers de deux-roues motorisés, correspond à 160 bons d'achat de 7.500 XPF chacun, délivré à toute personne qui souhaite se défaire de son casque usagé ou non homologué en vue de son remplacement par l'acquisition d'un nouveau casque. 160 personnes ont bénéficié de cette opération.

15.5 Programme Transports et affaires maritimes

Le programme « transports et affaires maritimes » porte, notamment, sur la maîtrise de la sécurité maritime dans les eaux polynésiennes ainsi que la maîtrise du développement économique du transport maritime interinsulaire et des activités maritimes.

L'évolution récente des compétences de la Polynésie française dans le secteur maritime nécessite l'adoption ou l'évolution de nombreux dispositifs réglementaires touchant principalement à la sécurité de la navigation et de la circulation maritime, à la formation professionnelle maritime, aux permis plaisance, à la gestion des épaves maritimes et à l'immatriculation des navires.

15.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 210 à 212 du PAP 2017.

15.5.2 Bilan stratégique du programme

Ce programme comporte trois axes de développement :

1/ Axe de développement stratégique – Transport maritime

Suite aux préconisations contenues dans le schéma directeur 2015-2025 des déplacements durables de la Polynésie française, la Polynésie française a adopté la loi du pays n° 2016-03 du 25 février 2016 relative à l'organisation du transport interinsulaire maritime et aérien, qui définit les grandes lignes de l'organisation du transport maritime interinsulaire et détermine les obligations de service public que doivent assurer les opérateurs souhaitant assurer des liaisons régulières maritimes interinsulaires en Polynésie française.

La nécessaire réorganisation de la réglementation dans le transport maritime s'est poursuivie en 2017 avec l'adoption de la délibération n° 2017-124 APF du 14 décembre 2017 relative à la licence d'exploitation et aux obligations de service public dans le transport maritime interinsulaire.

Cette délibération vient compléter et préciser les dispositions de la loi du pays n° 2016-03 et va permettre, à compter du 26 février 2018, d'attribuer de nouvelles licences aux opérateurs de transport, leur imposant des obligations de service public qui devraient améliorer les conditions et modalités de transport interinsulaire pour les populations.

2/ Axe de développement stratégique - Sécurité maritime et Sécurité de la navigation

L'objectif d'amélioration de la sécurité maritime passe par une planification des visites de sécurité des navires professionnels une fois par an et par îles.

Toutefois l'augmentation des navires professionnels (en commerce, pêche et plaisance professionnelle) – en moyenne 80 navires par an – entraîne une augmentation des contrôles et des suivis à effectuer et induit nécessairement un accroissement de l'effectif actuel. Or, l'effectif est resté stable (5 contrôleurs) en 2017 malgré les demandes du service.

En matière de retrait des épaves maritimes, les moyens annuels alloués (25 millions XPF) pour la mise en œuvre de cette politique publique sont très largement insuffisants pour faire face aux besoins réels, dont le coût est estimé à plus de 200 millions XPF (enveloppe demandée au PAP mais non obtenue).

En matière d'activités nautiques, il convient de mener une meilleure coordination pour accompagner ce type de projet dont le volet sécuritaire est un aspect déterminant pour permettre une régulation des activités sur les plans d'eau (lagon), et ce afin d'assurer une coexistence harmonieuse entre tous les usagers de la mer.

3/ Axe de développement stratégique – Amélioration du cadre juridique en matière maritime

La modernisation des textes encadrant les interventions de la Polynésie française dans le secteur maritime est devenue une impérieuse nécessité face à l'insuffisance ou l'obsolescence des dispositifs réglementaires tant en matière de sécurité maritime, de transport maritime, de formation professionnelle maritime, de gestion épaves maritimes, de l'immatriculation des navires etc....

Afin de répondre à cet objectif, les actions suivantes ont été menées :

- divers avis à l'attention d'autres services du Pays notamment sur un projet d'aménagement de sentiers aquatiques (service du tourisme – mai 2017) et sur des demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime ;
- dans le cadre de la modernisation de l'administration, une cartographie des missions et des activités et perspectives du service (juillet 2017), suivie d'un recensement des textes réglementaires relevant du service (août 2017) puis un recensement des guides de procédures à modifier ou finaliser (décembre 2017) ;
- un arrêté relatif à la création de zones de mouillage dédiées aux navires de longueur de référence supérieure ou égale à 90 mètres dans les baies de Cook et Opunohu à Moorea, a été pris en mai 2017, permettant de réguler le mouillage des paquebots dans ces baies très fréquentées ;
- un arrêté de novembre 2017 réglementant le mouillage dans la baie de Tahauku (Hiva Oa) ;
- l'arrêté n° 1097/ CM du 17 juillet 2009 modifié relatif à la conduite des véhicules nautiques à moteur (Jet-board) a été modifié en septembre 2017 ;
- une consolidation du code des transports applicable en Polynésie française a été finalisée (accessible sur le site lexpol.pf), ainsi que la mise en place d'une veille juridique précise sur le domaine des

affaires maritimes, avec création de fiches thématiques et d'un fonds documentaire de recherche et d'études.

15.5.3 Bilan stratégique des réformes

La délibération n° 2017-124 APF du 14 décembre 2017 relative à la licence d'exploitation et aux obligations de service public dans le transport maritime interinsulaire va permettre, à compter du 26 février 2018, d'attribuer de nouvelles licences aux opérateurs de transport, leur imposant des obligations de service public qui devraient améliorer les conditions et modalités de transport interinsulaire pour les populations.

15.5.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	368 105 935	396 921 090	472 728 063	477 691 774	442 344 001	373 025 410	104 666 364
TOTAL	368 105 935	396 921 090	472 728 063	477 691 774	442 344 001	373 025 410	104 666 364
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	184 636 059	15 691 839	224 227 745	224 056 633	206 464 342	206 464 342	17 592 291
377.2014 - Grosses réparations du navire Tahiti Nui 1	(19 116 394)	(6 402 402)	(104 481 204)	(104 481 204)	(100 150 297)	(100 150 297)	(0)
354.2014 - Achat d'un navire pour la desserte des Marquises (îles du sud)	(36 974 300)	(0)	(96 449 580)	(96 449 580)	(95 647 535)	(95 647 535)	(0)
286.2017 - Acquisition de matériels pour les navires et les travaux à réaliser à bord des navires de la flottille - 2017	(0)	(0)	(21 000 000)	(21 000 000)	(8 975 289)	(8 975 289)	(0)
157.2008 - Grosses réparations bâtiments flottille administrative	(20 149 801)	(89 270)	(1 543 409)	(1 543 409)	(1 108 781)	(1 108 781)	(0)
Autres ...	(108 395 564)	(9 200 167)	(753 552)	(582 440)	(582 440)	(582 440)	(17 592 291)
TOTAL	184 636 059	15 691 839	224 227 745	224 056 633	206 464 342	206 464 342	17 592 291

15.5.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution		Ecart Projection/ Réalisé	Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé		
915/975 02 - TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES	57 300 000	24 415 141	15 275 340	42 024 660	
création d'une application informatique pour le suivi des flux de transports	20 000 000	13 221 361	4 081 560	15 918 440	AP 289-2016 / AMO réalisée : dossier prioritaire suite au comité stratégique d'août 2017; attente action du SIFP pour lancer le projet en développement
retraits d'épaves (F)	25 000 000	11 193 780	11 193 780	13 806 220	crédits utilisés en partie pour épave 2016, reliquat insuffisant pour opération 2017
créer un logiciel métier pour assurer la gestion des examens et la délivrance de ces titres, brevets ou certificats	10 300 000	0	0	10 300 000	AP 24-2017 / pas de CP répartis en 2017, dossier accepté en comité stratégique informatique, à démarrer dès obtention CP
créer un logiciel pour la gestion de la carrière des marins (20 MF)	0	0	0	0	AP non retenue au BP 2017
moderniser épreuve théorique permis côtier (compléter banque de données + QCM audio-visuel)	2 000 000	0	0	2 000 000	AP 26-2017 / pas de CP répartis en 2017, à démarrer dès obtention CP
flottille administrative	274 070 151	17 596 868	204 773 121		achat 1 navire pour desserte Marquises Sud, grosses réparations TN1 et divers acq de matériels

15.5.6 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 - Améliorer l'efficacité des transports interinsulaires en matière de réponse aux besoins des usagers, d'efficacité énergétique, d'inter-modalité et de préservation de l'environnement en facilitant l'accès de tous à tout le territoire

Objectif Stratégique n°1 - Améliorer l'efficacité des transports interinsulaires en matière de réponse aux besoins des usagers, d'efficacité énergétique, d'intermodalité et de préservation de l'environnement en facilitant l'accès à tous à tout le territoire.						
Objectif Opérationnel : Adapter l'offre de transport en intégrant les orientations du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires						
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Nombre de navires assurant la desserte régulière Tahiti - Moorea	Nb	3	3	3	3	3
Indicateur 1.2 - Nombre de navires assurant la desserte régulière Tahiti - ISLV	Nb	3	3	3	3	3
Indicateur 1.3 - Nombre de navires assurant la desserte régulière inter-ISLV	Nb	5	5	5	5	6
Indicateur 1.4 - Nombre de navires assurant la desserte régulière Tahiti - Australes	Nb	1	1	1	1	1
Indicateur 1.5 - Nombre de navires assurant la desserte régulière Tahiti - Tuamotu	Nb	7	7	7	8	7
Indicateur 1.6 - Nombre de navires assurant la desserte régulière Tahiti - Marquises	Nb	2	2	2	2	2
Indicateur 1.7 - Nombre de navires assurant la desserte régulière inter - Marquises	Nb	0	1	1	1	2
<u>Sources des données :</u> Orientations du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires - Données DPAM <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Nombre de navires en exploitation sur la ligne en comparaison du nombre de navires préconisé par le schéma directeur <u>Autres commentaires</u> Au titre de l'année 2017, on décompte 22 navires en exploitation.						

La navette maritime de la flottille administrative, dénommée Te Ata O Hiva, a été mise en ligne dans les Marquises Sud (Hiva Oa, Tahuata, Fatu Hiva) en fin 2016 et a assuré la desserte et le désenclavement des îles de Tahuata et Fatu Hiva non pourvues d'aérodrome durant l'année 2017.

Les résultats en matière de transport interinsulaire correspondent aux objectifs, un navire de plus ayant même été mis en ligne au Tuamotu à la fin de l'année 2017 en remplacement du Cobia II.

Les moyens budgétaires engagés pour cette action ne sont que des moyens humains (3 ETP), qui ont permis le suivi des navires de commerce inter-insulaires, l'attribution de nouvelles licences ou de licences modificatives, la rédaction des textes d'application de la loi du pays n° 2016-03, le suivi des attributions de gazoles et huiles détaxées et du recyclage des huiles usagées.

D'un point de vue statistique, la DPAM a édité un atlas du transport maritime 2016 durant le premier semestre de l'année 2017, et a traité les données suivantes pour réaliser ces statistiques :

- 697 manifestes de sortie au cabotage ;
- 578 manifestes d'entrée au cabotage ;
- 58 plannings de navires interinsulaires et 465 mouvements de navires ;
- 3 898 déclarations de chargements d'hydrocarbures D11 traitées.

A noter que manifestes, mouvements de navires et D11 seront traités automatiquement à l'avenir avec le logiciel en cours de réalisation. En effet, afin de répondre à ces objectifs, la création d'une application informatique spécialisée dans le suivi des flux de transport prenant en compte les besoins et les contraintes des administrations et des opérateurs a été lancée en septembre 2016 (opération 289-2016) et s'est poursuivie en 2017 avec une assistance à maîtrise d'ouvrage par un prestataire informatique qui a été chargé de la réalisation du cadre fonctionnel et du cahier des charges pour lancer un appel d'offres de prestation informatique sur le projet.

Ces documents ont été rendus en décembre 2017 par le prestataire. L'appel d'offres, qui devait être lancé par le Service informatique en 2017 ne le sera qu'en 2018, sachant que le projet de la DPAM a été retenu par le comité stratégique informatique qui s'est réuni durant le second semestre 2017. Le projet abouti ne devrait pas être opérationnel avant fin 2019 (informatisation à réaliser + tests importants à effectuer).

2) Objectif n° 2 - Améliorer la sécurité maritime et la sécurité des loisirs nautiques

Objectif Stratégique n°2 - Améliorer la sécurité maritime et la sécurité des loisirs nautiques						
Objectif opérationnel : Optimiser les visites des navires professionnels au titre de la sécurité des navires sur tout le territoire et l'opération de résorption des épaves maritimes						
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé	2019 et + Cible
Indicateur 2.1 – Nombre de visites de navires professionnels réalisés (une visite par an et par île)	Nb	878	892	1 000	819	1 000
Indicateur 2.2 – Nombre de titres de sécurité délivrés et renouvelés (permis de navigation)	Nb	897	918	1 000	865	1 000
Indicateur 2.3 – Nombre de retrait d'épaves maritimes réalisés	Nb	1	1	1	0	1
<u>Sources des données :</u> Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (cellule sécurité des navires) <u>Mode de calcul des indicateurs :</u> Nombre de visites réglementaires réalisées, nombre de ^permis de navigation délivrés ou renouvelés et nombre d'épaves enlevées ou en cours <u>Autres commentaires</u> On entend par navires professionnels : tous les navires exploités à titre professionnel (commerce, charge, pêche et aquacole) et soumis à une visite périodique pour la délivrance ou le renouvellement de leur permis de navigation dans le cadre de leur activité professionnelle						

En matière de retrait des épaves maritimes, aucune opération d'enlèvement n'a pu être conduite en 2017, la facturation de l'enlèvement d'une épave en 2016 s'étant partiellement étendue sur l'exercice 2017. Le solde restant de la dotation initiale de 25 millions XPF ne permettait pas d'engager une nouvelle action.

Par ailleurs en fin d'année 2017, une mise en demeure d'enlèvement d'épave a été envoyée pour un navire de pêche taïwanais échoué à Marutea Nord, avec une ordonnance en référé enjoignant le propriétaire à dépolluer le navire et enlever l'épave sous astreinte. La dotation annuelle se révèle insuffisante pour intensifier le programme de retraits d'épave.

De plus, il a été demandé pour 2017 des crédits (30 millions XPF) destinés à la mise en œuvre d'un logiciel métier pour la gestion des examens et la délivrance de ces titres, brevets ou certificats (coût : 10 millions XPF) et la mise en œuvre d'un logiciel destiné à la gestion de la carrière des marins (*qualifications, formations, aptitude médicale, temps de navigation*) pour un coût de 20 millions XPF, *renforcement des effectifs..*).

15.6 Programme Transports aériens et aviation civile

15.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 213 du PAP 2017.

15.6.2 Bilan stratégique du programme

Les objectifs prioritaires retenus pour 2017 doivent permettre d'établir l'organisation structurelle et juridique d'un transport aérien intérieur découlant des recommandations agréées du schéma directeur des déplacements durables interinsulaires (2015-2025) et de fournir aux usagers de transport aérien public en qualité d'exploitant d'aérodromes tous services aéroportuaires réglementaires.

15.6.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	287 625 531	117 939 191	333 668 680	340 052 201	253 859 687	243 750 019	96 302 182
TOTAL	287 625 531	117 939 191	333 668 680	340 052 201	253 859 687	243 750 019	96 302 182

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	633 930	8 920 704	13 316 278	22 093 312	3 139 557	3 139 557	18 953 755
TOTAL	633 930	8 920 704	13 316 278	22 093 312	3 139 557	3 139 557	18 953 755

15.6.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/ Réalisé	
915/975 03 - TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE	367 500 000	100 150 545	11 589 135	155 910 865	
Mise aux normes matériels navigation aérienne - 2017 à 2019	50 000 000	37 866 005	3 889 117	46 110 883	AP 272-2017 : 100 MF ramenée à 50 MF / commandes en cours
Équipements matériel de navigation aérienne - domaine énergie et balisage	50 000 000	46 549 088	713 052	49 286 948	AP 273-2017 : 162,7 MF ramenée à 50 MF / commandes en cours
réparations dans une vingtaine d'aérogares dont Aratika, Faaiti, Kauehi, Rarao, Takapoto, Takarao et Vahitahi (Fonctionnement : petites réparations effectuées sur les aérogares)	17 500 000	6 986 966	6 986 966	10 513 034	AP 289-2017 / Travaux en cours / reliquats CP redéployés
changement toiture aérogare Fangatau	10 000 000	4 362 271	0	10 000 000	AP 290-2017 / Travaux en cours / reliquats CP redéployés
changement toiture aérogare Nukutavake	10 000 000	4 386 215	0	10 000 000	AP 290-2016 30 MF / pas de CP répartis en 2017
application informatique de la gestion de la taxe aéroportuaire (TAP) (s/chap 90102)	30 000 000	0	0	30 000 000	

15.6.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 - Réduire les écarts à la réglementation en matière de sécurité de la navigation aérienne

L'activité de transport aérien intérieur doit opérer dans les meilleures conditions de sécurité. A cet égard l'organisation des services concourant à la sécurité de la navigation aérienne (AFIS, Météo aéronautique) implique la réhabilitation et le maintien à niveau des installations de navigation aérienne et des services de la circulation aérienne.

Le premier objectif poursuivi concerne la réduction des écarts à la réglementation en matière de sécurité de la navigation aérienne.

Objectif n° 1 – Réduire les écarts à la réglementation							
Mettre efficacement les prestations de services de navigation aériennes rendues en							
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé
Indicateur 1.1 - Nombre d'écarts PSNA détectés par audit	Nb	5,14	4,15	5,16	2,8	2	6,47
Indicateur 1.2 - % de plans d'actions correctives PSNA émis dans les délais	%	9.09		87	100	100	100
<u>Sources des données :</u>							
Audits réalisés par la Direction de la Surveillance du SEAC							
<u>Mode de calcul des indicateurs :</u>							
Indicateur 1.1 - la moyenne d'écarts par audit est calculé à partir du rapport du nombre total d'écarts détectés sur le nombre d'audits réalisés sur la période n-2 à n afin d'intégrer le fait que les mêmes aérodromes sont audités à un intervalle de 3 ans évitant ainsi les distorsions issues d'écarts plus nombreux sur les gros aérodromes							
Indicateur 1.2 - le % de plans d'actions correctives émis dans les délais rapporté au nombre total de plans d'actions correctives à émettre mesure l'efficacité de la réponse aux audits réalisés – indicateur de réalisation en % par étape							

Les objectifs sur la restitution des plans d'actions correctives sont atteints, mais la résorption des écarts se heurte à l'impossibilité pour la section Maintenance technique des aérodromes de remplir leurs obligations réglementaires en l'absence de ressources humaines et financières suffisantes. Les mêmes écarts non résolus se répètent relatifs aux tours, aux installations d'aides à la navigation et la documentation réglementaire (protocoles de maintenance, adéquation des niveaux de compétences des personnels intervenant sur les aérodromes, formations...).

Afin de répondre à cet objectif, il a été demandé la création de 2 postes sur le programme transports aérien et aviation civile (975-03) afin de renforcer les équipes MTA pour l'installation des radiobalises et l'entretien du balisage. Or, seul un poste A d'ingénieur a été obtenu en 2018.

En l'état actuel, un audit du SEAC Pf a révélé que 2/3 des radiobalises et des balisages n'ont pas fait l'objet d'une maintenance préventive réglementaire depuis plusieurs années, ce qui génère un risque accru de fermeture des aérodromes concernés en cas de pannes.

Il a été prévu au PAP 2017 une enveloppe de 262,7 millions XPF pour les équipements et installations de matériels de navigation aérienne, qui a été ramenée à 85 millions XPF (AP 272.2017 et AP 273.2017).

2) Objectif n° 2 – Améliorer l'accueil des passagers en modernisant les aérogares

Face aux doléances des usagers (passagers, compagnies aériennes et occupants bénéficiaires d'AOT), un programme de modernisation des aérogares a initié en 2017. La première année vise surtout les Tuamotu de l'Est.

Objectif n° 2 – Améliorer l'accueil des passagers en modernisant les aéroports								
Mettre aux normes d'hygiène et de sécurité 60% des aéroports en 3 ans, afin d'améliorer l'accueil des usagers								
	Unité	2013	2014	2015	2016	2017	2017	2018
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisions	Réalisé	Cible
Indicateur 2.1 - Nb d'aéroports modernisés	%	41,9	41,9	44,2	48,8	53,5	55,81	62,79
Sources des données :								
Déplacements SAT + DAC								
Mode de calcul des indicateurs :								
Indicateur 2.1 - Pourcentage des aéroports déjà modernisés ou en cours de modernisation								

Afin de répondre à cet objectif, a été prévue au PAP 2017 une enveloppe de 37,5 millions XPF pour :

- des réparations dans une vingtaine d'aéroports dont Moorea, Maupiti, Huahine, Takapoto, Ua pou, Fakarava, ... pour un montant en fonctionnement de 17,5 millions XPF (matériaux pour des travaux en régie) ramené à 7 millions XPF ;
- le changement de toitures des aéroports de Fangatau et de Nukutavake estimé à 20 millions XPF et ramené à 8,7 millions XPF en investissement, dont les travaux sont en cours.

Par ailleurs, afin de permettre la gestion de la taxe aéroportuaire, il a été demandé au PAP 2017 une enveloppe de 30 millions XPF pour la mise en œuvre d'une application informatique. Les crédits n'ayant pas été obtenus en 2017, l'opération a été reportée sur 2018 avec une enveloppe de 5 millions XPF, destinée à l'étude de cette application.

15.7 Programme Sécurité aéroportuaire

15.7.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 215 du PAP 2017.

15.7.2 Bilan stratégique du programme

En 2017, les actions en matière de réduction des écarts à la réglementation au titre des deux volets de la sécurité aéroportuaire : le SSLIA et le SPPA se sont poursuivies.

A cet effet, une enveloppe a été sollicitée pour les actions destinées au SSLIA (26 millions XPF obtenus sur 87 millions XPF demandés) et au SPPA (103 millions XPF obtenus sur 230 millions XPF demandés).

15.7.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	391 156 342	392 187 111	428 842 920	428 842 920	427 421 503	418 702 874	10 140 046
Autofinancement	244 812 530	0	0	0	0	0	0
TOTAL	635 968 872	392 187 111	428 842 920	428 842 920	427 421 503	418 702 874	10 140 046
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	103 987 508	322 664 975	391 283 021	465 495 985	343 320 162	343 320 162	122 175 823
304.2014 - Acquisition de véhicules SSLIA - Programme 2014	(0)	(288 569 524)	(288 382 966)	(288 382 966)	(287 944 979)	(287 944 979)	(437 987)
354.2016 - Matériels cellule Electrotechnique SSLIA - 2016	(0)	(0)	(23 583 576)	(22 357 952)	(22 357 952)	(22 357 952)	(0)
355.2016 - Matériels SSLIA - 2016	(0)	(0)	(11 896 143)	(11 286 396)	(11 286 396)	(11 286 396)	(0)
219.2016 - Matériels péril animalier - 2016	(0)	(7 695 964)	(7 224 556)	(7 224 554)	(7 224 554)	(7 224 554)	(0)
296.2017 - Aquisition et installations de cuves de 25 000L SSLIA - 2017	(0)	(0)	(9 000 000)	(9 000 000)	(6 380 000)	(6 380 000)	(2 620 000)
292.2017 - Acquisition de 4 radeaux de survie	(0)	(0)	(2 800 000)	(2 800 000)	(2 800 000)	(2 800 000)	(0)
Autres ...	(103 987 508)	(28 399 487)	(48 395 780)	(124 444 117)	(5 326 281)	(5 326 281)	(119 117 836)
TOTAL	103 987 508	322 664 975	391 283 021	465 495 985	343 320 162	343 320 162	122 175 823

15.7.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
915/975 04 - SECURITE AEROPORTUAIRE	606 644 980	419 499 519	300 116 370	306 528 610	
acquisition de véhicules SSLIA et SPPA - programme 2014	287 944 980	287 944 980	287 944 980	0	AP 304-2014 : livraison des derniers véhicules pompiers
Cuves de 25 000 litres SSLIA 2017	10 000 000	8 640 000	6 380 000	3 620 000	AP 296.2017 / Reste les travaux de pose à effectuer
containers archives SSLIA	6 000 000	0	0	6 000 000	AP 294.2017 / pas de CP répartis en 2017 (prév.: 2 containers archives)
changement de toitures de hangars SSLIA - 2017	33 000 000	0	0	33 000 000	AP 298.2017 / Travaux non entamés / Reporter sur nouvelle AP en 2018
matériels pompiers SSLIA - 2017	30 000 000	15 489 800	0	30 000 000	AP 295.2017 / commandes en cours
acquisition de moteurs HB vedettes SSLIA - 2017	7 600 000	1 990 000	1 990 000	5 610 000	AP 293.2017 / 1 moteur acquis / reliquats CP redéployés/ à clôturer
acquisition de 4 radeaux de survie	2 800 000	2 800 000	2 800 000	0	AP 292.2017 / 4 radeaux acquis / à clôturer
clôtures péril animalier Huahine et Fakarava	100 000 000	92 798 549	0	100 000 000	AP 299.2017 / Fin de travaux prolongée : Huahine au 16/03/18 et Fakarava au 20/04/18
Matériels de prévention péril animalier - 2017	9 300 000	9 248 590	413 790	8 886 210	AP 294.2017/Reste Facture de 2 véhicules SPPA à liquider par la DEQ
Construction hangars pour camions & vedettes - 2017	120 000 000	587 600	587 600	119 412 400	AP 460-2017 / à clôturer

15.7.5 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 Réduire les écarts à la réglementation au titre du SSLIA

Le financement des dépenses de sécurité aéroportuaire est désormais pris en charge en totalité par la taxe d'aéroport depuis avril 2013. Sa mise en œuvre par paliers de taux croissants a été progressive. Les soldes cumulés pris en charge par le budget du Pays se résorbent et permettent le remboursement des avances de trésorerie du Pays.

Ces dotations favorisent les chantiers de correction des écarts d'audits et notamment dans les infrastructures et les équipements de sécurité suivant : réserves d'eau réglementaires (citernes), infrastructures SSLIA (hangars) et équipements lourds (véhicules de lutte contre l'incendie des aéronefs), leur contrôle et maintenance préventive (sphères des camions) pour lesquels des formations et des agréments des agents du hangar SSLIA sont requises.

Le premier objectif visé concerne la réduction des écarts à la réglementation au titre des deux volets de la sécurité aéroportuaire : le SSLIA et le SPPA.

Objectif n° 1 – Réduire les écarts à la réglementation au titre de la sécurité aéroportuaire							
Mettre les prestations de services de sécurité aéroportuaire rendues en conformité avec les réglementations existantes							
	Unité	2013 Réalisé	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision	2017 Réalisé
Indicateur 1.1 - Moyenne d'écarts SSLIA détectés par audit	Nb	9,45	10,75	11,27	6,9	9	6,22
Indicateur 1.2 - Moyenne d'écarts SPPA détectés par audit	Nb	10	8	5,92	2,3	3	1,86
<u>Sources des données :</u>							
Audits réalisés par la Direction de la Surveillance du SEAC							
<u>Mode de calcul des indicateurs :</u>							
Indicateur 1.1 - la moyenne d'écarts SSLIA par audit est calculé à partir du rapport du nombre total d'écarts SSLIA détectés sur le nombre d'audits réalisés sur la période n-2 à n, afin d'intégrer le fait que les mêmes aéroports sont audités à un intervalle de 3 ans évitant ainsi les distorsions issues d'écarts plus nombreux sur les gros aéroports							
Indicateur 1.2 - la moyenne d'écarts SPPA par audit est calculé à partir du rapport du nombre total d'écarts SPPA détectés sur le nombre d'audits réalisés sur la période							

En matière de prévention du péril animalier est observée une amélioration au-delà des prévisions : les seuls écarts restant à lever se situent au niveau des clôtures et des véhicules.

En dépit des efforts déployés, les écarts en matière de SSLIA ne se résorbent pas, car une interprétation plus stricte des textes est appliquée par les nouveaux auditeurs.

On notera que seule une partie des actions envisagées a pu être exécutée :

- mise aux normes SSLIA. Cuves de 25 000 litres pour 10 millions XPF (réalisé - reste à effectuer la pose de 5 réservoirs) ;
- acquisition matériels SSLIA pour 30 millions XPF (réalisé pour 15,5 millions XPF) ;
- acquisition de matériels pour l'atelier de maintenance des véhicules et vedettes : moteurs HB pour 7,6 millions XPF (réalisé pour 2 millions XPF, reliquat CP redéployé) ;
- radeaux de survie pour 2,8 millions XPF (réalisé en totalité) ;
- mise aux normes SPPA : réalisation de clôtures de prévention de péril animalier pour 100 millions XPF (travaux en cours pour Huahine et Fakarava – achèvement en avril 2018) ;
- acquisition d'armes et équipements péril animalier pour 9,3 millions XPF (réalisé en totalité).

N'ont pas pu être réalisées les actions suivantes par défaut de crédits :

- mise aux normes locaux SSLIA pour 6 millions XPF (non réalisé, pas de CP en 2017) ;
- changement de toitures de hangars SSLIA pour 33 millions XPF (non réalisé, travaux reportés sur AP 2018) ;
- réalisation de clôture Tikehau reportée sur AP 2018.

15.7.6 Bilan des dépenses fiscales

La prise en charge des dépenses de sécurité aéroportuaire par la taxe d'aéroport a induit les recettes suivantes :

Taxe d'aéroport et majoration	2013	2014	2015	2016	2017
déclaration validée pour n en XPF	557 547 613	790 564 916	865 672 076	881 767 661	1 071 104 000
versements année n	859 633 902	853 750 088	938 550 108	1 135 358 353 Au 31/12/2016	1 324 912 053 Donnée prévisionnelle

N.B. les versements en année n correspondent aux déclarations année n-2

Nota : Recettes affectées

La loi de finances a confié à la DGAC et à l'agent comptable du budget annexe de l'aviation civile la collecte et le reversement de la taxe d'aéroport aux exploitants d'aérodrome via le service de la gestion de la taxe d'aéroport (SGTA) installé à Aix en Provence sur le site de la DSAC/SE.

16. MISSION URBANISME, HABITAT ET FONCIER

La mission Urbanisme, habitat et foncier comprend les programmes Urbanisme, Gestion du domaine public, Affaires foncières, Habitat.

16.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 217 à 219 du PAP 2017.

16.2 Crédits budgétaires de la mission

16.2.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

916/976 - URBANISME, HABITAT ET FONCIER			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Urbanisme	962 02	Dépenses de personnel	284 793 552	268 776 860	273 246 000	276 016 000	285 663 469	290 453 363	-14 437 363
	976 01	Dépenses de fonctionnement	133 784 544	83 203 591	92 364 063	108 764 271	99 769 304	96 095 395	12 668 876
	916 01	Dépenses d'investissement							
			418 578 096	351 980 451	365 610 063	384 780 271	385 432 773	386 548 758	-1 768 487
Gestion du domaine public	962 02	Dépenses de personnel	142 606 012	145 576 868	132 142 000	132 142 000	154 832 533	155 434 884	-23 292 884
	976 02	Dépenses de fonctionnement	33 316 070	39 935 854	40 000 000	70 000 000	55 649 705	55 399 705	14 600 295
	916 02	Dépenses d'investissement	24 483 554	9 801 754	70 000 000	130 000 000	19 661 985	19 661 985	110 338 015
			200 405 636	195 314 476	242 142 000	332 142 000	230 144 223	230 496 574	101 645 426
Affaires foncières	962 02	Dépenses de personnel	615 588 095	632 278 439	599 141 000	599 141 000	669 527 763	670 409 175	-71 268 175
	976 03	Dépenses de fonctionnement	164 781 593	187 225 742	483 846 557	483 846 557	341 558 567	299 867 607	183 978 950
	916 03	Dépenses d'investissement	634 390 606	257 530 562	648 471 812	2 306 402 704	1 039 974 806	1 039 974 806	1 266 427 898
			1 414 760 294	1 077 034 743	1 731 459 369	3 389 390 261	2 051 061 136	2 010 251 588	1 379 138 673
Habitat	962 02	Dépenses de personnel	0	3 196 564	3 900 000	7 620 000	35 223 838	35 239 584	-27 619 584
	976 04	Dépenses de fonctionnement	818 118 642	631 440 139	846 500 000	1 170 000 000	1 247 539 968	1 245 133 674	-75 133 674
	916 04	Dépenses d'investissement	3 830 143 401	4 475 787 115	9 564 047 338	9 746 109 063	5 611 618 037	5 296 696 134	4 449 412 929
			4 648 262 043	5 110 423 818	10 414 447 338	10 923 729 063	6 894 381 843	6 577 069 392	4 346 659 671
Total			6 682 006 069	6 734 753 488	12 753 658 770	15 030 041 595	9 561 019 975	9 204 366 312	5 825 675 283

16.3 Programme Urbanisme

16.3.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 219 et 220 du PAP 2017.

16.3.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	83 784 544	33 203 591	42 364 063	58 764 271	49 769 304	46 095 395	12 668 876
Participation (CUCS)	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	0
TOTAL	133 784 544	83 203 591	92 364 063	108 764 271	99 769 304	96 095 395	12 668 876

16.3.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
916/976 01 - URBANISME	50 000 000	0	0	0	
<i>révision des dispositions sur les travaux et constructions, sur les lotissements et arrêtés idoines</i>					
<i>déploiement d'une nouvelle application informatique de type 2,0 pour l'instruction, e suivi et</i>					
<i>l'archivage des autorisations de construire</i>					
<i>regroupement des dispositions réglementaires relatives à la construction, à la promotion immobilière, aux logements sociaux</i>					
Participation au CUCS	50 000 000				

16.3.4 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

OPERATEUR : CUCS							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Participation (CUCS)	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	0
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	0

16.4 Programme Gestion du domaine public

16.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 220 du PAP 2017.

16.4.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	33 316 070	39 935 854	40 000 000	70 000 000	55 649 705	55 399 705	14 600 295
TOTAL	33 316 070	39 935 854	40 000 000	70 000 000	55 649 705	55 399 705	14 600 295

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses	24 483 554	9 801 754	70 000 000	130 000 000	19 661 985	19 661 985	110 338 015
TOTAL	24 483 554	9 801 754	70 000 000	130 000 000	19 661 985	19 661 985	110 338 015

16.4.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
916/916 02 - GESTION DU DOMAINE PUBLIC	0	0	0	0	

16.5 Programme Affaires foncières

16.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 221 à 223 du PAP 2017.

16.5.2 Bilan stratégique du programme

S'agissant de la constitution de la réserve foncière du Pays :

Le Pays cherche continuellement à optimiser la gestion de son espace, afin de répondre notamment aux pressions démographique, urbaine et économique. Pour se faire, il reste attentif à toutes opportunités d'acquisition immobilière intéressant ses projets de développements, qu'elles soient à l'initiative des ministères (offres d'acquisition) ou qu'elles soient issues des propositions émanant des particuliers (offres de vente).

Ainsi, en 2017, la Direction des affaires foncières a pu entre autre faire l'acquisition de deux parcelles de terre à Punaauia aux fins d'étendre et d'aménager le site d'accès public à la mer du PK 18, une propriété bâtie sise à Arue pour le relogement de la Direction des ressources marines et minières, 4 parcelles dépendant de la terre Papaputa à Rangiroa pour la constitution d'une réserve foncière et un ensemble foncier constitué du Motu Pouuru pour l'accueil des croisiéristes ainsi qu'une parcelle pouvant constituer la base à terre pour rejoindre ledit Motu sis à Mataiea.

S'agissant du cadastre de la Polynésie française :

La participation cadastrale au bilan stratégique du programme peut se résumer en la mise en place d'actions visant à actualiser les documents cadastraux et les outils qui les accompagnent et au développement de la diffusion de ces mêmes informations. Toutes ces actions sont amorcées mais si les premier et troisième points sont en passe de s'achever, l'élaboration des outils accompagnant la documentation cadastrale prend plus de temps qu'initialement prévu.

S'agissant de la mesure d'aide à la gestion de sortie d'indivision :

Le 1^{er} semestre 2016 a été consacré aux travaux d'élaboration des textes portant sur l'octroi d'une aide financière par le Pays favorisant la sortie de l'indivision. L'adoption de ces dispositions réglementaires fin du 2nd semestre 2016 a autorisé la mise en application du dispositif avec le déploiement sur 2017 de campagnes d'information à l'égard de l'usager.

16.5.3 Bilan stratégique des réformes

S'agissant du cadastre de la Polynésie française

D'un point de vue règlementaire, le cadastre s'appuie tant pour son fonctionnement que pour la diffusion des données, sur des textes relativement récents. Seul le texte sur la délivrance des documents cadastraux par les communes qui devait sortir fin 2017 sera déployé courant 2018.

16.5.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	164 781 593	187 225 742	483 846 557	483 846 557	292 912 123	259 294 740	224 551 817
Aides à la personne	0	0	0	0	48 646 444	40 572 867	-40 572 867
TOTAL	164 781 593	187 225 742	483 846 557	483 846 557	341 558 567	299 867 607	183 978 950
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	634 390 606	257 530 562	648 471 812	2 306 402 704	1 039 974 806	1 039 974 806	1 266 427 898
305.2017 - Acquisitions immobilières d'opportunité - 2017	(0)	(0)	(815 725)	(1 717 243 276)	(754 128 169)	(754 128 169)	(963 115 107)
225.2016 - Acquisitions immobilières d'opportunité - 2016	(0)	(74 108 006)	(114 887 579)	(114 642 544)	(114 642 304)	(114 642 304)	(240)
227.2016 - Actualisation topographique cadastrale 2016 - 2018	(0)	(0)	(202 000 000)	(179 828 629)	(89 771 313)	(89 771 313)	(90 057 316)
258.2013 - Etudes cadastrales de la Polynésie française - Programmation 2014-2016	(87 151 849)	(96 574 467)	(64 458 100)	(67 434 027)	(29 174 252)	(29 174 252)	(38 259 775)
287.2015 - Etudes cadastrales et d'intégration SIG - 2015	(2 303 556)	(18 254 830)	(18 123 232)	(18 123 232)	(18 087 584)	(18 087 584)	(35 648)
Autres ...	(544 935 201)	(68 593 259)	(248 187 176)	(209 130 996)	(34 171 184)	(34 171 184)	(174 959 812)
TOTAL	634 390 606	257 530 562	648 471 812	2 306 402 704	1 039 974 806	1 039 974 806	1 266 427 898

S'agissant du cadastre de la Polynésie française

Si la consommation des crédits pour l'actualisation de la documentation (400 millions XPF) et la diffusion des données (25 millions XPF) suit son cours, les travaux d'établissement des outils d'accompagnement (200 millions XPF) ont pris du retard, ce qui sera expliqué plus bas.

16.5.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
916/976 03 - AFFAIRES FONCIERES	1 246 000 000	1 755 708 647	819 211 851	-426 788 149	
ouverture au grand public du programme OTIA 2	20 000 000	18 225 498	17 160 984	-2 839 016	
aide à la gestion de sortie d'indivision	120 000 000	48 651 844	40 572 867	-79 427 133	
constitution de la réserve foncière du Pays	1 000 000 000	1 668 937 695	754 128 169	-245 871 831	
acquisition des extensions de licences pour la consultation sur le WEB des photos satellites					
cadastre des remblais	60 000 000	435 050	435 050	-59 564 950	
acquisition d'une couverture photo totale actualisée de la Polynésie française	36 000 000	12 106 017	0	-36 000 000	
sécurisation des talus des biens domaniaux	10 000 000	7 352 543	6 914 781	-3 085 219	

Le budget 2017 de la DAF accueille l'opération 305-2017 intitulée "Acquisitions immobilières d'opportunité" avec un niveau d'AP de 1.900.000.000 XPF. Le montant des engagements s'élevait à 1.668.835.265 XPF et le montant de liquidation est de 754.128.169 XPF. Les opérations d'acquisitions sont notamment les suivantes :

- Punaauia (site d'accès public à la mer du PK 18) : 158.880.000 XPF ;
- Arue (relogement DRMM) : 535.902.148 XPF ;
- Rangiroa : 435.915.000 XPF (avec un paiement en 3 tranches) ;
- Mataiea (Motu Pouru et la base à terre) : 170.000.000 et 55.000.000 XPF ;
- Mataiea (constitution réserve foncière) : 63.292.761 XPF ;
- Faanui - Bora Bora (constitution réserve foncière) : 126.973.200 XPF.

Cependant, il est à noter que certaines opérations alors identifiées et engagées n'ont pas abouties, notamment, suite au désistement des vendeurs à Faanui - Bora Bora d'un montant de 118.071.076 XPF, ou suite à une demande de renégociation sur Mahina d'un montant de 960.000.000 XPF

Le programme cadastral peut se décliner en cinq actions :

- Révision des documents cadastraux (150 millions XPF et 250 millions XPF) en cours d'achèvement ;
- Ouverture au Grand Public et sécurisation du programme de consultation et de délivrance des plans cadastraux (25 millions XPF) en cours d'achèvement ;
- Recalage du réseau géodésique de Polynésie française (RGPF) soit une mise en conformité du système de référence géographique des plans (120 millions XPF) retardé d'une année pour raisons techniques ;

- Couverture photographique des îles (90 millions XPF) en cours d'élaboration ;
- Relevé des remblais pour actualisation des plans (300 millions XPF) retardé d'une année pour étude préalable à l'élaboration d'un cahier des charges en partenariat avec d'autres services techniques.

Les crédits dédiés en 2017 au dispositif d'aide à la sortie de l'indivision ont permis la prise en charge des dépenses suivantes :

- 8 millions XPF pour les frais de géomètres ;
- 26 millions XPF pour les frais de notaires ;
- 0,6 million XPF pour les frais d'avocats ;
- 1,6 millions XPF les frais des agents de transcription ;
- et 8 millions XPF de droits d'enregistrement et de transcription ;

soit un total de 44 millions XPF.

16.5.6 Bilan de la performance

S'agissant de la constitution de la réserve foncière du Pays :

Le bilan reste positif eu égard aux destinations des acquisitions.

Si toutes les opérations d'acquisitions ont été formalisées par actes notariés au dernier trimestre 2017, certaines seront liquidées seulement au 1er trimestre 2018.

Ce décalage se justifie par le dépôt tardif des actes par les notaires. Néanmoins, il est à rappeler que les opérations d'acquisitions dépendent des besoins des ministères et surtout des offres de vente émanant des particuliers.

Aussi, il paraît moins aisé de budgétiser les coûts pour permettre d'établir un budget primitif de l'année N+1. Dès lors, les collectifs budgétaires sont très attendus pour faire des réajustements et intégrer des opérations d'acquisitions non alors identifiées au BP.

Le retard dans l'adoption des collectifs pourrait également conduire à une suspension des opérations d'acquisitions. Si parfois la prise de position du gouvernement sur les différentes opérations peine, il est constaté que des éléments externes à l'administration peuvent également venir retarder le calendrier prévisionnel des procédures, voir modifier le calendrier et les prévisions budgétaires lorsque les opérations sont abandonnées.

S'agissant du cadastre de la Polynésie française :

Au niveau de la performance, on peut constater que les actions innovantes ont un léger retard dû à la prudence de l'administration pour se lancer dans des opérations qui ont un impact transversal sur les autres services administratifs.

Compte tenu des montants en jeu (120 millions XPF et 300 millions XPF) une année supplémentaire pour mener à bien ces actions ne paraît pas superflue. Les autres actions (révision, développement de OTIA et couverture photo) se déroulent suivant les prévisions initiales.

1) Objectif n° 1 – Valorisation domaniale

Les objectifs visés relatifs à la mise en valeur des biens domaniaux sont les suivants :

Concernant le recensement foncier, l'inventaire physique des parcelles domaniales a démarré en 2016 et a permis de recenser 13540 parcelles sur un total de 18488 dûment cadastrées pour toute la Polynésie, soit 73 % de parcelles recensées.

En 2017, 4474 parcelles ont été recensées sur les archipels de la Société, des Tuamotu et des Marquises, soit 24 % du recensement total. Le recensement exhaustif n'est donc pas encore achevé.

Concernant le recensement bâti, l'inventaire physique des bâtiments administratifs a commencé en 2017 et 208 bâtiments ont été recensés sur Papeete et Nuku hiva. Le recensement bâti n'est pas non plus achevé.

La création du bureau de la valorisation domaniale a permis le recrutement de deux ingénieurs, une rédactrice et une adjointe administrative.

En 2017, son activité a permis l'instruction de 22 dossiers concernant les avis sur investissement étranger, 22 dossiers enregistrés pour la prospection foncière (recherche de terrain domanial pour un projet), 126 cartographies avec traitement des données, 157 dossiers enregistrés concernant le droit de préemption, 12 dossiers concernant le suivi des documents et études d'urbanisme et d'aménagement.

2) Objectif n° 2 - Suivi de l'évolution des outils du cadastre

* Grâce à l'ouverture au Grand Public de OTIA (24 août 2017), premier site de consultation et de délivrance en ligne de l'administration de la Polynésie Française, l'un des principaux objectifs du cadastre, la diffusion en plus grand nombre des données foncières a été atteint. Si ce programme a été initié dès 2015 (140 millions XPF), les crédits nécessaires à son développement (25 millions XPF) en 2017 sont bien plus faibles.

* Concernant le recalage RGPF, 2017 a permis d'engager l'assistance à Maîtrise d'ouvrage (37 millions XPF), préalable à l'établissement des chantiers de transformation des données géographiques du Cadastre. Sur les 37 millions XPF, 2 millions XPF ont déjà été liquidés. Le premier chantier de transformation des données (Tahiti: 85 millions XPF) n'a pas débuté car l'appel d'offres rattaché a été déclaré infructueux pour des problèmes de forme.

* L'actualisation topographique (révision) porte sur deux lots de 2016 (Hiva Oa et Rangiroa) en cours d'achèvement (15 millions XPF et 11 millions XPF à liquider). Elle porte également sur les deux dernières tranches initiés en 2017 (première tranche: 167 millions XPF dont 112 millions XPF liquidés ----- deuxième tranche: 79 millions XPF engagés fin 2017). Suite à ces travaux, toute la Polynésie sera cadastrée et sa documentation réactualisée.

* La couverture photographique dont la consultation permet au client de pouvoir superposer aux limites cadastrales une photo récente et géo référencée prévu sur 2016, 2017, 2018 a permis en 2017 (31 millions XPF) d'assurer la couverture d'une vingtaine d'îles principales. La livraison de ces chantiers est prévue pour Mi 2018.

* L'analyse des performances d'OTIA est très positive. En effet, chaque jour voit plus de 300 consultations sur Internet ainsi qu'une dizaine de commandes grâce au site de paiement en ligne. Pour les mairies, clients privilégiés (ces dernières ont un compte qui leur permet un accès étendu) quarante dont huit communes associées sont intégrés au programme. Si soixante-sept agents communaux ont déjà été formés, trente et une mairies utilisent OTIA au quotidien (convention signé avec le pays). La possibilité prochaine pour ces dernières de pouvoir délivrer aux particuliers des documents officiels facilitera, c'est certain la diffusion de cet outil. Une campagne publicitaire prévue en mars 2018 à d'ores et déjà permis de tripler les consultations.

* Pour les chantiers de recalage RGPF, après Tahiti il ne restera plus que les îles de Huahine, Bora Bora et Moorea pour que le cadastre soit aux normes géographiques définies par les services techniques.

* Pour les chantiers de révision, il faudra reprendre un lot de la deuxième tranche car la société retenue a entre temps été placée en liquidation judiciaire (Chantier de Fakahina, Tatakopoto : 25 millions XPF) et a renoncé à ce chantier.

3) Objectif n° 3 - Perspective de cession des remblais déclassés

Toujours dans l'objectif de donner aux documents cadastrales une qualité en constante évolution, un état des lieux des remblais, pour les îles de la société dans un premier temps puis les Tuamotu par la suite, a été acté (300 millions XPF). Toutefois, la première tranche et ses études préalables nous ont conduits, en accord avec les techniciens de la prise de donnée photogrammétrique (Urbanisme et SHOM) a élaboré d'abord un CCTP commun afin d'harmoniser la qualité du rendu.

A ce jour, les études Drones (test sur Paea et Papara) sont sur le point d'être livrés. Les chantiers Drones sont estimés à 35 millions XPF, les relevés terrestres à 15 millions XPF et les lever Lidar (prise de vue par caméra embarqué dans un avion spécialement équipé) à 120 millions XPF.

4) Objectif n° 4 - Mesure d'aide à la gestion de sortie d'indivision

Objectif n° 1 – Aide financière à la sortie de l'indivision								
Pour favoriser la sortie d'indivision, le Pays prend en charge les frais de géomètres, de notaires, d'avocats et d'agents transcripseurs.								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Nombre de dossiers réceptionnés						56 dossiers	80 dossiers (Fin mars 21 dossiers)	
Indicateur 1.2 – Nombre dossiers bénéficiant de l'aide						27 dossiers	10 au 21 mars 2018	
Indicateur 1.3 – Nombre dossiers non éligible au dispositif						4	1 au 21 mars 2018	
Indicateur 1.4 – Nombre dossiers en cours d'instruction						25	10 en attente de commission au 21 mars	
Indicateur 1.5 – Dépenses engagées			120 millions	report des 120 millions		48 millions		
Sources des données : Direction des Affaires Foncières								

En 2017, sur 56 demandes formulées, 27 familles ont pu bénéficier du dispositif, 4 dossiers n'ont pu recueillir un avis favorable et 25 dossiers restent en cours d'instruction en attente de complément.

5) Objectif n° 5 – Constitution de la réserve foncière du Pays

L'objectif visé est de saisir les opportunités d'acquisition immobilière intéressant les projets de développements du Pays.

Les acquisitions réalisées en 2017 ont ainsi concerné le potentiel de développement des activités de tourisme pour un montant de 790 millions XPF et l'accompagnement du développement des ressources marines pour un montant de 543 millions XPF.

6) Objectif n° 6 – Préservation, sécurisation et aménagement des biens domaniaux

L'objectif visé concerne l'entretien et la conservation des domaines en fonction des besoins exprimés au début et en cours de l'année.

La gestion technique des domaines a consisté en la sécurisation de talus, l'élagage et l'abattage d'arbres, le nettoyage et l'aménagement de site.

On dénombre au cours de l'année 2017 :

- 6 plans topographiques commandés dont celui relatif à l'aménagement du domaine Atimaono ;
- 18 parcelles gérées par la DAF entretenues sur l'île de Tahiti ;
- 9 études réalisées de talus fragilisés ;
- 1 sécurisation de talus effectuée sur la parcelle R226 de Puurai à Faa'a suite à des éboulements constatés sur la parcelle privée voisine ;
- 6 études de bâtiment réalisées (diagnostics, ...) ;
- 9 travaux de bâtiments réalisés concernant leur entretien et la démolition d'un fare insalubre du site Princesse Heiata à Pirae.

La démolition de l'ensemble des fare du site Princesse Heiata n'est pas terminée car les familles n'ont pas encore été relogées.

Quatre sécurisations de talus prioritaires n'ont pas été effectuées en 2017 et sont prévues par la suite.

L'aménagement du domaine Atimaono côté mer n'a pas été terminé et trois autres sites potentiels d'accès à la mer identifiés sur la côte Est seront aménagés par la suite.

Les montants engagés et dépensés sont les suivants :

- 17 853 548 XPF pour l'entretien des parcelles ;
- 1 624 262 XPF pour les études de talus ;
- 5 846 931 XPF pour la sécurisation des talus ;
- 963 879 XPF pour les études de bâtiments ;
- 13 996 510 XPF pour les travaux de bâtiments.

16.5.7 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

Dans le cadre d'OTIA et suite à l'adoption prochaine d'une loi de pays portant délégation du service public, les communes pourront délivrer les extraits de plans cadastraux ainsi que les plans de situation.

16.6 Programme Habitat

16.6.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés aux pages 225 à 227 du PAP 2017.

16.6.2 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	8 118 642	9 912 834	49 500 000	58 000 000	20 765 072	18 358 778	39 641 222
Subventions	810 000 000 (810 000 000) (0)	621 527 305 (621 527 305) (0)	797 000 000 (797 000 000) (0)	1 112 000 000 (1 097 000 000) (15 000 000)	1 226 774 896 (1 226 774 896) (0)	1 226 774 896 (1 226 774 896) (0)	-114 774 896 (-129 774 896) (15 000 000)
OPH SAGEP							
TOTAL	818 118 642	631 440 139	846 500 000	1 170 000 000	1 247 539 968	1 245 133 674	-75 133 674

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Opérations diverses, dont :	100 000 000 (0)	27 732 973 (27 732 973)	591 651 027 (337 651 027)	364 651 027 (137 651 027)	226 212 623 (77 212 623)	77 212 623 (77 212 623)	287 438 404 (60 438 404)
385.2015 - Logements sociaux étudiants - Outumaoro - Etudes	(0)	(0)	(149 000 000)	(149 000 000)	(149 000 000)	(0)	(149 000 000)
65.2002 - Logemt soc - RHI TIMIONA	(100 000 000)	(0)	(105 000 000)	(78 000 000)	(0)	(0)	(78 000 000)
Autres ...							
Aides	177 500 000 (1 000 000)	162 600 000 (0)	216 780 000 (0)	316 780 000 (0)	113 040 000 (0)	113 040 000 (0)	203 740 000 (0)
Aides à la construction	(176 500 000)	(162 600 000)	(216 780 000)	(316 780 000)	(113 040 000)	(113 040 000)	(203 740 000)
Aide à l'investissement des ménages (AIM)							
Subvention	3 552 643 401 (3 552 643 401) (0)	4 285 454 142 (4 285 454 142) (0)	8 755 616 311 (8 380 616 311) (375 000 000)	9 064 678 036 (8 759 578 036) (305 100 000)	5 272 365 414 (5 272 365 414) (0)	5 106 443 511 (5 106 443 511) (0)	3 958 234 525 (3 653 134 525) (305 100 000)
OPH Opérateurs de logements sociaux agréés							
TOTAL	3 830 143 401	4 475 787 115	9 564 047 338	9 746 109 063	5 611 618 037	5 296 696 134	4 449 412 929

16.6.3 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
916/976 04 - HABITAT	1 000 000 000	96 260 000	96 260 000	-203 740 000	
Aide à l'investissement des ménages (AIM) : prévision 150 bénéficiaires	300 000 000	96 260 000	96 260 000	-203 740 000	
livraison de 156 logements (habitat groupé); 8 résidences en démarrage de travaux (265 logements) livraison de 500 fare OPH livraison de 1500 AAHL démarrage en phase travaux de 6 opérations de réhabilitation de résidences OPH Acquisitions foncières : 6 sites mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'amélioration des lotissements OPH	700 000 000				

16.6.4 Bilan de la performance

1) Objectif n° 1 – Soutien à l'investissement des ménages (AIM)

Objectif n°1 - Soutien à l'investissement des ménages par l'allègement direct du prix au m² sur critères sociaux								
Soutenir l'accès à la propriété des ménages en réduisant le coût d'acquisition au m² sur une enveloppe plafonnée et critères sociaux								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 – Bénéficiaires de l'AIM	NB	108	86	150	150	52	170	
Indicateur 1.2 – Sollicitations d'octrois de l'AIM	NB	108	86	150	150	52	170	
Indicateur 1.3 – Encours AIM délivré	MXPF	198,4	155,9	300,0	300,0	96,2	350,0	
Indicateur 1.4 – Contrôles a posteriori	%	-	-	25,0%	25,0%	100,0%	25,0%	
Indicateur 1.5 – Constats d'irrégularités	%	-	-	-	-	0,0%	4,0%	
Sources des données : Données DGAE. Mode de calcul des indicateurs : Données brutes. 1.4 : Nombre de contrôle rapportés au nombre de dossiers agréés sur l'année (indicateur 1.1).								

L'exécution 2017 du dispositif AIM présente des performances insatisfaisantes, puisque le nombre de bénéficiaires s'inscrit très en deçà de l'effet escompté de l'extension du périmètre d'éligibilité du dispositif. Cette baisse continue depuis 2015 du nombre de sollicitations alors que l'investissement des ménages progresse, nécessite d'améliorer l'efficacité des procédures de coordination du dispositif avec les partenaires bancaires, vecteurs essentiels de propagation vers les bénéficiaires.

Le contrôle à posteriori des aides octroyées en 2015 et 2016 est achevé en 2017 (indicateur 1.4 : 100%), le traitement planifié pour 2018 d'un quart des dossiers d'aides 2017 (indicateur 1.1 : 52 aides) anticipant une statistique d'anomalies de l'ordre de 4 %, essentiellement liée aux effets de bords de l'évolution impulsée au périmètre d'éligibilité du dispositif.

16.6.5 Les opérateurs participant à la réalisation du programme

1) Office polynésien de l'habitat (OPH)

OPERATEUR : OPH							
FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subvention à l'OPH	(810 000 000)	(621 527 305)	(797 000 000)	(1 097 000 000)	(1 226 774 896)	(1 226 774 896)	-(129 774 896)
TOTAL	810 000 000	621 527 305	797 000 000	1 097 000 000	1 226 774 896	1 226 774 896	-129 774 896
INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Subventions à l'OPH	(3 552 643 401)	(4 285 454 142)	(8 755 616 311)	(9 064 678 036)	(5 272 365 414)	(5 106 443 511)	(3 958 234 525)
TOTAL	3 552 643 401	4 285 454 142	8 755 616 311	9 064 678 036	5 272 365 414	5 106 443 511	3 958 234 525

2) Opérateurs de logements sociaux agréés

OPERATEUR : Opérateurs de logements sociaux agréés							
INVESTISSEMENT	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BM 2016	Engagements	CA 2016	BM - CA
Subventions aux opérateurs	(0)	(0)	(343 793 122)	(343 793 122)	(671 982 804)	(0)	(343 793 122)
TOTAL	0	0	343 793 122	343 793 122	671 982 804	0	343 793 122

17. MISSION GESTION FISCALE

La mission Gestion fiscale comprend les programmes Fiscalité indirecte et Fiscalité directe.

17.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés aux pages 229 et 230 du PAP 2017.

17.2 Bilan stratégique de la mission

La mission « Gestion fiscale » regroupe les politiques publiques relevant d'une part, du ministère de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques (fiscalité des entreprises, des particuliers et fiscalité douanière) et d'autre part, du ministère du développement des ressources primaires, des affaires foncières, de la valorisation du domaine et des mines (fiscalité de l'enregistrement et du patrimoine).

La mission regroupe deux grandes catégories de programmes :

1. Le programme opérationnel de politique fiscale et douanière, piloté par la direction régionale des douanes (DRD) dont la particularité est d'être rattachée à l'Etat, la direction des impôts et des contributions publiques (DICP), mais aussi la recette conservation des hypothèques de la direction des affaires foncières :

- le programme 990.01 – « Fiscalité indirecte » retrace les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) du Pays ainsi qu'aux dépenses publiques. Ce programme est mis en œuvre de manière prépondérante par la DRD. Il fait intervenir la DICP pour le recouvrement des droits et taxes indirects relevant de ses attributions et mis en œuvre par la recette des impôts de cette direction. La direction des affaires foncières (DAF) y intervient également pour la mission fiscale de la recette-conservation des hypothèques (RCH).

2. Le programme opérationnel de politique fiscale directe, piloté par la DICP :

- le programme 990.02 – « Fiscalité directe » retrace les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) du Pays ainsi qu'aux dépenses publiques. Ce programme est intégralement mis en œuvre par la DICP. La DAF au travers de la RCH y est concernée pour la gestion de l'impôt sur les plus-values immobilières.

L'opération de recouvrement sur les impôts, droits et taxes relevant de la fiscalité directe émise par la DICP est conjointement mise en œuvre par les services de la paierie de la Polynésie française, administration d'Etat et la recette des impôts de la DICP.

Pour la DICP, l'objectif de la mission est d'offrir aux usagers du service public fiscal le meilleur service au moindre coût, de garantir les principes d'égalité devant l'impôt et les charges publiques et d'assurer la gestion par la performance.

La stratégie de la mission du PAP 2017 est axée sur la mobilisation des administrations fiscales à renforcer les actions tendant à l'amélioration de la qualité de leur service et l'élargissement de leur offre numérique.

17.3 Crédits budgétaires de la mission

17.3.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

950/990 - Gestion fiscale			Crédits budgétaires					
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017
Fiscalité indirecte	962 02	Dépenses de personnel	107 203 101	113 412 830	108 360 000	114 592 500	113 954 278	113 954 278
	990 01	Dépenses de fonctionnement	2 771 168 968	3 347 961 972	3 451 489 736	3 818 477 719	3 756 831 290	3 414 074 093
	950 01	Dépenses d'investissement						
			2 878 372 069	3 461 374 802	3 559 849 736	3 933 070 219	3 870 785 568	3 528 028 371
								405 041 848
Fiscalité directe	962 02	Dépenses de personnel	742 310 368	725 249 062	699 483 000	699 483 000	758 615 663	768 258 561
	990 02	Dépenses de fonctionnement	2 557 452 791	3 283 956 895	3 397 547 070	3 733 321 053	3 049 634 070	2 339 475 063
	940 02	Dépenses d'investissement						
			3 299 763 159	4 009 205 957	4 097 030 070	4 432 804 053	3 808 249 733	3 107 733 624
								1 325 070 429
Total			6 178 135 228	7 470 580 759	7 656 879 806	8 365 874 272	7 679 035 301	6 635 761 995
								1 730 112 277

17.4 Programme Fiscalité indirecte

17.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 231 du PAP 2017.

17.4.2 Bilan stratégique du programme

La stratégie du programme dans le PAP 2017 est essentiellement axée sur la poursuite des efforts des administrations fiscales en matière d'amélioration de la qualité de service. Elle se traduit dans ce programme par des actions tendant à la simplification et modernisation des procédures ainsi qu'à la rénovation des outils informatiques.

Pour la DICP, le bilan stratégique du programme repose sur son document d'orientation stratégique 2017-2020 : DICP, pour une relation de confiance. Il se révèle dans ce programme autour de 3 objectifs principaux :

- optimiser le recouvrement ;
- accompagner les entreprises et les professionnels dans leurs démarches fiscales ;
- moderniser la fonction informatique du recouvrement et offrir des télé-services.

Pour la douane, les objectifs sont restés concentrés sur la simplification des formalités douanières avec notamment le projet de nouvelle application informatique FENIX qui connaît quelques difficultés dans sa phase de finalisation.

Pour la recette conservation des hypothèques en charge de la fiscalité immobilière autre que l'impôt foncier sur les propriétés bâties (DICP), le projet de refonte des réglementations relatives aux droits d'enregistrement est complètement achevé et est en instance d'examen à l'Assemblée de la Polynésie française.

Ainsi, l'objectif de modernisation de la réglementation relative à l'enregistrement des actes se traduit par la consolidation au sein d'un code des droits d'enregistrement de l'ensemble des textes de l'enregistrement.

Ces travaux ont débuté en 2015 pour s'accroître au 1er semestre 2017 et se finaliser par une transmission à l'APF au cours du 4ème trimestre 2017.

17.4.3 Bilan stratégique des réformes

Le projet de texte (consolidation au sein d'un code des droits d'enregistrement de l'ensemble des textes de l'enregistrement) a été déposé à l'Assemblée de Polynésie française au cours du 4ème trimestre 2017, une mise en œuvre est planifiée pour au plus tôt début 2019.

17.4.4 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	394 220 204	532 373 074	821 489 736	826 875 085	779 565 409	459 611 379	367 263 706
Dépenses techniques	2 376 948 764	2 815 588 898	2 630 000 000	2 991 602 634	2 977 265 881	2 954 462 714	37 139 920
ANV	(302 216 940)	(587 364 406)	(530 000 000)	(891 602 634)	(877 265 881)	(617 760 427)	(273 842 207)
Dep en atténuation des recettes	(1 999 777 849)	(1 866 621 858)	(2 100 000 000)	(2 100 000 000)	(2 100 000 000)	(2 077 777 782)	(22 222 218)
Dotations aux amort. Et provisions	(74 953 975)	(361 602 634)	(0)	(0)	(0)	(258 924 505)	-(258 924 505)
TOTAL	2 771 168 968	3 347 961 972	3 451 489 736	3 818 477 719	3 756 831 290	3 414 074 093	404 403 626

Exonérations	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Reversement et restitution d'impôt	11 200 000 000	11 488 125 472	11 400 000 000	11 400 000 000	11 400 000 000	11 400 000 000	0
dont droits d'enregistrement	(0)	(0)	(1 000 000 000)	(1 000 000 000)	(0)	(0)	(1 000 000 000)
dont droits et taxes à l'importation	(0)	(0)	(10 400 000 000)	(10 400 000 000)	(0)	(0)	(10 400 000 000)

17.4.5 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
901/990 01 - FISCALITE INDIRECTE	265 397 817	122 060 634	75 643 089	-189 754 728	
DICP : Applications informatiques de gestion de la fiscalité directe et indirecte (Programme d'Assiette, de Recouvrement et d'E-services des Obligations fiscales PAREO-f)	205 897 817	75 147 757	41 212 109	-164 685 708	Les engagements et liquidations correspondent à la rémunération du chef de projet MOE L'écart est dû à l'attente d'un comité de pilotage qui valide PAREO-f et autorise le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour conduire les projets contenus au programme
Développement de logiciels de télé-services DICP	19 500 000	0	0	-19 500 000	Les crédits sont destinés aux adaptations de l'INI e-services et ses évolutions vers une version 2. Le projet a été présenté à la commission stratégique de programmation des projets informatiques en février 2018 et les crédits devraient faire l'objet d'une consommation étalée sur 2018-2019
Acquisition d'outils de traitement automatisé des saisies déclaratives	25 000 000	9 929 627	0	-25 000 000	Après établissement d'un cahier des charges, le projet portant sur une GED a fait l'objet d'une consultation. L'entreprise la moins-disante, également la mieux disante, a été proposée au visa technique du SIPF en fin 2017. Le SIPF, en mars 2018, a refusé son visa au motif d'une étude en cours en son sein pour porter un projet transverse à l'administration.
DAF : modernisation de la réglementation relative à l'enregistrement des actes RCH+ (application de gestion de la recette et conservation des hypothèques) DOUANES : simplification des procédures douanières SOFIX+ : évolution de l'application de gestion douanière	15 000 000	4 763 680	2 211 410	-12 788 590	
		32 219 570	32 219 570	32 219 570	Avenant n° 3 au marché du 06/11/2017

La modernisation de la réglementation relative à l'enregistrement des actes n'a pas mobilisé de financement particulier, s'agissant d'un projet d'élaboration d'un texte réglementaire réalisé au sein de la division RCH par un juriste.

17.4.6 Bilan de la performance

Les leviers de la performance dans ce programme, comme dans le programme fiscalité directe, sont essentiellement conditionnés par l'avancée des projets informatiques, source d'amélioration optimale de la qualité avec une offre digitale répondant aux nouvelles attentes des usagers mais encore source de gains d'efficacité et de productivité à même d'être réinvestis dans des services de plus forte valeur ajoutée en matière d'accompagnement et de personnalisation des services aux usagers.

Si l'avancée de son offre digitale de services et de refondation de ses applicatifs métiers constitue pour la DICP le vecteur majeur de sa performance globale et de sa mobilisation, les autres travaux qu'elle mène par ailleurs visent à la mise en œuvre d'un changement de paradigme autour de la relation de confiance concourant à une même trajectoire de modernisation de ses services et de ses missions.

1) Objectif n° 1 – Optimiser le recouvrement

La politique de recouvrement de l'impôt de la DICP s'appuie sur un dispositif amiable de recouvrement favorisant la proximité et la réactivité dès la prise en charge de la créance mais également un dispositif offensif sur les créances complexes nécessitant la mise en œuvre d'actions contraignantes. L'un et l'autre de ces dispositifs concourent à la finalité d'un recouvrement efficace et efficient qui s'adapte aux enjeux.

La DICP concourt à l'objectif n°1 en s'attachant à adapter le recouvrement aux comportements de bonne foi ou de difficultés avérées et à le rendre plus offensif à l'égard des mauvais payeurs avec les mesures pluriannuelles suivantes :

- allègement de l'obligation de constitution de garantie ;
- assouplissement de la politique de remise gracieuse ;
- renforcement des moyens du recouvrement offensif envers les mauvais payeurs ;
- centralisation auprès du poste comptable de la DICP du recouvrement des impôts professionnels ;
- harmonisation des échéances déclaratives des impôts perçus sur liquidation ;
- communication sur les typologies de fraude à la TVA afin d'en éviter la rétention ;
- apurement régulier des restes à recouvrer par l'exploitation d'une cartographie des arriérés.

Objectif n° 1 – Optimiser le recouvrement								
Améliorer le paiement spontané par les assujettis en intervenant au plus près de la défaillance de paiement et diminuer les restes à recouvrer								
	Unité	2015	2016	2017	2017	2017	2018	2019 et +

		Réalisé	Réalisé	Prévision PAP 2017	Réalisé à 06/2017	Réalisé	Prévision (PAP 2018)	Cible
Indicateur IPerf-IR-IEf.2 - Taux de paiement de la TVA dans les délais réglementaires	%	78,12	76,94	79	75,52	76,39	80	82
Indicateur IProd.82 – Taux net de recouvrement en droits et pénalités sur créances du contrôle fiscal	%	67,58	72,22	72	72,92	80,50	73	73,5
Indicateur IProd. 92 – Taux de couverture des charges toutes années de prises en charge confondues	%	98,56	98,79	98,80	98,84	99,05	98,90	98,95

Commentaires :

IPerf-IR-IEf.2 : Taux de paiement de la TVA dans les délais réglementaires

Exprimé en taux, cet indicateur comporte au numérateur le nombre de déclarations effectuées dans les délais réglementaires accompagnées d'un paiement et au dénominateur le nombre de déclarations devant être effectuées dans les délais réglementaires et accompagnées d'un paiement. Cet indicateur contribue à la mesure du civisme fiscal. Le civisme fiscal concerne, le civisme déclaratif, c'est à dire l'expression spontanée du consentement à l'impôt et, le civisme de paiement c'est à dire, le comportement des redevables à payer dans les délais réglementaires les impôts dus et particulièrement, lorsqu'il s'agit d'un impôt collecté pour la collectivité par un tiers comme la TVA, à le reverser aux échéances réglementaires.

IProd.82 : Taux net de recouvrement en droits et pénalités sur créances du contrôle fiscal

Taux net de recouvrement en droits et pénalités sur créances du contrôle fiscal : Exprimé en taux, cet indicateur ne concerne que l'action en recouvrement de la recette des impôts de la DICP et cible uniquement les créances issues du contrôle fiscal externe et du contrôle sur pièces, toutes années confondues. Il comprend au dénominateur, le total des créances nettes issues du contrôle fiscal externe et du contrôle sur pièces quelle que soit l'année de leur prise en charge (hors créances en suspension de poursuite) et au numérateur les droits et les pénalités encaissés sur les dites créances quelle que soit l'année de leur recouvrement par la recette des impôts. Il exclut les créances de contrôle fiscal sur lesquelles le comptable ne peut pas agir (créances en procédures collectives et contestées avec sursis de paiement). Il mesure donc l'action offensive du comptable sur les créances pour lesquelles ils disposent de levier d'action. Il est un indicateur de l'efficacité du recouvrement.

Indicateur IProd.92 - Taux de couverture des charges toutes années de prises en charges confondues :

Cet indicateur, exprimé en pourcentage, comprend au numérateur les sommes encaissées au titre des déclarations spontanées augmentées des encaissements globaux sur restes à recouvrer et au dénominateur les charges brutes globales du poste comptable. Les charges brutes s'entendent de la totalité des sommes encaissées au titre d'une période donnée auxquelles s'ajoutent les prises en charges de la période et les restes à recouvrer de début de période.

Ce taux mesure l'efficacité du recouvrement à l'égard du niveau des recouvrements du poste sur la totalité des charges qu'il doit recouvrer. Il apprécie la capacité de l'organisation à couvrir les charges de l'exercice. Plus ce taux est élevé, plus la situation est favorable.

Les résultats obtenus en 2017 pour concourir à l'objectif permettent de dresser un bilan positif. L'allègement de l'obligation de constitution de garantie en matière de recouvrement a été formalisé (article 31 de la loi du pays n° 17-41 du 22 décembre 2017). Deux groupes de travail ont été respectivement créés sur l'assouplissement de l'octroi des remises gracieuses et de la cartographie des restes à recouvrer en vue de propositions à mettre en œuvre en 2018. Enfin, ont été lancés les travaux préparatoires à la conception d'une campagne de communication grand public sur la prévention et l'évitement des comportements fiscaux non conformes.

Les indicateurs du programme reflètent des tendances également satisfaisantes. Le taux de couverture des charges, toutes années de prises en charges des créances confondues, mesure l'efficacité du recouvrement par le poste comptable de la DICP. En 2017, ce taux s'établit, à un niveau rarement atteint, de 99,05 % contre 98,79 % en 2016 de manière supérieure à la prévision.

Le taux net de recouvrement en droits et pénalités sur créances du contrôle fiscal prises en charge par la recette des impôts s'établit à 80,5 % en 2017 contre 72,2 % en 2016, soit un résultat supérieur à la prévision. Il traduit l'action offensive du comptable sur les créances pour lesquelles ils disposent de levier

d'action en même temps qu'il reflète la politique de régularisation désormais privilégiée pour concourir à une meilleure acceptation du contrôle.

Enfin, le taux de paiement de la TVA dans les délais réglementaires peine à progresser, stagnant à 76,39 % en 2017 contre 76,94 % en 2016. Il reflète une proportion encore importante de dépôt de déclaration de la TVA sans paiement, signe de difficultés de trésorerie pour les entreprises et du besoin d'une accentuation de la communication en matière de rétention de la TVA.

2) Objectif n° 2 – Accompagner les entreprises et les professionnels dans leurs démarches fiscales

La DICP se veut une administration fiable pour assurer la stabilité des finances publiques et la maximisation des recettes fiscales. Elle doit tout autant être apprenante de l'environnement économique avec lequel elle interagit pour ne pas faire de la gestion fiscale un frein à la compétitivité des entreprises.

Ainsi et au-delà de son activité de contrôle et de la protection qu'elle oppose aux atteintes portées au système fiscal, la DICP doit assurer aux entreprises et professionnels, comme à tout usager-client de son service, un accompagnement personnalisé. Ce dernier doit apporter de la fluidité dans l'accomplissement des formalités, notamment pour le remboursement de crédits de TVA induisant un impact direct sur la trésorerie ou correspondre à une proximité adaptée en cas d'entreprises en difficultés.

La DICP concourt à l'objectif n°2 avec les mesures pluriannuelles suivantes :

- une prise de décision réactive et sécurisée pour toute demande de remboursement de crédits de TVA ;
- une communication préventive sur les typologies de fraude et de rétention de la TVA ;
- l'admission d'une déduction dite « en cascade », pour la détermination de l'impôt sur les sociétés, de la charge constituée par des suppléments de droits de TVA afin d'alléger l'impact du contrôle sur la trésorerie des entreprises et favoriser le recouvrement des droits restants ;
- la création d'une commission d'examen de la situation des entreprises en difficulté dans le paiement de leurs dettes fiscales en vue de décider d'un plan d'ensemble de recouvrement échelonné.

Objectif n° 2 – Accompagner les entreprises et les professionnels dans leurs démarches fiscales								
Reconnaître la DICP comme un partenaire fiable des entreprises et des professionnels								
	Unité	2015	2016	2017	2017	2017	2018	2019 et +
		Réalisé	Réalisé	Prévision PAP 2017	Réalisé à 06/2017	Réalisé	Prévision (PAP 2018)	Cible
Indicateur IPerf-IR-IQ.3 – Part des demandes de remboursements de crédits de TVA traités dans un délai < à 30 jours	%	88,48	69,78	90	100	90	92	94
Commentaires : <u>Indicateur IPerf-IR-IQ.3 - Part des demandes de remboursements de crédits de TVA traités dans un délai < à 30 jours</u> Exprimé en taux, cet indicateur comprend au dénominateur, le nombre des demandes de remboursement de crédits de TVA reçues par la DICP au titre d'une année traitées en circuit simplifié, exclusion faite de celles déposées par les représentations fiscales en matière de défiscalisation et, au dénominateur, le nombre de demandes traitées dans un délai ≤ 30 jours du circuit simplifié. Il mesure la réactivité de la DICP à répondre aux demandes de remboursement de crédits de TVA des entreprises dans les délais les plus courts en garantissant rapidité et sécurité des décisions prises.								

Les résultats obtenus en 2017 pour concourir à l'objectif permettent de dresser un bilan satisfaisant. L'admission d'une déduction dite « en cascade » pour alléger l'impact financier du contrôle a été formalisée (article 29 de la loi du pays n° 17-41 du 22 décembre 2017). Le principe de la création d'une commission pour l'examen de la situation des entreprises en difficultés a été retenu dans le cadre du plan d'action n°1 du plan stratégique de réformes des finances publiques de la Polynésie française adopté par arrêté n°43 CM du 5 janvier 2018. Elle a par ailleurs fait l'objet des études de faisabilité nécessaires à sa formalisation prochaine. Enfin, comme évoqué supra, a été lancée la conception d'une communication grand public sur la prévention en matière de contrôle.

A l'égard de l'indicateur sur la part des demandes de remboursements de crédits de TVA traités dans un délai inférieur à 30 jours, il est conforme à la prévision. Il traduit la dimension qualitative et sécuritaire d'un nouveau processus qui améliore les délais de traitement mais également les échanges avec les entreprises. Les délais moyens de traitement sont ainsi notablement en diminution, qu'il s'agisse de l'instruction simplifiée ou approfondie laquelle nécessite d'interroger l'entreprise pour obtenir divers justificatifs. Le délai moyen d'instruction diminue de 26 à 3 jours pour la première et de 106 à 12 jours pour la seconde.

Concernant le service des douanes, grâce à son activité de conseil aux entreprises du Fenua et de facilitations en matière d'import-export, son bilan au soutien de la compétitivité des entreprises est le suivant :

* le temps moyen de dédouanement des marchandises sur l'aéroport de Faa'a et le port de Papeete a été de 30 mn,

* Plus de 330 entretiens individuels d'opérateurs ont été réalisés par la cellule conseil aux entreprises,

* Plus de 430 renseignements téléphoniques ou par courriels ont été donnés sur la réglementation douanière.

En accompagnement de la nouvelle application informatique FENIX qui doit entrer en service courant 2018, le service des douanes a engagé plusieurs chantiers réglementaire de simplification des démarches douanières, dont notamment le système du cautionnement qui est revu de sorte à ce que les opérateurs qui sont actuellement dans l'obligation de souscrire plusieurs cautionnements du fait qu'ils relèvent de plusieurs régimes douaniers, puissent n'en souscrire qu'un seul commun à tous les régimes.

Cette mesure permettra de limiter leurs frais bancaires induits par la constitution des garanties.

3) Objectif n° 3 – Moderniser les fonctions informatiques et offrir des télé-services

La DICP inscrit la modernisation de la fonction informatique du recouvrement dont elle a la charge dans le nouveau programme de refonte des applicatifs de gestion fiscale et de recouvrement baptisée PAREO-f, Programme d'Assiette, de Recouvrement et d'E-services des Obligations – fiscales.

Objectif n° 3 – Moderniser la fonction informatique du recouvrement et offrir des télé-services								
Offrir de nouveaux services aux entreprises ou professionnels et obtenir des gains de productivité, efficacité et efficience								
	Unité	2015	2016	2017	2017	2017	2018	2019 et +
		Réalisé	Réalisé	Prévision PAP 2017	Réalisé à 06/2017	Réalisé	Prévision (PAP 2018)	Cible
Indicateur IM. 26 – Déploiement du chantier de refonte des applications informatiques de la DICP et des téléprocédures (*)	%	15	23	9	9	9	18	36
Commentaires : <u>Indicateur IM.26 - Déploiement du chantier de refonte des applications informatiques de la DICP et des télé-procédures :</u>								

Cet indicateur mesure l'avancée du déploiement du chantier de refonte des applications de la DICP en vue principalement d'aboutir aux télé-services. Le chantier s'appuie sur la modernisation des applicatifs de gestion fiscale et de recouvrement de la DICP à savoir FISC et RAR et proposera des innovations majeures à destination de l'utilisateur-client dans le programme baptisé PAREO-f (Programme d'Assiette, de Recouvrement et d'E-services des Obligations – fiscales).

(*) *Indicateur réactualisé en 2017 compte tenu de la réorientation du Schéma Directeur de l'Informatique des Administrations Financières et du lancement en 2017 du nouveau programme de refonte des applicatifs de gestion fiscale et de recouvrement baptisée PAREO-f, Programme d'Assiette, de Recouvrement et d'E-services des Obligations – fiscales. Les résultats de 2014 à 2016 concernent le SDIAF.*

La mise en production à la fin de l'année 2017 de la première version du télé-service 'O'INI e-services (Organisation des Impôts Numériques en E-services), permet désormais aux contribuables citoyens de déclarer en ligne leur Taxe sur la Valeur Ajoutée et, le cas échéant, d'en demander le remboursement de crédit. Une interface métier permet par ailleurs aux agents de la DICP de gérer les adhésions des usagers citoyens au télé-service et la transmission automatique des données dans les applications de gestion.

L'autorisation de programme, support budgétaire à son financement, est portée par le Service de l'Informatique de la Polynésie française (SIPf) et sa réalisation, externalisée, a été confiée à une maîtrise d'œuvre déléguée. La fourniture de toutes les fonctionnalités nécessaires à un service rendu de qualité optimale nécessitera la livraison d'un 2^{ème} lot en 2018.

Le projet 'O'INI e-services est porteur de gains d'image pour toute l'administration du pays, mais rendra également un service supplémentaire aux entreprises souhaitant le remboursement de leur crédit de TVA, en réduisant encore leur délai de traitement.

Le volet e-services de PAREO-f comportera dans l'exécution du programme se rattachant au recouvrement réalisé par le poste comptable de la DICP :

- l'enrichissement progressif des télé-déclarations offertes par 'O'INI e-services, dès 2018, avec en sus du lot de la TVA, la télé-déclaration de la CST-S, incluant les annexes nominatives à transmettre sous forme de fichiers normalisés, portant ainsi à plus de 60.000 le potentiel annuel de télé-déclarations ;
- la mise en place de solutions de télé-règlement avec des modes de paiement différents (carte bancaire, prélèvement bancaire, mensualisation).

La modernisation des fonctions informatiques du service des douanes sera une réalité en 2018 avec la finalisation du projet FENIX qui doit se substituer au système actuel SOFIX.

Cette nouvelle application de technologie web permettra aux opérateurs d'effectuer des opérations de dédouanement sans avoir à se déplacer et à n'importe quelle heure.

4) Objectif n° 4 - Moderniser la réglementation relative à l'enregistrement des actes

Le projet de texte de modernisation de la réglementation relative à l'enregistrement des actes a été transmis à l'examen de l'Assemblée de Polynésie française au cours du 4^{ème} trimestre 2017.

Objectif n° 4 - Modernisation de la réglementation relative à l'enregistrement des actes.								
Description de l'objectif								
	Unité	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Prévision PAP 2017	2017 Révisé à 06/2017	2017 Réalisé	2018 Prévision (PAP 2018)	2019 et + Cible
Indicateur 1.1 - Rédaction du texte	T	10%	30%	100%	90%	100%		
Indicateur 1.2 - Adoption du texte	T						Vote par APF	Mise en œuvre
Sources des données : DAF - RCH Mode de calcul des indicateurs : Indicateur 1.1 - Indicateur calculé à partir du temps consacré à la rédaction du texte Indicateur 1.2 - Indicateur calculé à partir du temps nécessaire à l'adoption du texte Autres commentaires :								

Le projet de texte de modernisation de la réglementation relative à l'enregistrement des actes dont la rédaction et la relecture ont été réalisées à 100% en 2017 a été transmis à l'examen de l'Assemblée de Polynésie française dans le courant du 4ème trimestre 2017.

17.5 Programme Fiscalité directe

17.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 233 du PAP 2017.

17.5.2 Bilan stratégique du programme

La stratégie du programme dans le PAP 2017 est essentiellement axée sur la poursuite des efforts des administrations fiscales en matière d'amélioration de la qualité de service. Elle se traduit dans ce programme par des actions tendant à la simplification et modernisation des procédures ainsi qu'à la rénovation des outils informatiques.

Pour la DICP, le bilan stratégique du programme repose sur son document d'orientation stratégique 2017-2020 : DICP, pour une relation de confiance. Il se révèle dans ce programme autour de 3 objectifs principaux :

- faciliter l'impôt ;
- préserver les équilibres entre fiscalité et croissance économique ;
- porter l'ambition numérique de réformer les systèmes d'information fiscaux.

17.5.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	57 854 022	43 741 895	53 332 070	53 342 706	53 184 177	42 796 642	10 546 064
Dépenses techniques	2 499 598 769	3 240 215 000	3 344 215 000	3 679 978 347	2 996 449 893	2 296 678 421	1 383 299 926
<i>Anv Fiscales</i>	<i>(756 884 722)</i>	<i>(1 255 521 337)</i>	<i>(1 320 000 000)</i>	<i>(1 655 763 347)</i>	<i>(1 663 763 354)</i>	<i>(1 655 761 595)</i>	<i>(1 752)</i>
<i>Dep en atténuation des recettes</i>	<i>(1 742 714 047)</i>	<i>(1 648 930 316)</i>	<i>(2 024 215 000)</i>	<i>(2 024 215 000)</i>	<i>(1 332 686 539)</i>	<i>(640 916 826)</i>	<i>(1 383 298 174)</i>
<i>Dotations aux amort. Et provisions</i>	<i>(0)</i>	<i>(335 763 347)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>
TOTAL	2 557 452 791	3 283 956 895	3 397 547 070	3 733 321 053	3 049 634 070	2 339 475 063	1 393 845 990

Crédit d'impôt local (IS/IT)	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Crédit d'impôt de défiscalisation locale	2 756 880 370	2 868 279 017	3 600 000 000	4 150 000 000	4 149 975 323	4 149 975 323	24 677
dont Crédit d'impôt IS	<i>(2 330 961 728)</i>	<i>(2 482 543 077)</i>	<i>(3 000 000 000)</i>	<i>(3 350 000 000)</i>	<i>(3 811 408 835)</i>	<i>(3 811 408 835)</i>	<i>-(461 408 835)</i>
dont Crédit d'impôt IT	<i>(425 918 642)</i>	<i>(385 735 940)</i>	<i>(600 000 000)</i>	<i>(800 000 000)</i>	<i>(338 566 488)</i>	<i>(338 566 488)</i>	<i>(461 433 512)</i>

17.5.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
901/990 02 - FISCALITE DIRECTE	72 000 000	67071511	60150727	-11849273	
DICP :					
Guichet fiscal unifié et rénovation des locaux des services	72 000 000	67 071 511	60 150 727	-11 849 273	L'écart s'explique par une gestion optimisée des travaux mis en œuvre.

17.5.5 Bilan de la performance

Les leviers de la performance dans ce programme, comme dans le programme fiscalité indirecte, sont essentiellement conditionnés par l'avancée des projets informatiques, source d'amélioration optimale de la qualité avec une offre digitale répondant aux nouvelles attentes des usagers mais encore source de gains

d'efficacité et de productivité à même d'être réinvestis dans des services de plus forte valeur ajoutée en matière d'accompagnement et de personnalisation des services aux usagers.

Si l'avancée de son offre digitale de services et de refondation de ses applicatifs métiers constitue pour la DICP le vecteur majeur de sa performance globale et de sa mobilisation, les autres travaux qu'elle mène par ailleurs visent à la mise en œuvre d'un changement de paradigme autour de la relation de confiance concourant à une même trajectoire de modernisation de ses services et de ses missions.

1) Objectif n° 1 – Faciliter l'impôt

La simplicité du service public fiscal est par essence le ressort de la confiance sur lequel la DICP souhaite s'appuyer pour renforcer le civisme fiscal dont elle est garante de l'intérêt partagé pour tous les citoyens. C'est également parce qu'elle prend sa part dans l'affermissement du climat de confiance avec ses usagers-clients que la DICP devient un acteur proactif et intelligible du civisme.

Après avoir porté ces dernières années de nombreux efforts sur la pédagogie et la communication de l'impôt mais également sur le changement culturel de ses collaborateurs appelés à faire de la considération portée à l'utilisateur-client une valeur professionnelle de différenciation, la DICP entend s'inscrire dans une démarche d'amélioration encore plus ambitieuse de la qualité de son service public.

Elle souhaite réduire le temps et le coût que consacrent les entreprises, les professionnels et les particuliers à l'accomplissement de leurs formalités fiscales tout en optimisant l'exactitude des renseignements et la fiabilité des bases d'imposition qu'ils lui déclarent. Sa politique de mise en conformité fiscale entend par ailleurs associer les citoyens-contribuables à une démarche proactive d'intelligibilité des règles fiscales et d'amélioration de l'accessibilité des services.

La DICP concourt à l'objectif n°1 de faciliter l'impôt avec les plans d'action pluriannuels suivants :

- co-construire une relation de confiance ;
- communiquer avec pédagogie et de façon contemporaine ;
- parvenir à la convergence déclarative et la réduction des complexités ;
- favoriser la rassurance dans l'accomplissement des formalités.

Objectif n° 1 – Faciliter l'impôt								
La simplification comme ressort de la relation de confiance et du civisme fiscal								
	Unité	2015	2016	2017	2017	2017	2018	2019 et +
		réalisé	réalisé	PAP 2017	réalisé 06/17	réalisé	Prévision (PAP 2018)	Cible
Indicateur IPerf-IEf-IQ.1 – Respect du référentiel de la Charte d'engagements «IA ORA NA DICP»	%	NA	NA	80	40*	40*	100	100
Indicateur IPerf-IR-IQ.8 - Taux d'appels téléphoniques servis en matière d'appel téléphonique	%	96,35	96,35	95	93,50	94,32	95	95,5
Indicateur IPerf-IR-IQ.11 - Part des demandes traitées sur les services « INFO-FISCALE » et «directiondesimpots@dicp.gov.pf»	%	100	100	100	100	100	100	100
Indicateur IPerf-IR-IQ.12 – Part des rescrits fiscaux traités dans les délais	%	NA	NA	100	NA	100	100	100
Indicateur IProd.61 - Nombre de mesures de simplification	Nbre	15	19	≥ 10	0	25	≥ 10	≥ 10

NA : non applicable

Commentaires :

Indicateur IPerf-IEf-IQ.1 - Respect du référentiel d'engagements de service :
La qualité des services rendus constitue la préoccupation constante de la DICP pour tout usager qui entre en contact avec elle. A ce titre, elle poursuit sa démarche d'engagements de services au travers d'une nouvelle Charte d'engagements destinés à accompagner le contribuable dans toutes ses démarches fiscales et à les lui faciliter. Ce nouveau référentiel comportera nombre d'engagements de services particulièrement en matière de délais de réponse. L'indicateur ici référencé mesurera les engagements de services primordiaux suivants :

- Le traitement des réclamations contentieuses dans un délai ≤ 90 jours : 90 %
- Le traitement des demandes de remises gracieuses dans un délai ≤ 30 jours : 90 %
- Le traitement des demandes d'information dans un délai ≤ 25 jours : 100 %
- Les appels téléphoniques servis : 92 %
- Les courriels répondus en 3 jours ouvrés : 100 %

**Indicateur en cours de révision, la consolidation des résultats obtenus sur chaque item de sa composition ne permettant pas de refléter la réalité de la qualité du service et la nuance, parfois décimale, de l'atteinte des objectifs par ailleurs ambitieux dans le contexte des moyens disponibles. Exemple : item du traitement des réclamations contentieuses dans un délai ≤ 90 jours atteint à 89 % pour un objectif de 90 % sans pouvoir être décompté comme une valeur pleine dans la consolidation de l'indicateur.*

Indicateur IPerf-IR-IQ.8 - Taux d'appels téléphoniques servis :
Cet indicateur, exprimé en taux, mesure la part des appels reçus à la DICP au titre de l'année et ayant reçu une réponse de la part du service. Il traduit la capacité des agents de la DICP à adapter leur rythme et leur process de travail aux contraintes qu'induisent l'exigence de disponibilité en faveur des usagers afin de garantir un niveau élevé de qualité de service.

Indicateur IPerf-IR-IQ.11 -Part des demandes traitées sur les services « INFO-FISCALE » et « directiondesimpots@dicp.gov.pf » :
Cet indicateur, exprimé en taux, mesure la part des demandes électroniques déposées par les usagers auprès du service INFO FISCALE ou sur l'adresse référentielle de réception de la DICP : directiondesimpots@dicp.gov.pf ayant fait l'objet d'un traitement de la part de ses services. Il mesure la performance de l'administration à traiter les demandes des usagers sur un canal facilitateur de leurs échanges et à couvrir leurs demandes afin qu'ils accomplissent leurs démarches en toute sécurité juridique.

Indicateur IPerf-IR-IQ.12 - Part des rescrits fiscaux traités dans les délais :
Cet indicateur traduit le pourcentage des rescrits fiscaux traités dans un délai inférieur à 90 jours au titre de la période concernée par l'indicateur. Il exprime la capacité de l'administration fiscale à améliorer la sécurité juridique à l'usager par une prise de position formelle sur l'interprétation d'un texte fiscal ou d'une situation de fait au regard d'un texte fiscal.

Indicateur IProd.61 - Nombre de mesures de simplification :
Cet indicateur, déterminé en nombre de mesures réglementaires ou administratives adoptées, exprime l'action de l'administration fiscale en matière de facilitation de l'impôt et par suite d'adoption de mesures de simplification ou de meilleure lisibilité de la réglementation pour en faciliter la compréhension par les contribuables et usagers de ses services. Il caractérise la mutation de la relation usager vers une relation client par la mise en valeur de la qualité du service rendu en vue de « faciliter l'impôt ».

Les résultats obtenus en 2017 pour concourir à l'objectif permettent de dresser un bilan satisfaisant. L'année 2017 aura été marquée par la mise en place du cadre générique d'un dispositif et d'un référentiel d'engagements de la qualité de service qui repense entièrement la relation à l'usager.

Avec l'ouverture du guichet fiscal unifié de la DICP et la mise en œuvre de la Charte d'engagements de service « IA ORA NA DICP », le service de l'information fiscale devient une activité essentielle de la DICP. Il concourt à la rassurance dans les obligations et les démarches des contribuables. Il participe à la conformité légale en vue d'une bonne discipline fiscale. Il procède d'une maximisation des recettes fiscales en promouvant le civisme. Les enjeux de l'orientation CLIENT qu'il prône sont considérables, notamment pour

le maintien de la confiance dans le système fiscal et l'adaptation continue de l'offre de services aux attentes des citoyens-contribuables.

Le prix de l'innovation publique 2017 dans la catégorie « initiative innovante » est venu récompenser la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Si la plupart des indicateurs du programme reflètent des résultats de la qualité de service conformes aux prévisions de réalisation, l'indicateur du nombre des mesures de simplification vient, au plan de la production normative, illustrer des avancées constantes dans la simplification des dispositions du code des impôts ou l'acquisition de nouveaux droits pour les contribuables. 25 nouvelles simplifications ont ainsi été adoptées qui notamment viennent :

- en matière de gestion de l'impôt : relever le seuil en-deçà duquel le contribuable est dispensé de constituer des garanties en cas de demande de sursis de paiement, allonger le délai du dégrèvement d'office, dispenser de déclaration de CST les personnes physiques dont le montant cumulé des revenus est inférieur à 150 000 XPF par mois ou bien encore prévoir une instruction sur place d'une réclamation contentieuse ;
- en matière de recouvrement : prévoir les conditions de mise en recouvrement de la contribution des patentes après déclaration tardive du contribuable sans procédure de rectification, relever les seuils d'engagement des poursuites ou bien encore mettre en cohérence des délais accordés aux archipels éloignés ;
- en matière de contrôle : admettre la « cascade TVA » sauf renonciation expresse du contribuable ou allonger le délai de paiement en cas de régularisation en cours de contrôle.

Mis en œuvre depuis le début de l'année 2017, l'indicateur de la part des rescrits fiscaux traités dans les délais réglementaires traduit enfin la concrétisation de la garantie de sécurité juridique qu'il apporte désormais aux entreprises dans leur décision de gestion ou d'investissement. Un bulletin officiel des impôts n° 1346-2017/VP du 15 mai 2017 a été publié pour préciser les conditions d'exercice de cette garantie nouvelle.

2) Objectif n° 2 – Préserver les équilibres entre fiscalité et croissance économique

La fraude fiscale fait porter un préjudice intolérable aux finances publiques en même temps qu'elle porte une atteinte insupportable au principe d'une saine et loyale concurrence entre tous les acteurs économiques.

La lutte contre ce méfait porté à la collectivité toute entière est une condition essentielle de la confiance que les citoyens portent dans le système fiscal et de la garantie qui doit leur être donnée du respect de l'égalité de tous devant l'impôt et les charges publiques.

A ce titre, la DICP se doit d'être un acteur inébranlable de la lutte contre toutes les formes de fraude fiscale et de protéger le civisme fiscal en menant une politique de contrôle et de recouvrement équilibrée qui discerne les erreurs commises de bonne foi des intentions malhonnêtes d'évitement de la fiscalité ou d'organisation de l'insolvabilité.

La DICP concourt à l'objectif n°2 de préserver les équilibres entre fiscalité et croissance économique avec les plans d'action pluriannuels suivants :

- densifier et adapter les moyens de lutte contre la fraude fiscale ;
- ajuster les pénalisations à la bonne discipline fiscale ;
- apporter de la sécurité juridique comme gage de la compétitivité des entreprises.

Objectif n° 2 – Préserver les équilibres entre fiscalité et croissance économique								
Une administration fiable pour protéger les finances publiques et préserver la compétitivité des entreprises								
	Unité	2015	2016	2017	2017	2017	2018	2019 et +
		Réalisé	Réalisé	PAP 2017	Réalisé 06/17	Réalisé	Prévision (PAP 2018)	Cible

Indicateur IPerf-IR-IEf.3 - Taux de respect dans les délais des échéances déclaratives à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur les transactions	%	77,31	78,46	79	76,76	81,51	80	82,5
Indicateur IPerf-IR-IEf.5 - Taux de dépôt des déclarations IS, IT, TVA et CST dans les délais à l'échéance et au-delà de l'échéance	%	NA	NA	NA	NA	NA	90	92
Indicateur IPerf-IR-Iimp.6 – Taux des défaillants aux impôts professionnels au terme de la procédure de taxation d'office (n-1)	%	1,06	15,53	<1	0	0,60	<1	<1
Indicateur IPerf-IR-Iimp.4 – Taux de couverture du contrôle sur pièces sur le tissu fiscal des entreprises	%	15,66	12,74	10	7,18	20,15	10	10
Indicateur IPerf-IR-Iimp.1 – Taux des contrôles réprimant les fraudes les plus graves	%	43,33	31,25	>25	10	23,08	>25	>25

NA : non applicable

Commentaires :

Indicateur IPerf-IR-IEf.3 - Taux de respect dans les délais des échéances déclaratives à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur les transactions :
 Exprimé en taux, cet indicateur rapporte le nombre des contribuables connus pour avoir déposé une déclaration d'impôt sur les transactions ou d'impôt sur les sociétés dans les délais réglementaires à l'ensemble des contribuables répertoriés au 31/12/n-1 comme devant respecter cette obligation déclarative. Il contribue à mesurer le civisme fiscal.

Indicateur IPerf-IR-IEf.5 - Taux de dépôt des déclarations à l'impôt sur les sociétés, à l'impôt sur les transactions, à la taxe sur la valeur ajoutée et à la contribution de solidarité territoriale sur les activités salariées et assimilées dans les délais de l'échéance et au-delà de l'échéance :
 Exprimé en taux, cet indicateur rapporte le nombre des contribuables connus pour avoir déposé une déclaration d'impôt sur les transactions, d'impôt sur les sociétés, de taxe sur la valeur ajoutée ou de contribution de solidarité territoriale sur les activités salariées et assimilées dans les délais réglementaires à l'échéance et au-delà de l'échéance à l'ensemble des contribuables répertoriés au 31/12/n-1 comme devant respecter ces obligations déclaratives. Il contribue à mesurer le civisme fiscal. Cet indicateur agrégé sera en service en 2018.

Indicateur IPerf-IR-Iimp.6 - Taux des défaillants au terme de la campagne de taxation d'office (n-1) :
 Exprimé en taux, cet indicateur permet d'apprécier la part des contribuables qui, dans le cadre de la surveillance du système déclaratif, n'ont pu fait l'objet d'une procédure de taxation d'office du fait d'un évènement indépendant de l'action administrative. Cet indicateur illustre la bonne maîtrise du système déclaratif par l'administration fiscale en étant maintenu à un niveau résiduel du tissu.

Indicateur IPerf-IR-Iimp.4 - Taux de couverture du contrôle fiscal sur pièces sur le tissu fiscal des entreprises :

Le taux de couverture du tissu fiscal à l'égard du contrôle sur pièces des entreprises mesure la présence, dissuasive, répressive ou budgétaire de l'administration fiscale sur le tissu fiscal des entreprises ou des sociétés assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur les transactions. Elle permet d'exprimer le niveau de contrôle du bureau compte tenu des moyens disponibles sur le total des personnes répertoriées dans ses bases de données. Cet indicateur rapporte au titre de l'année, le nombre de contrôles effectuées du bureau et menées à leur terme, hors contrôle des TPE, sur le nombre d'entreprises ou sociétés répertoriées au titre de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur les transactions au titre de l'année n-1.

Indicateur IPerf-IR-Iimp.1 - Taux des contrôles réprimant les fraudes les plus graves :

La lutte contre la fraude fiscale est multiforme. Son appréciation à l'aune de la répression des fraudes les plus graves permet de mesurer la qualité de la programmation du contrôle fiscal et la pertinence de son ciblage sur les contribuables les moins vertueux. Cet indicateur comprend au dénominateur le nombre total des opérations de contrôle fiscal externe clôturées au titre d'une année et au numérateur, les opérations de contrôle fiscal externe clôturées pour lesquelles ont été appliquées des pénalités exclusives de bonne foi.

Les résultats obtenus en 2017 sont marqués par l'amélioration constante du civisme fiscal des impôts professionnels directs. L'indicateur du taux de respect dans les délais des échéances déclaratives à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur les transactions est en progression de plus de 3 points par rapport à 2016. Corrélé à la progression du nombre total des contribuables gérés par la DICP de plus 2,45 % en 2017, ce qui porte la progression à près de 9 % depuis 2014, le tissu des déclarants répond de manière dynamique au système fiscal.

La maîtrise du système déclaratif présente des résultats conformes aux prévisions en maintenant à moins de 1 % les défaillants dans le système. Elle participe d'une démarche amiable écrite ou téléphonique d'abord, pour susciter les déclarations spontanées des contribuables à la suite d'omissions ou de simples négligences, d'une démarche plus contraignante ensuite, par l'engagement de procédures de taxation d'office pour les contribuables ne répondant aux sollicitations amiables de l'administration.

Au plan du contrôle fiscal, l'année 2017 est marquée par une réorientation de sa politique visant au réalisme et à la proportionnalité dans les redressements ainsi qu'au bannissement des objectifs budgétaires. Il s'exerce par ailleurs dans une relation de confiance et s'attache à entretenir un climat apaisé et serein privilégiant une dimension pédagogique et préventive.

Il s'est dans ce cadre appuyé notamment sur l'offre de régularisation tolérante déjà engagée à destination des contribuables qui ont commis des erreurs et souhaitent régler leur situation. L'unité d'aide à la conformité fiscale a pleinement fonctionné en accueillant plus de 500 personnes pour la régularisation de tous types de situations et d'impôts.

L'indicateur de couverture du tissu fiscal par le contrôle sur pièces des dossiers révèle une forte progression qui s'explique notamment par le contexte d'une orientation de la programmation sur les revenus locatifs.

Les résultats du contrôle fiscal s'établissent, pour 2017, à 26 vérifications de comptabilité clôturées pour 679 millions XPF de droits et pénalités et à 2.763 contrôles sur pièces de dossiers clôturés pour 628 millions XPF de droits et pénalités.

La densification et l'adaptation des moyens de lutte contre la fraude fiscale aura trouvé enfin à se concrétiser par l'extension du droit de communication de la DICP envers la Caisse de Prévoyance Sociale pour toute révélation de renseignements ou documents utiles à l'exercice des missions afférentes aux régimes sociaux dont elle assure la gestion (article 23 de la loi du pays 2017-41 du 22 décembre 2017), la signature par la DICP d'une convention d'échange de renseignements avec la cellule de renseignement financier dite TRACFIN chargée de lutter contre les circuits clandestins, le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme (convention n° 9222 du 1^{er} décembre 2017), le principe de la création d'un comité stratégique de lutte contre les fraudes aux finances publiques dans le cadre du plan d'action n° 1 du plan stratégique de réforme des finances publiques de la Polynésie française (arrêté n° 43 CM du 5 janvier 2018).

3) Objectif n° 3 – Porter l'ambition numérique de réformer les systèmes d'information fiscaux

La politique de la relation numérique à l'utilisateur fondée sur une offre variée de télé-services pour les contribuables ainsi que sur la sûreté et le respect des données personnelles constitue une priorité essentielle de la DICP. Elle repose sur la finalité de sa meilleure accessibilité pour l'accomplissement des formalités des contribuables et sur la recherche d'une efficacité mutuelle ou de gains de productivité tant pour les usagers-clients que pour l'administration elle-même.

C'est avec une nouvelle feuille de route pour la réalisation des projets de refonte des applicatifs de gestion fiscale et de recouvrement, dénommés : PAREO-f, Programme d'Assiette, de Recouvrement et d'E-services des Obligations – fiscales qu'elle entend borner, d'ici à 2023, la mise en production du compte fiscal unique destiné à proposer aux usagers-clients de son administration une offre globale de e-services.

Dans l'intervalle de cette réalisation, la DICP donnera à sa politique numérique une dimension progressive de déploiement de E-services qui répondent aux attentes les plus fortes des contribuables ; notamment en

matière de télédéclaration avec le lot 2 de 'O'INI e-services ou de mise à disposition d'une plateforme d'échanges sécurisée pour certaines obligations déclaratives. De même, un plan étagé de dématérialisation des pièces et des procédures viendra enrichir le programme de réingénierie des processus en parallèle du déploiement des projets informatiques dédiés.

L'atteinte de cet objectif repose sur les plans d'actions pluriannuels suivants :

- une relation numérique à l'utilisateur mise en place de manière progressive et pragmatique ;
- un système d'information garant de la sécurité et de la protection des données personnelles.

Objectif n° 3 – Porter l'ambition numérique de réformer les systèmes d'information fiscaux								
La révolution numérique pour une offre de services digitale sûre et protectrice de la vie privée								
	Unité	2015	2016	2017	2017	2017	2018	2019 et +
		Réalisé	Réalisé	PAP 2017	Réalisé 06/17	Réalisé	Prévision (PAP 2018)	Cible
Indicateur IM. 26 – Déploiement du chantier de refonte des applications informatiques de la DICP et des téléprocédures (*)	%	15	23	9	9	9	18	36
Commentaires : <u>Indicateur IM.26 - Déploiement du chantier de refonte des applications informatiques de la DICP et des télé-procédures</u> : Cet indicateur mesure l'avancée du déploiement du chantier de refonte des applications de la DICP en vue principalement d'aboutir aux télé-services. Le chantier s'appuie sur la modernisation des applicatifs de gestion fiscale et de recouvrement de la DICP à savoir FISC et RAR et proposera des innovations majeures à destination de l'utilisateur-client dans le programme baptisé PAREO-f (Programme d'Assiette, de Recouvrement et d'E-services des Obligations – fiscales). (*) <i>Indicateur réactualisé en 2017 compte tenu de la réorientation du Schéma Directeur de l'Informatique des Administrations Financières et du lancement en 2017 du nouveau programme de refonte des applicatifs de gestion fiscale et de recouvrement baptisée PAREO-f, Programme d'Assiette, de Recouvrement et d'E-services des Obligations – fiscales. Les résultats de 2014 à 2016 concernent le SDIAF.</i>								

Le SDIAF, Schéma Directeur Informatique des Administrations Financières, a été abandonné par les autorités de tutelle en 2017. La DICP a, en conséquence, mis un terme aux projets FISC+ et MIRIA+ qui y étaient inscrits.

En prévision de l'impossibilité à moyen terme, de maintenir en condition opérationnelle les deux applications FISC et RAR, la DICP est porteuse du programme PAREO-f (Programme d'Assiette, de Recouvrement et d'E-services des Obligations fiscales). Il s'agit d'acter un chemin de mise en production de e-services qui, à son terme en 2025, constituera un bloc refondant les applications de gestion et de recouvrement fiscale sur la base du compte fiscal unique.

Le premier télé-service de la DICP, dénommé 'O'INI e-services (Organisation des Impôts Numériques en E-services), a été ouvert au public le 19 décembre 2017.

'O'INI e-services est conçu pour simplifier les démarches des usagers-clients de la DICP, qui peuvent désormais :

- procéder à la télé-déclaration de la TVA, accompagnée le cas échéant d'une demande de remboursement du crédit correspondant ;
- payer la TVA par virement bancaire ;
- consulter les télé-déclarations dès leur transmission.

Parallèlement, les collaborateurs de la DICP voient le traitement des déclarations facilité par leur intégration dans leurs applications-métier.

En 2018, la DICP fera évoluer 'O'INI e-services dans une version 2. L'offre de services s'étendra à l'entièreté de la TVA ainsi qu'à la déclaration de CST sur les activités salariées, laquelle s'accompagnera du dépôt sous forme dématérialisée des annexes nominatives. Le télépaiement entrera aussi dans le périmètre de cette version de 'O'INI e-services.

Dans le même temps qu'O'INI e-services, la DICP a formalisé un autre projet de télé-service désigné sous l'acronyme NATI-f, Numérotation Attribuée par Traitement Informatique fiscal, dont l'objet est d'alléger le parcours de l'utilisateur-client d'inscription à la patente.

L'utilisateur-client désireux de s'inscrire à la patente est inscrit dans un parcours usager qui est différencié selon qu'il s'agit d'une patente commerciale ou d'une patente non commerciale faisant intervenir dans le premier cas la CCISM et dans le second la DICP ; l'une et l'autre étant à requérir l'ISPF pour l'attribution du numéro TAHITI.

La DICP a identifié des gains de productivité-agents et un allègement du parcours de l'utilisateur-client par l'implémentation d'une fonctionnalité d'injection de fichiers électroniques provenant de la CCISM d'une part et d'une interface avec les applications informatiques de l'ISPF pour délivrer instantanément le numéro TAHITI aux guichets de la DICP. L'application informatique correspondant, NATI-f (Numérotation Attribuée par Traitement Informatique fiscal), a été approuvée par la Commission stratégique du système d'information de la Polynésie française du 29 septembre 2017, pour une mise en production dans le courant du premier trimestre 2019.

Enfin, la DICP fait face à des pertes de productivité induites par le temps passé à des processus inopérants de tri, conservation ou recherche de documents fiscaux, qui engendrent une perte de vision globale du dossier fiscal, des rotors de stockage surchargés et un archivage laborieux.

Elle a donc élaboré un cahier des charges d'océrisation de ses documents fiscaux porté par un dispositif rénové et complet du chaînage : Numérisation -> Archivage -> Dématérialisation.

Ce cahier des charges vise à la mise en œuvre d'un système de gestion électronique de document dont l'issue est conditionnée à la faisabilité technique d'un déploiement global par le SIPF.

17.5.6 Bilan des dépenses fiscales

Crédit d'impôt local (IS/IT)	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM-CA
Crédit d'impôt de défiscalisation locale	2.756.880.370	2.868.279.017	3.600.000.000	4.150.000.000	4.150.000.000	4.149.316.878	683.122
Dont crédit d'impôt IS		2.482.543.077	3.000.000.000	3.350.000.000	3.810.750.390	3.810.750.390	0
Dont crédit d'impôt IT		385.735.940	600.000.000	800.000.000	339.249.610	338.566.488	683.122

Le dispositif de défiscalisation connaît un accroissement du nombre des agréments accordés en 2017.

28 dossiers ont été agréés par le conseil des ministres, soit une augmentation de 86% par rapport à 2016. Les dossiers agréés concernent des programmes dans les secteurs suivants :

- Tourisme : secteur hôtelier et charter nautique

- 3 programmes de rénovation hôtelière : il s'agit essentiellement de programmes de rénovation des installations vieillissantes et de mise aux normes de sécurité des structures hôtelières de classe moyenne.
- 4 projets relatifs au charter nautique, en vue d'acquérir au total 13 navires de plaisance de type catamaran.

- Industrie / Environnement

- 6 programmes dans le secteur de l'industrie (dont notamment la construction d'un atelier et l'acquisition d'équipements par une entreprise spécialisée dans la fabrication de citernes en

polymère thermoplastique d'un atelier de production, l'acquisition d'une machine à sacs, d'une bobineuse et d'une emballeuse/filmeuse, destinées à la fabrication d'emballages en papier destinée à un usage industriel, ainsi que l'acquisition de matériels d'imprimerie) ;

- 1 projet lié au secteur de l'environnement (Installation d'une centrale photovoltaïque et de lampadaire LED).

- Primaire

- 10 programmes dans le domaine de la pêche (essentiellement la construction d'une douzaine de navires de pêche) ;
- 1 programme dans le domaine de l'agriculture biologique.

- Autres secteurs d'activités :

- 1 construction immobilière (création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- 2 projets dans le secteur de la maintenance des investissements bénéficiant des dispositifs d'incitations fiscales. Il s'agit de la maintenance d'une dizaine de bateaux de pêche et de l'acquisition d'un robot sous-marin pour l'entretien d'un système de climatisation à l'eau naturellement froide.

Ces 28 agréments représentent :

- une base d'investissement éligible agréée de 4 185 millions de F CFP ;
- une enveloppe de crédits d'impôts agréés de 1 932 millions de F CFP ;
- une aide indirecte du Pays aux projets estimée à 1 455 millions de F CFP.

Par ailleurs, les projets agréés en 2017 ont vocation à créer près de 180 emplois directs à temps plein ou partiel.

En outre, les programmes concernent aussi bien l'île de Tahiti que celles de Moorea, Bora Bora et Raiatea.

Enfin, en 2017, le contrôle continu des dossiers a entraîné le retrait de l'agrément pour 3 dossiers et la constatation d'une caducité d'office pour 4 dossiers d'agrément.

18. MISSION GESTION FINANCIERE

La mission Gestion financière comprend les programmes Engagements financiers, Autofinancement net et Opérations diverses et exceptionnelles.

18.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés à la page 236 du PAP 2017.

18.2 Crédits budgétaires de la mission

18.2.1 Crédits budgétaires par titre de dépenses

951/991 - Gestion financière			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2018	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
Engagements financiers	962 02	Dépenses de personnel	11 266 140	11 572 612	9 762 000	9 762 000	10 650 755	11 501 598	-1 739 598
	991 01	Dépenses de fonctionnement	3 970 254 586	3 607 655 673	3 653 420 000	3 653 420 000	3 391 259 347	3 407 352 430	246 067 570
	951 01	Dépenses d'investissement	9 103 797 148	9 575 622 820	10 181 500 000	10 299 423 494	10 112 783 565	10 112 783 565	186 639 929
			13 085 317 874	13 194 851 105	13 844 682 000	13 962 605 494	13 514 693 667	13 531 637 593	430 967 901
Autofinancement	962 02	Dépenses de personnel							
	991 02	Dépenses de fonctionnement	3 143 555 875	5 883 878 698	5 079 510 000	5 079 510 000	4 944 113 324	4 944 225 836	135 284 164
	911 02	Dépenses d'investissement							
			3 143 555 875	5 883 878 698	5 079 510 000	5 079 510 000	4 944 113 324	4 944 225 836	135 284 164
Opérations diverses et exceptionnelles	962 02	Dépenses de personnel	42 448 248	42 575 622	698 504 000	698 504 000	42 937 846	42 937 846	655 566 154
	991 03	Dépenses de fonctionnement	782 772 957	9 297 457 021	400 750 189	3 637 827 564	3 859 314 897	3 870 313 571	-232 486 007
	911 03	Dépenses d'investissement	351 872 183	16 338 767	26 013 511	86 013 511	48 854 008	48 854 008	37 159 503
			1 177 093 388	9 356 371 410	1 125 267 700	4 422 345 075	3 951 106 751	3 962 105 425	460 239 650
Total			17 405 967 137	28 435 101 213	20 049 459 700	23 464 460 569	22 409 913 742	22 437 968 854	1 026 491 715

18.3 Programme Engagements financiers

18.3.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 236 du PAP 2017.

18.3.2 Bilan stratégique du programme

Le programme des engagements financiers du Pays se traduit principalement par le paiement des annuités de la dette publique, la garantie de bonne fin des emprunts contractés par des tiers, le versement des allocations viagères, la gestion active de la trésorerie.

La trajectoire d'assainissement des comptes publics a notamment conduit la collectivité à réduire l'encours de la dette passant ainsi de 94,246 milliards XPF en 2014 à 86,735 milliards XPF au 31 décembre 2017.

En 2017, ce programme enregistre les dépenses suivantes :

- Le paiement de l'annuité de la dette à hauteur de 12 765 001 407 XPF, pour mémoire ce montant était d'environ 13,184 milliards XPF en 2016. Cette baisse sont les effets conjugués de la réduction de la dette et des frais financiers ;
- La participation du Pays au capital de l'établissement financier Agence France Locale, pour 702,6 millions XPF ;
- Le remboursement des trop-perçus sur emprunts contractés auprès de l'Agence française de développement, dont 100,3 millions XPF au titre de l'emprunt formalisé pour la réparation des dommages engendrés par le cyclone Oli ;
- Le versement des allocations viagères.

La répartition des emprunts pour 2017 se présente comme suit :

	Montant	%	Taux fixe	Durée
AFD - Prêt Global	1 938 031 026	27,63%	2,15%	20 ans
AFD - Prêt Vert	835 322 196	11,91%	0,00%	20 ans
CDC	1 048 329 356	14,94%	1,75%	20 ans
AFL	1 193 317 422	17,01%	1,32%	10 ans
BP	1 000 000 000	14,26%	1,75%	10 ans
SOCREDO	1 000 000 000	14,26%	1,75%	10 ans
			Taux moyen des prêts 2017	
Plan de financement 2017	7 015 000 000	100,00%	1,58%	

En plus des emprunts et autres financements externes, ce programme enregistre les mises en jeu des garanties accordées par le Pays.

La trajectoire d'assainissement des comptes publics a notamment conduit la collectivité à réduire l'encours de la dette passant ainsi de 94,246 milliards XPF en 2014 à 86,735 milliards XPF au 31 décembre 2017.

L'objectif global fixé à l'horizon 2018 à hauteur de 47,2 milliards XPF est atteint depuis le compte administratif 2016, permettant de satisfaire les principes généraux de prudence et de transparence de la comptabilité publique.

	Rappel de la trajectoire d'assainissement									Réalizations							Total sur la période 2011/2017
	Plan de redressement initial de 2011		Plan de redressement mis à jour en 2013						Total sur la période 2011/2018								
en milliards de F	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018			CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Mesures d'assainissement																	
Admissions en non valeurs	1,585	1,585	1,744	2,960	2,920	2,428	3,380	4,648	21,250	2,782	1,967	0,304	0,719	1,068	1,861	2,378	11,079
Provisions pour risques	0,150	0,150	1,000	1,000	2,000	3,208	3,536	2,000	13,044	1,678	1,541	2,232	0,735	0,858	5,625	0,453	13,121
dont provisions pour créances douteuses									0,000	1,506	0,106	1,020	0,087	0,052	0,697	0,258	3,727
dont provisions pour contentieux	0,150	0,150							0,300	0,172		0,212	0,205	0,286	4,326	0,188	5,388
dont provisions pour remboursement in-fine des emprunts obligataires contractés en 2014									0,000				0,443				0,443
dont provisions pour garantie d'emprunts			1,000						1,000		1,434	1,000		0,020			2,454
dont provisions pour autres risques															0,602	0,007	0,609
dont provisions pour dépréciation de l'actif				1,000	2,000	3,208	3,536	2,000	11,744				-	0,500			0,500
Dépréciation des titres de participation de la P.F dans la SEM.LATN														9,636			9,636
Indemnité de renégociation - charges financières à répartir														0,072	0,075	0,080	0,227
Dotations aux amortissements	3,700	3,700	0,268	0,400	0,600	0,900	1,350	2,000	12,918	6,025	0,043	2,189	2,029	3,316	5,808	7,816	27,226
Total général	5,435	5,435	3,012	4,360	5,520	6,536	8,266	8,648	47,212	10,484	3,550	4,726	3,483	14,950	13,369	10,726	61,288

De réels efforts ont ainsi été entrepris pour mettre en œuvre la stratégie pluriannuelle d'assainissement et de redressement de ses comptes.

L'objectif principal consiste à maintenir la trajectoire en matière d'assainissement des comptes.

Allocations viagères

Au 1er janvier 2017, 8 personnes bénéficient du versement d'une allocation viagère pour une dotation annuelle de 3,42 millions XPF contre 3,78 millions XPF l'an passé.

Cette dotation a diminué de 360 000 XPF par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par le décès d'un des bénéficiaires depuis le mois de juillet 2016, diminuant ainsi de 28 500 XPF le montant mensuel versé au titre de ces allocations.

Au 31 décembre 2017, ce ne sont plus que 6 personnes qui bénéficient de cette mesure suite au décès de 2 bénéficiaires.

Le coût total des allocations viagères versées en 2017 a représenté 2,736 millions XPF, soit une baisse de 712 500 XPF par rapport à 2016 et de 1 026 000 XPF par rapport à 2015.

Coût des allocations viagères de 2015 à 2017

Exercice	Nombre de bénéficiaire au 31/12	Montant
2017	6	2 736 000
2016	8	3 448 500
2015	10	3 762 000
		9 946 500

Ecart 2017/2016 - 712 500

Ecart 2017/2015 - 1 026 000

18.3.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	41 416 531	18 553 003	0	0	33 496 440	49 785 223	-49 785 223
Aides à la personne	3 762 000	3 420 000	3 420 000	3 420 000	2 931 700	2 736 000	684 000
Dépenses techniques	3 925 076 055	3 585 682 670	3 650 000 000	3 650 000 000	3 354 831 207	3 354 831 207	295 168 793
<i>Dotation aux amort. Et provisions</i>	<i>(0)</i>	<i>(18 345 190)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>
<i>Frais financiers</i>	<i>(3 925 076 055)</i>	<i>(3 567 337 480)</i>	<i>(3 650 000 000)</i>	<i>(3 650 000 000)</i>	<i>(3 354 831 207)</i>	<i>(3 354 831 207)</i>	<i>(295 168 793)</i>
TOTAL	3 970 254 586	3 607 655 673	3 653 420 000	3 653 420 000	3 391 259 347	3 407 352 430	246 067 570

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses diverses	0	18 345 190	0	0	0	0	0
<i>Mise en jeu de la garantie accordée à TNR</i>	<i>(0)</i>	<i>(18 345 190)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>	<i>(0)</i>
Dette (Remboursement capital)	9 103 797 148	9 557 277 630	9 446 000 000	9 496 499 986	9 309 860 057	9 309 860 057	186 639 929
Participation (Capital Agence France Locale)	0	0	735 500 000	702 613 365	702 613 365	702 613 365	0
Dette (Remboursement de trop-perçus)	0	0	0	100 310 143	100 310 143	100 310 143	0
TOTAL	9 103 797 148	9 575 622 820	10 181 500 000	10 299 423 494	10 112 783 565	10 112 783 565	186 639 929

18.3.4 Crédits par action

CREDITS BUDGETAIRES PAR PROGRAMME ET ACTIONS	Prévision	Exécution			Commentaires
	Projection (PAP 2017)	Engagement	Réalisé	Ecart Projection/Réalisé	
951/991 01 - ENGAGEMENTS FINANCIERS	13 831 500 000	0	0	0	
<i>dépenses techniques relatives à la charge des intérêts des emprunts</i>	<i>3 650 000 000</i>				
<i>remboursement du capital de la dette</i>	<i>9 446 000 000</i>				
<i>participation au capital de l'Agence France Locale (AFL)</i>	<i>735 500 000</i>				

18.3.1 Bilan des comptes spéciaux

1) Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)

Ce fonds a pour objet de prémunir les bailleurs de fonds de toute défaillance de la Polynésie française relative au remboursement de l'annuité de sa dette

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Titres	CA 2017	Ecart BM/CA
990 01 / FISCAUTE INDIRECTE	82 304 329	58 459 766	69 360 000	69 360 000	62 327 162	62 327 162	7 032 838
990 02 / FISCAUTE DIRECTE	1 728 062 526	1 969 234 084	1 697 470 000	1 697 470 000	1 763 485 773	1 763 485 773	-66 015 773
991 03 / OPERATIONS DIVERSES	0	0	1 100 000 000	1 154 163 333			1 154 163 333
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté</i>							
Total	1 810 366 855	2 027 693 850	2 866 830 000	2 920 993 333	1 825 812 935	1 825 812 935	1 095 180 398
Dépenses	Crédits budgétaires						
	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagement	CA 2017	Ecart BM/CA
990 02 / FISCAUTE DIRECTE				54 163 333	54 163 333	54 163 333	0
991 01 / ENGAGEMENT FINANCIERS	890 000 000	890 000 000	890 000 000	890 000 000	890 000 000	890 000 000	0
991 03 / OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES	0	3 653 000 000	1 976 830 000	1 976 830 000	1 976 830 000	1 100 000 000	876 830 000
Total	890 000 000	4 543 000 000	2 866 830 000	2 920 993 333	2 920 993 333	2 044 163 333	876 830 000
Résultat N	920 366 855	-2 515 306 150	0	0	-1 095 180 398	-218 350 398	218 350 398
<i>Report à nouveau N-1</i>	<i>5 397 438 680</i>	<i>6 317 805 535</i>				<i>3 802 499 385</i>	
Résultat cumulé	6 317 805 535	3 802 499 385				3 584 148 987	

Le FIGD a donc pour vocation de provisionner annuellement (890 000 000 XPF) en vue du remboursement in fine des emprunts obligataires qui ont pour échéances :

- 2021 : 2 028 640 000 XPF ;

- 2022 : 4 773 270 000 XPF.

A ce jour, le cumul des provisions est de 3 113 232 185 XPF.

Les ressources du fonds sont constituées en 2017 exclusivement de recettes fiscales s'élevant à 1.826 milliards XPF ventilées comme suit :

- taxe sur la publicité : 62.327.162 XPF ;
- taxe sur le produit net bancaire : 957.622.994 XPF ;
- taxe sur les activités d'assurance : 433.560.233 XPF ;
- taxe sur les excédents de provisions techniques : 43.143.380 XPF ;
- taxe sur les grandes surfaces : 329.159.166 XPF.

Ainsi en 2017, il est comptabilisé deux provisions permettant de rembourser les deux emprunts obligatoires contractés en 2014 à leurs échéances de remboursement prévues en 2021 et 2022 :

- au titre de l'emprunt obligataire tranche 1 – souche 1 de 17 000 000 euros (c/v 2 028 639 618 XPF) : Provision annuelle de 290 000 000 XPF (2 028 639 618/7 ans = 289 805 660 XPF arrondis à 290 000 000 XPF)
- au titre de l'emprunt obligataire tranche 1 – souche 2 de 40 000 000 euros (c/v 4 773 269 690 XPF) : Provision annuelle de 600 000 000 XPF (4 773 269 690/8 ans = 596 659 110 XPF arrondis à 600 000 000 XPF)

En dépenses, on peut aussi constater le versement de 1.100 milliards XPF au budget général pour augmenter la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Enfin, un dégrèvement d'un montant de 54.163.333 XPF concernant des rôles émis en 2014 par la DICP sur les activités d'assurance, est comptabilisé en 2017 pour faire suite à la décision du tribunal qui a rendu une décision favorable en faveur des assureurs qui ont contesté le mode de calcul de la taxe.

En définitive, le résultat déficitaire du compte en 2017 s'élève à -218.350.398 XPF.

En tenant compte d'un résultat cumulé à fin 2016 d'un montant de 3.802 milliards XPF, le compte affiche malgré tout un solde excédentaire de 3,584 milliards XPF pour la fin de l'exercice 2017.

18.4 Programme Autofinancement

18.4.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 237 du PAP 2017.

18.4.2 Bilan stratégique du programme

Ce programme permet de connaître l'effort du Pays pour dégager suffisamment de ressources propres (prélèvement sur les recettes de fonctionnement, dotations aux comptes d'amortissement...) pour financer son budget d'investissement.

Le cadre réglementaire des amortissements adopté en 2015 permet à la Polynésie française de répondre entièrement à ses obligations en la matière. Ces nouvelles modalités, plus en phase avec la nature même des actifs considérés (selon qu'ils sont ou non amortissables), permet ainsi à la Polynésie française de poursuivre ses efforts en matière de sincérité des comptes.

Ainsi, 2017 est la seconde année où le Pays procède à la neutralisation d'une partie de ses amortissements.

Il convient de souligner qu'en 2017, les travaux de rattrapage (biens achevés avant 2017) des biens à amortir sont terminés. Ainsi, à compter de 2018 les travaux consisteront uniquement aux amortissements de l'année.

18.4.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant							
Dépenses techniques	72 116 906	75 722 751	79 510 000	79 510 000	79 508 888	79 508 888	1 112
Dotation aux amortissements	3 071 438 969	5 808 155 947	5 000 000 000	5 000 000 000	4 864 604 436	4 864 716 948	135 283 052
TOTAL	3 143 555 875	5 883 878 698	5 079 510 000	5 079 510 000	4 944 113 324	4 944 225 836	135 284 164

18.5 Programme Opérations diverses et exceptionnelles

18.5.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments du contexte et les orientations stratégiques du programme sont présentés à la page 237 du PAP 2017.

18.5.2 Bilan stratégique du programme

Ce programme regroupe les opérations qui ne peuvent pas être classées dans un programme particulier.

Dans les dépenses de fonctionnement, ce sont principalement deux événements exceptionnels qui sont à relever :

- L'annulation de titre faisant suite à l'exécution de la décision de justice en défaveur de la Polynésie française, dans le cadre du contentieux l'opposant aux sociétés Vini et OPT. Cette annulation concerne uniquement la partie versée et prescrite, c'est-à-dire 3 milliards XPF. Cette annulation est compensée par l'écriture de la recette exceptionnelle du même montant ;
- L'annulation de titre faisant suite à l'exécution de la décision de justice en défaveur de la Polynésie française, dans le cadre du contentieux l'opposant au syndicat mixte Fenua Ma, pour l'achat des parts du Pays. Le montant de cette annulation est de 282 millions XPF.

18.5.3 Crédits budgétaires du programme

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses de fonctionnement courant	101 532 372	4 941 970 958	400 750 189	3 637 827 564	3 760 941 716	3 765 831 419	-128 003 855
Pertes sur créances irrécouvrables	9 440 585	18 658 547	0	0	98 373 181	104 482 152	-104 482 152
ANV	(9 440 585)	(18 658 547)	(0)	(0)	(98 373 181)	(104 482 152)	(-104 482 152)
Dépenses techniques	671 800 000	4 336 827 516	0	0	0	0	0
Dotat* amortissements & provis* - Charg. exceptionn.	(500 000 000)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Dotation aux amort. Et provisions	(171 800 000)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Provision cr douteuses (Dont : 4Mds Provision Ctx Salmon)	(0)	(4 336 827 516)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
TOTAL	782 772 957	9 297 457 021	400 750 189	3 637 827 564	3 859 314 897	3 870 313 571	-232 486 007

INVESTISSEMENT	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	BM - CA
Dépenses diverses	96 872 183	16 338 767	26 013 511	86 013 511	48 854 008	48 854 008	37 159 503
Crédits vendeurs	255 000 000	0	0	0	0	0	0
TOTAL	351 872 183	16 338 767	26 013 511	86 013 511	48 854 008	48 854 008	37 159 503

19. DEPENSES IMPREVUES

Ces deux nouveaux chapitres budgétaires dits sans réalisation, fonctionnement et investissement, sont issus des travaux de rénovation de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 portant réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics. Ils permettent de faciliter le déblocage et la répartition de crédits en cas de calamité naturelle en Polynésie française ou hors de son territoire.

Cette création fait suite à la suppression du Compte d'Aide aux Victimes des Calamités (CAVC).

022 - DEPENSES IMPREVUES			Crédits budgétaires						
Programme			CA 2015	CA 2016	BP 2017	BM 2017	Engagements	CA 2017	Ecart BM/CA
22 (mouvements d'ordre)	962 02 022	Dépenses de personnel							
		Dépenses en fonctionnement	0	0	181 150 000	571 150 000	0	0	571 150 000
		Dépenses d'investissement							
			0	0	181 150 000	571 150 000	0	0	571 150 000
Total			0	0	181 150 000	571 150 000	0	0	571 150 000

19.1 Rappel du projet annuel de performance (PAP)

Les éléments de politique générale de la mission sont présentés à la page 238 du PAP 2017.

19.2 Bilan stratégique

Le budget 2017 du budget général a prévu des crédits aux chapitres suivants sans réalisation :

- en section de fonctionnement pour un montant de 571.150 millions XPF dont 181.150 millions XPF attribués au budget primitif et 390 millions XPF lors de collectifs budgétaires ;
- en section d'investissement à hauteur de 50 millions XPF.

Tout au long de l'année 2017, sept arrêtés de virement de crédits ont été pris en section de fonctionnement pour un total de 530.450 millions XPF. Grâce à ces virements de crédits, les ministères et services ont obtenus des crédits supplémentaires pour les calamités sur leur budget de fonctionnement.

Il n'y a pas eu d'utilisation des crédits des chapitres sans réalisation en section d'investissement.

A fin 2017, par rapport à l'enveloppe initiale des crédits des chapitres sans réalisation, un solde de crédits non répartis de 40.7 millions XPF en section de fonctionnement et de 50 millions XPF en section d'investissement est constaté.

Sur une enveloppe de crédits mis à disposition de 530.450 millions XPF, 496.686 millions XPF sont engagés, ce qui représente un taux d'engagement de 93.64 %. Enfin, 98.45 % des crédits engagés sont liquidés et 98.35 % sont mandatées en 2017.

ANNEXE 1 : REPARTITION DES PARTICIPATIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE DANS LES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2017

RAISON SOCIALE	CAPITAL SOCIAL	ACTION		PARTICIPATION DE LA POLYNESIE FRANCAISE		
		Nombre	Valeur nominale	Nb d'actions	%	Montant
AEROPORT DE TAHITI	155 000 000	3 100	50 000	1 519	49,00	75 950 000
AIR TAHITI	2 760 000 000	34 500	80 000	4 713	13,66	377 040 000
AIR TAHITI NUI	1 622 956 875	12 983 655	125	11 012 587	84,82	1 376 573 375
ASSAINISSEMENT EAUX DE TAHITI	178 070 000	35 614	5 000	25 420	71,38	127 100 000
CENTRE PAOFAI (a)						
CODER MARAMA NUI	4 560 720 000	1 140 180	4 000	403 361	35,38	1 613 444 000
ELECTRA	65 400 000	6 540	10 000	1 200	18,35	12 000 000
ELECTRICITE DE TAHITI	5 406 094 500	886 245	6 100	6	0,001	36 600
HUILERIE DE TAHITI	77 041 000	77 041	1 000	77 000	99,95	77 000 000
KAI HOTU RAU (e)	200 000 000	20 000	10 000	9 800	49,00	98 000 000
LABORATOIRE TERRITORIAL DES TRAVAUX PUBLICS DE POLYNESIE	120 000 000	12 000	10 000	6 100	50,83	61 000 000
MEHERIO (b)	198 350 000	19 835	10 000	19 798	99,81	197 980 000
PORT DE PECHE DE PAPEETE (g)	12 720 000	1 272	10 000	300	23,58	3 000 000
SAGEP (d)	155 992 000	9 176	17 000	5 580	60,81	94 860 000
SAS BORA BORA CRUISES (b)	377 325 000	139 750	2 700	10 750	7,69	29 025 000
SDAP (b)	65 000 000	65 000	1 000	11 752	18,08	11 752 000
SOCIETE ABATTAGE DE TAHITI	20 000 000	2 000	10 000	1 020	51,00	10 200 000
BANQUE SOCREDO	22 000 000 000	440 000	50 000	220 000	50,00	11 000 000 000
SOFIDEP	1 500 000 000	150 000	10 000	126 750	84,50	1 267 500 000
TAHITI NUI RAVA'AI (b)	280 000 000	28 000	10 000	23 597	84,28	235 970 000
TAHITI NUI TELEVISION	550 000 000	275 000	2 000	233 750	85,00	467 500 000
TEP	1 800 000 000	180 000	10 000	91 800	51,00	918 000 000
SEM MAEVA NUI (c)	53 600 000	26 800	2 000	20 800	77,61	41 600 000
SEM TE MAU ITO API (f)	90 360 000	45 180	2 000	30 000	66,40	60 000 000
TOTAL	42 248 629 375					18 155 530 975

(a) = La **SEM Centre Paofai** a été dissoute sans liquidation le 02/05/2017 par Transmission Universelle de son Patrimoine (TUP) au Pays.

Par arrêté n° 1895 CM du 18/11/2016, le Pays a été autorisé à acquérir 49 000 actions de la société pour ainsi porter sa participation financière au montant du capital social et en devenir l'unique actionnaire pour faciliter les opérations de dissolution (mandat n° 55198 du 21/12/2016 de 69 577 977 XPF).

(b) = Société en liquidation

La **SA MEHERIO** a fait l'objet d'une dissolution anticipée le 28 juin 1999. Monsieur Patrick CHAINE a été nommé liquidateur de la société.

Par jugement n° 497 TMC du 16/12/2011, le Tribunal mixte de Papeete (TMC) a condamné solidairement la société MEHERIO et le Pays (en qualité de caution) à verser à la Banque SOCREDO 17 963 816 XPF avec intérêts au taux de 7% à compter du 07/10/2009 et 120 000 XPF (article 407 du code de procédure civile).

La **SDAP** en liquidation judiciaire depuis le 15/07/2013 a soldé ses comptes. L'arrêté des créances est en cours d'être établi.

La **SAS BORA BORA CRUISES** est en liquidation judiciaire depuis le 04/03/2011. L'arrêté des créances a été établi.

Par ordonnance n° 7 du 18/01/2016, le Tribunal mixte de commerce de Papeete a arrêté l'état des créances de la société Bora Bora Cruises à la somme de 4 152 957 253 XPF.

La **SAEM TAHITI NUI RAVA'AI** a été mise en redressement judiciaire par jugement n° 436 du TMC en date du 14/09/2015.

Par jugement n° 576 TMC du 23/11/2015, elle a été placée en liquidation judiciaire. Monsieur Patrick ANCEL a été nommé en qualité de mandataire et doit déposer l'arrêté des créances.

Le Payeur, agent comptable du Pays a effectué la déclaration des créances du Pays.

(c) = Société mise en sommeil

La **SEM MAEVA NUI** a été mise en sommeil le 15/02/2007

(d) = Société en gestion extinctive et inscrite au Tribunal Mixte du Commerce (TMC) en ordonnance gracieuse.

Il est prévu normalement une mise en liquidation de la société **SAGEP** après la clôture de certaines de ses opérations.

Le Pays a accordé à la société une avance en compte courant de 100 000 000 XPF en début d'année 2015. (Ate n° 4/CM du 05/01/2015 et CV n° 326 du 22/01/2015)

(e) Société **KAI HOTU RAU** a été mise en sommeil le 31/07/2014 et remise en activité le 21/12/2015.

Le Pays lui a accordé une avance en compte courant de 70 000 000 XPF en début d'année 2016.

(Ate n° 2291/CM du 29/12/2015 et CV n° 395 du 22/01/2016)

(f) = Société **TMIA** a fait l'objet d'un plan de continuation décidé en 2014 par le Tribunal Mixte du Commerce (TMC) suite à la procédure d'alerte déclenchée par son commissaire aux comptes en 2013. En 2016, le conseil des ministres décide d'engager à l'encontre de la société, délégataire de service public pour la fourniture d'énergie électrique sur l'atoll de Makemo (Tuamotu de l'Est), une procédure de dissolution. Le Tribunal Administratif de la PF a condamné la commune de Makemo à verser une indemnité à la société au titre du paiement de sa dette.

Le 11/09/2017, TMIA a été mise en redressement judiciaire par jugement n° PC 368 du 11/09/2017. La déclaration des créances du Pays est en cours.

(g) = Société **PORT DE PECHE DE PAPEETE** a fait l'objet d'une procédure de mise en état devant le Tribunal Mixte du Commerce (TMC). Aucune décision n'a encore été rendue par le TMC. L'audience prévue par le TMC le 29/09/2017 a été reportée au 17/11/2017 pour conclure (rôle n° 17/552).

Pour mémoire, la Chambre territoriale des comptes écrivait en septembre 2012 que cette société était "structurellement déficitaire".

ANNEXE 2 : RAPPORT PORTANT SUR LES AIDES NON SOUMISES AU DISPOSITIF DE TRANSMISSION PREVU PAR L'ARTICLE 157-2 DU STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE - EXERCICE 2017

Conformément aux dispositions de l'article 157-2 1° de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ce rapport présente aux représentants de l'assemblée de la Polynésie française, la synthèse, pour l'exercice 2017, des aides financières octroyées par le gouvernement aux personnes morales, qui ne sont pas soumises au dispositif de transmission à la commission de contrôle budgétaire et financier (CCBF) de l'assemblée.

L'assemblée de la Polynésie française a en effet défini les seuils¹⁴ suivants, en deçà desquels les aides financières ne lui sont pas soumises.

- 500 000 XPF, puis 1 000 000 XPF à partir de 2 novembre 2017 pour les aides financières accordées aux associations ;
- 1 500 000 XPF, pour les aides financières accordées aux sociétés ;
- 3 000 000 XPF, pour les aides financières accordées aux établissements publics ou organismes parapublics ;
- et 10 000 000 XPF, pour les concours financiers accordés aux communes et à leurs groupements.

En 2017, la Polynésie française a engagé sur son budget un peu plus de 17,40 milliards XPF consacrés aux aides à caractère économiques et aux subventions de fonctionnement (courantes et exceptionnelles). Les aides qui n'ont pas fait l'objet d'une consultation préalable de la CCBF représentent en volume 303,49 millions XPF, soit 1,74 % du total.

S'agissant des subventions d'équipements accordées en 2017, 202,69 millions XPF d'aides échappent au dispositif de transmission précité. Elles représentent 6,27 % des aides d'investissement octroyées par le conseil des ministres (3,23 milliards XPF) durant cet exercice.

Tableau 1 : Synthèse par mission	Fonctionnement	Investissement Unité : XPF	Total général
Seuil défini par la LP n° 2012-10 du 22 mai 2012			
Partenariat avec les collectivités		190 303 461	190 303 461
Economie générale		10 080 000	10 080 000
Vie sociale		558 000	558 000
Tourisme	495 000		495 000
Développement des ressources propres	5 994 487		5 994 487
Economie générale	74 095 390		74 095 390
Culture et patrimoine	4 980 000		4 980 000
Enseignement	165 633 445		165 633 445
Santé	300 000		300 000
Vie sociale	6 943 857		6 943 857
Environnement	1 361 149		1 361 149
Réseaux et équipements structurants	9 683 800		9 683 800
Total	269 487 128	200 941 461	470 428 589
Seuil défini par la LP n° 2017-32 du 2 novembre 2017			
Vie sociale		1 755 563	1 755 563
Développement des ressources propres	2 368 000		2 368 000
Culture et patrimoine	2 680 000		2 680 000
Santé	400 000		400 000
Vie sociale	28 101 371		28 101 371
Environnement	450 000		450 000
Total	33 999 371	1 755 563	35 754 934
TOTAL	303 486 499	202 697 024	506 183 523

En section de fonctionnement, la répartition par mission et par type de bénéficiaires permet d'identifier :

¹⁴ Loi du pays n° 2012-10 du 22 mai 2012 et Loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017.

- les principales missions du soutien de la collectivité : les missions « Enseignement » (54,58 %) et « Economie générale » (24,41 %) ;

- les principaux bénéficiaires du soutien de la collectivité : les établissements publics (55,37 %) et les sociétés (26,55 %).

Tableau 2 : Fonctionnement	Associations	Etablissements publics Unité : XPF	Sociétés	Total général
Seuil défini par la LP n° 2012-10 du 22 mai 2012				
Tourisme	495 000			495 000 0,16%
Animation et promotion du tourisme	495 000			495 000
Développement des ressources propres	4 093 135		1 901 352	5 994 487 1,98%
Agriculture et élevage	3 108 135		1 901 352	5 009 487
Artisanat	985 000			985 000
Economie générale	490 000	1 000 000	72 605 390	74 095 390 24,41%
Développement des entreprises	490 000	1 000 000	72 605 390	74 095 390
Culture et patrimoine	3 980 000	1 000 000		4 980 000 1,64%
Culture et art contemporain	3 485 000	1 000 000		4 485 000
Patrimoine et transmission des savoirs traditionnels	495 000			495 000
Enseignement	3 627 500	162 005 945		165 633 445 54,58%
Enseignement professionnel		57 174 563		57 174 563
Enseignement secondaire		104 631 382		104 631 382
Soutien à l'élève	3 627 500	200 000		3 827 500
Santé	300 000			300 000 0,10%
Santé publique - prévention	300 000			300 000
Vie sociale	6 495 857	148 000	300 000	6 943 857 2,29%
Jeunesse	1 808 557		300 000	2 108 557
Sports	4 687 300	148 000		4 835 300
Environnement	1 361 149			1 361 149 0,45%
Gestion de la biodiversité et ressources naturelles	1 361 149			1 361 149
Réseaux et équipements structurants		3 899 800	5 784 000	9 683 800 3,19%
Energie		3 899 800		3 899 800
Postes, télécoms, nouvelles technologies			5 784 000	5 784 000
Total	20 842 641	168 053 745	80 590 742	269 487 128 88,80%
Seuil défini par la LP n° 2017-32 du 2 novembre 2017				
Développement des ressources propres	2 368 000			2 368 000 0,78%
Agriculture et élevage	893 000			893 000
Artisanat	980 000			980 000
Pêche et aquaculture	495 000			495 000
Culture et patrimoine	2 680 000			2 680 000 0,88%
Culture et art contemporain	2 680 000			2 680 000
Santé	400 000			400 000 0,13%
Santé publique - prévention	400 000			400 000
Vie sociale	27 896 388			27 896 388 9,19%
Cohésion sociale	415 371			415 371
Jeunesse	450 000			450 000
Sports	27 236 000			27 236 000
Environnement	45 000			45 000 0,01%
Connaissance et éducation	450 000			450 000
Total	33 999 371			33 999 371 11,20%
TOTAL	54 842 012	168 053 745	80 590 742	303 486 499
	18,07%	55,37%	26,55%	

En section d'investissement, les communes de la Polynésie française, dans le cadre de la mission « Partenariat avec les collectivités » demeurent les principaux attributaires du soutien de la collectivité (93,89 %), destiné au financement des moyens leur permettant d'assurer l'exercice de leurs compétences statutaires¹⁵ dans les matières suivantes : police municipale, voirie communale, transports communaux, distribution d'eau potable, collecte et traitement des déchets, etc...

¹⁵ Art. 43-I du statut

Tableau 3 : Investissement	Associations	Communes Unité : XPF	Sociétés	Total général
Seuil défini par la LP n° 2012-10 du 22 mai 2012				
Economie générale			10 080 000	10 080 000 4,97%
Développement des entreprises			10 080 000	10 080 000
Vie sociale	558 000			558 000 0,28%
Sports	558 000			558 000
Partenariat avec les collectivités		190 303 461		190 303 461 93,89%
Partenariat avec les communes		190 303 461		190 303 461
Total	558 000	190 303 461	10 080 000	200 941 461 99,13%
Seuil défini par la LP n° 2017-32 du 2 novembre 2017				
Vie sociale	1 755 563			1 755 563 0,87%
Jeunesse	955 563			955 563
Sports	800 000			800 000
Total	1 755 563			1 755 563 0,87%
TOTAL	2 313 563	190 303 461	10 080 000	202 697 024
	1,14%	93,89%	4,97%	

En termes de mandatement, les aides octroyées en section de fonctionnement affichent un taux moyen de 99,27 % réparti ainsi :

Tableau 4 : mandatement Fonctionnement	Engagé	Mandaté	% mandaté
Unité : XPF	303 486 499	301 279 999	99,27%
Seuil défini par la LP n° 2012-10 du 22 mai 2012			
dont Associations	20 842 641	19 577 641	93,93%
dont Etablissements publics	168 053 745	167 863 245	99,89%
dont Sociétés	80 590 742	79 839 742	99,07%
Total	269 487 128	267 280 628	99,18%
Seuil défini par la LP n° 2017-32 du 2 novembre 2017			
dont Associations	33 999 371	33 999 371	100,00%
Total	33 999 371	33 999 371	100,00%

En section d'investissement, le taux moyen de mandatement est de 57,67 %.

Tableau 5 : mandatement Investissement	Engagé	Mandaté	% mandaté
Unité : XPF	202 697 024	116 895 172	57,67%
Seuil défini par la LP n° 2012-10 du 22 mai 2012			
dont Associations	558 000	558 000	100,00%
dont Communes	190 303 461	112 404 172	59,07%
dont Sociétés	10 080 000	3 433 000	34,06%
Total	200 941 461	116 395 172	57,92%
Seuil défini par la LP n° 2017-32 du 2 novembre 2017			
dont Associations	1 755 563	500 000	28,48%
Total	1 755 563	500 000	28,48%

Comparativement au taux d'exécution de 2016, il a été constaté une légère diminution du taux de mandatement qui passe de 60,81% à 57,67 %.

Enfin, sur la période 2013 à 2017, la répartition par mission des aides financières octroyées se présente ainsi :

Synthèse par mission 2013-2017	Année	Fonctionnement	Investissement	Total	%
			Unité : XPF, %		
Partenariat avec les collectivités	2013	-	80 090 144	80 090 144	49,9%
	2014	-	54 105 766	54 105 766	36,7%
	2015	-	290 070 516	290 070 516	76,2%
	2016	-	118 204 545	118 204 545	59,4%
	2017	-	190 303 461	190 303 461	37,6%
Tourisme	2013	-	-	-	
	2014	-	888 720	888 720	0,6%
	2015	-	-	-	
	2016	2 990 000	-	2 990 000	1,5%
	2017	495 000	-	495 000	0,1%
Développement des ressources propres	2013	8 671 134	-	8 671 134	5,4%
	2014	3 208 566	-	3 208 566	2,2%
	2015	3 072 552	-	3 072 552	0,8%
	2016	2 786 010	-	2 786 010	1,4%
	2017	8 362 487	-	8 362 487	1,7%
Economie générale	2013	9 330 000	-	9 330 000	5,8%
	2014	1 000 000	-	1 000 000	0,7%
	2015	400 000	-	400 000	0,1%
	2016	1 224 550	2 476 000	3 700 550	1,9%
	2017	74 095 390	10 080 000	84 175 390	16,6%
Culture et patrimoine	2013	1 380 500	-	1 380 500	0,9%
	2014	7 420 939	2 200 000	9 620 939	6,5%
	2015	1 195 000	592 100	1 787 100	0,5%
	2016	3 008 038	-	3 008 038	1,5%
	2017	7 660 000	-	7 660 000	1,5%
Enseignement	2013	23 645 534	-	23 645 534	14,7%
	2014	48 818 219	-	48 818 219	33,1%
	2015	21 002 350	-	21 002 350	5,5%
	2016	24 939 885	-	24 939 885	12,5%
	2017	165 633 445	-	165 633 445	32,7%
Santé	2013	-	-	-	
	2014	-	-	-	
	2015	1 290 506	-	1 290 506	0,3%
	2016	3 266 030	-	3 266 030	1,6%
	2017	700 000	-	700 000	0,1%
Vie sociale	2013	37 237 081	286 870	37 523 951	23,4%
	2014	28 313 067	447 350	28 760 417	19,5%
	2015	50 650 494	3 272 183	53 922 677	14,2%
	2016	35 866 083	675 000	36 541 083	18,4%
	2017	35 045 228	2 313 563	37 358 791	7,4%
Environnement	2013	-	-	-	
	2014	-	-	-	
	2015	-	-	-	
	2016	-	-	-	
	2017	1 811 149	-	1 811 149	0,4%
Réseaux et équipements structurants	2013	-	-	-	
	2014	-	-	-	
	2015	5 950 000	500 000	6 450 000	1,7%
	2016	3 550 000	-	3 550 000	1,8%
	2017	9 683 800	-	9 683 800	1,9%
Urbanisme, habitat et foncier	2013	-	-	-	
	2014	-	-	-	
	2015	-	2 500 000	2 500 000	0,7%
	2016	-	-	-	
	2017	-	-	-	
Synthèse 2013 - 2017	2013	80 264 249	80 377 014	160 641 263	
	2014	89 760 791	57 641 836	147 402 627	- 8,2%
	2015	83 560 902	296 934 799	380 495 701	158,1%
	2016	77 630 596	121 355 545	198 986 141	- 47,7%
	2017	303 486 499	202 697 024	506 183 523	154,4%